

Investigateur



L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

TOME V. — IVe SÉRIE

362e Livraison. — Janvier 1865.

363e Livraison. — Février 1865.



PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 12, FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

1865

TABLEAU

DES JOURS DE SÉANCE DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE 1865.

Classes et Assemblée.

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1re Classe. Histoire générale, Histoire de France....... 2e Classe. Histoire des langues et des littératures...... 3e Classe. Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques......... 4e Classe. Histoire des beaux-arts.	11	8	8	12	10	14	12	»	»	»	8	13
Assemblée générale..............	27	24	24	28	26	30	28	»	»	27	24	29

TABLE DES MATIÈRES DES 362e et 363e LIVRAISONS

Janvier 1865.

Février 1865.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

Imprimerie L. Toinon et Cᵉ, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE

A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833

ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME V. — IVe SÉRIE

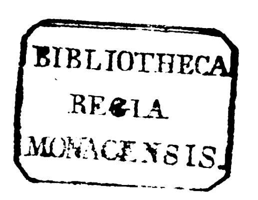
TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE.

PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 12 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1865



L'INVESTIGATEUR

MÉMOIRES

DE L'INSTITUTION DES COMMUNES EN ITALIE, EN FRANCE ET EN EUROPE

I. — *De l'établissement des communes en général.*

Il est aujourd'hui reconnu, et cela par les historiens les plus graves et les plus consciencieux, que Louis VI ne fut pas l'instituteur des communes. Oudart de Bréquigny dans son *Recueil des Ordonnances royales* (1), Augustin Thierry dans ses *Lettres sur l'Histoire de France* (2), M. Guizot dans son *Cours d'Histoire de la Civilisation en France* (3), ont fait amplement justice de cette usurpation acceptée à tort pendant plusieurs siècles et ont réduit le rôle prétendu progressif et initiateur du roi Louis à des proportions plus réelles et bien plus modestes. Les coutumes accordées à la petite ville de Lorris-en-Gâtinais, sont en effet le seul acte d'émancipation populaire que l'on puisse attribuer avec fondement au fils de Philippe Ier. Il y a loin de là, comme on le voit, à la création et à l'institution des communes.

Louis le Gros fut à diverses reprises, il est vrai, le défenseur des bourgeois et des négociants contre les agressions des nobles et des grands feudataires; mais les services qu'il rendait alors à la cause populaire ne furent pas tout à fait désintéressés, et la répression des vassaux insolents et audacieux, fut à la fois de sa part une combinaison habile et politique, dont les conséquences les plus avantageuses tournèrent sans contredit au profit de sa puissance et de sa couronne. Les bourgeois et le peuple ne furent ainsi qu'un instrument utile dont il sut se servir avec fruit et avec opportunité ; et il ne dut jamais entrer dans la pensée de l'ennemi des du Puiset et des Montmorency, qui était avant tout roi de France, de rêver

(1) *Recueil des ordonnances des rois de France*, t. XI.

(1) *Considérations sur l'histoire de France*, précédant les *Récits des temps mérovingiens*, ch. 5. Paris, 1830.

(3) 16e, 17e, 18e et 19e leçons. Paris, 1829-1830.



et de propager des idées libérales et humanitaires, destinées à briser dans un délai de quelques siècles le trône et la fortune de ses descendants.

Un seul homme, fût-il un roi, ne pouvait en outre alors même qu'il l'aurait voulu, créer de sa propre volonté les municipalités et les communes telles que les vit surgir l'un des siècles les plus féodaux et les plus aristocratiques qui existèrent jamais.

La révolution communale ne pouvait s'opérer en effet que par fractions et par divisions successives, et ne pouvait s'accomplir, pour ainsi dire, vu le manque d'ensemble, que de bourg en bourg, de village en village, de cité en cité.

Il y avait longtemps sans doute que l'idée primitive de ces associations fraternelles germait dans le cœur des plébéiens et des bourgeois, opprimés par les nobles et rejetés par eux dans la misère et dans l'obscurité. L'asservissement et la dégradation ne peuvent être compatibles aux races fières et énergiques, vaillantes et généreuses. Contenus par la force brutale et matérielle, les esprits mâles et vigoureux se réveillent un jour de leur mollesse ou de leur apathie apparente, et retrempés et mûris par l'infortune et l'adversité, réclament noblement et courageusement leurs droits méconnus ou perdus.

L'histoire des siècles précédents a consacré quelques pages à la lutte des paysans normands et bretons contre la tyrannie de leurs seigneurs et de leurs suzerains; que fut cette lutte isolée et infructueuse, sinon la première protestation de la faiblesse contre la force, de l'humilité contre l'orgueil, des petits contre les grands, de la charrue du laboureur et de l'outil de l'ouvrier contre l'épée du conquérant et le glaive redouté des possesseurs de leurs biens, de leurs terres et de leurs personnes? Que furent les luttes des habitants du Mans et de Cambrai contre leurs évêques, si non le premier cri de ralliement entre les proscrits et les opprimés?

En résumé, que demandaient aux seigneurs ces bourgeois paisibles et travailleurs, ces artisans dociles et industrieux, ces paysans ou vilains surtout, ces infatigables pionniers du sol de la terre?

Une constitution pour mettre leurs personnes à l'abri de toute violence et de toute contrainte, une charte pour briser leur lourde chaîne de servitude et leur assurer le titre si légitime d'homme libre; des lois et des coutumes pour autoriser leur commerce, leur industrie ou leurs travaux agricoles, et leur permettre enfin, après plusieurs années de labeurs incessants et soutenus, de conquérir un sort pour leurs vieux jours et quelques sillons à léguer à leurs enfants et à leurs héritiers.

Quoi de plus noble, de plus juste et de plus légal qu'une réclamation semblable, adressée par une majorité méprisée et oubliée à une minorité insolente et hautaine ?

Il y avait bien dans certaines villes et dans certaines localités quelques traces encore existantes de ces municipalités romaines, respectées par la hache sicambre et la framée septentrionale, avec leur sénat ou curie, leurs décurions, leurs duumvirs ou leurs consuls, mais que pouvaient ces municipalités contre la volonté arbitraire d'un comte superbe et débauché, d'un duc omnipotent et cruel, d'un prélat orgueilleux et cupide?...

Puis, ces municipalités ou ces fantômes de municipes romains n'existaient que dans une très-faible partie de l'Europe renaissante ; et la plupart des bourgs et des villes, livrés à la merci des lieutenants et des hommes d'armes seigneuriaux et épiscopaux étaient abandonnés sans défense à leurs déprédations, à leurs rapines et à leurs brigandages !

Nous ne croyons pas, comme l'affirme l'un des célèbres historiens que nous venons de citer au commencement de ce chapitre, que l'on doive attribuer l'origine des communes ou des associations fraternelles du XIIe siècle, à la célèbre ghilde ou banquet fraternel allemand et scandinave ; cérémonie traditionnelle passée de l'autre côté du Rhin, avec les compagnons de Clodion et de Mérovée. Ce n'est pas en vidant autour du feu et de la chaudière du sacrifice, les trois cornes ou coupes remplies de bière, en l'honneur des dieux, des héros et de l'amitié, que pouvaient se communiquer et se propager les saines et utiles idées de réformes, destinées à métamorphoser les serfs en citoyens, et guérir les terribles plaies sociales qui sacrifiaient les trois quarts de l'espèce humaine au quatrième quart plus heureux et mieux privilégié.

La ghilde ne pouvait être qu'un banquet fraternel et commémoratif, et pas autre chose ; surtout une assemblée politique, civile et administrative.

Depuis l'introduction du christianisme, d'ailleurs, dans les États méridionaux et septentrionaux de l'Europe, la ghilde avait disparu ou à peu près avec les sacrifices humains qui en faisaient du temps de l'idolâtrie l'intérêt principal et le plus grand mobile. La ghilde existait peut-être encore en Bretagne où les idées libérales furent le plus longtemps à se répandre et à se faire jour, mais elle n'existait plus à coup sûr dans l'Est et le Midi de la France, c'est-à-dire depuis le Rhin jusqu'à la Garonne, des Pyrénées aux Alpes, de la Seine et d'une grande partie de la Loire, à la Saône et au Rhône.

Nous chercherions plutôt l'origine de l'institution des communes dans le souvenir des assemblées guerrières et populaires des champs de mars et

de mai, plus anciennes ou aussi anciennes à coup sur que la ghilde, mais supprimées ou tombées à peu près en oubli et en décrépitude depuis le règne des fils de Charlemagne.

C'est dans ces assemblées intéressantes, en effet, au plus haut degré, au point de vue politique et législatif, c'est dans ces assemblées bruyantes et confuses, où les plébéiens se mêlaient aux grands seigneurs et aux prêtres pour discuter avec eux sur la paix ou la guerre, pour traiter expéditions ou conquêtes, pour élire enfin leurs chefs, leurs brenns ou leurs monarques, qu'il faut rechercher, selon nous, les causes premières qui motivèrent où qui provoquèrent la formation des communes, alors que le peuple se vit tout à coup frustré par l'épée des grands de la faible part qu'il prenait à la discussion des affaires publiques, et qu'il se vit relégué, comme un corps impuissant et passif, au fond de ses hameaux, de ses chaumières et de ses pâturages.

Terrassés alors, presque subitement, sans pouvoir se défendre; égorgés sans pouvoir châtier leurs bourreaux et leurs assassins; foulés aux pieds comme des bêtes de somme, il est naturel de penser, que vilains et plébéiens, excités par les traditions encore fraîches des assemblées publiques auxquelles leurs pères avaient autrefois assisté, essayèrent de les raviver par des institutions conformes et presque semblables, et entrevirent, dans une association fraternelle et compacte des cités commerçantes et des villes ouvrières, leur indépendance future et un avenir plus heureux et mieux garanti. Soutenus par les serfs, qui, de leur côté, étaient stimulés par la légitime ambition de briser leur servage en favorisant les prétentions de la bourgeoisie et des hommes libres, il ne leur restait plus qu'à profiter d'un moment favorable pour faire triompher leurs droits si longtemps outragés.

Le siècle des croisades vint merveilleusement à l'aide de leurs projets et de leurs desseins généreux, et Grégoire VII et Urbain II, en appelant les chevaliers et les grands à la conquête de la Terre-Sainte, furent sans le savoir peut-être, les premiers initiateurs du grand mouvement populaire qui signala les premières années du siècle suivant.

Les idées les plus nobles et les plus humanitaires découlèrent, en effet, de la guerre sacrée que les peuples d'Occident entreprenaient avec énergie contre les races superbes et arrogantes de l'Orient, et le départ des hauts feudataires et des seigneurs de tout rang; la vente de leurs biens et de leurs terres, facilitèrent à un degré éminent l'essor des peuples européens vers des destinées plus enviables et plus douces.

L'Italie, la terre chrétienne par exellence, l'Italie longtemps tourmentée

par les guerres impériales et pontificales, au sujet de l'interminable querelle des investitures, fut la première à pousser le cri de révolte et d'insurrection, et profitant avec habileté des dissensions intestines qui mettaient le clergé romain aux prises avec l'autorité germanique, se fit puissante et libre en changeant alternativement de drapeau et de parti, se fit accorder une émancipation, des chartes et des coutumes, proclama la première l'ère des communes nouvelles et des municipalités restaurées, et finit par transformer son territoire semi-temporel et spirituel, en un essaim de petits États ou de petites républiques.

C'est donc vers l'Italie, qui eut l'initiative de l'émancipation de ses enfants et de ses cités, que nous jetterons d'abord un regard investigateur et observateur, et c'est au delà des Alpes que nous irons à la rencontre de l'idée civilisatrice et régénératrice, qui, passant de là dans le Midi de la France et le Nord de l'Europe, consacra le XIIe siècle en le marquant d'un signe indélébile et indestructible, et fit briller dans les ténèbres du moyen âge la première étincelle de la liberté et de l'indépendance des nations et des peuples !

II. — *De l'affranchissement du peuple en Italie.*

L'ancienne constitution municipale romaine, dont nous avons fait pressentir que des vestiges existaient encore en France et en Allemagne, au commencement du XIIe siècle, avait été mieux conservée encore en Italie, où plusieurs cités, malgré les conquêtes des Barbares et les innovations qu'ils avaient apportées, n'en furent pas moins longtemps gouvernées par des exarques, des ducs ou des généraux de l'empire grec.

Ainsi, par exemple : Naples, Palerme et Syracuse, où la domination arabe n'avait pas enlevé les traditions byzantines ; ainsi, Venise, dont les habitants avaient des relations fréquentes avec Constantinople, et dont les doges recevaient avec orgueil le titre de consuls ; Pise, dont la curie existait encore et fonctionnait administrativement dans les VIIIe et IXe siècles ; Ravenne et Bologne, organisées par tribus, avec des consuls et des décurions à leur tête ; et Rome elle-même, qui reçut souvent des préfets urbains de la main des empereurs d'Orient. De la sorte, le droit romain consista à régir des villes et des provinces entières, et le droit lombard ou visigoth, quoique rédigé par Rotharis ou Alarick, ne fut jamais aussi reconnu et aussi populaire que le précédent dans la terre italique.

Mais dans les autres villes où le régime municipal n'était plus conservé que comme une tradition vénérable, les citoyens se trouvaient placés sous

l'autorité des comtes ou des seigneurs laïques, dont la domination était arbitraire ou violente, ou sous la férule des évêques, de pasteurs du peuple devenus seigneurs à leur tour, quelquefois débonnaires et conciliants, tolérants et justes, mais souvent aussi turbulents, querelleurs et pillards. C'était donc à ces chefs directs et imposés que les hommes libres devaient demander la confirmation de leurs franchises et de leurs priviléges, confirmation qu'ils obtenaient moyennant un salaire assez élevé; les corps de métiers et les négociants, leurs statuts et la protection nécessaire pour l'exercice de leur industrie; les universités, leur droit d'enseignement; les serfs et les esclaves, leur liberté et leur affranchissement.

Heureuses les villes qui ne relevaient que d'un seul seigneur et d'un seul maître: car dans plusieurs cités la moitié de la population ou un quartier de la ville se trouvait souvent placé sous la dépendance d'un baron et sous sa juridiction laïque; l'autre sous l'autorité de l'évêque, du vicomte ou vidame son lieutenant civil, et relevant de l'autorité religieuse et d'un tribunal ecclésiastique. Il arrivait souvent aussi que des dissensions et des querelles s'élevaient entre les gens de l'évêque et ceux du seigneur; et alors des scènes de meurtre et de violence venaient troubler la tranquillité publique et partager en deux camps les citoyens et les familles.

Les invasions fréquentes des Hongrois en Italie obligèrent néanmoins les seigneurs et les évêques à rapprocher d'eux les bourgeois et le peuple pour la défense commune. Les bourgs et les villes élevèrent alors des remparts et des fortifications pour se mettre à l'abri du danger, et l'on donna des armes aux bourgeois et aux artisans pour repousser du sol national les tribus pillardes venues des bords du Danube. Ce fut là un grand pas, quoique inaperçu sans doute, fait par le peuple italien pour sa délivrance.

Les querelles des papes et des empereurs achevèrent le reste. On ne demanda plus à un homme d'armes s'il était d'un sang noble ou roturier, s'il préférait obéir à un seigneur plutôt qu'à tel autre; on se contentait de savoir s'il était papiste ou impérialiste, ou plus tard guelfe ou gibelin, ce qui revint au même.

Les empereurs, pour flatter les villes peuplées d'artisans et de bourgeois répartis en corporations diverses, leur accordèrent des priviléges et des immunités, de bon gré ou à prix d'argent. Ils s'engagèrent à ne plus paraître en armes dans certaines cités, y laissèrent démolir leurs palais ou les maisons de leurs lieutenants, et consentirent au remplacement des scabins ou des échevins institués par Charlemagne par de nouveaux ma-

gistrats populaires, lesquels, à l'invitation des villes où les traditions municipales romaines s'étaient conservées, s'arrogèrent pompeusement le titre de consuls. Chaque concession ainsi arrachée à l'autorité impériale par les réclamations des plébéiens et des bourgeois était aussitôt sanctionnée par une charte écrite, signée de l'empereur lui-même, qui en garantissait l'observation et la durée.

L'une des chartes les plus anciennes de l'Italie est assurément celle de Gênes, donnée par le roi Béranger II, en 958, et confirmée par le marquis Albert d'Est, un siècle environ après lui.

On y remarque les clauses suivantes (1) ;

« La femme lombarde peut vendre ou donner, sans le consentement de ses parents et sans l'autorisation du prince.

» Les serfs, les aldions (censitaires) des églises ou du roi pourront vendre ou donner librement les choses qui leur appartiennent en toute propriété, même leurs censives.

» Si un homme ou une femme possède, en payant une redevance, des biens ecclésiastiques, par acquisition ou hérédité, nul autre que le seigneur n'a droit à un cens sur ces biens.

» Celui qui fera serment avec quatre témoins d'avoir possédé un bien fonds pendant trente années sera à l'abri du pouvoir laïque ou ecclésiastique, et, en cas de contestation, il n'y aura pas lieu au duel.

» Les métayers des Génois qui habitent sur les terres de leurs maîtres, ne sont tenus ni de nourrir, ni d'héberger, ni de suivre les marquis et les vicomtes ou leurs envoyés.

» Les hommes de Gênes qui voudront résider sur les terres de leurs maîtres seront exempts de tout service public.

» Les habitants de Gênes ne seront pas appelés en justice hors de la ville et n'obéiront pas aux sentences rendues ailleurs.

» Les étrangers habitant Gênes doivent faire la garde avec les Génois contre les insultes des païens. »

On cite ensuite les chartes de la république de Raguse, de Pise, dont les habitants obtinrent, en 1081, de l'empereur Henri IV qu'il n'enverrait dans la ville aucun lieutenant sans l'approbation de douze notables réunis au son de la cloche; des habitants de Bresse contre les usuriers (1102); de Pistoie et de Messine, aux habitants de laquelle le roi Roger, pour les récompenser de leurs secours et de leur fidélité, accorda les importants priviléges qui suivent :

(1) César Cantu, *Histoire universelle*, t. X, p. 325 et 326.

« Les Messinois, hors le cas de lèse-majesté, ne pourront être jugés que par des magistrats nommés par eux, tant au criminel qu'au civil.

» Le roi, considéré comme le premier citoyen de Messine, s'engage à respecter les lois établies, à ne rendre aucun décret contraire à ces mêmes lois, à choisir des Messinois pour remplir les charges publiques de leur ville, et à acccorder le premier rang à leurs députés dans les assemblées publiques.

» Il institue en outre un consulat composé de négociants ou armateurs messinois, pour les affaires maritimes, exempte les habitants de tout droit de douane dans toute la Sicile, leur accorde exclusivement le droit de frapper toutes les monnaies royales, d'arborer l'étendard royal sur leurs principales galères, de prendre dans les forêts royales le bois nécessaire pour la construction et la réparation de leurs bâtiments, et les exempte des rigueurs de l'enrôlement militaire (1). »

Ce sont là de grandes et d'immenses concessions, en effet, mais Messine fut une cité privilégiée, et les autres villes de l'Italie et de la Sicile ne furent pas toutes aussi amicalement traitées par leurs seigneurs ou leurs suzerains.

Lucques obtint cependant de l'empereur Henri IV l'assurance de la conservation de ses murailles, l'exemption pour ses habitants de se rendre au tribunal des juges lombards, et la promesse de ne construire aucun palais dans l'intérieur de ses murs, aucune forteresse à la distance de six mille de ses remparts (1081). Côme et ses environs furent exemptés de diverses charges onéreuses par l'empereur Othon le Grand; ainsi des autres.

La Lombardie et la Toscane devinrent donc ainsi les instigatrices du mouvement libéral qui se répandit bientôt en France et en Europe et donnèrent par suite l'impulsion à tout ce que la chrétienté cisalpine et transalpine comptait de cœurs vaillants, prévoyants, robustes, énergiques et amis du progrès. Le Piémont accepta avec plaisir les nouvelles réformes sociales que les cités lombardes, ses voisines, venaient de réveiller de leur léthargie passée, et Bielle, Saorgio, Asti, étaient déjà communes en 1098. La petite ville de Blandrate comptait déjà douze consuls vers la même époque, et obligeait ses comtes à des concessions importantes et avantageuses.

Mais la première commune de l'Italie est sans contredit Milan, la cité

(1) Cantu, t. X, p. 328.

d'Agilulphe et de saint Ambroise, qui fermait à la fois ses portes aux troupes guelfes ou gibelines, et qui se redressait fièrement devant les empereurs ou les papes Othon III ou Grégoire VII. « Le Père de Lanfranc, lit-on dans la vie de ce saint archevêque, était l'un des gardiens des lois et des droits de la cité de Milan (1030). En 1100, les consuls et le peuple se réunirent à l'archevêque pour traiter de la justice et de l'administration de leur ville opulente; en 1118, c'était déjà une commune puissante et libre, aux consuls et aux capitaines de laquelle les princes d'Allemagne écrivaient pour réclamer du secours contre l'empereur Henri V.

Les campagnes toscanes et lombardes suivirent de près l'exemple donné par la métropole de la haute Italie. Les habitants d'Empoli obtinrent en 1110 et 1119 de leur seigneur Guido Guerra et de la comtesse Émilie, sa femme, la consécration de terres et de priviléges municipaux et la construction de maisons agglomérées (ou communes) autour de l'église de Saint-André. Chiesi, Borgo San-Sepolcro, Pavie, devinrent communes libres et indépendantes, après avoir lutté courageusement avec leurs évêques ou leurs suzerains.

Une province italienne demeure toutefois insensible au mouvement régénérateur qui anime la haute Italie; c'est la Romagne, où la domination passe des conquérants byzantins et lombards entre les mains du pape et des évêques, et qui se contente de former ce que l'on appelle encore aujourd'hui les États du pape et de l'Église, États souvent agités, du reste, par des querelles privées et des révolutions sanglantes et meurtrières.

Telle est en Italie la marche de l'affranchissement des communes ou plutôt de la résurrection de l'ancienne magistrature consulaire romaine avec des différences sensibles et importantes néanmoins. Aux nouveaux municipes du moyen âge appartiennent en effet le droit de lever des impôts, de faire la guerre, de battre monnaie, de s'organiser en corporations, d'accorder le droit de bourgeoisie, d'avoir leur patron, leur drapeau, leur sceau et leur image, d'élire leurs magistrats et leurs capitaines, de les choisir par égales portions dans la noblesse ou la bourgeoisie; ou dans cette dernière classe seulement, quand elle fut forte et dominante.

Les serfs émancipés rejoignent dans les villes les bourgeois affranchis de tout joug féodal; ils sont admis dans les rangs de la milice urbaine ou de l'armée active, et deviennent à leur tour, quand ils sont intelligents et capables, des magistrats et des généraux, des docteurs ou des princes de l'Église.

Les municipes romains ont été créés par les conquérants du sol et du territoire italiques tenant sous leur joug leurs ennemis vaincus et subjugués; dans les nouveaux municipes, au contraire, les esclaves et les opprimés se redressent contre leurs conquérants et leurs maîtres, et élèvent une barrière légale et formidable contre leur tyrannie, par ces nouvelles associations fraternelles et sociales. Mais des défauts et des vices nombreux surgissent à la suite de ces innovations prévues et sympathiques, et les nombreuses républiques italiennes procréées quelques années après, par l'affranchissement des vilains et des serfs, vinrent démontrer par malheur les abus d'une liberté illimitée après un abrutissant esclavage, détruire l'unité italienne affaiblir et annihiler sa puissance en la morcelant et en l'énervant par des divisions inopportunes et intempestives.

Toutefois nons n'avons pas entrepris la tâche de raconter ici les erreurs et les fautes des républiques italiennes; il nous reste donc à suivre le progrès de l'affranchissement des communes en France et en Allemagne, où le mouvement italien se propagea bientôt.

III. — *De l'affranchissement des communes en France.*

Les mêmes raisons qui avaient provoqué en Italie l'affranchissement du peuple et la formation des communes, les appelèrent aussi dans la Gaule, dans les provinces méridionales de laquelle subsistait encore, comme de l'autre côté des Alpes, la juridiction consulaire issue de la domination romaine.

Narbonne, Lyon, anciennes colonies de l'empire, et plusieurs villes de la seconde Aquitaine, conservaient, il est vrai, leur curie primitive, leurs décurions ou sénateurs, recrutés parmi les grands propriétaires et les duumvirs, les quatuorvirs ou les consuls annuels et bisannuels. Mais dans la Gaule centrale, les curies et les sénateurs n'existaient plus que pour mémoire, et les décemvirs et les provinciaux avaient disparu d'abord devant les comtes francs et les vekinbourgs, chargés de rendre en leur nom la justice; devant les échevins créés par Charlemagne, simples juges dans les cantons, mais juges et administrateurs dans les villes, enfin, devant les évêques qui, contenus quelque temps par la censure rigide des *missi dominici* créés par le même empereur, s'étaient bientôt élevés sur leurs ruines pour devenir seigneurs au lieu de défenseurs des intérêts populaires, premier rôle qu'ils avaient eu en partage, et pour accaparer à leur profit les redevances et les impôts.

Les magistrats nommés par eux et se succédant par voie d'hérédité

devinrent alors des personnages sans valeur et sans importance, et maires ou chefs des échevins, pairs ou conseillers des cités, ne furent bientôt plus sous la direction puissante des prélats suzerains, que des instruments passifs et dociles de leurs volontés et de leurs caprices.

Du xe au xie siècle, la tyrannie avait si bien empiré que les hommes libres se trouvaient en quelque sorte réduits au servage ou à l'esclavage. La réaction commença toutefois vers le commencement du xie siècle, et les comtes de Flandres et de Champagne prirent les premiers l'initiative d'un gouvernement plus libéral et plus doux. Arles, Marseille et Toulouse, cités énergiques et remuantes, forcèrent leurs seigneurs à délibérer avec leurs officiers municipaux, réunis sous le titre d'université. Dès l'an 1089, les citoyens de Narbonne délibéraient sur les affaires publiques, non-seulement avec les seigneurs, mais même avec les évêques, que Carcassonne astreignit trois ans après au même partage de ses droits naturels et imprescriptibles. Dans le centre de la France, Bourges et Tours furent administrées par un conseil de quatre bourgeois (ou quatuorvirs); Orléans et Chartres par un pouvoir exécutif composé de dix citoyens, partageant la direction des affaires avec leurs comtes ou leurs lieutenants. Les Nautes, ou la corporation des marchands de la Seine commencèrent aussi en dépit des officiers du roi et des prérogatives royales à se frayer une route plus assurée vers leur indépendance. Les investitures et les croisades, les croisades surtout, contribuèrent énormément en France plus peut-être même qu'en Italie à la réussite de ces associations plébéiennes, conçues d'abord dans un esprit de défense personnelle et privée, mais dirigées bientôt en réalité contre la puissance des seigneurs, qui leur abandonnaient, pour ainsi dire, le champ de bataille des réformes, en s'expatriant pour la Terre sainte.

« Les bourgeois et la royauté, dit Bréquigny, dans son *Recueil des ordonnances royales*, se trouvaient intéressées dans cette grande révolution sociale et administrative; les bourgeois, par la conquête de leur liberté civile et politique, les rois, par l'affaiblissement des seigneurs qui leur faisaient ombrage; par les sommes qui leur étaient payées pour les chartes et pour les coutumes des nouvelles communes, par les redevances annuelles et le service militaire que lui promettaient les bourgeois incorporés sous le nouveau régime administratif. »

Cette assertion est entièrement fausse en ce qui concerne la volonté royale et les bons offices du monarque des Francs. Les premières associations municipales, au xiie siècle furent, selon nous, conquises par les bourgeois et les serfs, seuls réunis dans une cause commune et excep-

tionnelle contre la même race d'ennemis intimes et domestiques, les grands et les nobles.

L'initiative ou plutôt l'intervention royale, alors même qu'elle en eût eu le pouvoir, et elle était loin de le posséder, puisque les grands feudataires du royaume étaient plus maîtres chez eux que le roi dans son propre domaine, ne pouvait s'appliquer volontairement, comme nous l'avons dit plus haut, et s'intéresser au succès d'une émancipation essentiellement hostile à la conservation et à la durée des principes monarchiques.

Louis le Gros, qu'une fausse interprétation de ses actes a fait considérer à tort comme l'instituteur et le propagatenr de l'affranchissement du peuple, ne peut donc jouer en réalité qu'un rôle passif et secondaire dans une révolution sans intérêt et sans utilité pour sa couronne et plus dangereuse, après tout, dans le présent et dans l'avenir, que profitable à lui et à ses successeurs. D'autres auteurs ont prétendu qu'il favorisa l'établissement des communes sur les terres des évêques français, tout en les combattant dans les siennes; c'est encore une erreur aussi facile à démontrer que celle qui précède, son rôle actif et son intervention se bornèrent, comme nous l'avons dit plus haut, à la charte donnée au village de Loris-en-Gâtinais, et à quelques réformes opérées par ses soins à Paris et à Mantes.

Il y eut bien après lui et sous le règne de ses descendants, des concessions royales accordées aux bourgeois et aux communes franques, mais ces concessions, imposées par la force des circonstances, n'infirment en rien ce que nous venons de dire sur la participation de nos souverains à la grande réforme du XIIe siècle.

Il est naturel de supposer d'abord que tous les hommes ayant le même droit de participation à la direction ou à la marche des affaires publiques, droit à la fois divin, naturel et humanitaire, ceux qui en avaient été exclus, jusqu'à cette époque, s'entendirent pour revendiquer ce droit, devenu privilége ou prérogative. Il y eut alors des associations publiques consacrées par un serment solennel et irrévocable; des coutumes renfermant des lois civiles, pénales et probablement rurales, agricoles, commerciales et industrielles, furent établies pour la garantie et la tranquilité futures des associés; des beffrois furent érigés sur les places publiques de presque toutes les villes ainsi régénérées, et le son du tocsin ou de la cloche d'alarme vint bientôt appeler tous les citoyens à la défense commune de leurs libertés et de leurs franchises.

Des chartes ayant à la fois un caractère municipal, législatif et

politique, furent obtenues bon gré mal gré des seigneurs ou des évêques intéressés à s'opposer à la nouvelle barrière élevée contre leur puissance omnipotente, aristocratique et despotique, et l'on désigna alors sous le nom de communes, pour les distinguer des villes qui n'avaient obtenu que des affranchissements partiels de droits féodaux, des coutumes locales ou de simples priviléges de bourgeoisie, ainsi que des pays encore régis par le système municipal des Romains, les cités hardies et courageuses qui avaient brisé par le fait de leur volonté, non-seulement les liens étroits du passé et leurs servitudes, mais encore acquis un titre légal, authentique et inaltérable de leur émancipation.

Toutefois le nom de commune fut loin d'être d'abord la dénomination générale adoptée dans toute la France pour désigner les nouvelles cités affranchies; le nom de villes consulaires leur fut donné dans le Midi de la France, plus attaché par son voisinage aux traditions romaines; le nom de communions ou communes fut seul appliqué dans le Nord.

Nous examinerons d'abord la révolution méridionale française.

IV. — *Du midi de la France.*

Le midi, plus favorisé que le nord, au lieu d'être obligé de conquérir en entier ses libertés, n'avait en quelque sorte qu'à défendre et qu'à maintenir les siennes, qui ne lui avaient jamais été totalement enlevées. La révolution consulaire et libérale opérée dans la haute Italie trouva donc sur pied les conseillers urbains de la capitale de la Septimanie, qui se qualifiaient orgueilleusement du titre de barons de Toulouse, et qui résistèrent d'abord à toute innovation municipale.

Mais la Provence adopta avec enthousiasme les nouvelles réformes accomplies sur les bords du Pô et de l'Adige, et Marseille, Avignon, en 1113, Arles, en 1131, s'empressèrent de proclamer leurs consuls et leurs podestats; ces derniers choisis, pour plus de sécurité, parmi les commerçants étrangers qui résidaient dans leurs murs. Les nouveaux consuls, qu'il faut bien se garder le moins du monde de confondre avec les deux consuls romains chefs du pouvoir exécutif, législatif, militaire et judiciaire, furent tout simplement des commissaires municipaux, dont le nombre varia tantôt de cinq, de douze, de seize et de vingt-quatre membres, selon l'importance des villes et des populations chargées d'administrer leurs finances, et de veiller à leur entretien et à leurs intérêts privés.

Béziers eut ses consuls et son conseil municipal, peu de temps après Arles; plus tard les villes secondaires du Languedoc, de l'Auvergne, du Roussillon et du comté de Foix adoptèrent le même régime.

Nous venons de prononcer le mot de conseil municipal : il y avait en effet, dans certaines villes, un conseil ordinaire, et quelquefois un conseil extraordinaire, dans les cas urgents et imprévus, pour aider les consuls et leur donner des avis. Ces conseils, composés souvent en nombre égal de nobles et de bourgeois, s'adjoignirent plus tard des représentants choisis parmi les ouvriers et les artisans établis dans les villes, et furent enfin complétés, mais rarement, il est vrai, par une assemblée générale du peuple, rappelant les Champs de Mars ou de Mai des siècles antérieurs, contemporains ou même postérieurs à la première dynastie royale de France, ce qui confirmerait notre opinion isolée sur l'origine réelle de l'institution communale.

Suivant la route du midi au nord, et transigeant avec les seigneurs de gré ou de force, mais toujours sans l'aide de l'intervention royale, le consulat arriva peu à peu sur les bords de la Loire, mais finit par s'éteindre en légères ramifications sur les bords du Rhin, du Rhône et de la Meuse.

Le Dauphiné, le Lyonnais, le Forez et la Bresse furent toutefois exceptés de l'association générale du midi, par l'opposition violente et énergique des évêques soutenus par l'empereur d'Allemagne, ennemi des nouvelles réformes, mais obtinrent néanmoins des droits civils établis sur des bases plus larges et plus libérales, et l'autorisation d'établir leurs taxes et de pourvoir à leur sûreté par une garde civique ou populaire.

Aux noms des villes que nous venons de citer, on doit ajouter, mais à une époque plus rapprochée, les villes d'Auch, de Clermont, de Bourges, de Nîmes, de Poitiers, de Périgueux, de Vienne et de Pau, dont les coutumes ou fuéros furent publiées en 1173, sous le règne de Louis le Jeune. Tours et Bourges conservèrent, il est vrai, longtemps leurs quatuorvirs transformés en prud'hommes, et furent imitées par Nevers, Moulins, Auxerre et plusieurs cités voisines; Autun eut son vicaire ou viguier ducal électif; Périgueux, subdivisé en corporations de métiers, placées sous la suzeraineté de l'évêque, et en faubourgs, suivant le régime consulaire, se réunit enfin sous ce dernier drapeau. Poitiers, Niort, Bordeaux, Bayonne et plusieurs villes de la Saintonge, de l'Angoumois, de la Guyenne et de la Gascogne, à l'imitation de Rouen, se placèrent sous l'autorité d'un maire, d'un sous-maire ou adjoint, et d'un conseil municipal en nombre limité, mais toujours variable selon les villes, dont les membres portaient le nom de prévôts. La Bretagne seule, cette terre hostile à tout changement et à toute innovation politique ou législative, resta en dehors du mouvement général qui transformait les cités de

France; et Angers, la seule ville qui s'efforça d'avoir une commune, fut obligée de céder et de s'effacer devant la pression de l'autorité de ses comtes et de son clergé (1115 à 1120).

A. DE BELLECOMBE
membre de la 1re classe.

(La suite au prochain numéro).

SI LES ANCIENS ONT USÉ DES LIQUEURS ALCOOLIQUES

Et d'abord, ont-ils connu l'alcool pur?

Il est probable que non. La preuve, toute négative, en serait par là peu sûre s'il ne s'agissait pas d'une thèse elle-même négative. Je veux dire qu'on ne trouve pas trace, dans l'antiquité, de ce produit industriel, dont les modernes font un usage si varié et si multiplié, tant pour les arts que pour la délectation de la bouche. Les anciens ne paraissent pas du tout avoir songé à extraire l'alcool d'aucun des végétaux; qui tous, on le sait, en contiennent plus ou moins abondamment, et dans plusieurs desquels ils n'ont pas pu n'en pas apercevoir l'existence, tant elle y est sensible!

Ce qui étonne, c'est que leur recherche d'un luxurieux bien-vivre ne les ait pas conduits à l'invention de cette industrie.

Que des savants prétendent qu'ils avaient découvert les esprits dans les végétaux et su les en extraire, mais que les opérations furent peu répandues et les produits laissés en dehors des usages communs, je n'en veux pas plus à l'appui de ma thèse. Certes! découvrir, par le seul instinct investigateur de l'esprit humain, une essence plus légère et plus forte que toute autre, dans les sucs déjà tirés des végétaux par la pression, et avoir remarqué qu'un grand feu peut, en volatilisant cette essence, la séparer et la faire passer au moyen d'un tube dans un vase où elle pourra être recueillie, cela n'est pas impossible à croire, même sans documents. Mais de ce pas à l'art de la distillation, il y a la distance du berceau à la virilité. Combien d'établissements nouveaux dont l'idée et un premier essai remontent, stériles, à plusieurs siècles!

Les anciens ont-ils pratiqué la distillation pour arriver à des produits utiles? Voilà ma question.

Et spécialement ont-ils connu l'eau-de-vie?

Distiller signifie en grec, en latin, tomber goutte à goutte et rien de plus. C'est un verbe neutre. Les modernes seuls en ont fait un verbe actif (1).

(1) Stillo, distillo; στάζειν, ἀποστάζειν, μεταστάζειν. Les ustensiles indispensables à la distillation, l'alambic, la cornue, n'ont point de noms propres dans ces langues, et encore moins le produit industriel. Le mot *spiritus*, dans le sens le plus rapproché

L'art de la bonne chère est sans doute le premier qui soit cultivé parmi toutes les nations après que l'alimentation est assurée. La cuisine est propre à l'homme ; car il goûte et savoure ses aliments ; la bête dévore et engloutit les siens. Le breuvage est aussi façonné et diversifié par l'homme qu'il l'est peu par la brute, à qui il ne faut qu'être désaltérée et qui même a une répugnance naturelle pour toute préparation culinaire ou chimique. Quant à l'homme, doué d'une intelligence, il est tenu d'en user pour tout ce qu'il veut s'appliquer de nécessaire, d'utile et d'agréable à sa vie. Lui seul même est capable d'abus par la puissance de son libre arbitre.

Or, l'abus a été loin chez ceux des peuples de l'antiquité que leur brillante fortune nous a fait connaître et particulièrement chez celui qui les a tous englobés dans sa domination ou détruits, ne pouvant les retenir sous son joug. Il reste des témoignages de leur luxe en toutes sortes de voluptés et surtout dans les plaisirs de la table. Ils eurent de savants *docteurs,* si j'ose dire, *en soupe salée*. Leurs livres didactiques, dont plusieurs auteurs font mention et rappellent les titres, sont perdus, il est vrai. Mais les historiens, les orateurs, les moralistes, les poëtes contemporains ont souvent tracé les usages et les excès de ces peuples.

Énumérer seulement les mots usités, en viandes et végétaux, serait trop long : bétail, venaison de poil, de plume, de mer, d'eau courante ou stagnante ; pâtisseries, confitures, fruits, sauces, condiments, tout passait de leur cuisine sur leur table accommodé en cent façons.—La liste de leurs boissons serait encore plus longue. Pline en compte de plus de quatre-vingts crus, dont les deux tiers en Italie et le reste en Grèce et avec lesquels on fait cent quatre-vingt-quinze genres de vins, et le double d'espèces (1). Les principaux étaient les vins de Chio, de Thasos, de Lesbos, de Cos, de Rhodes ; le cécube, le massique, le calès, le formies, le sorrente, l'Albe, etc., et par-dessus tous, le falerne ; ajoutez leurs qualités respectives : le pur ou mer-goutte, *merum ;* le temetum, turbulent ; le fumeux, le moelleux ; les vins *aminea,* c'est-à-dire sans minium ou blancs que Virgile estime *firmissima* (2). Après cela, ceux qui sont travaillés : les marinés, les résineux, ceux où l'on jette un cinquantième d'eau de mer ou un soixantième de sel, pour les rendre plus digestifs ; les vins miellés, *mulsea,* parfumés, aromatisés, *myrrhea* et *myrsinites, absinthites ;* et, pour ne rien

de notre matière, ne signifie qu'*odeur*, *exhalaison ;* ou bien, il s'entend des esprits animaux (Columelle). Mais il n'y a pas d'autorités antiques pour l'expression *vini spiritus* comme extrait de vin.

(1) Quanto tamen in potu ingeniosior apparebit ad bibendum generibus centum et nonagenta et quinque excogitatis. (Plin., cap. XIV, 52.)

(2) Georg., II, 97.

oublier d'essentiel, les vins de pommes, de poires, de grains fermentés, autrement dit cidre, cervoise ou bière ; boissons très-enivrantes prises au delà du besoin, mais à l'usage des peuples barbares seulement. Enfin, l'alica, la lora ou piquette. Mais d'eau-de-vie, de rhum, ou de rien qui y ressemble, nulle mention (1).

Toutefois, suivant Pline, le falerne prend feu (2). Ce n'est pourtant que du jus fermenté du raisin. C'est, il est vrai, le vin par excellence. On disait boire le falerne comme nous dirions sabler le champagne. Peut-être bien que, tombé dans un incendie, un *cadus*, ou tonneau de falerne, contribuerait plutôt à le rallumer qu'à l'éteindre, à cause de la quantité d'*esprit* qu'il contient. Voilà probablement comment l'aurait entendu l'antique historien de la nature.

L'ivrognerie, s'il faut s'en rapporter aux textes antiques, n'a toujours eu pour pâture que le vin.

Un verset du psaume LVIII dénonce les railleries que lancent contre le prophète les libertins qui vont boire aux portes de la ville : *qui sedebant in porta, in me psallebant qui bibebant vinum.*

Homère, Hésiode, Pindare versent le vin seul à leurs héros.

Anacréon consacre la moitié de ses odes à chanter le vin et nulle autre liqueur.

Dans le *banquet* de Xénophon, Socrate disserte sur les charmes de la conversation entre convives et sur les désagréments de l'ivresse. Il n'y est question que du vin.

Lucien en dix endroits traite du vin et de l'ivrognerie. Dans la XXIIe de ses *lettres saturnales*, le législateur prescrit que l'esclave ne verse à tous les convives qu'un seul et même vin, afin que mon voisin ne soit pas saoulé de parfumé ἀνθοσμίου, tandis qu'à moi le ventre crèvera de vin doux γλεύκους, (le moût qui donne la courante). Ailleurs, il cite Callistène qui rapporte qu'Eschyle, en écrivant ses tragédies, puisait dans le vin son esprit et le feu de son âme (3).

Bacchus est le dieu des vendanges. L'âge mûr l'égale à Vénus; la vieillesse le lui préfère comme un ami plus constant. Quel est le dieu des liqueurs spiritueuses? Car enfin, pour deux offices, il faut deux déités. Ainsi

(1) Je n'ajoute pas l'hydromel, qui n'est que de l'eau sucrée, ou plutôt miellée, ni l'hypocras, qui ne me paraît que le nom poétique d'un mélange de caprice. Pline n'a pas donné toute cette série de qualités. On en trouve dans divers auteurs.

(2) Pline se borne à dire « Falernum flammâ inceditur. » (L. XIV, § 16.)

Falerne est un coteau de la Campanie, près de Capoue. L'esprit est dans le vin pour 18 pour 100, l'eau-de-vie pour 53 pour 100.

(3) ἐν οἴνῳ γράφειν ἐκοσμῶντα καὶ ἀναθερμαίνοντα τὴν ψυχήν.

la déesse de la beauté a deux fils qui la servent : Cupidon, né de Mars ; Hymen, de Bacchus, le dieu qui préside aux festins nuptiaux.

Ce sage épicurien que nous aimons tous, le favori de Mécène, le généreux introducteur de Virgile à la cour d'Auguste, Horace invite de temps en temps ses amis et amies, en des vers devenus immortels (1), à venir boire ou le cécube ou le massique, le sorrente, l'albane ou du vieux qui remonte à l'année de sa naissance ou au consulat de Bibulus ou à celui de Tullius et dont il débouchonnera l'amphore goudronnée et enfumée.

Il est vrai qu'on pourrait objecter que, dans les temps modernes, la poésie ne célèbre aussi que le vin ; sans doute parce que, malgré son beau nom, l'eau-de-vie est une boisson pernicieuse qui n'est pas de nature à procurer les plaisirs du banquet, une conversation joyeuse et spirituelle, une compotation d'amis, je veux dire, boire ensemble et longuement. Cette objection peut avoir sa valeur. Elle a aussi sa réfutation spécieuse en ce que la poésie moderne a suivi le train de l'antique où les *spiritueux* n'ont pas même été nommés, sans doute, parce qu'ils n'étaient pas connus.

Le poëte espère que son ami le consul Corvinus, tout imbu qu'il est des *sermons socratiques*, ne reculera pas d'horreur devant un certain vieux massique qu'il veut lui faire goûter ; et pour l'encourager, il lui rappelle l'ancien exemple du fameux censeur (2).

La vertu du vieux Caton,
Chez les Romains tant prônée,
Était souvent, nous dit-on,
De falerne enluminée.

De falerne, entendez-vous, et non de cognac ou d'andaye.

Il décrit quelque part les caractères de l'ivresse selon les différents naturels des buveurs. L'un devient mélancolique, fou, furieux ; l'autre a, comme nous disons, le vin tendre : il embrasse tout le monde ; celui-là rit, celui-ci pleure ; cet autre est bavard et vantard; mais l'eau-de-vie stupéfie, l'ivresse en est muette, sérieuse, solitaire.

L'eau-de-vie s'appelait originairement eau-de-vin. C'est de l'esprit-de-vin trempé d'eau. On l'avait prohibée en France comme boisson ; on ne la

(1) Hor., O., l. III, 21, 25, 29 *et passim*.
(2) ..... Promere languidiora vina.
Non ille, quanquam socraticis madet
Sermonibus, te negliget horridus :
Narratur et prisci Catonis
Sæpe mero caluisse virtus.

tolérait que comme médicament. Elle devint cependant l'objet d'un petit négoce vers le commencement du XVIe siècle : — c'était l'abus qui, comme de beaucoup d'autres denrées, était mauvais et seulement pour les particuliers déjà vicieux. — Ce que nous appelons *les liqueurs* fut inventé ou importé par les Italiens venus à la suite de nos reines Médicis.

« Là où il y a du sucre, dit un auteur (et, ajoute-t-il, la nature en a mis presque partout), on peut être assuré qu'il y a de l'alcool ; depuis le vin, qu'on doit mettre à la tête des substances qui produisent de l'eau-de-vie, jusqu'aux figues, aux groseilles, etc. »

Du sucre ! les anciens le connaissaient-ils ? et s'ils ne le connaissaient pas, comment pouvaient-ils vivre ? — Et comment pouvions-nous circuler dans Paris avant les rues et boulevards nouveaux, qui sont déjà presque trop étroits.

Du sucre ils paraissent n'avoir su que le nom, *saccar* ; ou du moins ne l'avoir point connu à l'état de service journalier dans la famille.

Ils avaient les vins à tous les degrés de force et de douceur ; ils avaient les miels d'une infinité d'espèces et en abondance ; denrée dont nous n'usons plus guère qu'en médicaments, tant le sucre est répandu dans le monde entier.

La canne à sucre est originaire de Chine. Elle a été transplantée de contrée en contrée, jusque dans les îles du golfe mexicain. Les Romains ont bien aussi connu l'existence d'un grand pays à l'extrême Orient. Ils en appelaient les habitants Sères ou Sinæ, à moins que ce dernier nom ne doive s'appliquer qu'à ceux de l'Inde ou *Sinde*. Mais, d'ailleurs, leurs marchands, pas plus que leurs armées, n'y sont allés. Ils échangeaient leurs vins contre les soieries de la Chine, mais par l'intermédiaire de la Perse et de quelques côtes de la mer des Indes. Faisait-on dans ces contrées du sucre et, par suite, du rhum ? Il n'y paraît pas.

Ainsi Lucullus, Apicius, Verrès, les Césars, Vitellius enfin, ces fameux et opulents amateurs de fine chère, n'ont très-probablement jamais goûté ni soupçonné ce mets, entre autres, si simple et si délicieux, qu'un petit bourgeois de nos jours sert à un convive à qui il veut faire honneur et plaisir, une omelette sucrée, triomphalement apportée, toute flamboyante de rhum ou d'eau-de-vie sur ma table à l'entremets, par mon unique servante, *ma bonne* (aimé-je mieux dire, pour être plus humain, au risque d'une antiphrase).

Pline finit son livre *des vins* par une diatribe contre les orgies habituelles aux Romains. C'était à qui ingurgiterait le plus de liquides ; et cela, dans les rangs les plus élevés de la société. Mais c'est toujours de vin qu'il s'a-

git ; et il serait incroyable que, dans ce livre et à ce passage, il n'eût pas parlé des liqueurs spiritueuses si elles eussent alors existé ou été en usage comme boisson. On prenait de grands vases ; les grands buveurs se tenaient intrépides pendant toute la séance. Les autres avaient l'art de rendre aussitôt ce qu'ils avaient pris et de recommencer jusqu'à trois fois (1). Je doute que les buveurs d'eau-de-vie pussent, le voulussent-ils, en faire autant.

Je comprends les dévastations des palais et des bibliothèques par les barbares. Mais la mangeaille, le boire et sa suite voluptueuse, l'ivresse ; voilà, pour les vainqueurs, des besoins et des plaisirs suprêmes. On en garde les traditions ; des habiles en ces industries, on fait des esclaves du plus grand prix : si le ministre de Zénobie eût été distillateur, au lieu de n'être qu'un rhéteur, Aurélien ne l'eût pas fait mourir.

Les volcans qui ont englouti plusieurs villes et leurs habitants subitement et au milieu de leur vie de famille, ne laissent découvrir, dans leurs fouilles, ni liqueurs alcooliques au moins séchées, ni ustensiles propres à la distillation.

Voici mon dernier argument. C'est toujours une preuve négative, mais elle est tirée, ce me semble, des entrailles de la matière. Déjà quelques citations ont pu y préparer.

Nos repas cérémonieux règlent ainsi l'ordre du breuvage. Après le vin *d'ordinaire* viennent les vins fins, les vins précieux ; finalement le café et les liqueurs. Et pour ce service, chaque convive est pourvu de quatre ou cinq verres qui vont en décroissant d'ampleur. Le premier, qui est suffisant pour se désaltérer et détremper les aliments, peut contenir un tiers de litre ou quatre cyathes antiques. Le verre de bordeaux est environ de la moitié de celui-là. Le madère est à peine du tiers. Le verre d'alicante, de porto, de tokai est encore plus petit. Le champagne est très-haut et c'est le moins *capable*. Hélas ! il laisse déborder la mousse et retient trop peu de liquide. Par où finissons-nous? par la *demi-tasse* et puis le *petit verre* ; ce sont leurs noms propres.

C'était tout le contraire à Rome. Plus le repas s'avançait, plus les coupes s'agrandissaient. Pétrone, autorité en la matière, représente, dans son festin de Trimalcyon, un convive déjà gris qui se lève et réclame de l'eau

(1) Ingentia vasa corripere veluti ad ostentationem virium et planè infundere ut statim vomant rursusque hauriant; idque iterum tertiumque. — Et Cicéron : Tantum *vini* exhaurieras ut tibi necesse esset vomere postridie. Voir aussi son plaidoyer *pro rege Dejotaro*. Quum... vomere post cœnam velle dixisses...



chaude et du vin (1). Aussitôt le maître demande une plus grande coupe (2).

Et cent ans auparavant Cicéron constatait cet usage, dans une de ses foudroyantes oraisons contre ce scélérat de Verrès. Il y décrit un banquet officiel donné par un des principaux citoyens d'une ville alliée, où tous les convives sont les affidés du Préteur. Là, il se passe une scène horrible dont la fin fut la condamnation à mort du maître de la maison et de son fils, coupables d'avoir défendu l'honneur de leur fille et sœur, que cette tourbe échauffée voulait faire venir dans la salle au moment où l'*on demandait de grandes coupes*. Et l'orateur, en formulant dans sa narration cette demande en une phrase elliptique (3), fait assez comprendre que c'était le signal d'usage pour commencer la lutte de l'ivrognerie. Or, je le répète, quelle que soit cette stupide passion pour les liqueurs alcooliques, ce n'est toujours que par *petit verre* qu'elle peut procéder : un cotyle (4) ou demi-litre d'eau-de-vie ou de rhum bu d'un trait tuerait net !

— « Et la conclusion? — Je vous la demande. — Enfin, votre avis! — Le vôtre? — Les anciens ne connaissaient pas l'eau-de-vie : cela est probable, tout surprenant que cela soit. — Vous êtes aussi instruits que moi. »

P. Masson
Membre de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

SOMSOIS ET SON ÉGLISE.

L'*Écho de la Marne* a publié, sous le titre de *Somsois et son Église*, un intéressant travail de notre honorable collègue, M. le comte Pierre d'Allonville : nous regrettons de ne pouvoir offrir aux lecteurs de l'*Investigateur* qu'une indication rapide des recherches historiques et archéologiques auxquelles s'est livré notre savant correspondant.

(1) Apparemment pour se faire vomir et recommencer à boire.

(2) Capaciorem scyphum poposcit.

(3) Cum majoribus poculis poscebant.

(4) Le cotyle est une mesure de six cyathes; le gobelet ordinaire en contient quatre ou un tiers de litre. Il y a dans le litre quarante-deux petits verres. Les Romains avaient une petite mesure appelée *ligula*, équivalente à un quart de cyathe. Le cyathe n'est pas un vase mais une mesure. Martial boit à ses cinq maîtresses, Haivia, Justina, Lycus, Lydè, Ida, autant de cyathes qu'il y a de lettres dans leurs noms respectifs, c'est-à-dire vingt-cinq cyathes en neuf coups inégaux, juste deux litres de vin, bien entendu.



Somsois, en latin *Sumpseium* ou *Sumpsesium*, est un village de la Champagne dont, « avec quelque bonne volonté, aidé d'un peu d'amour-propre » local, on pourrait faire remonter l'origine jusqu'aux Romains. » Cette origine paraît du moins fort ancienne, et il est fait mention de Somsois, dès l'an 1200, dans une charte de Thibaut IV, dit le Posthume, comte de Champagne. François Ier, dans une charte datée de Montargis, du mois d'avril 1545, accorde, « pour le *bourg et villaige* de Somsoys, deux foires » par chacun an et un marché au jour de vendredi de chacune semaine. » Diverses chartes ou ordonnances du roi Jean, de François Ier, de Henri II et de Louis XIV, concernant Somsois, se conservent dans les archives du château.

A quelle époque doit-on placer la construction de l'église de Somsois ? — « Une opinion généralement accréditée dans le pays, enracinée même, » en quelque sorte, dit M. le comte d'Allonville, attribue l'édification de » l'église de Somsois aux Templiers. On cite, à l'appui de cette opinion, » une autre tradition qui affirme l'existence d'un ancien couvent sur » l'emplacement appelé *la Cour Chavanges*. » Notre honorable collègue n'admet pas cette assertion, « quelque séduisante qu'elle puisse être pour » la localité, » et, après avoir tracé le tableau des ravages que subit la partie de la Champagne dans laquelle est situé Somsois, depuis les premières invasions des barbares jusqu'au passage des troupes étrangères, en 1814 et 1815, il place la construction de l'église à la fin du XIIe siècle : « Tout, dans ses belles lignes architecturales, ajoute-t-il, dans sa sévère » structure, dans ses proportions robustes, quoique élégantes, nous fait » croire qu'en lui alléguant cette date, nous ne nous écartons pas beau» coup de la vérité. »

La description de l'église de Somsois et des objets d'art qu'elle renferme sera lue avec le plus vif intérêt par les amis de la science historique, et ceux des lecteurs de l'*Investigateur* qui visiteront ce curieux monument ne peuvent désirer un meilleur guide que les pages dues à la plume du savant correspondant de la quatrième classe de notre Institut. Nous n'adresserons qu'un seul reproche à M. le comte d'Allonville, c'est d'avoir pu supposer qu'il « avait parfois abusé de la patience de ses lecteurs ; » tous lui sauront gré, au contraire, de leur avoir fait connaître dans ses moindres détails « cette église de Somsois, qu'il aime avec cet amour pas» sionné des belles choses, qu'il aime pour son incontestable valeur reli» gieuse et artistique, qu'il aime parce qu'elle lui rappelle de précieux » souvenirs. »

GAUTHIER LA CHAPELLE,
membre de la 3me classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE JANVIER 1865

La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 11 janvier à neuf heures du soir. M. Carra de Vaux, vice-président de la troisième classe, occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente : il est adopté.

On communique à la classe une lettre de M. de Ressiguier, par laquelle il regrette d'être obligé de se retirer à cause de son grand âge : cette démission est acceptée.

L'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg offre à l'Institut historique vingt cahiers de son bulletin. M. Breton est nommé rapporteur.

La société havraise d'études diverses offre à l'Institut historique un volume de ses travaux. M. Émile Agnel est nommé rapporteur. Deux rapports sur MM. Girard de Rialle et Minoret, candidats, sont déposés sur le bureau par les commissions chargées d'examiner leurs titres. On donne lecture des rapports. M. le président invite les membres de la première classe à prendre part au scrutin. MM. de Rialle et Minoret sont admis comme membres résidants de la première classe, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente : il est adopté. Plusieurs livres sont offertes à la classe, leurs titres seront publiés dans le bulletin du journal.

La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Ghirelli, substitut du roi d'Italie près le tribunal de l'arrondissement de Naples, demande à faire partie de l'Institut historique, sous les auspices de MM. Ghirelli, major dans l'armée d'Italie et Renzi, comme membre correspondant de la troisième classe; il envoie comme titre imprimé un ouvrage en italien, intitulé : *Commento della legge in torno ai reati della stampa.*

M. le président nomme une commission pour examiner les titres du candidat; elle se compose de MM. Ernest Breton, Gauthier la Chapelle et Masson, rapporteur.

La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Masson pour lire un rapport sur les *Poésies de Jacques de Champrepus*, gentilhomme du XVIe siècle. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Badiche donne lecture d'un rapport sur un ouvrage de M. l'abbé Méthivier intitulé : *Études rurales* : quelques observations sont adressées à M. Badiche par MM. Breton, de Berty et Masson. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Carra de Vaux lit un rapport sur les travaux de la société de Poitiers, sur les *Annales philosophiques* de M. Martin et sur les travaux de la société de l'Eure. Ce rapport est renvoyé à la chronique du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 27 JANVIER 1865.

La séanee est ouverte à neuf heures ; M. de Pongerville, *de l'Académie française*, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. En prenant possession de la présidence, il remercie, dans une courte allocution aussi bien dite que pensée, ses collègues de l'avoir placé à leur tête. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

L'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de la Belgique offre à l'Institut historique trois volumes de son *Bulletin* et l'*Annuaire de* 1864 ; M. Masson est nommé rapporteur.

La Société lombarde d'économie politique envoie à l'Institut historique plusieurs cahiers de ses travaux ; M. Breton est nommé rapporteur. On donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut historique, pendant le mois ; des remercîments sont votés aux donateurs. Deux candidats, MM. Julien Girard de Rialle et Eugène Minoret, ayant été reçus à la première classe comme membres résidants, M. le président invite l'assemblée à prendre part au scrutin ; les deux admissions sont approuvées par l'assemblée ; un rapport est déposé sur le bureau par la commission chargée d'examiner les titres de M. Ghirelli, substitut du procureur du roi d'Italie au tribunal de l'arrondissement de Naples, présenté par MM. Ghirelli, major dans l'armée italienne, et Renzi. La troisième classe se constitue ; on donne lecture de ce rapport, et M. Ghirelli est reçu, au scrutin secret,

membre correspondant de cette classe. L'assemblée générale approuve ensuite cette admission.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur la biographie du général don José de San Martin; M. Breton, en l'absence de M. Caicedo, rapporteur, donne lecture de ce travail. Après quelques observations élogieuses de MM. Masson, Barbier, Breton et de Pangerville, ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. de Berty lit un rapport sur le discours de M. Camoin de Vence, à la cour impériale de Poitiers; MM. Barbier, Breton et Masson adressent à l'auteur quelques observations; le rapport est renvoyé à la chronique du journal.

M. Joret des Closières donne lecture de son rapport sur l'ouvrage *la Fronde* dans l'Angoumois, par M. Paul Delacroix; ce travail intéressant est renvoyé au comité du journal.

M. Barbier propose à l'assemblée d'ouvrir à l'Institut historique un album photographique destiné à recevoir les portraits de tous les membres tant résidants que correspondants et honoraires de l'Institut historique. L'assemblée, consultée par M. le président, adopte la proposition de M. Barbier; une circulaire sera adressée à ce sujet par le bureau de l'Institut historique à tous les membres de la Société et aux familles des membres décédés.

L'album sera confié aux soins de l'administrateur.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

Peuples et Voyageurs contemporains et impressions d'un Japonais et des Annamites en France et en Europe, par Richard CORTEMBERT, secrétaire de la Société de géographie.

Sous le titre de *Peuples et Voyageurs contemporains* (1), M. Richard Cortambert, secrétaire de la Société de géographie, vient de publier un volume des plus intéressants sur les mœurs des peuples orientaux et américains, suivi d'une revue pittoresque et animée des voyages et des voyageurs contemporains. Écrivain spirituel et aimable, savant distingué et hors ligne, M. Richard Cortambert appartient sans contredit à cette école *humouristique*, représentée par Sterne et Smith en Angleterre, Xavier de Maistre et Alphonse Karr en France. Il y a là beaucoup d'esprit,

(1) Vol. in-18. J. Gay, quai des Grands-Augustins, Paris.

non-seulement de l'esprit brillant et incisif qui séduit et entraîne, mais encore de cet esprit sérieux et sensé qui appelle à lui la réflexion et la méditation du lecteur. Que l'on suive M. Cortambert chez les Turcs, chez les Bulgares, en Chine et dans le Mexique. On s'amuse toujours sans cesser de s'instruire; car l'esprit et la science, ces deux compagnons de route si dissemblables et si difficiles à rencontrer ensemble, s'y tiennent sans cesse par la main et ne se faussent pas compagnie. Le cadre trop restreint de cette notice bibliographique ne nous permet point de donner une idée exacte des *Peuples et des Voyageurs contemporains;* mais nous renvoyons les abonnés de la *Revue orientale et américaine* à ce délicieux volume où ils feront une ample connaissance avec les travaux et les explorations de nos chers et savants collègues de Waldeck, Brasseur de Bourbourg, de Chamay, Martin de Moussy, avec les frères Schlagintweit, le capitaine Squier, Barth, Vogel, Anderson et Livingstone, sans oublier les morts et les martyrs de la science, Francklin, Bellat, Richardson, Overwegg, l'abbé Luc et madame Pfeiffer. J'en passe et des meilleurs; car le livre de M. Richard Cortambert est une revue complète et sans lacune, un guide précieux et indispensable à consulter à la fois pour les voyageurs et les explorateurs futurs et pour ceux qui se contentent prudemment de les suivre au coin du foyer domestique.

L'esprit malicieux de Voltaire se retrouve avec toutes ses fines remarques sur la société contemporaine française dans les impressions d'un Japonais et des Annamites en France et en Europe, ouvrage du même auteur. On s'intéresse beaucoup à l'ami Peters Twong Mih Ug, et le journal du docteur Stouenfors, rédigé sous l'inspiration du *cicerone* philosophe Francœur, rappelle, sous plusieurs rapports, les voyages de Micromégas, de Scarmentado, et les autres boutades philosophiques de l'auteur de la *Henriade*. Nous prédisons le plus grand succès à ces deux ouvrages d'outre-mer et à leur gracieux et élégant interprète.

A. de BELLECOMBE.

— Notre honorable collègue, M. Jumelin Paul, secrétaire de la quatrième classe, architecte au Louvre, vient d'être nommé architecte du département de Maine-et-Loire, à Angers.

— Notre honorable collègue, M. Hardouin (Henri), juge au tribunal civil de Mortagne (Orne), vient d'être nommé président du tribunal civil de Béthune (Pas-de-Calais).



— Sous le titre modeste de *Deux heures au salon de 1864*, un de nos collègues, M. le marquis Eugène de Montlaur, membre de la 4e classe, a écrit une brochure résumant en une quarantaine de pages le résultat de nombreuses visites à la dernière exposition. Étranger à toute coterie, ennemi de tout parti pris, M. de Montlaur a fait preuve de goût et de savoir; par l'étude consciencieuse des maîtres anciens, il s'est préparé à apprécier les modernes, aussi ses jugements sont-ils empreints du caractère de la saine critique. Ce petit ouvrage pourra rester dans les bibliothèques d'art et servir à retrouver plus tard le véritable caractère de l'exposition de 1864 quand les articles de journaux, en général bien moins impartiaux, seront allés

Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.

E. B.

INSTITUTION SMITHSONIENNE.

— En vue de faciliter les communications entre les savants de l'Amérique et ceux des autres parties du monde, l'Institution Smithsonienne se propose de faire imprimer une liste des personnes qu'elle connaît pour se livrer à de nouvelles investigations sur une branche des sciences ou pour s'occuper plus ou moins de recherches scientifiques. Dans ce but, elle invite respectueusement les personnes qui en approuvent l'objet et s'intéressent à son succès, de remplir les blancs laissés sur la présente feuille, et de la renvoyer soit par la poste, port payé, soit par l'intermédiaire de l'un des agents de l'Institution (Docteur Félix Hügel, à Leipzig; Frédéric Müller, à Amsterdam; Gustave Bossange et Cie, à Paris; W. Wesley, 2, Queen'shead Passage, Paternoster Row, à Londres).

L'Institution désire se procurer copie des rapports ou relations de ces investigations nouvelles sur les sciences, et, en retour, elle offre un équivalent de ses propres publications.

1. Le nom.
2. L'adresse du bureau de poste.
3. La profession ou le titre.
4. Par la voie de quelle société, librairie ou autre intermédiaire, les livres seront adressés.
5. Branche de la science qui serait principalement traitée.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Petite anthologie de Sienne*, en italien, vol. 1. Statuts italiens de l'hôpital de la Vierge-Marie de Sienne, écrits l'année 1305, publiés pour la première fois par Lucien Banchi, broch. in-18, Sienne, 1864.



— Résumé des Instructions qui régissent l'Ecole royale militaire de cavalerie, à Pinérol, broch. in-32, par M. le chanoine Sala, professeur, Turin, 1862.

— *Les Ecoles royales militaires et normales de cavalerie et les Instructions religieuses et littéraires,* par M. le chanoine Aristide Sala, broch. in-32, Pinérol, 1864.

— *Promenades de l'Automne* (histoire, archéologie, mœurs, coutumes, etc.) (*en italien*), par M. le professeur Baruffi, broch. in-12, Turin, 1863.

— *Historie e Memorias*, Histoire et mémoires de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne, classe des sciences morales, politiques et belles-lettres, nouvelle série, tom. III, in-4°, partie première, Lisbonne, 1863.

— *Memorias,* Mémoires de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, classe des sciences mathématiques, physiques et naturelles, nouvelle série, tom. III, in-4°, première partie, Lisbonne, 1863.

Bollettino, Bulletin de l'Association nationale italienne de secours mutuels des Savants, littérateurs et artistes, vol. II, broch., Naples, 1864.

— *Rivista*, Revue de Buenos-Ayres, histoire américaine, littérature, mai, juin et août, Buenos-Ayres, 1864.

— Etudes historiques, extrait de la Revue (en espagnol), à Buenos-Ayres, par M. Vicente G. Quesada, broch., Buenos-Ayres, 1864.

— *La Provincia de Corrientes* (en espagnol), par M. Vicente G. Quesada, broch., Buenos-Ayres, 1857.

— *Bulletin de la Société mexicaine* (en espagnol) *de géographie et statistique,* tom. X, n° 3, broch. in-4°, Mexico, 1864.

— *La Rivista de Buenos-Ayres* (en espagnol), la Revue de Buenos-Ayres, publication mensuelle, par M. Vicente Quesada, à Buenos-Ayres, 1864.

— *Mémoires de l'Institut smithsonien de Washington,* vol. XIII, in-4°, contenant 9 articles ou mémoires. Observations sur la mer du pôle Artique, par Kane, etc.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

DE L'INSTITUTION DES COMMUNES EN FRANCE, EN ITALIE ET EN EUROPE

V. — *Les communes dans le nord de la France.*

L'émancipation populaire dans le nord de la France, où elle arbora le nom de commune, rencontra plus d'obstacles que dans le midi, en raison de ses libertés presque entièrement perdues et effacées.

A cause même de cet état de dépendance plus voisin de l'esclavage et de la servitude, les hommes du Nord, qu'ils fussent agités par le souvenir de l'ancienne Truste germaine ou du Nawd ou patronage gaulois, comme l'avance Henri Martin (1), ou excités par la traditionnelle ghilde ou communauté fraternelle d'Augustin Thierry, ou réveillés peut-être selon nos idées personnelles par les légendes nationales de leurs Champs de Mars ou de Mai, accueillirent avec empressement la nouvelle ère de progrès social apportée par le souffle chaleureux et régénérateur de la haute Italie. En dépit de l'opposition des barons et des évêques, et des invectives foudroyantes adressées aux innovateurs par Guibert de Nogent et l'évêque Yves de Chartres, les vilains s'associèrent et se réunirent aux serfs des campagnes et aux bourgeois des villes et convinrent de se rassembler en armes au signal des beffrois ou au son du tocsin. Il y eut bien quelques pillards et quelques vauriens, sans doute, parmi ces nouveaux associés contre tous *les accidents de la vie;* mais la majorité agit néanmoins avec discernement et sagesse, et les membres zélés et intelligents de la commune jurée, les chefs prudents des confréries des arts et métiers ou des corporations ouvrières n'en continuèrent pas moins avec une vaillante énergie et une sage modération leur tâche loyale et patriotique.

Avant même la première insurrection du Mans et de Cambrai, que nous avons précédemment rapportée, on peut mentionner avec une véritable satisfaction le pacte célèbre d'Amiens et de Corbie, en 1025, où les habitants de ces deux villes, réunis en assemblée générale, se jurèrent une paix perpétuelle et promirent de s'abstenir, en cas de querelle, de tout pillage et de tout acte incendiaire, choisissant pour juges de leurs débats, l'évêque

(1) *Histoire de France,* t. III, Livre des communes.

et le comte d'Amiens, dont le tribunal était établi dans ce but devant le porche de la cathédrale.

Ce fut donc en vertu de ces honnêtes principes de défense commune et de fraternité civique, que s'accomplirent presque toutes les révolutions communales du Nord, dont nous ne ferons qu'analyser l'ensemble, sans nous abandonner à des détails mentionnés plus utilement dans des ouvrages compétents et spéciaux (1).

Les Cambraisiens, un instant comprimés par la trahison, furent les premiers à tirer l'épée (1105), et forcèrent leur évêque à souscrire au rétablissement de leur commune, administrée par un corps de quatre-vingts jurés, dont chacun était obligé d'entretenir un valet et un cheval toujours sellé afin d'être prêt à se rendre partout où en était besoin. Leurs statuts portaient pour clauses principales qu'aucune taxe ne pourrait être perçue à l'avenir, ni par l'évêque, ni par l'empereur, ni par aucune autorité quelconque, qu'aucun tribut ne pourrait être exigé de leur ville, et que les bourgeois et les citoyens ne seraient astreints à prendre les armes que pour la défense de leurs propres murs.

Beauvais prit aussi, en 1099, les armes contre son seigneur et les chanoines de la ville, avec l'approbation de son évêque, appelé Ancel, qui signa sans opposition la nouvelle constitution municipale dont voici les principaux articles :

« Tout homme domicilié dans la ville et les faubourgs prêtera serment à la commune et jurera de secourir de tout son pouvoir ses concitoyens.

» La commune élira un conseil de treize pairs, dont les décisions seront respectées par tous les habitants.

» A eux appartiendra le droit de punir les habitants délinquants ou coupables.

» Si le coupable se réfugie dans quelque château, le seigneur sera tenu de le remettre entre les mains des juges.

» S'il s'y refuse, la guerre lui sera déclarée et on fera main-basse sur ses terres et sur ses gens.

» Lorsque la guerre sera déclarée, il est défendu à tout habitant d'entretenir des relations avec les ennemis, de leur prêter de l'argent et de causer avec eux, sous peine d'être traité comme un parjure et puni comme traître. »

(1) Voir, pour ce qui concerne les communes de France, les ouvrages de Guizot, d'Augustin Thierry et d'Henri Martin, que nous avons cités plus haut.



Saint-Quentin obtint sans opposition sa constitution ou sa charte de la comtesse Adèle, veuve d'Hugues de France, comte de Vermandois, charte qui fut approuvée solennellement par son fils Raoul et les barons et les chevaliers du comte, qui jurèrent en outre d'en maintenir les dispositions et les coutumes.

En vertu de cette charte, datée de 1102, le corps municipal de la ville fut placé sous la direction d'un maire (ou mayeur), de deux échevins e de plusieurs jurés (les jurats du Midi). La liberté entière des personne et des biens fut assurée à tous les habitants; les délits jugés par le maire et les jurés; il fut permis au maire et à son conseil d'établir ou de démolir des fortifications, de faire battre monnaie et d'imposer les taxes et les contributions publiques. Une clause exceptionnelle et avantageuse autorisait en outre les habitants à faire moudre leur blé ou cuire leur pain ailleurs que dans les fours ou les moulins du seigneur.

Noyon obtint sa charte communale, en 1108, du consentement de son évêque Baudry de Sarchainville, qui en était aussi le seigneur et le comte. Cette charte fut rédigée à peu près dans le même sens que celles de Beauvais et de Cambrai; le droit de haute et basse justice fut départi aux jurés ou jurats de la ville, seuls juges de leurs concitoyens, et tout citoyen valide fut obligé de prendre les armes pour la défense commune.

Des luttes terribles et sanglantes accompagnèrent les réclamations des habitants de Laon pour l'émancipation de leur ville (1107). Gagnés d'abord à prix d'argent, les nobles et l'évêque Gaudry accordèrent, il est vrai, quelques franchises insignifiantes et consentirent à la création d'un maire et de douze jurés, et à la construction d'un beffroi, mais n'en maintinrent pas moins leur droit féodal d'imposer à leur gré et de taxer les bourgeois et les commerçants. Mais l'évêque et les nobles se rétractèrent trois ans après et obtinrent (moyennant 700 livres, dit-on) du roi Louis le Gros, qui avait scellé de son sceau la charte communale, l'annulation ou la résiliation de cette même charte. Bourgeois et vilains exaspérés se soulevèrent alors, forcèrent le palais épiscopal, massacrèrent l'évêque parjure et infidèle (1112), pillèrent les maisons des nobles et les tuèrent ou les emprisonnèrent.

La conduite des habitants de Laon devint ainsi criminelle et répréhensible, et les procédés injustes de l'évêque et des nobles à leur égard ne doivent pas les excuser suffisamment aux yeux de l'histoire impartiale et sévère. Ils furent d'ailleurs bientôt punis de leurs coupables violences, et les nobles se ralliant à leur tour et soutenus par le roi de France, poursuivirent leurs agresseurs dans les villes voisines et en firent une hor-

rible boucherie, forçant même les monastères, pour y égorger ceux qui y avaient trouvé un refuge. Louis le Gros, dont la déloyale condescendance avait été en partie la cause de tous ces désastres, replaça bientôt les habitants récalcitrants sous la puissance d'un nouvel évêque, et leur retira arbitrairement les franchises et les priviléges qui leur avaient été concédés. Ainsi se conduisit à l'égard des Laonnais, dont l'émancipation fut ainsi forcément retardée, le prétendu fondateur des institutions communales et municipales. Louis souscrivit néanmoins, en 1128, à une nouvelle charte d'émancipation laonnaise, où le mot trop subversif de commune fut renversé par celui d'institution de paix.

Plus braves et plus énergiques que les habitants de Laon, dont ils ne partagèrent ni la coupable faiblesse ni les excès et les crimes, les citoyens d'Amiens, soumis à la juridiction arbitraire et souvent contradictoire de quatre seigneurs, qui possédaient chacun une portion de leur ville, sûrs de l'approbation de deux d'entre eux, leur évêque Godefroy et le vidame; d'abord maltraités et passés au fil de l'épée par Enguerrand de Boves, sire de Coucy, le plus puissant de tous leurs suzerains, secondé par son fils, l'infâme et criminel Thomas de Marle, et le châtelain Adam, quatrième seigneur d'Amiens, en triomphèrent après une lutte héroïque qui dura deux années, s'emparèrent du château féodal qui commandait leur ville, et le rasèrent en 1115. La commune d'Amiens fut alors définitivement établie, et son maire et ses échevins furent investis du droit de haute et basse justice, en signe duquel ils faisaient porter devant eux dans les cérémonies publiques deux grandes épées.

La révolution communale de Soissons fut toute pacifique. Opérée en 1114, c'est-à-dire pendant les guerres des Amiénois contre les Coucy; le comte et l'évêque lui souscrivirent une charte des plus curieuses et des plus originales, sinon des plus libérales; après les clauses de serment de fidélité et de dévouement à la commune par tous les habitants; après la foi jurée de Beauvais et de Saint-Quentin, il y est stipulé :

« 1° Que les membres de la commune prendront pour épouses les femmes qu'ils voudront, mais après en avoir obtenu la permission de leurs seigneurs, et que si sans leur consentement ils épousent une femme d'une autre seigneurie, ils payeront cinq sous d'amende au trésor public.

» 2° Si l'évêque de Soissons amène par mégarde dans la ville un homme coupable d'un délit quelconque envers un habitant, il lui sera permis de s'en faire accompagner une première fois, mais il ne pourra le faire revenir que du consentement des magistrats et des échevins.

» 3° Le crédit de l'évêque chez les fournisseurs de pain, de viande et de



poisson est limité à trois mois, passés lesquels il ne peut plus exiger sans payer aucune fourniture.

» 4° Toute forfaiture, hormis l'infraction à la commune et la vieille haine, sera punie d'une amende de cinq sous.

» 5° Quand la cloche sonnera pour assembler la commune, si quelqu'un ne se rend pas à l'assemblée, il payera la somme de cinq sous. »

Après les principales communes que nous venons de citer, on peut encore mentionner, parmi les villes du Nord arrivées à l'émancipation sous le règne de Louis le Gros, celles d'Abbeville, de Corbie, de Saint-Riquier (1100 à 1130), de Saint-Omer, en 1118; Doullens (1135); Reims, en 1838, dont l'exemple, d'abord imité par Lille et les autres villes de la Flandre française, le fut quelques années plus tard par la Normandie et la Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté.

En Normandie, nous signalerons surtout la ville de Rouen, qui donna la première l'exemple d'un petit conseil municipal composé de douze échevins, et d'un grand conseil de soixante-quinze à cent membres, placés sous la présidence d'un maire.

Les campagnes suivirent aussi l'exemple de leurs chefs-lieux et de leurs métropoles, et la petite ville de Lorris-en-Gâtinais, dont la charte fut donnée par Louis le Gros lui-même; celles de Condé, Chavannes, celles de Pargny, Vailly et Islain, dans le Soissonnais, se constituèrent aussi en communes particulières ou communes rurales, quoique moins indépendantes et moins favorisées, relativement aux impôts et à la dépendance que les grands centres de populations bourgeoises ou ouvrières que nous venons d'énumérer. Mais quelques années après, on vit les princes et les seigneurs obligés par l'exemple ou forcés par leur intérêt ou la nécessité, modifier ou adoucir encore leurs constitutions et leurs lois, fonder de nouvelles villes appelées neuves ou franches, noms significatifs et de haute portée, et y rassembler des citoyens attirés par l'appat d'une liberté raisonnable, utile et satisfaisante.

VI. — *Introduction des communes dans les Pays-Bas.*

Le consulat et la commune parvinrent ensuite, mais avec une certaine lenteur, dans la Flandre hollandaise et les Pays-Bas. Le comte de Flandre, Guillaume de Normandie, qui donna aux habitants de Saint-Omer une charte libérale, en 1128, ne paraît pas avoir étendu ce privilége aux villes flamandes qui font aujourd'hui partie du royaume belge. Il faut attribuer en effet à son successeur Thierry d'Alsace, qui s'illustra par son administration habile et intelligente, la concession des libertés

ou des immunités remarquables qui constituèrent les communes d'Ypres, de Bruges et de Gand, assurément formées dans le milieu du XIIe siècle. On sait en effet positivement que la charte de Gand fut considérablement augmentée par la comtesse Mathilde de Portugal, veuve de Philippe d'Alsace, en 1191, et sanctionnée depuis, en 1194, par Baudouin V de Hainaut (huitième du nom, comme comte de Flandre.)

Philippe d'Alsace continua d'ailleurs les honorables traditions de son père Thierry ; il compléta l'organisation des villes et des communes commencées par celui-ci, maintint les heures ou constitutions qui existaient avant lui, et en donna ou en ajouta de nouvelles. Beaudouin IX, depuis empereur d'Orient, accorda aux habitants de Geersbergen la libre disposition de leurs biens à défaut d'héritiers légitimes, la liberté de quitter la ville volontairement, la faculté d'obtenir la liberté en obtenant un héritage quelconque et en se soumettant aux devoirs de la bourgeoisie. etc. Son exemple fut d'ailleurs imité par les comtes de Hainaut et de Namur, ses voisins, et l'on peut attribuer sans hésiter à la même époque, c'est-à-dire vers la fin du XIIe siècle, l'érection des communes de Mons, Huy, Dinant et Namur, avec leurs jurés ou bourgmestres et leurs conseils de prud'hommes, choisis dans les divers corps de métiers.

Il est certain que la charte de Vilvorde, la première commune du Brabant, correspond à l'année 1192. Les chartes de Louvain et de Bruxelles, accordées par le duc de Hothier Henri Ier, ne datent la première que de 1215, la seconde de 1229 (1).

Zutphen, deux ans avant Vilvorde, c'est-à-dire en 1190, fut la première commune de la Gueldre. Le comte Othon II de Nassau, son instituteur, conserva néanmoins son écoutète, ses baillis et ses échevins, qui existaient dans la Gueldre, quelque temps avant la réforme municipale dont nous parlons ici.

Après la Gueldre vint la Hollande, plus d'un siècle et demi en retard avec l'Italie et la France. Le comte Guillaume de Hollande, de concert avec Jeanne de Flandre, fonda la commune de Middelbourg, en 1220, et attribua à tous les habitants des droits égaux à l'échevinage. Florent IV, fils de Guillaume, donna en 1113 et 1114 les chartes de Westkapelle et de Dombourg avec les mêmes conditions et les mêmes priviléges.

Dans le Luxembourg enfin, l'institution des communes fut due à la

(1) Le duc Henri accorda aux bourgeois de Bruxelles en 1054 d'élire dix-huit gardes et sept échevins, moyennant la confirmation. Il promit de ne rien entreprendre contre les bourgeois sans jugement des échevins, jugement qui serait sans appel, etc.

comtesse Ermessinde, veuve du duc Valeran de Limbourg, en 1226, et régente pendant la minorité de son fils Henri. Ainsi furent accordées les chartes d'Epternach, en 1236; de Thionville, en 1239; de Luxembourg, en 1243, avec une justice échevinale et un écoutète ou bourgmestre annuel, dont la nomination était soumise à la ratification du seigneur.

Nous avons réservé pour la fin les importantes villes épiscopales de Liége et d'Utrecht, qui malgré leurs grandes corporations ouvrières et les nombreux priviléges qu'elles possédaient ne purent, en raison de leurs rapports avec leurs évêques, qui en étaient seigneurs, donner l'initiative de la nouvelle transformation politique et sociale qui fait l'objet de cette étude. André de Cuyck, évêque d'Utrecht, en 1139, accorda néanmoins de grandes franchises aux habitants de cette ville; ainsi qu'Albert de Cuyck, de la même famille que lui, mais évêque de Liége, en accorda plus tard aux Liégeois, en 1195. Toutefois l'autorité réelle des mainbourgs ou mayeurs, des échevins ou jurats, et des conseils permanents et électifs de ces cités populeuses et importantes, toujours aux prises avec l'autorité ecclésiastique, qui leur livra souvent de sanglantes batailles, ne nous paraît exister que vers le milieu du XIIIe siècle seulement, c'est-à-dire vers l'an 1258, où les paysans d'Utrecht se révoltèrent contre Jean de Nassau, leur évêque, et gouvernèrent démocratiquement leur ville pendant deux années (1).

VII. — *Communes en Allemagne, en Suisse, Bohême, pays du Nord, etc.*

Le mouvement réformateur des communes ne pénétra qu'à grand'peine dans la froide et rigoriste Allemagne, où Cologne, Trèves, Mayence, Strasbourg et Aix-la-Chapelle avaient presque religieusement conservé les traditions curiales et municipales romaines. Malgré les premiers fondements de la célèbre Ligue anséatique, en 1164, où s'associèrent d'abord Brême, Hambourg, Lubeck et les villes scandinaves, Anvers, Bruges, Cologne et les villes du Rhin (2); les cités germaines résistèrent avec une

(1) L'ancienne dénomination d'hommes de Saint-Martin, sous laquelle étaient compris tous les habitants d'Utrecht, prouve que cette ville, comme celle de Liége, placée sous l'autorité de saint Lambert, ne pouvait être regardée comme une commune libre, dans le sens strict de ce mot, car ils étaient tenus de servir saint Martin, c'est-à-dire l'évêque, de leurs bras dans la guerre, et de lui payer des impôts pour la protection qu'il étendait sur eux, etc. (André Van Hasselt, *Histoire des Pays-Bas*, p. 218.)

(2) Les associations anséatiques furent provoquées à la vérité par les besoins commerciaux et industriels autant peut-être que par les nécessités politiques et administratives.



sorte d'aveugle tenacité à l'introduction des municipes communaux, et ce n'est qu'après des efforts soutenus et réitérés qu'elles se laissèrent initier aux grandes libertés et aux franchises restaurées des peuples de la France et de l'Italie.

Des essais importants et significatifs précédèrent cependant en Allemagne l'acceptation générale de la nouvelle réforme. En 1129, déjà la ville de Fribourg en Brisgau recevait du duc Berthold III de Zaëhringen, son fondateur, une administration municipale nommée par la bourgeoisie et composée d'un préteur et de vingt-et-un conseillers. Quiconque possédait un bien d'un marc devenait bourgeois par le seul fait de cette possession. Les bourgeois n'étaient obligés d'accompagner leur seigneur dans une expédition militaire qu'à une seule journée de marche. La clause originale suivante faisait partie des mêmes priviléges : « Tout individu blessé grièvement doit sonner la cloche ; les conseillers se rassemblent aussitôt, pansent la blessure et prononcent le châtiment du coupable ; mais si celui qui sonne est trouvé sans blèssures, il subit lui-même le châtiment. »

Vers la même époque, l'empereur Henri V. gratifia Worms d'un droit municipal et coutumier, et y créa un conseil spécial. Poëst en Wesphalie se vantait aussi de posséder l'un des plus anciens codes municipaux de la Germanie.

Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, accorda à Lubeck et à Magdebourg, en 1160, le droit de nommer six bourgmestres pour diriger les affaires publiques, et ceux-ci avaient le droit d'élire douze autres citoyens qui leur servaient d'assesseurs ou d'adjoints.

L'empereur Frédéric Ier, après la spoliation de Henri le Lion, accorda aux bourgmestres et aux échevins de ces villes le droit de rendre la justice ; n'astreignit plus les bourgeois au service militaire, conserva seulement leur garde civique pour la défense commune, et leur permit d'élire leurs prêtres (1181). Ces priviléges, déjà très-étendus, furent encore augmentés en 1216, par Frédéric II.

L'empereur Frédéric Ier accorda en 1179 à Brixen, le droit de douane et de marché, l'usage des moulins et la juridiction civile ; à Haguenau, en 1167, des priviléges importants relatifs aux héritages, aux impôts, aux jugements criminels et civils, etc. ; à Cologne, en 1180, une sorte de conseil échevinal nommé par le burgrave, à la condition toutefois que les échevins ne devraient être ni bossus, ni borgnes, ni sourds, ni boiteux, ni bègues, ni usuriers, ni coupables de quelque crime, et seraient âgés au moins de vingt-quatre ans.

En 1189 également, l'évêque Bertram de Metz permit aux habitants libres de cette ville d'élire leur maître échevin, concurremment avec le primicier et cinq abbés nobles, et institua dans chaque paroisse un tribunal civil pour la vente des terres, les transactions ou les actes privés.

Le droit municipal de Vienne, sous la direction d'un conseil supérieur composé de vingt-quatre bourgeois, fut fixé, vers la fin du XIIe siècle, par l'archiduc Léopold d'Autriche, l'ancien ennemi de Richard Cœur-de-Lion (1193). Spire et Ulm, cette dernière ville gouvernée par le comte de Dillingen, possédaient en 1200 un conseil supérieur électif composé de douze bourgeois. Des lettres de franchise furent accordées vers l'an 1206 à Lunebourg et à Ratisbonne par les empereurs Othon IV et Philippe de Souabe; et le conseil commun ou municipal électif fut définitivement constitué, dans la dernière de ces villes, par Frédéric II, en 1245.

Augsbourg, déjà avantagée par son évêque de plusieurs droits relatifs à l'élection de ses magistrats et aux taxes publiques, obtint l'érection d'un bailli municipal, en 1207; Stade et Brunswick obtinrent d'Othon IV des droits pareils à ceux de Lunebourg, en 1209; Francfort-sur-le-Mein fut pourvu d'un bourgmestre et de quatorze échevins, vers 1211.

Le long règne de Frédéric II fut favorable à l'accroissement des communes ou villes libres en Allemagne, et nous citerons les chartes accordées par cet empereur à Anweiler, en 1219, à Verdun, en 1227, portant la création de sept magistrats et d'un préteur annuels, avec l'adjonction de quatorze jurés ou jurats, pour les affaires ecclésiastiques; à Strasbourg, déclarée ville impériale, en 1236; à Aix-la-Chapelle, en 1248, à Colmar, enfin, en 1250.

On peut placer comme contemporaines des précédentes les chartes accordées en 1233 aux villes prussiennes d'Elbing, de Braunsberg, de Kulm et de Thorn, par le grand-maître de l'ordre Teutonique Herman de Salsa; à Brême, la même année, par l'archevêque de cette ville; à Insprück, en 1239, par le duc Othon II de Méranie; à Hanovre, en 1241, par le duc Othon de Brunswick; à Holzmunden, en 1245, par le comte d'Eberstein; à Mayence, en 1244, par l'archevêque Siegfrid, qui exempta les bourgeois mayençais des droits de péage et du service militaire à l'extérieur, s'engagea à n'élever aucune forteresse ni à Mayence ni dans les environs, à n'entrer dans la ville qu'avec une escorte convenable et limitée par les bourgeois, et permit également à ces derniers d'élire les vingt-et-un conseillers qui composaient leur administration municipale.

Déjà, du reste, la plupart des villes dont nous parlons avaient des organisations plus ou moins libres et indépendantes, et nous citerons pour preuve de cette assertion la ligue offensive et défensive formée en 1222 par les villes de Worms, Mayence, Spire, Francfort, Geleinhausen et Friedeberg, contre l'archevêque de Mayence, ligue qui fut dissoute en 1226, par le prince Henri, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric II.

Breslau, en 1261 et 1263, et Winterthurn, en 1264, obtinrent par la suite des franchises ou des libertés équivalentes de la part du duc Henri de Silésie et de Rodolphe de Hapsbourg, et finirent par être comptées au nombre des communes allemandes vers la fin du XIIIe siècle.

Les bornes de cette notice ne nous permettent pas de donner une grande extension au régime municipal de la Suisse, où il fit son apparition dans la ville de Berne, fondée en 1191, par Berthold V de Zaehringen, qui lui accorda des immunités et des franchises assez étendues. Frédéric II affranchit en 1118 la même ville de tout impôt et de tout service au profit de l'Empire. Le même empereur assura à Zurich, qui possédait, au commencement du même siècle, un conseil municipal composé de quatre nobles et de huit bourgeois électifs, le droit de n'être jamais ni aliénée ni hypothéquée.

On retrouve à Bâle, quelques années après, les traces d'une sorte de conseil municipal formé par les élus des corporations ouvrières ou industrielles. Lausanne, Schaffouse, Mulhausen et Soleure obtinrent, vers 1260, de grands priviléges impériaux, et en 1268, la première de ces villes fit rédiger ses lois particulières, sous le titre de *Placitum generale*. Pour les Appenzellois, soumis à la servitude féodale envers l'abbé de Saint-Gall, ils n'obtinrent qu'en 1277 la permission de se donner un chef ou magistrat électif, connu sous le nom de landamman. Ce fut le premier pas vers leur indépendance.

Prémislas Ottocare II, roi de Bohême, en 1253, fut le premier souverain de ce pays qui s'occupa de l'émancipation des bourgeois et des villes; il leur conféra en effet des droits politiques assez sérieux, et c'est à lui, sans doute, c'est-à-dire vers l'an 1270, qu'il faut rapporter les constitutions municipales de Prague et de Reichenberg, qui sont à peu près les seules que l'on puisse citer. On sait que la Hongrie ferma complétement ses portes à la formation des communes et des villes libres, et que la célèbre bulle d'Or du roi André II, en 1222, ne fut que la consécration des grands priviléges de la noblesse et du clergé hongrois.

La même opposition se manifesta dans le Danemark, la Suède et la

Norwége, où l'affranchissement des paysans fit au contraire un pas rétrograde. Malgré les priviléges accordés par les rois Canut VI et Waldemar II aux villes anséatiques, le code général des villes, donné par Éric V Glipping, en 1266; le droit de ville accordé par Birger, à Stockholm, qu'il avait fondée en 1260, et ses traités de commerce avec Hambourg, Kiel, Lubeck et Riga, il est certain qu'il y eut dans la Scandinavie un retour ostensible vers l'esclavage, et que les paysans propriétaires, qui existaient en grand nombre dans les États septentrionaux, vers les xe et xie siècles, furent complétement réduits à l'état de servitude par les seigneurs, les évêques, les abbés et les prieurs scandinaves, vers la fin du xiie et le commencement du xiiie (1). Dans le Seeland et les îles voisines, la servitude fut en effet complétement rétablie sous les règnes de Valdemar III et de son petit-fils Olaüs de Norwége (1440 à 1388).

VIII. — *Communes en Angleterre.*

Il est difficile d'assigner d'une manière précise l'introduction des communes en Angleterre. Nous retrouvons dans la grande charte du roi Jean (1215) quelques articles qui nous feraient supposer l'existence de quelques villes libres et affranchies de son temps.

En voici les principaux et les plus significatifs :

« La ville de Londres jouira de ses anciennes libertés et coutumes, tant sur l'eau que sur la terre.

» Les autres villes, tous les bourgs et villages, les barons des cinq ports et tous les autres ports jouiront de leurs priviléges et anciennes coutumes et enverront des députés au conseil commun, pour y régler ce que chacun doit fournir.

» Aucun subside ne leur sera demandé que du consentement du conseil commun. On ne contraindra aucune ville à faire construire des ponts ou des digues sur les rivières, à moins qu'un ancien droit ne les y oblige.

» Les shérifs et baillis convoqueront tous ceux qui tiendront en chef des terres de la couronne quarante jours avant la tenue de l'assemblée générale, et la convocation ou sommation indiquera les causes pour lesquelles l'assemblée sera convoquée.

» On procédera dans l'assemblée générale à la décision des affaires, selon les avis de ceux qui seront présents, quand même tous ceux qui auraient été convoqués ne s'y trouveraient pas. »

Malgré l'autorisation accordée aux villes d'envoyer des députés au

(1) *Histoire du Danemarck*, par Eyriez, p. 99 et 100.

conseil commun, il est certain que le règne du roi Jean et une partie du règne de son fils Henri II s'écoulèrent sans que les députés plébéiens fussent admis au parlement anglais. On ne peut donc s'appuyer sur ce passage important pour établir d'une manière sûre et positive l'existence des communes à cette époque, existence qui est néanmoins corroborée par les clauses indiquant que nul subside ne sera établi dans les villes, et que les villes ne seront assujetties à la construction d'aucun pont ou d'aucune digue, sauf le cas d'ancien droit, ce qui laisse à supposer que ces villes possédaient en effet, depuis quelque temps, des franchises ou des chartes d'affranchissement.

On peut affirmer néanmoins que les communes existaient en 1259 ou 1260, époque où Simon de Montfort, comte de Leicester, fils du célèbre chef de la croisade contre les Albigeois, alors tout-puissant en Angleterre, imagina, pour s'attacher davantage la nation, de faire entrer au parlement deux chevaliers par comté, et même des députés des bourgs plébéiens ou bourgeois.

L'introduction des bourgeois au parlement n'ayant pas sans doute produit le résultat attendu par le comte de Leicester fut alors négligée ou retardée jusqu'à l'année 1283, où Édouard Ier, pour repousser les Gallois et dans le but de demander un subside considérable à la nation anglaise pour faire la guerre, convoqua un parlement subdivisé en trois ordres : la noblesse, le clergé et la bourgeoisie, dont les représentants étaient au nombre de deux par chaque cité, bourg ou ville à marché. Les trois assemblées siégèrent dans trois endroits séparés, et furent ouvertes par des commissaires royaux, à Northampton, York et Durham. L'année suivante se tint un parlement à peu près semblable, seulement les prélats, les comtes et les barons se réunirent le 1er juin, et les chevaliers ou députés bourgeois ne furent convoqués que trois semaines après la Saint-Jean suivante, c'est-à-dire vers le 12 juillet.

Voici, d'après nos recherches et les documents tirés du *Rider's British* (1807), le tableau des villes ou des bourgs représentés dans le parlement de 1283, ou des communes libres en plein exercice vers la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire de deux siècles après l'institution des premières communes de France :

1. Agmondesham (Buckshire),
2. Albans (St) (Hertshire),
3. Andover (Hantshire),
4. Appleby (Westmoreland),
5. Arundel (Sussex),
6. Ashburton (Devonshire),
7. Barnstaplel (Id.),
8. Bath (Somersetshire),

9. Bedford,
10. Bedwin (Wiltshire),
11. Beverley (Yorkshire),
12. Blecklingly (Surrey),
13. Bodwyn (Cornwall),
14. Bramber (Sussex),
15. Bridgenorth (Shropshire),
16. Bridgewater (Somersetshire),
17. Bridport (Dorset),
18. Calne (Wiltshire),
19. Cambridge,
20. Canterbury (Kent),
21. Chichester (Sussex),
22. Chippenham (Wiltshire),
23. Cockermouth (Cumberland),
24. Colchester (Essex),
25. Coventry (Warwickshire),
26. Criclade (Wiltshire),
27. Dartmouth (Devonshire),
28. Derby,
29. Devizes (Wiltshire),
30. Dorchester (Dorsetshire),
31. Downton (Wiltshire),
32. Droitwich (Worcestershire),
33. Duncwick (Suffolk),
34. Glocester,
35. Guilford (Surrey),
36. Hellestone (Cornwall),
37. Hereford,
38. Hertford,
39. Heydon (Yorkshire),
40. Honiton (Devonshire),
41. Horsham (Sussex),
42. Huntingdon,
43. Ipswich (Suffolk),
44. Ilchester (Somerset),
45. Kingslyms (Norfolk),
46. Lancaster,
47. Launceston (Cornwall),
48. Leominster (Hereford),
49. Leskeard (Cornwall),
50. Lestwithiel (Id.),
51. Lewes (Sussex),
52. Lichfield (Staffordshire),
53. Lime-Regis (Dorset),
54. Liverpool (Lancashire),
55. Londres, représentée au parlement de 1269,
56. Ludgershal (Wiltshire),
57. Malmesbury (Wiltshire),
58. Malton (Yorkshire),
59. Marlborough (Wiltshire),
60. Marlow (Buckshire),
61. Milborne-Port (Somerset),
62. Newcastle sur la Tyne (Northumberland),
63. Newport (Hantshire),
64. Northampton,
65. Warwick,
66. Okehampton,
67. Orford (Suffolk),
68. Oxford,
69. Petersfield (Hantshire),
70. Plymouth (Devonshire),
71. Plympton (Id.),
72. Pontefract (Yorkshire),
73. Portsmouth (Hantshire),
74. Preston (Lancashire),
75. Reading (Berckshire),
76. Ripon (Yorckshire),
77. Rochester (Kent),
78. Ryegate (Surrey),
79. Newsarum (Wiltshire),
80. Oldsarum (Id.),
81. Scarborough (Yorkshire),
82. Shaftesbury (Dorset),
83. Shoreham (Sussex),
84. Shrewsbury (Shropshire),

85. Southampton,
86. Southwarck (Surrey),
87. Stafford,
88. Stamford (Lincolnshire),
89. Tavistock (Devonshire),
90. Taunton (Somersetshire),
91. Totness (Devonshire),
92. Tregony (Cornwall),
93. Truro (Id.),
94. Wallingford (Berkshire),
95. Wareham (Dorsetshire),
96. Warwick,
97. Wells,
98. Wendower (Buckshire),
99. Weobly (Hereford),
100. Wigan (Lancashire),
101. Wilton (Wiltshire),
102. Winchester,
103. Windsor (Bekrshire),
104. Woodstock (Oxfordshire),
105. Worcester,
106. Wycombe (Buckshire),
107. Yarmouth (Norfolk),
108. Yarmouth (Hampshire),
109. York.

Tel est le premier tableau de cette assemblée des communes qui devait jouer, dans les siècles suivants et contemporains, le rôle le plus important dans les destinées de l'Angleterre. On peut voir, par l'aperçu rapide qui précède, quelles étaient alors les villes influentes et populeuses de l'Angleterre, envoyant ainsi au parlement un premier groupe de deux cent dix-huit députés. La ville de Londres, dont les premiers lords-maires furent sir Henri Fitz Alluyne et sir Ralph Jocelyn, sous le règne de Henri II, est la seule dont les députés aient figuré nominativement et authentiquement dans le parlement convoqué par le comte de Leicester en 1259. Plusieurs villes importantes ne sont pas encore toutefois représentées à cette époque reculée, et parmi celles dont l'absence est sensible et digne de remarque, nous citerons celles d'Aylesbury, de Berwick, Bristol, Buckhingham, Carlisle, Chester, Denbigh, Douvres, Durham, Exeter, Hastings, Leicester, Lincoln, Norfolk, Nottingham, Pembrocke, Peterborough, Richmond et Westminster. Cette lacune fut comblée en partie, du reste, sous les règnes d'Édouard II, d'Édouard III et d'Henri IV, mais plusieurs attendirent néanmoins l'honneur de figurer dans les assemblées parlementaires jusqu'aux règnes plus reculés d'Élisabeth, de Jacques et de Charles Ier.

IX. — *Les fuéros de l'Espagne.*

Que furent les fuéros de l'Espagne, sinon les prémices et les avant-coureurs des communes? Sans admettre la haute antiquité des célèbres fuéros de Sobrarbe, attribués au règne d'Inigo Arista, c'est-à-dire en l'année 868, on peut du moins admettre que les fuéros d'Aragon et de

Navarre existaient dans le xie siècle, ou à l'époque de la réforme communale et municipale de la France et de l'Italie. Quoi qu'il en soit, le nom de communes n'est pas mentionné dans ces premières constitutions.

Les fuéros d'Alphonse V de Léon, connus aussi sous la dénomination de bons fuéros, rédigés dans un concile tenu à Oviédo, en 1020, pour la Galice, les Asturies et le royaume de Léon, sont plus clairs et plus explicites que les précédents; ils contenaient en effet une sorte de constitution politique et administrative, établissaient les rapports réciproques du roi et de ses sujets, et consacraient les libertés et les immunités des citoyens et des villes. On pense que les fuéros de Castille furent aussi rédigés à la même époque; mais le texte de ces derniers n'est pas parvenu jusqu'à nous.

L'apparition des lois usatiques catalanes données par le comte Raymond Béranger l'Ancien et la comtesse Almodis, suivit de près la publication des bons fuéros de Léon, qui furent confirmés par le roi Ferdinand Ier de Castille et de Léon, vers l'an 1048. Toutefois, les lois usatiques publiées en 1068, encore en vigueur dans le xviiie siècle, demeurent muettes sur l'origine et l'institution des communes espagnoles.

Néanmoins, l'existence et la tenue des cortès espagnoles avant le fuéro real d'Alphonse IX, donné en 1206, mentionnées dans l'histoire d'Espagne, nous permettent d'accepter comme contemporaines du xiie siècle les franchises et les priviléges des villes castillanes, aragonnaises, navarraises, catalanes ou asturiennes. Le même roi Ferdinand, que nous venons de citer, rassembla en effet les cortès de Léon et de Castille pour répondre aux prétentions de l'empereur Henri II à la suzeraineté de l'Espagne, et ces mêmes cortès furent réunies à Burgos en 1170, pour déclarer la majorité du roi Alphonse IX, l'un de ses descendants.

Or, qu'était-ce que la réunion de ces cortès, si ce n'est une sorte de parlement composé peut-être à cette époque des grands seigneurs et des évêques seulement, mais destiné à se voir compléter peu d'années après par les députés des villes ou par les représentants plébéiens de la propriété, du commerce et de l'industrie?

L'histoire du xiie siècle signale d'une manière authentique la tenue de cortès générales et particulières dans le royaume d'Aragon. Les cortès générales comprenaient les députés des provinces de Catalogne, de Valence et des îles Baléares; les cortès particulières, réunies annuellement à Saragosse, vers la fin du xiie siècle, au mois de décembre, se composaient seulement des quatre bras d'Aragon, c'est-à-dire des prélats, admis pour

la première fois aux cortès en 1301, des nobles ou ricos hombres, des chevaliers ou gentilshommes, connus sous le nom d'infançones, et des représentants des communes (1).

En 1198, dans les cortès particulières tenues à Huesca par le roi Pierre II, sont désignés nominativement les députés des communidades (communes) de Calatayud, Daroca et Téruel, et des villes de Albaracin, Alcanis, Alquezar, Alagon, Almudevar, Ayusa, Barbastro, Borja, Boléa, Berbégal, Canfranch, Fraga, Huesca, Jaca, Loharre, Magallon, Mosquezuella, Montalvan, Monçon, Murillo, Sarinéna, San Estevan de Litéra, Saragosse, Tamarit et Tarragone.

On peut donc choisir un terme moyen à tous ces appendices historiques, et placer l'apparition des priviléges et des franchises, en Espagne, vers le milieu ou vers la fin du XIIe siècle. Quant à l'introduction des mêmes communes dans le Portugal, royaume nouveau et de fraîche date, il nous semble juste d'en rapporter l'époque à l'an 1211, époque de la tenue des États ou des cortès de Coïmbre par Alphonse II. Ce prince accomplit en effet les réformes les plus sages et les plus humanitaires, et accorda des franchises et des priviléges à plusieurs villes et communes portugaises.

X. — *Conclusion*.

Nous terminerons notre tâche, déjà bien longue peut-être, par une appréciation brève et succincte des vices ou des avantages de la nouvelle organisation communale.

. . . .

Une transformation générale s'était, avons-nous dit, opérée en deçà et au delà des Alpes, sur les rives du Rhin, de la Meuse et de l'Elbe, de l'autre côté de la Manche, et avait pareillement franchi les Pyrénées. Les serfs étaient passés sans coup férir, par l'institution des communes, les égaux des bourgeois et des hommes libres réunis sous la bannière et au pied des autels pour la défense commune. Il n'y eut plus alors dans la société du moyen âge que trois classes distinctes et séparées : les prêtres ou le clergé, les nobles ou l'aristocratie, les plébéiens ou la roture. Les esclaves, qui formaient la quatrième classe, venaient tout à coup de disparaître sur la majeure partie des territoires que nous avons indiqués; et

(1) Les femmes possédant une seigneurie et les mineurs pouvaient s'y présenter en personne ou se faire remplacer par des fondés de pouvoir.

le tiers état, si célèbre depuis dans notre histoire nationale, ou la chambre des communes anglaises, naquit de la réunion du servage à la bourgeoisie.

Le droit traditionnel ou coutumier, issu des traditions romaines ou celtiques, selon son application en Aquitaine ou en Bretagne, à Marseille ou à Vannes, sur les bords de la Seine ou sur ceux de la basse Loire, va donc se trouver en présence d'un nouveau droit issu des associations communales ou des communes jurées; le droit de roture, aspirant aussi de son côté à la transmission de la propriété foncière et mobilière, à la liberté de la famille et des individus, à l'égalité des successions et des partages, et aux mêmes droits administratifs et politiques, jouis seulement jusqu'alors par une petite fraction de la société primitive établie par les conquérants de la Gaule, de la Germanie, de la Grande-Bretagne et de la Celtibérie.

On peut reprocher à l'affranchissement des communes une confusion inévitable, amenée par l'émancipation subite et spontanée de la classe bourgeoise ou plébéienne; un défaut d'ensemble occasionné par la position des nouveaux municipes envers leurs seigneurs ou coseigneurs laïques ou ecclésiastiques, dont plusieurs conservèrent encore, de gré ou de force, les droits de taxe et de contribution sur leurs sujets, quoique libres et indépendants; la dissemblance des libertés publiques interprétées et appliquées dans un sens plus ou moins étendu, selon qu'elles étaient placées sous la protection royale ou seigneuriale; les abus inséparables de l'établissement des corporations d'artisans, relativement au commerce et à l'industrie; les luttes intestines qui avaient souvent lieu entre les nouveaux magistrats pour l'administration publique et les nombreuses scènes de désordre qui en résultèrent forcément.

Mais les avantages de l'affranchissement furent plus grands et plus importants toutefois, et il nous suffira de citer simplement les résultats qui suivent :

1° Abolition presque complète du servage et de l'esclavage.

2° Administration bourgeoise et plébéienne indépendante des nobles et du clergé.

3° Droit de citoyen ou de bourgeoisie accordé à tout homme libre.

4° Droit de discussion et de vote dans les assemblées publiques.

5° Acheminement à toutes les fonctions civiles, administratives, judiciaires et ecclésiastiques.

6° Établissement des impôts et des contributions publiques.

7° Institution de la famille et du toit paternel et héréditaire.



8° Droit de défense commune et privée, soutenu par les gardes civiques ou nationales.

Telles sont les premières conquêtes de la liberté humaine sur la tyrannie, des faibles contre les forts, des humbles contre les oppresseurs et les privilégiés.

Quelques siècles plus tard, et l'émancipation du peuple deviendra plus complète encore (1).

A. DE BELLECOMBE,
membre de la 1re classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

BIOGRAPHIE DU GÉNÉRAL DON JOSÉ DE SAN MARTIN.

Vous m'avez nommé, honorables collègues, pour présenter un rapport sur la biographie du général de San Martin, contenue dans le beau livre offert à l'Institut historique par notre distingué collègue M. Balcarce.

Mais une pareille tâche ne peut se remplir : une biographie ne s'analyse pas et l'on peut moins encore parler en peu de mots de l'un des premiers hommes de l'Amérique latine. Tracer la biographie de cet homme célèbre, ce serait faire l'histoire de la grande lutte qui amena l'indépendance des républiques de la Plata et du Pacifique, après de longues années de constance, d'activité, de valeur et de génie.

San Martin et Bolivar; Bolivar et San Martin — voilà les deux plus grands hommes du Nouveau-Monde. L'un se complétait par l'autre : Bolivar avait plus de génie; San Martin plus de prudence et de sens pratique. En tenant compte de la différence de ces deux caractères, l'on peut dire que San Martin était le Bolivar de la Plata, et Bolivar le San Martin de l'Orénoque.

Et ces deux grands capitaines, ces sages organisateurs, ces illustres patriotes ont encore un autre mérite, celui d'avoir réalisé l'unité de l'Amérique latine avant de formuler la théorie. En effet, après avoir proclamé et presque assuré l'indépendance des peuples de la Plata, San Martin, à la tête de ses bataillons, traversa les Andes pour aller donner la liberté au Chili et au Pérou. Les premiers pas de ce guerrier furent marqués par la victoire, et le triomphateur de San Lorenzo fut aussi celui de

(1) La partie de ce travail qui concerne l'institution des communes dans les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Espagne est entièrement neuve et originale.



Chacabuco et de Maipo. De même, Bolivar, partant des bords qu'arrose le majestueux Orénoque, donna la liberté et l'indépendance à la glorieuse Colombie : Vénézuéla, Nouvelle-Grenade, Équateur; il conduisit ses phalanges invincibles jusqu'à la belle cité que baigne le Rimac, et, assurant et scellant l'indépendance américaine à Ayacucho et à Jussin, il éleva le Pérou au rang d'État souverain, et créa la république de Bolivie.

Il est des hommes qui qualifient d'utopie la pensée féconde de Bolivar, — pensée qui se réalise aujourd'hui à Lima, — de former une confédération latino-américaine. Ceux qui parlent de la sorte oublient l'histoire de ces pays, qui, de 1810 à 1824, luttèrent ensemble pour l'émancipation commune; ils oublient que les patriotes ne disposaient alors d'aucune ressource, que l'esprit public n'était pas formé, et qu'au lieu des traditions de l'existence propre, il n'existait que celles des trois cents ans de régime colonial.

Ce ne serait point un travail perdu que de faire l'histoire des phases par lesquelles a passé l'idée conçue par le libérateur Bolivar, de réunir les républiques de l'Amérique latine. Quoique dépourvu de talent et de lumières, nous pensons entreprendre cette tâche.

Mais venons au beau livre que vous a présenté notre honorable collègue M. Balcarce. En premier lieu, cet ouvrage, par le soin avec lequel il est imprimé, par la beauté des caractères et du papier, la finesse des gravures, fait honneur à la typographie et à l'art de la République Argentine.

Ainsi la forme, la partie extérieure, est en harmonie avec le fond, avec le sujet élevé que traite l'ouvrage.

Ce livre contient : 1° la photographie de la statue du grand capitaine et la description complète, ainsi que les discours prononcés à Buénos-Ayres, le 13 juillet 1862, jour de l'inauguration solennelle de cette statue;

2° La photographie de l'étendard de François Pizarre, brodé par l'infortunée mère de Charles-Quint, offert à San Martin par la municipalité de Lima, et rendu au Pérou, il y a trois ans, par M. Balcarce, conformément à la dernière volonté de l'illustre Américain. La description en est faite par l'un des littérateurs les plus éminents d'Amérique, M. Florencio Varela, dont M. Thiers a fait un si bel éloge à la tribune française;

3° L'esquisse biographique du général San Martin, production du célèbre littérateur et publiciste argentin don Félix Frias;

4° La relation de la dernière maladie, de la mort et des obsèques du général don José de San Martin;

5° La couronne poétique du général, à laquelle ont collaboré des poëtes renommés, tels que MM. Lopez et Planas, Luca, Rodriguez, Lafinur, Rojas, Juan T. Varela. L'illustre J. M. Gutierrez, auquel les lettres américaines doivent tant, a mis en tête de ces poésies un distique d'un goût et d'une inspiration remarquables :

6° Des documents sur la vie publique du général San Martin, classés par ordre chronologique, et tirés de sources authentiques;

7° Un appendice à ces documents;

8° La bibliographie du général San Martin;

9° L'iconographie du général San Martin, ou quelques portraits et planches relatifs à sa personne et à ses exploits;

10° Le procès-verbal d'érection de la statue du général San Martin.

Quant à la biographie du général de San Martin, comme chacun de vous, honorables collègues, ne peut lire le brillant écrit de M. Frias, nous allons tracer deux lignes qui rappelleront quelques dates de la vie de ce grand homme.

José de San Martin, fils d'un vaillant colonel espagnol, naquit à Yapeyu, capitale de la province de Misiones, le 25 février 1778. Tout enfant, il fut envoyé à la capitale de la Péninsule espagnole, et là, au collége des Nobles, il fit son éducation complète et fut l'un des plus remarquables élèves.

A l'âge de vingt et un ans, il entra dans la carrière des armes, se fit remarquer dans toutes ses entreprises, et obtint des grades élevés qu'il dut, non pas à la faveur, mais au seul mérite.

En 1811, par suite des événements qui avaient eu lieu dans la Péninsule, San Martin se rendit à Londres, où il entra en relation avec les notabilités de la Grande-Bretagne, et avec d'illustres Argentins, Grenadins et Vénézuéliens; il commença dès lors à préparer les éléments qui devaient lui servir dans sa grande et patriotique entreprise de l'affranchissement d'un monde.

En arrivant à Buénos-Ayres, au mois de mars 1812, il fonda, avec Alvear et d'autres Argentins illustres, la société politique ou loge de « Lantaro, » d'après les bases établies dès la fin du dernier siècle par le plus illustre précurseur de l'indépendance américaine, le célèbre Miranda.

Il n'entre pas dans notre cadre de suivre ce grand capitaine dans toutes ses opérations militaires, dans tous ses travaux d'organisation. Il suffit de savoir qu'après la mémorable bataille de San Lorenzo, San Martin marcha de triomphe en triomphe. Le cours de ses victoires ne devait se terminer qu'aux bords du Rimac, s'étendant du 12° au 33° degré de latitude sud dans l'Amérique indépendante.

San Martin avait obtenu au Pérou des triomphes signalés sur les forces espagnoles, et son prestige était immense, lorsque le génie de la Colombie, Bolivar, à la tête de ses cohortes aguerries, arriva près des lieux où devaient se livrer les dernières et glorieuses batailles de l'indépendance. Le 25 juillet 1822, Bolivar et San Martin eurent une conférence à Guyaquil ; bien que que plusieurs écrivains aient prétendu savoir ce qui se passa dans cette entrevue, le mystère n'a pas encore été éclairci. Ce qu'il y a de certain, c'est que San Martin partit en admirant le capitaine patriote de l'Orénoque, et que Bolivar resta en comblant d'éloges le capitaine patriote de la Plata.

San Martin revint au Pérou, reprit le commandement suprême, prit des mesures d'organisation politique, civile et militaire; le 20 septembre 1822 il réunit tous les députés, et se démit en leur présence du pouvoir suprême. « La présence d'un soldat heureux, — disait ce citoyen modeste, — quel que soit son désintéressement, est à craindre pour les États qui se reconstituent; d'autre part, je suis las d'entendre dire que je veux me faire souverain. »

En s'éloignant du théâtre de ses gloires, alors que les années de lutte et d'épreuve étaient passées, lorsque tout lui souriait, la faveur populaire, le pouvoir et tous ses avantages, — San Martin se montra plus grand qu'aux jours de ses plus beaux triomphes. Il est bien peu d'exemples dans l'histoire d'hommes qui, après avoir lutté pour l'indépendance d'un continent, s'éloignent du pouvoir et cherchent l'obscurité de la vie privée, lorsque retentit encore le bruit du clairon des dernières victoires.

Le 21 septembre 1822, le général San Martin quitta la rive péruvienne et se dirigea vers Buénos-Ayres. De là, il fit voile vers les côtes d'Europe. Jusqu'en 1828, il résida à Bruxelles. Au mois de février 1829, il retourna à Buénos-Ayres, dans l'intention de s'y fixer et de vivre éloigné de la politique. Mais déjà le funeste Rosas inaugurait son ère de sang et d'ignominie. San Martin, fidèle à sa promesse de ne pas se mêler des affaires politiques (et cette fois nous ne pensons pas que son abstention doive être approuvée, car son initiative eût pu renverser le sanguinaire *Gaucho*), reprit la route de l'étranger.

Il vint alors se fixer aux environs de Paris, et y resta de longues années, au milieu de son estimable famille, visité par les plus illustres personnages, qui admiraient ses talents, les services rendus par lui à l'Amérique, sa valeur et son rare désintéressement.

Étant tombé gravement malade, San Martin fut conduit, par ordre des médecins, à Boulogne-sur-Mer, où il rendit le dernier soupir le

18 août 1850, léguant son cœur à Buénos-Ayres, et laissant un grand exemple aux Américains.

Voici le portrait qu'un Américain a tracé de San Martin :

« Lorsque San Martin était dans la force de l'âge et dans ses années d'activité, il était grand, gros, bien fait, de formes distinguées, de physionomie intéressante, brun, les yeux noirs, vifs et pénétrants. Il avait la voix mâle et fortement timbrée. Il conserva jusque dans ses dernières années une remarquable agilité. Une personne qui le visita à sa retraite de Grand-Bourg, en 1843, a écrit que les grands cils noirs du général lui montaient jusqu'au milieu du front chaque fois qu'il ouvrait ses yeux, encore pleins du feu de la jeunesse, et que son sourire laissait voir des dents belles encore. »

Les restes mortels du général de San Martin, déposés dans la cathédrale de Boulogne, ont été transportés dans la chapelle de famille que possède dans sa propriété notre honorable collègue M. Balcarce, avec les cérémonies les plus solennelles.

La mémoire de San Martin est chère aux Américains. A Lima, à Santiago de Chili, à Buénos-Ayres, on lui a élevé des statues sculptées par les plus célèbres artistes d'Europe. Les poëtes ont chanté les exploits du héros, et tous les habitants du Nouveau-Monde le citent comme un modèle de patriotisme et de désintéressement.

Bien qu'après sa mort le grand Bolivar ait reçu les honneurs de l'apothéose, il n'a pas eu pendant sa vie le même sort que San Martin : la calomnie et l'ingratitude lui déchirèrent le cœur...

Cependant les grands honneurs que l'Amérique a rendus à San Martin prouvent l'injustice de l'allégorie du *Punch*, qui a représenté la race anglo-saxonne comme la seule qui admirât ses grands hommes. « Si un Anglais, dit le *Punch*, se distingue par ses talents ou ses vertus, tous les Anglais lui font la courte échelle pour qu'il monte de plus en plus haut. Si un Français se distingue, les autres Français ne lui prêtent aucun appui; mais ils prennent tout ce qui leur tombe sous la main pour arriver au niveau de celui qui s'est élevé. Si un Espagnol ou un Latino-Américain s'élève par son propre mérite, Espagnols et Américains se mettent à le tirer par les pieds pour qu'il descende. » Cette singulière thèse est détruite par ce qui est arrivé pour San Martin.

Il serait injuste de terminer ces quelques lignes sans vous remettre en mémoire ce que vous savez déjà : que notre honorable collègue M. Balcarce, digne représentant de la république Argentine, est le fils d'un excellent patriote, compagnon de San Martin, le général Balcarce; que la

digne épouse de notre collègue, véritable matrone, qui cultive la vertu avec autant d'assiduité que les arts, est la fille unique du grand San Martin.

TORRES-CAÏCEDO,
membre de la 2e classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 FÉVRIER 1865.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 8 février, à neuf heures du soir. M. de Montaigu, vice-président de la première classe, occupe le fauteuil; M. Masson, secrétaire-adjoint de la troisième classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente : il est adopté.

Lettre de S. E. M. le ministre de l'instruction publique à M. Renzi par laquelle il remercie l'Institut historique de l'exemplaire du compte rendu des œuvres de l'empereur Napoléon III, que l'administrateur lui a offert au nom de la société.

L'Académie impériale de Dijon offre à l'Institut historique un volume de ses travaux (1863). M. Masson est nommé rapporteur.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Plusieurs livres ont été offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans le bulletin du journal.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Gauthier la Chapelle s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Théodore Lecerf, avoué à la Cour impériale de Caen, demande à faire partie de l'Institut historique, sous le patronage de MM. Gauthier la Chapelle et Renzi ; il fait suivre sa demande des titres imprimés. M. le président nomme une commission pour examiner les titres du candidat; elle se compose de MM. Masson, Muray et Joret Desclosières, rapporteur.

M. Rameau, homme de lettres, demande à faire partie de l'Institut historique comme membre correspondant, sous les auspices de MM. de Berty et Desclosières, il accompagne sa demande de ses titres imprimés ; M. le président nomme une commission pour examiner les titres du candidat; elle se compose de MM. Masson, de Montaigu, et Gaultier la Chapelle, rapporteur.



M. l'administrateur annonce à l'assemblée la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire en la personne de M. Royer-Collard, professeur à la Faculté de droit, l'un des membres les plus distingués et les plus anciens de l'Institut historique. L'assemblée décide qu'une notice biographique sera publiée dans le journal. M. Barbier est prié de la rédiger.

M. Berthier, professeur de l'institution des sourds-muets, offre à l'Institut historique deux volumes de ses *Allocutions*, prononcées dans les différents banquets en l'honneur de l'abbé de l'Épée. M. Masson est prié d'en faire mention dans la chronique du journal.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal est lu et adopté.

M. Ducis, professeur à Annecy, offre à l'Institut historique un cahier des publications de la Société savoisienne. M. Dérisond est chargé d'en rendre compte.

M. Breton communique à l'assemblée une pièce de vers qu'il se propose de lire à la séance publique du 23 avril.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jétons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1865.

La séance est ouverte à neuf heures du soir; M. E. Breton, vice-président adjoint de l'Institut historique, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente: il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante:

M. Girard de Rialle remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre résidant de la première classe.

M. Lebrun Dalbanne, de Troyes, remercie également l'Institut historique de l'avoir admis à faire partie de la quatrième classe comme membre correspondant; un grand deuil l'a obligé de garder le silence jusqu'à ce moment (il a été admis en 1864), mais il se propose d'offrir à l'Institut historique un ouvrage qui va paraître et d'autres travaux; il se rappelle au souvenir de MM. Barbier et de Montaigu, nos honorables collègues, dont le premier a fait son droit avec lui, et le second est son compatriote.

M. Martino Beltrani Morello, de Trapani, Sicile (royaume d'Italie), homme de lettres, et chef du cabinet de M. le ministre de l'instruction pu-

blique du royaume d'Italie, demande à faire partie de l'Institut historique, troisième classe. MM. Ghirelli, major dans l'armée, et Renzi appuient sa demande, qui est suivie de ses titres imprimés.

M. Bonnet-Belair, chevalier de la Légion d'honneur et juge honoraire au tribunal civil de Nantes, demande à faire partie de l'Institut historique en qualité de membre résidant ; sa demande est suivie d'un volume : *Poésies de Catulle,* traduites en vers français.

Lettre de notre honorable et digne président, M. de Pongerville, par laquelle il recommande à la bienveillance de nos collègues la candidature de ce magistrat, littérateur et poëte remarquable. M. Renzi s'est joint à à M. de Pongerville.

Notre honorable collègue, M. Jubinal, secrétaire général, se propose de lire à la séance publique une notice biographique sur le savant docteur Marc, médecin du roi Louis-Philippe ; il prie en conséquence l'assemblée de vouloir charger un secrétaire de classe du rapport annuel des travaux exécutés par l'Institut historique pendant l'année 1864, qui doit être lu dans cette séance.

M. Depoisier, notre honorable collègue à Alger, se rappelle au souvenir de ses collègues, qu'il a quittés avec regret, quoiqu'il ait trouvé dans cette résidence un splendide printemps au mois de janvier ; il enverra sous peu les rapports dont il a été chargé par l'assemblée générale.

M. Royer-Collard adresse à l'Institut historique quelques renseignements pour rédiger la notice biographique sur M. Royer-Collard, professeur à la Faculté de droit, son père et notre regretté collègue.

M. le président, pour donner suite aux demandes de deux candidats, nomme deux commissions; la première se compose de MM. Minoret, Desclosières et Breton, rapporteur, pour examiner les titres de M. Beltrani, et la seconde se compose de MM. Carra de Vaux, Masson et de Saint-Albin, rapporteur, pour examiner les titres de M. Belair.

Deux rapports sont déposés sur le bureau par des commissions chargées d'examiner les titres de MM. Lecerf et Rameau. M. le président invite les membres de la troisième classe à se constituer en classe. On donne lecture des deux rapports, qui sont favorables aux candidats ; on passe successivement au scrutin secret, et MM. Lecerf et Rameau sont admis comme membres correspondants de la troisième classe. L'assemblée générale approuve successivement, par le scrutin secret, l'admission de ces deux candidats.

M. Rameau offre à l'Institut historique un volume intitulé : *La France aux Colonies;* M. Martin de Moussy est nommé rapporteur.

M. de Bellecombe propose à l'assemblée de rappeler au souvenir de nos

collègues que M. Jasmin, poëte agenais, faisait partie de l'Institut historique dès sa fondation; M. de Bellecombe est prié de rédiger une notice biographique sur notre regretté collègue.

M. Barbier lit une notice sur Gresset par notre honorable président, M. de Pongerville, et un rapport sur une poésie intitulée : *Les Voix amies*, par M. Fertiault : ces deux travaux sont renvoyés au comité du journal.

M. de Saint-Albin donne lecture de son rapport sur une poésie de notre honorable collègue, M. le marquis de Montlaur, intitulée : *La Vie et le Rêve*. Ce travail intéressant est renvoyé au comité du journal.

M. Breton lit une poésie destinée à la séance publique, renvoyée à la commission du programme.

M. de Bellecombe lit un mémoire sur l'appréciation de la dignité de l'histoire et des historiens chez les Chinois ; MM. Barbier, Breton, Masson et de Berty adressent quelques observations à l'auteur ; cet intéressant travail sera lu à la séance publique.

Notre honorable collègue, M. Jubinal, ayant manifesté le désir de lire un mémoire en séance publique, l'assemblée générale prie M. Joret Desclosières, secrétaire de la troisième classe, de rédiger le compte-rendu des travaux exécutés par l'Institut historique pendant l'année 1864, pour être lu en séance publique.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE

L'OPINION PUBLIQUE ET LES PARLEMENTS.

La Cour impériale de Poitiers, dans son audience solennelle du 3 novembre 1864, a procédé à l'installation de M. Fortoul, nommé premier président de cette Cour, en remplacement de M. Casimir de Sèze que la mort a récemment enlevé à l'affection des membres de sa compagnie ; le même jour, elle a repris le cours de ses travaux judiciaires. Quatre discours ont été prononcés dans cette audience : le premier, par M. Damay, procureur général ; le second, par M. Lavaur, doyen des présidents de chambre ; le troisième, par M. le premier président Fortoul ; et le quatrième, par M. Camoin de Vence, avocat général et membre de l'Institut historique.

Nous n'avons point à examiner, au point de vue de l'histoire qui doit principalement fixer notre attention, les trois premiers discours ; ce sont

des échanges de compliments qui ne peuvent présenter quelque intérêt que pour les magistrats qui les entendent.

M. Camoin de Vence est déjà connu par son savant ouvrage sur *l'influence de la Magistrature française*, dont nous avons rendu compte dans ce journal (tome III, page 203, année 1863), et par sa belle étude *sur la vie et les œuvres de Jérôme Bignon*. (Voyez l'*Investigateur*, tome 4, page 249, année 1864).

Chargé du discours de rentrée en sa qualité d'avocat général, notre honorable collègue a pris pour sujet : *L'opinion publique et les parlements*. Il a exposé les progrès et la puissance, en France, de l'opinion publique, s'exprimant d'abord chez les Germains, nos aïeux, par des cris ou par l'agitation de leurs framées, se manifestant ensuite dans les assemblées des Francs, se produisant, sous Charlemagne, par l'intermédiaire des *missi dominici*, si bien nommés les yeux de l'Empereur, et adoptant jusqu'à l'année 1789 pour ses interprètes les parlements et les états-généraux.

M. Camoin de Vence s'est particulièrement attaché à démontrer par des documents historiques que les parlements, et surtout le parlement de Paris, ont été les organes principaux et permanents de l'opinion publique. En usant de leur droit traditionnel de faire des observations ou des remontrances au moment de l'enregistrement des lois, les parlements exerçaient un contrôle politique qui modérait et contenait le pouvoir absolu des souverains ; ils ont donné tour à tour des preuves éclatantes de leur indépendance en protégeant les intérêts du peuple, et de leur dévouement à la royauté en la soutenant dans les graves conjonctures ; ils ont rendu enfin d'incontestables services à notre pays en y plantant les racines de toutes les libertés.

Notre collègue a rappelé les reproches, souvent exagérés et quelquefois injustes, qu'on a adressés aux parlements ; et il a défendu avec chaleur l'ancienne magistrature qui est l'une des gloires de la France. Lorsque le chancelier Maupeou voulut briser l'autorité des parlements, l'opinion publique s'éleva en leur faveur contre l'imprudent ministre. Il y eut, suivant les expressions de M. Camoin de Vence, une explosion de regrets à leur chute, et un applaudissement général à leur rappel. Quelle autre institution a jamais obtenu de l'opinion publique un aussi puissant témoignage?

En résumé, le discours de M. Camoin de Vence est remarquable par l'ardente sincérité de ses convictions, par l'exactitude des faits historiques, et par la précision nerveuse du style. Nous y avons retrouvé les brillantes

qualités qui ont assuré le succès de son ouvrage sur la magistrature. Nous ferons de lui un éloge que peu de personnes méritent de nos jours : il est resté fidèle à ses premières opinions et semblable à lui-même.

NIGON DE BERTY,
membre de la 3e classe

PRIX RIBERI (1).

Voici le programme du deuxième prix triennal Riberi de 20,000 francs (années 1865, 1866, 1867) à décerner par l'Académie royale de médecine et de chirurgie de Turin :

Extrait du testament de Riberi :

« Je lègue la somme nécessaire en rente de 1849, afin que l'Académie de médecine et de chirurgie, que j'ai contribué à former, puisse décerner tous les trois ans un prix de 20,000 francs pendant vingt et un ans (sept prix en tout de la même valeur). »

L'Académie royale de médecine et de chirurgie de Turin a décidé que, pour obtenir le deuxième prix de 20,000 francs fondé par le commandeur professeur Riberi, à décerner à la fin des années 1865, 1866, 1867, les règles suivantes seront observées :

1° Seront admis au concours du prix mentionné tous les travaux de médecine opératoire manuscrits ou publiés pour la première fois pendant l'époque triennale du concours.

2° Les travaux pourront être rédigés en langue italienne, ou française ou latine ; tous les ouvrages imprimés devront être envoyés en double exemplaire.

3° L'auteur d'un travail manuscrit est libre de faire connaître son nom ou de joindre à son travail un bulletin cacheté, suivant les habitudes académiques, en répétant des mots sur le titre du manuscrit.

4° Les concurrents devront envoyer à l'Académie leurs travaux affranchis, à l'époque qu'ils voudront, durant les trois années, pourvu que ce soit avant le terme péremptoire, fixé au 31 décembre 1867. Les auteurs

(1) Le bruit s'était répandu à Turin que l'Académie royale de médecine songeait à scinder en deux le prix Riberi et à admettre ses membres au concours. Si, en effet, l'Académie se fût érigée ainsi en juge et partie contre les volontés du testateur, elle aurait motivé l'intervention de l'autorité civile pour déférer le jugement du concours à tout autre corps savant du royaume ; mais la savante Académie de médecine, fidèle interprète des intentions de son regretté collègue, vient de donner, par la publication de ce programme, un démenti formel à toute supposition malveillante. R.



feront remarquer, à cette occasion, les parties ou les points qu'ils regardent comme les plus importants de leurs travaux, sur lesquels ils désirent que l'Académie fixe de préférence son attention.

5° Les ouvrages imprimés demeureront propriété de l'Académie. S'il s'agit de manuscrits, l'auteur qui se fera connaître au bureau de la présidence pourra en faire faire une copie à ses frais.

6° La commission chargée d'examiner les ouvrages présentés au concours et d'en faire un rapport, sera nommée dans le sein de l'Académie.

7° L'Académie prononcera son jugement pour décerner le prix, autant qu'il lui sera possible, durant le premier semestre qui suit la clôture du concours.

8° Tout concurrent qui aura pris part ou qui prétend de prendre part, en quelque manière que ce soit, au jugement, sera exclu du concours.

9° Le rapport de la commission, ainsi que le jugement de l'Académie, seront publiés dans son journal ou dans ses actes.

Rapport annuel du bureau des administrateurs de l'Institution smithsonienne exposant les opérations, les dépenses et la situation de l'Institution pour l'année 1861.

(*Annual Report of the bourd of regents of the Smithsonian institution showing the operations expendituras, and condition of the Institution for the year* 1861).

C'est un digne sujet d'éloges et de félicitations pour l'Institut smithsonien de Washington, d'être parvenu à continuer ses travaux et ses explorations malgré tous les obstacles qu'il rencontrait dans cette guerre déplorable qui a éclaté entre les États du Nord et ceux du Sud. Cette Société savante a craint un moment que les bâtiments qui lui appartiennent ne fussent temporairement destinés au service des troupes comme caserne ou hôpital, ce qui eût été dangereux pour les précieux objets que son musée contient; mais heureusement elle est parvenue à en conserver la libre disposition. Nous voyons dans ce volume qu'elle vient d'envoyer à l'Institut historique, que les nombreuses relations qu'elle avait ouvertes avec de zélés et savants collaborateurs n'ont été presque point interrompues.

Non-seulement elle a perfectionné le plan d'organisation de son Institut qui a pour but le progrès et la propagation des connaissances humaines, mais elle a augmenté d'une manière notable les collections de son musée pour la zoologie, la botanique et la minéralogie; Elle a eu soin de recueillir,

de traduire ou de réimprimer les documents fournis par les voyageurs et les naturalistes nationaux ou étrangers, afin de répandre de plus en plus la connaissance des diverses branches de l'histoire naturelle, et des observations relatives à la météorologie pour lesquelles cet Institut s'est procuré de nombreux auxiliaires.

Ce volume indique d'une manière précise les échanges de livres et de mémoires que la société a opérés avec les Corps savants de l'Europe. On voit qu'elle a reçu d'eux, seulement pendant l'année 1861, plus de 300 volumes. Quant aux diverses contrées de l'Amérique, leurs Sociétés savantes avec lesquelles l'Institut smithsonien a établi des relations et parmi lesquelles il compte même des collaborateurs, ont enrichi sa bibliothèque de 3,627 volumes et de nombreuses brochures.

On trouve dans le même volume qui nous a été envoyé, les mémoires et rapports dont la lecture a eu lieu pendant l'année dans les réunions des membres de l'Institut ; ils sont au nombre de vingt-deux ; nous nous bornons, faute d'espace, à en indiquer quelques-uns :

Un Mémoire sur la construction des ponts, par M. F. Rogers, professeur dans l'Université de Pensylvanie.

Un Rapport de M. Hayes, commandant du Schooner *United States*, sur sa récente exploration dans les mers arctiques.

Un Rapport sur les progrès de la photographie appliquée à l'astronomie, qui sont dus aux travaux et observations de M. Warren de la Rue.

Un Mémoire sur le métamorphisme des minéraux et les formations cristallines, par M. Daubrée.

Un Mémoire de M. Troyon, de Lausanne, sur les découvertes faites en Suisse de ruines et débris d'antiques habitations trouvés au fond des lacs et autres lieux. Ces découvertes sont très-intéressantes pour l'archéologie.

Nous ferons remarquer, en terminant, que l'Institut smithsonien est un de ces précieux produits de la civilisation qui ne pourront manquer de concourir à la réparation des dommages causés par la guerre actuelle après la pacification de ces riches et vastes contrées.

Cet Institut nous a envoyé en outre un fort volume in-4° contenant les résultats des observations météorologiques faites sous la direction du bureau de l'administration de l'Institution depuis 1854 jusques et compris 1859.

ALIX.

Notre bonne sœur, la Société philotechnique nous a adressé, avec des billets pour sa séance publique, son annuaire de 1863. C'est un charmant petit volume, trop petit. Prose et poésie y sont de la bonne école. Les

vers, mérite rare aujourd'hui, sont bien scandés, bien rimés, clairs et pleins de bon sens. On lit avec plaisir le proverbe *Partir à point*, de M. Mongis; *le Jardin du curé*, de M. Levol; *la Promenade*, de M. de Bornier; une élégie de M. Gindre de Nancy, *à la mémoire de Charles Desains*, naïf et spirituel fabuliste, peintre élégant; et un nouveau fragment du poëme didactique de l'acteur Samson, œuvre qui prendra place parmi les classiques de notre littérature. — Maintenant, regrettons que la Société philotechnique ait oublié de nous envoyer ses précédents annuaires.

M. Edmond Py, professeur d'histoire à l'école de Sorèze, membre de l'Institut historique, a déposé sur le bureau différents opuscules poétiques : un volume intitulé *Foi et Patrie*, dédié au R. P. Lacordaire, 1860, divisé en trois livres, le 1er *Vertu, Plaisir et Charité*; le 2e *Poëmes bibliques : l'Esclave israélite, l'Immaculée Conception, la Nativité, Marie enfant, Marie au Temple, le Mariage de Marie*; le 3e *Poésies lyriques : la nouvelle Toison d'Or, les Couronnes déchues, le dernier Ordre du Carmel, le premier Puits Artésien dans le Sahara, le Progrès matériel et moral*. Ce dernier poëme, qui semble être la moralité des quatre qui le précèdent dans le 3e livre, est un entretien du *poëte* et de la *muse*, d'environ 350 vers : rhythme bien choisi, régulier et varié tout à la fois; poésie riche, raison élevée; c'est très-beau.

Les autres œuvres pourraient s'appeler des *Poésies légères*, n'étaient les sujets et la manière de les traiter, qui sont très-graves : *Africa*, avec cette épigraphe; *resurrexit*, de près de 300 vers; l'*Isthme de Suz*, 200 vers, *les Arts à Marseille*, 100 vers, et *Dernière pensée du P. Lacordaire*, 150 vers : et pour épigraphe, son épitaphe : *viventi sepulchrum, morienti hospitium, utrique beneficium*, avec le portrait du Père. — M. Py, qui n'a guère de défaut que celui qui est propre à la jeunesse, la profusion, nous annonce plusieurs autres poëmes, toujours dans le genre sublime.

P. M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— *Annual Report*, Rapport annuel de la Commission des Régents de l'Institut smithsonien sur l'administration de cette Société, vol. in-8°. Washington, 1863.

— *Miscellanées*, collection de l'Institut smithsonien, vol. in-8°. Washington, 1864.

— *Binasco et autres Communes des environs de Milan*, Etudes historiques avec notes et documents, par M. Damiano Muoni, vol. in-8°. Milan, 1864.

— *Revista trimensaul* (en portugais), Revue trimestrielle de l'Institut historique, géographique, ethnographique du Brésil, fondé à Rio de Janeiro sous la protection immédiate de S. M. don Pedro II, empereur du Brésil, 2 vol. in-8°, année 1863 et 1864. Rio de Janeiro, 1864.

— *Description de la Confédération Argentine*, par M. le docteur Martin de Moussy, 2 vol. in-8°. Paris, 1864.

— *Comité de l'Association historique de la Basse-Saxe* (en allemand), vol. in-8o, Hanovre, 1863.

— *Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise*. Versailles, 1864, vol. in-8°.

— *Sul riordinamento, sur la réorganisation du corps des gardes de la douane*, par M. le major Philippe Ghirelli, broch. in-8°. Turin, 1865.

— *Sulla soluzione, sur la solution de la question romaine*, par M. le major Philippe Ghirelli, broch. in-8°. Turin, 1864.

— *Lettere di Galileo Galilei, lettres de Galilée*, publiées pour la première fois à l'occasion du trois centième anniversaire de sa naissance, à Pise, 18 février 1864, broch. in-8°. Pise, 1864.

— *La Correspondance scientifique dans Rome, por l'avanzamento delle scienze, Bulletin universel*, n° 14, février 1864, Rome.

— *Aperçu du régime des eaux non navigables*, suivi d'un examen du projet de loi sur les associations syndicales, par M. Henri Hardouin, docteur en droit, président du tribunal civil de Béthune, vol. in-8°. Paris, 1865.

— *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, vol. in-8°. Châlons-sur-Marne, 1864.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes*, broch. Valenciennes, 1864.

— *L'Institut*, journal universel des sciences et des sociétés savantes en France et à l'étranger, par M. Arnoult, février 1865. Paris.

— *Bulletin de la Société de géographie du mois de février* 1865, t. 9e, 5e série. Paris, 1865.

— *Bulletin de la Société française de photographie*, n° 1, janvier 1865, Paris.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

MÉMOIRES

UN MUSÉE HISTORIQUE EN ITALIE

LA GALERIE DES ARMES A TURIN

I

Nous ne connaissons guère de curiosité plus digne de ce nom que la magnifique collection d'armes de toutes les formes et de toutes les époques que le roi Charles-Albert a eu l'heureuse idée, il y a vingt ou trente ans, de rassembler à grands frais, et ce qui vaut mieux encore, de faire disposer avec goût dans son palais, à Turin. D'après ses ordres, une vaste galerie, qui occupe toute la longueur d'une aile du palais royal, a été transformée en un musée qui, assurément, n'est pas le moins curieux de ceux de ce genre qui existent en Europe.

Cette pensée était digne d'un prince ami des sciences, des arts et de l'histoire, et appartenant, par sa naissance et par son éducation, à une race essentiellement guerrière. Les princes de la maison de Savoie ont, en effet, toujours vaillamment porté l'armure de fer ou l'épée moderne. Jamais leur rude poitrine n'a ployé sous les pesantes cuirasses ; jamais la lance du moyen âge, ni la masse d'armes, ni la lourde épée des chevaliers n'ont blessé leurs mains ou fatigué leurs bras.

Notre intention n'est point de décrire les brillantes panoplies qui couvrent les murs de la galerie, ni les armes défensives et offensives de toutes sortes qui les composent : boucliers, écus, rondaches, cuirasses, cottes de mailles, hauberts, casques, salades, morions, brassarts, gantelets, hallebardes, pertuisanes, épées, cimeterres, dagues, couteaux de chasse, poignards, miséricordes ; sans parler des armes primitives des sauvages : tomahavks, flèches, arcs, javelots, crics ; pas plus que des armes à feu de toutes les époques et de tous les goûts, depuis l'arquebuse de la fin du xve siècle jusqu'au tromblon calabrais de nos jours ; ni de dépeindre l'effet imposant que produisent, rangés de chaque côté de la salle, un double rang de chevaliers couverts d'armures étincelantes sur leurs chevaux bardés de fer. Outre qu'une telle description demanderait une plume plus exercée que la nôtre, ce n'est pas dans cette merveilleuse accumu-

lation, ni dans cet harmonieux arrangement de tous les engins de destruction connus que nous voyons le mérite de ce musée guerrier. A part le plaisir des yeux, d'abord éblouis, puis charmés, et de l'imagination qui se retrace involontairement les fastes d'époques et de peuples divers, les effroyables luttes corps à corps du moyen âge et les sanglantes mêlées des temps modernes ; à part surtout le triple intérêt artistique, historique et technique qui se rattache nécessairement à l'existence d'une collection si riche et si variée, nous ne voyons rien là de prodigieux, et quiconque, avec du temps, de l'argent et du goût, eût pu en faire autant. Ce qui rend ce musée tout à fait remarquable, c'est le nombre et l'importance des armes vraiment *historiques* qu'il renferme. A chaque pas, dans les armoires vitrées qui bordent la galerie, on lit un grand nom, on reconnaît un grand souvenir. Ici encore il y a un peu de tout ; les guerriers célèbres d'époques et de peuples divers y sont représentés par quelque partie de leur armure.

Non loin de l'aigle de la huitième légion romaine, — légion qui fit la guerre des Gaules sous Jules-César, — brille l'épée que Charles-Albert portait dans les deux campagnes contre l'Autriche de 1848 et 1849. Napoléon et Charles-Quint, Saint-Maurice et le prince Eugène de Savoie y sont représentés, et les souvenirs matériels qu'ils ont laissés d'eux évoquent leurs grandes ombres devant l'imagination du visiteur. A côté d'un élégant baudrier brodé d'argent, — qui a ceint les reins de Maurice de Saxe, — et auquel est suspendue la baïonnette toute mignonne que portait habituellement en campagne le vainqueur de Fontenoy et d'Adrienne Lecouvreur, aussi célèbre par l'inconstance de ses amours que par ses brillantes qualités de général et de soldat (1), — on voit le sabre du fameux Tippoo-Sahib, ce dernier nabab de Maïssour, qui combattit avec succès pendant tant d'années les envahisseurs de l'Inde, et qui fut tué à la prise de sa capitale par les Anglais, en 1799. Nous ignorons comment le premier de ces objets entra dans la collection des princes de Savoie ; quant au dernier, on nous assura qu'il fut donné au roi de Sardaigne par un Piémontais qui, étant allé chercher fortune dans l'Inde, où il avait organisé et commandé les troupes de Tippoo-Sahib, dans la lutte acharnée qu'il soutenait contre les Anglais, recueillit et rapporta en Europe l'arme qui s'était échappée, teinte du sang anglais, des mains mourantes du vaillant nabab.

(1) Le maréchal de Saxe est encore célèbre par son orthographe. On connaît ces mots qu'il adressait à Adrienne Lecouvreur, à propos de sa candidature à l'Académie : « Il veule me fer de la cadémie, cela miré come une bage à un chas. »

II

Comme on s'y attend bien, les armes qui proviennent des princes de Savoie figurent en majorité dans cette galerie historique. Pourtant, on n'y voit aucun souvenir des anciens et fameux comtes de Savoie, ni d'Amédée V, dit *le Grand*, qui défendit Rhodes contre les Turcs, ni du comte Verd, ni du comte Rouge. Il semble que l'activité de leur vie, occupée dans les luttes de l'époque, ainsi que la rudesse de leurs mœurs belliqueuses, ne leur aient pas permis de songer qu'un jour on regretterait de ne pas voir les colossales armures de ces héros de la légende figurer au milieu de celles de leurs descendants. En revanche, on admire plusieurs armures de prix appartenant au xve siècle et à la Renaissance; telles sont: — l'armure complète d'un comte de Martinengo, en acier bruni relevé de ciselures et d'arabesques dorées; le fier chevalier, vassal des ducs de Savoie, est armé de pied en cap, la lance au poing, sur son destrier bardé de fer; — un casque artistement ciselé, qui a appartenu à un Doria, souverain de la petite principauté de Dolceacqua; — le bâton de commandement, le poignard et l'épée de ce duc de Ferrare (Alphonse d'Est) que le Tasse glorifia dans sa *Jérusalem délivrée*, pour en être récompensé plus tard par une captivité de sept ans; — une très-belle arquebuse à rouet de François de la Rovère, duc d'Urbino, qui fut le dernier de sa race princière.

Le premier prince de Savoie qui figure à la galerie des armes est le duc Emmanuel-Philibert, le restaurateur de la puissance de sa maison et l'un des héros de sa race. En examinant sa dague et ses gantelets d'acier, on se demande s'il ne les portait pas le jour de la bataille de Saint-Quentin, aussi glorieuse pour lui que fatale à la France, et qui lui rendit ses États, dont François Ier avait dépouillé son père.

Emmanuel-Philibert fut véritablement un des plus éminents de ces princes du xvie siècle, hommes de transition, remarquables surtout parce que leurs habitudes et leur éducation furent celles des chevaliers bardés de fer du moyen âge, tandis que leur esprit politique était à la hauteur d'un siècle où l'imprimerie et la poudre à canon étaient en usage. Si la plupart de ses contemporains l'admirèrent pour ses qualités chevaleresques, à savoir: sa valeur éclatante et sa prodigieuse force physique, il y en eut cependant déjà quelques-uns parmi eux qui surent distinguer, à travers les rudes qualités du guerrier et du chasseur, celles du fondateur d'un État, et anticipèrent ainsi sur le jugement qu'a prononcé une postérité plus

éclairée. Qu'on nous permette de citer sur ce prince une anecdote peu connue, rapportée par l'ambassadeur vénitien Morosini. Cet ambassadeur fut une fois invité par le duc à se joindre à une partie de chasse. Ils partirent de Bourg-en-Bresse (toute cette partie de l'est de la France faisait alors partie du duché de Savoie), se dirigèrent vers le Jura, traversèrent neuf ou dix montagnes, et tuèrent un cerf à cinquante milles de là. Les chasseurs, en petit nombre, qui assistèrent à la mort du noble animal, s'empressèrent de faire halte dans une des plus proches tours féodales qu'ils purent découvrir. Le duc, trouvant qu'il n'y avait pas assez de bois au feu pour faire cuire des œufs, s'empara d'une hache et se mit à fendre du bois avec une force et une adresse admirables. Aussitôt qu'il eut mangé son omelette, il s'exerça à l'arbalète jusqu'à la nuit, puis joua aux *pedrelles* jusqu'à une heure du matin. « Il ne paraissait pas qu'il eût éprouvé aucune fatigue durant tout le jour, ajoute Morosini, tandis que nous, qui étions avec lui, nous pouvions à peine nous tenir sur nos jambes, quoique nous eussions bien moins travaillé que lui. Comme je m'en étonnais, Son Altesse me répondit : « Je suis accoutumé aux fatigues de la guerre,
» et bien des fois, après avoir prodigieusement transpiré sous mon ar-
» mure, j'ai dormi sans changer de linge, ni ôter mes bottes ni mes épe-
» rons, et cela pendant trente jours de suite... Grâce à Dieu je ne m'en
» suis jamais mal trouvé. »

On sait que ses descendants n'ont pas dégénéré.

Cette digression nous a entraîné à la suite d'Emmanuel-Philibert, bien loin en deçà des Alpes; notre sujet nous force à revenir sur nos pas.

Son fils, Charles-Emmanuel Ier, y est représenté par son morion ou casque léger, son écu, ses éperons et sa masse d'arme, sorte de casse-tête tout à fait princier : c'est une massue en fer, longue d'un pied et demi, terminée par une tête ronde garnie de formidables pointes dorées, et qui se portait suspendue au poignet par une courroie. Toutes ces armes sont dignes, par leur élégance luxueuse et artistique, d'un prince dont la cour avait tout le faste espagnol. C'est ce prince qui disait que *l'Italie était un artichaut dont la maison de Savoie devait tirer une à une toutes les feuilles.* Célèbre par le nombre de ses entreprises et l'étendue de son ambition, Charles-Emmanuel, monarque essentiellement guerrier et capitaine habile, audacieux et éloquent, était très-aimé de ses soldats, bien qu'il les payât fort mal, et très-populaire dans son pays, bien que son règne ne lui attirât que des guerres incessantes. Après avoir inutilement aspiré à l'empire, il essaya de profiter des désordres qui déchiraient la France, devint un ardent ligueur, entra triomphalement dans Marseille aux cris

de : *Vive la messe!* et se fit couronner comte de Provence. Mais il visait plus haut : il voulait le trône de France, que Mayenne lui avait promis, et qu'il osa disputer à Henri IV. Après son échec, il voulut au moins être à la fois roi d'Arles, de Lombardie et de Ligurie. Mais ses trop puissants voisins firent encore échouer ses desseins. Fin politique et dissimulé, sa maxime favorite était : *Si l'on veut atteindre un but, il faut viser au delà!* Henri IV disait de lui que son cœur était couvert de montagnes comme son pays, ce qui aurait très-bien pu s'appliquer au rusé Béarnais lui-même.

Le malheur de Charles-Emmanuel fut d'avoir des idées trop vastes avec des forces trop médiocres, tant il est vrai que pour compléter un grand homme la nature doit encore s'entendre avec la fortune.

C'est au temps de ces deux princes que le proverbe espagnol disait : *Il n'y a qu'un roi* (celui d'Espagne), *qu'un duc* (celui de Savoie), *qu'un comte* (celui de Nassau).

Mais continuons l'examen des armes des princes de Savoie.

Cette cuirasse est celle du prince Thomas, fils puîné de Charles-Emmanuel Ier et souche de la branche de Carignan, aujourd'hui régnante sur toute l'Italie. Remuant et ambitieux comme son père, comme lui grand capitaine, il disputa la régence de son neveu à sa belle-sœur, Christine de France, sœur de Louis XIII, et alluma la guerre civile en Piémont, de concert avec son frère, le cardinal Maurice. Il s'attacha plus tard à la France, où il eut de grands emplois militaires.

Le prince Eugène de Savoie, le héros de son siècle, le vainqueur de Chiari, de Turin, de Hochstett, d'Oudenarde, de Malplaquet, de Peterwardein et de Belgrade, ne pouvait être absent d'une galerie de famille. On y voit son épée, fine, légère et délicate, ses pistolets assez simples, et ce qui attire surtout l'intérêt des visiteurs, — sa cuirasse, faussée en maint endroit par les coups de l'ennemi. Cette cuirasse étroite devait bien s'adapter sur le buste fluet de ce jeune homme malingre, à qui Louis XIV refusa un régiment en le renvoyant au petit collet ecclésiastique, et qui, passé avec son ressentiment au service de l'Autriche, humilia le grand roi à force de victoires, et mourut généralissime, premier ministre et vicaire général de l'Empereur dans tous ses domaines.

Encore une cuirasse qui a vu le feu de très-près, car trois ou quatre balles l'ont faussée. Mais quelle différence avec la précédente! celle d'Eugène est étriquée, légère, brunie; celle-ci, plus large, plus développée, et aussi plus lourde, est forte et brillante : c'est celle que Charles-Emmanuel III, second roi de Sardaigne, porta aux batailles de Parme et

de Guastalla, qu'il gagna sur les Autrichiens en 1734. A côté sont ses éperons et ses étriers.

Politique et guerrier, législateur sage et administrateur économe, ce souverain mérita, dans une certaine mesure, d'être comparé à Frédéric le Grand, de même que le Piémont fut, avec assez de justesse, appelé, dès cette époque, la Prusse de l'Europe méridionale. On retrouve dans ses armes la rude simplicité et l'économie sévère qui étaient un des traits saillants du caractère de Charles-Emmanuel III; elles sont de bonne trempe, solides, mais sans ornements, et usées par un long service. On sait que ce prince, toujours vêtu d'étoffes presque grossières, avait l'habitude d'user ses habits jusqu'à la corde; dur pour lui-même plus que pour les autres, et d'une activité infatigable, il s'occupait constamment du bien-être du soldat, et vérifiait lui-même, sans négliger les plus petits détails, les comptes des fournisseurs de son armée, ce qui égayait beaucoup le duc de Coigny et les autres grands seigneurs français que Louis XV lui avait envoyés avec une armée placée sous ses ordres. C'est pourtant grâce à son économie qu'il parvint, à la fin d'un règne rempli de guerres, à doubler les revenus de sa couronne et à laisser une épargne de plus de quarante millions, tandis que les aimables courtisans de Versailles, imitant leur royal maître, gaspillaient joyeusement les ressources de la France.

Nous passerons rapidement, et sans nous y arrêter, devant différentes pièces de riches armures des princes savoyards du XVIIe et du XVIIIe siècle, ainsi que devant une série de fusils de chasse et de pistolets de tous les systèmes imaginés depuis cent cinquante ans, qui ont appartenu à la branche de Carignan, série qui se termine par les fusils de Charles-Albert, du duc de Gênes et de Victor-Emmanuel II, grand chasseur, comme on sait.

Admirons, en passant, la richesse et le fini du travail d'une épée donnée à Charles-Albert lors de son avénement au trône (en 1831) par la reine Marie-Christine, veuve de Charles-Félix. La poignée, enrichie de pierres précieuses, renferme un portrait en miniature de la donatrice, ouvrage d'un travail exquis. Une autre arme du même souverain digne d'attention est son épée *de gala;* quant à celle qu'il portait en 1848, elle n'est riche que par les souvenirs qu'elle évoque; enfin ses pistolets d'arçon dont, assure-on, il a dû faire usage dans plus d'une occasion, pendant ses deux campagnes de Lombardie. N'oublions pas un drapeau aux couleurs italiennes, brodé par les dames milanaises et offert par elles à Charles-Albert, à son entrée à Milan, au printemps de 1848.

III

Mais nous examinerons avec plus d'attention des armes intéressantes au point de vue archéologique, ou qui, par le rôle important qu'ont joué sur la scène du monde ceux qui les ont portées, ont acquis la valeur de véritables reliques historiques et de souvenirs européens.

L'admiration que nous inspirent les grands hommes s'étend non-seulement à leurs personnes, mais aux moindres choses qui leur ont appartenu. Nous vouons à ces objets une sorte de culte; il semble qu'ils doivent avoir en eux quelque chose de la personne qui les possédait.

Une telle pensée vient naturellement en entrant à la *galerie des armes*. Cette réunion d'armes de toute espèce, ces trophées, ces drapeaux, produisent d'abord l'impression la plus imposante. Ce n'est qu'avec un certain respect que l'on détaille ensuite chacune de ces armures, qui, pour la plupart, rappellent un héros. A ce sentiment instinctif vient se joindre une sorte de curiosité rêveuse et inquiète, lorsqu'il s'agit de quelqu'un de ces personnages mystérieux que nous ne connaissons guère que par le dire d'une vieille chronique et dont notre imagination entrevoit à peine la silhouette à travers les ténèbres du passé.

Parmi les légendes du christianisme qui se sont transformées en articles de foi, il en est peu qui aient été davantage l'objet de la vénération du moyen âge et dont le souvenir se soit conservé plus vivace jusqu'à nos jours, que celle du martyre de saint Maurice et de la légion Thébaine, souffert sous le règne de l'empereur Dioclétien à Agaune en Valais, d'après ce qu'en rapporte saint Euchère, dans sa *Vie de saint Maurice.*

Plus tard, quand l'âge des croyances naïves fit place à l'esprit philosophique, on raisonna et l'on railla. Le souffle de la critique moderne a passé par là et le maître du sarcasme a pu s'écrier à ce sujet :

« Je ne discuterai point la fable de la légion Thébaine, composée, dit l'auteur, de six mille six cents hommes, tous chrétiens, venus d'Orient par le mont Saint-Bernard, martyrisés l'an 286, dans le temps de la paix de l'Église la plus profonde, et dans une gorge de montagnes où il est impossible de mettre trois cents hommes de front; fable écrite plus de cent cinquante ans après l'événement ; fable dans laquelle il est parlé d'un roi de Bourgogne qui n'existait pas ; fable enfin reconnue pour absurde par tous les savants qui n'ont pas perdu la raison. »

A ce coup de boutoir on a déjà reconnu l'impitoyable bon sens de Voltaire ; mais si sa RAISON dit vrai, que deviennent la croyance des peuples et le respect des générations ?

Jamais foi ne fut plus vive. Plus de deux cents ans après la date présumée de cet événement, Sigismond, roi des Burgundes, fonda le célèbre monastère de Saint-Maurice, à l'endroit où, selon la légende, le martyr et ses compagnons furent décapités. Ce Sigismond a été mis lui-même au nombre des saints; et c'est dans ce même monastère d'Agaune, où il s'était réfugié, qu'il fut pris et mis à mort, avec sa femme et ses enfants, par les atroces fils de Clovis, que leur mère, sainte Clotilde, avait poussés à lui faire la guerre, pour venger le meurtre de son père et de sa mère, mis à mort par Gondebaud, père de Sigismond (1). Ceci arrivait en 523. Or, à l'époque où ce nouveau saint était martyrisé à l'instigation d'une sainte, on conservait déjà religieusement l'épée et l'anneau de Maurice. Ces belliqueuses reliques allaient devenir les emblèmes d'une nouvelle royauté. — En 888, au milieu de la dissolution générale de l'empire de Charlemagne, un seigneur nommé Rodolphe réunit une assemblée d'évêques et de comtes à Saint-Maurice d'Agaune, et comme marque d'investiture, prit la lance sacrée de la main droite, tandis qu'on plaçait sur sa tête la couronne des vieux rois burgundes (2). Cent quarante-quatre ans plus tard, le royaume de Bourgogne finit en la personne de Rodolphe III, dit le Fainéant, le dernier roi de cette courte dynastie. Ce prince, voulant laisser son royaume à l'empereur Conrad le Salique, lui envoya, avant de mourir, la lance de saint Maurice avec les autres insignes de la royauté; mais la suzeraineté des empereurs allemands fut toujours nominale, et le grand et beau pays qui s'étend des Alpes à la Saône et du Jura à la Méditerranée se morcela en une foule de grands fiefs indépendants de fait. Parmi les seigneurs qui se taillèrent de petites souverainetés dans la vaste étoffe de la Bourgogne, les comtes de Savoie ne tardèrent pas à devenir les plus puissants : ils paraissaient destinés à grouper de nouveau les fragments épars de cette belle contrée sous leur autorité et à reconstituer ainsi un moderne royaume de Bourgogne.

Quoi qu'il en soit, les princes de la maison de Savoie vouèrent, dès l'origine, à Saint Maurice une dévotion semblable à celle des rois de France pour saint Denis. Saint Maurice était le patron de la Savoie; il est, aujourd'hui encore, celui de l'armée italienne, qui célèbre sa fête avec

(1) Grégoire de Tours, liv. III, chap. VI. — Marius d'Avenche. — Le père de sainte Clotilde était Chilpéric, roi de Bourgogne, et ce Chilpéric était frère de Gondebaud, aussi roi de Bourgogne, qui eut pour fils saint Sigismond.

(2) On sait que chez la plupart des peuples barbares les *hommes libres* élisaient leur roi en leur mettant une pique à la main.

solennité. Au moyen âge, tandis que le cri de guerre des rois de France était : *Montjoye saint Denis!* celui des comtes de Savoie était : *Saint Maurice!*

Lorsque, au XIII[e] siècle, le comte Pierre, qu'on appelait *le Petit Charlemagne*, fit la conquête du Chablais, l'abbé de Saint-Maurice lui fit don de l'anneau du martyr. Plus tard, le duc Amédée VIII créa l'ordre religieux et militaire de Saint-Maurice; réorganisé par Emmanuel-Philibert, qui l'unit, en 1572, à celui de Saint-Lazare; cet ordre porte encore aujourd'hui le nom de ces deux saints, bien qu'il ait subi des modifications radicales. Ce fut pour reconnaître les bienfaits de cette dévotion, que l'évêque abbé de Saint-Maurice fit hommage de l'épée du saint à Charles-Emmanuel I[er], en 1583. C'est cette épée, qui n'est qu'une lame de fer informe et rouillée, que l'on voit à la *Galerie des armes*. Tout auprès, sur un cippe, repose l'aigle de la huitième légion romaine.

Un peu plus loin, derrière une rondache armoriée placée sur une cheminée antique, on trouve, caché aux yeux des profanes, un souvenir caractéristique du moyen âge, une arme tout à fait défensive, celle-là, mais d'une singulière nature; c'est une ceinture bien digne de cet âge de fer; quoique flexible et légère, elle est composée de lames d'acier solidement reliées entre elles. C'était la cuirasse destinée à protéger l'honneur des maris de ce temps-là. On raconte qu'un baron, partant pour la croisade, revêtit sa châtelaine de cette ceinture comme du talisman qui devait l'assurer le plus infailliblement de la fidélité de son épouse.

IV

Peu de maisons souveraines ont présenté, grâce à de grandes alliances, autant de droits et de prétentions diverses que celle de Savoie. On connaît ses titres de roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie; elle prétendait même jusqu'à la couronne de Constantinople. Tous ces trônes titulaires furent la dot stérile de Charlotte de Lusignan, qui épousa le quinzième descendant de Humbert-aux-Blanches-Mains (1). Jamais princesse ne recueillit plus de titres et moins de possessions; elle était héritière des

(1) Le prince Louis de Savoie, époux de Charlotte de Lusignan, fut couronné roi de Chypre en 1459. L'année suivante Chypre lui fut enlevée par le bâtard Jacques de Lusignan, qui avait épousé Catherine Cornaro, adoptée par le sénat vénitien. Louis et Charlotte n'eurent pas d'enfants; mais leur neveu, Charles I[er], duc de Savoie, prit le titre de roi de Chypre par la donation que lui en fit Charlotte, sa tante, et ses successeurs continuèrent à porter cette couronne fictive.



Lusignan par son père, et des Paléologues par sa mère, deux noms illustres et malheureux, qui ne laissèrent pour tout bien que le souvenir de leurs grandeurs. Chypre lui fut enlevée par son frère naturel; Jérusalem et l'Arménie étaient devenues depuis longtemps la proie des Turcs, et Constantinople avait succombé sous son bisaïeul, Constantin Paléologue, ce dernier des empereurs chrétiens, qui s'ensevelit glorieusement sous les ruines de sa capitale, prise d'assaut par Mahomet II, en 1453. Pour toute dot, l'héritière d'un empire et de trois royaumes n'apporta guère à la maison de Savoie que la lame damasquinée du sabre qui avait armé le bras de son brave et malheureux bisaïeul, Constantin Paléologue.

Étrange rapprochement! La même armoire vitrée renferme l'arme de prédilection d'un descendant de Mahomet II; c'est le cimeterre du sultan Soliman II, arme de luxe qui semble digne de son maître, qu'on appelait *le Magnifique*. Il fit trembler la chrétienté, conquit Rhodes, envahit la Hongrie et donna vingt assauts à Vienne. François Ier, — il faut le dire à la honte de ce roi très-chrétien, — rechercha avidement son alliance; et leur puissante ligue eût été fatale à l'Europe, si le fier Osmanli et le brillant Français n'eussent rencontré un rival digne d'eux. Ce rival, qui aurait-il pu être, sinon celui qui fut pendant trente-sept ans le plus grand et le plus puissant prince de son siècle, qui donna le ton à l'Europe, et lui fit craindre plus d'une fois de l'avoir pour maître et monarque universel : Charles-Quint. Emmanuel-Philibert fut à la fois son neveu, son élève et le meilleur général de la fin de son règne. Aussi n'est-on pas étonné de voir à la *Galerie des armes* un souvenir de ce puissant monarque : c'est une selle, avec son harnais complet; elle a peut-être porté l'Empereur et le roi d'Espagne dans toutes les contrées de ses immenses possessions, de Bude à Rome, de Bruxelles à Madrid, de Worms à Tunis. La selle est en velours amarante brodé d'or. Le velours râpé et les dorures fanées attestent un long service. La housse et les chaperons sont brodés avec la même richesse; le mors et les étriers sont en vermeil et ciselés. Quel souvenir d'une grande époque, et quelle physionomie singulière et compliquée que celle de Charles-Quint! A quelle diversité d'appréciations ne s'est-on pas livré, non-seulement sur sa politique, mais sur sa personne privée? La *Relation* de l'ambassadeur vénitien Badoaro abonde en curieux détails qui permettent de compléter les portraits de Charles-Quint; on sait que ces diplomates italiens, fins observateurs, ont été les meilleurs juges des cours auprès desquelles ils résidaient. En voici quelques passages : « Des Espagnols m'ont assuré que ni la perte des membres de sa famille, ni celle de ses ministres les plus chers, n'ont jamais arraché des pleurs à

S. M. ; il n'y a que le départ de la cour de don Fernand de Gonzaga, qui lui en ait fait verser... Pour ce qui est de la table, l'Empereur a toujours fait des excès ; jusqu'à son départ des Pays-Bas pour l'Espagne, il avait l'habitude de prendre le matin, à son réveil, une écuelle de jus de chapon, avec du lait, du sucre et des épices, après quoi il se rendormait; à midi, il dînait d'une grande variété de mets; il faisait collation peu d'instants après vêpres, et, à une heure de la nuit, il soupait, mangeant dans ses divers repas toutes sortes de choses propres à engendrer des humeurs épaisses et visqueuses...

» Partout où il s'est trouvé, on l'a vu s'adonner aux plaisirs de l'amour d'une manière immodérée, avec des femmes de haute comme de basse condition.

» Selon le témoignage des personnes attachées à sa cour, il n'a jamais été généreux; aussi presque tous se sont plaints de n'avoir pas reçu la récompense de leurs services, surtout lors de son abdication... »

En résumé, il semble que les reproches que provoque l'équité plus que douteuse d'un grand nombre de ses actes politiques seraient plus nombreux et mieux motivés encore si on le jugeait au point de vue moral, comme homme et dans sa vie privée. Ce qu'on sait de lui ne donne pas une idée très-favorable de son caractère, malgré ce qu'on y découvre, par intervalles, d'héroïsme et de finesse, d'intrépidité et de grandeur.

L'anecdote suivante, racontée par les chroniqueurs de l'époque, donne une idée du sang-froid et de l'astuce dont il était capable : « Un jour, Charles-Quint, s'étant égaré à la chasse, entra pour se rafraîchir dans une maison où il trouva quatre hommes couchés qui faisaient semblant de dormir : le premier se leva, et s'étant approché de l'Empereur, il lui dit qu'il avait rêvé qu'il devait lui prendre sa montre, et il s'en empara; le second, qu'il avait rêvé que la casaque du chasseur l'accommoderait bien, et il la lui ôta ; le troisième, alléguant aussi un songe, le débarrassa de sa bourse; enfin le quatrième le pria de ne pas trouver mauvais qu'il le fouillât. En faisant cette inspection, il aperçut à son cou une petite chaîne d'or à laquelle était pendu un petit sifflet qu'il trouva de bonne prise.

— » Mon ami, lui dit l'Empereur, permettez au moins, avant de me priver de ce sifflet, que je vous enseigne la manière de s'en servir et sa puissance.

» En même temps il siffla, et, à ce signal, ses gens qui le cherchaient accoururent, bien surpris de le trouver dans cet état. Se trouvant alors hors de danger, il dit avec sévérité :



» — Voilà des gaillards qui ont rêvé tout ce qu'ils ont voulu, avant votre arrivée, mais je vais songer à mon tour.

» Puis, après avoir fait semblant de rêver :

» — J'ai songé, dit-il, messieurs les rêveurs, que vous étiez tous les quatre dignes du gibet.

» Et aussitôt ils furent pendus devant la maison. »

V

Que nous voilà loin de la *Galerie des armes!* Mais aussi la succession interrompue de tant d'engins de destruction fait-elle naître cette idée pénible que l'homme, dans tous les temps, s'est donné bien de la peine pour trouver le moyen d'anéantir plus sûrement et plus promptement son semblable. Achevons, pourtant, de parcourir les armoires vitrées pleines d'objets curieux à divers titres, parmi lesquels nous ne remarquerons que l'épée de Jean de Werth, général qui s'illustra, pendant la guerre de Trente ans, au service des successeurs de Charles-Quint, et qui se montra le digne adversaire de Turenne, — et un sabre tout simple, mais qui rappelle des souvenirs plus récents : c'est celui de Davoust; ce n'est pas un sabre de cérémonie, mais bien un vieux camarade qui a fidèlement servi le général républicain Davoust et le maréchal prince d'Eckmühl, durant je ne sais combien de campagnes.

Mais voici bien autre chose ! Dans une longue boîte vitrée, à l'air vénérable comme le cercueil d'une grandeur passée, l'épée que le premier consul portait à Marengo! Petite et modeste, menue et fragile, cette épée est tout à fait vierge, et assurément innocente de toute effusion de sang. Il n'y a que le génie moderne qui ait su changer en foudre un frêle jouet.

Aux deux extrémités de l'épée de Marengo, deux cippes supportent : l'un les instruments de trigonométrie qui ont servi au commandant d'artillerie Buonaparte, lorsqu'il dirigeait les batteries du siége de Toulon, en 1793 ; — l'autre deux aigles de régiments de la garde royale du royaume d'Italie, créée par Napoléon, lorsqu'il eut placé sur sa tête la couronne de fer (1).

(1) Cette *couronne de fer*, qui, pour le dire en passant, est entourée et recouverte d'or pur rehaussé de pierreries, est celle que la reine des Lombards, Théodelinde, plaça, en 591, sur la tête d'Agilulphe, duc de Turin, l'élevant ainsi à sa main et à son trône. Cette couronne, qui a passé sur la tête de tous les conquérants de l'Italie, depuis Charlemagne jusqu'à Napoléon, était conservée à Monza, près de Milan ; le soir même de la bataille de Magenta, les Autrichiens l'emportèrent en toute hâte à Vérone, et probablement de là en Autriche.

A ces souvenirs du royaume d'Italie écourté et fictif, imaginé par Napoléon, sont venus se joindre, dans ces dernières années, des témoignages muets de l'enthousiasme au milieu duquel s'est reconstituée une nouvelle Italie. Nous nommerons dans cette catégorie : — l'épée de Castruccio Castracani, bon citoyen autant que fameux capitaine, qui sut devenir duc de Lucques au commencement du XIV[e] siècle, offerte par la ville de Lucques au roi d'Italie ; — l'épée de Ludini, de Bologne, autre chef de bandes, offerte par ses descendants ; — l'épée que les Romains offrirent par souscription à Victor-Emmanuel après la campagne des Marches et de l'Ombrie ; — et celle qui lui fut envoyée par les Italiens établis en Californie. La poignée de cette dernière est un lingot d'or massif ciselé ; on voit que cela vient du pays de l'or. Citons encore la selle et le harnais complet en velours cramoisi, brodé d'argent, avec des nœuds verts, donnée à Victor-Emmanuel par les Milanais, à son entrée dans leur grande cité en 1859.

On voit encore à la *Galerie des armes* d'autres objets fort riches, qui n'ont pourtant rien de belliqueux, et que le roi, en vrai monarque populaire, a fait disposer là pour satisfaire la curiosité publique. Tels sont les deux splendides albums offerts, l'un par les dames toscanes en 1860, et l'autre par la ville de Naples en 1861, et surtout la magnifique couronne présentée au roi par les Turinois, aussitôt après la proclamation du royaume d'Italie faite par le parlement en février 1861. Cette couronne est en or et garnie de rubis, d'émeraudes et de perles ; elle a la forme de deux rameaux de chêne et de laurier, qui viennent se réunir sur le front au moyen d'une éblouissante étoile de diamants. A cette époque, les Turinois s'attendaient à voir bientôt leur ville déchoir du rang de capitale, et pourtant, loin d'en témoigner du regret, ils firent exécuter cette couronne par souscription et l'offrirent comme don de joyeux avénement. C'est quelque chose que le patriotisme !

André FOLLIET,
membre de la 2[e] classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

HISTOIRE DE LA SOIE

Par Ernest PARISET, fabricant de soieries. — 1 vol. in-8. 1862.

Un honorable fabricant de soieries, M. Ernest Pariset, a fait paraître la première partie d'une *Histoire de la soie*, depuis les temps les plus reculés

jusqu'à nos jours. Après avoir lu avec un vif intérêt ce travail, fruit de profondes études, j'ai pensé que l'Institut historique me permettrait de lui en rendre compte et l'accueillerait avec faveur.

Il en est malheureusement à peu près des industriels comme des artistes : « Souvent, disait notre honorable président, à l'ouverture de la séance publique de 1863 (V. l'*Investigateur*, 1863, p. 97), souvent les artistes n'ont pas le temps, quelquefois aussi ils n'ont pas le goût des lectures sérieuses. » Ceux des industriels qui, prenant pour guide la pensée de Montesquieu, que « l'histoire du commerce est celle de la communication » des peuples (1), » se livrent à de patientes investigations pour doter la science d'œuvres consciencieuses, ne sauraient être trop encouragés. D'ailleurs, comme l'a dit Voltaire, « l'histoire des arts peut être la plus utile » de toutes, quand elle joint à la connaissance de l'invention et du progrès » des arts la description de leur mécanisme (2). » Le double mérite de « la » connaissance de l'invention de l'art et de la description de son méca- » nisme, » me paraît être le caractère distinctif du travail de M. Pariset.

Dans la préface de son livre, l'auteur expose l'état actuel de la science historique et indique le but qu'il s'est proposé. « De nombreux ouvrages, » dit-il, traitent de la culture du mûrier, de l'éducation des vers à soie, de » la soie étudiée au point de vue manufacturier ; mais l'histoire de cette » matière textile est encore à faire. Les documents pour écrire cette » histoire deviennent de jour en jour plus abondants, grâce aux recherches » des orientalistes et des géographes modernes qui sont accidentellement » conduits à s'occuper de la soie. Réunir les renseignements épars çà et » là, les coordonner, les comparer avec les notions recueillies par les » anciens, les apprécier, non en érudit, mais en homme pratique, telle est » l'étude que nous, fabricant de soieries, nous aurions désiré voir mener » à bonne fin... L'histoire de la soie manque, c'est une lacune que nous » avons essayé de combler... Si notre tentative appelle l'attention des » savants sur les questions historiques qui intéressent notre belle industrie » lyonnaise, nous aurons obtenu tout le succès que nous espérons. »

Il suffit de parcourir le livre de M. Pariset pour reconnaître que, si les questions historiques ayant trait à la soie sont nombreuses et ardues, presque toutes proviennent d'une perpétuelle confusion de langage, il est donc indispensable de fixer avant tout le sens des mots, et d'entrer dans quelques détails techniques pour l'aridité desquels je sollicite votre indulgence

(1) *Esprit des lois*, liv. XXI, chap. v.
(2) *Dictionnaire philosophique*, V. *Histoire*, sect. I.

Contrairement à la doctrine de certains philosophes qui enseignent que « commencer par définir, c'est commencer par conclure, » M. Pariset consacre la première phrase de son introduction à la définition de la *soie* : il était impossible de procéder autrement, car l'application irréfléchie de ce nom unique à trois matières textiles différentes a produit les plus graves erreurs.

Les trois matières textiles, si souvent confondues sous un seul nom et qu'on ne saurait distinguer avec trop de soin sont : 1° la *soie*, 2° le produit désigné dans le commerce sous le nom de *galette*, 3° la *soie sauvage* ou *bombycine*.

La *soie* est le fil qu'on obtient en dévidant et réunissant les brins de plusieurs cocons, faits par les chenilles nourries avec les feuilles du mûrier (1).

La *galette* est le fil qui provient des *cocons percés*, c'est-à-dire de ceux dont le papillon est sorti avant que la chenille, devenue chrysalide, asphyxiée par la forte chaleur à laquelle on la soumet, ait laissé intact le cocon qui aurait été dévidé et qui ne peut plus l'être, faute de continuité suffisante dans le brin soyeux. On tire parti de la *galette* en cardant et filant les cocons percés de la même manière qu'on carde et file le coton. On est parvenu aujourd'hui à tirer de ce produit, à l'aide des machines, un fil net, assez semblable à la soie. Le fil tiré de la *galette*, lorsqu'il est savonné, cuit et prêt à être teint, se nomme *filoselle*.

La *soie sauvage* ou *bombycine* est le produit tiré des cocons des chenilles qui vivent sur d'autres arbres que sur le mûrier. « Les voyageurs, dit » M. Pariset, ont signalé dans toutes les parties du globe de nombreuses » espèces vivant sur des arbres de différentes essences, tels, par exemple, » que le chêne, le frêne, le palma-christi, et tissant un cocon où elles » séjournent chrysalides, et d'où elles sortent papillons. Les entomologistes » ont réuni toutes ces chenilles sous le nom général de *bombyx*, et » Latreille a trouvé la différence entre ces *bombyx* et le ver à soie du » mûrier assez grande pour isoler les vers à soie dans une famille distincte » qu'il nomme *sericaria*. »

A la différence des vers à soie qui ont été réduits à l'état domestique, les *bombyx* vivent à l'état sauvage ; aussi a-t-on donné le nom de *soie sauvage* au produit de leurs cocons, et la distinction entre la *soie* et la *soie sauvage*, confirmée par un passage de l'écrivain japonais moderne Ouekaki Morikouni, est aujourd'hui généralement admise : toutefois, et pour

(1) Notre mot *cocon* vient du grec, de Κοκκός ou Κοκκίον, petit corps rond, petite coque.

éviter toute équivoque, M. Pariset donne le nom de *bombycine* au produit cardé et filé des cocons du bombyx sauvage, en réservant le nom de *soie* au produit dévidé du bombyx du mûrier. Ainsi la *soie*, la *galette* et la *soie sauvage* ou *bombycine* sont trois matières textiles qui ne doivent pas être confondues.

Quel est le point de départ de l'histoire de la soie? En combien d'âges ou périodes cette histoire peut-elle être divisée? Telles sont les deux questions résolues par l'auteur dans la suite de son introduction.

Il paraît certain que, parmi les peuples de l'antiquité, les Chinois seuls ont su élever les vers à soie du mûrier et dévider leurs cocons : on trouve chez eux cet art établi aux époques les plus reculées et propagé sans discontinuité.

Doit-on conclure de ce fait que les mûriers et que les chenilles se nourrissant des feuilles de cet arbre ne se trouvent qu'en Chine? M. Pariset ne le pense pas. « On a trouvé, dit-il, le mûrier sauvage sur les » pointes élevées de l'Himalaya oriental, et il était répandu dans plusieurs » contrées de l'Asie occidentale; les chenilles se nourrissant des feuilles » du mûrier existaient aussi dans ces contrées; mais ni les Indiens ni les » Perses n'ont su dévider les cocons déposés sur le mûrier, et s'ils en ont » tiré parti, c'est en les cardant et les filant comme les cocons des bombyx » sauvages. » La chenille du mûrier originaire de l'Inde ou de la Perse existe sans aucun doute, puisqu'elle a produit notre race de vers à soie à cocons jaunes, mais l'ancienne Chine, celle dans laquelle la soie a été inventée, n'avait et n'a encore aujourd'hui que des cocons blancs.

Comment l'industrie de la soie est-elle venue de l'extrémité orientale de l'Asie jusqu'en France? Les événements, qui sont comme les étapes de la route suivie lentement, mais régulièrement, par cette industrie, ont été signalés par l'histoire : l'honneur de la découverte appartient à la Chine. Au milieu du VIe siècle, deux moines apportent des œufs de vers à soie à Byzance; au XIIe siècle, le roi Roger amène des ouvriers en soie de Grèce en Italie; au XVIe siècle, enfin, François Ier appelle à Lyon l'industrie de la soie.

Partant de ces données historiques, M. Pariset divise son *Histoire de la soie* en quatre périodes qu'il caractérise ainsi:

« Dans la première période, l'industrie de la soie est chinoise : la Chine » seule, en effet, durant toute l'époque antérieure au IIIe siècle avant notre » ère, produit et consomme la soie; et si une matière nouvelle apparaît » dans l'Occident en même temps que des relations commerciales s'établis- » sent entre la Chine et le reste de l'Asie, l'origine de cette matière textile,

» la seule que les Grecs et les Romains nommèrent *soie*, σηρικον *sericum*,
» demeure tout à fait inconnue aux peuples occidentaux, qui, jusqu'au
» VIe siècle de notre ère, la tirent exclusivement de l'Asie orientale.

» Dans la seconde période, l'industrie de la soie est principalement arabe:
» du VIIe au XIIIe siècle, ce sont en effet les Arabes et non les Byzantins qui
» profitent du succès de la mission des moines, et qui deviennent grands
» producteurs de soie et de soieries en Orient et en Occident.

» Dans la troisième période, l'industrie de la soie est italienne: Amalfi,
» Pise, Lucques, Gênes et Venise monopolisent le commerce et la produc-
» tion des soieries; les étoffes chinoises sont délaissées.

» Dans la quatrième période, l'industrie de la soie devient française,
» et, au milieu des nombreuses contrées asiatiques et européennes que cette
» industrie enrichit, la ville de Lyon se trouve privilégiée: Lyon, la der-
» nière dotée, reçoit la plus brillante couronne. »

Dans le volume dont j'ai l'honneur de vous rendre compte, le seul qui ait paru jusqu'à ce jour, M. Pariset expose l'histoire de la soie dans sa première période seulement, la *période chinoise*, qui, partant des temps les plus reculés, s'arrête au VIIe siècle de notre ère.

Trois chapitres sont consacrés à cette période: le 1er comprend les temps antérieurs au IIIe siècle avant J.-C., pendant lesquels aucun commerce de soieries n'ayant été possible avec la Chine, la soie chinoise ne fut pas connue dans le reste de l'Asie; le 2e comprend les temps écoulés depuis cette époque jusqu'au VIIe siècle après J.-C.; le 3e renferme de curieuses recherches historiques sur les idées répandues sur la soie et la fabrication des étoffes chez les anciens.

I. — *Temps antérieurs au IIIe siècle avant J.-C.*

Le mûrier et le ver à soie apparaissent dans les annales du peuple chinois dès la plus haute antiquité: dans les temps fabuleux, sous Fou-hi (3,000 environ avant J.-C.), la soie est employée à la confection des cordes sonores pour l'instrument de musique nommé *Kin*, espèce de lyre à vingt-sept cordes; mais ce n'était pas encore la soie dévidée.

L'art d'élever les vers à soie et de dévider les cocons pour en extraire la soie a-t-il été inventé par la princesse chinoise Louitseu, ou par sa mère, l'impératrice Si-ling-chi (2698 avant J.-C.)? Les auteurs sont divisés sur ce point; mais c'est la mère que la reconnaissance du peuple chinois a placée au rang des génies dans le signe du Scorpion et qui est honorée sous le nom d'*Esprit des mûriers et des vers à soie*.

Depuis cette époque, les livres sacrés, dans lesquels Confucius a réuni



les annales de la Chine, mentionnent fréquemment la soie et prouvent que l'industrie séricicole a été maintenue sans discontinuité; il paraît, toutefois, que l'usage des étoffes de soie était fort restreint.

Sous le règne des empereurs de la première et de la deuxième dynastie de 2367 à 1125 avant J.-C.), les soieries, réservées pour la cour, servaient à la confection des étendards et des parasols, dont les couleurs variées étaient les signes distinctifs du rang et de la dignité; ainsi, le *jaune* était réservé à l'empereur et à l'impératrice; le *violet*, aux autres femmes de l'empereur; le *bleu*, aux officiers de premier ordre; le *rouge*, aux officiers de deuxième ordre; le *noir*, à ceux des ordres suivants. Les soieries apparaissent aussi, à cette époque, dans les cérémonies religieuses, mais les vêtements habituels de l'empereur et des grands étaient en toile l'été et en fourrures l'hiver.

La subdivision de l'empire chinois en un grand nombre de souverainetés dut favoriser la fabrication des soieries: chaque prince, en effet, se forma une cour où se reflétèrent les habitudes de la cour impériale, et l'empereur, vers le IXe siècle, pour se distinguer, adopta les habits de *brocart*, c'est-à-dire d'étoffe de soie et d'or: c'est Ti-wang (878 avant J.-C.) qui, le premier, dit-on, osa porter ces habits de couleur jaune richement ornés. Bientôt le *brocart* ne suffit plus, et « après qu'on eut épuisé, dit un écrivain chinois, tout ce que le génie et l'industrie pouvaient imaginer de plus approchant de la peinture dans les différentes fleurs qu'on fit successivement entrer dans les soieries, on en vint à y introduire des plumes d'oiseaux d'un coloris aussi brillant et aussi changeant que l'arc-en-ciel et des perles assez petites pour se prêter au tissu le plus délicat. »

Cet accroissement de luxe ne paraît pas avoir imprimé une bien vive impulsion à la fabrication des soieries: pendant des siècles, et malgré les efforts des empereurs, l'industrie séricicole ne se développa que lentement, et si elle ne périt pas, c'est qu'elle enrichissait le trésor et qu'elle était protégée par la religion dont elle ornait les fêtes.

L'époque comprise entre le VIIIe et le IIIe siècle avant notre ère est le moyen âge de la Chine: défavorable à l'industrie et au commerce intérieur, cette époque n'offre aucune trace de relations commerciales avec les autres peuples, et la soie chinoise est inconnue dans tout le reste de l'Asie. L'impossibilité des relations entre l'extrême orient et l'occident de l'Asie, durant ce temps, est un fait constaté.

D'autres contrées possédaient-elles, de même que la Chine, le précieux insecte et l'art de dévider son cocon pour en extraire la soie?

Les monuments et les livres laissés par les peuples anciens n'offrent,

sur ce point, que des indications peu précises; toutefois, les tombeaux égyptiens nous ont conservé des tissus, et il paraît démontré par les travaux de Rouelle, de Forster et des savants attachés à l'expédition d'Égypte, qu'ainsi que l'avait dit Hérodote, le coton était la matière sacrée réservée pour les vêtements des prêtres et pour les sépultures; que le lin apparaît quelquefois parmi les spécimens des manufactures égyptiennes arrivés jusqu'à nous, mais que jamais la soie n'y figure.

Les Juifs ont-ils employé la *soie*, et faut-il croire avec Luther que ce tissu soit désigné par le mot hébreu *shêsh?* M. Pariset ne le pense pas; *shêsh*, selon dom Calmet et Cahen, ne désigne pas la *soie*, mais le *byssus*, le fin lin. Les Juifs n'eurent que le lin et le coton; mais, d'ailleurs, la finesse et la beauté de ces matières textiles végétales n'avaient rien à envier à la soie.

Si les Égyptiens, qui n'avaient pas de soies indigènes, en avaient d'étrangères, ces soies n'auraient pu leur venir que de l'Inde ou de la Perse, conclusion qui fait naître la question de savoir si l'une ou l'autre de ces deux contrées était plus favorisée que l'Égypte. « L'Inde, dit » M. Pariset, n'avait ni soie ni étoffes de soie : cette allégation, ajoute-t-il » aussitôt, est grave, puisqu'elle contredit l'opinion généralement re- » çue ; » pour la justifier, le savant auteur entre dans des détails historiques que les bornes d'un simple rapport ne me permettent malheureusement ni de reproduire ni même d'analyser (V. p. 28-41).

Quant à la Perse, il faut distinguer les temps antérieurs à Cyrus et les temps postérieurs aux écrivains grecs : pour les premiers, il n'existe d'autre renseignement relatif à la soie qu'un passage du *Livre des rois*, de Firdoussi, trop légendaire pour valoir comme preuve historique ; et quant aux seconds, les textes célèbres d'Hérodote, dans lesquels il est question des *robes médiques*, soulèvent la grave question de savoir si ces robes étaient réellement des *robes de soie*, ainsi que le prétendent plusieurs savants : Oui, répond M. Pariset à cette question, oui, les *robes médiques* étaient des robes de soie, si l'on regarde, avec Forster, la soie, *sericum*, comme un produit végétal analogue au coton; non, si l'on voit dans la soie le produit du cocon du ver à soie du mûrier. La véritable nature du vêtement appelé *robe médique*, dont les Athéniens soutinrent sans émotion la vue à la bataille de Marathon, tandis qu'auparavant le nom seul de Mèdes inspirait la terreur, a été l'objet des plus vives controverses entre les érudits : M. Pariset, qui traite ce point *in extenso* (V. p. 44-58), pense que les textes d'Hérodote et de Xénophon, dans lesquels il est question de la *robe médique*, ne font pas allusion à l'étoffe de ce vêtement,

mais à sa forme. Le texte de Procope, écrivain du VIe siècle de notre ère, dans lequel il est question de la soie, prouve seulement, d'après M. Pariset, que l'usage de la soie était tout récent au VIe siècle, mais n'établit nullement que, onze siècles auparavant, la *robe médique* fût confectionnée avec ce tissu.

Le splendide tableau tracé par les prophètes de l'activité et de la prospérité des peuples de l'Asie occidentale, a séduit les savants; il leur a paru impossible de laisser la Chine, ce pays si richement doté, en dehors du grand mouvement commercial, et de ne pas joindre les riches tissus de soie aux tissus de laine, de lin et de coton; ils ont donc affirmé l'existence de la soie en Phénicie au VIe siècle avant notre ère. Ici, encore, je regrette de ne pouvoir suivre M. Pariset dans la discussion à laquelle il se livre au sujet de l'interprétation d'un texte d'Ézéchiel, toujours cité sur cette question et traduit bien diversement. La difficulté consiste à savoir si les deux mots hébreux *ramoth* et *meschi* désignent ou non la *soie*. M. Pariset pense que le premier de ces mots signifie *corail*, et que si le second désigne, comme on l'a prétendu, une matière textile signalée par Aristote, cette matière n'est pas la *soie*, mais probablement la *bombycine*: rejetant donc l'opinion des savants, il conclut que la *soie* véritable n'était connue ni dans l'Asie occidentale, ni dans l'Inde, antérieurement au IIIe siècle avant notre ère.

II. — *Du* IIIe *siècle avant Jésus-Christ jusqu'au* VIIe *siècle après Jésus-Christ.*

Dès le IIIe siècle avant notre ère (249 à 86 av. J.-C.), l'empire chinois fut constitué, et si, d'une part, les progrès des lettres, de l'agriculture et du commerce, concoururent à accroître la production de la soie et à créer pour les soieries de nouveaux débouchés, d'une autre part, le mouvement des peuples voisins de la Chine, qui se poussèrent les uns les autres de l'Orient vers l'Occident, seconda puissamment les relations commerciales de la Chine avec le reste de l'Asie. M. Pariset a consacré d'intéressantes pages au récit de ce grand fait commercial (V. p. 84-94).

Il paraît impossible de déterminer l'année où le commerce apporta à Rome les premières étoffes de soie; il est toutefois vraisemblable que, dès leur établissement en Asie, les Romains reçurent des soieries chinoises, et que les étoffes dont il est fait mention chez les écrivains du temps d'Auguste n'étaient pas uniquement le produit du pillage des riches cités de l'Asie. Ce qui paraît certain, d'après un passage de Dion Cassius, c'est que la première exhibition des étoffes de soie eut lieu, à Rome, l'an 46

avant notre ère, lorsque César, donnant des fêtes au peuple, fit étendre des étoffes au-dessus des spectateurs pour les garantir des ardeurs du soleil. Le mot σηρικα employé par Dion Cassius représente des soieries chinoises, puisqu'il signifie étoffes venues du pays des *Sères*, et qu'il n'y a plus de doute, d'après Klaproth, que les *Sères* des anciens ne soient les Chinois. Le nom des *Sères* et des soieries apparaît bientôt dans les vers de Virgile, d'Horace, de Properce et d'Ovide (V. p. 97, note 1). Remarquons, en passant, que la description du métier sur lequel les tisserands faisaient la toile, qui se trouve au liv. IV, cap. II, des *Métamorphoses* d'Ovide, représente parfaitement le métier du *canut*, c'est-à-dire de l'ouvrier en soie lyonnais.

Les renseignements pour l'étude de la consommation de la soie dans l'empire romain manquent totalement.

Voici quelques-unes des notions recueillies par M. Pariset sur l'usage des étoffes de soie à Rome : l'an 16 après Jésus-Christ, le Sénat défend aux hommes de se déshonorer en portant des étoffes de soie, *ne serica vestis viros fœdaret* (1) ; Sénèque demande à ses contemporains s'ils ne peuvent se passer du commerce avec les Sères et être néanmoins vêtus, *posse nos vestitos esse sine commercio Serum* (2) ; Héliogabale fut, suivant Lampride, le premier Romain qui ait été vêtu d'une étoffe toute de soie, tandis qu'Alexandre Sévère, moins prodigue, n'eut qu'un petit nombre de vêtements de soie, et ne porta jamais de vêtement tout en soie (3) ; Aurélien, moins prodigue encore, et même un peu avare, quoique fin connaisseur, refusait à l'impératrice sa femme des vêtements de soie, tandis que, dans la guerre qu'il fit à Zénobie, reine de Palmyre, il somma cette princesse de livrer au trésor impérial son or et ses soieries (4).

Quel pouvait être le prix de la soie à Rome ? M. Pariset, qui a fait une étude approfondie de cette question, déclare « qu'il n'y a rien d'exagéré, » quelque considérable que l'évaluation nous paraisse, dans l'hypothèse » que l'or équivalait, poids pour poids, à la soie teinte en pourpre. » Cette couleur exceptionnelle avait toujours eu tant de valeur, qu'au temps d'Auguste, la livre de laine teinte en pourpre dépassait le prix de mille deniers, et qu'Ovide reprochait aux dames romaines de porter sur elles leur fortune dépensée pour se procurer un vêtement de couleur pourpre, *quis fu-*

(1) Tacit., *Annal.*, lib. II, cap. XXXIII.
(2) Senec., *Epist.*, XC, 1652, p. 676.
(3) Lamprid., *in Heliog.*, cap. XXV; *in Alex. Sever.*
(4) Vopiscus., *in Aureliano.*

ror est census corpore ferre suo (1). « Du prix de la soie pourpre, ajoute » M. Pariset, on peut déduire approximativement le prix de la soie teinte » en une couleur ordinaire, » et supposer que le prix de la livre de soie teinte était de 288 deniers représentant environ 273 francs 60 centimes de notre monnaie; mais, tenant compte de la rareté de l'or avant la découverte des mines de l'Amérique, l'auteur conclut que le kilogramme de soie teinte, qui coûte aujourd'hui en France environ 128 francs, devait coûter à Rome quarante fois plus. Ce haut prix de la soie, qu'il ne faut pas attribuer à une diminution de production à la Chine, mais à l'interruption de l'exportation, ne se maintint pas; il devient d'ailleurs tout à fait inadmissible au IVe siècle, lorsque la consommation prend une si grande extension.

L'usage des étoffes de soie devint, en effet, de plus en plus considérable. Le luxe des cours orientales, adopté par les empereurs de Byzance, se répandit dans les différentes classes de la société romaine, et en Orient et en Occident. Saint Grégoire de Nazianze et saint Jean-Chrysostome, dans leurs homélies et dans leurs lettres, s'élevèrent vainement contre un usage si contraire à la sévérité de la doctrine chrétienne; les soieries devinrent de plus en plus recherchées, et, au IVe siècle, les hommes qui n'en portaient pas étaient regardés comme des moines. L'Église elle-même, au Ve siècle, se relâchant de sa sévérité, adopta les soieries pour ajouter à l'éclat de ses fêtes, et les employa comme tentures dans les églises, ou comme draperies pour décorer les autels, les chapelles et les tombeaux des saints.

Du IVe au VIe siècle, le luxe ne diminua pas, et les étoffes de soie furent aussi estimées en Orient qu'en Occident; mais au IVe siècle, l'industrie chinoise éprouva un échec: l'art d'élever les vers à soie et de dévider leurs cocons s'était répandu, les fabriques de la Babylonie et de la Phénicie s'emparèrent de la soie et produisirent, comme les fabriques chinoises, tantôt des étoffes tout en soie, tantôt des étoffes où la soie était mélangée avec le coton, la laine ou le lin.

La période chinoise de l'histoire de la soie, la première des quatre indiquées par M. Pariset au commencement de son travail, prit fin lorsque, de « l'Asie centrale l'industrie séricicole fut introduite à Byzance, au VIe siècle, » grâce au dévouement de deux moines persans qui se procurèrent des » œufs de vers à soie chinois, les apportèrent à Byzance et apprirent aux » Occidentaux l'art de les élever et de dévider leurs cocons. »

Comment les moines se procurèrent-ils les œufs de vers à soie? M. Pariset

(1) *De arte amand.*, lib. III.

rejette sans discussion l'opinion qu'ils aient été les chercher en Chine, attendu que le christianisme n'avait pas encore pénétré dans cette contrée au VIe siècle ; il pense que c'est de la Sérinde, au delà de l'Himalaya, dans le Petit Thibet, que les deux moines apportèrent à Justinien, en 552, des œufs qu'ils avaient cachés et conservés dans des cannes de bambou. Il est à remarquer que la vigilance des Chinois avait déjà été mise en défaut dès le IVe siècle ; le Japon et le Khotan, qui avaient reçu des vers à soie chinois, avaient aussi appris l'art de les élever et de dévider leurs cocons.

III. — *Idées des anciens sur la soie. Tissage, dessin et coloris des soieries.*

Après avoir conduit l'histoire de la soie jusqu'au VIIe siècle de notre ère, M. Pariset a consacré le 3e chapitre de son livre à un examen sérieux et instructif des idées répandues sur la soie et des modes de fabrication chez les anciens; je ne puis que signaler rapidement quelques-uns des points traités dans ce chapitre.

1° *Nature de la soie.* La nature et l'origine de la soie restèrent tout à fait inconnues aux peuples occidentaux jusqu'au VIe siècle depuis J.-C., et les auteurs modernes s'étonnent des erreurs grossières acceptées par les écrivains des premiers siècles de notre ère, erreurs bien excusables à une époque où le ver à soie n'était pas encore sorti de la Chine et où le mutisme absolu des Chinois, jaloux de conserver un monopole lucratif, rendait toute information à peu près impossible. Le trafic avec les Sères ou Chinois se faisait, au dire de Pline (1), sans qu'un mot fût échangé, *nullo commercio linguæ*, et, ainsi que l'atteste Ammien Marcellin (lib. XXIII, cap. VI), dans les transactions commerciales, *nullâ sermonum vice propositarum rerum pretia solis oculis æstimantur*. Aussi Strabon, Tertullien et Claudien pensaient-ils que la soie est une espèce de *byssus* qu'on tire de l'écorce de quelques arbres, tandis que pour d'autres, tels que Virgile, Sénèque, Pline et même Ammien Marcellin, la soie est une sorte de duvet blanc, d'une mollesse et d'une ténuité extrême, recueilli sur les feuilles des arbres : c'est l'assimilation de la soie au coton. L'idée d'un ver fournissant une matière textile ne commence à apparaître, chez quelques auteurs, qu'après le IIe siècle, et, au milieu de nombreuses erreurs, se dégage cette vérité que la soie n'est pas un produit végétal.

2° *Mode de fabrication. Tissus.* L'étude des tissus chez les anciens est d'autant plus difficile que nous n'avons pour guides que quelques noms sans autres explications : ce sont les mots *tramoserica*, *subserica*, *oloserica*,

(1) *Hist. nat.*, lib. VI, cap. XXII.

qui indiquent, les deux premiers, des tissus mélangés, le dernier un tissu tout en soie. Les tissus mélangés ont dû exister dès la plus haute antiquité, en vertu de ce principe de fabrication des étoffes qu'il faut, pour employer une matière d'un prix élevé sans trop surenchérir l'étoffe, utiliser cette matière seulement comme partie du tissu. C'est ainsi que le *byssus*, matière textile très-chère, mélangé avec la laine, contribuait, ainsi que le dit saint Jérôme dans sa IV[e] Épître à Fabiola, à la beauté et à la solidité du tissu adopté pour les vêtements sacerdotaux des Juifs ; c'est ainsi encore que les étoffes mélangées de lin et de soie, représentées aujourd'hui par la *gaze* et par le *tulle*, étaient si légères et si fines, que saint Grégoire de Nazianze les nomme des *étoffes aériennes*.

Remarquons, à ce sujet, qu'il paraît impossible de comparer les anciennes étoffes avec les étoffes connues de nos jours, parce que le principe de dénomination chez les anciens est basé sur la nature des matières qui composaient le tissu, abstraction faite des procédés de main-d'œuvre, tandis que les étoffes modernes sont, au contraire, classées d'après leur mode de fabrication.

3° *Couleurs*. Toutes les couleurs primitives ont été connues des anciens peuples de l'Asie. Les livres sacrés de la Chine parlent du rouge, du violet, du bleu, du vert, du jaune, du noir et de la couleur du bois. Pour les teintures, les Chinois n'employaient que les couleurs végétales ; ils se servaient de l'indigo et de la cochenille, mais chez eux la teinture n'était pas un art de profession et l'on teignait dans chaque famille les toiles et les soieries. On a tiré des hypogées d'Egypte des tissus remarquables par la solidité de certaines couleurs, telles, notamment, que le jaune, le rouge et le bleu. Doit-on attribuer cette solidité aux procédés de teinture ou aux substances avec lesquelles on teignait ? La chimie moderne, dit M. Pariset, n'a pu encore le déterminer et les renseignements fournis sur la teinturerie des anciens peuples n'offrent que des indices très-vagues.

Ovide, dans le III[e] livre de l'*Art d'aimer*, fait une énumération poétique assez complète des couleurs employées pour les vêtements : certaines couleurs variées, abandonnées aux femmes de mœurs légères, étaient mal portées, et les seules nuances distinguées, celles dont la matrone romaine devait se revêtir, c'étaient les nuances tirées de la pourpre.

Sous le nom de *pourpre*, dit M. Pariset, il ne faut pas entendre une seule couleur ; c'est un genre de teinture qui fournit les nuances les plus variées, depuis la couleur la plus foncée jusqu'au blanc pâle, comprenant le violet, le rouge, le bleu et le jaune. Pline, qui classe ces nuances dans trois familles, le *rouge*, l'*améthyste* et la *conchylienne*,

déclare que, parmi ces teintes, la plus estimée chez les anciens était la plus foncée, celle qui se rapprochait le plus du sang figé, *in colore sanguinis concreti*, *unde*, ajoute-t-il, *et Homero purpureus dicitur sanguis* (1).

Toutes ces nuances étaient obtenues avec la même préparation tinctoriale. La combinaison seule des éléments variait. C'était un mélange des liquides colorants obtenus de certains coquillages qu'on écrasait quand ils étaient petits, comme les *buccins*, dont on extrayait la liqueur colorante quand ils étaient assez gros, comme les *pourpres pélasgiennes*.

On sait quelle célébrité les Tyriens avaient acquise dès la plus haute antiquité dans la teinture pourpre, et que, lorsqu'on trouve dans la Bible, dans Homère et dans Hérodote, mention de la pourpre, c'est toujours la pourpre tyrienne qui est nommée.

Il était impossible de parler de la pourpre sans rappeler la célèbre tradition tyrienne qui attribue au hasard la découverte de cette riche couleur : « Le chien d'un pâtre, tenté par la chair du mollusque, écrasa » dans sa gueule un buccin; le pâtre, en essuyant le liquide rouge foncé » qui s'échappait des lèvres du chien et qui lui paraissait être du sang, vit » le linge empreint de la brillante couleur. De là, les essais de teinture » avec le liquide coloré qu'on se procura en écrasant le buccin dans l'eau » de mer. »

Je regrette de ne pouvoir suivre M. Pariset dans les intéressantes recherches auxquelles il s'est livré sur le texte de Pausanias, relatif à l'éducation des vers à soie, sur le mécanisme du métier vertical et du métier horizontal des anciens, sur l'impression des étoffes, sur les ornements désignés sous le nom de *clous*, *clavi*, et sur les dessins qui, dans les riches étoffes façonnées, représentaient des fleurs, des animaux et même des personnages : qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer le vœu d'avoir bientôt à vous entretenir de la suite d'un savant travail auquel l'industrie lyonnaise a rendu hommage en appelant M. Pariset à siéger au tribunal de commerce de la seconde ville de l'Empire.

Em. Gauthier la Chapelle,
membre de la 3e classe.

(1) Pline, *Hist. nat.*, lib. XXI, cap. XXII. — Lib. IX, cap. LXII.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MARS 1865

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 8 mars à neuf heures du soir. M. le docteur Martin de Moussy, président de la troisième classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier-Lachapelle, secrétaire-général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe ; leurs titres seront imprimés dans le bulletin bibliographique du journal.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

*** Le rapport de la commission sur la candidature de M. Beltrani Morello ayant été déposé sur le bureau, M. le président invite M. Breton, rapporteur, à en donner lecture à la troisième classe. Ce rapport étant favorable au candidat, les membres de la classe sont invités à prendre part au scrutin ; M. Beltrani est admis à faire partie de l'Institut historique, comme membre correspondant de la troisième classe, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle M. le docteur Martin de Moussy à lire son rapport sur les mémoires de l'Académie royale des sciences de Lisbonne. Après cette lecture intéressante, MM. de Berty, Masson et Breton adressent au rapporteur quelques observations. L'on passe au scrutin secret ; le rapport est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 24 MARS 1865.

*** La séance est ouverte à neuf heures. M. de Pongerville, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil ; M. Dérisoud, secrétaire de la

deuxième classe, remplaçant le secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'Administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante; notre honorable collègue M. Léon Hilaire, de Toulouse, envoie à l'Institut historique un mémoire pour la séance publique du 23 avril intitulé : *Tournois, joutes et carrousels.*

M. Parrot, notre honorable collègue à Angers, annonce également l'envoi d'un mémoire destiné à la même séance, ayant pour titre : *Les Revers d'un chancelier de France.*

M. de Rattier de Susvalon, propriétaire-gérant et rédacteur en chef du journal *l'Étincelle*, de Bordeaux, offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé : *Les nouveaux Chants prosaïques*; M. Derisoud est chargé d'en rendre compte à l'assemblée.

M. le secrétaire de la Société havraise d'études diverses adresse une lettre à notre honorable président, par laquelle il remercie notre Société d'avoir envoyé à sa docte compagnie *l'Investigateur* au complet pour l'année 1864, et annonce qu'un rapport sera fait sur cette publication.

M. Lecerf, avoué près la cour impériale de Caen, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant. M. Cordouan offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé : *Histoire de la commune de Lorgues.* M. de Montaigu est nommé rapporteur.

Monsieur de Saint-Albin, rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres de M. Bonnet-Belair, candidat présenté par MM. de Pongerville et Renzi, a déposé sur le bureau le rapport sur cette candidature. M. le président invite les membres de la deuxième classe à se constituer en classe; on donne lecture du rapport, qui est favorable ; on passe au scrutin secret, et M. Belair est admis comme membre résidant de la deuxième classe. L'assemblée générale approuve cette admission.

L'assemblée générale approuve également l'admission de M. Beltrani, secrétaire de M. le ministre de l'Instruction publique du royaume d'Italie, faite par la troisième classe, dans sa dernière séance, sur un rapport favorable de la commission. M. Breton, rapporteur.

M. Renzi fait observer à l'assemblée qu'il est urgent de réunir la commission chargée d'arrêter le programme des lectures destinées à la séance publique du 23 avril, et de décerner les médailles aux auteurs des meilleurs mémoires parus dans *l'Investigateur* pendant l'année 1864. M. le président, après avoir consulté l'assemblée, décide que cette commission pourra être convoquée par l'administrateur, le vendredi 31 mars.

L'ordre du jour appelle M. Carra de Vaux à la tribune pour lire son

mémoire : *Recherches sur la Brie*, destiné à la séance publique. Cette lecture est approuvée.

M. Masson donne lecture d'un rapport sur les travaux de la Société archéologique de Sens. Après quelques observations de MM. le, président de Pongerville, de Montaigu, Martin de Moussy et de Berty, ce rapport est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal.

M. Barbier donne lecture du mémoire de M. Hilaire (*Tournois, joutes et carrousels*) ; des observations sont faites sur cette lecture par MM. Martin de Moussy, de Berty et Renzi. M. Barbier est prié de faire quelques modifications à ce mémoire, et d'en donner lecture en séance publique. Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, année 1862-1863.

La Société libre d'Émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure a publié le bulletin de ses travaux de 1862 et 1863, qui forme un volume de 500 pages environ. Cette Société, qui compte de nombreuses années d'existence, a pour but de cultiver la littérature, les sciences et les arts, d'encourager les inventeurs, de servir les intérêts du commerce et de l'industrie, de former des travailleurs et de répandre gratuitement l'instruction. Elle récompense par des médailles d'or ou d'argent, non-seulement les inventions utiles, mais encore les actions généreuses, les nobles dévouements. Elle fait professer par ses membres des cours de droit commercial, de chimie, de physique, de langue anglaise, de comptabilité commerciale, et elle encourage le zèle des élèves par des prix qu'elle décerne à la fin de chaque cours.

Arrivons maintenant à l'analyse des travaux contenus dans le volume qui fait l'objet de notre rapport.

L'industrie, les sciences, l'hygiène, la médecine, l'archéologie et l'histoire ont fourni de nombreux sujets d'étude. Le bulletin renferme quatre discours de présidents de la Société, un rapport sur les cours publics, deux rapports sur les récompenses accordées, enfin un compte rendu sur l'ensemble des travaux de l'année.

L'industrie a eu la part la plus large dans le volume que nous examinons. Parmi les rapports présentés à la Société sur cet intéressant sujet, nous signalerons : 1° un rapport remarquable de M. Dubreuil sur une méthode nouvelle proposée par M. Benner, pour le blanchiment des toiles de lin et de chanvre ; 2° un rapport de M. Palier, sur l'appareil à vapeur de M. Blin, appareil destiné à obtenir une économie considérable sur le combustible ; 3° un rapport de M. Ducastel sur le procédé de M. Hauchecorne, pour l'essai des huiles.

La science occupe aussi une place importante dans le bulletin de la Société de la Seine-Inférieure. M. le docteur Dumesnil a fait, dans un rapport étendu, l'analyse du travail de M. Lepage sur l'opium français. Le même docteur a publié, dans le bulletin, d'intéressantes études sur la mortalité dans la ville de Rouen et sur les conditions hygiéniques de cette ville. M. Maury a, dans une note savante, présenté les phénomènes météorologiques, maritimes et terrestres.

M. Lévy a publié, dans le bulletin, son étude lue à la Sorbonne sur l'archéologie physique des rives de la Seine et des côtes de la Manche. Dans ce travail consciencieux, l'auteur passe en revue les phases géologiques qui ont dû changer le niveau des eaux de la mer et pense que les cailloux roulés qu'on rencontre sur le sol arable, aux environs d'Arques, indiquent que la mer autrefois s'étendait jusque-là ; qu'en outre le port de Calais était fermé par une digue naturelle, et que la Manche devait être une mer intérieure, recevant la Seine et la déversant en cascade dans l'Océan, ce qui nécessitait un niveau d'eau plus élevé que celui qui existe actuellement. Plus tard, par les convulsions du globe, ces digues ont disparu et le niveau des eaux s'est abaissé. M. Lévy, développant ces considérations, pense que la Méditerranée devait aussi être fermée au détroit de Gibraltar, et qu'il en était de même pour la mer Noire ; car si, à l'époque des migrations des peuples, un étroit passage n'eût existé, comment les émigrants auraient-ils pu traverser une mer agitée sur leurs frêles esquifs en osier, recouverts d'une peau de bœuf ?

Une notice archéologique de M. E. de la Querière sur l'ancien Hôtel-de-Ville, le beffroi et la grosse horloge de Rouen, est le travail historique le plus étendu que renferme le bulletin de la Société d'Émulation de la Seine-Inférieure. Dans ce mémoire, qui a près de cent pages, l'auteur, en puisant aux sources originales et en s'appuyant sur des documents authentiques, a su donner le plus piquant intérêt à ses recherches.

Les limites étroites dans lesquelles nous devons nous renfermer nous obligent à borner ici cette rapide analyse des travaux si utiles de la So-

ciété d'Émulation de la Seine-Inférieure, avec laquelle l'Institut historique se plaît à échanger ses publications.

AGNEL,
membre de la 1re classe.

La Fronde en Angoumois pendant les années 1651 *et* 1652.

Messieurs,

Nous avons souvent l'occasion de constater que la décentralisation des études historiques s'étend de jour en jour davantage.

Le calme de la vie de province favorise les recherches des hommes laborieux qui explorent les manuscrits réunis avec soin, depuis quelques années, dans les archives départementales. Votre société est bien placée pour centraliser, à son tour, ces intéressantes études; elle fait connaître les uns aux autres des écrivains que la distance sépare. La publicité donnée à des travaux qui semblent, au premier abord, ne pas devoir franchir le cercle de la région provinciale pour laquelle ils sont écrits, stimule le zèle des *investigateurs* et prépare des recherches nouvelles.

Ces *réflexions* nous sont dictées par la publication dont nous avons à vous rendre compte, et qui est intitulée : *La Fronde en Angoumois, pendant les années* 1651 *et* 1652.

M. Paul de La Croix, auteur de cet écrit, nous donne, dans un agréable volume de 120 pages, édité avec soin par Dumoulin, libraire de la Société des antiquaires de France, un récit des faits de guerre qui s'accomplirent au siége de Cognac et à la prise des châteaux d'Ambleville, de Barbezieux et de la Tronchade.

Le tableau mouvementé des combats que se livrèrent autour de ces postes l'armée du roi et l'armée de la Fronde est sans contredit digne d'intérêt; mais l'histoire tend à reléguer au second plan *ces faits* d'armes qui ne laissent après eux qu'un bruit confus d'estocades, pour remonter aux causes occasionnelles de la lutte et pour découvrir dans les circonstances qui l'ont amenée, un enseignement philosophique et politique.

M. de La Croix ne s'est pas trompé sur cette tendance de l'histoire moderne, et au milieu des escarmouches de la guerre civile, il a voulu trouver la leçon que nous devons recueillir. C'est aux pieds des murs de Cognac et au milieu de la fumée des bombardes et de la mousqueterie que l'écrivain va chercher l'enseignement qu'il veut faire ressortir de son étude.

Un illustre capitaine, le grand Condé, habitué à vaincre, est tenu en

échec par une faible garnison vaillamment soutenue par des bourgeois courageux. Ces braves gens, menacés par le prince de subir le sort le plus rigoureux et d'être traités sans merci après l'assaut donné à leur ville, envoient dire au prince « *qu'ils sont résolus à se défendre et à mourir dans le service du roi.* » Ils soutiennent leur belle réponse par une *défense* vigoureuse, l'armée royale gagne du temps pour venir à leur secours et le grand Condé est forcé de lever le siége, après avoir été assez maltraité. Bel exemple de ce que le sentiment du devoir peut donner de force aux plus faibles contre des entreprises qui n'ont pas pour elles le droit et les conseils de la conscience.

M. de La Croix a fait suivre son récit de notices biographiques sur les capitaines qui, dans un parti ou dans l'autre, prirent une part à la lutte.

Ce sont : — le comte d'Harcourt, le marquis de Bellefonds, du Plessis-Bellièvre, Sainte-Maure, le baron d'Ars, le marquis d'Ars, le prince de Condé, François de Larochefoucauld, de la Trémouille, le prince de Tarente, Charles-Amédée de Savoie, le comte de Guitaut.

Ces esquisses biographiques terminent bien l'écrit de M. de La Croix, son travail a le double mérite de *se faire* lire facilement et d'inviter le lecteur à recourir aux divers écrits publiés sur l'histoire de *la Fronde* ; sources que M. de La Croix cite avec soin dans les notes qui accompagnent son livre.

G. Jobet-Desclosières,
Membre de la 3me classe.

ÉTUDES RURALES.

Défense des intérêts matériels, moraux et religieux des campagnes, par l'abbé Méthivier, curé-doyen d'Olivet (1).

Le premier titre que notre honorable collègue, M. l'abbé Méthivier, a donné à son livre, pourrait laisser croire qu'il est du ressort des travaux et des discussions de nos séances. Des *Études rurales* pourraient, dans la recherche du passé et des expériences, trouver des règles à donner à l'agriculteur, et ce résultat serait, en effet, le fruit d'études historiques.

Mais j'ose croire qu'il n'en est point ainsi, et que l'auteur n'a eu d'autre pensée que l'idée inspirée par son second titre : *Défense des intérêts matériels, moraux et religieux des campagnes*.

(1) 1 vol. in-18, Paris, Vivès, 1858.

A ce point de vue, l'ouvrage se rapprocherait des sujets réservés à la troisième classe; mais il paraît que l'auteur n'a eu d'autre dessein que de servir les intérêts matériels et moraux des agriculteurs en leur donnant des conseils salutaires, présentés le plus souvent en tableaux et en portraits.

Il mérite néanmoins, si nous n'en faisons point ici l'objet d'une discussion, il mérite un large témoignage de sympathie, et une vive recommandation dans la chronique du journal. J'ose croire que cet hommage rendu au travail de notre savant collègue répondra à ses désirs et atteindra le but qu'il s'est proposé en le soumettant et en l'offrant à l'*Institut historique*, qui s'excuse du petit retard apporté à mentionner un livre si digne de son suffrage.

M. Méthivier a divisé son ouvrage en vingt-quatre chapitres, qu'il appelle *Études*. En insérant ici le titre de quelques-uns, je ferai voir qu'ils ne peuvent être la matière d'une discussion et que le lecteur souscrira d'avance aux pensées et aux jugements de l'auteur. Sa première *étude* semblerait être une préface et elle est intitulée : *La France n'est-ce que Paris?* et il y fait voir que les campagnes sont les sources des richesses les plus positives du pays. Dans l'*Étude cinquième*, qu'il intitule : *Le Château à la campagne*, il laisse tout de suite deviner qu'il traite de l'influence d'une riche propriété et de son possesseur. Quand il écrit (*étude troisième*) : « Une source inépuisable d'améliorations en agriculture, » il n'a pas pour but d'indiquer les meilleures méthodes de labourage, mais les moyens moraux qui assureront les succès et le bonheur du laboureur. Il traite tout au point de vue philosophique, comme quand il intitule son étude douzième : *Le savoir-faire d'une motte de terre*. Je devrais dire plutôt qu'il fixe toujours le point religieux. Néanmoins il ne prend jamais le style ni les formes pédantesques ou dogmatiques. Son récit est simple mais agréable, et il y prend quelquefois la forme du dialogue ou de l'épisode historique. Ses derniers avis sont pour donner aux cultivateurs le précieux conseil de *rester dans leur condition*, car, dit-il, *c'est la bonne, c'est la meilleure*. Il n'est pas surprenant qu'un livre si moral et si religieux ait obtenu des éloges si flatteurs de la part des princes de l'Église, et même de son chef suprême. Il est déjà à sa seconde édition, et on peut prédire que celle-ci ne sera pas la dernière.

L'abbé BADICHE.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE. — SÉANCE PUBLIQUE ET ANNUELLE DU 23 AVRIL 1865.

OUVERTURE DE LA SÉANCE. — ALLOCUTION DU PRÉSIDENT.

Messieurs,

Notre Institut, sous les regards d'un public éclairé et bienveillant, a déjà consacré trente-deux années à l'encouragement des études historiques. Il lui est doux aujourd'hui de considérer les immenses progrès de cette utile et noble science qui préoccupe les esprits supérieurs, se propage sans cesse, et, partout accueillie, s'élève aux plus hautes régions de la société. L'histoire exerce toujours un puissant attrait sur le pays des grands événements, des conquêtes du génie et des prodiges de l'héroïsme, parce que dans nos annales, après la peinture des orages et des mauvais jours, on trouve constamment au revers du feuillet une image de grandeur et de gloire. L'histoire instruit et console. Elle offre l'espérance au sage outragé, au mérite méconnu, et, miroir fidèle du passé, elle est aussi la leçon de l'avenir.

L'Institut historique, encouragé par le succès, achèvera religieusement la tâche qu'il s'est imposée.

DE PONGERVILLE,
de l'Académie française, président.

RAPPORT FAIT A L'INSTITUT HISTORIQUE SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1864.

(*Lu à la séance publique annuelle du* 23 *avril* 1865.)

Messieurs,

Je dois à la même cause que l'année dernière, et aux mêmes sentiments de bienveillance de votre part, l'honneur de vous présenter, encore aujourd'hui, l'analyse des travaux qui ont rempli les laborieuses séances tenues en 1864 par l'Institut historique.

Douze mémoires rédigés sur les sujets les plus variés, trente-deux rapports présentés à l'occasion d'ouvrages offerts à votre société, sept études biographiques publiées sur des contemporains, quatorze communications faites par des correspondants et relatives à des documents historiques concernant : les lettres, les sciences et les arts; tels sont les éléments statistiques qui représentent, pour l'année dernière, l'ensemble de ceux de vos

travaux qui ont été livrés à la publicité. L'année 1865 verra paraître tous les autres documents, et ils sont nombreux, renvoyés dans le cours de l'année dernière à l'examen du comité de votre journal.

Si je me contentais d'indiquer le chiffre de vos travaux, vos auditeurs et vos lecteurs pourraient vous adresser, en le modifiant, le mot d'Alceste, attendant la lecture du sonnet d'Oronte, et ils vous diraient : « Voyons, Messieurs, le *nombre ne fait rien à l'affaire.* » Efforçons-nous de montrer, par ce compte rendu, que votre temps a été bien employé.

La première livraison de votre journal est entièrement remplie par un mémoire dont l'étude et la rédaction offraient un grand attrait, sans doute ; mais aussi des difficultés de plus d'un genre. Le 3 octobre 1835, un membre correspondant de la première classe de votre société vous faisait parvenir un précis qui, à raison de son intérêt, fut inséré dans le tome III de l'*Investigateur*. L'année suivante, un autre collègue vous adressait de Suisse un rapport sur un nouveau travail de ce membre correspondant.

Puis les années s'écoulèrent, l'auteur ajouta des écrits nouveaux à ses premières productions et, en 1862, il publia ses travaux en quatre volumes.

La nature, l'importance, la portée philosophique et politique des différentes études réunies dans cet ouvrage et qui avaient trait à la littérature, aux sciences mathématiques, à la législation et à l'économie sociale, vous fit penser, Messieurs, que cette publication devait être appréciée à la fois par un littérateur, un jurisconsulte et un mathématicien, aussi la commission chargée de ce rapport fut-elle composée de MM. de Pongerville, de l'Académie française ; Barbier, président à la cour de Paris ; Valat, agrégé des sciences physiques et mathématiques.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Messieurs, de quel soin, de quelle exactitude, de quelle impartialité firent preuve les membres de la commission ; vous avez lu leur travail avec tout l'intérêt qu'il comporte.

Ils ont eu constamment à l'esprit cette vérité : qu'il était malaisé, dans la situation particulière où ils se trouvaient, d'éviter le double écueil d'une critique injuste et d'une louange exagérée.

C'est que, Messieurs, l'auteur du précis, qui vous avait été adressé le 3 octobre 1835, l'auteur des quatre volumes publiés en 1862, est aujourd'hui... l'Empereur des Français. En vous présentant le compte rendu d'œuvres qui ont reçu des événements politiques un intérêt historique considérable, vos délégués ont mérité de vous ce juste témoignage : qu'ils ont su concilier le respect dû à la souveraineté avec cette indépendance de l'écrivain qui assure la vérité et la dignité de l'histoire.

Il me suffira de citer le mémoire sur la ruine des missions des jésuites dans le bassin de la Plata, et leur état en 1856, pour rappeler à vos souvenirs le grand ouvrage publié par M. le docteur Martin de Moussy, et intitulé : « *Description géographique et statistique de la confédération argentine.* »

Le capitaine général Jose Justo de Urquiza, premier président constitutionnel de la confédération argentine, chargea notre collègue de l'honnrable mission de présenter dans son ensemble comme dans ses détails, un tableau exact du pays, de ses richesses naturelles et des ressources immenses qu'il offre à l'agriculture, à l'industrie, au commerce et à l'immigration.

En écrivant dans notre langue nationale un ouvrage destiné à recevoir, aux yeux des hommes lettrés de la confédération argentine, le caractère d'une publication officielle, M. Martin de Moussy aura contribué pour sa bonne part à développer l'influence morale si sympathique et si bienveillante que la France exerce, aujourd'hui, dans les divers États de l'Amérique du Sud.

Cette favorable impression accompagne la lecture du livre de M. Martin de Moussy, et augmente l'intérêt des faits historiques retracés dans son ouvrage.

Voici venir le trouvère Rutebœuf, oublié de l'histoire, méconnu de ses contemporains; mais qui vous apparut plein d'originalité, de verve satirique et de véritable inspiration poétique dans la composition littéraire si chaude de ton et de couleur intitulée : *Études nouvelles sur un vieux poëte.* » Cette jouissance littéraire vous la devez à la plume de M. Achille Jubinal; maître en ces sortes de peintures.

Vous avez, Messieurs, éprouvé du plaisir à entendre l'essai intitulé : *Histoires et traditions sur la fondation de Montjean, pendant le* XI*e siècle.* L'auteur, M. le vicomte Estève, sait donner du mouvement et de l'intérêt à ses compositions. Tout en encourageant notre collègue dans ses recherches, vous avez souhaité cependant qu'il mêlât un peu moins la fiction romanesque aux données certaines et précises de l'histoire. M. le vicomte Estève, chercheur érudit, écrivain ingénieux, peut certainement ambitionner d'être, tour à tour, historien et romancier; vous croyez, Messieurs, qu'il réussirait dans l'un et l'autre genre. Mais ne pouvant oublier que vous êtes, avant tout, une société vouée aux recherches historiques, vous voulez vous rappeler à vous-mêmes et à vos excellents collaborateurs que si la fantaisie du roman appelle souvent l'histoire en sa compagnie pour l'habiller à sa guise, la sincérité de l'histoire court de grands risques en compagnie du roman.

M. André Albrespy, artiste peintre, vous a, dans les meilleurs termes, fait renouveler connaissance avec de vieux amis qu'on perd de vue sans pouvoir jamais les oublier : le Dôme, la Tour penchée, le Campo-Santo et le Baptistère de Pise.

L'extrait détaché des *Impressions d'un artiste en Italie* ne contient que quatre pages il est vrai; mais il est plus intéressant que beaucoup de volumes.

Si nous comptons à la séance publique d'aujourd'hui, des auditeurs qui, après nous avoir entendus l'année dernière, nous sont revenus cette année, ils pourraient nous dire, j'en suis sûr, qu'ils ont eu bien souvent en mémoire la cause si dramatique de *la Femme aux deux Maris*.

Bertrande de Rols, Arnaud du Till, Martin-Guerre, sont trois personnages que le théâtre et le roman ont et pourront encore exploiter pour exciter la pitié et l'horreur de la fraude ; mais ils n'apparaîtront jamais avec un caractère plus vrai, plus conforme aux informations judiciaires que dans le récit du mémorable procès raconté par M. le président Barbier.

A peine revenus des émotions diverses que cette narration vous avait fait éprouver, vous auriez voulu, Messieurs, pouvoir, sans écouter les résistances de l'auteur, ajouter au titre de son étude et le compléter ainsi : *Récit du procès de la Femme aux deux Maris*, ou *Comment on doit écrire les causes célèbres*.

« Aucune ville de la Sicile n'a joué un rôle comparable à celui que le destin avait réservé à Syracuse ; sa puissance, son commerce, ses arts, ses victoires, ses désastres même, assurent à son nom l'immortalité ; aussi n'est-ce pas sans la plus vive émotion, sans le plus profond intérêt que j'ai parcouru les lieux qu'elle occupa, ces lieux qu'elle a laissés remplis de tant de souvenirs de la fable, de la poésie et de l'histoire. »

Ainsi s'exprime M. Ernest Breton en commençant le savant mémoire qu'il vous a lu sur la ville de Syracuse. — *Non licet omnibus adire Corynthum.* Que de qualités il faut pour voyager avec fruit : la science de l'histoire, l'érudition de l'antiquaire, le recueillement du philosophe ! Après avoir lu M. Ernest Breton, nous avons conscience de notre dénûment et nous comprenons qu'il ne suffit pas de s'embarquer à Marseille pour visiter Syracuse.

« *L'histoire seule éclaire le droit.* » Un illustre magistrat, Henrion de Pansey, avait rappelé cette vérité ; un de nos collègues, et des plus distin-

gnés, M. Camoin de Vence, avocat général à Poitiers, s'est proposé, en vous offrant une étude sur l'avocat général Bignon et ses œuvres, comme historien, de justifier une fois de plus cette profonde et juste parole.

Vous avez accueilli, Messieurs, par de chaleureux applaudissements cette lecture si pleine de toutes les qualités françaises dont Bignon avait été le panégyriste enthousiaste. — Saumaise, qui n'estimait personne digne du nom de savant, écrivait à Grotius en lui parlant de Bignon ; « Sans vous deux, la disette de savants me ferait désirer la mort; mais du moins avec vous et le grand Bignon, nous prenons patience. J'aurais peine à vous associer un troisième. »

Cette appréciation, si peu modeste de la part de Saumaise, se jugeant lui-même, paraît vérifiée au regard du célèbre avocat général, lorsqu'on examine, avec M. Camoin de Vence, tous les titres qui recommandent à la postérité Bignon, courageux magistrat et savant historien.

M. le comte Reinhard était mieux placé que tout autre pour vous retracer l'influence bienfaisante qu'exerça le roi de Wurtemberg sur la situation de son pays.

C'est un touchant et bien attrayant portrait que celui d'un prince libéral entièrement consacré à doter son peuple de tous les biens que la civilisation moderne met à sa portée. Tel fut le roi Guillaume. Ce prince voulait, en toutes choses, connaître la vérité. M. le comte Reinhard, fidèle à ce vœu du bon roi, nous l'a montré tel qu'il l'a connu, assurant pendant quarante-huit années de règne, et jusqu'à l'âge avancé de quatre-vingt-trois ans, le bonheur de l'état de Wurtemberg.

Telle est, Messieurs, l'indication bien imparfaite des mémoires qui ont été publiés, l'année dernière, par le journal de l'Institut historique et dont la liste est close par un examen ingénieux dû à M. Hahn, membre correspondant, sur quelques particularités dans l'histoire et par une étude de M. Léon Hilaire sur l'origine de la langue espagnole : mais l'analyse des mémoires publiés ne constitue que le tiers à peine de l'ensemble de vos travaux. Avais-je tort de vous dire, en commençant, que vous aviez tenu des séances bien remplies ? Vous diriez mieux que moi, Messieurs, avec quelle urbanité et quel charmant esprit elles ont été dirigées par M. Hortensius de Saint-Albin, le président que vous aviez élu en 1864.

Il me faudrait maintenant entreprendre de vous parler des rapports présentés sur des ouvrages français et étrangers offerts à votre société ; mais

ces rapports dépassent le chiffre de trente-deux et les limites de ce compte rendu ne comportent pas un pareil examen.

Qu'il me suffise de rappeler ici le nom des membres qui ont pris part à ce travail des rapports, travail important, puisqu'il est un hommage rendu aux savants distingués qui vous adressent leurs productions.

L'Institut historique doit des remercîments à MM. Alix, l'abbé Badiche, Breton, de Bellecombe, Carra de Vaux, de Campagnolles, Cénac-Moncaut, Depoisier, Joret-Descloisières, Masson, Nigon de Berty, Edmond Py et Valat pour leurs comptes rendus sur les livres offerts, et parmi lesquels on doit notamment citer : les Nouveaux mondes, par Mme Scarpellini, de l'Observatoire de Rome ; le Catalogue des gentilshommes du bailliage de Vire, par M. Cantrel ; l'Histoire universelle ou Histoire générale, par M. André de Bellecombe ; l'Histoire universelle, par M. César Cantu ; le Dictionnaire gascon-français, par M. Cénac-Moncaut ; l'Histoire de la marine militaire de Sardaigne de 1814 à 1861 par Alexandre Michelini ; la Raison des devoirs ou motifs déterminants de nos obligations dans le droit, la morale et la religion, par le baron Cara de Vaux ; les Documents pour servir à la description de la Lorraine ; le Rapport à Son Excellence le garde des sceaux, sur l'administration de la justice en France ; une Notice sur la ville de Tain ; enfin plusieurs mémoires adressés par les académies de Rouen, de Stanislas de Nancy, de Lisbonne, de Bavière et autres.

La poésie est venue tempérer la sévérité de vos savantes lectures, le fragment détaché de l'œuvre de M. de Pongerville, le poëme inédit de l'homme, vous a fait éprouver de nobles et durables impressions.

Vous avez aussi voulu relire et retenir cette pièce de vers si pleine d'harmonie et de sentiment intitulée *la Dernière feuille*. L'auteur, M. Dérisoud, a conquis par cet heureux début toutes vos sympathies.

L'attrait que peut causer la publication de tant de productions diverses inspire le désir d'appartenir à votre société, comme le prouve l'admission, en 1864, de dix-sept membres nouveaux.

La mort, en revanche, a fait sentir à l'Institut historique le poids de ses rigueurs, en s'appesantissant sur deux de vos membres protecteurs : le roi de Bavière, Maximilien II et le roi Guillaume Ier de Wurtemberg.

Vous avez aussi déploré la perte de MM. l'abbé Bona, professeur à l'université de Turin, du général de division Pellion, d'Aristide Husson, statuaire, élève favori de David d'Angers, de François Dardé et de Jasmin, le poëte provençal.

Des notices biographiques ont été consacrées à ces membres regrettés par MM. Ernest Breton, Edmond Py, Carra de Vaux, Barbier et le comte Reinhard.

J'empiète un peu sur le domaine du rapporteur de l'année prochaine en vous annonçant, Messieurs, que vos travaux de l'année 1865 ont commencé de la manière la plus satisfaisante.

Sans doute la succession de l'année dernière est difficile à continuer; mais honorés de la présidence d'un membre de l'Académie française, vous avez senti s'augmenter encore votre zèle pour les études historiques. Une noble ambition vous anime, elle ne peut porter ombrage à qui que ce soit, elle veut simplement faire appel pour les réunir dans le sein de votre société aux disciples de la science historique, à quelque branche des connaissances humaines qu'ils appartiennent.

Cette vocation vous ne cessez de la faire entendre, persuadés qu'un nombreux concours d'érudits français et étrangers peut amener quelque bien.

Cette espérance plaît à vos cœurs; car vous êtes, Messieurs, sérieusement animés de cette croyance, que l'histoire éclaire la marche du progrès, conserve les conquêtes de la civilisation et enseigne les véritables conditions du bonheur de l'humanité.

Le Rapporteur délégué,

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES,

avocat à la cour impériale de Paris, secrétaire de la 3e classe.

LE DOCTEUR CHARLES-CHRÉTIEN-HENRI MARC

NOTICE BIOGRAPHIQUE

MESSIEURS,

Il y a quelques mois à peine les journaux annoncèrent la mort de M. le docteur Jules Marc, directeur général des secours publics sur toutes les lignes de chemins de fer, fils du célèbre docteur Charles-Chrétien-Henri Marc, premier médecin du roi Louis-Philippe et membre de l'Académie royale de médecine.

Qu'il soit permis à celui qui parle en ce moment devant vous, et qui a eu l'honneur d'être parent par alliance de ces praticiens distingués, de vous retracer ici brièvement la vie de l'un d'eux en vous disant aussi

quelques mots de l'autre. Il est bon que la mémoire des hommes de bien, — de ceux dont toute la pensée fut d'être utile à l'humanité, – ne soit pas oubliée trop tôt, car leur renommée est la récompense des générations éteintes, l'exemple des générations présentes, et un encouragement pour les générations futures.

« Si l'on veut bien connaître un homme de mérite, a dit Réveillé-Parise, à qui j'emprunte beaucoup pour cette notice, il faut considérer le point d'où i est parti et celui où il est parvenu. Cette méthode est d'autant plus infaillible qu'elle se règle toujours d'après les faits et les œuvres. En l'appliquant à l'éminent médecin objet de mon étude, on trouve que sa carrière fut brillante, qu'il sut s'élever par ses propres forces, toujours en se maintenant dans la ligne la plus haute et la plus droite. Comme il est reconnu que la science, ainsi que la victoire, ne choisit qu'à des conditions dures ceux qu'elle enregistre dans ses fastes, on peut dire que Marc fut rudement éprouvé. Toutefois, ayant reçu la forte éducation de l'adversité, confiant dans le sentiment de son énergie, de sa patience, de ses longs efforts, il lutta avec vigueur et triompha des événements et des hommes. Dès sa jeunesse, il comprit que pour réussir il faut savoir attendre et souffrir même; il s'y résigna donc, mais en travaillant sans relâche et sans fin. Aussi le succès couronna-t-il ses travaux. Il dépassa la foule; il marqua sa place; ses opinions eurent du poids, son nom retentit, et il mourut dans la plus haute position qui puisse flatter un médecin. »

Le premier obstacle que le jeune Marc rencontra dans la voie qui devait l'élever au rang des illustrations médicales de la France, se trouva dans sa naissance même. Le futur membre de notre Académie de médecine, celui qui devait devenir le premier médecin d'un roi de France, n'était pas Français. Henri Marc naquit en effet à Amsterdam, le 4 novembre 1771, d'un père allemand, issu lui-même d'une famille déjà célèbre dans les sciences médicales, et d'une mère hollandaise.

Un an après sa naissance, ses parents allèrent s'établir au Havre, où ils restèrent neuf années. Pendant ce temps, l'enfant parlait hollandais avec sa mère, allemand avec son père et français avec ses camarades d'études. En 1781, il fut ramené en Allemagne par sa famille, et mis, à l'âge de treize ans, au collége de Schepfenthal, en Saxe. Là, sous la direction du célèbre instituteur Saltzmann, il apprit le latin comme l'avait appris Montaigne, — comme lui-même avait appris le français, — je veux dire en parlant la langue de Cicéron ainsi qu'on parle une langue vivante. Bientôt, à l'âge où l'on ne sait guère qu'un idiome, Marc, en savait quatre. A dix-sept ans, il avait achevé ses premières études. Le latin

lui était devenu si familier, qu'il le parlait avec une extrême élégance, et que, prêt à se séparer de ses condisciples et de ses maîtres, il écrivit en cette langue un discours d'adieu d'un style si pur et si touchant, que les professeurs jugèrent à propos de le faire imprimer; l'un d'eux même y répondit par des strophes où respiraient à la fois la tendresse qu'ils avaient pour leur élève et la douleur que leur causait une séparation si prochaine.

Au sortir du collége, Marc avait à faire choix d'une profession. Soit par une inclination naturelle, soit par les conseils et l'exemple d'un de ses oncles paternels, homme fort habile, conseiller aulique et premier médecin de l'évêque de Bamberg, il se décida pour la médecine. Après avoir séjourné durant quelques mois à l'université d'Iéna, son père étant désormais fixé à Erlangen, avec les fonctions de conseiller des finances, c'est à l'université de cette ville que Marc voulut terminer complétement ses études médicales au sein de sa famille, et recevoir sous ses yeux les honneurs du doctorat. En février 1792, sous les auspices de ses maîtres, Schreber et Isenflamm, il fut en effet reçu docteur avec beaucoup d'éclat. Son père assistait à cette solennité. On le félicita beaucoup sur les talents de son fils, et l'on présagea à ce dernier un brillant avenir, que le temps se chargea de réaliser.

Mais le jeune Marc ne devait pas s'en tenir à Erlangen, où les études, quelque bonnes qu'elles fussent, ne pouvaient être aussi étendues que sur un plus grand théâtre. Avide de connaissances, cherchant à se perfectionner dans la pratique, il se rendit à Vienne, où il se livra pendant près de deux ans à de profondes et sérieuses études.—De Vienne, il alla à Bamberg pour s'y associer aux travaux de son oncle, le docteur Marcus, connu avantageusement dans la science; et de Bamberg, il partit pour la Bohême, attaché comme médecin particulier à la princesse douairière de Lœvenstein, dans les terres de laquelle il eut à traiter beaucoup de malades, ce qu'il fit avec autant de générosité que de désintéressement.

En 1795, Marc publia son premier ouvrage, qui est un livre d'hygiène à l'usage des voyageurs, suivi de près par un second travail sur *l'emploi du gaz azote dans la phthisie pulmonaire*, et par un troisième intitulé : *Observations générales sur les poisons*.

Ce dernier ouvrage se recommande à l'estime du monde savant sous tous les rapports. Le célèbre Hildebrand en accepta la dédicace, et Ferraris le traduisit en italien. Or comme le professeur Hildebrand enseignait deux sciences qu'on ne devrait jamais séparer, la chimie et la médecine, et qu'il s'était spécialement occupé des poisons, de même qu'Isen-

flamm, on peut en conclure qu'en écrivant sur cette matière, Henri Marc s'était pénétré de l'esprit de ses maîtres ; et il avait eu certes raison, car l'étude des poisons, si précieuse pour la physiologie, ne l'est pas moins pour la médecine pratique, et surtout pour la médecine légale. Cette dernière était alors inconnue en Angleterre, peu connue en Espagne, méconnue en Italie, bien que ce pays possédât sur elle des ouvrages remarquables. Quant à la France, elle n'avait encore à cette époque que les esquisses tracées par Ambroise Paré et par Mauriceau ; mais comme chez nous une intelligence plus vive et plus prompte qu'ailleurs répare aisément les pertes de temps, la France, par les chefs-d'œuvre qu'elle a produits depuis, se montre aujourd'hui supérieure en cette science à l'Angleterre, à l'Espagne, à l'Italie, et peut avantageusement rivaliser avec l'Allemagne elle-même.

En 1797, à l'âge de vingt-six ans, Marc vint à Paris pour la première fois. Il se plaisait, durant le reste de sa vie, à rappeler l'accueil bienveillant qu'il y reçut. Lié avec Alibert et Bichat, demeurant avec eux dans un petit logement de la rue Sainte-Anne, il n'en sortait, comme ses deux amis, que pour suivre les cours de l'école pratique et la clinique instructive des hôpitaux. Il concourut avec eux bientôt et avec Fourcroy, Pinel, Larrey et Cabanis, sous la direction de Corvisart, à la création de cette Société d'émulation à laquelle la science doit de si importantes études et de si beaux mémoires. Obligé de retourner un moment en Allemagne, à la mort de son père, arrivée en 1798, Marc se décida peu après à revenir en France et à se fixer définitivement dans ce pays qu'il aimait, qu'il ne voulut plus quitter, — où il se maria, — travailla et mourut.

Une telle détermination était la preuve d'un grand courage et d'un esprit décidé. Marc connaissait peu la France récemment bouleversée par la guerre et par les orages politiques ; il était jeune et encore ignoré, quoique très-instruit. En outre, la fortune de sa famille avait éprouvé de notables échecs, pendant les bouleversements sociaux de notre patrie et de la sienne. Aussi, à son début, ses embarras furent-ils grands ! Préoccupé de son avenir, ce fut une nécessité pour Marc de chercher à se créer des ressources dans l'exercice de la pratique ; mais le médecin qui débute à Paris, avec la terrible concurrence qui y existe, rencontre des difficultés renaissantes. Ce qui surtout révoltait l'esprit si élevé du jeune lauréat des universités allemandes, c'était l'obligation de s'entendre contester le prix de ses soins, de se voir dans la nécessité de discuter ce prix et de délivrer des notes, comme s'il s'agissait de présenter une facture pour des objets mercantiles. Ne pouvant se faire à cette sorte d'humiliation,

sans exemple de l'autre côté du Rhin, Marc se ressouvint qu'il était chimiste, et avec le peu qui lui restait, il se décida à changer de voie et de direction. Mais le succès ne répondit en rien aux espérances conçues. Marc était savant et point du tout marchand ; l'esprit avisé, subtil et retors, si nécessaire dans le commerce, lui était absolument étranger. Aussi leurré, trompé, dupé, il se vit obligé de reconquérir une position et d'en revenir à sa profession quelque temps délaissée. Cette époque fut certainement une des plus critiques de sa vie.

A ce moment, en effet, où l'industrie chimique consomma sa ruine, Marc avait une femme et quatre petits enfants. Dégagé de toute dette vis-à-vis du monde, il n'avait pas à rougir de sa mauvaise fortune ; mais il se préoccupait de sa responsabilité vis-à-vis de sa famille.

Le jour, l'âme remplie de pensées douloureuses, il faisait régulièrement ses visites, et les entremêlait de quelques échappées chez des pauvres; puis le soir, lorsque brisé de fatigues, affaibli par des privations de toute espèce, il se rendait au milieu des siens alarmés, « il dissimulait ses peines, dit l'auteur de son *Éloge* à l'Académie de médecine, et par la sérénité de son visage, par la tendresse et l'enjouement de ses paroles, il dissipait leur tristesse, ranimait leur courage et leur rendait l'espérance. La nuit, lorsque ces êtres si chers goûtaient du moins les bienfaits du sommeil, Marc veillait pour eux ; il écrivait pour les journaux de médecine ; et plus d'une fois le jour l'a surpris dans une occupation si touchante. »

Le spirituel et émouvant narrateur ajoute qu'au cœur des hivers, afin de n'éveiller personne et de ménager pour ses enfants le bois qui devait les réchauffer, Marc, « s'arrachant de bonne heure au sommeil et s'enveloppant d'un épais manteau, prenait la plume et se mettait au travail avec une ardeur toujours plus vive. »

Une chose digne de remarque, c'est que, dans cette lutte douloureuse, Marc fut toujours calme et naturel. Personne ne remarqua, dans son langage et ses manières, la pénible contenance de quelqu'un qui se raidit pour se montrer supérieur; il resta tel qu'on l'avait vu, simple, facile, éloigné de toute jactance, de toute affectation ; l'enjouement même ne l'abandonnait pas. Ayant rencontré un de ses amis, le docteur Alibert, il lui dit : « Enfin, je suis à la tête d'un hôpital. — Je vous en félicite, répliqua son confrère ; mais où est cet hôpital? — Chez moi, répondit Marc en souriant ; j'ai quatre enfants malades à la maison, mais je m'en tirerai, soyez-en sûr. » Il s'en tira, en effet ; non toutefois sans peine et sans travail.

Je viens de citer un passage de l'*Éloge* de Marc. Laissez-moi, Messieurs,

vous en citer encore un autre, emprunté au même document. Nous y trouverons une excellente analyse du livre de Marc sur la vaccine, dont le succès fut européen.

M. le docteur Pariset s'exprime de la sorte à propos de cet ouvrage : « Une des meilleures et des plus utiles productions du docteur Marc, c'est le petit drame plein de naturel, de mouvement et de gaieté, qu'il écrivit en 1809 pour ôter de l'esprit du peuple les préjugés qu'il avait contre la vaccine (1). Marc feint qu'à l'exemple de Monmor et de Thévenot, un excellent curé, dont l'unique souci est le bien-être de ses paroissiens, tient dans son presbytère des conférences sur l'usage que l'on peut faire des inventions nouvelles. Là figurent le chirurgien du lieu, homme plein de sens et animé des mêmes sentiments que le digne curé; puis quelques villageois, avec leurs femmes, et finalement le plus argutieux et le plus entêté d'eux tous, — Jean Rétif, — l'opiniâtreté même. Dans l'action qui s'engage, chacun parle selon son caractère ; le curé, avec une tendresse paternelle; le chirurgien, avec la raison la plus solide et la plus modérée; Jean Rétif, avec toute la subtilité du paradoxe; le reste est flottant comme le chœur des tragédies grecques. Du reste, toute la question si compliquée de la vaccine est traitée jusque dans ses plus petits détails avec une brièveté, une clarté, un art que j'ose appeler merveilleux. Cherchez dans vos souvenirs toutes les objections qu'ont élevées dans le temps, même les gens du monde, contre la découverte de Jenner; il n'en est pas une seule que ne propose Jean Rétif, et pas une seule qui résiste aux réponses du chirurgien et du curé; après quoi, Jean Rétif vaincu, reste muet : le silence est l'aveu de sa défaite. Tout charme dans ce petit ouvrage : la netteté, le goût, la grâce, l'habileté des comparaisons, le choix des exemples, le rapprochement des dates, l'heureuse gradation des raisonnements, et surtout une bonté de cœur dont on reste tout saisi. Franklin n'eût pas mieux écrit sur le même sujet. »

Ce petit livre sur la vaccine eut plusieurs éditions et fut bientôt traduit dans toutes les langues, notamment en langue grecque. « Il renferme, dit M. le docteur Pariset, une belle leçon pour les médecins et les curés de campagne; car les âmes sont dans leurs mains encore plus que les corps, et il dépend d'eux de répandre partout la raison, en même temps que la santé. »

(1) *La vaccine soumise aux simples lumières de la raison.* In-12, par le docteur Marc. Paris.

Ici se place un fait très-heureux pour le docteur Marc, et qui contribua beaucoup à sa fortune.

Les hasards de la profession l'avaient mis en relation avec un médecin très-habile et très-répandu, qui, charmé de sa raison et de sa droiture, de ses lumières et de sa modestie, avait soigneusement étudié son caractère, et avait conçu pour lui la plus profonde estime. Ce médecin était le célèbre docteur Herbaüer, dont le souvenir est resté vivant en France. Un jour Louis-Napoléon voulut l'attacher à sa personne. Le docteur Herbaüer accepta. Sur le point de se séparer de sa clientèle, il se rendit chez Marc. « Je vous demande votre amitié, lui dit-il, et vous prie de recevoir un gage de la mienne. Je quitte Paris, je me rends auprès du roi de Hollande. Veuillez me remplacer auprès de mes clients. Pour répondre à la confiance dont ils m'ont honoré, je veux à mon tour les confier à votre savoir et à votre probité. Souffrez que je les donne à vous, et que je vous donne à eux. » Ces paroles sont textuelles, et M. Marc, qui en avait gardé un souvenir profond, n'y pensa toute sa vie qu'avec émotion.

Ce fut à cette époque que Marc traduisit le *Manuel d'autopsie cadavérique médico-légale*, ouvrage concis, méthodique, et fort estimé, dû au docteur Rose, qui venait de paraître en Allemagne. Il y joignit des notes, des commentaires, et deux mémoires de sa composition, l'un sur la docimasie pulmonaire, l'autre sur les signes de la mort par submersion. A la tête de ce petit recueil, il mit une préface où il déplore l'indifférence où nous étions encore pour la médecine légale, cette tutrice de l'honneur et de la vie des hommes, qui, dans la contrée où la chimie jetait tant d'éclat, aurait dû briller comme elle. Ce qui frappe surtout dans ce travail, c'est la prodigieuse quantité de détails qui se révèlent à l'attention, lorsqu'elle se concentre sur un seul objet. L'observation était en effet la grande qualité du docteur Marc; il n'avait pas cette simplicité, ce feu qui change les idées en dogmes, mais il possédait cette raison sévère et précise qui examine les principes, les approfondit et les transforme pour ainsi dire en moyens matériels.

Au commencement de 1808, le docteur Marc fit une importante découverte dont la science profita, et qui fut utilement pratiquée au sein de la population parisienne. Il habitait alors un quartier bas, humide, presque marécageux, peuplé d'ouvriers pauvres, intempérants, et livrés par leur travail, ainsi que par leurs excès, à toutes les insalubrités des saisons et du sol. Là vinrent des fièvres intermittentes; elles y parurent à profusion, et le spécifique manquait. Le continent n'était pas ouvert à l'An-

gleterre; en revanche, l'Océan nous restait fermé. Le quinquina était très-rare et très-cher. Comment le remplacer? comment suppléer à l'inertie des amers indigènes? et malgré l'exemple donné par les médecins polonais, comment oser prescrire l'arséniate de soude? Marc eut l'idée de recourir au sulfate de fer, et cette substitution eut tout le succès imaginable. Le sulfate de fer guérissait des fièvres que n'avaient pas guéries le quinquina lui-même. En 1809, la Société de médecine de Paris consigna dans son recueil les résultats de cette heureuse pratique, et Marc en fit le texte de deux mémoires qui parurent en 1810, sous le titre de : *Recherches sur l'emploi du sulfate de fer dans le traitement des fièvres intermittentes*. C'est alors que ce grand praticien fit preuve d'un noble désintéressement en faveur du peuple et de la science. Il rejeta la proposition qui lui fut faite de tenir secret le nouveau remède et d'en faire l'instrument de sa fortune. En cette circonstance, Marc oublia peut-être ce qu'il devait à sa famille; mais il se dévoua pour l'humanité, « pour la république, » comme disaient nos vieux écrivains. Grand exemple qu'on ne saurait trop applaudir et mettre en lumière !

Malgré ses succès, le docteur Marc n'avait pas de position légale ; il n'appartenait à aucune faculté de France et il était nécessaire que son titre fût confirmé par une nouvelle épreuve. En 1811, il soutint donc devant la faculté de Paris une thèse en latin sur les *maladies simulées*. On voit qu'il traitait encore là un sujet de médecine légale. Il y laissait entrevoir le plan d'un grand ouvrage dont il rassemblait les matériaux avec une patience dont malheureusement il n'a pas été à même de recevoir le prix.

Une année après avoir passé sa thèse, en 1812, sa position de médecin en France était officiellement consacrée par la mission qu'il reçut de M. Frochot, préfet de la Seine, de concourir au traitement d'une épidémie fiévreuse qui sévissait aux environs de la capitale. C'est à cette époque que fut commencé le grand *Dictionnaire des sciences médicales*, à la rédaction duquel Marc concourut pour la partie de l'hygiène publique et de la médecine légale. Il y a inséré plus de quarante articles, tous empreints de son esprit et de son savoir. Plus tard, il prit également une part active à la rédaction du second dictionnaire. Ce genre de travail lui plaisait beaucoup.

Marc possédait, en effet, le rare et précieux secret d'être savant sans le montrer; ce qu'il écrit coule avec l'abondance du savoir, sans être recherché, ni contraint, ni affecté. Quoiqu'il parlât de son mérite sans faux scrupule de modestie, il n'était pas habitué, selon son expression , à peser

son grain de cuivre dans des balances d'or. Aussi nul plus que lui n'eut-il de la répugnance à se faire valoir au delà du vrai.

Avec un tel caractère, on conçoit que le docteur Marc avait horreur de ce qu'on a appelé le charlatanisme, et qu'il n'employa jamais pour arriver que des moyens hautement avoués par l'honneur de sa profession. L'étude, le travail, la bonté, et quelque chose de doux et de bienveillant, qui prévenait en sa faveur, constituèrent le seul savoir-faire auquel il dut sa grande réputation. Un exemple montrera, plus que tout ce que je pourrais dire, l'honnêteté et le désintéressement de Marc.

Il était l'ami de Parmentier, ce vénérable modèle de toutes les vertus sociales, qui fut l'un des fondateurs du conseil de salubrité de Paris. Parmentier avait pour Marc l'affection d'un père. Affaibli par l'âge et le travail, et sentant approcher sa fin, il écrivit à l'autorité une lettre dans laquelle il désignait son jeune ami comme son successeur et demandait qu'on lui accordât cette faveur comme la dernière qu'il recevrait sur la terre. Cette lettre, il la remit à Marc, en lui recommandant d'en user immédiatement. Celui-ci, ému, prit la lettre, mais il ne put consentir à la remettre que quelques jours après le décès de son bienfaiteur. Il n'était plus temps, la place était donnée ; et Marc se consola par le sentiment même qui avait causé son insuccès, heureux d'avoir fait son devoir. Je dois ajouter que cette belle action ne resta pas sans récompense ; car, en 1816, il fut appelé au sein de ce conseil, dont il fut l'un des membres les plus utiles et les plus laborieux. Peu de temps après, chargé d'un important service, celui des secours à donner aux noyés et aux asphyxiés, il y introduisit des perfectionnements pratiqués encore aujourd'hui. Il nous reste un ouvrage de lui sous ce titre : *Nouvelles recherches sur les secours à donner aux noyés et aux asphyxiés.*

Plusieurs rapports sur des causes judiciaires, qui eurent un grand retentissement, sous la Restauration, ont été rédigés par le docteur Marc et publiés dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, fondées en 1829, par Marc, Esquirol, Parent-Duchâtelet, Barruel, Villermé, Darcet, Orfila, Kéraudren, Devergie, Leuret, etc. On lit en tête du premier volume une introduction où Marc fait brièvement l'histoire de l'origine et des progrès de la médecine légale, dans des temps et des lieux divers. Il explique après quel sera l'esprit des *Annales.* Elles puiseront dans les archives des tribunaux et de la police ; elles recueilleront les observations et les faits de chaque jour ; elles interrogeront les productions étrangères, et feront par là servir, s'il se peut, à la justice et à l'administration, les lumières du passé et les découvertes du présent. Il

est peu de volumes qui n'aient reçu de Marc quelque mémoire important. Parmi ces mémoires, il en est un sur lequel vous me pardonnerez, tant il est dramatique et touchant, de fixer un instant votre attention.

On impute à trois malheureux, Rispal, Galland et Tavernier, un meurtre qu'ils n'ont pas commis. Tavernier seul est acquitté; les deux autres prévenus sont condamnés à la marque et aux fers. Cependant un éloquent mémoire d'un médecin du Puy, M. Richond, démontre l'absurdité du tribunal. Marc et Lucas fortifient par de nouvelles preuves les conclusions du mémoire. L'innocence de ces hommes est reconnue; Rispal et Galland sont réhabilités. Des villes entières en font éclater leur joie. Marc n'entendra désormais les noms de ces deux hommes qu'avec attendrissement et les yeux pleins de larmes. Pigray, lorsqu'il sauva quatorze hommes, Larrey, lorsqu'il protégea l'honneur et la vie de tant de braves soldats, goûtèrent sans doute le même ravissement, et Voltaire, à toutes les gloires dont Paris l'accablait, préférait le titre de sauveur des Calas.

C'est que bien faire, Messieurs, remplit l'âme d'une joie divine que n'égale aucune volupté humaine, car la vertu nous rapproche de Dieu.

J'oubliais l'épisode le plus touchant de cette malheureuse histoire.

Dans la vivacité de sa douleur et de son désespoir, la femme de Rispal fit courageusement à pied, plusieurs fois, le voyage de Paris, pour se concerter avec des gens de lois. Pendant ses différents séjours, Marc la secourut de toutes façons. Il souscrivit et quêta en sa faveur pour subvenir à ses besoins. Elle ne savait pas lire; elle ne savait pas écrire. Elle apprit à lire, elle apprit à écrire, afin que de loin elle pût correspondre directement avec ceux qui s'intéressaient à son dévouement, et que, sur les moindres détails, elle pût elle-même éclairer leur esprit. Témoin de ses efforts, un avocat distingué, M. Montellier, abandonna deux ans ses propres affaires pour embrasser une cause qui était celle de l'innocence et la faire triompher.

Ces traits d'une bonté aussi noble que généreuse, Messieurs, font trop d'honneur à notre espèce, et ils sont liés de trop près à l'histoire d'un homme qui ne respirait que le bien, pour que j'aie cru devoir vous les cacher.

Le docteur Marc, jeune encore, vit couronner sa carrière médicale par son élection à l'Académie de médecine. En 1833, les suffrages de ses pairs (les plus illustres médecins de l'époque), l'élevèrent même à la présidence de ce corps savant. Mais, par un trait de caractère qui peint l'homme tout entier, le jour où il fut nommé premier médecin du

roi (1), Marc écrivit à l'Académie qu'il n'entendait pas se prévaloir de ce titre pour être président d'honneur perpétuel, les règlements de la compagnie lui en accordaient le privilége.

L'Académie, frappée d'une modestie si rare, le nomma son président annuel, et membre du conseil d'administration l'année suivante. On voit que si les honneurs modifient quelquefois les caractères, ils ne les changent pas tous. « Or celui de Marc, dit à ce sujet M. Réveillé-Parise, était la justice, la modération en tout; l'honnêteté était ce qu'on peut appeler la partie intime de son âme, ce qui en formait la base et l'essence. Faire le bien pour le bien, se rendre utile aux hommes sans rechercher leur estime et sans la dédaigner, fut une maxime dont le docteur Marc s'écarta le moins possible. »

Je ne saurais passer sous silence la recette humoristique et pleine de justesse qu'il donna lorsque le choléra parut à Paris. Marc énonça d'abord sur cette épidémie des idées d'une bonne pratique; il indiqua en outre des médicaments dont l'un, une poudre, eut tout le succès qu'un médicament pouvait avoir; mais en même temps il proposa le préservatif suivant, dont presque tous les journaux parlèrent sans nommer l'auteur : — *Quarante* doses de chaleur, *cinq* de propreté, *une* de sobriété, *une* d'activité, *une* de bon sommeil, *une* de nourriture saine, *une* d'air très-pur et *cinquante* de tranquillité d'esprit; mêlez avec soin ces *cent* parties pour en faire un tout; ce sera un véritable anti-cholérique. — N'y a-t-il pas, Messieurs, de l'esprit et un sens médical profond dans cette formule, dont, malgré son anti-gravité, personne n'oserait contester les avantages?

Le docteur Marc mourut, comme il avait vécu, en s'occupant du bien de ses semblables. On en a la preuve dans l'introduction du grand ouvrage qui fut publié après sa mort : *De la folie considérée dans ses rap-*

(1) Le docteur Marc était médecin de la famille d'Orléans depuis 1815. Louis-Philippe, qui ne l'appelait jamais que *le bon docteur*, le nomma spontanément, à son arrivée au trône, son premier médecin, et ce malgré de vives instances qu'on lui adressait de divers côtés. L'illustre docteur Portal entre autres, très-âgé alors, et affecté d'une toux catharrhale qui l'empêchait presque de parler, avait obtenu une audience du roi. Mettant à profit les instants, il énumérait, autant que sa voix pouvait le lui permettre, ses titres à la faveur qu'il sollicitait. « Il m'est impossible, lui dit Louis-Philippe, de vous accorder ce que vous me demandez; ce serait une injustice. Marc est le médecin de ma famille, non-seulement depuis que nous sommes rentrés en France, mais il l'était avant et il a toute la confiance de ma sœur et de ma femme. — Eh bien! Sire, s'il en est ainsi, reprit Portal, je supplie au moins Votre Majesté de m'accorder à sa mort sa survivance. — Quel âge avez-vous donc, repartit le roi en souriant? — Sire, je n'ai encore que 88 ans; — ces médecins, dit le roi, ils sont tous immortels! » Malgré cette prédiction, Portal mourut deux ans après.

ports avec les questions médico-judiciaires. Il y consacra si bien ses derniers moments que cette introduction a pour date le 10 janvier 1840, alors qu'il succomba le 12, à la suite d'une congestion pulmonaire, à l'âge de soixante-neuf ans, au moment où il sortait de chez un de ses clients, le prince Tuffiakin. Voici comment le *Journal des Débats*, quelques jours après, rendait compte des obsèques du docteur Marc :

« L'un de ses gendres, M. le comte de Saint-Albin, a prononcé sur la tombe encore entr'ouverte du célèbre médecin, quelques paroles qui ont paru toucher profondément les assistants : « En présence du néant de » l'art, a-t-il dit, qui n'a pu conjurer la mort, je ne me sens plus la force » de la parole. Je ne puis que vous dire l'épitaphe que nous apportons à » la pierre tumulaire : *Le bon père a rejoint ses petits-enfants qu'il pleurait;* » *il sera rejoint à son tour par ses enfants qui le pleurent.* »

Puis, par un mouvement plein d'éloquence, se raidissant tout à coup contre la douleur, M. le comte de Saint Albin s'écria :

« J'appelle à mon aide les courageux praticiens de la terrible clinique » ces soldats, tous les jours intrépides devant la douleur et la mort, qui » m'entourent et me soutiennent. Ils furent les compagnons d'honneur du » docteur Marc; ils peuvent vous peindre mieux que moi sa vie toute glo- » rieuse de dévouement et d'humanité. »

A ces paroles il y eut un frémissement parmi les spectateurs; puis M. Pariset et M. Ollivier d'Angers apprécièrent successivement la vie de celui que tous se désolaient d'avoir perdu.

Le journal auquel nous empruntons ces faits continue ainsi son article nécrologique :

« Il y a environ quarante ans que la France a vu surgir de son sein une génération d'hommes extraordinaires, non-seulement dans la guerre, mais dans les arts, dans les sciences, dans la législation, dans l'administration et dans la médecine. Dans cette dernière se montra au premier rang Corvisart, supérieur par son génie dominateur, par son caractère, et proclamé maître par ses condisciples, dont quelques-uns auraient pu se croire ses égaux, car de qui Bichat ne fut-il pas l'égal? Ces jeunes médecins semblaient composer une famille unie par des études généreuses, par un travail courageux et infatigable à la recherche de la science. La plupart des membres de cette noble élite ont conquis une grande illustration; puis, chargés de trophées, au milieu de la gloire fondée sur la reconnaissance de l'humanité, ils ont disparu et sont descendus célèbres dans la tombe.

» Le docteur Marc était un de ceux qui avaient survécu. Il fut aussi de

ceux qui crurent que les devoirs s'accroissaient pour les survivants par la perte même de leurs dignes camarades. C'est dans ce sentiment du devoir que la vie du docteur Marc a été occupée depuis quarante ans. »

La physionomie du docteur Marc répondait assez bien à son organisation morale. Né avec un de ces tempéraments où toutes les forces sont en harmonie, sa santé fut longtemps inaltérable. Fortement constitué, on eût dit que la nature l'avait destiné à la lutte et au travail. Sa figure était à la fois fine et expressive ; il avait l'œil spirituel et le sourire gracieux. Ni les ennuis de la vie, ni les avantages de la fortune n'altérèrent la régularité de ses traits. Sa tête était celle d'un beau vieillard, mais ses cheveux avaient blanchi avant l'âge au service de l'humanité et de la science.

« Homme simple et modeste autant qu'éclairé, dit M. Pariset, serviable et généreux même envers ses ennemis ; humain, désintéressé, ne refusant ses soins à personne, mais donnant toujours aux pauvres la préférence sur les riches ; faisant le bien, et se cachant pour le faire comme d'autres se cachent pour faire le mal ; appui des malheureux auprès d'une munificence auguste, mais ne la sollicitant jamais pour lui-même (1) ; d'une égalité d'âme qui s'élevait au-dessus de la bonne comme de la mauvaise fortune, tel fut le docteur Marc. — Simple particulier, médecin d'un prince, médecin d'un roi, il fut toujours le même. — Peut-être même, dans l'aban-

(1) Depuis l'instant où il fut nommé premier médecin de Louis-Philippe jusqu'à sa mort, le docteur Marc voyait le roi tous les jours. Cette entrevue avait lieu le matin, pendant que l'auguste client du docteur Marc procédait à sa toilette. Elle durait quelquefois une heure, tant le roi aimait à parler, et tant le docteur possédait l'art, à force d'esprit et de science, d'amuser un interlocuteur qui ne manquait ni de science ni d'esprit et qui devait être bon juge dans les deux cas. Louis-Philippe avait été élève de Desaulx, et il s'en vantait. Il était quelque peu médecin, disait-il, et regrettait parfois *de ne pas pratiquer*. Il aimait à causer *hippocratisme* et il faisait raconter au docteur Marc tous les cas rares qu'il rencontrait dans l'exercice de sa profession. Le docteur se servait souvent de ces causeries pour engager le roi à des actes de bienfaisance auxquels, de reste, ce monarque était toujours disposé, et pour obtenir de lui la grâce de quelques coupables. M. Marc calculait qu'il avait ainsi fait accorder remise de 60 années de prison et sauvé plusieurs têtes. Les ministres étaient quelquefois fort jaloux de cette intimité du docteur, et plusieurs d'entre eux, Casimir Périer surtout, lui en voulurent parfois, croyant qu'en certaines occasions il avait combattu leur politique. C'était une erreur ; il l'aurait tout au plus contrariée. — M. Marc avait toujours *le mot pour rire*, comme on dit, la repartie fine, la réplique vive, mais il attaquait rarement. Il aimait et pratiquait *le jeu de mots*. Louis-Philippe s'y livrait aussi, et, un jour, entre le le roi, M. Vatout et le docteur, il y eut avec cette arme courtoise et à fer émoulu, dans le cabinet du prince, un véritable *tournoi* qui dura longtemps. Toute la cour pensa qu'il s'était agi dans cette grave conférence de la formation d'un nouveau ministère ; mais le docteur révéla en riant à ses amis qu'il s'y était agi... de jeux de mots e que pour sa part *le roi en avait fait une quarantaine*.

don et la franchise de ses manières, oublia-t-il trop son propre mérite et le fit-il oublier aux esprits vains et superficiels; mais il a jeté dans tous les cœurs qui l'ont connu une vive estime et de profonds regrets qui sont loin d'être éteints. »

Le docteur Marc a laissé après lui des émules et des disciples.

Parmi ceux qui ne sont plus, je dois, pour être juste, signaler son fils Jules, dont je parlais en commençant, que la mort vient d'enlever il y a à peine quelques mois; et parmi ceux qui nous restent, son gendre, le docteur Pâris, homme d'un grand savoir, aussi modeste qu'éclairé. — Son second gendre, car M. le docteur Marc eut deux filles également distinguées par les grâces de leur esprit, fut M. le comte de Saint-Albin, père de notre honorable ancien président, M. Hortensius de Saint-Albin, conseiller à la cour impériale de Paris. A l'exemple de son père, qui fut le fondateur du *Constitutionnel* et auquel on doit la *Vie de Hoche* ainsi que celles de Danton, de Kléber et de Championnet, M. Hortensius de Saint-Albin s'est toujours occupé des lettres. Livré aux travaux sérieux de l'histoire et de la critique, qui s'allient si bien à ceux de la magistrature, il ne dédaigne même pas la *muse légère*, comme nous pourrons nous en assurer tout à l'heure en l'écoutant, et ses *Tablettes d'un rimeur* peuvent aller de pair avec les meilleurs volumes en ce genre qui se soient publiés de notre temps. Son frère, bibliothécaire particulier de S. M. l'Impératrice, marche également sur les traces de son père et de son grand-père, car il a mis au jour tout récemment, en collaboration avec M. Armand Durantin, une intéressante histoire du *Château de Saint-Cloud*, qui répondait à un vœu exprimé par S. M. l'Empereur.

Tel fut le docteur Marc; telle a été, telle est sa famille. Livrée depuis plusieurs années au culte de l'intelligence et de la science, elle a honoré et honore encore aujourd'hui notre pays par ses travaux et ses efforts. En me plaçant à ce point de vue, j'ai pensé que vous me pardonneriez, Messieurs, de vous avoir entretenu, quoique trop longuement peut-être, de son principal auteur, de celui qui, bien que disparu depuis peu, est déjà pour elle un véritable ancêtre — *ipsius atavus* — ainsi que s'exprime une ancienne et chevaleresque devise.

ACHILLE JUBINAL,
Membre de la 2e classe, député au Corps législatif.

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES PRINCIPALES DU DOCTEUR MARC.

Diss. inauguralis medica sistens historiam morbi rarioris spasmodici cum brevi epicrisi. Erlangœ, 1792, in-8°, 35 pag. *Thèse* pour le doctorat.

Allgemeine Bermerkungen über die Gifte und ihre wirkungen in menschlichen Korper. nach Brownischen systeme dargestellt. Erlangen, 1795, in-8°.

De bonis pædagogi schnepfenthaliani oratiuncula, qua eidem vale dixit, præfatus est Ch.-L. Lenz. 1797, in-8°.

De la fièvre et de son traitement en général, par G.-Chr. Reich. Traduit de l'allemand (*Mémoires de la Société médicale d'émulation.* Paris, an IX, t. IV, p. 159).

Sur les hémorroïdes fermées, traduit de l'allemand de J.-V. de Hildenbrand. Paris, 1804, in-8°.

Considérations sur une tympanite observée à l'hôpital Saint-Louis (*Mémoires de la Société médicale d'émulation*). Paris, 1806, t. VI, p. 342.

Manuel d'autopsie cadavérique médico-légale, traduit de l'allemand du docteur Rose, augmenté de notes et de deux mémoires sur la docimasie pulmonaire et sur les moyens de constater la mort. Paris, 1808, in-8°.

Recherches sur l'emploi du sulfate de fer dans le traitement des fièvres intermittentes. Paris, 1810, in-8°.

La vaccine soumise aux simples lumières de la raison, ouvrage destiné aux pères et mères de famille des villes et des campagnes. Paris, 1810, in-12; deuxième édition, revue et augmentée. Paris, 1836, in-12.

Fragmenta quædam de morborum simulatione. Parisiis, 1811, in-4°. *Thèse* pour le doctorat.

Commentaires sur la loi de Numa Pompilius, relative à l'ouverture cadavérique des femmes mortes enceintes (*Mémoires de la Société médicale d'émulation.* Paris, 1811, t. VII, p. 247).

Consultation médico-légale pour H. Cornier, femme Berton, accusée d'homicide commis volontairement et avec préméditation; précédée de l'acte d'accusation. Paris, 1826, in-8°.

Introduction aux Annales d'hygiène et de médecine légale. Paris, 1829, t. I, p. 9 à 38.

Rapport sur une blessure simulée (*Annales d'hygiène*, 1829, t. I, p. 257).

Consultation sur des questions de salubrité relatives au rouissage, près de Gatteville (*Annales d'hygiène*, t. I, p. 335).

Rapports de médecine légale dans deux cas de fratricide (*Annales d'hygiène*, t. I, p. 464).

Rapport sur la proposition du sieur K., d'empêcher les chiens de propager la rage, en leur enlevant un ver qu'ils auraient sous la langue. Proposition d'un mode d'expérimenter l'efficacité du chlore contre la rage (*Annales d'hygiène*, t. I, p. 327; t. III, p. 346; t. IX, p. 256).

Matériaux pour l'histoire médico-légale de l'aliénation mentale (*Annales d'hygiène*, t. II, p. 353).

Rapport sur une accusation d'empoisonnement par l'arsenic (*Annales d'hygiène*, t. II, p. 417).

Rapport du collège supérieur de santé de Brunswick, sur le genre de mort auquel a succombé une fille enceinte et qu'on disait avoir été étranglée (*Annales d'hygiène*, t. II, p. 447).

Commentaire médico-légal sur l'article 1975 *du Code civil* (*Annales d'hygiène*, t. III, p. 161).

Réflexions médico-légales sur l'article 301 *du Code pénal, à l'occasion d'une tentative d'empoisonnement par le verre pilé* (*Annales d'hygiène*, t. III, p. 365).

Rapports sur quelques cas contestés d'aliénation mentale (*Annales d'hygiène*, t. IV, p. 383).

Suicide simulant l'homicide (*Annales d'hygiène*, t. IV, p. 408).

Examen médico-légal des causes de la mort de S. A. R. le prince de Condé (*Annales d'hygiène*, t. V, p. 156 à 224).

Recherches et observations sur la mort des nouveau nés par hémorrhagies des vaisseaux ombilicaux et du placenta, traduit de l'allemand du docteur Albert (*Annales d'hygiène*, t. VI, p. 128).

Relation médico-légale du procès en condamnation, révision et réhabilitation de Régis-Rispal et de J. Galand (*Annales d'hygiène et de médecine légale*, t. VII, p. 568).

Cas de suspicion d'infanticide (*Annales d'hygiène*, t. VIII, p. 209; t. XIII, p. 193).

Suspicion d'homicide. Un homme retiré de la Seine ayant les jambes, les poignets et le cou serrés par une corde, a-t-il pu se suicider? (*Annales d'hygiène*, t. IX, p. 207).

Considérations médico-légales sur la monomanie, et particulièrement sur la monomanie incendiaire (*Mémoires de l'Académie royale de médecine*. Paris, 1833, t. III, p. 29. — *Annales d'hygiène*, t. X, p. 357).

Des moyens de prévenir le danger d'être asphyxié et de retirer promptement du milieu asphyxiant les personnes qui s'y trouvent plongées (*Annales d'hygiène*, t. XIII, p. 353).

Nouvelles recherches sur les secours à donner aux noyés et asphyxiés. Paris, 1835, in-8°, avec 12 planches.

Rapport sur le cadavre d'un enfant nouveau-né qui avait séjourné longtemps dans la rivière de Fulda; découverte et examen de la mère. Traduit de l'allemand du docteur Schneider (*Annales d'hygiène*, t. XVI, p. 362).

Rapport au nom d'une commission de l'Académie royale de médecine sur l'établissement de conseils de salubrité départementaux (*Bulletin de l'Académie*, 1837, t. I, p. 564. — *Annales d'hygiène*, t. XVIII, p. 5).

Question médico-légale de vie et de viabilité (*Annales d'hygiène*, t. XIX, p. 98).

Consultation sur un cas de suspicion de folie chez une femme inculpée de vol (*Annales d'hygiène*, t. XX, p. 435).

De la folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires. Paris, 1840, 2 vol. in-8°.

Indépendamment des ouvrages et mémoires ci-dessus mentionnés, M. Marc a fourni de nombreux articles au *Dictionnaire des sciences médicales*, au *Dictionnaire de médecine*, en 21 vol., à la *Bibliothèque médicale*, à l'Encyclopédie Courtin et à divers autres recueils.



LOUIS XVII

Quel est-tu, pauvre enfant, étendu sur la pierre,
Sous les sombres arceaux d'une humide prison?
Par quel crime as-tu donc mérité ta misère?
Mon crime, hélas! c'est mon nom.

Et ce nom que maudit tout un peuple en délire,
Ce grand nom, c'est celui qu'aux remparts de Tunis,
Expirant pour la foi dans un noble martyre,
Illustrait le saint roi Louis.

Ce nom qu'aux plus beaux jours de notre vieille gloire,
Dans les champs de la Flandre, aux rivages du Rhin,
Mon noble aïeul livrait au burin de l'histoire,
Ce nom, hélas! il est le mien.

Vous le portiez aussi, ô vous, mon pauvre père,
Vous qui m'avez déjà précédé dans les cieux,
Je vous y vois assis à côté de ma mère...
Mon cœur vers vous guide mes yeux.

Viens à moi, dites-vous, viens consoler ta mère;
Viens partager ici le bonheur des élus.
Que ferais-tu, mon fils, isolé sur la terre?
Au ciel seul on ne souffre plus.

Et l'enfant s'efforça d'élever vers son père
Ses yeux creux et ses bras par la douleur perclus;
Sa tête retomba, se ferma sa paupière...
Le pauvre enfant ne souffrait plus!

ERNEST BRETON
Membre de la 4e classe.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

(Précédé de la lettre de convocation et suivie de son programme.)

Paris, le 15 avril 1865.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Institut historique tiendra sa séance publique annuelle le dimanche 23 avril 1865, à l'hôtel de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, 44, à une heure. Vous êtes prié d'y assister.

Le président honoraire, comte REINHARD;

Le président, DE PONGERVILLE;

Le vice-président, J. BARBIER; le vice-président adjoint, E. BRETON;

L'administrateur, A. RENZY; le secrétaire général, A. JUBINAL;
Le secrétaire général adjoint, GAUTHIER LA CHAPELLE.

Ordre du jour des lectures :

1° *Ouverture de la séance*, par M. DE PONGERVILLE, de l'Académie française, président;

2° *Compte-rendu des travaux de l'Institut historique*, par M. JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire de la troisième classe, avocat à la cour impériale de Paris;

3° *Appréciation et dignité de l'histoire et des historiens chez tous les peuples en général et chez les Chinois en particulier*, par M. ANDRÉ DE BELLECOMBE, président de la première classe de l'Institut historique;

4° *Louis XVII*, poésie, par M. ERNEST BRETON, vice-président adjoint;

5° *Notice biographique sur le docteur Marc*, médecin du roi Louis-Philippe, par M. JUBINAL, secrétaire général, député au Corps législatif;

6° *Procès de Socrate*, par M. BARBIER, vice-président, et président à la cour impériale de Paris;

7° *Le solliciteur et l'homme en place*, anecdote en vers, par M. DE SAINT-ALBIN, conseiller à la cour impériale de Paris;

8° *Recherches sur la Brie*, mémoire de M. CARRA-DEVAUX;

9° *Tournois, joutes et carrousels*, mémoire de M. LÉON HILAIRE;

10° *Histoire des musiciens et des chanteurs ambulants*, par M. CÉNAC-MONCAUT;

11° *La Cicindèle* (insecte coléoptère), poésie, par M. DÉRISOUD, avocat à la cour impériale.

En communiquant à nos honorables collègues des départements et de l'étranger cette lettre et ce programme, nous ajouterons que les onze lectures ont été faites en moins de deux heures, devant un public empressé et bienveillant, composé d'un nombre presque égal des deux sexes. La variété des sujets offrait assez d'attrait pour attirer à cette séance les hommes sérieux comme les dames intelligentes elles-mêmes.

La séance a été ouverte à une heure et demie, par M. de Pongerville, par une allocution courte et bien sentie, reproduite en tête de ce journal, que tout le monde a vivement applaudie.

La parole est donnée à M. Joret-Desclosières, secrétaire de la troisième classe, chargé de rendre compte des travaux exécutés par l'Institut historique, pendant l'année 1864. M. Desclosières a passé en revue avec autant d'exactitude que de lucidité tous les mémoires et rapports, aussi variés qu'intéressants, que notre Société a fait publier dans son organe

l'Investigateur ; il a fait remarquer leur nature et leur intérêt, ainsi que les noms des auteurs qui se sont distingués ; il a indiqué les pertes que l'Institut historique a faites dans l'année, et l'acquisition de nouveaux membres qui sont venus grossir ses rangs.

M. Barbier a donné lecture du mémoire intitulé : *Appréciation et dignité de l'histoire et des historiens chez tous les peuples en général et chez les Chinois en particulier*, par M. de Bellecombe absent. L'auteur du mémoire, en abordant la question d'ensemble avant la question de détails, nous montre dans un coup d'œil incisif et rapide l'histoire et les historiens considérés et appréciés chez tous les peuples anciens ou modernes et dans tous les pays du monde connu. Il nous représente ensuite les Chinois comme les plus portés par leur nature et leurs inclinations, aux études historiques. Il nous donne d'intéressants détails sur le tribunal d'histoire établi par les premières dynasties et communique, à ce sujet, les graves et sévères remontrances adressées par les historiens aux empereurs et aux souverains de la Chine, la nation du monde, sans contredit, où l'histoire a toujours été mieux comprise et plus estimée que partout ailleurs. M. de Bellecombe termine par des considérations générales sur la mission de l'historien qu'il élève presque au sacerdoce ou à l'apostolat. Cette lecture écoutée avec intérêt a reçu du public l'accueil le plus sympathique.

M. Ernest Breton, vice-président adjoint, a la parole pour lire une poésie ayant pour titre *Louis XVII*, poésie que plusieurs personnes ont regardée comme le sujet d'un poëme; ce morceau, plein de grâce et de sentiments élevés, a été fort applaudi.

M. Achille Jubinal, secrétaire général de l'Institut historique, avec sa voix retentissante, a donné lecture d'une *Notice biographique sur le docteur Marc*, médecin du roi Louis-Philippe. L'auteur a fait ressortir, indépendamment des travaux scientifiques du savant docteur, les rares qualités de l'homme de bien qui s'est dévoué pendant toute sa vie à l'humanité. La lecture de cette notice, écrite avec cœur non moins qu'avec esprit, a été accueillie par de vifs applaudissements ; hommage rendu à la mémoire du savant médecin et à son spirituel panégyriste.

M. Barbier, vice-président de l'Institut historique, lit ensuite un mémoire fort curieux sur le *Procès de Socrate*. Il détermine d'abord le véritable caractère de l'accusation portée contre le sage Athénien et montre que sous *prétexte* d'offense à la religion de l'État cette accusation fut inspirée surtout par des ressentiments politiques qui ne pardonnaient pas à Socrate de s'être élevé contre les erreurs et les excès de la démagogie.

L'auteur nous fait assister ensuite aux actes préliminaires de l'infor-

mation, puis aux débats de la cause elle-même, présentés sous une forme vive et saisissante. Enfin il raconte, avec Platon, les derniers entretiens de Socrate entouré de ses disciples et les moments suprêmes de l'illustre condamné.

Cette question, aussi intéressante pour l'histoire que pour la philosophie, ne pouvait être élucidée d'une manière plus complète et plus juste que par l'érudition d'un savant et les études profondes d'un magistrat comme notre honorable collègue, aussi l'auditoire lui a-t-il témoigné la plus vive sympathie par ses applaudissements.

Le solliciteur et l'homme en place est le titre d'une anecdote en vers que M. H. de Saint-Albin, conseiller à la cour impériale de Paris, a lue. C'est le cas de dire ici que la science de l'histoire cède la place à la poésie, c'est cependant un sujet qui rentre dans les attributions de la deuxième classe de la Société, sous le titre *des Langues et des Littératures*. M. de Saint-Albin a fait preuve, comme toujours, d'un esprit fin et délicat dans cette malicieuse satire, aussi il a été vivement applaudi.

M. Carra-Devaux a lu, sur l'origine du comté de Brie et sur l'étymologie de ce nom, un travail fort intéressant dont les aperçus relatifs aux occupations successives du territoire gaulois sont de nature à appeler l'attention des géographes et des historiens. Cette lecture a été écoutée avec intérêt.

Un travail remarquable sur les *Tournois, joutes et carrousels*, par M. Léon Hilaire, membre correspondant de Toulouse, a été lu par M. E. Breton. M. Hilaire nous fait assister, chez tous les peuples de l'antiquité et du moyen âge, à tous ces jeux, à ces divertissements plus ou moins barbares mais splendides, depuis les temps les plus reculés jusqu'à leur suppression.

Cette lecture a été écoutée avec un vif intérêt.

M. Cénac-Moncaut examine dans son mémoire ce que furent *les musiciens et les artistes ambulants*, dans les différentes périodes de l'histoire de la Grèce, de Rome et dans les premiers siècles de l'ère chrétienne ; il raconte l'influence moralisatrice des rhapsodes, réglées par des lois de Solon et de Lycurgue, puis l'action moins louable des baladins et des chanteurs ambulants de la décadence grecque. Cette seconde classe d'artistes passe à Rome, où elle se recrute parmi les esclaves, les affranchis et les étrangers ; contrairement aux usages grecs, qui réservaient le culte des beaux-arts et de la poésie aux hommes célèbres.

Les histrions et les mimes tombent au même degré d'abrutissement en combattant les premières prédications chrétiennes. Mais ce qui paraît extraordinaire, c'est que les prêtres, les clercs, les enfants de chœurs et

les corporations forment une association pour leur opposer une solide résistance, et font tourner la classe des artistes ambulants à leur profit et à celui de la religion.

L'auteur a reçu des témoignages sympathiques de l'assemblée.

M. Dérisoud lit *la Cicindèle* (insecte coléoptère), poésie, attendue avec quelque curiosité par les dames surtout.

Notre collègue fait d'abord la description de cet insecte à la taille longue et délicate, aux ailes dorées et scintillantes, qui butine aux bords des ruisseaux, dans les fraîches vallées; puis il nous raconte les diverses péripéties de cette fragile existence. Ce petit poëme plein de grâce a charmé l'auditoire, qui a exprimé sa satisfaction par des applaudissements unanimes et répétés.

La séance est levée à trois heures et demie.

L'Institut historique doit des remercîments au public bienveillant, à tous les journaux, *le Siècle*, *le Constitutionnel*, *le Patrie* et autres, qui ont annoncé cette séance, au *Moniteur* en particulier, qui a publié le programme en entier, et au lexovien M. A. Tissot, qui en a rendu compte avec autant de courtoisie que d'esprit.

Le soir nos nombreux collègues se sont réunis dans un banquet fraternel où les anecdotes les plus curieuses ont été racontées; des vers gracieux ont été dits au milieu de la joie la plus vive. Le premier toast porté par le président à S. M. Napoléon III, premier protecteur de l'Institut historique, a été chaleureusement accueilli.

A. Renzi,
membre de la 1re classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'AVRIL 1865

⁂ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 12 avril 1865, à neuf heures du soir. M. le docteur Martin de Moussy, président de la troisième classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Notre honorable collègue, M. Lerustre, a offert à l'Institut historique un petit ouvrage sur l'*Intendance militaire*. M. Alix est prié d'en faire mention dans la chronique du journal.

La Société académique des Hautes-Pyrénées offre à la Société un volume de ses travaux. M. Masson est nommé rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté; plusieurs livres sont offerts à cette classe, leurs titres seront annoncés dans le bulletin du journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

La lecture des mémoires et des rapports est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. E. Breton est appelé à la tribune pour lire son rapport sur un ouvrage de M. Muoni, notre honoré collègue à Milan, intitulé: *Binasco et ses environs;* cet intéressant travail a été renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal. M. Breton lit ensuite une notice sur la ville de Ferrare, ouvrage de notre honorable collège, M. Cittadella; cette notice est renvoyée également au comité du journal. M. Cénac-Moncaut donne lecture de son mémoire porté au programme de la séance publique intitulé: *Histoire des musiciens et des chanteurs ambulants*. MM. Breton et de Berty adressent à l'auteur quelques observations. M. de Berty lit, pour M. Depoisier, absent, un rapport sur la *Correspondanza scientifica in Roma.* Après quelques observations faites par MM. Breton et de Montaigu, et que l'administrateur est chargé de communiquer à M, Depoisier, le rapport est renvoyé au comité du journal. M. de Berty lit une notice de M. Tremolière sur monseigneur Darbois. Après plusieurs observations faites par MM. Breton, de Montaigu, Cénac-Moncaut et Renzi, ce travail est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 AVRIL 1865

⁂ La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Barbier, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

Lettre de M. Bonnet-Belair, qui remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre résidant.

L'Institut historique vient de faire une perte douloureuse en la personne de l'un de ses plus anciens membres, M. Rouzé-Mathon, banquier et homme de lettres à Lille.

Notre honorable collégue, M. Torre Caïcedo, offre à l'Institut historique deux ouvrages intitulés : *les principes de 1789 en Amérique; l'Union latine-américaine.*

M. Martin de Moussy est nommé rapporteur.

Communication d'une épigraphe sépulcrale par M. le marquis Ferdinand Nerli Pecci sur la mort d'un des membres distingués de l'Institut historique, comte Pieri Pecci de Sienne, beau-frère de notre regrettable collègue, M. le marquis de Brignole.

Dans une lettre de deux lignes adressée à M. l'administrateur, notre honorable collègue, M. César Cantu, s'exprime ainsi : *Faites agréer à l'Institut historique cet essai sur le droit pénal, où je traite des questions débattues dans notre parlement. Venez-vous aux fêtes centenaires de Dante? S'il s'agit de nommer un représentant, on peut compter sur moi.* M. Dérisoud est nommé rapporteur de l'ouvrage de M. Cantu.

M. Depoisier, notre honorable collègue à Alger, adresse à l'Institut historique un rapport sur les statuts de l'hôpital de la Sainte-Vierge-Marie de Sienne, écrits en langue vulgaire (*italienne*), l'an MCCCV, et publiés pour la première fois par les soins de Luciano Banchi, Sienne, 1864.

M. Depoisier se rappelle au souvenir de tous ses honorables collègues.

La Société de géographie et la Société philotechnique envoient à l'Institut historique des billets de leurs séances publiques dont la première aura lieu le samedi 29 avril, et la deuxième le dimanche 7 mai.

A la suite de cette lecture, M. le président, après avoir consulté l'assemblée, nomme trois commissions : la première, pour représenter l'Institut historique à la fête centenaire qui sera célébrée à Florence le mois prochain, en l'honneur de Dante. Cette commission se compose de nos honorables collègues M. César Cantu, de Milan, député au parlement italien, le professeur Puccinotti, sénateur, à Florence, et monseigneur Silvani de Sienne. Une lettre leur sera adressée, à cet effet, par les membres

du grand bureau. Deux autres commissions sont chargées d'examiner : la première, les titres de M. Durantin, candidat à la deuxième classe, se compose de MM. Barbier, Bonnet-Belair et Gauthier la Chapelle, rapporteur; la seconde, ceux de M. Plante, candidat à la troisième classe, est composée de MM. Carra de Vaux, abbé Badiche et Masson, rapporteur.

Sur la proposition de MM. Barbier et Renzi, l'assemblée a décidé qu'une lettre sera adressée à l'Institut smithsonien de Washington pour lui témoigner combien notre compagnie a été émue et indignée de l'attentat dont le premier dignitaire du gouvernement de l'Union a été victime.

Notre honorable collègue M. Parrot a communiqué à M. Barbier un volume de l'Institut des Provinces, dans lequel il a fait imprimer un intéressant compte rendu qu'il a fait des travaux exécutés par l'Institut historique pendant l'année 1863 ; des remercîments sont votés par l'assemblée à M. Parrot.

M. Carra de Vaux, rapporteur de la commission chargée de désigner les auteurs des meilleurs mémoires parus dans l'*Investigateur* de 1864, propose de décerner par lettre alphabétique la médaille :

1° A M. Barbier, pour son mémoire *la Femme à deux maris*, procès jugé en 1560, au parlement de Toulouse.

2° A M. E. Breton, pour son mémoire intitulé : *Syracuse.*

3° à M. Camoin de Vence, *Études sur l'avocat-général Jérôme Bignon et ses œuvres.*

4° A M. Jubinal, *Études nouvelles sur un vieux poëte, Rutebœuf.*

5° A M. Martin de Moussy, *Mémoire historique sur la décadence et la ruine des missions des jésuites dans le bassin de la Plata.*

L'assemblée passe au scrutin secret et approuve par votes successifs la proposition de la commission. L'exécution de cette décision est confiée aux soins de M. l'administrateur.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Parrot, pour lire son mémoire intitulé : *Guillaume Poyet, chancelier de France* ; après quelques observations de MM. de Berty, Muray et Barbier, cet intéressant travail est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal.

M. Masson lit un rapport sur les travaux de l'Académie de Stanislas, même renvoi au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.



CHRONIQUE.

Notre savant collègue, M. Della-Casa, professeur de physique à l'Université de Bologne, nous a envoyé une série de mémoires d'un grand intérêt pour la science. L'un traite des paragrêles métalliques, dont il proclame l'utilité, une fois que le nombre en serait assez grand pour soutirer la majeure partie du fluide électrique dans les temps orageux, dans les régions où le fléau de la grêle est fréquent; l'autre est sur la glace; le troisième sur la rosée; un quatrième sur l'équivalent mécanique de la chaleur; les autres traitent, au nombre de trois, de l'induction électrostatique, et renferment le récit de nombreuses observations et expériences de l'auteur. Tous ces mémoires témoignent de l'activité intelligente de notre collègue et de son ardeur à porter sa pierre au grand édifice que le XIXe siècle élève aux sciences physiques.

MARTIN DE MOUSSY.

JOURNAL AMÉRICAIN DE NEW-HAVEN

L'Institut historique a reçu un numéro (le 39e) du *Journal américain* qui paraît tous les deux mois et qui est imprimé dans la ville de New-Haven, province de Connecticut, c'est le numéro de mars dernier, brochure de 236 pages. MM. B. Silliman et J.-D. Dana sont propriétaires de ce journal avec collaboration de plusieurs professeurs.

Son objet spécial est de traiter toutes les questions et de propager toutes les découvertes et inventions qui concernent les sciences et les arts.

On voit par les nombreux libraires qui correspondent avec les éditeurs de ce recueil périodique, non-seulement dans la plupart des villes des États-Unis du nord et du sud de l'Amérique, mais dans les principales capitales de l'Europe, qu'il est très-répandu dans ces deux continents.

Nous allons montrer par l'indication des principales questions scientifiques qui sont traitées dans le numéro que nous avons sous les yeux, que le but de ce journal est semblable à celui que poursuit la Société smithsonienne de Washington avec autant de persévérance que de succès pour les progrès et la propagation des connaissances humaines. On y trouve:

Des mémoires sur le magnétisme terrestre comme moyen de mouvement;

Sur la construction du *spectroscope;*

Sur les principes mathématiques de la théorie des nébuleuses et la planétologie;

Sur certaines actions périodiques des eaux des sources et rivières;

Des remarques sur un carbonate de chaux et de manganèse pris à Stirling (New-Jersey);

Des observations sur la composition chimique des eaux;

Un extrait d'un mémoire sur les étoiles filantes;

Une méthode pour appliquer le principe du binocle au télescope et au microscope, etc., etc.

Nous sommes persuadés que les travaux de la Société smithsonienne et ceux des savants collaborateurs du *Journal américain* qui ont de nombreuses relations dans toutes les parties du monde, contribueront, en effet, à l'avancement des sciences et des arts, auxquels ils consacrent leurs efforts et leurs talents.

Alix.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Transformation du sang en substance grasse, dissertation de M. le docteur *Tigri*, professeur d'anatomie comparée dans l'Université de Sienne, brochure, Turin, 1864.

Rapport fait à l'Académie de médecine de Turin sur le congrès des naturalistes italiens réunis à Biella en septembre 1864, par M. le commandeur docteur Trompeo, brochure, Turin, 1865.

Dissertation historique sur les monnaies de Sardaigne, par M. le chevalier Muoni, brochure, Milan, 1865.

Reddition de Bordeaux sous Charles VII, par Eugène d'Auriac, brochure, Paris, 1864.

Siége de Calais et Eustache de Saint-Pierre, par M. Eugène d'Auriac, brochure, Paris, 1865.

Bulletin de la Société de géographie, mois d'avril 1865, Paris, 1865.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, vol. in-8°, à Caen, 1865.

Les actes de la Société lombarde (*atti*) *d'économie politique* (en italien) à Milan, 9e livraison, in-8°, Milan, 1865.

Bulletin de la Société française de photographie, n° 4, avril 1865, Paris.

A. RENZI, *Administrateur.*

Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.



MÉMOIRES

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DU TITIEN [1].

VECELLIO (*Tiziano*) dit le TITIEN, prince de l'école vénitienne, naquit en 1477, à Pieve di Cadore, petite ville, chef-lieu de la province de Cadore, dans l'État de Venise, de Lucia, dame vénitienne, et de Gregorio Vecellio, et mourut le 27 août 1576.

Sa famille, d'une ancienne noblesse, avait même, dit-on, compté un saint parmi ses membres, saint Titien, évêque d'Oderzo. Les premières leçons lui furent données dans sa patrie par son compatriote Antonio Rossi, et à l'âge de huit ans, justifiant ce que plus tard le Giorgione dit de lui, *qu'il avait été peintre dès le ventre de sa mère*, il peignit à Cadore un petit tabernacle sur la voie publique.

A dix ans, il vint à Venise, confié aux soins de son oncle Antonio Vecellio, qui habitait cette ville. Il étudia quelque temps sous le mosaïste Sebastiano Zuccati de Trévise, qu'il quitta bientôt pour Giovanni Bellini, près duquel il resta jusqu'à l'âge de vingt ans. « Quand le Titien, dit d'Agincourt, commença à Venise l'étude de son art, on pratiquait dans cette ville la peinture à l'huile, mais c'était avec une sorte de timidité, dont l'effet n'était racheté que par le fini de la touche. Tel était le faire des Bellini. Titien lui-même, dans quelques-uns de ses tableaux, laisse encore apercevoir les traces de cette manière, que Vasari dit *peinée, maniera stentata*. Le Titien ne sut pas en effet de prime abord se défendre de la sécheresse de style de son maître et cette phase de son talent constitue sa première manière à laquelle appartiennent sa *Sainte Famille* du musée de Naples, le *Passage de la mer Rouge* du palais royal de Venise, et, bien qu'il puisse être compté au nombre de ses bons ouvrages, le *saint Marc avec saint Côme, saint Damien, saint Sébastien et saint Roch* (grav. par Wagner), qui se voit dans la même ville, à *Santa Maria della salute*.

Le Titien ne tarda pas, guidé par son génie, l'étude de la nature et l'exemple du Giorgione, son condisciple, et non point son maître, comme l'a prétendu Vasari, à acquérir un faire plus large, un style plus vigoureux. Les ouvrages appartenant à cette seconde période de la vie du Ti-

(1) Cette notice fera partie de la Biographie générale publiée par MM. Didot.



tien accusent cette triple influence. Vasari cite de cette époque un portrait d'un Barbarigo que tout le monde eût attribué au Giorgione.

En 1507, par la protection de ce gentilhomme, le Titien obtint d'être chargé de décorer de fresques la façade latérale de l'entrepôt des Allemands *(Fondaco de' Tedeschi)*, regardant la place de la *Merceria*. La façade principale sur le grand canal venait d'être peinte par le Giorgione, qui, bien que né la même année que le Titien, était arrivé avant lui à la réputation. Titien, en effet, avait déjà atteint sa trentième année lorsque pour la première fois il fut chargé d'une entreprise publique. Telle fut la ressemblance de son œuvre et de celle de son prédécesseur au *Fondaco de' Tedeschi*, qu'elle donna lieu à cette anecdote rapportée par Vasari : « Titien, dit-il, avait déjà découvert une partie de cette façade, lorsque des gentilshommes, ignorant que le Titien eût remplacé le Giorgione, rencontrèrent celui-ci, et le félicitèrent en lui disant qu'il déployait encore plus de talent dans la façade qui est du côté de la *Merceria* que dans celle qui donne sur le grand canal; ce compliment maladroit blessa tellement au vif le Giorgione qu'il évita de se montrer jusqu'au moment où Titien eût fini sa tâche et en eût été universellement reconnu l'auteur. Dans son dépit, il ne voulut même plus jamais avoir aucun rapport avec le Titien. » Malheureusement, à peine reste-t-il quelques traces méconnaissables de ces peintures grandioses si justement vantées par ceux qui les avaient vues.

De 1507 date également l'*Ange Raphaël guidant Tobie*, belle composition qui se voit encore à *San Marziale* de Venise (grav. par A. Zucchi). Le Titien a traité le même sujet à l'église Sainte-Catherine.

« Titien, dit Vasari, étant allé à Vicence, peignit à fresque le *Jugement de Salomon*, sous une petite galerie où s'administre la justice. » Cette fresque a disparu, aussi bien que celles dont, suivant le même historien, il décora à son retour à Venise la façade du palais Grimani.

Il se rendit ensuite à Padoue, où il peignit, dans la *Scuola del Santo*, les mieux conservées de toutes ses fresques qui soient parvenues jusqu'à nous. « Elles sont, dit Ridolfi, peintes avec tant de délicatesse qu'on les prendrait pour des peintures à l'huile. »

Saint Antoine faisant parler un enfant pour rassurer son père sur la fidélité de sa femme est une composition simple et en quelque sorte sculpturale qui rappelle la manière des bons maîtres florentins du xve siècle, tels que le Masaccio ou Filippino Lippi. Le *Saint ressuscitant une femme tuée injustement par son mari* est un chef-d'œuvre d'expression dans lequel on remarque le merveilleux raccourci du corps de la victime. Usant d'un

ancien privilége qui tombait alors en désuétude, le Titien a fait la scène double et a peint dans le fond, au milieu d'un beau paysage, le *Mari rendant grâce au saint d'avoir réparé son crime.*

Une troisième composition, *Saint Antoine rattachant le pied qu'un jeune bûcheron s'était abattu*, n'est pas inférieure aux deux premières. La fresque suivante, bien que de l'école du Titien, et même attribuée par quelques auteurs à ce grand maître, nous a paru avoir quelque chose du caractère des peintures flamandes. La scène double représente un *Enfant jeté dans une chaudière d'eau bouillante* et l'*Enfant ressuscité par saint Antoine.*

Deux autres fresques bien inférieures d'exécution sont attribuées à quelque élève du Titien qui les aurait peintes d'après les cartons du maître ; elles représentent *Saint Antoine convertissant un hérétique en jetant par la fenêtre un verre qui ne se brise pas*, et le *Saint ressuscitant un jeune homme pour qu'il justifie son père accusé d'homicide* ; enfin, près de la porte de l'oratoire on voit un enfant peint à fresque d'une manière tellement *titianesque* que beaucoup de critiques l'attribuent au Titien lui-même. Les fresques de *la Scuola di Sant' Antonio* ont été gravées plusieurs fois ; la meilleure suite est celle de H. Vincent.

Ces beaux ouvrages avaient acquis au Titien une telle réputation que le gouvernement vénitien le chargea de terminer, pour, la salle du grand conseil du palais ducal, une vaste page commencée, non point, comme l'a dit Vasari, par Giovanni Bellini, mais par le Giorgione, qui, mort en 1511, l'avait laissée inachevée. Elle représentait *Frédéric Barberousse faisant amende honorable aux pieds d'Alexandre III devant la porte de Saint-Marc.* Le Titien fit de notables changements à la composition primitive et y introduisit divers portraits de personnages contemporains. Cette peinture fut au nombre de celles qui périrent dans l'incendie qui ravagea le palais ducal, en 1577. L'année suivante le même sujet fut traité par Federico Zuccati, dont le beau tableau est encore en place.

« Le Sénat, dit Vasari, récompensa le Titien en lui donnant l'office de courtier (*la senseria*) de l'entrepôt des Allemands, office dont le revenu annuel est de trois cents écus. La seigneurie confère ordinairement cet office au peintre le plus éminent de la ville, en lui imposant l'obligation de faire à chaque élection le portrait du nouveau doge, moyennant huit écus seulement. Ce portrait est ensuite exposé dans une salle publique du palais de Saint-Marc. »

Ce passage du biographe d'Arezzo nous apprend l'origine de la fameuse collection de portraits des doges qui forme la frise de la salle du grand

conseil. Le Titien y a peint, en effet, les portraits de Pietro Lando (1531), Francesco Donato (1545), Marcantonio Trevisano (1553). « Quant aux deux frères A. Priuli (1556) et G. Priuli (1559), le Titien, ajoute Vasari, fut dispensé de les peindre à cause de son extrême vieillesse. » Le Titien travailla cependant encore dix-sept ans après cette dernière élection.

Appelé à Ferrare en 1514, par le duc Alphonse I[er], le Titien peignit dans un cabinet du palais déjà décoré d'œuvres de Giovanni Bellini et du Dosso, deux *Bacchanales* qui étaient, au dire d'Augustin Carrache, *les plus belles peintures du monde et les merveilles de l'art*. Ces deux compositions, dont l'une est aujourd'hui à Londres et l'autre à Madrid, ont été gravées sur cuivre par G. A. Podesta, de Gênes.

Pendant son voyage à Ferrare, le Titien peignit aussi le *Denier de César présenté à Jésus-Christ* (grav. par Martino Ruota et L. Zucchi). Ce tableau célèbre, connu sous le nom du *Christo alla moneta,* est au musée de Dresde ; le Titien, en l'exécutant, paraît s'être proposé de rivaliser de fini avec Albert Durer, et c'est le seul ouvrage qu'il ait fait dans ce style. Alphonse I[er] lui demanda aussi son portrait, celui de sa femme, la trop fameuse Lucrezia Borgia (gr. par Egidius Sadler), et celui de la belle Laura de' Dianti, surnommée *Eustochia*, qu'il épousa après la mort de sa femme, arrivée en 1519.

Le Titien reproduisit plusieurs fois les traits de Laura à diverses époques. Selon toute apparence, le beau tableau du Louvre désigné longtemps sous le nom de la *Maîtresse du Titien*, jeune femme à sa toilette, n'est autre chose que le portrait de Laura, à laquelle le duc présente deux miroirs (gr. par H. Danckert et Forster). Une répétition de cette ravissante peinture, avec quelques légers changements, a appartenu à la reine Christine de Suède ; de la galerie d'Orléans, elle a depuis passé en Angleterre, dans la collection Bryan.

Il en est de même, au musée de Florence, d'un délicieux portrait de femme à peine vêtue, tenant un bouquet de fleurs qui lui a valu le nom de *la Flore*, sous lequel il est connu, et qui doit être aussi un portrait de la belle Laura (gr. par J. Piccini et Joachim Sandrart).

Ce fut à Ferrare que le Titien se lia d'amitié avec l'Arioste, qui dans ses vers, par un singulier rapprochement, le compare à la fois à Raphaël et à Sébastien del Piombo :

Bastiano, Rafael, Tizian che onora
Non men Cador che quei Venezia e Urbino.

(*Orl.*, c. XXXIII, 2.)



Le Titien a laissé un beau portrait de l'Arioste, aujourd'hui à Venise, au palais Manfrin, et dont une répétition appartenant au comte Darnley a paru en 1857, à l'exposition de Manchester.

Sans doute aussi, à la même époque, le Titien peignit *Alphonse Ier, sa femme et son fils adorant la Vierge*, tableau aujourd'hui au musée de Dresde, et un autre portrait du duc, que possède le musée de Madrid.

Après avoir, à son retour à Venise, peint une pastorale (gr. par Val. Le Fèvre) un *Berger marchant en tête de son troupeau* (au musée de Vienne), le Titien entreprit cette magnifique *Assomption* qui, le 20 mai 1518, fut placée sur le maître-autel de *Santa Maria de' Frari*. En bas de la composition sont les apôtres, au-dessus s'élève la Vierge, montant vers la Trinité, qui couronne cet admirable ensemble. Ce chef-d'œuvre, après avoir fait partie du musée Napoléon, est retourné à Venise en 1815, pour y devenir le plus précieux trésor du musée de l'Académie des beaux-arts. Il a été très-bien gravé par Schiavone.

Dans la même église, à la chapelle de la famille Pesaro, est resté un superbe tableau du Titien représentant *la Madone, saint Pierre, saint Georges, saint François et les donataires agenouillés* (gr. par Val. Le Fèvre et Cochin).

Une autre *Madone dans les airs au-dessus d'une muraille circulaire en ruines, renfermant saint François, sainte Catherine, saint Sébastien, saint Pierre, saint Antoine et saint Ambroise*, qui fut placée à *San Niccoletto de' Frari*, a été acquise par Clément XIV, et fait aujourd'hui partie du musée du Vatican. C'est du *Saint Sébastien* et de la *Sainte Catherine* que Vasari a dit qu'ils semblaient moulés sur nature, *stampati dal vivo*, et c'est devant eux que Pordenone s'écria : « Ce n'est pas de la peinture, mais de la chair, *carne e non colori* » (gr. par Val. Le Fèvre).

A *San Rocco* de Venise est un *Christ portant la croix*, dont une répétition réduite existe au musée de Parme. « Ce tableau, dit Vasari, que plusieurs ont attribué au Giorgione, a valu à l'église plus d'aumônes que Titien et Giorgione n'ont gagné dans tout le cours de leur vie. »

Le Titien peignit ensuite, pour *Santa Maria maggiore*, un *Saint Jean-Baptiste dans le désert* (gr. par Val. Le Fèvre), aujourd'hui à l'Académie des beaux-arts de Venise.

De l'année 1522 date le beau tableau du maître autel des *SS. Nazaro e Celso* de Brescia. Il est divisé en cinq compartiments : au centre et dans toute la hauteur du cadre est la *Résurrection de Jésus-Christ;* à gauche, *Saint Nazaire et saint Celse, avec Altobello Averoldo,* et au-dessus

l'ange Gabriel; à droite, *Saint Sébastien*, et au-dessus, *la Vierge*, d'une beauté angélique, d'une candeur d'expression inconnue aux plus beaux siècles de l'antiquité.

« Le Titien, dit Vasari, fit le portrait de François Ier, lorsque ce roi quitta l'Italie pour retourner en France. » Ce portrait est au musée du Louvre; mais M. Villot fait observer avec raison qu'il est impossible d'établir, d'après le renseignement donné par Vasari, l'époque où le portrait fut peint. François Ier ne vint en Italie que deux fois : la première en 1515, lorsqu'il eut une conférence, à Bologne, avec Léon X, et il n'avait alors que vingt et un ans; la seconde fois, en 1525, mais on sait qu'après la fatale bataille de Pavie, il fut emmené prisonnier en Espagne. D'un autre côté, le portrait du Louvre est celui d'un homme de trente-cinq à quarante ans, et dut être, par conséquent, exécuté vers 1530, époque où, depuis longtemps, François Ier n'était plus en Italie. Ces considérations rendent très-vraisemblable la conjecture de Mariette, qui pense que le portrait que nous possédons, portrait complétement de profil, dut être fait d'après quelque médaillon. Peut-être, d'ailleurs, le Titien put-il s'aider d'une esquisse faite par lui anciennement, soit de souvenir, soit d'après nature (gr. par Gilles-Edme Petit, B. Massart et Leroux).

En 1520, le Titien peignit le tableau qui orne le maître-autel de *San Francesco ad alto* d'Ancône, tableau qui porte cette inscription : *Aloysius Gotius Ragusinus fecit fieri*, MDXX. *Titianus cadorinus pinxit.*

Le musée de Munich possède un portrait d'homme du Titien avec la date de 1523.

« En l'année 1529, dit Vasari, Andrea Gritti ayant été élu doge, le Titien le représenta sous les traits de son patron, dans un merveilleux tableau exposé dans la salle *del Collegio* (du palais ducal) et qui contient en outre une *Madone* et *Saint Marc.* » Nous croyons que Vasari a commis ici une erreur. Les quatre tableaux du *Collegio* sont du Tintoret, et parmi eux est en effet une madone avec Andrea Gritti.

Nous pensons que l'admirable tableau de la *Mort de saint Pierre martyr* dut être peint pour l'église Saint-Jean et Paul, où on l'admire encore, de 1529 à 1530. « Les plus grands maîtres, dit Algarotti, convinrent qu'il leur avait été impossible d'y trouver un défaut. » Le Titien a donné à cette production un caractère très-remarquable d'énergie. Les figures sont nobles, le paysage d'un très-bel effet et les draperies agitées par le vent sont très-naturelles. Le saint est renversé à terre par son bourreau qui l'a déjà frappé et va redoubler ses coups; le compagnon du saint,

frappé aussi à la tête, s'enfuit épouvanté. Deux chérubins descendent du ciel apportant la palme du martyre. Tel fut l'enthousiasme qu'excita ce chef-d'œuvre à son apparition que Boschini rapporte qu'un certain Daniele Nilo en ayant offert 18,000 écus aux Dominicains, le sénat défendit sous peine de mort de le laisser sortir du territoire de la République. Il en sortit cependant en 1798, à la suite de nos victoires. Peint sur bois, il fut, pendant qu'il faisait partie du musée français, transporté sur toile; il a repris sa place en 1815 (gr. par Val. Le Fèvre et Martino Bota).

A la Pinacothèque de Bologne se trouve une autre composition moins heureuse, reproduisant le même sujet. Le saint renversé, et prêt à recevoir le coup fatal, écrit sur le sol avec son doigt le mot CREDO (grav. par G.-B. Fontana.) On sait que la mort de saint Pierre l'inquisiteur a fourni au Dominiquin le sujet d'un admirable tableau, également au musée de Bologne, et digne de rivaliser avec le chef-d'œuvre du Titien. Un troisième *Martyre du saint*, par le Titien, est à la bibliothèque ambrosienne de Milan.

Le doge Andrea Gritti, frappé de la beauté du tableau de saint Jean et Paul, fit confier au Titien, pour la salle du grand conseil, l'exécution d'une vaste page représentant la bataille de *Ghiara d'Adda*, livrée le 14 mai 1509, par les Vénitiens à l'armée de Louis XII. « Titien, dit Vasari, peignit des soldats combattant avec force au milieu d'une effroyable pluie; cette composition, entièrement d'après nature, est regardée comme la meilleure de toutes celles qui garnissent la salle du grand conseil. » Ces éloges nous font d'autant plus regretter ce chef-d'œuvre, qui a péri dans le fatal incendie de 1577, une année après la mort du Titien, qui n'eut pas la douleur d'assister à ce désastre.

Vasari cite une madone que le Titien avait peinte à fresque au bas d'un escalier du palais ducal; elle a disparu. La seule fresque du Titien que possède Venise est un *Saint-Christophe*, peint également sur un escalier du palais (gr. par A. Zucchi).

Le *Repas du Christ à Emmaüs* a fourni au Titien le sujet de plusieurs compositions différentes. Vasari en cite une qu'il peignit pour un Contarini qui en fit don à la Seigneurie, et que l'on voyait de son temps au-dessus de la porte du petit salon précédant la salle du conseil des Dix; peut-être est-ce un de ceux que l'on voit aux musées de Turin ou de Sienne. Le *Repas d'Emmaüs* que possède le Louvre, peint pour la chapelle des *Pregadi*, passa de la collection du duc de Mantoue dans celle du roi d'Angleterre, Charles Ier. Acquis à la vente par le banquier Jabach, elle fut cédée par lui à Louis XIV. Suivant la tradition, le Sauveur aurait les traits de Charles-Quint, le pèlerin de gauche, ceux du cardinal Ximenès, et le

page qui sert à table serait le jeune prince qui devint Philippe II. Ce beau tableau a été gravé par Chauveau, 1656, et par Masson, dont la planche est connue sous le nom de la *Nappe de Masson.*

La *Madone gravissant les degrés du temple*, peinte vers la même époque pour la confrérie de *Santa Maria della Carità*, est aujourd'hui à l'Académie de Venise (gr. par A. Zucchi).

Vasari cite encore comme de ce temps *Saint Jean l'aumônier distribuant des secours aux pauvres à son église du Rialto*, tableau avec lequel Pordenone essaya vainement de rivaliser, ainsi qu'un *Saint Jérôme pénitent* exécuté pour la confrérie de *San Faustino* et qui de son temps même fut détruit par un incendie qui dévora l'église elle-même. Ce sujet a été plusieurs fois traité par le Titien ; on le retrouve au musée de Brera, à Milan, au palais Balbi, à Gênes, aux musées de Madrid et de Tours, enfin à celui du Louvre (gr. par Val. Le Fèvre).

Appelé à Bologne par Charles-Quint, à la fin de 1529, sur la recommandation de Pietro Aretino, son ami, il fit, d'après ce prince, un portrait équestre qui lui fut payé 500 écus d'or et lui valut la faveur du roi qui, désormais, à l'imitation d'Alexandre qui ne voulait poser que devant Apelles, ne voulut plus être peint que par lui.

Revenu à Venise, le Titien peignit une *Annonciation* destinée à *Santa Maria degli Angeli*, de Murano ; la somme de 500 écus qu'il en demandait lui ayant été refusée, il fit présent du tableau à l'impératrice Isabelle qui, enchantée de ce chef-d'œuvre, lui fit compter 2,000 écus. Vasari dit que ce tableau fut acquis par Charles-Quint, mais on doit plutôt ajouter foi aux paroles de l'Arétin qui, dans une lettre écrite à cette occasion, félicite son ami d'avoir envoyé *l'Impératrice du ciel à l'Impératrice de la terre.* Cette *Annonciation* n'est point au musée de Madrid, et nous ignorons ce qu'elle est devenue.

Lorsque, en 1532, Charles-Quint revint à Bologne à son retour de Hongrie, il manda de nouveau le Titien, et il fit faire un second portrait aujourd'hui au palais Pitti, ainsi que celui du cardinal Hippolyte de Médicis, commandant des troupes pontificales, peint à la même époque en costume hongrois et couvert d'armes étincelantes.

Pietro Aretino ayant présenté le Titien à Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, ce prince l'emmena dans ses États, lui fit faire son portrait, et pour une salle de son palais lui demanda les médaillons des Césars à mi-corps, qui furent accompagnés des principaux traits de leur vie, par Jules Romain.

Le Titien n'exécuta que onze de ces médaillons; le douzième fut

ajouté plus tard par Antonio Campi, qui se conforma habilement au style des premiers. Cette suite précieuse, bien que péchant par l'absence de vérité du costume qui est celui du XVIe siècle, a été gravée par Egidius Sadler.

On rapporte que lorsque, dans ce voyage, le Titien passa à Parme, il refusa de peindre la coupole de la cathédrale, indiquant lui-même le Corrège comme le plus digne de cette entreprise.

Ce fut, selon toute apparence, à sa rentrée à Venise, qu'il peignit pour Cadore, sa ville natale à laquelle il en fit don, un tableau où il se représenta *agenouillé aux pieds de la Vierge et de saint Titien, évêque*, l'un de ses ancêtres.

Le portrait de l'amiral vénitien Giovanni Mauro, du musée de Berlin, porte la date de 1538.

En 1541, le Titien peignit pour un autel de *Santa Maria della salute* une *Descente du Saint-Esprit* (gr. par Cochin), qui est encore à sa place primitive. Vasari, si nous l'en croyons, avait été d'abord chargé de la décoration de la voûte de la sacristie de la même église; mais il ne dit pas pour quelle raison il n'exécuta pas ce travail et fut remplacé par le Titien qui y a laissé trois chefs-d'œuvre. Ces tableaux (gr. par Val. Le Fèvre et Giuseppe Mitelli) représentent le *Sacrifice d'Abraham, David tranchant la tête de Goliath*, et le *Meurtre d'Abel;* ils sont au nombre des compositions les plus grandioses du Titien.

Santa Maria della salute possède encore plusieurs autres ouvrages du maître, outre ceux dont nous avons déjà parlé; ce sont huit médaillons ovales à la voûte du chœur, représentant les *Évangélistes* et les *Docteurs*.

Nous n'avons aucune donnée certaine sur les ouvrages que le Titien exécuta jusqu'en 1545, époque où le pape Paul III, étant venu à Bologne, il fit d'après ce pontife un portrait en pied dont il existe des répétitions aux musées de Naples, de Turin et de Vienne, et à Rome, à la villa Albani.

Bien que Vasari ait placé après le voyage du Titien à Rome l'exécution des portraits *d'Alphonse d'Avalos*, marquis du Guast, nous pensons que ces tableaux ne peuvent être postérieurs à l'année 1543; car le marquis du Guast, général des armées de Charles-Quint, perdit la fameuse bataille de Cerisolles le 14 avril 1544, et le moment eût été mal choisi pour se faire représenter soit haranguant ses soldats, comme on le voit au musée de Madrid, soit caressant sa maîtresse et mettant à ses pieds tous les biens de la terre, comme au beau tableau du Louvre (gr. par Natalis). Ce qui est plus concluant encore, c'est que le marquis du Guast mourut à Vigevano, le 31 mars 1546, pendant le séjour du Titien à Rome.

De la même époque date le portrait du duc d'Urbin Francesco Maria qui inspira à l'Arétin le sonnet qui commence par ces vers :

Se il chiaro Apollo con la man dell'arte
Rassèmbró d'Alessandro il volto e il petto.

« Le Titien, dit Vasari, peignit alors pour ce prince deux têtes de femmes ravissantes, et une *Vénus couchée tenant des fleurs et entourée de draperies d'une légèreté et d'un fini extraordinaires.* » Cette figure, qui n'était autre, dit-on, que le portrait de la maîtresse du duc est la fameuse *Vénus du Titien* (gr. par Gaëtano Vascellini), l'une des perles de la galerie de Florence. Placée dans la tribune au milieu de tant de chefs-d'œuvre, elle rivalise sans désavantage avec la Vénus de Médicis elle-même. Elle a pour pendant une autre *Vénus couchée*, désignée à tort sous le nom de la *Femme du Titien.* Celle-ci, quoique fort belle, ne peut cependant être comparée à la première.

A l'année 1543 appartient également une grande composition du musée de Vienne (gr. par Wenceslas Hollar); c'est une *Présentation du Christ au peuple* sur les marches d'un palais dont un bandeau porte l'inscription : *Ecce homo.* Sur un papier tombé sur les degrés on lit : *Titianus eques ces.* f. MDXLIII. Réveil, dans son *Musée religieux*, a donné un excellent trait de ce beau tableau.

Le Titien, grand admirateur des mosaïques de Saint-Marc, non seulement contribua à leur conservation par ses conseils énergiques, mais encore fournit les cartons de trois nouveaux sujets exécutés à la façade en 1545 et 1549 par les frères Francesco et Valerio Zuccato, *Saint Marc en habits pontificaux, le Crucifiement* et *la Mise au tombeau de Jésus-Christ.*

Depuis longtemps, le pape Paul III avait invité le Titien à venir à Rome, et toujours le grand artiste avait été retenu par ses travaux ; ce ne fut qu'à la fin de 1545 qu'il se décida à faire le voyage sur de nouvelles instances du cardinal Farnèse. Il fut reçu avec les plus grands honneurs par le pape et par les cardinaux Farnèse et Santa Fiore, et Vasari fut chargé de lui servir de guide. Les artistes lui témoignèrent à l'envi leur admiration et leur respect. Un seul se tint en dehors de ce concert unanime ; ce fut Pierino del Vaga. « Bien que Titien, dit Vasari, ne fût venu à Rome que pour faire des portraits, le bruit se répandit à la cour et à la ville qu'il devait prendre part à la décoration de la *salle royale* dont Pierino avait été chargé, et aux stucs de laquelle on travaillait déjà... La présence du Titien mécontenta

vivement Pierino... Aussi l'évita-t-il avec soin tant que ce peintre demeura à Rome, et lui témoigna-t-il beaucoup de mauvais vouloir jusqu'à son départ. » (*Vita di Pierino.*)

Arrivé alors à l'apogée de son talent, le Titien ne pouvait plus guère profiter des chefs-d'œuvre que lui offrait la ville éternelle pour réformer ce que son dessin pouvait avoir parfois d'un peu incorrect, et pour acquérir cette élévation de pensée, cette beauté idéale que les œuvres de Raphaël eussent dû lui faire connaître, aussi ne voyons-nous pas que ce voyage ait exercé sur lui la moindre influence.

Le Titien, pendant son séjour à Rome, peignit de nouveau le pape Paul III, et fit aussi les portraits du cardinal et du duc Octave Farnèse. Ce fut pour ce dernier qu'il peignit la *Danaé* du musée de Naples, délicieuse figure à laquelle Michel-Ange reprocha pourtant quelques fautes de dessin, et dont une répétition existe à St-Pétersbourg dans le musée de l'Hermitage. Le Titien a traité deux autres fois le même sujet; ces deux compositions, moins parfaites, se distinguent surtout de la première en ce que l'Amour qui accompagne la Danaé de Naples, est remplacé dans les autres par une vieille servante tendant un bassin pour recueillir la pluie d'or. L'une de ces dernières, aujourd'hui au musée de Vienne, est signée *Titianus œques Cæs*; l'autre est en Angleterre.

Le Titien avait emmené avec lui à Rome ses deux fils, Pomponio et Orazio; Vasari nous apprend qu'il obtint pour le premier un riche bénéfice, et que le second fit les portraits du fameux violon Battista Ceciliano et de plusieurs autres personnages pour Guidobaldo II, duc d'Urbin.

Revenu à Venise en mai 1556, le Titien, déjà âgé de 69 ans, peignait une petite *Annonciation* pour l'église de *Santa Maria Nuova;* pour Saint-Jean et Paul, une *Cène* qui a péri dans un incendie, et pour *San Salvatore* une *Transfiguration* et une *Annonciation* qui ne sont point au nombre de ses meilleurs ouvrages.

Charles-Quint lui demanda alors une grande composition mystique, connue sous le nom de la *Gloire de Titien;* elle offre *les princes de la maison d'Autriche aux pieds de la sainte Trinité et de la Vierge*. Cette œuvre capitale est passée du monastère de Saint-Just où elle avait accompagné Charles-Quint, à celui de l'Escurial, et de là au musée de Madrid. Une esquisse existe en Angleterre dans la collection de L. Harri Vane.

Probablement aussi vers le même temps le Titien peignit le célèbre portrait de *Charles-Quint à cheval à la bataille de Muhlberg*, livrée en 1546, tableau également au musée de Madrid, ainsi que deux figures colossales de *Prométhée* et *Sisyphe*, et l'une des plus gracieuses compositions du

maître, *Vénus cherchant à retenir Adonis partant pour la chasse* (gr. en 1609 par G. Sanuto, et en 1610 par R. Sadler), dans laquelle on croit reconnaître les traits de Philippe II et de sa maîtresse.

Un autre portrait de *Charles-Quint assis*, ayant fait partie de la collection de Charles I[er] et de la galerie de l'Electeur de Bavière, et placé maintenant au palais de Schleissheim près Munich, porte la date de 1548. Enfin on en trouve encore un autre peint en 1550, au musée de Vienne.

Qui pourrait croire que le Titien avait atteint l'âge de 76 ans quand, en 1553, il peignit, pour *Santa Maria delle Grazie* de Milan, riche déjà de la *Cène* du Vinci, le magnifique *Couronnement d'épines* ou *Christ au roseau* (gr. par L. Scaramüccia, Val. Le Fèvre et Ribault), aujourd'hui au musée du Louvre, tableau dont l'expression est justement louée par Lanzi, et où il eut l'heureuse pensée de placer un buste de l'empereur Tibère qui rappelle l'époque de la mort du Christ ?

C'est aussi dans cet âge avancé que le Titien peignit un *Crucifix avec la Vierge*, *Saint Jean et Saint Dominique* pour le maître-autel de la cathédrale d'Ancône où il se trouve encore, et pour le roi d'Espagne un de ses tableaux les plus étonnants d'effets, le *Martyre de saint Laurent* qui de l'Escurial est passé au musée de Madrid; sur le gril on lit : *Titianus invent. œques. cæs.* En 1571, ce tableau a servi de modèle à la planche de Corn. Cort dédiée *Invicto Philippo Hispaniarum regi ;* il a aussi été gravé par R. Sadler.

Pour l'église des jésuites de Venise, le Titien exécuta une répétition du *Martyre de saint Laurent* avec de légers changements. Il mit dans l'une et l'autre de ces œuvres la même expression de têtes, la même vigueur de tons ; seulement il ne laissa point subsister dans la répétition les deux anges qui, dans l'original, descendent du ciel apportant la palme au martyr, et il a placé, sur le perron du palais qui occupe la droite du second plan, quelques figures qui ne sont point à Madrid. Le tableau de Venise a fait partie du musée Napoléon.

Le Titien a laissé un assez grand nombre de *Madeleines* ; l'une d'elles est restée à Venise dans la famille Barbarigo qui l'avait commandée ; une autre, peinte pour le roi d'Espagne, a été gravée par Corn. Cort ; une troisième est au palais Pitti, et on en trouve encore des répétitions au musée de Naples et à Londres dans la collection J. Sanders, (gr. par Martin Rota et P. Lombart).

Vasari, dont la biographie s'arrête vingt-trois ans avant la mort du Titien, signale comme appartenant à cette époque plusieurs de ces *Madeleines*, une *Fuite en Egypte*, peinte pour F. Sonica, avocat de Padoue,

enfin une grande *Cène* que, par ordre du roi d'Espagne, il peignit, en 1553, pour le couvent de l'Escurial. Cette vaste page, détruite par l'humidité, est presque entièrement perdue; elle a dû rester à sa place primitive, son état n'ayant pas permis de la transporter, en 1828, au nouveau musée de Madrid avec la plupart des autres chefs-d'œuvre que possédait ce fameux couvent.

Enfin, c'est encore à la même époque que le Titien travailla à la *Loggia* ou palais municipal de Brescia. Vasari nous apprend qu'à ce moment même où s'arrête sa biographie, le grand maître peignait, dans la salle principale, trois tableaux de dix brasses chacun. Ces tableaux furent détruits par un incendie qui, en 1575, dévora cette salle avec tous les objets d'art qu'elle renfermait.

Une *Session du Concile de Trente*, au musée du Louvre, dut être peinte vers 1555. En 1561, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il peignit *Diane et Actéon* et *Diane et Calisto*, deux charmantes compositions existant au musée de Madrid. Le portrait de l'antiquaire G. Strada, du musée de Vienne, porte la date de 1566. La bataille de Lépante, du musée de Madrid, doit avoir été peinte par le Titien à l'âge au moins de quatre-vingt-quinze ans, puisque ce combat naval ne fut livré qu'en 1561.

Enfin quand, en 1574, Henri III, quittant la Pologne pour venir prendre possession du trône de France, passa par Venise et vint visiter le Titien, il le trouva encore, à quatre-vingt-dix-sept ans, le pinceau à la main, peignant une *Descente de Croix* qu'il voulait faire placer au-dessus de son tombeau et qui est aujourd'hui à l'Académie de Venise. Ce tableau, qu'il ne put terminer, fut achevé par Palma le jeune qui y écrivit : *Quod Titianus inchoatum reliquit Palma reverenter absolvit*, *Deoque dicavit opus.*

Nous avons achevé de passer en revue ceux des ouvrages du Titien dont nous pouvions suivre la chronologie avec quelque certitude; ceux dont l'époque précise ne peut être indiquée sont peut-être plus nombreux encore. Nous allons donner ici la liste de ceux que nous n'avons pas eu l'occasion de citer.

VENISE. Palais Manfrin, *Portrait de la reine Catarina Cornaro en costume oriental*, *les Ages de l'homme*, *Portrait du Titien*, *Descente de croix*; palais des Doges, *la Foi*, dans la salle des quatre portes ; Académie, *les Portraits de Jacopo Soranzo*, *d'Antonio Capello* et *d'un médecin;* palais royal, *la Sagesse*, plafond ; galerie Craglietto, *une Nativité*, *un Portrait de sénateur* ; Confrérie de Saint-Roch, superbe *Annonciation* (gr. par V. Le Fèvre); Saint-Sébastien, *Saint Nicolas et un ange tenant sa mître.*

VICENCE. A la sacristie de *Santa Maria di Monte Berico*, une *figure colossale morte*, fresque transportée sur toile.

MILAN. Bibliothèque ambrosienne, une *Adoration des Mages*, toile un peu noircie, répétition de celle de Madrid, un *Christ couronné d'épines*, *la Mise au tombeau*, *deux Madones ;* musée de Brera, *Saint Jérôme dans le désert*, *l'Adoration des Mages* composition renfermant un grand nombre de figures, *un Portrait d'homme* et *un Portrait de vieillard.*

TURIN. Musée, *Adoration des Mages*, trois petites esquisses, *le Jugement de Pâris, l'Enlèvement d'Hélène, et un Sacrifice offert par Enée.*

GÊNES. Santa Maria del Castello, *Saint Sébastien* ; palais royal, *Nativité de J.-C., une Tête de femme ;* palais Durazzo, *une Madeleine*, repétition de celle du palais Barbarigo ; palais Brignole, *deux Portraits d'hommes ;* palais Spinola, *une Madone, une Vénus, un Portrait ;* palais Carega, *Hérodiade ;* palais Grillo-Cattaneo, *un Portrait de femme, un Sénateur ;* palais Adorno, *La Femme adultère ;* palais Balbi, *la Vierge avec saint Dominique, et sainte Catherine, saint Jérôme, Portrait du Titien.*

FLORENCE. Galerie publique, *Portrait d'un homme la main sur un crâne, Portrait du Sansovino, Madone avec saint Jean, la Vierge et saint Antoine ermite, Madone et sainte Catherine présentant une grenade à l'enfant Jésus, J.-C. chez le pharisien, Sainte Catherine, Portrait de Catarina Cornaro, le Titien avec une longue barbe blanche, deux magnifiques portraits du duc et de la duchesse della Rovere, le cardinal Beccadelli, esquisse de la bataille de Cadore, le Sacrifice d'Abraham.* Galerie Pitti, *Mariage mystique de sainte Catherine, une Jeune femme, P. Aretino* (gr. par P. de Jode), *Luigi Cornaro, un Jeune homme, André Vesale*, célèbre anatomiste (répétition à Vienne), *le Sauveur, une Petite bacchanale.*

ROME. Vatican, *un Doge*, peut-être Andrea Gritti ; Capitole, *La Femme adultère*, demi-fig., *deux têtes d'hommes* ; Académie de Saint-Luc, *le Christ et le pharisien, Diane et Calisto, la Vanité* (gr. par V. Le Fèvre) ; palais Borghèse, *Sainte Famille, l'Enfant prodigue, les Trois grâces*, chef-d'œuvre, *Vénus bandant les yeux de l'amour* (gr. par F. Van den Wingaerde avec la légende *omnia vincit amor*), *une Judith*, crue la maîtresse du Titien ; palais Colonna, *deux Saintes Familles, beau Portrait de religieux ;* palais Corsini, *Philippe II, Paul III encore cardinal, le cardinal Alexandre Farnèse, une*

Nymphe et un Satyre; palais Doria, *Sainte Famille, Portrait d'homme, Jansénius.*

Naples. Musée, *deux portraits de femme, Charles-Quint et un cardinal, admirable portrait de Philippe II.*

Forli. Collection Regoli, *Padovani, célèbre anatomiste.*

Bellune. S. Stefano, *Adoration des Mages.*

Sicile. Saint-Martin, près Palerme, *belle Sainte Famille.*

Paris. Musée du Louvre, *Madone avec saint Étienne, Saint Ambroise et saint Maurice* (répétition à Vienne avec un léger changement), *Sainte Famille,* dite *la Vierge au lapin, Madone avec sainte Agnès et saint Jean, le Christ conduit au supplice,* (gr. par Batt. de Parme, 1584), *la Mise au tombeau,* (gr. par Égidius Rousselet), œuvre célèbre qui, de la collection du duc de Mantoue, était passée dans celle de Charles Ier, et fut acquise par Louis XIV, *Jupiter et Antiope,* merveilleux tableau connu sous le nom de la *Vénus del Pardo* parceque, peint pour le roi d'Espagne, Philippe II, il échappa à l'incendie qui, en 1608, dévora le palais *del Pardo;* donné par Philippe III à Charles Ier, il a été acquis par Louis XIV, (gr. par Bern. Baron), *plusieurs Portraits d'hommes.*

Tours. Musée, *le Titien décoré de l'ordre de Saint-Jacques, une corbeille de fleurs.*

Nantes. Musée, *Caïn après le crime, un portrait de femme.*

Rouen. Musée, *un Religieux.*

Aix en Provence. Musée, *Jacob pleurant à la vue de la robe ensanglantée de Joseph.*

Vienne. Musée, *Lucrèce et Tarquin* (gr. par C. Cort, 1571), *Ulisse Aldovrandi, fameux naturaliste, Diane et Calisto, Saint-Jacques-le-majeur, Filippo Strozzi, Isabelle de Gonzague, le Sauveur, Mise au tombeau* (gr. par G. B. Cavalleri, 1566), *Benedetto Varchi, historien florentin, Madone avec saint Etienne, Saint Jérôme et Saint Georges* (gr. par P. Van Leysebotten,



répétition de celle du Louvre), *Madone dans un paysage, le Médecin Parma, Sainte Famille, le Titien, l'Electeur de Saxe Frédéric le Magnanime, deux Allégories, la Femme adultère* (gr. par B. Stefani), *Adoration des Mages, Sainte Catherine,* plusieurs autres portraits.

DRESDE. Musée, *Madone avec saint Jean, Saint Jérôme et Saint Paul.* (gr. par Jac. Folkema, 1752), *Jeune femme tenant un vase, Vénus endormie, deux Portraits de femme.*

MUNICH. Pinacothèque, *Madone assise à terre avec saint Antoine, Saint François et Saint Jérôme, l'Arétin, Vénus et une Bacchante, Charles-Quint, la Vierge et un donataire, Madone, Jupiter et Antiope,* demi-fig.

BERLIN. Musée, *deux Groupes d'amours, deux Adorations des bergers, le Titien vieux, Lavinia, sa fille, tenant un plat chargé de fruits,* (gr. par W. Hollar), *Vierge affligée, Adoration des Mages* (gr. par Van Kessel), *Circoncision, Parabole du mauvais économe.*

DARMSTADT. Musée, *Vénus couchée dans un paysage, Portrait d'homme, un Chartreux.*

ANGLETERRE. National-Gallery, *Sainte Famille,* provenant du palais Borghèse, *Vénus et Adonis, Ganymède enlevé par l'aigle de Jupiter* (du palais Colonna, gr. par G. Audran), *Bacchus et Ariane,* pendant du tableau de Madrid (Gal. de Ferrare, gr. par A. Podesti, 1636).

Palais Buckingham, *un Paysage.*

Palais d'Hampton-Court, *Portrait attribué sans preuve à Alexandre de Médicis.*

Collection E. Denison, *Enlèvement de Proserpine,* esquisse spirituellement touchée.

Collection Rich. Baxter, *Portrait de jeune fille.*

Collection Grey, *la Fille du Titien tenant une cassette,* tableau connu dans la galerie d'Orléans sous le nom de *Cassette du Titien.*

Collection Dulwich, *Vénus et Adonis,* répétition du tableau de Madrid.

Collection Stanhope, *Philippe II.*

Collection Holford, *le Repos* (pr. de la gal. d'Orléans).

Collection Baring, *Hérodiade,* payée 8,890 liv. sterl. (226,250 fr.) à la vente de lord Radstock, (gr. par L. Vostermann).

Collection Darnley, *Vénus se regardant dans un miroir présenté par un*

amour, tableau excellent (provenant des galeries de Christine de Suède et du duc d'Orléans)

Cleveland house, collection Stafford, *Vénus anadyomène,* dite *la Vénus à la coquille* (même provenance) œuvre de premier ordre (gr. par Aug. de Saint-Aubin) (1).

Université de Cambridge, *Philippe II jouant de la mandoline au pied du lit de sa maîtresse en Vénus couronnée par l'amour*, délicieuse peinture qui de la galerie de la reine Christine, et de celle du Palais-Royal était arrivée aux mains de lord Fitz William, qui la légua à l'université de Cambridge, où elle n'est guère à sa place.

Blenheim house. Précieuse suite connue sous le nom des *Amours des Dieux,* tableaux de près de 4 mètres de hauteur, représentant *Pluton et Proserpine, Jupiter et Junon, Neptune et Amphitrite, Apollon et Daphné, Mars et Vénus, Bacchus et Ariane, Hercule et Omphale*, etc. (gr. par P. Van Gunst).

Bruxelles. Musée, *deux Portraits d'homme.*

Saint-Pétersbourg. Musée de l'Ermitage, seize tableaux attribués au Titien ; seuls authentiques outre celui déjà cité : *deux portraits de femme, un Enfant conduit par sa gouvernante, la Toilette de Vénus, Danaé,* répétition du tableau de Naples.

Madrid. Museo del rey, le plus riche du monde en œuvres du Titien, *Vierge en contemplation, Ecce homo,* peint sur ardoise, *le Christ au jardin des Oliviers, le Sauveur tenant une faucille, le Christ et la Vierge,* demi-fig., *J.-C. portant la croix, deux Sainte Marguerite, Salomé avec la tête de saint Jean-Baptiste,* magnifique, *la Foi catholique,* allégorie, *le Péché originel* que Rubens voulut copier, *deux Mises au tombeau,* presque semblables, *Offrande à la Fécondité, Arrivée de Bacchus à Naxos* (de Ferrare, le pendant à Londres), *Sainte Catherine en prière, le Repos en Égypte,* un *Ecce homo* et une *Mater dolorosa,* pendants, (gr. par Luciano Bertello), *Dona Isabella, femme de Charles-Quint, ce Prince debout, la main appuyée sur le collier d'un grand lévrier,* enfin plusieurs autres portraits.

Nous donnerons encore, en terminant cette énumération, l'indication de quelques tableaux dont nous ignorons le sort, mais que nous connaissons,

(1) La plupart de ces tableaux ont figuré en 1857 à l'exposition de Manchester.



soit par Vasari, ou par la gravure, une *Fuite en Egypte*, peinte pour Messer Andrea Loredano, *Persée délivrant Andromède* (gr. par Ferrando Berteli), *Suzanne au bain*, (gr. par G. B. Cavalleri 1566), *la Chasteté de Joseph*, (gr. par C. Wischer), *l'Arrestation du Christ*, autrefois à la bibliothèque de Saint-Marc, *Noli me tangere* (gal. d'Orléans, gr. par Nic. Tardieu), *Saint François stigmatisé*, (gr. par G. B. Cavalleri), *Un berger et une bergère jouant du chalumeau*, (gal. d'Orléans, gr. par Simon-François Ravenet, sous le nom de la *Vie humaine*), *un Concert*, gal. de Charles Ier, (gr. par H. Danckers) ; enfin *Isabelle d'Este* (gr. par P. P. Rubens) et le *Christ au jardin des Oliviers*, eau forte datée de 1570.

On connaît plusieurs gravures sur bois exécutées d'après les dessins du Titien, *le Déluge*, grande planche sans nom d'auteur, un *Combat*, et le *Passage de la mer Rouge* en dix feuilles, gravées en 1549, par Domenico delle Greche.

On sait en outre que parmi les innombrables portraits dus au pinceau du Titien, figuraient ceux de *Ferdinand*, roi des Romains, et de ses deux enfants, du duc d'Urbin, *Guidobaldo II*, des papes *Sixte IV et Jules II*, de *Soliman*, empereur des Turcs, du général *Antonio de Leyva*, du cardinal *de Trente*, de *D. Diego Urtado Mendoza*, ambassadeur de Charles-Quint à Venise, de l'historien *Paul Jove*, etc.

Le Titien a gravé sur bois et à l'eau-forte. En 1508, il publia le *Triomphe de la Foi*, immense composition en plusieurs feuilles, pleine de chaleur et d'élévation, et qui contribua beaucoup à répandre sa renommée. *Samson arrêté par les Philistins* et le *Mariage de sainte Catherine*, signé *Titianus inventor lineavit*, sont également sur bois. Nous connaissons de lui trois pièces authentiques, à l'eau forte, *la Mort*, représentée sous la forme d'un *chevalier debout et armé de toutes pièces, un Voyageur dormant dans un paysage au clair de lune, et un Berger jouant de la flûte à la tête de son troupeau.*

On attribue généralement au Titien, quoique d'autres la donnent à Niccolo Vicentino, une caricature du *Laocoon* de Bandinelli, qui se vantait d'avoir fait mieux que l'antique ; Laocoon et ses fils y sont remplacés par des singes.

Les dessins du Titien sont très-rares, et ce ne sont en général que des croquis à la plume ; quelques-uns sont à la pierre noire et à la sanguine et rehaussés de blanc.

Cette liste innombrable et cependant incomplète de travaux exécutés par un seul homme n'étonne cependant pas quand on pense à l'étonnante facilité du maître, et surtout quand on se rappelle qu'ayant pris le

pinceau dès sa plus tendre enfance, le Titien ne le quitta que pour se coucher dans la tombe à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans. Arrivé à cette extrême vieillesse, il conservait toutes ses facultés, se plaignant seulement d'un peu d'affaiblissement de la vue, et disant que c'était dommage de ne plus être servi par les yeux et la main au moment où *il commençait* à comprendre ce que c'était que la peinture. Il eut probablement vécu plus que centenaire si la peste n'eut pas envahi Venise en 1576. Il s'empressa d'abandonner la ville avec son fils Orazio, et débarqué à Mestre, il se dirigeait vers Cadore, quand, arrivé à Serravalle, il trouva la route interceptée, et la terreur de la contagion étant plus forte même que le respect qu'on portait à son âge et à son talent, il ne put obtenir de continuer sa route. Forcé de revenir à Venise, il fut bientôt, ainsi que son fils, victime du fléau.

Bien qu'en ce moment de désastre et de deuil les funérailles publiques fussent défendues, le Sénat permit que ses obsèques fussent célébrées avec la plus grande pompe. Les funérailles du Titien ont fourni, en 1833, à Alexandre Hesse le sujet d'un tableau justement admiré. Le moment était peu favorable à l'érection d'un monument, et ce ne fut que quarante-trois ans après la mort du grand artiste que deux vers tracés sur la dalle indiquèrent dans l'église de *Santa Maria de' Frari* le lieu où ses restes avaient été déposés. Au commencement de ce siècle, une société présidée par le chevalier Zuliani s'était formée pour élever au Titien un monument digne de lui ; un projet avait été demandé à Canova ; les événements politiques en empêchèrent l'exécution et le monument fut érigé plus tard à Canova lui-même où il fait face au mausolée élevé enfin récemment en l'honneur du Titien. Sur un grand *stylobate* orné d'une couronne entourant ces mots tracés en lettres d'or : *Titiano Ferdinandus I*, MDCCCLII, s'élève une espèce d'arc triomphal surmonté du lion vénitien. Sous l'arcade du milieu est assis le Titien appuyé sur l'*Art* et la *Nature*. Le fond de la niche est occupé par un grand bas-relief copié d'après son *Assomption* de l'Académie. Entre les quatre colonnes qui accompagnent cet arc sont les figures de la *Sculpture*, de la *Gloire*, de la *Peinture* et de la *Science mathématique*. Enfin, aux extrémités du soubassement sont deux figures assises et drapées ; à droite, un homme dans la force de l'âge (allusion à Ferdinand Ier) tenant une tablette sur laquelle on lit *Titiano monumentum erectum sit. Ferdinandus I*, MDCCCXXXIX, l'autre (Charles-Quint) un vieillard tenant également une tablette avec cette inscription : *Eques et Comes Titianus sit. Carolus V* MDLIII. Quatre autres bas-reliefs placés, deux à l'attique et deux au fond des entre-colonnements sont également la

reproduction des plus beaux ouvrages du maître, la *Descente de croix*, la *Visitation* et les *Martyres de saint Laurent* et *de saint Pierre*.

La postérité a placé le Titien à côté de Raphaël et du Corrège ; si pour la beauté idéale des formes et la philosophie de l'expression, il le cède au maître d'Urbin, si pour le clair-obscur il est inférieur au chef de l'école de Parme, il l'emporte sur tous deux par le coloris et la véritable imitation. Doué de l'esprit d'observation plus encore que du talent d'inventer, constamment attaché à reproduire la nature avec jugement et exactitude, il sut reconnaître dans chaque objet la couleur qui en détermine au dehors le caractère essentiel. Ne faisant rien sans consulter la nature, il la suivit de plus près qu'aucun autre, et partout il imprima à ses œuvres le cachet de la vérité.

« Il avait reçu en naissant, dit Lanzi, un esprit solide, calme et judicieux, porté au vrai plutôt qu'à la nouveauté et à l'originalité ; c'est ce qui forme les vrais peintres et les vrais littérateurs »

On a pu reprocher au Titien quelque incorrection de dessin, mais il serait injuste de soutenir avec Raphaël Mengs qu'on ne peut le mettre au rang des bons dessinateurs parceque son goût s'éloigne de l'antique ; il faut plutôt, comme Zanetti, le placer au premier rang pour le dessin entre les bons coloristes. Il avait même fait une étude approfondie de l'anatomie.

Que de qualités d'ailleurs rachètent quelques rares imperfections ! Reynold, dans son quatrième discours sur les arts du dessin, dit : « Quoique le style du Titien ne soit pas aussi châtié que celui de quelques autres écoles d'Italie, il a cependant une sorte de dignité sénatoriale, et dans les portraits ce fut un peintre du caractère le plus élevé. » Dans les figures de femmes et d'enfants il fut toujours d'une parfaite élégance et les formes qu'il donne aux hommes sont généralement grandes, savantes et majestueuses. Nul ne l'égala dans l'art du portrait, et personne n'a, comme lui, rendu les affections de l'âme.

Comme coloriste, le Titien est sans égal ; plus vrai, plus solide que Rubens et Paul Véronèse, il n'a pas moins de charme et de relief s'il n'a point autant d'éclat. Il emploie les ombres avec discernement et discrétion ; il évite, principalement dans le nu, la trop grande vigueur de teintes sombres qui diminuent la délicatesse des chairs et c'est avec justesse que le Tintoret a pu dire de lui, *qu'il peignait avec de la chair broyée*. Sa maxime favorite qui nous a été transmise par Boschini était que « celui qui veut être peintre doit bien connaître trois couleurs et s'en rendre maître, savoir le blanc, le rouge et le noir, et que lorsqu'il a des chairs à peindre, il ne doit point se flatter de réussir du premier coup de pinceau,

mais seulement en employant à plusieurs reprises ses teintes diverses et en amalgamant ses couleurs avec discernement. »

Le Titien eut trois manières parfaitement distinctes ; la première sèche et ancienne à l'exemple des Bellini ; la seconde grande, large et vigoureuse, inspirée par la vue des œuvres de Giorgione ; enfin la troisième, que Vasari a parfaitement caractérisée. « Dans ses derniers tableaux, dit-il, le Titien observa une méthode complètement différente de celle qu'il avait suivie dans sa jeunesse. Ses premières productions se distinguent par un fini incroyable qui permet de les regarder de près comme de loin. Ses derniers ouvrages, au contraire, sont heurtés à grands coups de pinceau, de sorte qu'il faut s'en éloigner pour les voir dans leur perfection. Beaucoup d'artistes, pour paraître habiles, ont voulu imiter cette marche ; ils n'ont obtenu que de déplorables résultats parce qu'ils ont pensé que le Titien procédait avec promptitude et sans rencontrer de difficultés. Ils se sont trompés, car on reconnaît que le Titien est revenu à maintes reprises sur ses premières touches. Cette méthode qui consiste à dissimuler les difficultés et à imprimer à chaque objet le véritable caractère de la nature est aussi judicieuse que surprenante. »

Le talent du Titien embrassait les genres les plus variés ; chez lui tout se tient ; le plus petit détail a sa valeur comme l'ensemble. Ses figures sont animées et expressives, et il sait rendre le sentiment dans les situations les plus différentes et dans les sujets les plus opposés. Rien de plus chrétien que ses tableaux religieux ; rien de plus païen et de plus charmant que les sujets qu'il emprunta à la mythologie.

Il fut le plus habile des peintres d'histoire dans l'art du paysage, dont il sut tirer le plus grand parti pour faire valoir ses compositions, ainsi que nous l'avons vu dans le *Martyre de saint Pierre*. Vasari dit qu'il avait étudié ce genre sous la direction de plusieurs habiles paysagistes allemands, mais nous croyons qu'il fut surtout élève de la nature, qu'il put étudier dans les voyages qu'il faisait presque chaque année dans son pays natal, situé au pied des Alpes Rhétiennes.

Quant à l'architecture, il en avait fait une étude spéciale, et dans plusieurs de ses ouvrages, tels que la *Madone de Pesaro*, le *Martyre de saint Laurent* ou l'*Ecce homo* de Vienne, nous trouvons des édifices que n'eut point désavoués Véronèse lui-même.

Le Titien, respectueux envers les grands, ne descendit jamais jusqu'à la bassesse. Supérieur à l'envie, il ne chercha jamais à desservir ses compétiteurs et encouragea de tout son pouvoir ceux dans lesquels il reconnaissait le feu sacré.



Il n'eut point d'élèves à proprement parler, mais beaucoup reçurent ses avis et conservèrent sa tradition ; parmi ceux-ci, les plus connus, après son frère Francesco, son fils Orazio, son parent Cesare et son neveu Marco, sont Battista da Verona, Natalino da Murano, Jean Calkar, Pâris Bordone, Girolamo Dante, dit Girolamo del Tiziano, Santo Zago, et surtout ses plus heureux imitateurs, Schiavone et Bonifazio.

Sa vie ne fut, pour ainsi dire, qu'un long triomphe ; il fut honoré de la protection de Charles-Quint, qui en 1553, le fit chevalier de Saint-Jacques et comte palatin, ennoblissant lui et ses descendants, de Philippe II qui, à son égard, continua les traditions de son père, de François Ier, de Henri VIII et de Marie d'Angleterre, de Ferdinand, roi des Romains, des papes Jules II, Léon X, Clément VII, Paul III et Jules III, des doges de Venise, des seigneurs de Ferrare, de Mantoue et d'Urbin. Tous ces princes s'efforcèrent de l'attirer à leur cour, mais il refusa toujours d'aliéner son indépendance. On a dit à tort que le Titien était allé en Espagne ; il fut seulement appelé à Augsbourg en 1548 et 1550 par Charles-Quint qu'il accompagna aussi à Inspruck en 1555. En public, à la promenade, l'empereur lui cédait toujours la droite : « Je puis bien créer un duc, disait-il, mais où trouverais-je un autre Titien ? »

Le Titien compta parmi ses amis les plus grands artistes et littérateurs de son temps ; aux noms de l'Arioste et de l'Arétin, ajoutons ceux de Sansovino, de Sebastiano del Piombo, Vasari, Leone Leoni, Danese Cattaneo, Giacopo da Ponte, Paul Véronèse, Pietro Bembo, Giovanni della Casa, Sperone Speroni, Fracastor, Bernardo Tasso, Benvenuto Garofalo, etc. Giovanni della Casa lui a consacré deux de ses sonnets, ceux qui commencent par ces vers :

Ben veggo io, Tiziano, in forme nuove.....
Son queste, amor, le vaghe treccie bionde.....

Le Titien aimait les plaisirs, mais avec mesure ; il menait à Venise une vie magnifique et presque royale ; sa maison était splendide, et il y recevait les plus grands seigneurs ; nous avons vu qu'il y fut visité par le roi de France Henri III. Enfin, Charles-Quint ramassant son pinceau disait aux courtisans étonnés : « Titien mérite bien d'être servi par César. »

Ernest Breton,
Membre de la 4me classe.



FÊTE DU VI[e] CENTENAIRE DE DANTE

célébrée à Florence en mai 1865

Messieurs et confrères,

J'ai eu l'honneur de représenter notre Institut à la fête du sixième centenaire de Dante. Je viens vous en donner quelques renseignements.

Vous n'attendez pas que je vous parle des fêtes. On a assez dit qu'en Italie on en fait trop. C'est la joie d'enfants, délivrés hier seulement de la discipline du collége. Du reste, il était assez beau de voir les drapeaux de toutes les provinces de l'Italie, qui, convoquées non par le gouvernement, mais par une commune, se réunissaient pour honorer l'intelligence, pour faire hommage à un grand homme. C'est malheureux qu'une si noble manifestation ait été gâtée par l'esprit de parti et par des niaiseries politiques. Il serait long de vous dire tout ce qu'on a voulu tirer du Dante. Il a été toujours considéré comme l'expression poétique de la théologie catholique; on l'a appelé un saint Thomas en vers; de son temps, on disait : *Theologus Dantes, nullius dogmatis expers*; on l'a peint dans les chambres du Vatican, comme on l'a sculpté sur le portail de Santa Croce. Aujourd'hui on prétend en faire un précurseur des réformateurs du xv[e] siècle, un hérésiarque, surtout un grand ennemi des papes. Autrefois on déplorait de l'entendre envenimer, par ses immortels épiphonèmes, les haines des pays italiens les uns contre les autres, et invoquer les empereurs d'Allemagne à soumettre cette *bête indomptée et sauvage*; aujourd'hui on en fait le prophète de l'unité italienne, et du chien qui doit chasser tous ceux qui empêchent cette unité.

C'est le sort des livres qu'on lit beaucoup : on leur fait dire tout ce qu'on veut.

Et Dante a toujours été beaucoup lu, et encore plus honoré en Italie. Ses cendres étaient encore chaudes, et on l'expliquait dans les écoles et dans les églises; son portrait, peint par Giotto, a été placé sur l'autel de la chapelle du capitaine de justice (*Bargello*). Les parois et la voûte de cette chapelle ont été peints à fresque en 1337, par un giottesque, et parmi les personnages qui figurent au paradis, Dante paraît dans cette physionomie douce et jeune qui a été découverte en 1840. Taddeo Gaddi le peignait sur le transept de Santa Croce, dans l'histoire d'un miracle de saint François; et Gio Toscani, en 1420, dans la chapelle Ardinghelli, à Santa Trinita. Maître Antoine Franciscain, qui expliquait la *Divine comédie*

dans Santa Maria del Fiore, attacha à cette église le portrait du grand poëte, peint à ses dépens. Un autre en ont fait faire les *Operai* de cette cathédrale en 1465, par Dominique de Michelino, écolier du frère Angélique, et il y reste encore. A Ravenne, un légat papal lui fit ériger un monument. Florence, repentante de l'avoir chassé de son vivant, demandait en vain ses os. Dernièrement, à l'occasion du congrès scientifique, à Florence, on distribua son portrait, tiré de celui qu'on venait de découvrir; on a placé son monument dans l'église de Santa Croce, qui est le panthéon des grands Italiens; une autre statue entre les arcades du palais *degli Uffizi;* on a désigné par des épigraphes sa maison, et jusqu'à la pierre sur laquelle on dit qu'il venait s'asseoir.

Voyez, messieurs, si c'était de l'ignorance ou de la couardise qui avait fait mettre, dans une des inscriptions affichées à l'occasion de ce centenaire, que l'hommage qu'on rendait à Dante *vengeait l'oubli de six siècles.* Une nation se déshonore en faisant si bon marché des mérites des ancêtres. Il suffisait de dire qu'à présent on continuait ces hommages selon les habitudes d'un âge qui excède et dans les louanges et dans les imprécations.

Je vous ferai grâce, messieurs, des inconvenances, des exagérations, des fautes de détail qui ont désembelli cette fête, du reste solennelle et mémorable pour tout Italien. En votre présence je ne veux parler que de son côté littéraire; je n'entends pas des discours et des poésies qu'on a récités dans quelques Académies, ni d'une nuée de brochures, ni même d'un livre qui restera, sous le titre *Dante e il suo secolo*, écrit par des savants italiens d'élite, à la tête desquels on a voulu placer celui qui a eu l'honneur de vous représenter. Je vais vous entretenir particulièrement de *l'exhibition dantesque.* Au palais du Bargello, qu'on vient de restaurer dans sa forme ancienne, on a réuni tous les codes manuscrits des œuvres de Dante. Vous savez, messieurs, qu'on n'a pas son original; on n'a pas encore réussi à trouver une écriture quelconque, une seule signature du grand poëte. Tous les pays de l'Italie se sont empressés d'envoyer des manuscrits, les étrangers aussi; de sorte qu'on voyait non moins de deux cents exemplaires des œuvres de Dante, dont cent quatre-vingts contenaient la *Divine comédie.* Le plus ancien est certainement antérieur à l'an 1333, dans lequel est tombée la statue de Dante, qui dans les commentaires de ce code est donnée comme existant encore. Ses caractères indiqueraient une époque encore plus reculée; ainsi il est contemporain de Dante, qui est mort, comme vous savez, en 1321. Les livres et les chartes sont fort rares à Florence avant l'an 1343, lorsque ses archives ont été dévastées à l'occa-

sion de l'expulsion de Gaultier de Brienne, duc d'Athènes. Puis, en 1348 survint la fameuse *mort noire*, qui détruisit tant de familles. Voilà pourquoi les exemplaires du Dante avant cette époque sont si rares. Les plus précieux viennent de la *Bibliothèque palatine*, recueillie avec force dépenses et force intelligence par les deux derniers grands ducs, et qu'à présent on a chassée du palais Pitti, pour faire place à la nouvelle cour. La Magliabechiana et la Laurenziana de Florence, et la Trivultiana de Milan ont donné des manuscrits de la plus grande valeur. Ajoutez les éditions les plus rares, les traductions, les dessins, les peintures, les commentaires, enfin tout ce qui pouvait illustrer le poëte. C'était assez singulier de voir là ces registres dans lesquels Dante était inscrit parmi les pharmaciens; les procès-verbaux des débats auxquels il a pris part; la sentence prononcée contre lui comme faussaire et comme infidèle administrateur des deniers publics; misérables accroches des haines publiques par lesquelles on le condamnait à être brûlé, si jamais il rentrait dans le territoire de la république. A côté, on voyait les bulles papales par lesquelles on instituait des chaires pour lire la *Divine comédie*; on autorisait des professeurs pour l'expliquer.

Vous concevez, messieurs, quel avantage on pourrait tirer de la réunion de tant d'exemplaires, pour déterminer la leçon la meilleure, pour éclairer tant de doutes que le poëme de Dante nous laisse, enfin pour former une édition authentique, une *Vulgata*. En attendant, on donnera un bon catalogue de tous ces livres, qui formera une bibliographie dantesque plus étendue et plus correcte que celle de M. de Babines.

Une autre exhibition avait été faite à la bibliothèque Magliabechiana. Cette bibliothèque est déjà connue dans le monde littéraire comme une des plus riches en manuscrits. A présent on y ajoute le recueil si précieux dont je vous ai parlé, qui était à la bibliothèque palatine. Parmi ces trésors, on a choisi des manuscrits de l'époque de Dante, des ouvrages de ses contemporains. On y a ajouté quelques curiosités, puis des originaux de Machiavel, de Galilée, la Bible dont se servait Fra Savonarola, et qu'il a annotée. En outre les éditions princeps de la *Divine comédie*, et les plus rares et notables des âges modernes, jusqu'à la réimpression des quatre premières éditions, procurée par les soins de lord Vernon. Tout cela était étalé sur les banquettes de la Magliabechiana, et même les simples curieux pouvaient s'émouvoir à quelque chose de moins banal que des courses, des illuminations et des parades.

Je voudrais, messieurs, vous parler des éditions qu'à cette occasion on a fait du Dante et de ses commentateurs, et surtout de l'édition des Pères Bénédictins de Monte Cassino; du commentaire de Jacobo della Lana, et

l'un autre de 1343, publié l'un par M. Scarabelli, l'autre par M. Tanfani, mais cela me porterait en dehors de la tâche dont vous m'avez honoré, et dont je vous remercie.

CANTU.
membre de la 1re classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MAI 1865

⁂ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 10 mai, à neuf heures du soir. M. Martin de Moussy, président de la troisième classe, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Notre honorable collègue, M. l'abbé Darras, adresse à M. le président une lettre par laquelle il regrette de donner sa démission, attendu, dit-il, qu'absorbé depuis cinq ans par le travail qu'il a entrepris sur l'histoire de l'Eglise, il lui est impossible de prendre part aux excellents travaux de l'Institut historique. La classe, consultée par le président, prononce l'ajournement de l'acceptation de cette démission jusqu'à ce que notre collègue se soit acquitté de la tâche honorable qu'il s'est imposée.

L'Institut des provinces, vol. gr. in-8°, est offert à l'Institut historique; M. Minoret est nommé rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal est lu et adopté.

Un rapport sur la candidature de M. Durantin est déposé sur le bureau au nom de la commission; M. Gauthier la Chapelle, rapporteur, en donne lecture à la classe; on passe au scrutin secret et M. Durantin est admis comme membre résidant de la deuxième classe, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. Poccioni de Sienne offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé: *Mémoire sur l'établissement de mendicité* de Sienne adressé aux membres du conseil provincial. Madame Catherine Scarpellini offre le *Bulletin des observations ozonométriques-météorologiques* qu'elle a faites à Rome pendant

le mois de mars dernier, à la hauteur de $60^m,43$ au-dessus du niveau de la mer (long. latitude).

M. Gaudry, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour impériale de Paris, offre à l'Institut historique l'*Histoire du barreau de Paris, depuis son origine jusqu'à* 1830 (2 vol. gr. in-8°). M. Nigon de Berty est prié d'en rendre compte.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Cénac Moncaut, pour lire son mémoire intitulé : *Biographie d'Ausone ou les débuts du christianisme*. Ce mémoire est renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal. M. Bonnet-Belair lit ensuite un travail intéressant qui a pour titre : *Des traductions en vers et de celle de Catulle en particulier*. Après cette lecture, une discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. de Berty, Cénac Moncaut, Breton, Parrot, Minoret, Carra de Vaux et Renzi. Le mémoire de M. Belair est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures et demie, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 26 MAI 1865.

⁂ La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Martin de Moussy, président de la troisième classe, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée une lettre de S. E. M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, par laquelle il accorde à l'Institut historique, au nom de S. M. l'Empereur, une allocation de *mille francs* à titre d'encouragement. L'assemblée décide, à l'unanimité, que l'expression de sa vive gratitude sera transmise à M. le maréchal.

On donne lecture à l'assemblée de la liste des livres offerts à l'Institut historique pendant le mois; des remercîments sont votés aux donateurs.

Une nouvelle Société de l'histoire municipale de Sienne vient d'être fondée dans cette ville; une commission nommée pour explorer les riches archives de Sienne s'est mise à l'œuvre pour la rédaction d'un bulletin, dont les deux premières livraisons sont offertes à l'Institut historique, au

nom de cette Société, par son secrétaire M. Minghi. L'assemblée générale fait des vœux pour le succès de cette importante publication, si utile à la science historique.

L'admission de M. Durantin par la deuxième classe est soumise à l'approbation de l'assemblée générale, M. Gauthier la Chapelle donne lecture du rapport de la commission M. Durantin est proclamé membre résidant. M. Barbier, vice-président de l'Institut historique, remplace au fauteuil M. de Moussy.

L'ordre du jour appelle la lecture par M. Folliet du rapport de M. Dérisoud, absent, sur l'ouvrage de M. de Rattier de Susvalon, intitulé : *Nouveaux chants prosaïques.* Une discussion s'engage après cette lecture à laquelle prennent part MM. Barbier, Renzi, de Montaigu, de Moussy, Masson et Carra de Vaux. Le rapport est renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal.

M. Cénac Moncaut lit un mémoire intitulé : *Études sur Sidoine Apollinaire et son époque.* Après quelques observations adressées à l'auteur par MM. de Berty, une discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. Barbier, de Moussy, Badiche, Carra de Vaux ; cet intéressant travail est renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal.

M. Masson lit une partie de son rapport sur les travaux de la Société d'Angers ; cette lecture sera continuée à la séance prochaine ; il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CORRESPONDANCE

Ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.
Secrétariat général.

M. LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

Monsieur le président,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 mai courant, au nom de l'Institut historique de France, et j'ai le plaisir de vous annoncer que je viens d'autoriser, au nom de l'Empereur, le renouvellement pour 1865 de l'allocation de mille francs (1,000), accordée précédemment à cette société, à titre d'encouragement, sur les fonds de la liste civile impériale.

Je donne des instructions pour que vous receviez prochainement cette

somme, payable par les soins de M. le trésorier général de la couronne.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le maréchal de France, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts,

VAILLANT.

CHRONIQUE

Communication sur les relations politiques de l'empire romain avec l'Asie orientale, par M. REINAUD.

Dans la publication périodique intitulée : *l'Institut, journal universel des sciences et des sociétés savantes*, on trouve sous le titre n° 334-335, un article très-ample (18 p. à doubles colonnes in-4°) qui n'est qu'une analyse ou compte rendu d'un mémoire de M. Reinaud sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, d'après les témoignages latins, grecs, arabes, persans, indiens et chinois.

L'auteur (M. Reinaud) dit de son travail « c'est une face restée inconnue de la grandeur et de la décadence romaine... là où je commence, les autres s'étaient arrêtés... J'ai essayé d'établir l'histoire de la géographie chez les Grecs et les Romains sur de nouvelles bases... On me demandera si j'ai découvert quelque manuscrit qui ait échappé jusqu'ici à toutes les recherches. Je n'ai rien découvert; mais grâce à des études spéciales et prolongées, j'ai recueilli les témoignages avec plus de soin qu'on ne l'avait fait; je les ai examinés sous des faces qui n'avaient pas été soupçonnées... Cherchant quelque témoignage relatif au *périple de la mer Erythrée* (c'est le sujet d'un mémoire précédent du même académicien), j'eus l'attention éveillée par ce que Vopiscus a dit au sujet du règne d'Aurélien... Voilà comment je suis arrivé à des résultats dont auparavant je ne me faisais pas plus d'idée que les autres. »

L'auteur explique ingénieusement comment nous n'avons pas d'histoire de l'*empire* romain comme nous en avons une (Tite-Live) de la république « Chose singulière, il ne nous est, dit-il, parvenu sur l'histoire du triumvirat d'Antoine, Octave et Lépide, et ensuite sur le long règne d'Auguste, que des fragments et des abrégés. Il y a plus, aucun de ces fragments n'est contemporain ; ils ont été écrits plus de cent ans après les événements... ce que j'ai trouvé de plus précis... c'est dans les poésies d'Horace, de Virgile, de Properce et de Tibulle. Horace et Virgile étaient des

poëtes de cour, et souvent ils se trouvèrent dans les secrets de la politique impériale. Leurs poésies renferment quelquefois des faits capitaux, des récits restés ignorés... Grâce à elles, j'ai pu éclairer d'un nouveau jour les années d'enfautement de l'empire romain... »

L'idée d'un empire universel dominait alors; Horace et Virgile l'acceptèrent avec ardeur... ils ne craignirent même pas de la présenter comme déjà réalisée. Ce n'est qu'à l'époque d'Adrien qu'elle fut tout à fait abandonnée. Les historiens postérieurs, tels que Suétone et Florus n'eurent pas l'occasion ou peut-être le courage de faire mention de ce revirement de la politique... « Les vers d'Horace et ceux de Virgile, plus exactement traduits, m'ont, dit l'auteur, amené à un résultat imprévu, c'est qu'une des pensées fondamentales de l'*Énéide* a été rendue par Virgile d'une manière défectueuse, et que c'est cette lacune qui inspira tant de regrets au poëte au moment de sa mort. »

Voilà quelques morceaux déchiquetés du préambule ou premier paragraphe. Dans le second, l'auteur passe dans l'Inde et en Chine et fait connaître l'Asie orientale mieux qu'on ne l'avait fait, dit-il, jusqu'ici. Enfin, dans le troisième, il reprend la suite des événements, à partir de la mort d'Auguste et il la continue jusqu'au VIe siècle.

« Deux idées, dit-il, dominent dans ce mémoire : 1° Rome régnant sur le monde; l'Europe, l'Asie et l'Afrique, le vieux monde ne faisant qu'un avec Rome; telle est la doctrine dont Virgile et Horace se firent les apôtres.

2° Avec le temps, l'impossibilité matérielle reconnue, et Rome se résignant à n'être plus que la capitale du premier empire du monde, mais conservant son prestige depuis l'Atlantique jusqu'à la mer de Chine, depuis les mers Baltique et Caspienne jusqu'au Niger, aux sources du Nil et à la mer des Indes... « Il n'avait pas existé jusque-là d'empire pareil, et l'on n'en verra peut-être plus de semblable. »

Si cette communication avait la prétention d'être instructive, il la faudrait plus exacte, plus ample, en d'autres termes, copiant l'analyse du journaliste et même y ajoutant ce qu'il a omis. Je dois donc abréger considérablement mon discours, de peur d'être arrêté par des détails tous plus curieux et plus nouveaux les uns que les autres.

En général, on voit que les Romains du temps d'Auguste et de ses successeurs connaissaient l'existence de la Chine, c'est-à-dire du pays des Thines, que les vaisseaux romains n'allaient pas d'abord jusqu'à Ceylan, mais que sous Néron, ils atteignaient l'Indus et remontaient le fleuve. Le commerce de la soie, entre autres marchandises, se faisait dans ces pa-

rages. Trajan se fit conduire jusque dans la mer des Indes. Marc-Aurèle envoya une ambassade dans le Céleste Empire, par mer, pour essayer d'une nouvelle route à la place de celle de terre, qui était interceptée par a guerre recommencée entre Rome et les Parthes. Et ici j'ai plaisir à rapporter un passage de notre auteur touchant la connaissance que les deux grands empires avaient l'un de l'autre.

« Sans doute l'ambassadeur, arrivé sur la côte de Malabar, monta sur un navire chinois. Voici ce qu'on lit dans les *Annales chinoises* : « De tout temps les rois du Grand-Thsin (Rome) avaient eu le désir d'entrer en relation avec le Fils du Ciel. Mais les A-si (Parthes), qui avaient intérêt à vendre eux-mêmes les soies travaillées aux habitants du Grand-Thsin, mettaient leur politique à cacher la route et à empêcher la communication directe entre les deux empires. Cette communication ne commence que sous l'empereur Houan-ti (vers l'an 166 de J. C.), lorsque le roi du Grand-Thsin, nommé An-Thun, envoya un ambassadeur au Fils du Ciel (1). » Il est dit de plus dans ces annales « que l'ambassadeur arriva par la frontière extérieure du Jyunon (le Tonkin)... A son tour Marc-Aurèle reçut une ambassade d'un roi de l'Inde. »

En même temps que la consommation de la soie allait croissant dans les provinces de l'empire, les Romains, au lieu de recourir à leur marine, aimaient mieux acheter en temps de paix la soie des Persans, et en temps de guerre recourir à l'intermédiaire des Éthiopiens. Une politique aussi étrange était l'œuvre des empereurs de Constantinople, qui, par là, trouvaient moyen d'accaparer la soie et de la faire travailler pour leur compte à Tyr, à Sidon et dans quelques autres villes.

A la fin du ve siècle survint une révolution dans la navigation chinoise. Jusque là il n'arrivait de Chine à l'île de Ceylan qu'un petit nombre de jonques ; elles se multiplient et les soies cessent de prendre la route de Tartarie. A la vérité, les navires persans et éthiopiens s'arrêtent aux anciennes limites. Ce n'est que deux siècles après qu'ils osent les dépasser.

L'auteur parle de la boussole. « Les Chinois ont reconnu de bonne heure la propriété qu'a une aiguille aimantée de se tourner vers le pôle ; mais de là à l'usage de la boussole il y a loin. C'est de l'Occident que la Chine a reçu ce précieux instrument. » Toutefois ils en avaient imaginé un, c'était un char placé en avant d'un convoi, et sur lequel était une statuette tournante. En l'an 1110 avant Jésus-Christ, l'empereur chinois fit cadeau

(1) Il n'est pas difficile de reconnaître dans ce nom celui de *Antoninus Marcus-Aurelius.*



à des ambassadeurs venus de Tonkin de cinq chars de ce genre dans lesquels ils montèrent pour regagner leur pays.

Tel est l'extrait plus que court de cette analyse, signée J. L., elle-même un ouvrage. L'Institut historique a désiré savoir ce que c'était. Les plus curieux pourront recourir ou à l'analyse ou mieux au mémoire de M. Reinaud.

P. MASSON,
membre de la 3e classe.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Étincelle, journal littéraire, par M. Ernest de Rattier de Susvalon, rédacteur en chef et propriétaire, Bordeaux, 1865.

Bulletin (en italien) des observations ozonométriques météorologiques faites dans Rome par madame Catherine Scarpellini, à la hauteur de 60m,43 au-dessus du niveau de la mer, pendant le mois de mars 1865.

Mémoire sur l'établissement de mendicité de Sienne, par M. Giovanni Poccioni (en italien) dédié aux membres du conseil provincial, brochure in-8o, Sienne, 1865.

Bollettino (bulletin) de la Société (senese) siennoise d'histoire municipale, 1er et 2e cahiers, Sienne, 1865.

Bollettino (bulletin) nautique et géographique, appendice à la correspondance scientifique de Rome, découverte d'une nouvelle planète à Naples, par de Gasparis. Rome, 1865.

La famille des Alighieri (Dante), à Ferrare (en Italien), mémoire avec documents et notes, par M. Cittadella, brochure, Ferrare, 1865.

Satires de Juvénal, traduites en vers français avec texte en regard, par M. le baron Papion de Château, vol. gr. in-8o, Tours, 1865.

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1863, par le Garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, vol. in-4o. Paris, 1865.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1863, par le Garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, vol. gr. in-4o, Paris, 1865.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

MÉMOIRES

LE PROCÈS DE SOCRATE

Voici un bien vieux procès, puisqu'il y a plus de deux mille ans qu'il a été instruit et jugé. J'ai voulu cependant en reproduire un exposé court et exact, et je me persuade qu'il peut avoir son intérêt, même après les comptes-rendus des grandes causes criminelles contemporaines, pour lesquelles le public paraît avoir un goût très-prononcé. Loin de le blâmer de ce goût, je me l'explique aisément. Ce fut et ce sera toujours un spectacle plein de grandeur, que celui d'un duel dans lequel la société combat contre l'individu. C'est une des applications les plus saisissantes du principe de la solidarité sociale. Un des membres du grand corps est accusé d'avoir enfreint le pacte commun... L'accusation est-elle juste? C'est le point qui va se débattre dans le champ clos judiciaire, et cette lutte d'un seul contre tous doit naturellement émouvoir et passionner les esprits.

Dans le récit que j'entreprends, il ne faut pas s'attendre à ces *belles horreurs,* à ces péripéties dramatiques que la foule recherche surtout dans les grandes affaires de cours d'assises; mais il s'attache au procès de Socrate un intérêt d'une autre nature, qui doit plaire à un certain nombre d'esprits sérieux, et il en découle des enseignements de plus d'une sorte, dont notre époque elle-même pourrait faire son profit.

Cette grande cause, la première en date parmi les causes célèbres, peut se caractériser d'un seul mot, et par son résultat : la condamnation pour crime d'impiété de l'homme qui fut dans son siècle l'*homme pieux et sage par excellence :* cette condamnation eut pour prétexte des offenses à la religion de l'État, et pour cause véritable des haines et des ressentiments politiques. N'est-il pas vrai que dans tous les temps il y a beaucoup à méditer sur un procès de cette nature et sur les leçons qu'il renferme?

Il ne faut pas songer à esquisser le portrait de Socrate, après tant de maîtres qui ont savamment étudié cette grande figure, et qui en ont légué les traits à l'admiration de la postérité. Les philosophes et les poètes ont tant écrit sur sa vie et sur sa mort que la matière semble épuisée. C'est de sa mort seule que je m'occupe, la trouvant plus féconde encore que sa vie, et, même dans ces proportions réduites, je m'imposerai la sobriété que le sujet comporte.

Au moment où notre récit commence, Socrate a dépassé sa soixante-



dixième année. Depuis longtemps, il s'est voué, dans Athènes, à l'exercice d'une sorte d'apostolat qui doit le mener au martyre : il a entrepris la sublime mission, lui, homme obscur, sans naissance, sans crédit, d'instruire publiquement les hommes, non dans une vue d'intérêt, mais dans la seule vue du bien public : il prétend les conduire à la vertu par la vérité. Dédaignant la périlleuse habileté des sophistes, jugeant inutile pour le perfectionnement de l'humanité la science fastueuse des philosophes, tout son art se borne à offrir aux hommes les préceptes et les exemples de la morale. Or, sur le terrain de la morale, Socrate est arrivé (aujourd'hui tous les grands esprits le reconnaissent) à ce point de perfection que pouvait atteindre la sagesse humaine, réduite à ses seules forces et destituée du secours de la révélation divine.

Sans s'expliquer sur la nature de la divinité, Socrate en avait toujours proclamé et clairement démontré l'existence, la providence : il s'était même élevé jusqu'à la conception de sa majestueuse unité. Sa doctrine se résumait dans la recherche du *vrai bien*, qu'il plaçait, non dans les satisfactions extérieures, mais dans les jouissances intimes que procure la conscience du devoir accompli. On a dit quelquefois que la pureté de sa doctrine philosophique était altérée par sa croyance en son *démon familier*, et Plutarque a consacré tout un chapitre à cette particularité psychologique (1). Il est certain qu'en conversant avec ses disciples, Socrate leur

(1) Voici, à ce sujet, une anecdote rapportée par Plutarque :
« Un jour (dit Théocrite) que j'allais chez le devin Eutyphron, Socrate montait à mont (comme il t'en peult bien souvenir Simmias, car tu y estais aussi), vers le lieu appelé *Symbole* et vers la maison d'Androcydes, interrogeant par le chemin toujours et harassant de questions Eutyphron, par manière de jeu : et lors il s'arresta tout soudain, et s'appuya demeurant attentif un assez long temps, puis, s'en retournant tout court, s'en alla par la rue des faiseurs de coffres, et fit rappeler ceulx de ses familiers qui estaient devant, parce que son esprit luy défendait d'aller par là. Si y en eut la plus part qui retournèrent quand et luy, entre lesquels j'en fus un, suivant toujours Eutyphron : mais quelques autres jeunes hommes voulurent aller tout droict de propos délibéré, comme pour convaincre l'esprit de Socrate, et attirèrent avec eulx Charillus le joueur de flustes, qui estait aussi venu à Athènes quand et moy devers Cèbes : et ainsi comme ils cheminaient pardevant les boutiques des statuaires, le long du palais où se tient la justice, ils trouvèrent au devant d'eulx un grand trouppeau de pourceaux fort serrez, tout pleins de fange et de villenie, et poulsans tous en foulle pour le grand nombre qu'ils estaient, et qu'il n'y avait moïen de se destourner, ils portèrent aucuns de ces jeunes hommes par terre, et enfangèrent tous les autres. Si retourna Charillus au logis, les jambes et les cuysses et tous ses habillements pleins de boue, *de sorte qu'il nous fit bien souvenir, avec grandes risées, de l'esprit familier de Socrate, nous esmerveillant comme la divinité n'abandonnait jamais ce personnage-là, et qu'elle en eust toujours soing en tout et partout.* » (Plutarque, traduction d'Amyot, *Œuvres morales*, t. VI, chap. v.)

parlait fréquemment d'un génie qui l'accompagnait depuis son enfance et qu'il avait coutume de consulter : les inspirations de ce génie, disait-il, ne l'engageaient jamais à rien entreprendre, mais elles le détournaient souvent d'un dessein dont la réalisation eût été dangereuse. Faut-il donc disputer bien longtemps sur la nature de ce génie, et n'est-il pas permis d'admettre que Socrate désignait sous ce nom le conseiller intime que chacun de nous porte au fond de son cœur, et dont la voix devient plus nette et plus impérieuse à mesure que l'on avance dans la pratique de la sagesse?

Au milieu du calme dont sa vieillesse semblait jouir, Socrate apprend par ses amis consternés qu'une accusation capitale vient d'être portée contre lui. Il reçoit cette nouvelle avec la plus parfaite égalité d'âme et l'accueille même comme un bruit sans consistance.

Le fait était pourtant trop vrai. Un certain Mélitus avait dénoncé le sage à la sévérité des lois. Les termes mêmes de l'*acte d'accusation* nous sont parvenus à travers les âges. Voici le texte de ce document tel qu'il était conservé du temps de Diogène Laërce, au témoignage de Phavorinus, dans le temple de Cybèle, qui servait de greffe aux Athéniens ;

« Mélitus, fils de Mélitus, du bourg de Pithos, accuse par serment » Socrate, fils de Sophronisque, du bourg d'Alopèce : Socrate est coupable » en ce qu'il ne reconnaît pas les dieux de la république, et met à leur » place des extravagances démoniaques. Il est coupable en ce qu'il cor- » rompt les jeunes gens. Peine, la mort (1) ».

Qu'était-ce que cet accusateur ? et quelle était cette dénonciation tombant sur le noble vieillard, dont la vie s'écoulait si calme et si vertueuse sous les yeux du public ?

On sait que suivant les lois d'Athènes, qui furent sur ce point comme sur tant d'autres copiées par les Romains, le droit d'accusation appartenait à tous les citoyens. Les anciens n'ont pas connu le ministère public. La pensée de confier ces fonctions redoutables à des magistrats spéciaux, exclusivement préoccupés de l'intérêt général, est une pensée toute moderne et toute française. Dans leur inflexible logique, les constitutions des anciennes républiques emportaient le droit et même le devoir pour chaque citoyen de dénoncer et de poursuivre, à ses risques et périls, les crimes qui compromettaient la sûreté de l'État. On comprend quels abus une semblable théorie pouvait entraîner dans la pratique.

Socrate accusé de crime capital ! quel événement, quel sujet de conver-

(1) Diog. Laërce, liv, II, chap. XL.

sations sans fin dans cette Athènes si légère, si mobile, si amoureuse des longs discours et des gros procès, dans cette Athènes enfin avec laquelle certaine cité moderne pourrait présenter des traits de ressemblance.

Une telle accusation, éclatant tout à coup, causait bien quelque surprise. Toutefois les moins futiles reconnaissaient qu'elle couvait depuis longtemps, et que Socrate n'avait pas pu se montrer impunément dans le cours de sa vie déjà longue, le censeur impitoyable, par ses leçons et par ses exemples de vertu, des vices et des sottises qui fermentent toujours au fond d'une démagogie turbulente.

Il faut bien, en effet, déterminer le double caractère, qu'on a longtemps méconnu, de ce procès intenté au plus inoffensif et au plus sage des hommes. Il a été tout à la fois politique et religieux. A s'en tenir aux apparences, c'est au nom de la religion que Socrate fut poursuivi : dans la réalité des choses, l'aversion politique qu'il inspirait à certains hommes tint la plus grande place dans la poursuite.

Vingt-cinq années s'étaient écoulées depuis qu'Aristophane, en faisant représenter les *Nuées* devant les Athéniens, avait voué Socrate non-seulement au ridicule, mais à la haine publique. Le philosophe avait dédaigné ces attaques ; mais il en était resté contre lui un ferment d'animosité violente. La licence de la scène est une des pires licences, et ce n'est pas pour rien qu'un personnage considérable est signalé aux masses comme un ennemi des lois et des mœurs de son pays. Si le sage fut sacrifié plus tard, la première part de responsabilité en revient donc au poëte Aristophane.

Le dénonciateur de Socrate, Mélitus, était un versificateur obscur, qui paraît n'avoir été qu'un instrument entre les mains de Lycon et d'Anytus, les deux autres accusateurs. Le premier était un orateur public qui n'avait point de griefs personnels contre Socrate, mais qui, comme tant d'autres modiocrités, supportait impatiemment des censures s'adressant à tous les désordres et à tous les vices. Anytus, homme riche et puissant, était devenu l'ennemi de Socrate, après avoir vainement recherché son amitié. Il était d'ailleurs, à Athènes, l'âme et le chef de ce qu'on pouvait appeler le parti ultra-démocratique. Persécuté par les trente tyrans, il avait contribué plus que tout autre à leur expulsion et au rétablissement de la liberté. Plein d'influence sur la multitude, en lui désignant Socrate comme *suspect d'aristocratie*, il était à peu près certain de le perdre, et il employa ce moyen avec un art d'autant plus perfide qu'il n'en fit point un chef direct d'accusation, que le philosophe eût pu attaquer de front et réduire au néant. Il sema sourdement dans les masses ces bruits calomnieux, qu iont

presque toujours un succès infaillible. Les principaux disciples de Socrate, insinuait-il, Alcibiade, Critias, Théramène avaient conspiré contre la cause populaire. N'était-ce point dans ses leçons qu'ils avaient puisé le venin de l'aristocratie et la haine de la liberté? La vérité est que Socrate s'était plus d'une fois et publiquement élevé contre la loi qui laissait à un aveugle hasard le soin de désigner les citoyens qui seraient revêtus des diverses magistratures et qui feraient les affaires de la république. Ces critiques aussi sages qu'elles étaient périlleuses; au sein d'une démocratie ombrageuse et jalouse, furent habilement exploitées contre l'accusé, et préparèrent les dispositions hostiles de ceux qui devaient être ses juges.

Ses amis le pressaient de se défendre. Ils sentaient bien que le plus gros grief était celui qu'on ne disait pas, et que sous l'accusation d'impiété, si élastique de sa nature, se cachait l'imputation secrète d'hostilité contre les formes et la constitution populaires. Pour lui, il se refusait à préparer sa défense : « Je m'en suis occupé depuis que je respire, disait-il : qu'on examine ma vie entière ; voilà mon apologie. »

Cependant le jugement approchait, et les accusateurs avaient mis le temps à profit. Lycon avait dirigé les procédures, pendant que Mélitus et Anytus agissaient sourdement sur l'esprit des masses.

Un matin, la ville d'Athènes apparut agitée de ces mouvements tumultueux qui présagent un événement considérable. C'était une journée de printemps, un des derniers jours de thargélion, correspondant au mois de mai, en la première année de la quatre-vingt-quinzième olympiade (l'an 400 avant Jésus-Christ). Le peuple se dirigeait en foule vers la colline de Mars. « On va juger Socrate » ces mots sortaient de toutes les bouches et l'attitude tumultueuse, presque menaçante de la foule, contrastait avec la consternation qui se peignait sur le visage des meilleurs citoyens.

C'est devant le tribunal des *héliastes* que Socrate fut appelé à comparaître, et non devant l'aréopage, comme on l'entend dire quelquefois par erreur : cette auguste assemblée n'a point à répondre devant la postérité de la condamnation du juste.

Les *héliastes* constituaient d'ailleurs, au milieu des nombreux tribunaux d'Athènes (on en comptait plus de dix), une juridiction importante et chargée de statuer sur les causes les plus graves. Tous les citoyens âgés de plus de trente ans, et dont la vie était sans reproche, étaient aptes à faire partie de ce tribunal qui se composait pour l'ordinaire d'au moins cinq cents juges et qui s'assemblait en plein air, sous le soleil (υπο του ηλιου,) d'où lui vient sa dénomination de tribunal *des héliastes*.

Le jour où Socrate comparut, cinq cent cinquante-six citoyens désignés

par le sort prirent place parmi les juges. Le thesmothète, c'est-à-dire l'un des onze archontes, chargé de présider la séance, leur fit d'abord prêter le serment voulu par la loi.

« Je jure, disait chacun d'eux, de juger suivant les lois d'Athènes, avec » un entier désintéressement, après avoir entendu également les deux » parties, et de ne me décider que d'après ce qui fait l'objet même de l'accu» sation. J'en atteste Jupiter, Neptune et Cérès, et j'appelle leur vengeance » sur moi-même et sur toute ma maison, si je manque à aucune des par» ties de mon serment ; si au contraire j'y reste fidèle, que toutes choses » me soient heureuses et prospères (1) ! »

L'instruction de la cause commença au milieu d'un silence profond et solennel. Et cependant une foule énorme se pressait autour de l'enceinte dans laquelle siégeaient les juges et n'en était séparée que par une simple corde servant de barrière. Mais le respect des formes légales et le goût naturel aux Athéniens pour les grandes luttes oratoires imposaient à tous les assistants une attitude calme et silencieuse.

Le crieur donna lecture de l'exposé de l'accusation et de toutes les pièces qui s'y rapportaient. Un certain nombre de juges prenaient des notes sur ces différents actes.

Alors s'ouvrit le débat proprement dit, le tournoi de parole, dont la multitude était venu chercher le spectacle. Impatients comme les coursiers

(1) Voici la formule entière du serment prêté par les héliastes, au moment de prendre séance :

JUSJURANDUM HELIASTARUM

(ΟΡΚΟΣ ΗΛΙΑΣΤΩΝ)

« Sententiam feram secundùm leges, et populi Atheniensis scita, et Quingentorum senatus-consulta. Tyrannum, aut paucorum dominatum nec calculo non approbabo : neque si quis popularem Atheniensium statum evertere conetur, aut dicat, aut decernat adversùs hæc, assensum probabo : neque novas tabulas fieri, aut agrum domosque populi Atheniensis dividi patiar : exules non restituam, neque capitis damnatos : neque eos qui urbem incolunt, eà pellam, adversùs leges receptas, et populi Atheniensis scita, senatusque consulta : neque quemquam alium id aggredi sinam. Neminem magistratum gerere sinam, qui rationes alterius à se gesti magistratûs non retulerit, sive sit e novem viris, sive hieromnemon, sive quis alius eorum, qui eodem cum novemviris die magistratus sortiuntur, sive præco, sive legatus, sive assessor : neque eumdem bis in eodem esse magistratû, aut duos magistratus gerere eodem anno. — Munera non accipiam propterea quòd judex in heliæâ sedeo, non ego ipse, neque alter mihi, neque ullus me conscio, nullâ arte, nullâ fraude. Non sum minor annis triginta. Utramque partem audiam ex æquo. Sententiam feram de eâ re de quâ instituta erit actio. Jovem, Neptunum, Cærerem vindices testor, imprecor que exitium ipse mihi et familiæ meæ, si quid horum non observavero : si fidem contrà datam libero, omnia prospera atque fausta! » (Samuel Petit, *Leges atticæ*, t. 1, liv. IV, p. 397).

qui vont s'élancer dans la lice, les orateurs contenaient avec peine les sentiments qui grondaient au fond de leur âme, et l'éloquence s'apprêtait à couler avec moins de lenteur et de calme que l'eau de la clepsydre symbolique, qui devait lui servir de mesure et lui assigner un terme.

C'était aux accusateurs à commencer. Mélitus parla le premier et s'attacha à justifier les deux chefs d'accusation imputés à Socrate.

Il prétendit établir d'abord *que Socrate n'admettait pas les divinités d'Athènes*, quoique, suivant la loi de Dracon, chaque citoyen fût obligé de les honorer.

Ce premier grief était imaginaire, et la conscience de chacun pouvait facilement en faire justice. Socrate admettait les dieux reconnus dans sa patrie, mais il s'était souvent élevé et contre les passions honteuses que la foule leur attribuait, et contre les pratiques superstitieuses qui ne pouvaient que dégrader le culte qu'on leur rendait; du reste, on l'avait vu fréquemment offrir des sacrifices devant sa maison, ou, pendant les fêtes, sur les autels publics.

Le seul côté par lequel Mélitus pouvait l'attaquer avec quelque avantage, nous l'avons indiqué déjà en parlant du *démon familier* de Socrate. L'accusateur soutenait que le philosophe prétendait introduire parmi les Athéniens, sous le nom de génies, des divinités étrangères, ce qui constituait un attentat contre les dieux de la patrie et la religion de l'État.

Cette accusation n'était que spécieuse. Socrate répondit que la voix dont il avait parlé n'était pas celle d'une divinité nouvelle, mais bien celle des dieux adorés de tout temps dans Athènes; qu'au lieu de s'expliquer à lui par l'organe de la pythie, ils lui parlaient par un interprète dont les indications étaient plus sûres que tous les oracles. Il voulait évidemment désigner la conscience et surtout la conscience éclairée par l'étude de la sagesse. Mais il faut reconnaître que cette défense devait irriter des juges prévenus, disposés à qualifier d'impiétés toutes innovations en matière de croyances ou de pratiques religieuses... Aussi un sourd murmure s'éleva parmi les juges au moment où Socrate développait cette partie de son apologie, et il porta la joie dans le camp de ses accusateurs, en même temps qu'il attristait, comme un sinistre présage, le cœur de ses amis.

Le peuple continuait à se montrer spectateur silencieux de ces graves débats.

« *Socrate corrompt la jeunesse d'Athènes.* » C'était là le second chef d'accusation. A vrai dire, il se confondait à peu près avec le premier. On n'avait pas songé en effet à incriminer les mœurs de Socrate; la calomnie n'eût pas osé tenter une œuvre impossible; mais Mélitus et ses acolytes soute-

naient que, par sa doctrine, Socrate instruisait les jeunes gens qui devenaient ses disciples à ne pas croire à la religion de l'État. Comme on le voit, l'incrimination tournait toujours dans le même cercle et se concentrait dans le terrible grief d'impiété.

Sur ce terrain, Mélitus, dont le succès oratoire avait jusque là été médiocre, parut reprendre quelque avantage. Il le dut à l'habileté perfide avec laquelle, déplaçant la véritable question, il présenta Socrate moins comme un ennemi de la religion que comme un ennemi du peuple, exclusivement appliqué au soin de faire de ses disciples autant de citoyens hostiles aux principes de la démocratie. «Vous avez pu juger, s'écriait-il, » des fruits que portent ses doctrines, par les excès et les tyrannies » d'Alcibiade et de Critias qui avaient reçu ses leçons. Ce n'est pas tout » encore. C'est la voix du sort qui vous a désignés pour rendre la justice; » c'est elle qui a confié à plusieurs d'entre vous des magistratures impor- » tantes : cette forme est d'autant plus essentielle qu'elle peut seule conser- » ver l'égalité entre les citoyens : Socrate la soumet à sa censure, et la » jeunesse d'Athènes, à son exemple, cesse de respecter ce principe fon- » damental de la constitution de la république. »

Ici, le grief politique se précisait nettement, et il faisait disparaître, en l'absorbant, l'accusation primitive. D'ailleurs, il faut bien le dire, sur ce point les accusateurs étaient dans le vrai. Socrate avait souvent critiqué, d'accord en cela avec les citoyens les plus éclairés, un système politique qui livrait à l'aveugle intervention du hasard les destinées de l'État. Mais cette sage critique n'était un crime déterminé et puni par aucune loi, et l'on ne pouvait, sans la confusion la plus volontaire, sans la plus monstrueuse iniquité, la rattacher de près ou de loin au grief formulé par l'accusation, à savoir que Socrate aurait séduit et corrompu la jeunesse d'Athènes.

Telle fut cependant la véritable cause de la condamnation de Socrate. Anytus et Lycon ne s'y méprenaient point : ils sentaient bien que rendre Socrate odieux à la multitude, c'était le perdre. Ils vinrent donc au secours de Mélitus dont la harangue était assez froidement accueillie, et qui ne semblait pas réservé à plus de succès dans l'arène judiciaire qu'il n'en avait obtenu sur le théâtre. Lycon fit valoir les ressources d'une éloquence artificieuse et faite pour en imposer à une foule ignorante. Anytus, perdant toute mesure et se laissant aller à l'ardeur de sa haine, ne rougit pas de faire appel à la passion des juges, s'écriant que, puisque le tribunal des héliastes avait été saisi de la cause par les archontes, c'est qu'assurément Socrate devait être condamné à mourir, et que s'ils le renvoyaient

absous, leurs enfants ne seraient que de plus fervents disciples de sa doctrine coupable et destructive de la république.

A ce torrent d'incriminations, Socrate n'opposa que la dignité de la vertu. C'est pour obéir à la loi qu'il consentit à se défendre. Platon a reproduit avec fidélité, dans *le Phédon*; les traits principaux de cette défense mémorable.

« Ce ne sont pas les calomnies de Mélitus et d'Anytus qui me coûteront
» la vie, dit-il à ses juges; c'est la haine des hommes vains ou injustes
» dont j'ai dévoilé l'ignorance ou les vices : haine qui a déjà fait périr
» tant de gens de bien, qui en fera périr tant d'autres; car je ne dois
» pas me flatter qu'elle s'épuise par mon supplice.....

» Au surplus, je dois vous le dire, si vous preniez aujourd'hui le parti
» de m'absoudre, à condition que je garderais le silence, je vous dirais :
» O mes juges, je vous aime et je vous honore sans doute, mais je dois
» obéir à Dieu plutôt qu'à vous; tant que je respirerai, je ne cesserai
» d'élever ma voix comme par le passé, et de dire à tous ceux qui s'of-
» friront à mes regards : n'avez-vous pas de honte de courir après les ri-
» chesses et les honneurs, tandis que vous négligez les trésors de sagesse
» et de vérité qui doivent embellir et perfectionner votre âme? »

La première partie du débat était épuisée, celle qui devait aboutir à la déclaration d'innocence ou de culpabilité de l'accusé. Le moment était venu de recueillir les suffrages : la décision, d'après la loi, devait avoir lieu sans désemparer et ne pouvait pas même être ajournée au lendemain : *Sol occasus suprema tempestas esto* (1). Le thesmothète se leva et invita les juges à voter successivement et avec ordre. Des fèves noires et blanches étaient placées sur une sorte d'autel. Chacun des juges alla prendre une de ces fèves, en ayant soin de ne les toucher qu'avec trois doigts, pour qu'on pût voir qu'il n'en prenait qu'une à la fois, puis il la déposa dans l'une des deux urnes disposées à cet effet. Ensuite le thesmothète ou président ouvrit les urnes, compta lentement les suffrages et proclama le résultat au milieu de l'émotion générale.

Cinq cent cinquante-six votes étaient exprimés. Deux cent quatre-vingt-un juges avaient opiné contre Socrate et deux cent soixante-quinze en sa faveur. Si trois voix seulement s'étaient déplacées, l'égalité des suffrages entraînait de droit l'absolution, et une grande tache n'eût point souillé les pages des annales de l'humanité.

Socrate était donc reconnu coupable. Il restait à statuer sur l'application

(1) Samuel Petit, *Leges atticæ*, tit. IV, *de Judiciis*.

de la peine. L'accusation de Mélitus concluait à la mort. L'accusé pouvait proposer une peine plus douce comme le bannissement, la prison perpétuelle ou même l'amende. Socrate déclara hautement qu'il préférait la mort à l'exil, qu'accepter une peine c'était s'avouer coupable, et que, loin de là, il aurait mérité, pour les services qu'il avait rendus au public, d'être nourri dans le Prytanée jusqu'à la fin de ses jours aux dépens de l'État. Cette protestation d'innocence ne fit qu'irriter ses juges ; quatre-vingts voix se joignirent à celles qui avaient reconnu la culpabilité et opinèrent pour la mort. La fatale sentence fut prononcée, et Socrate condamné à mourir par le poison.

Les usages d'Athènes lui accordaient encore la parole, même après la prononciation de cette sentence. Il parla sans amertume, et termina en disant à ses juges : « Il est temps de nous retirer, moi pour mourir et » vous pour vivre. Qui de nous jouira d'un meilleur sort? Dieu seul peut » le savoir. »

Le procès était jugé. En quittant le tribunal des héliastes, le condamné fut conduit dans la prison publique pour y attendre l'exécution de la sentence de mort. Sur son passage, le peuple s'étonnait de son attitude calme et ferme : Socrate s'occupait à consoler ses disciples qui lui faisaient escorte, et qui donnaient un libre cours à leur douleur. « Quel malheur s'écriait l'un d'eux, le jeune Apollodore, de vous voir mourir innocent ! — Aimeriez-vous mieux, lui répondit Socrate en souriant, que je mourusse coupable ? »

Le lendemain, le prêtre d'Apollon couronna la poupe de la galère qui portait à Délos, chaque année, les offrandes des Athéniens. Il était d'usage que jusqu'au retour de ce vaisseau il fût sursis à toute exécution capitale. Socrate eut donc le triste avantage de voir prolonger sa vie de trente jours, pendant lesquels il reçut les visites empressées de ses disciples, de ses amis, de ses proches, et il leur prodigua ses consolations et ses conseils. La prison qui fut le théâtre de ces entretiens suprêmes, que Platon nous a conservés dans toute leur grandeur, est peut-être un des monuments d'Athènes dont le voyageur visite les restes avec la plus profonde émotion. J'en relisais naguère encore la description dans le bel ouvrage de notre savant collègue M. Ernest Breton ; il me semblait assister à la longue agonie du Sage, et je pouvais le suivre en quelque sorte pas à pas dans les derniers actes qui ont précédé et marqué sa fin.

Un jour, Criton lui offrait les moyens de fuir : Socrate repoussa ces offres avec persévérance : il força même son ami à convenir que cette fuite serait indigne de lui : « Une voix intime me crie (lui disait-il) : en subis-

» sant ton arrêt, tu vécus victime honorable de l'iniquité non des lois, » mais des hommes. Si tu fuis, tu repousses sans dignité l'injustice par » l'injustice, le mal par le mal... Tout ce que tu pourras me dire de con- » traire sera inutile... Cependant, si tu crois pouvoir y réussir, parle » Criton. — Socrate, je n'ai rien à dire, reprit Criton en détournant les » yeux. — Laissons-donc cette discussion, mon cher Criton, et marchons » sans rien craindre par où Dieu nous conduit. »

Peu de jours après, Criton lui annonça que le vaisseau était de retour et que sa dernière heure approchait. Socrate reçut cette nouvelle en homme préparé depuis longtemps à la mort, et il continua avec ceux qui l'entouraient ses entretiens philosophiques. « Il est à peu près temps que j'aille au bain, dit-il bientôt après, car il me semble mieux de ne boire le poison qu'après m'être baigné et d'épargner aux femmes la peine de laver un cadavre. » Quant il sortit du bain, il retrouva ses amis, ses disciples et sa femme Xanthippe, qui lui avait amené ses trois enfants, dont deux étaient encore en bas âge. Les larmes de tant de personnes chères à son cœur ne purent amollir le courage de Socrate. Il se hâta seulement de mettre un terme à cette scène déchirante. Il pria Criton de faire ramener chez elle la malheureuse Xanthippe, dont les cris remplissaient la prison : elle témoigna, tout le reste de sa vie, une douleur qui l'honore, et qui suffirait à venger sa mémoire de reproches fort exagérés, et qui ne s'adressent, d'ailleurs, qu'à des torts de caractère.

Resté seul avec ses plus chers disciples, Socrate reçut le breuvage empoisonné des mains du gardien de la prison, qui, lui-même, ne pouvait retenir ses pleurs. «Que cet homme a bon cœur ! dit Socrate; pendant mon séjour ici, il est venu souvent me parler et me consoler. » Puis, d'une main assurée, il porta la coupe à ses lèvres et il but la ciguë.

A ce moment des larmes coulaient des yeux de tous les assistants : « Que » faites-vous, mes amis, leur dit Socrate, j'ai toujours ouï-dire que la » mort doit être accompagnée de bons augures ». Puis élevant son âme, en cet instant suprême, vers le dogme consolateur de son immortalité, il le développa dans de nobles paroles qui justifiaient ses espérances, et il ajouta en terminant : « Tout homme qui, renonçant aux voluptés, a pris » soin d'embellir son âme, non d'ornements étrangers, mais des orne- » ments qui lui sont propres, tels que la justice, la tempérance et les au- » tres vertus, doit être plein d'une entière confiance et attendre paisible- » ment la mort. »

Elle sembla répondre à cet appel. Un frisson précurseur annonça que le poison produisait son effet. Socrate s'étendit sur son lit, s'enveloppa de

son manteau, prononça encore quelques paroles et expira. Criton reçut son dernier regard et lui ferma les yeux.

J. Barbier,
membre de la 2e classe, président à la Cour impériale de Paris.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

MONOGRAPHIE DU THÉATRE ANTIQUE D'ARLES

PAR M. L. JACQUEMIN

En 1853, j'avais l'honneur de rendre compte à l'Institut historique d'une *Monographie de l'amphithéâtre d'Arles*, publiée en 1845 par l'un de ses membres les plus distingués, M. Louis Jacquemin. Notre collègue vient de faire paraître la seconde série de ses monographies arlésiennes, dont alors nous souhaitions ardemment la continuation, et cette fois c'est le théâtre antique qu'il a pris pour sujet de ses études. J'avoue que d'abord, si par le premier de ces ouvrages, je n'eusse connu le plan adopté par M. Jacquemin, je me serais demandé, en voyant deux forts volumes grand in-8°, comment l'auteur avait pu consacrer tant de pages à la description d'un monument, intéressant sans doute, mais enfin d'une importance secondaire, surtout à cause de son état de dégradation; mais en ouvrant le livre, j'ai vu que, de même que l'amphithéâtre, le théâtre d'Arles n'avait été pour ainsi dire qu'un prétexte, et que sous un titre modeste, l'auteur nous présentait un résumé de toutes les connaissances acquises sur les théâtres de l'antiquité, et une description de tous ceux de ces monuments qui sont parvenus jusqu'à nous. Cent pages seulement du dernier volume sont consacrées au théâtre d'Arles; c'est vous dire que le livre de M. Jacquemin est d'un intérêt beaucoup plus général que son titre ne semblerait le promettre, et que sa place est marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de l'étude de l'antiquité.

M. Jacquemin, toutefois, a fait précéder ce grand travail d'une introduction historique spéciale à la ville d'Arles qu'il nous montre remontant à une haute antiquité, et déjà assez forte pour fournir à César des secours en hommes, en vivres et en vaisseaux, et l'aider puissamment à se rendre maître de Marseille. Le conquérant reconnaissant envoie les vétérans de la 6e légion fonder au milieu d'eux une colonie qui reçoit la double dénomination de *Colonia Julia Paterna* et de *Colonia sextanorum*. Les Flaviens lui continuent la protection de César; mais, de tous les empereurs, Constantin est celui qui lui porte la plus vive affection; il s'y bâtit un palais, relève ses monuments, lui donne un hôtel des monnaies, y crée des

écoles, etc. Sous Honorius, Arles devient le siége de la préfecture des Gaules et du patriciat. Mais viennent les guerres qui, désolant le midi dans le ve siècle, arrêtent la prospérité toujours croissante de la ville, qui cependant se relève un moment sous la domination de Théodoric. Clovis essaya inutilement de la disputer aux Visigoths; mais sous le règne de Vitigès, prince pusillanime et vain, Arles devint la proie de Childebert, roi de Paris. Un des grands du royaume fut alors, avec le titre de *comte*, chargé de gouverner cette ville. De cette époque date le commencement de la décadence d'Arles, dont la première invasion des Sarrazins vint accélérer et consommer la perte. Une grande partie de sa population fut massacrée ou emmenée prisonnière; ses monuments furent brûlés et saccagés. Sous Louis le Débonnaire, la malheureuse ville se voit de nouveau en but aux attaques des Sarrazins, et n'échappe un moment à leur furie que pour tomber au pouvoir des Normands qui ajoutent des ruines à ses ruines.

C'est à Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve. que commence la liste de ces rois d'Arles dont l'histoire quelque peu confuse laisse planer de si grands doutes sur les événements de cette époque. Boson, déjà investi de la souveraineté de la Provence, qu'il tenait de sa femme Hermengarde, fille de l'empereur Louis II, s'insinue avec adresse dans les bonnes grâces du clergé fort influent alors, le gagne par des libéralités et des promesses, et se fait proclamer roi d'Arles et de Bourgogne, au concile de Mentale, en Dauphiné, en 879. Ce royaume subsista jusqu'au jour où il fut annexé à l'empire d'Allemagne et administré par des vicaires ou lieutenants qui y commandaient au nom de l'Empereur.

En 1125, la ville d'Arles, lasse de la dépendance en laquelle la tenaient des princes trop éloignés, se constitue en république, sous la protection de ces mêmes souverains dont ses archevêques devinrent en quelque sorte les procureurs fondés. Sous cette forme de gouvernement toute nouvelle, Arles eut successivement des consuls, des podestats et des syndics ou préteurs, lesquels, au fond, étaient investis des mêmes fonctions que les consuls. Cette période de l'existence d'Arles ne fut qu'une suite de discordes souvent sanglantes, et ce fut un bonheur pour la ville quand Charles d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence, s'en empara, en 1251, et abolit la république.

A dater de cette époque, Arles cessa d'avoir une existence indépendante; confondue avec le reste des possessions dont se composait le domaine des comtes, elle partagea leur sort, et enfin, en 1480, elle fut réunie à la France, sous le règne de Louis XI.

Après cette rapide excursion dans le domaine de l'histoire proprement dite, M. Jacquemin revient à l'archéologie et passe successivement en revue les divers monuments dont l'antiquité et le moyen-âge ont doté cette ville, après Nîmes, la plus riche en ce genre de tout le midi de la France; il décrit brièvement l'amphithéâtre auquel, selon nous, il a tort de donner le nom de *Colysée*, qui n'appartient qu'au seul amphithéâtre Flavien, l'obélisque romain placé autrefois sur la *Spina* du cirque, les colonnes, seul reste du temple de Minerve, au Forum, et quelques autres vestiges antiques de moindre importance, puis il arrive à cette curieuse basilique de Saint-Trophime, dont le riche portail et une partie du magnifique cloître appartenant au XIIIe siècle, sont au nombre des moins anciens et des plus beaux spécimens de l'architecture romane qui, on le sait, subsista plus longtemps dans le midi que dans les autres parties de la France.

Ce coup d'œil jeté sur la belle ville provençale eût été incomplet si l'auteur avait omis de parler de ses habitants; il rappelle donc la beauté si justement célèbre des Arlésiennes, tout en regrettant de voir disparaître peu à peu leur costume si pittoresque « qui s'était transmis, dit-il, siècle par siècle, depuis la reine Jeanne, notre belle et grâcieuse souveraine, jusqu'au moment où la révolution vint tout changer. »

En ajoutant à ces épithètes louangeuses que « *le souvenir de Jeanne de Naples s'est conservé vivant dans le souvenir des Provençaux.* » M. Jacquemin nous paraît se montrer bien indulgent envers cette princesse, l'une des exécrations du genre humain, cette Jeanne qui fit assassiner son prémier mari, André de Hongrie, sort auquel son troisième époux, Jacques de Mayorque, n'échappa que par la fuite. Nous eussions voulu trouver sous la plume de l'auteur quelques mots rappelant cette sinistre renommée.

M. Jacquemin traite plus sévèrement ses compatriotes de l'autre sexe; il trace de leur caractère un tableau par lequel je terminerai cette analyse de son intéressant avant-propos.

« Athéniens de la Provence, les Arlésiens ont la plupart des défauts des citoyens du Péloponèse[1], sans en avoir toutes les qualités. Inconstants et frivoles comme eux, ils sont ingrats, légers, frondeurs avec délices, et oublieux du bien qu'on leur fait. — Difficiles à mener, la gratitude leur pèse et la discipline leur va mal, — critiquer, sans les connaître, les actes des personnes qui daignent se charger du lourd fardeau de leur affaires est pour eux un besoin dont ils seraient fâchés de se passer, — dévoués à

(1) Notre collègue oublie qu'Athènes n'est pas dans le Péloponèse,

l'occasion, aveugles et despotes dans les préférences qu'ils se créent, un rien les détourne de leur idole, et pour eux le héros de la veille n'est bientôt plus qu'un homme sans valeur, sur le compte duquel courent suvent les bruits les plus étranges.

» Que de gens habiles, que de fonctionnaires intègres, que d'administrateurs distingués que nous pourrions citer et qui, partout ailleurs, eussent passé pour remarquables, ont eu à subir des injustices de ce genre ! Combien d'autres auxquels on n'a jamais voulu faire crédit ni des égards, ni des respects que méritait leur zèle. Nous en savons, et des meilleurs, qui, après avoir rendu au pays les services les plus dignes de la reconnaissance générale, n'ont pas même réussi à se faire pardonner le bien qu'ils avaient fait. »

Est-ce bien des Arlésiens que vous avez voulu parler, M. Jacquemin? Êtes-vous bien sûr que vos impressions n'ont pas été recueillies sur les bords de la Seine?

J'arrive enfin à l'examen du livre dont nous n'avons encore parcouru que la préface. En tête de la première page, nous lisons: *Origine des théâtres antiques*. Vous voyez qu'ainsi que je l'ai annoncé en commençant, M. Jacquemin traite la question des théâtres tout entière et *ab ovo*. Un long chapitre de soixante-dix pages retrace la naissance et les développements de l'art dramatique chez les Grecs et chez les Romains; on y trouve une revue des divers poëtes qui se sont distingués en ce genre, et l'auteur nous rappelle que chez les Romains, les plus grands personnages ne dédaignèrent pas de travailler pour le théâtre, que César était auteur de tragédies estimées, qu'Auguste avait fait *Ajax*, et Mécènes *Octavie*, et que Messala et Pollion se firent, par leurs œuvres dramatiques, une réputation des plus brillantes.

C'est aux poëtes dramatiques romains qu'est consacré tout le second chapitre. Dans ces pages, dictées par la plus saine critique jointe à une parfaite connaissance du sujet, l'auteur nous fait assister à toutes les phases que l'art théâtral parcourut, depuis les danses muettes des *Ludii* étrusques, au IVe siècle avant Jésus-Christ, jusqu'aux fines et mordantes conceptions de Plaute, en passant par les pièces comparativement régulières de Nævius, de Lucilius, de Pacuvius et d'Actius.

Je n'essayerai pas d'analyser ici les chapitres III et IV, dans lesquels M. Jacquemin décrit les théâtres des Grecs et des Romains; dans tout autre recueil que notre *Investigateur*, ce travail présenterait un vif intérêt; mais ici, il ferait double emploi avec un long mémoire sur le même sujet écrit par l'auteur même de ce rapport. M. Jacquemin lui-même eût

pu trouver la définition des mots *podium* et *parascenium*, qu'il se plaint de n'avoir rencontrée nulle part, et il eût évité ainsi quelques suppositions qui ne sont rien moins qu'heureuses. Je me contenterai donc de mentionner quelques passages de son livre, qui m'ont paru pouvoir spécialement intéresser nos lecteurs.

« Nous aurions trop à faire, dit-il, si nous voulions décrire, même sommairement, le grand nombre de machines que renfermaient les théâtres antiques, et qui servaient aux représentations ordinaires. L'usage de la plupart d'entre elles ne nous est d'ailleurs pas bien connu. — Le *keraunoscopium* était une sorte de plate-forme cachée derrière les frises de la scène, et du haut de laquelle Jupiter lançait ses foudres sur la terre. Le *bronteion*, composé d'une suite d'outres remplies de cailloux qu'on laissait tomber de haut, dans des bassins d'airain, était placé dans les bas-fonds de l'avant-scène, et servait à imiter assez exactement le roulement du tonnerre. On s'en servait aussi pour commander le silence et annoncer le commencement du spectacle.

» Les *anapeisma* étaient les trappes mobiles par lesquels les dieux des enfers apparaissaient sur le pupitre (*pulpitum*). Il y avait le *kradé*, qui était une sorte de grue avec laquelle on enlevait au ciel les dieux et les héros. On appelait *pegma*, une machine en bois ayant la forme d'une tour dont les étages, s'emboîtant les uns dans les autres, pouvaient être élevés ou abaissés à volonté. Quant aux *katablemata*, nous ne saurions y voir que ces immenses toiles décoratives qu'on dressait sur le font de l'avant-scène, quaud on voulait cacher le *scenium*, et sur lesquelles, au moyen de lointains savamment ménagés, on représentait de vastes étendues de pays.

» Dans leur langage, les anciens donnaient le nom de *theologion*, non-seulement à la partie supérieure de la scène, d'où les dieux se faisaient entendre, mais aussi aux machines en forme de leviers servant à leurs apparitions. Quant à l'*encyclème*, c'était une sorte d'appartement en charpente mobile, aisément transportable, richement décoré, qu'on plaçait, selon le besoin, en arrière de la porte royale, dont les vantaux, largement ouverts, permettaient au public de voir ce qui se passait dans son intérieur. — L'encyclême servait surtout aux grands coups de théâtre et aux dénouements tragiques terminant le spectacle. »

Plus loin, s'appuyant sur un passage de Bulenger (*de circo*), et sur ces deux vers d'Ovide :

Sed pendent tibi crura, potes si fortè juvabit
Cancellis primos inseruisse pedes,

M. Jacquemin nous révèle un usage peu connu et qui paraît avoir réellement existé, bien que, peut-être, faute d'en être prévenu, je n'en aie reconnu aucune trace dans les nombreux théâtres et amphithéâtres que j'ai étudiés.

« Les Romains, dit-il, en vue d'empêcher que les spectateurs ne fussent incommodés les uns par les autres, et que ceux d'entre eux qui étaient au rang inférieur n'eussent leurs vêtements souillés par la boue ou la poussière attachées à la chaussure des personnes placées au-dessus, imaginèrent d'isoler chaque gradin, tant au théâtre qu'au cirque et à l'arène, au moyen de marchepieds en planches (*cancelli*) ayant à leur partie antérieure la forme d'un dossier peu élevé, servant au double usage d'offrir aux uns un point d'appui pour leurs épaules, tandis que les autres trouvaient en dessous, pour loger et soutenir leurs pieds, un espace égal pour la largeur à celui qu'ils auraient occupé sur le degré. »

M. Jacquemin me permettra de lui dire qu'à la page suivante il a confondu à tort les noms grecs de *cercis* et de *peripatos*, les appliquant à une seule et même partie du théâtre. Les Grecs appelaient Κερκις, navette, ce que les Romains nommaient *cuneus*, coin, c'est-à-dire une partie de gradins comprise entre deux escaliers partant de l'orchestre ou de l'arène; le Περίπατος seul, répondant au *deambulacrum* des Romains, était la galerie qui surmontait les gradins les plus élevés.

Empruntons encore à notre auteur quelques passages curieux sur un des faits les moins étudiés jusqu'ici, bien que des plus caractéristiques du théâtre antique.

« Les masques scéniques, *personæ*, *larvæ*, dont les uns attribuent l'invention à Eschyle, pendant que d'autres, Suidas et Athénée, la font remonter au poëte Chœrile, ce qui lui donnerait une origine aussi ancienne que l'art dramatique lui-même, furent de plusieurs sortes; c'est-à-dire que leurs traits, selon le genre de représentations auxquelles on les faisait servir, exprimaient des sentiments, des habitudes et des passions en harmonie avec le caractère et la condition des personnages mis en scène.

Bien qu'il soit impossible de préciser l'époque à laquelle les Romains firent, pour la première fois, usage du masque sur le théâtre, il est certain pourtant que du temps de Térence l'habitude en était déjà prise, puisque nous voyons que dans les jeux funèbres célébrés pour les obsèques de Paul-Émile, Ambivius et Turpio parurent masqués sur la scène, eux et leur troupe tout entière.

Les corps les plus légers, la toile, le carton, le cuir, le papyrus et les



plaques métalliques, furent ceux qu'on employa de préférence pour la fabrication des masques; le bois, cependant, se prêtant mieux que tout au travail des sculpteurs, on finit, selon Hesychius, par les faire tous de cette matière, en se conformant, pour les traits, les couleurs, la coiffure et les ornements, aux indications fournies par le poëte.

Indépendamment des couleurs qui imitaient à s'y méprendre celle de la carnation naturelle, les masques étaient pourvus de tout ce qui pouvait rendre l'illusion plus parfaite, comme la barbe, les sourcils, les cheveux et le caractère de physionomie particulier au personnage représenté. Leur bouche, largement ouverte, garnie, selon quelques auteurs, de lames métalliques destinées à vibrer fortement quand la voix de l'acteur venait à les frapper, donnait à celle-ci le retentissement nécessaire pour qu'elle pût dominer tous les bruits de la foule et se faire entendre aisément de tous les lieux de la gradination.

Les masques, dont on peut dire qu'il existait autant de variétés qu'il se trouve de nuances diverses dans la figure humaine, différaient donc d'expression selon le rôle pour lequel ils étaient faits. Leurs traits, bien connus du public, indiquaient non-seulement la condition, mais encore l'âge et le caractère des personnages en action. Ainsi le masque de l'esclave ne pouvait être le même que celui du parasite. L'homme des champs, outre le *pedum*, sorte de bâton recourbé qui le distinguait suffisamment, avait le sien comme le matamore et le poltron. Il y avait celui de la courtisane et de la fille réservée; celui du financier, du père noble, du vieillard amoureux et du vieillard rangé. Le masque du niais, *stupidus in ludis*, différait de celui du *derisor*, dont l'emploi pourrait être comparé à celui de nos premiers comiques.

Quoique le masque tragique se divisât, quant à la conformation particulière des traits, à l'arrangement ainsi qu'à la couleur des cheveux et de la barbe en une foule de types différents; le masque comique en comptait un plus grand nombre encore. Pendant que la tragédie avait six masques pour les vieillards, sept pour les jeunes gens, neuf pour les femmes et trois pour les esclaves; la comédie en avait sept pour les premiers, dix pour les seconds, sept pour les esclaves mâles, trois pour les vieilles femmes et quatorze pour les jeunes filles... Il y avait de ces masques qui n'étaient pas destinés à être vus de face, et qui, le sourcil relevé d'un côté, et rabattu de l'autre, exprimaient la joie ou le chagrin, le contentement ou la colère, selon que l'histrion, vu de profil, présentait au public celui de ses côtés qui traduisait ses sensations du moment.»

La fin de cet intéressant chapitre et le chapitre IV tout entier sont

occupés par la description plus ou moins succincte des principaux théâtres antiques, tels que ceux de Tralles, Perga, Sardes, Patara, Nicée, Éphèse, Mylassa, Laodicée, Théos, Magnésie, Jassus, Myra, Antiphelus, Aizani, Aspendus, Hieropolis, Pessinunte et Assos, en Asie Mineure; de Syracuse, Catane, Taormina et Ségeste, en Sicile; d'Athènes, d'Épidaure, d'Argos et de Milo, en Grèce; de Rome, Herculanum, Pompéi, Fiesole, Adria, Eugubio, Volterra, Ostie et Tusculum, en Italie, auxquels l'auteur a tort de joindre les monuments de Lucques et de S. Germano, qui sont des amphithéâtres; les théâtres de Tefesed (*Tepassa*), et de Philippeville (*Rusicada*), en Afrique; de Sagonte et de Merida, en Espagne; enfin ceux de Lyon, Soissons, Lillebonne, Fréjus, Bourg, etc., en France.

Le second volume commence par un long chapitre sur les différentes espèces et la condition des histrions, tantôt flétris, déclarés infâmes et soumis aux plus humiliants caprices du peuple, tantôt choyés, caressés, enrichis, comblés des faveurs des patriciens et des matrones, des empereurs et des impératrices. Dépouillant avec autant de patience que de sagacité tous les auteurs grecs, latins et modernes, M. Jacquemin a réuni et condensé tous les traits historiques, toutes les anecdotes relatives aux tragédiens, comédiens, mimes, danseurs, acrobates, danseurs d'échasses (*grallatores*), équilibristes (*ascoliastæ*), les jongleurs (*circulatores*), etc.

C'est probablement en qualité d'histrion couronné que Néron occupe tout un chapitre du livre de M. Jacquemin. Plus de cent pages sont consacrées à son histoire; malgré tout l'intérêt qu'elles présentent, nous devons avouer qu'elles nous ont paru un peu trop en dehors du sujet, d'autant plus que ce qui, dans la vie de Néron, a un rapport direct avec son goût pour le théâtre, trouve sa place dans le chapitre suivant, où sont réunies de nombreuses anecdotes relatives aux empereurs et aux représentations scéniques, bien qu'il soit plus spécialement consacré aux diverses manières de témoigner leur satisfaction usitées chez les anciens. Nous y voyons que dans les théâtres de Rome existaient déjà des compagnies de claqueurs organisées et obéissant à des chefs, et que ce n'est pas sans cause que chez nous le nom de *Romains* a été donné aux chevaliers du lustre.

Nous arrivons enfin aux deux derniers chapitres du second volume, et ce n'est que là que M. Jacquemin commence à traiter la question indiquée par le titre de son livre, la *Monographie du théâtre d'Arles*.

L'époque de la construction de ce monument n'est malheureusement pas plus connue que celle des arènes de la même ville; cependant, pour qui observe son architecture, il devient évident que ses parties appar-

tiennent à des styles et à des temps évidemment divers. Il y a, en effet, une énorme disproportion de beauté entre les parties du monument visiblement primitives, et celles plus récentes dues à des additions ou restaurations. Ce qui paraît hors de doute, c'est que la fondation du monument est antérieure au règne d'Adrien.

Saccagé une première fois par les Alamans, en 254, le théâtre d'Arles le fut bien plus cruellement encore au ve siècle, par l'évêque Hilaire, qui en employa les matériaux à la construction de basiliques chrétiennes.

« Ce que devint le monument, ajoute M. Jacquemin, dans l'intervalle de temps compris entre son entier abandon, dans le vi^e siècle sans doute, et celui où l'on couvrit de terre ses parties les plus basses afin d'y construire les maisons que nous venons de démolir, personne ne le sait. Les vieux papiers de nos archives ne remontent pas à ces époques reculées, et là où les témoignages historiques se taisent, que mettre à leur place qui soit capable de lever nos doutes, de commander nos convictions, et de donner à l'égard d'un événement de cette nature des documents certains? Le peu qu'on sait, ou plutôt qu'il est possible de supposer sur les destinées de notre théâtre alors, c'est que pendant de très-longs ans, ce qui avait échappé aux chrétiens fut livré sans merci à toutes les causes de perdition les plus actives, et que de tous ces restes, nous ne trouverions aujourd'hui plus de vestiges si les maisons élevées sur leurs décombres ne les eussent protégés contre le besoin qu'on eut de leurs matériaux.

Dans la suite, à mesure que la population eut besoin de plus d'espace, des constructions s'élevèrent sur ces ruines. — Un quartier s'y forma. — Une église dédiée à saint Georges fut bâtie sur une partie de l'emplacement qu'occupait l'arrière-scène. — Détruites et arasées à quelques mètres du pavé de l'orchestre, dans les endroits où elles eussent fait obstacle à la circulation, saisies dans les bâtisses dont on les recouvrit, les avenues extérieures, *aditus in theatro*, dont les voûtes portaient la précinction moyenne, périrent, et, à l'exception de la tour de Roland, dont on fit une sorte de forteresse, à l'exception de l'arc de la Miséricorde, et des deux colonnes restées debout sur la ligne du *scenium*, tout disparut. »

Des fouilles intelligentes ont fait reparaître au jour ce monument intéressant encore, bien que d'une conservation moins complète que celle des arènes. M. Jacquemin remarque que par un heureux hasard les parties qui manquent au théâtre d'Arles, sont justement celles qui existent encore au théâtre d'Orange, et que les édifices se complètent en quelque sorte.

Construit sur une éminence entre l'amphithéâtre et le forum, dont les longues files de colonnes s'étendaient autrefois depuis la basilique Cons-

tantinienne, aujourd'hui Saint-Trophime, jusqu'au palais des Empereurs, le théâtre occupait au cœur de la cité un vaste emplacement décoré de temples, de portiques et de fontaines. Du haut de ses gradins, tournés vers le couchant, l'œil embrassait un admirable panorama.

Nous ne pouvons reproduire ici la description complète du monument que nous donne M. Jacquemin; nous nous contenterons de dire qu'aujourd'hui ses parties les plus remarquables sont la tour carrée, dite *Tour Roland*, qui fut successivement un lieu d'observation, une prison, un arsenal, huit des gradins inférieurs et les deux belles colonnes de la scène.

Ce rapide examen a pu faire comprendre que le livre de notre collègue est une œuvre en quelque sorte encyclopédique; l'auteur y a en effet, grâce à de laborieuses recherches, accumulé des faits, pour ainsi dire innombrables, qui ne sont peut-être pas toujours groupés avec une suffisante méthode.

Il nous reste encore à formuler en terminant un regret et un reproche. Le regret est de ne trouver dans la *Monographie du théâtre d'Arles* aucune de ces planches si nécessaires à un ouvrage de ce genre. Un reproche plus sérieux s'adresse non à l'archéologue, mais au littérateur; c'est avec peine que nous avons trouvé dans cet ouvrage, si recommandable à tant d'autres titres, et dont plus d'une page pourrait être signée par l'écrivain le plus élégant et le plus châtié, des négligences de style, des fautes même de langue, telles que *toutes entières*, *joviaux*, *scenium* pour *scena*, *le platée*, pour traduction de *platea* mot féminin, *pupître* pour *pulpitum*, plancher de l'avant-scène, etc., et des néologismes comme *suffire avec ampleur* pour *suffire amplement*, *ajourer* pour *éclairer un monument*, *forme hémicyclaire*, *s'éjouir* des applaudissements qu'on reçoit, etc. Que notre collègue me pardonne ces critiques; pour remplir en conscience mon rôle de rapporteur, je ne devais pas paraître louer tout sans examen et de parti pris, et ne pouvant m'en prendre au fond de son savant ouvrage, j'ai dû m'attaquer un peu à la forme, tout en n'oubliant pas que l'auteur est né et vit en Provence, et que quelques-unes des expressions qui m'ont paru singulières sont peut-être parfaitement de mise aux bords du Rhône, du Var ou de la Durance.

Ce rapport était terminé quand nous avons appris avec un plaisir que nos collègues partageront sans doute, que S. Exc. le ministre de la maison de l'Empereur a souscrit à dix exemplaires de la *Monographie du théâtre d'Arles*, pour les bibliothèques de la couronne.

ERNEST BRETON,
membre de la 4e classe.

LA VIE ET LE RÊVE
par M. le marquis DE MONTLAUR

M. le marquis de Montlaur, un des membres de l'Institut historique connu par les travaux les plus intéressants, auteur d'*Essais littéraires*, paysages et impressions, d'*Études* politiques sur l'ordre social, d'études critiques et historiques sur l'Italie et l'Espagne, a récemment publié un charmant volume intitulé : *la Vie et le Rêve*.

La Vie et le Rêve, quel titre touchant et mélancolique! on y sent déjà l'inspiration du poëte. La vie elle-même n'est-elle pas un *rêve* en attendant le réveil, et ne peut-on pas dire avec un philosophe :

Il n'est de vrai que les illusions,
La raison marche et le sentiment vole?

La raison marche et le sentiment vole! que de fois, en effet, il faut pour être heureux se transporter et s'égarer dans le royaume doré des chimères? quelle lecture plus attrayante que celle des contes ingénieux des *Mille et une Nuits* qui amusèrent et bercèrent notre enfance? il est permis de chercher à oublier les tristesses de la vie, et de sourire, pour emprunter à M. de Montlaur ses expressions si heureuses, à ces songes aimables que les chantres de la Grèce antique faisaient sortir par la porte d'ivoire, de puiser dans l'art des consolations, d'écouter les voix mystérieuses de la nature, dont le charme est si profond et d'essayer de les noter. Aussi, en lisant M. de Montlaur, on reconnaît à chaque page que son nouveau livre, loin d'être un rêve, est une *réalité* des plus séduisantes, qui parle à l'imagination et à la raison. Il nous sera facile de le démontrer par l'analyse que nous allons vous en présenter.

Dans une préface en prose, remarquable par la profondeur de la pensée et le plus brillant coloris, M. de Montlaur constate d'abord cette vérité trop certaine, qu'à notre époque affairée et fiévreuse on agit *beaucoup* et l'on rêve *peu* ; ce langage tendrait à faire croire que, comme le disait Ségrais de son temps, notre siècle *est devenu tout simplement prosaïque;* il est vrai que Ségrais lui-même donnait un démenti à ses propres paroles dans des églogues que l'arbitre du goût, Boileau, exaltait, et à l'occasion desquelles il laissait tomber ce vers de sa plume correcte et châtiée :

Que Ségrais dans l'églogue en charme les forêts!

M. de Montlaur, ainsi que Ségrais, a su nous prouver que la poésie existe aussi pour lui, et qu'elle se plaît à lui communiquer son souffle inspirateur.

Sans cesse, en écrivant, variez vos discours.

C'est le précepte de *l'art*, et M. de Montlaur s'y montre constamment fidèle dans le recueil dont nous rendons compte.

L'auteur entre en matière par une brillante invocation à Cybèle : il s'écrie :

« O superbe nature! ô ma mère! ô Cybèle!
» Les siècles ont passé, tu restes jeune et belle!
» De fleurs, de blonds épis tu couronnes ton front.
» Comme nous dans mille ans, nos enfants suceront,
» Réchauffés sur tes bras par ta puissante haleine,
» Le lait pur qui jaillit de ta mamelle pleine,
» Source abondante et chaste, et que rien ne tarit :
» Nous tordant sous le mal, quand ta bouche sourit
» Nous sentons, éblouis de ta splendeur divine,
» La vie encore à flots monter sous la ruine!
. . . .
» Cybèle aux larges flancs, sainte mère du monde,
» O mère au front serein, immortelle et féconde,
» Sous le pôle glacé comme au désert de feu,
» O Cybèle! tu fus toujours l'œuvre de Dieu! »

Décrivant ensuite la tranquillité des champs, le troupeau conduit par le vieux pâtre, la cabane de chaume, le village, les bœufs liés au joug, le peintre achève ainsi son tableau :

« Aimons ces mille bruits, étranges symphonies
» Qu'exécutent dans l'air d'invisibles génies,
» Virtuoses charmants, sachant à fond leur art,
» Que n'ont pas surpassés Pergolèse et Mozart. »

Quelle touche à la fois spirituelle et mélodieuse! il n'y a rien à reprendre dans cette pièce, si ce n'est peut-être ce vers qui semble être placé là pour la rime.

Comme nous dans mille ans nos enfants *suceront*. »

Avec un poëte du mérite de M. de Montlaur, on ne craint pas de hasarder une légère critique.

Qu'un sage ami toujours rigoureux, inflexible,
Sur nos fautes jamais ne nous laisse paisible!

Ce n'est d'ailleurs pas là une *faute*, ce n'est qu'une querelle de *mots* et non d'*idées*, chez M. de Montlaur les *idées* non-seulement ne manquent jamais, mais on peut dire qu'elles surabondent; que de faiseurs de vers, que de versificateurs modernes, au lieu de trouver des idées nouvelles ou du moins rajeunies par la forme, n'enchâssent que des mots vides et retentissants, ressemblant à ce danseur plus célèbre par ses pirouettes et

ses entrechats, que brillant par l'étendue de son génie et qui avait inspiré ce distique :

« Sa tête sur son cou mollement balancée,
» Abandonnée au vent et *libre de pensée !* »

La pensée, au contraire, chez M. de Montlaur domine toujours, sans exclure ni l'élégance ni l'harmonie du rhythme. Il n'est pas une des pièces de son recueil qui ne révèle cette double et rare faculté du poëte. On voudrait les citer toutes pour la faire apercevoir à tous les yeux, et l'on n'a réellement que l'embarras du choix : comme ces stances: *Amica silentia lunæ*, *Desperenza*, celles imitées de Keats et intitulées *le Foyer*, parlent à l'âme, et comme on y reconnaît le maître familiarisé avec les beautés de la langue du Tasse, avec celle de Lope de Vega, de Cervantès et l'idiome de Shakspeare et de Milton !

Le Foyer est imité de Keats. Il y a dans ses poésies, nous dit M. de Montlaur, de l'originalité et de l'ironie ; Keats est mort jeune comme notre Millevoye ; disciple de Byron, il fut abandonné par l'auteur de Don Juan dans son jaloux orgueil : une douceur pénétrante règne dans ces vers du *Foyer*, traduit par M. de Montlaur :

« Pendant que vous lisez avec votre œil qui brille
» Le livre qui contient le pardon et l'espoir,
» Jusqu'au pôle glacé, ma muse, pauvre fille,
» Va chercher quelque rime, et *rêver*, et s'asseoir !
» Oh ! reviennent souvent ces soirs si doux pour l'âme
» Où des lèvres jaillit un chaste nom de femme.
» Paix et calme bonheur, murmures inconnus !
» Gardons, sacré trésor, l'inaltérable joie
» Jusqu'à ce jour où Dieu dira : Votre cœur ploie
» Ouvrez donc l'aile, enfin les moments sont venus ! »

Quelles gracieuses strophes adressées à Marie de M... avec cette épigraphe : *candida candidis :*

» J'aimerai, chère enfant, et ton regard vainqueur,
» Et ta grâce élégante, et ton charmant sourire ;
» Ton âme, livre ouvert où toujours on peut lire
» Et qui ne contient pas de *passage moqueur !* »

Quelle touchante douleur, dans ces vers écrits *sur une tombe ;*

« O printemps ! ô bonheur ! ô jours de soie et d'or !
» O mon Dieu ! vous avez dispersé mon trésor,
» Éteint de mon foyer la flamme :
» Dans mon calice pur vous avez mis du fiel
» Pour l'avoir près de vous, Seigneur, dans votre ciel !
» Vos anges m'ont ravi cette âme ! »

Nos premiers poëtes élégiaques ne désavoueraient pas de tels accents ! Il y a une grande élévation de sentiment et une grande beauté d'expres-

sion dans *le Chêne* qui, lui, à la différence de l'espèce humaine, vivra bien longtemps :

« Parle de nous à ceux qui viendront à ton ombre
» S'asseoir le cœur tremblant et la main dans la main...
. . . .
» Dis-leur que tu surpris nos aveux, chaste flamme,
» Un soir qu'autour de toi l'air était embaumé,
» Que nous avons connu tous les rêves de l'âme ;
» Dis-leur, en murmurant, que nous avons aimé ! »

Nous ne pouvons résister à placer sous vos yeux un autre bijou sorti de l'écrin de notre poëte ; il est d'un genre tout différent, mais l'idée est piquante, spirituelle, ironique à la manière d'Alfred de Musset : c'est *le Masque*, ce n'est pas long, mais c'est complet : *multa paucis*.

« C'est à faire pitié, pas un homme sur terre
» Qui vous ouvre son cœur et vous dise : lisez.
» Menteurs, lâches et vils, ou courtisans rusés ;
» Un visage joyeux, une figure austère,
» Toque de cavalier, chapeau de puritain,
» C'est un déguisement qu'ils ont soir et matin,
» Et toujours sur le dos, Caïns, race damnée,
» Pour vous le carnaval dure toute l'année ! »

Et cette ébauche délicieuse :

« Cette enfant de huit ans,
» Aux yeux bleus en amande, un peu triste et rêveuse, »

charmante petite pièce qu'on prendrait pour une toile de Greuze lui-même.

Le Voyage, *le Sommet des Alpes*, *Aux bords de l'Arno*, *A Naples*, *En Toscane*, les pages sur le poëme de *Marie de Brizeux*, *le Voyage à travers l'Espagne*, sont autant de compositions faciles, légères et profondes à la fois. *Dona Urraca*, pour laquelle un corrégidor se damna et qui s'en revint en Galice, est un petit chef-d'œuvre de finesse et de goût. Il y a de belles images dans *le Lierre*, imité de l'anglais, et *qui tour à tour a vu passer les âges*, le lierre toujours vert, le lierre,

« Qui monte en décrivant sa magique spirale,
» Tapissant les arceaux de quelque cathédrale
» Et des sombres tombeaux, dont le marbre est désert,
» Où dort dans son néant quelque grandeur humaine.
» Mais contre lui la mort lutte impuissante et vaine,
» Le lierre est toujours vert ! »

Passant au genre historique, M. de Montlaur décrit admirablement les mœurs *sous Louis XIII*, les estocades, les raffinés, les poignards à coquille,

les rubans bleus noués sous le genou, les soupers au cabaret; puis, à la suite de ce règne de Richelieu, il nous fait voir le grand règne :

« Le grand règne commence et Versailles se dore,
» Aux rayons du soleil qui monte à l'horizon ! »

L'auteur de *la Vie et le Rêve*, trace après cela un magnifique portrait de Henri VIII, ce fragment de l'histoire de la vieille Europe, comme il l'appelle, et qui, quand on l'étudie, vous émerveille et vous épouvante.

M. de Montlaur, dans une autre pièce intitulée *les Fleurs*, nous montre combien la *vie* en est semée. O, nous dit-il :

« O mère ! le regard inquiet, plein de fièvre,
» Vous veillez au berceau d'un enfant adoré :
» Avant que votre nom ait passé sur sa lèvre,
» Le pauvre ange a pleuré ! »

Puis il essaye de nous consoler dans ces vers :

« L'amour a des accents bien doux, sa voix enivre;
» Mais la douleur pour l'homme est un guide plus sûr;
» Une fois qu'il a lu les pages de ce livre
» Il est fort, grand et pur ! »

Il n'y a pas moins de haute raison et de philosophie dans *la Chanson de la vie*, et qui se termine ainsi :

« Le doux printemps a fait place à l'hiver,
» Aucune flamme
» Ne brille au ciel ; le doute, horrible ver
» Ronge ton âme:
» Battu des flots sur l'océan humain,
» Perdant tes voiles,
» Tu n'as pas su retrouver ton chemin
» Dans les étoiles ! »

Voilà certes de beaux vers, leur mesure même et leur modulation ajoutent à leur effet.

Tel est le résumé imparfait, l'analyse insuffisante de l'œuvre nouvelle de M. de Montlaur; nous avons cru devoir multiplier les citations pour mieux faire apprécier et juger la nature et le caractère de son talent. M. de Montlaur n'est pas seulement un versificateur exercé, il nous a paru qu'il réunissait les dons et les qualités d'un véritable poëte. Sa muse plus sérieuse qu'enjouée lui est fidèle, *et fait obéir la rime.* Il y a quelquefois un peu de recherche et de *fantasia* dans sa manière, mais sans que la fantaisie nuise le moins du monde à la forme ou à la pensée.

Il a étudié à fond toutes les littératures, il joint l'érudition à l'élégance; il sait mettre de la partie les sentiments du cœur et les grâces de l'esprit; son pinceau est tour à tour vigoureux et délicat, l'image lui vient natu-

rellement et sans effort, et personne ne pratique plus heureusement le précepte d'Horace : *ut pictura poesis;* c'est un de ces poëtes qui font méditer, et qu'on ne se contente pas de lire une fois. C'est une voix vibrante qu'on ne se lasse pas d'entendre : il y a en elle quelque chose d'intime et de puissant, qui inspire une sympathie aussi vive que durable pour l'homme et pour l'écrivain : aussi j'aime à répéter, à l'occasion de *la Vie et du Rêve,* ce vers connu, en le modifiant un peu toutefois.

Toujours ces souvenirs auront pour moi des charmes!

H. DE SAINT-ALBIN,
Membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUIN 1865.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 14 juin, à 9 heures du soir. M. Martin de Moussy, président de la troisième classe, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

Notre honorable collègue, M. le comte Louis Ghirelli, procureur du roi d'Italie près le tribunal de l'arrondissement de Naples, envoie à l'Institut historique son portrait photographié, en se conformant à la circulaire du grand bureau, du 15 avril.

M. Ghirelli offre à notre Société un ouvrage *Sur la nouvelle Législation pénale de l'Italie.* M. Folliet est nommé rapporteur.

Notre honorable collègue, M. Della Casa, de Bologne, envoie également à l'Institut historique son portrait photographié.

M. le chanoine Sala, notre honoré collègue, professeur de littérature italienne à l'École royale de cavalerie, à Pignerol, regrette qu'aucune mention ne soit faite dans notre journal de son ouvrage en trois volumes, *les Œuvres de saint Charles Borromée,* offert à l'Institut historique depuis longtemps, ni de celui contenant des *Documents précieux.* (Le rapport sur ce dernier ouvrage, par M. Depoisier, est porté à l'ordre du jour des lectures de cette séance.)

M. le baron Papion du Château de Tours, encouragé par notre honorable président, M. de Pongerville, offre à l'Institut historique un volume,

en double exemplaire, *les Satires de Juvénal,* traduites en vers français.

M. Belair est nommé rapporteur.

M. Plante, avocat à Orthez, ayant pris connaissance des statuts de notre Société, dont il désire faire partie, et n'ayant pas encore publié d'ouvrage, s'est mis à l'œuvre pour en rédiger un et le faire imprimer; il se propose de l'envoyer prochainement comme imprimé requis par nos statuts.

Notre honorable collègue, M. le chanoine Bonnemain, de Troyes, propose à l'Institut historique M. Gaston Baltet, de la même ville, pour faire partie de l'Institut historique comme membre honoraire.

M. Ernest de Rattier de Susvalon, professeur à Bordeaux, rédacteur en chef et propriétaire du journal *l'Étincelle,* adresse une lettre à notre honorable président, M. de Pongerville, par laquelle il demande à faire partie de l'Institut historique sous les auspices de MM. Folliet et Renzi.

Notre honorable collègue, M. le commandeur docteur Castel-Nuovo, de Florence, propose à l'Institut historique, comme candidat, M. le comte Joseph Sugana, de Florence, dont il envoie plusieurs ouvrages imprimés.

S. Exc. M. le ministre de la justice et des cultes envoie à l'Institut historique deux gros volumes in-4°, *Comptes généraux de l'administration de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale en France,* pour l'année 1863.

M. Desclosières est prié d'en rendre compte.

M. le chevalier Léon Hilaire, notre collègue, à Toulouse, envoie son portrait photographié pour être placé dans *l'Album* de l'Institut historique.

Notre honorable collègue, M. Cantu, de Milan, chargé par l'Institut historique de lui rendre compte de la fête centenaire en l'honneur du Dante, célébrée à Florence en mai dernier, envoie son rapport.

M. le marquis de Cosentino, de Naples, adresse une lettre à notre honorable président, M. de Pongerville, par laquelle il demande à faire partie de l'Institut historique comme membre résidant (il est domicilié à Paris). M. le marquis de Cosentino fait suivre sa demande d'un ouvrage imprimé, gr. vol. in-8°, en double exemplaire, intitulé : *L'Algérie en 1865. — Coup d'œil d'un colonisateur.*

M. Gauthier la Chapelle est nommé rapporteur.

La Société des Sciences de Caen offre à l'Institut historique un volume de ses travaux.

M. Masson est nommé rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la

séance précédente est lu et adopté. M. le président fait observer à la classe que sur les quatre candidats qui se sont présentés, deux appartiennent à la deuxième classe, savoir : M. Ernest de Rattier de Susvalon, sous les auspices de MM. Folliet et Renzi, et M. Baltet, sous ceux de MM. le chanoine Bonnemain, de Troyes, et Renzi. En conséquence, il nomme une seule commission pour examiner les titres des deux candidats. Elle se compose de MM. Jubinal, Barbier et Dérisoud.

⁂ La troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. le président nomme une commission pour examiner les titres des deux candidats qui se sont présentés à cette classe, MM. le comte de Sugana, de Florence, sous les auspices de MM. le commandeur-docteur Castel-Nuovo et Renzi, et le marquis de Cosentino, sous ceux de MM. Gauthier la Chapelle et Renzi. Cette commission se compose de MM. Masson, Carra de Vaux et Martin de Moussy, rapporteur.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Le rapport de M. Cantu sur la fête centenaire du Dante ayant été porté à l'ordre du jour, M. le secrétaire en donne lecture. Il est renvoyé par le scrutin, à l'unanimité, au comité du journal.

M. Muray donne lecture de son rapport sur les travaux de l'Académie des sciences de Rouen. Il est renvoyé, après quelques observations de MM. de Montaigu, de Moussy, Minoret et Masson, au comité du journal.

M. Depoisier a envoyé d'Alger son rapport sur le mouvement scientifique en Italie. M. Muray en donne lecture. Même renvoi au comité du journal. M. Masson lit la deuxième partie de son rapport sur les travaux de l'Académie d'Angers. Même renvoi.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 30 JUIN 1865.

La séance est ouverte à huit heures et demie, M. Barbier, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. M. l'Administrateur fait connaître à l'assemblée que M. Lancia de Brolo, de Palerme, secrétaire de l'Académie royale des sciences et vice-président de

l'assemblée d'histoire nationale de Palerme, s'est présenté pour faire une communication à M. le président de l'Institut historique, tendant à faire une échange des publications de ces deux sociétés savantes avec l'*Investigateur*.

Notre honorable collègue, M. le comte de Baroncelli Javon, a envoyé son portrait photographié, pour être placé dans l'*Album* de la société.

Le rapport de la Commission sur la candidature de M. Baltet, de Troyes, est déposé sur le bureau.

M. Barbier en donne lecture à l'assemblée; la commission conclut à l'admission du candidat comme membre honoraire de la 2me classe. M. Baltet est admis par le scrutin secret, comme membre honoraire de l'Institut historique.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur les travaux de l'Académie de Dijon; en l'absence de M. Masson, rapporteur, M. Barbier donne lecture de ce travail qui est renvoyé par le scrutin au comité du journal.

M. Minoret donne lecture de son rapport sur les travaux de l'Institut des Provinces ; ce travail est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE.

Statuti volgari de lo Spedale di Santa Maria Virgine di Siena, scritti l'anno MCCCV, *e ora per la prima volta pubblicati da* LUCIANO BANCHI.

Statuts de l'Hôpital de la Sainte Vierge Marie de Sienne, écrits en langue vulgaire (italien), l'an MCCCV, et publiés pour la première fois par les soins de Luciano Banchi. — Sienne, 1864.

C'est le premier volume d'une anthologie, format in-8°, d'ouvrages les uns déjà imprimés, d'autres encore inédits, dont les auteurs sont exclusivement Siennois. Cette publication rétrospective ne pouvait donc pas manquer d'avoir un accueil sympathique et bienveillant du public lettré et savant qui distingue la haute société en Italie.

L'Hôpital de la Sainte Vierge Marie de Sienne remonte au XIe siècle. Les statuts, rédigés en latin, ont été traduits en italien en 1305. M. Luciano Banchi à qui nous en devons la publication inédite jusqu'à présent, ne s'est permis aucun changement dans le texte original qu'il a lui-même scrupuleusement collationné sur le texte latin. Seulement il a enrichi cette édition de notes explicatives, sobrement écrites, toutes les fois que l'obscurité du texte lui en faisait un devoir.

Cet opuscule est précédé d'un avertissement de l'éditeur, M. Gati, d'une épître dédicatoire à M. le marquis Ferdinad-Pieri Nerii, et d'une préface due à la plume de M. Luciano Banchi.

Le texte italien étant du XIII[e] siècle, il s'y trouve des expressions qui ont vieilli; il en est d'autres qui ne sont plus en usage, et que, par conséquent, l'on ne trouvera dans aucun dictionnaire. Mais on les trouvera dans un petit vocabulaire dont M. Banchi a enrichi cette édition, qui, d'ailleurs, est aussi correcte qu'on peut le désirer. Ceux qui aiment à se rendre compte de l'origine et de la formation de la langue italienne trouveront de quoi enrichir leurs observations philologiques.

En publiant les statuts de l'Hôpital de Sainte-Marie de Sienne, M. Luciano Banchi a rendu un hommage éclatant à la piété des Siennois du moyen âge. On voit, en les lisant, que leur ardente charité entrait dans les plus minutieux détails de la vie, et que ces humbles citoyens se dévouaient avec le plus entier et le plus noble désintéressement au service des malades et des infirmes de tout âge, de tout sexe, de toutes les conditions, sans s'y obliger préalablement par aucun vœu. Tout était volontaire et spontané de la part des *Frères hospitaliers;* tout était gratuit dans l'hôpital qui, encore aujourd'hui, porte le même nom.

J'ai lu attentivement les *Statuts*, et je comprends le plaisir qu'a eu M. Luciano Banchi à en préparer la publication ; j'ai senti, comme lui, le parfum de cette piété douce et affectueuse, qui est répandu dans chacune de ces pages : piété dont on se rit aujourd'hui, dit-il, parce qu'on ne peut la nier.

Et pourquoi, répondrai-je à M. Banchi, s'en rirait-on aujourd'hui? Je ne suis pas du nombre des rieurs. Préjugés à part, nos ancêtres, qu'ils soient Siennois, Italiens, Français ou Allemands, ont eu leurs défauts assurément; mais s'ils ont péché, c'est souvent par le côté chevaleresque des grandes idées. Ils avaient, eux aussi, de grands cœurs. Ressemblons-leur dans le bien qu'ils ont fait. Rira ensuite qui voudra, s'il en a le courage.

DEPOISIER,
membre de la 1[re] classe.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— L'*Athenæum* (*The atenaeum*), journal anglais des sciences, des lettres et des beaux-arts. Grand format in-4°; Londres, mai 1865.

— L'*Institut*, journal universel des sciences et des sociétés savantes en



France et à l'étranger, par M. Eugène Arnoult, propriétaire rédacteur en chef. Paris, mai 1865.

— *La doctrine du Code pénal* (*la doctrina*) *en italien*, du royaume d'Italie, par l'avocat M. Louis Glurelli. Vol. in-8°; Naples, 1864.

— *Bulletin de la Société française de Photographie*. Mai 1865, Paris.

— Satires de Juvénal, traduites en vers français, par le baron Papion du Chateau. 1 vol. in-8°; Tours, 1865.

— *Jugement sur les critiques de la monographie du théâtre antique d'Arles*, de M. Jacquemin. Brochure in-8°, par Frédéric Billot; Aix, 1865.

— *Mémoires de l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Caen*. Vol. in-8°; Caen, 1865.

— *Bulletin* (*Bollettino*) *en italien*, de la Société siennoise d'histoire municipale. 2 livraisons; Sienne, 1865.

— *Mémoire sur l'établissement de mendicité* (*en italien*), de Sienne, par M. Giovanni Poccioni. Broch.; Sienne, 1865.

— Compte général de l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale en France pendant l'année 1863, par S. Exc. M. le ministre de la Justice et des Cultes. 2 vol. in-4; Paris, 1865.

— Relations historiques et commerciales (*en italien*), entre plusieurs nations et le royaume d'Italie, par M. le comte Joseph Sugana. Vol. in-8°; Turin, 1864.

— *Le Crédit foncier et le parlement italien*, par le même auteur. Broch.; Turin, 1863.

— *Revue artistique et littéraire*, par Louis Auvray, directeur. Liv. du 1er juin 1865, Paris.

— *De l'origine et de l'utilité des confréries laïques*, avec le règlement de la confrérie du S. nom de Jésus, fondée à Suse, par Mgr Dominique Cerri. Broch.; Turin, 1865.

Les ornements des autels et des images de la grande mère de Dieu ne sont pas contraires à la foi. Broch. in-32, par Mgr Cerri; Savigliano, 1865.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Ce, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.



MÉMOIRES

TOURNOIS, JOUTES ET CARROUSELS

L'institution des *tournois, joutes* et *carrousels* remonte à l'époque la plus reculée des temps héroïques ; il serait donc difficile, sinon impossible, d'assigner une date certaine à l'origine de ces luttes chevaleresques.

Plusieurs auteurs (1) prétendent que l'empereur *Manuel Comnène* voulant procurer aux gentilshommes de sa cour une occupation salutaire en temps de paix, fut le créateur des tournois et *autres ieux moult triomphants.* L'historien *Nithard* parle dans ses œuvres des fêtes militaires que donnèrent, en l'année 842, *Louis le Germanique* et son frère *Charles le Chauve*, et les chroniqueurs allemands venus après lui affirment que l'empereur *Henry*, surnommé *l'Oiseleur*, inventa ces divertissements guerriers. C'est une erreur que *Munster* (2) rectifie en disant qu'il introduisit simplement l'usage des tournois en Allemagne, et qu'il en offrit un solennel aux habitants de Magdebourg, l'an 934. La France, l'Espagne, l'Angleterre et l'Italie revendiquent également la gloire d'avoir institué les tournois, joutes et carrousels ; mais comme l'histoire est une balance invariable qui pèse les hommes et les choses à leur juste valeur, nous allons demander la vérité à l'antiquité et à la succession des siècles, sans flatter une puissance au détriment de l'autre, car la flatterie est semblable à la fausse monnaie, elle appauvrit celui qui la reçoit.

Tertullien nous apprend que les jeux sacrés et funèbres, c'est-à-dire consacrés aux dieux et aux morts, étaient célébrés par les Grecs avec une grande pompe. Il existait aussi d'autres jeux, disent *saint Augustin, Clément Alexandrin* et *saint Cyprien*, qui portaient les noms de *ludi equestres* (tournois), et *agonales seu gymnici* (joutes et combats). Selon *Cassiodore*, ces réjouissances, fondées pour honorer la mémoire des héros et stimuler l'adresse et le courage des défenseurs de la patrie, dégénérèrent en tournois et carrousels. Bien antérieurement, les Égyptiens rendaient à leurs innombrables divinités des honneurs qui se terminaient toujours par des courses de chars et de chevaux. A leur tour, les Romains pratiquèrent

(1) *Pancirolus*, lib. II, ch. xx. — *Traité de l'Opinion*, t. V, liv. VI, pag. 479.
(2) *Cosmographie universelle*, liv. III.

des *joyeusetés* publiques, parmi lesquelles nous trouvons les mêmes courses et les combats à cheval nommés *equiries*.

« *Nunc etiam veteres celebrantur equiria ludi,*

dit *Ausone* (1), et *Virgile* ajoute :

« ***Centum quadrijugos agitabo ad flumina currus.*** (2)

Enée, poursuit le poëte, obligé de se réfugier en Italie, et forcé par une tempête de relâcher à Drepane, voulut célébrer dignement l'anniversaire de la mort de son père *Anchise*. Des courses et des combats de terre et de mer émerveillèrent les insulaires, principalement le spectacle d'un combat simulé de cavalerie que représentèrent des jeunes gens ayant *Ascagne* à leur tête (3).

Nous lisons dans *Suétone* (4) le récit suivant d'une fête donnée par *Jules César*. « Il (*César*) festoya le peuple de diverses sortes d'esbatemens, jeux, *circenses*, et batailles navales. Les jeunes gentilshommes s'exercèrent aux courses de chevaux, de sultoires, et à faire courir d'une belle adresse des chariots conduits les uns à quatre chevaux, les autres à deux, et pour ce faire on agrandit la place du cirque des deux côtés, que l'on environna d'un fossé d'eau tout à l'entour. Deux rangs de jeunes hommes, tant grands que petits, firent un *tournoy* à cheval à la troyenne. On représenta diverses chasses pendant cinq jours, et sur la fin fut faict un combat à outrance où se voyaient cinq cents piétons, vingt éléphans et trois cents cavaliers, mi-partys en deux bataillons : et afin qu'ils combattissent plus au large, les bornes d'auparavent furent ostées et les deux camps dressés

(1) *Idylle*, XXV.
(2) *Géorgiques*, liv. III.
(3) *Excipiunt plausu pavidos, gaudentque tuentes*
Dardanidæ veterumque agnoscunt ora parentum.
Postquam omnem læti consessum, oculosque suorum
Lustravere in equis, signum clamore paratis
Epytides longe dedit, insonuitque flagello.
Olli discurrêre pares, atque agmina terni
Diductis solvêre choris, rursusque vocati
Convertêre vias, infestaque tela tulêre.
Inde alios ineunt cursus, aliosque recursus
Adversis spatiis; alternosque orbibus orbes
Impediunt, pugnoque cient simulachra sub armis :
Et nunc terga fugâ nudant ; nunc spicula vertunt
Infensi ; factâ pariter nunc pace feruntur.
Énéide, liv. V.

(4) *Vie des douze Césars.* — P. 34-35.

à l'opposite l'un de l'autre. Pour la bataille navale, on fossoya un lac près du petit champ de Codète ; ce fust ou les navires d'Égypte et de Tyr, a deux, trois et quatre rangs de rames, avec grand nombre de combattants se donnèrent le choc. Une si grande affluence de peuple accourut de toutes parts pour voir ces passe-temps, que plusieurs de ceux qui estoient venus exprez à Rome, se logèrent en des tentes et pavillons que l'on dressa dans les rues et dans les chemins : mesme parmy tant de foule il s'en trouva beaucoup de suffoquez et entre autres deux sénateurs. »

Cet historien certifie en outre que *Néron* fonda trois sortes de prix, pour la musique, les luttes et les courses, et les joutes et les tournois. Ces prix reçurent le nom de *Néroniens* (1).

Les tournois, joutes et carrousels, importés dans les Gaules par les Romains, étaient exécutés sans méthode; mais dès le XIe siècle, *Geoffroy de Preuilly* (2), de la maison de *Vendôme*, asservit ces exercices à des règles qui reçurent l'approbation du souverain. Les faits qui précèdent prouvent surabondamment que le sire de *Preuilly* fut le restaurateur et non l'inventeur des tournois, comme le dit la *Chronique de Tours*. Certains étymologistes font dériver tournoi de *trojamentum* ou *ludus trojæ* (jeu troyen) (3). *Menestrier* (4) déclare que ce terme est *purement* français et provient du verbe *tourner*. L'estimable et révérend Père oublie sans doute que les Latins employaient le mot *torneamentum*, qui, selon nous, est devenu *tournoi* par corruption.

A l'imitation des *Césars*, qui n'admettaient dans les carrousels et autres divertissements que des hommes appartenant à l'ordre sénatorial (5), la cour de France repoussa les manants et la bourgeoisie comme indignes de jouer un rôle dans ces fêtes. Pour obtenir la faveur d'y être admis, il était indispensable de prouver trois quartiers de noblesse et « *ne craindre aucun reproche du côté de la probité, de la politesse ni des alliances* (6). » Longtemps après l'invasion du peuple-roi dans les Gaules, le sang rougis-

(1) *Vie des douze Césars*, p. 378.

(2) *Anno 1066, Gaufridus de Pruliaco qui torneamenta invenit apud andegavum occiditur*, (Chronique de Tours.)

Ducange, Dissertation VIIe sur Joinville, p. 166.

(3) Tournoi de jeux de cannes que les Maures introduisirent en Espagne.

(4) *Des actions des Tournois*, p. 270.

(5) « Nul ne conduisoit des chariots dans le cirque tout sablonné de vermillon et de » poudre d'or, qu'il ne fust de l'ordre senatorial. »

Suétone (*Caligula*), p. 275.

(6) *Anecdotes françaises*, p. 177.

Locenius dit que chez les Goths les roturiers et ceux qui étaient convaincus de quelque crime ne pouvaient pas combattre dans les tournois et *Festes avec la lance*.

sait encore journellement le sol de la carrière; aussi les dames ne voulurent-elles pas sanctionner par leur présence ces luttes inhumaines et barbares. Mais comme toute fête n'est plus une fête sans la femme, cet adorable et insoluble problème, la femme, disons-nous, adoucit en partie la férocité des jouteurs et ne tarda pas à faire le plus bel ornement des tournois.

Des hérauts d'armes portant des bannières armoriées parcouraient les rues au bruit des fanfares le jour qui précédait *la veille du tournoi*, et criaient à chaque carrefour : « *Seigneurs chevaliers, demain aurez la veille du tournoy ou prouesse sera vendue et achetée au fer et à l'acier.* » Cette *veille*, durant laquelle les écuyers joutaient avec des armes peu dangereuses et faciles à manier, n'était que le prélude du *maistre tournoy* ou *maistre eprouve* (1) que devaient donner le lendemain les chevaliers qui avaient frappé de leur lance l'écu placé à la principale porte de la lice (2). Le jour suivant, les hérauts, archers et arbalétriers se répandaient dans la ville aux premiers rayons du soleil levant, et proclamaient les noms des jouteurs ainsi que les diverses passes d'armes qui devaient avoir lieu. Aussitôt la *tourbe* (3) faisait entendre des cris d'allégresse et se dirigeait en toute hâte aux abords de la carrière, attendant avec impatience l'arrivée des chevaliers.

Rien n'était plus imposant que l'entrée du noble cortége dans le champ clos.

Les *tenans* armés de toutes pièces, l'écu au poing et la lance fièrement posée sur l'étrier, s'avançaient au pas de leurs palefrois richement caparaçonnés, et suivis d'une multitude d'écuyers et de varlets, sur la poitrine desquels s'étalaient orgueilleusement les armoiries de leurs maîtres. Venaient ensuite, portées par des haquenées floquettées de rubans, les dames et damoiselles vêtues de drap d'or ou d'argent brodé de perles et de pierreries. Cette brillante cavalcade se dirigeait majestueusement vers le milieu de la lice, et les dames, mettant pied à terre, étaient escortées par les gentilshommes jusqu'aux estrades dressées autour de la carrière. Ces *hours* ou échafauds étaient divisés en loges et gradins recouverts de tapis; au-dessus de chaque loge, construite en forme de tour, des étendards et

(1) Grande épreuve.

(2) « Les chevaliers ayant fourni leurs preuves de noblesse ou estant notoirement
» cogneus pour gentilshommes, venoient heurter de la lance l'escu appendu à la grand'-
» porte du champ clos. Cet acte suffisoit pour octroyer le droict de jouxter dans la lice
» et de disputer les prix du dict tournoy. »

(*Annales Historiques*, t. IX, p. 322.)

(3) *Turba* (foule).

des oriflammes flottaient au gré de la brise et peuplaient l'air d'un nuage de soie aux vives couleurs. La famille royale, les dames de la cour, les courtisans et toute la noblesse se rendaient à leurs places respectives et devisaient des prouesses passées des chevaliers qui allaient prendre part au tournoi. Des pages et des varlets costumés de velours cramoisi rehaussé de *vair*, parcouraient les rangs des illustres spectateurs et leur présentaient dans des coupes d'argent l'hypocras fortement aromatisé et l'hydromel à la glace. Des jeunes filles uniformément habillées de robes blanches enguirlandées des fleurs symboliques de l'oranger, suivaient ces échansons et portaient des cornes d'abondance dont les flancs dorés recelaient des fruits ornés de devises et des pâtisseries préparées au miel. Les maréchaux du camp et les conseillers ou *assistans* possédaient des loges spéciales en diverses parties de l'arène, afin de pouvoir donner leurs avis si les lois des tournois étaient violées. Des héraults et *poursuivans* d'armes avaient pour mission de constater les coups portés par les champions, et des sergents devaient remplacer les armes brisées et maintenir dans le silence et le respect le flot populaire toujours prêt à envahir l'enceinte réservée aux combattants. Deux cents ménétriers placés dans un pavillon entouré des attributs de la musique, attendaient le signal des maréchaux pour célébrer par leurs suaves accords les hauts faits des vainqueurs. Cette harmonie guerrière annonçait l'ouverture du tournoi, et les *tenans* s'avançaient martialement vers les loges. Les nobles dames et damoiselles leur distribuaient selon leur inclination ou liens de parenté, des écharpes, des bracelets, des nœuds ou autres objets faisant partie de leur toilette. Ces dons se nommaient : *joyau*, *faveur*, *nobloy* (noblesse) ou *enseigne*. Les possesseurs de ces talismans, doux gages d'amour ou d'estime, s'empressaient d'en orner leurs heaumes, leurs armures ou la hampe de leurs lances; après quoi, faisant décrire à leurs destriers des voltes savantes, ils couraient à toute bride vers *la barre du départ* (1). Les deux camps opposés (les *tenans* et les *assaillans*) se partageaient alors en quadrilles et se précipitaient au son de la charge les uns contre les autres. Le combat était toujours long et acharné; mais quoique les héros de ces fêtes se servissent d'armes *courtoises* et *innocentes* (armes sans pointe ni tranchant), les victimes étaient nombreuses, et le glas funèbre se mêlait au bruit des applaudissements et aux accents aigus des trompettes sonores!... Les tournois se terminaient ordinairement par les *joutes* (2), qui étaient le complément indis-

(1) *Les barres du départ*, c'est-à-dire les points d'où s'élançaient les *tenans* et les *assaillans*, étaient situées aux deux extrémités de la lice.

(2) Il existait aussi, sous le nom de *joutes*, des exercices nautiques. Ces joutes ou *naumachies* sont en dehors du cadre consacré au sujet que nous traitons.

pensable de ces divertissements. Les joutes, dont l'étymologie est *juxta pugnare* (combattre de près), étaient des luttes corps à corps, à la lance, à l'épée, à la dague et à la hache d'armes. Les deux rivaux, placés à distance, donnaient de l'éperon, et tâchaient mutuellement de se désarçonner. Ces dernières courses se nommaient *la lance des dames* ou le *coup des dames*. Après le tournoi, les officiers faisaient leur rapport, et les maréchaux d'armes annonçaient à haute voix le nom du vainqueur. Aussitôt les héraults, précédés des ménétriers, allaient à sa rencontre et le menaient triomphalement à la loge des dames qui devaient lui remettre les prix. Le baiser qu'il avait le droit de déposer sur les joues veloutées de la *dame de ses pensées*, était pour l'heureux chevalier son plus beau titre de gloire. Les dames le désarmaient, et après lui avoir donné en échange de son armure bossuée des vêtements splendides, elles le conduisaient dans la salle du festin, où le roi le plaçait à sa droite et lui adressait publiquement les félicitations les plus flatteuses.

Malgré les précautions qui étaient prises pour prévenir les accidents, plusieurs grands seigneurs appartenant à la famille royale périrent dans ces jeux, et la mort funeste d'*Henry II* ébranla la puissance despotique qu'ils exerçaient sur la noblesse.

Nous croyons utile de réfuter les divers commentaires qui ont été publiés au sujet de la fin prématurée de ce souverain.

Dans un tournoi que donna Henry II à l'occasion des mariages de sa fille *Élisabeth* avec le roi d'Espagne *Philippe II*, et de sa sœur *Marguerite* avec le duc de Savoie, le monarque français remporta deux journées durant un avantage marqué sur tous les jouteurs. C'était le 29 juin 1559. *Henry*, apercevant le capitaine de la garde écossaise, *Gabriel de Lorges*, comte *de Montgommery*, armé d'une lance encore intacte, lui ordonna de la rompre avec lui. Le comte essaya par deux fois d'éluder cet ordre ; mais le roi, n'écoutant que son impétuosité, poussa son cheval en avant ; *Montgommery* l'imita, et dès le premier choc les deux lances volèrent en éclats. Malheureusement un fragment de la hampe que tenait le comte, traversant la visière du casque (1) de son royal antagoniste, pénétra dans l'œil gauche, et douze jours plus tard le roi *Henry II* mourut des suites de cette blessure. Presque tous les historiens constatent simplement ce fait; il en est même qui prétendent que le comte de *Montgommery* ne fut pas poursuivi pour ce meurtre involontaire (2), et que si quelques années après

(1) Selon *de Thou*, la visière du casque du roi était levée.
Abrégé de l'Histoire universelle de J. A. de Thou, t. II, liv. IX, p. 305.

(2) De temps immémorial, l'impunité fut le privilége de ceux qui tuaient ou blessaient leurs adversaires dans les tournois. Voici ce que dit *Cujas* à ce sujet : « *In torneamentis publicæ lætitiæ causa permissis, si alius alium occidit non punitur.* »

un châtiment terrible s'appesantit sur lui, sa conduite politique occasionna seule sa fin ignominieuse. L'auteur des *Anecdotes françaises*, dont l'impartialité ne saurait être mise en doute, formule nettement son opinion sur ce lâche assassinat juridique commis à l'instigation d'une femme cruelle et vindicative. « La reine demanda la mort du comte avec autant de vivacité que s'il eût commis un assassinat. Elle le poursuivit pendant quinze ans et le fit mourir sur l'échafaud en 1574. Il avait onze enfants, neuf garçons et deux filles; le même arrêt qui condamnait leur père à la mort les dégradait de noblesse et les déclarait « *vilains* (roturiers), *intes-* » *tables* et *incapables de posséder aucun office dans le royaume.* » En montant sur l'échafaud, il se mit à haranguer le peuple et finit par ces mots : « *Faites savoir à mes enfants qui ont été ici déclarés roturiers, que s'ils n'ont* « *la vertu des nobles pour s'en retirer, je consens à l'arrêt.* » (1)

La mort tragique d'un prince du sang, *Henry de Bourbon-Montpensier*, qui périt d'une chute de cheval dans un tournoi, rendit ces fêtes odieuses, et leur abolition définitive date de l'an 1560. Les divertissements qui leur succédèrent portèrent encore, il est vrai, le nom de tournoi, mais ils ne furent, à proprement parler, que des *carrousels.*

Les rois interdirent souvent et à diverses époques les joutes sanglantes de la carrière qui moissonnaient la fleur de la chevalerie, et dont le luxe dévorait les fortunes les plus solidement établies. L'autorité ecclésiastique les défendit aussi pour les mêmes motifs; le pape *Urbain II* exhorta (2) les gentilshommes chrétiens à renoncer aux tournois, et nous voyons dans les canons des conciles de Reims et de Latran que ces jeux sont expressément prohibés sous peine d'excommunication immédiate et de privation de sépulture ecclésiastique en cas de mort dans la lice. Les statuts synodaux du diocèse de Soissons refusent non-seulement de rendre les honneurs de la sépulture chrétienne aux chevaliers tués sur place dans un tournoi, mais même à ceux qui meurent de leurs blessures.

Les tournois occasionnaient des dépenses excessives qui n'étaient rien en comparaison de celles qu'entraînaient les carrousels.

Ces exhibitions magnifiques eurent sur les tournois l'avantage d'être plus brillantes et moins dangereuses. Dans son livre des spectacles, *Tertullien* attribue à la magicienne *Circé*, fille du soleil, l'invention des carrousels qu'elle institua en l'honneur de son père. Doit-on faire dériver carrousel de *caroler* (3) (danser), ou bien de *carosello*, diminutif de l'ita-

(1) *Anecdotes françaises*, p. 446.
(2) L'an 1095.
(3) *Froissart*, — *Glossaire du* XIVe *siècle*, t. I, p. 6.

lien *carro* (chariot)? L'origine fabuleuse dont parle *Tertullien* prouve l'ancienneté de ces jeux, et nous croyons que les mots *carrus solis* (char du soleil) sont les racines mères du nom de carrousel. Dans l'antiquité, ces fêtes étaient des apothéoses et des consécrations. Des chars couverts de feuillage tressé en couronnes et chargés d'objets précieux, précédaient les prêtres qui conduisaient les victimes au sacrifice. *Virgile* (1), pour honorer *Auguste*, veut lui offrir des carrousels plus beaux que ceux de la Grèce, et le divin poëte établit le champ des courses sur les bords embaumés du Mincio. Les carrousels étaient des courses de chars et de machines suivies de danses de chevaux et de récits pompeux subordonnés aux sujets ordinairement empruntés à l'histoire ou à la fable. Chaque peuple fit subir tour à tour à ces divertissements des modifications qui en augmentèrent l'attrait. Les Maures, dont l'adresse à tous les exercices équestres était appréciée, fournirent les chiffres ainsi que plusieurs couleurs allégoriques; les Allemands inaugurèrent l'usage des cimiers, des aigrettes et des panaches; les Français donnèrent les cottes d'armes, les blasons et les devises; et presque toutes les machines, la musique et les récits furent introduits par les Italiens.

Polybe raconte que le roi *Antiochus* ayant entendu parler des réjouissances données en Macédoine par *Paul-Émile,* résolut de se montrer plus magnifique que le général des troupes romaines et, à cet effet, il fit annoncer en grande pompe, dans toute la Grèce, qu'il était dans l'intention de célébrer dignement des fêtes à *Daphné*. Ce carrousel, qui dépasse par son incroyable magnificence tout ce que l'imagination peut rêver de plus beau et de plus grandiose, est digne d'être cité; aussi allons-nous laisser parler le législateur de la *Pompe des carrousels* (2), qui emprunte cette description à *Polybe* et à *Athénée* : « Le jour destine a cette feste estant venu, la pompe qui la commença fut la chose la plus belle et la plus surprenante que l'on eut encore vue. Cinq mille hommes des plus lestes et des mieux faits marchoient en teste vestus à la romaine, et armez de courselets à mailles, autant de Mysiens les suivoient, après lesquels on voyoit trois mille Ciliciens tous armez à la legere, avec des couronnes d'or en teste, trois mille Thraciens, cinq mille Galates, et cinq mille Macedoniens marchoient sur les pas de ces premiers, et portoient, les uns des boucliers de cuivre, et les autres des boucliers d'argent. Suivis de deux cens quarante rangs de gladiateurs, deux a deux, mille cavaliers nyséens, et trois mille des gardes ordinaires de la ville, paroissoient ensuite avec des cou-

(1) *Géorgiques*, liv. III.
(2) *Menestrier*, p. 22-23.

ronnes d'or, les chanfrains de leurs chevaux estoient dorez ou argentez, les housses et le reste du harnois en broderie d'or et d'argent. Environ mille chevaux des alliez de ce prince, et une légion entiere les suivoient en mesme equipage. Toute cette troupe aussi leste que nombreuse, vestue d'écarlate et de pourpre de Tyr la plus belle, faisoit voir une diversité admirable de vestes et de tuniques figurées en broderie de fueillages, et d'animaux d'or et d'argent. Quinze cens hommes à cheval, armez de toutes pieces, alloient immediatement devant cent quarante deux chariots dont les cent premiers estoient tirez par six chevaux, quarante par quatre seulement, et deux autres par des elephans, après quoy, on conduisait trente six elephans. Le milieu de cette pompe estoit plus auguste; huit cens jeunes hommes y paroissoient avec des couronnes d'or, suivis d'environ mille bœufs destinez aux sacrifices. Il n'y avoit guère moins de trois cens sacrificateurs. On y portoit huit cens belles et grandes dents d'elephant, avec une multitude si prodigieuse de statues, qu'il n'y avoit ny divinite, ny genie, ny heros connu dans le monde, dont l'image n'y fut portee, la plupart dorez ou vestues de veste d'or, accompagnees d'eloges, de devises, d'inscriptions, et de tout ce qui pouvoit faire connoître leurs plus illustres actions, et leurs qualitez principales. On ajouta à ces images celles de la nuit et du jour, de la terre et du ciel, de l'aurore et du midy, et l'on ne sauroit presque imaginer le nombre et la multitude des vases d'or et d'argent, qui parurent en cette ceremonie. Le seul secretaire du prince, l'un de ses premiers favoris, y avoit mille pages chargez de vases d'argent, dont le moindre pesoit mille drachmes. Six cens pages du roi *Antiochus* les suivoient avec autant de vases d'or, et environ deux cens femmes, versoient continuellement des parfums et des eaux de senteur des vases d'or qu'elles portoient. Enfin, toute cette pompe estoit fermée par cinq cens quatre vingt femmes portées dans des litieres, dont les quatre vingt premieres estoient dorez et les cinq cens autres argentes. »

Il nous faudrait écrire plusieurs volumes si nous voulions signaler d'une manière précise les carrousels renommés qui ont été célébrés depuis leur création jusqu'à la fin du règne de *Louis XIV*. Le dernier de ces divertissements dans lequel parurent pour la première fois des quadrilles de dames, conduisant elles-mêmes leurs chevaux avec une habileté rare, eut lieu à Versailles le 29 mai 1686; mais le pouvoir occulte de madame de *Maintenon* bannit bientôt ces jeux de la cour. Sous le régent *Philippe d'Orléans* et *Louis XV*, des fêtes allégoriques, qui n'étaient déjà plus des carrousels, parurent surannées et portèrent un coup mortel à ce genre de spectacle.

Les tournois, joutes et carrousels, à une époque surtout où les combats corps à corps exigeaient l'habitude du maniement des armes, modifièrent singulièrement la rudesse des mœurs et firent naître la chevalerie, dont le règne plusieurs fois séculaire enfanta des héros. Que nous reste-t-il maintenant de ce glorieux passé ? Que sont devenus ces nobles dames aux robes lamées d'or, et ces preux bardés de fer, dont nos mains débiles pourraient à peine soulever l'épée ? Aujourd'hui, le cigare a remplacé la galanterie, et au champ clos de nos pères a succédé le *Turf*, avec ses chevaux maigres et ses *sportmen*, voilés de vert comme des ladies !... En constatant cette dégénérescence physique et morale de l'espèce humaine, n'avons-nous pas le droit de dire avec un spirituel écrivain : « Le dernier mot du progrès, ne serait-il pas le premier de la barbarie ?... »

LÉON HILAIRE,
membre de la 2e classe

LE SOLLICITEUR ET L'HOMME EN PLACE.

ANECDOTE.

En vain depuis longtemps certain solliciteur,
Sachant que le pouvoir est glissant et qu'il passe,
Auprès d'un condisciple, *homme en très-haute place*,
S'efforçait d'obtenir d'un pareil protecteur
Une position dans quelque ministère :
Il mirait la recette ou la perception,
C'était ce qu'il rêvait (ô noble ambition !)
Mais il n'arrivait pas et restait dans l'ornière ;
L'homme en place oubliait (c'était peu généreux !)
Que son vieux compagnon, au zèle sympathique,
Fut son *grand électeur*, habile, chaleureux,
Et lui fit aborder la scène politique !
L'effet de la puissance est de fermer le cœur !
Tel qui fut obligeant, enflé par la fortune,
Trouve toute demande ennuyeuse, importune !
Dans cette région l'égoïsme est vainqueur !
De *l'homme en place* aussi le pauvre camarade
S'apercevait par trop de cette vérité ;
Des plus beaux sentiments l'autre faisait parade,
Il promettait toujours, mais *sans réalité !*
Cela du *réclamant* ne faisait pas le compte ;
De cette indifférence il était indigné !

Mais, étouffant sa plainte, il ne faisait pas honte
A l'ingrat..... et d'un ton qui semblait résigné,
Il disait : « Quand viendra l'heure de la justice?
» Ah! si d'un tel oubli je pouvais me venger!
» Et si je lui rendais un *signalé service*,
» Je le forcerais bien enfin de m'obliger! »
Ce projet lui sourit, et voici la manière
Dont il s'y prend pour réussir :
Sachant que son *Mécène* aimait fort le plaisir
De la pêche..... il le mène aux bords d'une rivière,
Muni d'un *épervier*, et qu'à l'*homme en pouvoir*
Il présente, empressé, d'un air rempli d'espoir.
Celui-ci le saisit; mais pendant qu'il avance
Le filet près de l'eau, qu'il l'ajuste et le lance,
Il rencontre un caillou, trébuche... et le voilà
Qui dans l'onde fait la culbute!
Maudit *silex*, auteur de la fatale chute!
Vous avez deviné la main qui le mit là!
Le malheureux se noie, au secours il appelle
Son compagnon, qu'il croit l'ami le plus fidèle!
Quel ami! fort nageur; maître en l'art des complots,
Il laisse sa victime et se débattre et boire,
Afin de recueillir une plus belle gloire,
Puis se jette au milieu des flots,
Et *saine et sauve* il l'en retire!
L'*homme en place* bientôt et renaît et respire.
Touché du dévoûment d'un tel libérateur
Et de son noble élan, auquel il dut la vie,
Il lui fit accorder un poste à faire envie.....
Exerçant aujourd'hui l'emploi de percepteur
Dans un des moindres bourgs de notre chère France,
Notre *sauveur* médite une autre délivrance,
Et pour tâcher d'avoir absolument raison
De l'*homme en place*, il veut, tentative hardie!
Mettre tout simplement le feu dans sa maison
Et l'arracher à l'incendie.
Moi, je l'engage à s'arrêter
Sur cette pente dangereuse :
On ne peut toujours inventer

Une ruse toujours heureuse !
Le *premier tour* était empreint
D'une certaine fourberie ;
Or, en fait de supercherie,
« *Qui trop embrasse mal étreint !* »

H. DE SAINT-ALBIN.
membre de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

CORRISPONDENZA SCIENTIFICA IN ROMA

PER L'AVANZAMENTO DELLE SCIENZE. — ANNO XII DI SUA INSTITUZIONE.

L'Investigateur a deux fois déjà entretenu ses lecteurs de la *Correspondance scientifique de Rome*. Les numéros 48, 49, 50, 51 et 52, qui ont été envoyés à l'Institut historique, et dont j'ai à vous rendre compte, sont les derniers de la douzième année de la fondation de cette feuille scientifique qui, jusqu'à présent, s'est montrée à la hauteur de son titre et a atteint le but qu'elle s'était proposé.

Je vais passer rapidement en revue les articles qui sont contenus dans chacun de ces numéros.

Le premier article du numéro 48, par M. Luigi Trevellini, a pour objet une matière dont nos journaux ont parlé à plusieurs reprises, et que tout le monde connaît aujourd'hui : c'est le pétrole. M. Trevellini a cru utile, avant de traiter directement de cette matière nouvelle pour l'éclairage, de rappeler les différents modes d'éclairage qui étaient en usage chez les anciens : c'est une sorte de préface rétrospective qui semble un hors-d'œuvre, mais qui prépare bien à la lecture de tout son article. Il promène ensuite son lecteur dans les différentes contrées où l'on exploitait le pétrole dans l'antiquité, puis il nous cite en passant les sources de pétrole que l'on exploite depuis quelques années soit en Europe, soit en Amérique et ailleurs.

Il fait l'analyse chimique de cette huile minérale si précieuse ; il la compare avec les autres huiles et n'a pas de peine à en faire voir la supériorité sur tous nos modes actuels d'éclairage. Le gaz seul peut lui faire concurrence ; mais le gaz n'est point facilement portatif, comme l'huile, et ne passera pas dans les usages les plus ordinaires de la vie.

Enfin, pour rassurer ceux qui prétendent qu'il y a du danger à user l'huile de pétrole, M. Trevellini étudie la confection des lampes, indique les modifications à y faire et cherche à prouver que les dangers que l'on peut craindre sont purement imaginaires.

Cet article ne laisse rien à désirer : il est complet ; il remplit une bonne partie de chacun des numéros 48 et 49.

Voici ensuite un grand tableau chargé de chiffres et d'abréviations, mais du plus haut intérêt météorologique. C'est le *Bulletin des observations ozonométrico-météorologiques* faites à Rome par madame Caterina Scarpellini, à 60m,43 au-dessus du niveau de la mer, 7e année. — Nouvelle série.

J'ai déjà parlé, dans *l'Investigateur*, d'un tableau semblable, dû à madame Scarpellini, et dont celui-ci n'est que la suite. Il est fait avec le même soin, la même rigoureuse exactitude. Un savant météorologiste français, M. Renou, disait dernièrement, à propos d'observations météorologiques qu'il présentait à la Société météorologique de France, que « le baromètre exige impérieusement des observations à heures fixes ; la pression atmosphérique éprouvant chaque jour deux minima, à quatre heures du matin et à quatre heures du soir, et deux maxima, à dix heures du matin et à dix heures du soir, des observations à ces quatre heures seraient à beaucoup près les plus importantes ; il sera bien rare que des observateurs puissent s'assujettir à l'observation de quatre heures du matin ; parmi les trois autres, qui sont, en effet, adoptées dans beaucoup de points d'observations, les deux premières sont les plus importantes, à savoir : dix heures du matin et quatre heures du soir ; elles donnent la plus grande oscillation du baromètre, etc. »

Ces observations de M. Renou sont parfaitement justes ; mais il y a longtemps que madame Scarpellini en avait senti toute l'importance scientifique, et qu'elle avait mis en pratique cinq fois par jour, à sept heures et à dix heures du matin, à quatre heures, sept heures et dix heures du soir, les vœux exprimés par le savant français. Je dirai même qu'elle va au delà, car, comme appendice complémentaire du bulletin des observations ozonométrico-météorologiques, elle donne un tableau des bourrasques et des phénomènes divers qui ont eu lieu, jour par jour, nuit par nuit, à Rome. Ainsi, en comparant, par exemple, le bulletin des observations ozonométrico-météorologiques du 10 janvier avec le bulletin des bourrasques et des divers phénomènes du 10 janvier, vous savez l'état du ciel ou de l'atmosphère, à Rome, comme si vous y aviez été vous-même ce jour-là. Voilà certes une méthode d'observer qui, si elle ne mérite pas les éloges que l'on peut donner à ce qui est parfait, mérite du moins d'être signalée comme la meilleure que l'on ait encore rencontrée. Et c'est pour nous une bien douce satisfaction de pouvoir dire que l'honneur en revient à madame Caterina Scarpellini. Ajoutons encore, afin de

bien faire voir avec quel soin consciencieux on fait les observations à Rome, le tableau des *observations hydrométriques* du Tibre et de la température, pendant le mois de janvier 1863, qui est aussi le mois pendant lequel ont été faites les observations météorologiques dont nous venons de parler. Les observations hydrométriques sont faites avec l'hydromètre de Ripetta, à six heures du matin, douze heures et six heures du soir. L'état du ciel, par le thermomètre centigrade, n'est pas oublié. Je ne sais s'il y a quelque autre ville en Europe où la science météorologique soit étudiée avec plus de soin, plus de ponctualité, plus de conscience qu'à Rome. Je doute même que les savants de l'Institut smithsonien qui lui font tant d'honneur, puissent, en ceci, aller de pair avec les savants de l'Observatoire de Rome. Ils sont d'ailleurs en rapport les uns avec les autres.

Deux articles remplissent le numéro 49 : le premier est un rapport de madame Caterina Scarpellini sur les *étoiles filantes observées à Rome* le 10 août 1863; l'autre, c'est la seconde partie du travail de M. Luigi Trevellini sur le pétrole. J'ai déjà mentionné celui-ci, je n'y reviendrai pas. Quant au rapport sur les *étoiles filantes*, il mérite d'être signalé. 197 étoiles filantes ont été observées, dont 35 de première grandeur, 70 de deuxième grandeur, et 89 de troisième, et trois sous forme de bolide.

L'auteur n'entre dans aucun détail sur l'origine, la cause, la formation des étoiles filantes; il en constate la position apparente, la direction, la couleur.

Parmi les étoiles de première grandeur, il y en a eu :

5 bleuâtres.

4 bleues.

22 bleu blanchâtre.

2 vertes.

2 oranges.

Leur direction a pu être déterminée avec la plus grande exactitude :

Du N.	23	Du S.	64
Du N.-N.-E.	4	Du S.-S.-O.	3
Du N.-E.	7	Du S.-O.	14
De l'E.	16	De l'O.	33
Du S.-E.	12	Du N.-O.	6
Du S.-S.-E.	2	Du N.-N.-O.	13

Voici combien d'étoiles ont été observées par heure :

De 8 h. 17 m. à 8 h. 57 m.	13
De 9 h. 2 m. à 9 h. 56 m.	29
De 10 h. 4 m. à 10 h. 56 m.	28

De 11 h.	0 m. à 11 h. 58 m.	63
De 12 h.	0 m. à 1 h. 1 m.	64

Il y en avait, en outre, une quantité considérable qui n'apparaissaient que comme une étincelle légère à peine sensible. D'un côté, entre la main armée de Persée et de Cassiopée, qu'il était de toute impossibilité de compter à cause de leur mouvement infiniment rapide, divers et compliqué, il y en avait des myriades.

L'auteur remarque qu'il soufflait un vent d'ouest, pendant les premières heures d'observation, et qu'ensuite ce fut le vent de sud-ouest qui le remplaça et qui dura jusqu'à la fin de la nuit d'observation. Il eut soin, en outre, de noter la température d'un thermomètre exposé à l'air libre.

J'ai tenu à entrer dans ces détails qui, pourtant, ne donnent pas une idée du grand tableau où sont classées ces 197 étoiles filantes; mais simplement pour rendre un hommage mérité au talent et à la patience consciencieuse de madame Scarpellini.

Parviendra-t-on, à force d'observations et d'études, à doter la science de quelques découvertes sur ces phénomènes que tout le monde observe, et que personne ne peut expliquer? On a déjà reconnu que si les étoiles filantes s'enflamment dans notre atmosphère, elles n'y prennent du moins pas naissance; qu'elles viennent du dehors, et que leur direction la plus habituelle semble diamétralement opposée à la direction de la terre dans son orbite.

Il y a une trentaine d'années, on observa en Amérique une apparition extraordinaire d'étoiles filantes, dans la nuit du 12 au 13 novembre (1833). Ces météores se succédaient à de si courts intervalles qu'on ne put les compter. Des évaluations modérées en portèrent le nombre à plusieurs centaines de mille. On les aperçut depuis le golfe du Mexique jusqu'à Halifax, dans la Nouvelle-Écosse, à partir de neuf heures du soir jusqu'au lever du soleil, et même, en quelques endroits, en plein jour, à huit heures du matin.

Déjà avant 1833, des phénomènes analogues avaient été observés dans d'autres pays. Depuis que l'attention des savants a été attirée sur ce point, l'apparition périodique des bolides a été constatée non-seulement dans les nuits du 12 au 13 novembre, mais encore dans celles du 9 au 10 août.

Dans ces derniers temps on a beaucoup étudié ces phénomènes soit en France, soit en Angleterre, soit en Allemagne, etc. M. Faye a parlé dernièrement à l'Académie des travaux des astronomes sur ce sujet. Il a émis des opinions qui lui sont propres. Il ne sera pas hors de propos d'en dire quelques mots.



Aujourd'hui on attribue les étoiles filantes à des anneaux de matière cosmique, circulant non plus autour de la terre, mais autour du soleil, anneaux planétaires dont l'origine se rattacherait à l'hypothèse cosmogonique de Laplace.

L'anneau de Saturne serait une sorte de spécimen de ces anneaux, et pour compléter l'analogie, il suffirait que l'anneau un peu excentrique de l'une des lunes de Saturne vînt percer le plan de l'anneau dans l'une de ces régions, et passât en dehors ou en dedans de l'anneau, dans la région opposée : ce satellite-là aurait des étoiles filantes.

Cependant, dit M. Faye, si l'on compare l'une ou l'autre de ces hypothèses avec les faits généraux les mieux établis, on en reconnaît bien vite l'insuffisance. Ces faits généraux sont les étoiles sporadiques, qui apparaissent toute l'année, à raison de dix ou onze environ par heure, dans toutes les directions imaginables; puis les étoiles filantes périodiques, qui apparaissent par essaims, vers les 9, 10 et 11 août, avec une régularité bien remarquable depuis 1842; enfin les étoiles périodiques de novembre, dont les maxima se déplacent irrégulièrement d'une année à l'autre, et ont même entièrement disparu aujourd'hui.

Chaque année, le nombre des étoiles filantes va en croissant à partir de la fin de juillet; mais il est le plus marqué vers les 9, 10 et 11 août. Le maximum a lieu vers le 10.

M. Faye pense qu'on expliquerait suffisamment ces phénomènes, en considérant qu'à son passage à travers l'anneau du mois d'août, la terre, ou plutôt la planète double, terre et lune, ne doit pas s'emparer seulement des corpuscules qui pénètrent dans son atmosphère et qui désormais font corps avec elle, mais aussi de ceux qui passent assez près d'elle avec une vitesse comprise entre de certaines limites, de manière à devenir de véritables satellites. Ces satellites, très-excentriques pour la plupart, rentrent alors dans l'hypothèse de Laplace, qui en attribuait l'origine aux anciens volcans lunaires, et avec lesquels il pensait expliquer l'ensemble du phénomène.

C'est à ces météores satellites que M. Faye attribue l'apparition continue des étoiles sporadiques.

Les astronomes rejettent l'hypothèse des satellites de la terre, parce que, en vertu de leurs mesures, ils attribuent une vitesse extraordinaire à ces essaims de météores. On a trouvé, en effet, des vitesses variant de 25 à 175 kilomètres par seconde, c'est-à-dire plus de cinq fois la vitesse de la terre dans son orbite.

Ces résultats sont impossibles, car la plus grande vitesse qu'un corps

appartenant à notre système puisse acquérir sous l'action du soleil, ne saurait dépasser, dans la région que nous parcourons, 45 kilomètres par seconde.

Quant à la supputation du nombre des étoiles filantes, qui apparaissent jour par jour sur un horizon donné, M. Faye croit qu'il n'y a pas d'autre marche à suivre que celle de M. Coulvier-Gravier, c'est-à-dire une observation de chaque instant; mais il serait utile d'établir un centre analogue d'observations continues et régulières dans d'autres régions du globe plus favorablement situées que notre zone tempérée. Au Mexique, par exemple, ou au Pérou, tout concourrait à assurer le succès d'un établissement pareil : l'altitude qui place l'observateur au-dessus de la couche la plus opaque de l'atmosphère, la sérénité du ciel, l'égale longueur des nuits, la simplicité des lois de l'illumination atmosphérique.

Sans doute, c'est un désir que la science voudrait voir se réaliser avec bien d'autres; mais quand on considère que les observateurs sérieux sont encore si peu nombreux en Europe, et que parmi les plus sérieux il y en a si peu qui aient le consciencieux courage de poursuivre pendant quelque temps leurs observations, on se demande si jamais on y arrivera. Mais, en attendant, encourageons de toutes nos forces ceux qui, sur divers points de l'Europe, étudient les phénomènes de la nature, si nombreux encore, et sur lesquel les plus illustres savants n'ont que des hypothèses plus ou moins admissibles, et tenons grand compte, pour nous aider à formuler des lois, s'il y a lieu, des observations faites avec toute la précision possible, telles que celles que madame Caterina Scarpellini a consignées dans son rapport sur les étoiles filantes observées à Rome, le 10 août 1863.

Les numéros 50 et 51 sont réunis en un seul fascicule.

Nous lisons d'abord un court *Avertissement* du directeur, M. Fabri-Scarpellini, aux lecteurs de la *Corrispondenza scientifica.* C'est un remerciement et une promesse. Il les remercie de leur avoir donné et conservé leurs sympathies et prend l'engagement de toujours faire ses efforts pour s'en rendre de plus en plus digne.

Nous lisons ensuite le titre d'un article qui porte la date de Beyrouth (Syrie) 9 avril 1863, et qui a pour auteur le docteur chevalier L. Giusti, ex-médecin en chef de l'hôpital militaire central d'Adana (Caramanie), chargé de la police médicale et hygiénique de la ville et de la province d'Adana, au service du vice-roi d'Égypte, etc., etc.

Cet article, où l'auteur fait preuve d'érudition et de pratique médicale,

a pour titre : *Des fièvres intermittentes et de leur traitement*. Je ne puis, d'après la nature même de nos travaux, analyser ce travail, que bien des hommes de l'art pourront lire avec intérêt, et où ils pourront puiser des renseignements utiles.

Nous avons parlé, mais en passant seulement, dans un de nos comptes-rendus, du baromètre-aéromètre à balance de la Loge de l'Orgagna, à Florence, d'après la relation ou la description qu'en a faite M. P. Philippe Cecchi, professeur de physique au collége-lycée de Saint-Jean de S. P.

M. Cecchi continue la description de cet instrument de physique, qu'il a commencée et qui exige, dans ses détails, une précision presque mathématique. Cette description, qui a déjà occupé les numéros 42 et 43 della *Corrispondenza*, qui remplit une bonne partie du numéro 51, ne touche pas à son terme. Le savant professeur la continuera. Lors qu'elle sera finie, il sera peut-être possible, en recueillant les numéros où elle se trouve par morceaux détachés, de les ramasser, d'en faire un tout, et de vous présenter l'analyse de ce travail : seul moyen de vous donner une idée à peu près exacte du *baromètre-aéromètre* à balance, ne pouvant pas exposer à vos yeux le *baromètre* lui-même.

Je passe sur une note de la *rédaction* qui a pour objet de faire connaître aux lecteurs trois opérations chirurgicales, et des plus difficiles, faites avec succès par le chevalier Joseph Costantini, professeur et directeur de l'archi-hôpital de Saint-Jacques, à Rome. Cet habile chirurgien a fait trois amputations de l'os maxillaire et a opéré la désarticulation de l'os temporal. La *Corrispondenza* a déjà parlé (vol. IV, nos 32, 36, 37, etc., etc.) d'opérations fort difficiles faites par M. Costantini pendant les années 1853-54-55; mais les cas présents, à cause de la désarticulation de l'os temporal, sont des faits plus importants et du plus haut intérêt.

L'article qui suit cette note est de M. Joseph Pinelli. C'est une lettre qu'il adresse au directeur della *Corrispondenza*, en date du 7 août 1863. Il s'agit du *photopantographe* du professeur Marucchi et du *nouvel appareil pour la photographie*, de M. Wulff, dont l'*Illustration* du samedi 1er août a donné deux dessins.

Il arrive que le dessin de la *chambre noire universelle* de ce nouvel appareil n'est pas autre chose, à peu près, que le *photopantographe* dont est l'inventeur le professeur M. *Antonio Marucchi*, ondateur et directeur de l'Institut de géodésie et d'*Icodométrie*, à Rome. La *Correspondance scientifique* a donné les dessins et a fait la description du *photopantographe* dès le mois de novembre 1860, dessins et description qui portent la date du

mois de juin, et qui ont ensuite été mis et publiés en brochure, à Rome, en 1860, *typographie Forense*.

Ce *photopantographe* a été rendu portatif pour faire de la photographie. La *Correspondance scientifique*, dans son numéro 31 de la même année, et d'autres journaux s'en sont occupés et l'ont porté à la connaissance du public. L'inventeur a reçu une médaille d'or, des lettres d'encouragement, et il conserve la propriété de son invention (Voir *Giornale di Roma*, nº 190, 21 août 1861).

La *chambre noire universelle* de M. Wulff ne serait que la reproduction imparfaite du *photopantographe* de M. *Antonio Marucchi*, rendu portatif pour l'usage de la photographie, et fait par lui dès 1860.

L'honneur de l'invention reviendrait donc à M. *Antonio Marucchi*, non à M. Wulff. « Nous sommes persuadé, dirons-nous, en reproduisant la réclamation de M. J. Pinelli, et sans vouloir entrer dans le débat, que l'honorable M. Wulff saura rendre justice, avec la loyauté d'un noble caractère; nous n'avons pas lieu d'en douter un instant, pour l'honneur de sa nation et de la nôtre. »

Il ne nous est pas possible, vu l'étendue de ce compte rendu, le peu de place que nous accorde l'*Investigateur* et tout ce qui nous reste encore à étudier dans la *Corrispondenza scientifica*, de faire, comme nous le voudrions, une analyse complète de la lettre intéressante du professeur Francesco Ratti au professeur M. Nardini, sur le *Mode de propagation de la lumière électrique*. (Cette question a déjà été traitée dans le nº 34, vol. VI, 18 mars 1862 de la *Corrispondenza scientifica*). Nous nous contentons donc d'en avoir donné le titre. Mais nous ne pouvons nous empêcher de dire avec satisfaction que cette lettre de M. Francesco Ratti est, pour nous, une preuve nouvelle que les sciences physiques sont cultivées avec succès en Italie. Voici le numéro 52. Il clôt l'année par un *Coup d'œil sur le congrès des naturalistes suisses* à Samaden (canton des Grisons), par un article bibliographique sur les ouvrages envoyés à la *Corrispondenza*, et par le *Sommaire général* des matières contenues dans ce sixième volume.

Nous ne pouvons, hélas! que glisser sur ces articles, car je considère le *Sommaire* des matières comme un des plus importants. Il n'est pas facile d'en bien faire un pour faciliter les recherches aux savants. Celui-ci nous paraît être aussi complet qu'il doit l'être.

Je ne dois pas oublier, en finissant ce compte rendu, de mentionner la partie bibliographique de la *Corrispondenza scientifica*. Le résumé des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction est ce qu'il doit être, clair et précis. Enfin, les dernières pages de quelques numéros ont été consacrées

à la *Semaine scientifique*, où sont résumées en quelques mots toutes les nouvelles sur les sciences ou sur les arts qui sont dignes d'être connues.

Ainsi la *Correspondenza scientifica in Roma* devient, sous ce titre modeste, une sorte de recueil encyclopédique qui fait un accueil empressé aux lumières de tous les amis du progrès, lesquels sont nombreux en Italie.

DEPOISIER
membre de la 1re classe.

BINASCO

Ed altri comuni dell' agro Milanese, Studj Storici con note e documenti ad DAMIANO MUONI.

L'auteur érudit de l'*Histoire de la Rhétie*, dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à l'Institut historique, continue ses laborieuses investigations, et nous avons reçu de lui un nouveau travail qui, bien que d'un intérêt plus restreint, puisqu'il ne traite que de quelques communes du territoire de Milan, et non d'un pays ayant tenu sa place dans l'histoire générale de l'antiquité et du moyen âge, n'en est pas moins digne d'attirer l'attention de notre société.

L'œuvre de notre collègue est consacrée spécialement au bourg de Binasco, situé à mi-chemin entre Milan et Pavie, sur la route aujourd'hui presque abandonnée depuis l'inauguration du chemin de fer. Nous ne suivrons pas M. Damiano Muoni dans ses considérations sur l'agriculture, la botanique, l'histoire naturelle et la statistique de son territoire; ces questions que l'auteur a dû traiter en détail devant l'Académie physico-medico-statistique de Milan, à laquelle ce long mémoire a été lu, sortiraient du cadre de nos études. Je ne dirai que quelques mots de l'église consacrée à saint Jean-Baptiste et saint Étienne. Reconstruite récemment, elle n'a rien de remarquable sous le rapport architectural, mais elle contient un autel consacré à l'une des illustrations de la contrée, la B. Véronique, béatifiée par Léon X en 1517. Née dans une condition obscure et vouée au cloître dès sa jeunesse, elle devint un des plus utiles conseillers de Ludovic le More et de sa femme Béatrix d'Este, qui venaient souvent la visiter dans son humble cellule. Elle osa aller à Rome faire des remontrances à Alexandre VI; reçue par le Pontife, elle eut avec lui un entretien dont le secret n'a pas transpiré; on sait seulement que le Pape la reconduisant lui-même, dit à haute voix : « Faites honneur à cette femme, c'est une sainte » C'est peu de temps après son retour que la B. Véronique termina sa carrière, le 13 janvier 1497 ; sa fête est célébrée à Binasco, qui possède une partie de ses reliques, le premier dimanche d'octobre.

Une ancienne tradition fait remonter jusqu'à l'époque romaine la fondation du château de Binasco qui aurait été habité par Marcus Brutus, nommé par César gouverneur de la Gaule cisalpine, l'année qui suivit la bataille de Pharsale (48 av. J.-C.); mais il a été reconstruit à diverses reprises, et son architecture appartient en général au style ogival. Ce château a joué un rôle assez important dans les guerres du Milanais, mais il est surtout célèbre par le terrible drame qui, au xve siècle, s'accomplit dans ses murailles et dont je vais emprunter le récit abrégé à l'œuvre de notre savant collègue.

Le fameux condottiere Facino Cane, longtemps au service du duc de Milan, Giovanni Galeazzo Visconti, était parvenu à se rendre presque indépendant sous le règne de son fils Giovanni Maria; il s'était emparé successivement d'Alexandrie en 1414, de Plaisance en 1406, et enfin de Pavie, en 1409.

Lorsqu'il mourut en 1412, il possédait Pavie, Alexandrie, Verceil, Tortone, Varese, Cassano et une armée assez nombreuse, et il laissa le tout à sa veuve Béatrix, qui devait être plus tard la malheureuse héroïne du drame de Binasco.

Béatrix de Tende était née en 1370 dans un château au pied du col de Tende, de Guillaume Pierre Lascaris, comte de Ventimille et de Tende; on ne sait pas au juste à quelle époque elle épousa Facino Cane qui lui porta toujours la plus vive affection, bien qu'elle ne lui eût point donné d'enfants. Giovanni Maria, duc de Milan, étant mort en la même année que Facino Cane, Filippo Maria comprit combien il lui serait difficile de monter sur le trône de son frère. Conseillé par quelques-uns des siens et principalement par l'archevêque de Milan, Bartolomeo della Capra, il s'adressa à Béatrix, lui peignit sa triste position et lui offrit d'unir par un mariage leurs forces et leurs intérêts. Aussi sensée que vertueuse, Béatrix comprit bien tous les inconvénients d'un mariage entre un jeune homme de vingt ans et une femme qui déjà avait atteint son huitième lustre; aussi commença-t-elle par refuser cette alliance disproportionnée, mais vaincue par les protestations du jeune duc, elle n'eut pas le courage de persister dans son refus, et le funeste hymen fut célébré. Béatrix apportait en dot 4,000 ducats d'or et toutes les possessions de son premier mari. Au moyen de ces nouvelles ressources, aidé du bras du fameux comte Carmagnola, Filippo Maria triompha promptement de ses ennemis, mais il ne se montra pas plus reconnaissant envers Béatrix qu'il ne le fut envers Carmagnola, qu'il paya de la plus noire ingratitude.

La comtesse de Tende, non contente d'avoir ainsi rétabli la fortune du

jeune prince, s'était rendue elle-même dans les premiers temps de son mariage à Alexandrie pour étouffer un soulèvement qui menaçait de gagner plusieurs autres provinces. Tant et de si importants services auraient dû attacher le duc à Béatrix, si, comme le dit Sismondi, la douceur, la générosité, la patience, la noblesse du caractère pouvaient remplacer dans une femme les grâces, le sourire et la fraîcheur de la jeunesse.

Parmi les familiers de Béatrix, était un noble cavalier, nommé Michele Orombello, son parent éloigné, issu comme elle du sang des seigneurs de Ventimille. Beau, distingué, élégant, poëte et musicien, il réussissait parfois à rappeler par le charme de sa conversation le sourire sur les lèvres de la duchesse et à adoucir ses peines par ses vers ou ses chants. Il n'en fallut pas davantage pour fournir aux ennemis de Béatrix l'occasion de l'accuser non-seulement d'adultère, mais même du projet d'empoisonner son mari. Celui-ci, subjugué par les charmes de l'une des demoiselles de la duchesse, la belle Agnese del Maino, prêta volontiers l'oreille aux dénonciations qui lui ouvraient une porte vers la liberté.

Dans la matinée du 23 août 1418, Béatrix fut arrêtée à Milan, ainsi que deux de ses suivantes désignées comme ses complices, et le malheureux Michel Orombello qui, bien que prévenu à temps, refusa de s'enfuir, comptant trouver dans son innocence un rempart contre la calomnie. Il fut transféré au château de Binasco ainsi que la duchesse et les deux suivantes. Celles-ci, mises à la question de la corde, avouèrent tout ce qu'on voulut et déclarèrent avoir trouvé un jour Orombello assis sur le lit de leur maîtresse et la charmant par ses vers. Ce fut sur de telles bases que le procès fut établi par le jurisconsulte Gasparino de Grassi, qui, avec Zanino Riccio, ancien secrétaire de Facino Cane, et trois autres accusateurs, avait tramé la perte de la duchesse.

Dans ses interrogatoires, les plus cruelles tortures n'avaient pas arraché des lèvres de Béatrix le moindre aveu, et cependant elle fut condamnée à mort ainsi que son prétendu complice. Dans la nuit du 13 au 14 septembre 1418, ces infortunés furent conduits au supplice à la lueur des torches; on croit qu'ils furent décapités sur un balcon aujourd'hui détruit, mais dont les consoles subsistent encore. Quelques auteurs prétendent qu'Orombello eut le premier la tête tranchée et qu'au dernier moment, brisé par la torture, et séduit par des promesses de grâce, il confessa le crime dont il était accusé; que Béatrix après lui avoir reproché sa lâcheté aurait elle-même avoué à son tour pour mettre fin à un affreux supplice pendant lequel elle n'avait cependant pas jeté un cri; on lui avait déchiré la paume des mains avec des griffes de fer; mais aussitôt

après, et au moment de recevoir le coup fatal, elle protesta de nouveau de son innocence.

Ce terrible épisode de l'histoire sanglante des ducs de Milan est raconté par M. Muoni avec beaucoup plus de détails que je n'ai pu le faire ici; j'ai voulu seulement vous rappeler un sujet traité si souvent par la tragédie, le drame et même l'opéra. J'aurais aimé à traduire les pages éloquentes de notre collègue, mais, outre que j'eusse dépassé les limites assignées à ce rapport, j'aurais désespéré de vous faire comprendre tout le charme de son style, aussi recommandable par sa clarté que par son élégance et son élévation.

Ernest Breton,
Membre de la 4e classe.

L'ESPRIT DE FAMILLE

Par M. le Dr MATHIEU

LA FEMME EST L'ANGE DU FOYER

L'enfant auquel Dieu a donné l'existence, quand il entre dans la vie, n'est d'abord qu'un être purement matériel. Semblable en tout aux autres animaux qui vivent, il n'a, comme eux, que des instincts, des appétits et des passions, mais bientôt un abîme le sépare de tous ces autres êtres destinés à ne jouer qu'un rôle inférieur dans la création. A peine quelques jours se sont écoulés, depuis qu'il a ouvert les yeux à la lumière du soleil, qu'un rayon d'intelligence vient éclairer son âme.

Chez l'enfant, la voix du sang se fait entendre d'une toute autre manière que chez les animaux nés en même temps que lui. Il apprécie les tendres soins dont il est l'objet. Quelque chose d'intérieur et de mystérieux lui révèle l'union intime qui existe entre lui et les auteurs de ses jours. Dans son père et dans sa mère, qui veille à son bien-être, qui entourent son berceau de leur surveillance et de leurs affectueuses caresses, il voit plus que des bienfaiteurs ordinaires. Il sent qu'entre eux et lui il n'y a pour ainsi parler, pas seulement communauté, mais continuation d'existence.

Les douces et pures jouissances qu'on lui procure jettent bien vite dans son cœur de profondes et impérissables racines de reconnaissance et d'attachement.

A mesure que l'enfant grandit, l'amour de ses parents devient pour lui l'amour de la famille, qui se développe dans sa jeune âme et lui fait ainsi faire insensiblement l'apprentissage des obligations qu'il aura pris l'habitude de remplir, avant de comprendre que ces obligations sont pour lui des devoirs.

La reconnaissance envers les parents est un sentiment que Dieu a gravé de sa main divine dans le cœur de tous les enfants des hommes. C'est donc une véritable dette de la nature dont chacun de nous est tenu de s'acquitter dans un temps ou dans un autre. Dans la première jeunesse, l'enfant apprend et reçoit des auteurs de son existence ce que plus tard il leur rendra, parce que l'amour de la famille exerce sa vivifiante influence sur toutes les époques de notre existence.

.Considérons, en effet, la merveilleuse organisation établie de Dieu même entre les différentes générations humaines qui s'enchaînent en se succédant, et nous verrons qu'il ne paraît pas possible de ne point être ravi en présence de cet ordre admirable. D'un côté, c'est l'enfant, frêle et délicate créature, qui vit sous l'abri de l'amour de sa mère et de son père; d'un autre côté, c'est le vieillard qui, après s'être dévoué dans sa jeunesse et dans son âge mûr à l'éducation et à l'établissement de ses enfants, repose en paix, sous la protection de leur respectueuse reconnaissance; entre ces deux extrémités, l'âge mûr étendant à la fois son affection sur la génération naissante et sur celle qui s'éteint, prépare pour la première les voies de l'avenir, et pour la seconde adoucit les regrets du passé, lui donne enfin le courage d'envisager, sans trop d'effroi, les abords de la tombe qui s'entr'ouvre.

La preuve que Dieu n'a pas fait l'homme pour qu'il demeurât dans l'isolement, c'est que, dès le principe, il lui donna lui-même une compagne semblable à lui, avec la mission de vivre dans son intimité, de partager ses travaux, ses joies, ses douleurs, en un mot sa vie tout entière.

En créant l'homme avec des facultés qu'il n'a données à aucune autre créature, il est de toute évidence que Dieu l'a établi roi de la terre : or, il nous paraît incontestable que l'association seule peut le mettre à même d'exercer et de conserver cette royauté suprême, car ce n'est qu'en réunissant leurs forces, en se protégeant les uns les autres, que les hommes peuvent être puissants et heureux.

Or, le lien primitif de toute association, c'est la famille; c'est elle qui est la société naturelle et primordiale.

Elle existe chez tous les peuples, même les plus sauvages, qui vivent sans institutions, sans lois, sans demeures fixes. C'est sur son modèle et à son image que les sociétés civilisées se fondent, s'organisent. On y trouve tous les principes que la loi cherche à défendre, à garantir et à protéger. Dans le père réside l'autorité, l'obéissance est le partage des enfants, la justice et l'équité règnent entre tous, ce qui constitue le pouvoir, la nation, la justice dans la société. Tous les nobles sentiments que la morale

et la religion, plus puissantes que la loi, peuvent seules inspirer aux hommes, naissent dans la famille et se répandent ensuite au dehors.

C'est ainsi que le dévouement de chacun pour tous, l'abnégation individuelle, l'amour réciproque de tous les membres en sont la conséquence, et que l'homme fait, instinctivement et en suivant la pente naturelle de son cœur, l'étude des plus hautes vertus sociales et religieuses, telles que le patriotisme, l'humanité, la philanthropie, la charité, la modestie, la piété, etc.

La famille est donc la source de laquelle découlent les vertus ou les vices qui font le bonheur ou la ruine des nations; c'est à elle que sont remises les traditions du passé et les destinées de l'avenir.

En lisant le livre de M. le docteur Matthieu, *l'Esprit de famille*, dont nous venons vous rendre compte, messieurs et très-honorés collègues, il nous a paru que ce sont ces considérations si importantes et si élevées qui l'ont inspiré.

Comme c'est dès les premiers âges de la vie que se forment les sentiments qui doivent se graver dans les cœurs et les gouverner, pendant toute une vie, en même temps que les idées et les principes se fixent dans les intelligences, M. le docteur Matthieu prend la question à son point de départ, c'est-à-dire au moment où l'éducation commence. Il la suit aux différentes époques principales où elle se complète jusqu'à celle où l'enfant est abandonné à lui-même; parce qu'il est arrivé à l'âge de l'indépendance.

Le livre de M. le docteur Matthieu n'est pas précisément un roman. L'auteur dit, avec raison, qu'un médecin ne doit jamais consacrer son temps à ce genre de composition. Cependant, afin de fixer plus particulièrement l'attention de son lecteur, il a cru devoir inventer une action. Il a supposé une fable habilement conçue et qui est empruntée à la science dont l'étude remplit sa vie. Nous n'avons pas l'intention de faire l'analyse de cette fable, ayant donné autant qu'il nous a été possible une idée générale de l'ouvrage, dans les considérations qui précèdent. Nous ajouterons seulement que l'auteur a eu pour but de remettre en relief les qualités morales données par le créateur à la femme, afin qu'elle remplisse dignement son triple rôle de fille, d'épouse et de mère. Les qualités de la femme passées en revue sont : l'esprit, le tact, la finesse, la mobilité des idées, la sensibilité, la bonté, la douceur, la beauté, la pudeur; le sentiment qui porte à aimer, et qui comprend l'amitié, l'amour filial, l'amour conjugal et l'amour maternel.

L'influence de la femme sur l'esprit, sur le cœur et sur les mœurs de

l'homme, ainsi que la part qui lui revient dans les joies de la famille, ont été indiquées avec le plus grand soin.

Tous les travers d'une éducation vicieuse ou fausse sont passés en revue. Les résultats d'une éducation de cette nature sont l'orgueil, l'oisiveté, le désordre, le luxe et l'indigence, qui en est la conséquence, le goût pour les lectures dangereuses et les défauts de caractère.

La demande en mariage que M. Gumery fait de Léonie de Suzenay, à sa mère, amène des réflexions que l'on rencontre dans ces sortes de négociations, sur la valeur intellectuelle et morale du mari et de la femme. Le veuvage lui-même n'est pas oublié.

Toutes ces questions sont traitées avec une profonde connaissance du monde à tous les points de vue, surtout celles de la belle-mère et du gendre, dont les relations sont souvent fort délicates.

La maladie de madame de Suzenay met encore plus à jour les beaux sentiments de cette famille et de ses nobles amis. Elle termine son histoire si féconde en exemples salutaires et en leçons utiles; ce livre se prête difficilement à l'analyse, nous avons cependant tâché de le faire assez connaître pour le faire lire en toute confiance par les familles entre les mains desquelles cette étude peut tomber. Il contient, une quantité prodigieuse de choses que le genre épistolaire permet d'aborder, et qui ne peuvent se trouver dans le même cadre qu'à cette seule condition.

Le lecteur trouvera dans ce livre des fables, des contes, des légendes en vers, renfermant les plus sages conseils. Unique dans son genre, il nous semble fait pour plaire à tous les lecteurs tant par sa variété, son esprit, son originalité, que par la pureté de ses doctrines. La mère de famille peut en permettre la lecture à sa fille en toute sécurité, car le but que l'auteur se propose est de mettre en évidence l'amour de la famille et les joies qui peuvent y régner.

Cet ouvrage nous paraît propre à orner l'esprit, à cultiver le cœur, à former le jugement, tout en démontrant les avantages de l'esprit de famille. Il sera surtout utile aux jeunes filles et aux jeunes femmes, aux mères de famille et aux institutrices; nous le considérons comme une excellente théorie à opposer à la tendance malheureusement trop commune de nos jours de ne pas concentrer ses joies au sein du foyer domestique.

Tout en rendant justice à ce livre intéressant et en le recommandant, nous croyons devoir déclarer à l'auteur que nous sommes loin de le louer sans restriction, car on y rencontre plusieurs négligences et des inégalités sur lesquelles, sans les préciser, nous appelons son attention. Mais

tel qu'il est, *l'Esprit de famille* ne peut que produire de salutaires effets, et nous sommes persuadé que tout ce qu'il renferme de défectueux sera corrigé dans la première édition nouvelle.

Abbé Denis.
membre de la 3e classe.

RAPPORT SUR LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE.

La société archéologique de Touraine, dont les travaux sont légitimement estimés, a consacré le quatorzième volume de la collection de ses mémoires à une publication destinée à rendre d'éminents services aux historiographes tourangeaux. Cette œuvre, due à la patience d'un des jeunes et laborieux employés de la bibliothèque impériale, M. Emile Mabille, est le *Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine, contenus dans la collection de dom Housseau.*

On sait que la volumineuse compilation d'Étienne Housseau est une des plus précieuses du riche département des manuscrits de la bibliothèque impériale. Le moine qui la forma naquit au Mans, dans les premières années du XVIIIe siècle. S'étant fait admettre chez les bénédictins de Saint-Maur, il y fut bientôt compté parmi les plus laborieux et les plus doctes collaborateurs de dom Bouquet. Après avoir travaillé au onzième volume du *Rerum Gallicarum et francicarum scriptores*, il s'occupa de recherches historiques sur la Touraine, l'Anjou et le Maine. En 1756, la congrégation à laquelle il appartenait lui ordonna de faire l'histoire de la généralité de Tours. Il avait déjà consacré plusieurs années à cette œuvre, lorsqu'il fut obligé d'y renoncer pour se conformer aux volontés de ses supérieurs, qui lui commandèrent de concourir de nouveau à la publication du *Recueil des historiens de France.*

Ce fut dans l'abbaye royale de Saint-Florent, de Saumur, qu'Étienne Housseau commença la collection des documents qu'il a extraits des archives féodales et religieuses de l'Anjou, du Maine et de la Touraine. Il continua à Marmoutier cette collection, qui passa avec lui à Saint-Germain-des-Prés. De cette dernière abbaye elle est arrivée à la bibliothèque impériale en 1811, ayant été achetée avec plusieurs autres collections de province. Elle se compose de trente-et-un volumes in-folio. Les documents y sont rangés par cahiers, sur lesquels on a collé toutes les pièces détachées. Dans les onze premiers volumes, ces pièces sont disposées par ordre de date depuis l'établissement des Franks dans les Gaules jusqu'à l'année 1756. Elles sont au nombre de 4,865. Pour les volumes suivants, on s'est généralement conformé à l'ordre des matières.

Le numérotage des chartes, titres et notes, s'arrête, avec le treizième volume, au chiffre de 11,055. Les deux derniers volumes ont été ajoutés à la collection en 1852; le premier est un répertoire chronologique de l'histoire de Touraine, rédigé par dom Villevieille, et le dernier une collection de chartes originales.

La collection de dom Housseau a déjà rendu d'immenses services pour combler des lacunes dans l'histoire des provinces qu'elle concerne. Plusieurs paléographes lui prêtèrent le concours de leur dévouement, surtout les bénédictins D. D. Maurice Arnauld, Jarno, Morice, Poncet, Jean Colomb, l'archidiacre Belin et l'abbé Rangeard, qui fouillèrent pour lui les archives de l'Anjou, du Maine et de la Touraine. La mort vint interrompre les travaux de dom Housseau le 5 octobre 1763.

M. Paul Marchegay, ancien élève de l'école des chartes, fut chargé en 1840, par M. Champollion-Figeac, conservateur au département des manuscrits et directeur des travaux historiques à la bibliothèque royale, de commencer le dépouillement de la volumineuse collection du bénédictin Étienne Housseau. Depuis cette époque cette collection fut souvent mise à réquisition par les savants; mais nuls jusqu'à nos jours ne l'explorèrent avec plus de soin que M. Émile Mabille, qui a rendu un vrai service à la Touraine, en analysant et en dressant le catalogue des milliers de titres qui se rattachent à l'histoire des grands feudataires de cette belle province, ainsi qu'à celle des gouverneurs, des sénéchaux et des baillis qui l'administrèrent. La féodalité religieuse occupe encore une plus large place dans ce travail que la féodalité seigneuriale.

L'inventaire de M. Mabille commence à l'année 800 par un diplôme de Karl-Magne, qui, à la prière d'Alkuin, fonda l'abbaye de Cormery, et s'arrête à l'an 1269, à une charte de Guy de Néaufle, doyen de l'église de Saint-Martin de Tours, en faveur du chapitre de sa collégiale. Les chartes des monastères, qui dans cet espace de quatre siècles ont été analysées par l'intelligent paléographe, sont autant de monuments qui attestent la cupidité des moines.

Dans son quinzième volume, la *Société archéologique de Touraine* se propose de continuer la publication qu'elle a entreprise avec le concours si éclairé de M. E. Mabille. On ne saurait trop l'en féliciter, et souhaiter en même temps que les sociétés savantes de l'Anjou et du Maine s'inspirassent de son exemple pour enrichir l'histoire de leurs provinces des documents inédits que renferme la collection de dom Housseau.

Armand PARROT.
membre de la 4e classe.



EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUILLET 1865

*** La première classe (*Histoire générale et histoire de France.*) s'est assemblée le 12 juillet à neuf heures du soir. M. Martin de Moussy, président de la troisième classe, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans le bulletin du journal.

*** La deuxième classe, (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence, le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physique mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

Lettre de M. Tanc, avocat à la cour impériale de Paris, par laquelle il demande à faire partie de l'Institut historique, sous les auspices de MM. Barbier et Renzi. M. le président nomme une commission pour examiner les titres imprimés, que le candidat a présenté à l'appui de sa demande. La commission se compose de MM. de Montaigu, Minoret et Joret Desclosières, rapporteur.

Deux rapports, sur les candidatures de MM. le comte Sugana de Florence, et marquis de Cosentino de Naples, sont déposés sur le bureau; M. Martin de Moussy rapporteur en donne lecture à la classe; les membres sont invités par le président à prendre part au scrutin; M. Sugana est admis comme membre correspondant, et M. de Cosentino comme membre résidant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts,*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour, appelle à la tribune M. Masson, pour lire son rapport sur la Société de statistique de Marseille, ce rapport est renvoyé par le scrutin secret, au comité du journal.

M. de Montaigu lit un rapport sur l'histoire de la ville de Sargues, par M. le docteur Cordouan, ce travail est renvoyé également au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 28 JUILLET 1865.

La séance est ouverte à 9 heures du soir. M. Barbier, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil, M. Gauthier la Chapelle, secrétaire-général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée la correspondance suivante :

Nos honorables collègues, MM. le marquis Ranghiasci Brancaleoni, de Rome; Sala et Bernardi de Pignerol (R. Ital.); Passerini de Pise, Cittadella de Ferrare et Sorre de Milan ont envoyé leurs portraits photographiés. M. Michel Sorre offre à l'Institut historique *alcuni scritti*, plusieurs cahiers d'écrits divers parmi lesquels le sixième, contenant un mémoire sur le livre de Dante intitulé : *De Monarchia*. M. Folliet est nommé rapporteur.

M. Latino Coelho, secrétaire général de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, accuse réception de l'Investigateur.

Notre honorable collègue, M. le comte de Reinhard, président honoraire, se propose de lire un rapport sur les travaux de la Société historique de la Basse-Saxe.

Notre honorable collègue, M. Baruffi, offre à l'Institut historique un long article reproduit dans un journal italien (*le Alpi*), les Alpes, intitulé : *De la société d'acclimatation à Paris et des communications publiques* (en italien).

La Société d'encouragement offre à l'Institut historique un cahier contenant la séance annuelle, M. Desclosières est prié d'en rendre compte.

La Société de Touraine offre également quatre tomes de ses travaux, M. Minoret est nommé rapporteur.

On donne lecture de la liste des livres offerts à la Société pendant le mois, des remerciements sont votés aux donateurs. Un rapport est déposé sur le bureau par la Commission chargée d'examiner les titres de M. Tanc, avocat à la cour impériale de Paris.

Sur l'invitation de M. le président, la première classe est constituée; lecture lui a été donnée du rapport, sur la candidature de M. Tane, par M. Desclosières. M. Tane est admis au scrutin secret comme membre résident de la première classe. L'assemblée générale a approuvé par le scrutin cette admission.

Elle a également validé les admissions faites par la troisième classe, de M. le comte Sugana de Florence, comme membre correspondant, et de M. le marquis de Cosentino, comme membre résidant.

Les cinq médailles en argent décernées aux cinq membres de l'Institut historique par l'assemblée générale du mois dernier, avaient été déposées sur le bureau par M. l'administrateur. M. le président a remis à MM. Barbier, Breton, Camoin de Vence, Jubinal et Martin de Moussy, la médaille qui leur était destinée.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. de Bellecombe pour lire son mémoire sur les sacrifices humains chez les peuples indigènes du Mexique, de Guatemala et du Yucatan. Cette lecture intéressante a été suivie d'une discussion à laquelle ont pris part MM. de Saint-Albin, Barbier, Masson, de Berty, Badiche et Minoret.

Le mémoire de M. de Bellecombe a été renvoyé par le scrutin au comité du journal.

M. le comte Reinhard, président honoraire de l'Institut historique, a lu un compte-rendu sur les travaux de la Société historique de la Basse-Saxe; ce travail intéressant a été renvoyé au comité du journal.

M. de Berty a lu une partie de son rapport sur l'Administration de la justice en France et M. Folliet une partie de son compte-rendu sur les Annales de l'Italie, par M. Coppi; mais l'heure étant avancée, on a renvoyé la continuation de ces lectures à la séance de rentrée de l'assemblée générale, au 27 octobre 1865, dans le nouveau siége de l'Institut historique, 47, RUE BONAPARTE.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CORRESPONDANCE

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Paris, le 21 juillet 1865.

A Monsieur le Président de l'Institut historique de France.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un exemplaire broché (2 vol in-4o) du *Code annamite* traduit du texte chinois original, par M. G, Aubaret, et publié par mon département.

Je vous prie, monsieur le Président, de vouloir bien m'accuser réception de cet ouvrage.

Recevez, monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de la marine et des colonies,
DE CHASSELOUP-LAUBAT.



CHRONIQUE

S. M. le roi Louis II de Bavière a conféré, le 31 mars dernier, à notre honorable collégue, M. J. Barbier, vice-président de l'Institut historique, président à la cour impériale de Paris, la croix de chevalier de l'ordre royal du mérite de la Couronne de Bavière, et par décret impérial en date du 3 juillet, M. Barbier a été autorisé à porter les insignes de cet ordre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, vol. in-8°, Angers, 1864.

— *Bulletin* (Bollettino) *des observations ozonométriques, météorologiques* faites par Mme Caterina-Scarpellini, 8e année, nouvelle série. Rome, 1865.

— *Correspondance scientifique* (Corrispondenza scientifica) dans Rome, pour le progrès (avanzamento) des sciences, 17e année. Rome, 1865.

— *Bulletin de la Société française de photographie*. Paris, juin 1865.

— *Discours de M. Carnot*, membre du Corps législatif, sur le Budget, broch. Paris, 1865.

— *L'Atheneum*, journal des lettres, sciences et arts. Londres, 1865.

— *Poésies italiennes*, M. Passerini, par M. Visoni, broché, 1865, à Pise (Italie).

— *Le Septième jour*, par l'abbé Méthivier, vol. in-32. Tours, 1859.

— *Histoire diplomatique de la guerre d'Orient* en 1854, par M. X. Tane, vol. in-8°. Paris, 1864.

— *Les Beautés de l'histoire de la Champagne*, par M. l'abbé Boetel, vol. in-12. Châlons-sur-Marne, 1865.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

MÉMOIRES

APPRÉCIATION ET DIGNITÉ DE L'HISTOIRE ET DES HISTORIENS

chez tous les peuples en général et chez les Chinois en particulier

I

J'aime l'histoire pour l'histoire elle-même.

Elle est, en effet, le lien du passé au présent, et du présent à l'avenir.

Sans elle le mystère le plus impénétrable régnerait sur les siècles qui ont précédé le nôtre, et les grandes leçons de l'expérience seraient à jamais perdues pour nous.

Si chaque pays, si chaque nation avaient possédé depuis les temps les plus reculés leurs chroniques hiéroglyphiques ou écrites, leurs traditions orales et authentiques, les historiens modernes ne seraient pas aussi embarrassés qu'ils le sont aujourd'hui pour remonter aux sources et à l'origine des nombreuses tribus éparses et disséminées sur la surface de la terre.

Que n'a-t-on pu inscrire, sommairement du moins, depuis la création du monde, la chronique exacte de chaque siècle, de chaque année, de chaque jour de l'existence humaine ?

Que sont devenues les colonnes commémoratives construites par les enfants de Seth et de Caïn, et renversées et disparues sans doute dans le déluge partiel ou universel des Hébreux ?

Je voudrais une histoire privée pour chaque ville, pour chaque village, pour chaque famille.

Je sais bien que je demande là l'impossible ; mais de quel intérêt ne serait pas l'histoire privée de ces dernières surtout, pauvres ou riches, nobles ou vulgaires, conservées précieusement dans les archives particulières, à côté des chartes et des titres de possession des biens ou des domaines ?

On saurait alors d'où l'on vient et où l'on va, ce qui serait très-attachant pour les générations présentes et futures.

Chaque fils écrirait, selon l'usage adopté par la famille Molé, l'histoire de son père, et l'ajouterait ainsi à la collection biographique de ses aïeux et de ses ancêtres.

On s'aimerait et on s'estimerait davantage, et peut-être les liens de parenté si relâchés de nos jours seraient-ils plus étroits et plus sérieux.

Car l'histoire ou la biographie, telles que nous les comprenons, seraient à la fois morales et religieuses.

Morales, parce que leur principal but serait de rappeler avant tout, non les actes éclatants et illustres, qui ne sont pas du ressort ou du domaine de toutes les familles, mais les actes de vertu, de courage, d'honnêteté et de probité qui peuvent être inhérents à toutes.

Religieuses, parce que la morale s'appuie sur la religion, qui en est pour ainsi dire le fondement et la base.

La chronique privée d'une race obscure, mais honnête et laborieuse, ne serait-elle pas un beau titre d'honneur à conserver sous l'humble chaumière et à lire pieusement au coin du foyer domestique ?

La lecture des bonnes actions de nos aïeux et de nos pères ne serait-elle pas d'un puissant stimulant sur l'âme de leurs fils et de leurs héritiers, et leur exemple ne ferait-il pas reculer leurs descendants sur le chemin du désordre et du vice, et ne les arrêterait-il pas sur la pente fatale du crime ou du déshonneur ?

Je laisse ce problème à résoudre à de plus profonds et à de plus judicieux penseurs que je n'ai la prétention de l'être.

Après tout, les lignes qui précèdent ne sont peut-être que l'expression d'une irréalisable et fallacieuse utopie.

Laissons donc l'utopie pour la réalité, et envisageons la question au point de vue qui doit nous occuper en ce moment, c'est-à-dire le culte ou l'appréciation de l'histoire chez toutes les nations en général, et chez les Chinois en particulier.

II

Le culte et l'appréciation de l'histoire existent en effet et ont existé chez tous les peuples, mais à des degrés différents, selon le développement plus ou moins progressif de leur civilisation morale et intellectuelle.

L'homme, si modeste et si résigné qu'il soit et qu'il puisse être, tient à survivre à sa mort, à laisser après lui quelques traces de sa fragile et bien éphémère existence. De là les traditions multiples et isolées transmises de bouche en bouche par les premières générations, agglomérées et recueillies enfin en groupe compacte et raisonné, formant ce que l'on

appela successivement la biographie, la chronique et l'histoire, dont les horizons sont si larges et si étendus.

Ceux qui rédigèrent ces traditions et ces légendes amusèrent et intéressèrent d'abord, ils instruisirent ensuite; et comme ils possédaient mieux que leurs contemporains la science des choses passées, comme le souvenir de ce *qui fut* leur indiquait souvent une voie inconnue pour deviner ce qui *pouvait être*, ils finirent par dominer peu à peu par leur savoir et par leur intelligence les autres hommes, dont ils ne semblaient destinés en apparence qu'à charmer les loisirs.

Moïse, le grand historien des Juifs, fut le législateur et le conducteur du peuple israélite; Samuel, historien et juge comme lui, transforma ce même peuple de son autorité privée, et par sa seule influence morale et intellectuelle fit d'un État républicain un État monarchique. Plus tard, les Israélites devenus Juifs revinrent de Babylone sous la conduite d'Esdras, historien comme l'avait été Moïse, et ce fut encore un historien, Flavius Josèphe, qui défendit courageusement et loyalement la Galilée, attaquée par les troupes romaines.

L'histoire et les historiens furent donc vivement appréciés chez les Hébreux, qui trouvèrent en ces derniers des qualités précieuses, et rares chez leurs semblables, car l'étude de l'histoire a cela de merveilleux et d'incomparable qu'elle développe l'esprit des hommes médiocres, le génie des hommes supérieurs, et les initie naturellement et sans efforts aux rouages les plus inextricables de la vie administrative et politique, et souvent aussi de la vie militante et guerrière.

L'histoire est aussi, et nous pourrions au besoin citer plusieurs exemples à l'appui de notre assertion, un guide fidèle et sûr dans les circonstances les plus épineuses de la vie; elle modère dans le succès, elle encourage dans les luttes terrestres; elle console dans les revers et dans l'adversité. On pourrait ajouter qu'elle abaisse les forts, relève les humbles et venge les opprimés.

Par suite de ces propriétés diverses et incontestables, les historiens ont prouvé, et cela à plusieurs reprises différentes, qu'ils étaient propres à tout et à toutes choses.

Demandez-le plutôt à la Grèce, où l'histoire était regardée presque comme une déesse, une des neuf muses, Clio, et avait en cette qualité ses prêtres, ses autels et ses temples.

Hérodote, considéré comme le père de l'histoire grecque, ne délivra-t-il pas Halicarnasse, sa patrie, de l'oppression du tyran Lygdamis?

Les historiens les plus illustres après lui, Thucydide, Xénophon et

Polybe, commandent et sauvent ou font triompher ses armées. Plutarque, le grave et modeste Plutarque, le biographe modèle et par excellence, devint archonte ou premier magistrat de sa ville natale, Chéronée.

Rome ne demeura pas, sous le rapport de l'histoire et des historiens, en arrière de la Grèce, son émule et sa devancière.

Et sans citer les noms du consul Tacite, du proconsul Salluste, du secrétaire impérial Suétone, des préteurs ou tribuns Velléius Paterculus et Ammianus Marcellinus, des chevaliers Cornélius Népos et Annaeus Florus; le plus grand de tous ses génies politiques et militaires, Julius César, ne fut-il pas un historien éminent et hors ligne!

La Chaldée ancienne n'eut que deux littérateurs proprement dits, deux historiens, Sanchoniaton et Bérose; l'Égypte, peu fertile en hommes de lettres, un grand historien, Manéthon, très-considéré des Lagides, sous lesquels il écrivit son histoire; les Goths, les Alains et les Suèves, un seul écrivain, l'historien Jornandès, aussi ministre et homme politique.

Parmi les noms illustres de Zosime, de Procope, de Suidas et des autres écrivains de l'histoire byzantine, figure le nom d'une princesse impériale, Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis Ier.

A la tête des écrivains ecclésiastiques n'avons-nous pas les apôtres Jean et Matthieu, l'évangéliste Luc, l'évêque Marc d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, évêque comme Marc, et Sulpice Sévère?

L'Inde nous offre Viasâ, l'auteur du Pouranas; Boudhah, l'auteur du Gandjour, à la fois historiens, poëtes et philosophes; les Persans, Ferdousi et Mirkhond; l'Arménie, Moïse de Khôorem; l'Arabie, Aboul-Féda, Djemaleddin, Elmacin, Kemaleddin, tous honorés des emplois les plus élevés, des dignités les plus considérables et les plus éclatantes.

Le premier cours fondé à Caracorum par les Gengiskhânides fut une chaire d'histoire.

Si nous passons en revue les peuples modernes de l'Europe, nous trouverons en Russie Nicolas-Mikaïlowisch Karamsin, conseiller d'État et historiographe de l'empire; les évêques ou archevêques Kadlubeck, Dlugoz et Krasicki, le ministre Lelewel, en Pologne; en Suède, l'archevêque Olaüs Magnus; en Danemarck, le général Henri de Rantzaw, ministre et gouverneur du Holstein; en Angleterre, les secrétaires d'état Buchanan, Gibbon et Hume, l'évêque Robertson et le docteur Linghard, qui refusa le chapeau de cardinal du pape Léon XII; en Hollande, Janus Dousa et Aitzema, hommes d'État ou capitaines remarquables; l'ambassadeur Niébühr, le conseiller aulique Muller, le conseiller de Weymar Schiller, en Allemagne et en Suisse; en Portugal, le précepteur royal André de Ré-

sende, le directeur général des douanes Juan de Barros, le capitaine Fernand de Brito Freire; en Espagne, Diego Hurtado de Mendosa, ambassadeur à Rome, et gouverneur de Sienne; le secrétaire de Philippe IV Solis, le ministre Martinez de la Rosa, qui fut président de l'Institut historique de France; en Italie, Machiavel et Guicciardini, historiens célèbres et politiques habiles, le député Sismondi et notre collègue César Cantu, qui siége avec honneur dans les rangs du parlement de l'Italie renaissante et régénérée!

Interrogez l'Amérique, cette terre si neuve et si primordiale, et elle vous répondra que ses premiers rois Huematzin et Nezahualtcoyotl furent ses historiens les plus sérieux et les plus estimés.

En France enfin, l'histoire et les historiens ne furent-ils pas suffisamment honorés et appréciés en les personnes de l'évêque Grégoire de Tours, du chancelier Éginhard, du connétable Villehardouin, du sénéchal de Joinville, du chambellan Philippe de Commines? Demeurée longtemps enfouie et reléguée dans la poussière des couvents et des monastères, ne se releva-t-elle pas fièrement et orgueilleusement de l'oubli passager auquel elle avait été condamnée par la nécessité des guerres incessantes qui sillonnèrent le moyen âge, par les grands noms des présidents de Thou et Montesquieu, de l'évêque Bossuet et des académiciens Fleury, Duclos, Condillac et Voltaire?

La révolution (de 1793) ne l'a-t-elle pas enfin rendue, comme elle devait l'être après tout, omnipotente et dominatrice?

Lacépède, à la fois historien et naturaliste, et *Daru*, brillèrent au rang des ministres du premier empire; Châteaubriand, historien aussi, quoique romancier et poëte, occupa quelque temps, sous la Restauration, le ministère des affaires étrangères; l'histoire conduisit au ministère ou au conseil d'État, sous le règne de Louis-Philippe, des hommes tels que Guizot, Thiers, Mignet, Barante et Amédée Thierry; Lamartine, Louis Blanc et Vaulabelle furent membres du gouvernement provisoire ou ministres sous la république de 1848; et maintenant enfin, l'histoire est représentée, au ministère de l'instruction publique, par l'un de ses adeptes les plus consciencieux et les plus instruits, M. Duruy; et à la tête du gouvernement, par l'Empereur lui-même, l'historien de *César* et de la *Conquête gauloise* (1)!

(1) Tous les historiens, même célèbres, n'ont pas été néanmoins des hommes d'État, Ainsi, par exemple, Tite-Live, Augustin Thierry, Michelet et Henry Martin.

III

Nous serions grandement déçus dans nos espérances et dans nos conjectures, si le rapide résumé que nous venons de faire ne donnait une idée complète et satisfaisante de l'appréciation de l'histoire et des historiens chez tous les peuples du monde, anciens ou modernes.

Il n'est aucun pays néanmoins, parmi tous ceux que nous venons d'énumérer, même la France, qui puisse rivaliser sous ce double rapport avec la Chine, dont l'histoire authentique et écrite est de l'antiquité la plus haute et la plus reculée.

Nul pays, en effet, ne possède une histoire écrite aussi ancienne et aussi primitive ; nul peuple n'accorda plus de respect aux historiens et n'éleva l'histoire sur un piédestal plus illustre et plus majestueux.

Il faut le dire aussi, nulle part les historiens ne comprirent mieux le respect qu'ils devaient à leurs souverains et à leurs compatriotes, ainsi que l'importance et la dignité de leur mission ou de leur apostolat littéraire.

Accusé par ses ennemis d'avoir insulté à la mémoire de l'empereur Wou-Ti, de la dynastie des Han, au sujet de la propagation de l'idolâtrie de Io, sous le règne de ce prince, le lettré Konghi répondit en ces termes devant le tribunal des censeurs de l'empire :

« C'est une calomnie de prétendre que je veuille m'ériger en réprobateur des princes augustes.

» J'ai parlé du gouvernement de Wou-Ti comme en parle l'histoire.

» L'histoire est la leçon des princes et de la postérité ; elle est faite pour les instruire et pour empêcher qu'ils ne tombent dans les fautes de leurs prédécesseurs.

» Serait-ce un crime que de rappeler ce qu'elle trouve répréhensible ?

» Les actions des princes, bonnes ou mauvaises, ne peuvent demeurer oubliées, tous les yeux étant fixés sur eux.

» Quand ils se comportent mal, sera-ce un tort de les blâmer ?

» Si je mérite la mort pour m'être fié à rapporter ce qui est écrit, l'on doit commencer par proscrire l'histoire et son tribunal, que personne ne saurait fuir. Elle enregistrera le traitement subi par moi pour avoir repris des actions blâmées par elle, et il en résultera une tache pour l'empereur qui m'aura puni (1). »

Cette défense noble et énergique obtint tout le succès qu'elle méritait ;

(1) Cantu, *Histoire universelle*, t. VIII, p. 399 et 400.

Konghi fut acquitté par le tribunal des censeurs de l'empire, et l'empereur Chang-Ti, petit-fils de Wou-Ti, malgré son attachement aux Tao-Tsé, félicita Konghi sur sa loyauté et sur son courage, et le récompensa par de nombreux témoignages de sa gratitude et de sa reconnaissance (65 de l'ère chrétienne).

L'empereur Taï-Tsung, de la dynastie des Thang (618 de l'ère chrétienne), appréciait en ces termes, dans son *Miroir d'or* ou traité sur l'art de régner, l'importance et la dignité de l'histoire :

« Appliqué chaque jour aux affaires publiques, je me plais, le reste du temps, à promener ma vue et ma pensée sur l'histoire du passé ; j'examine les mœurs de chaque dynastie, les bons ou mauvais exemples de chaque prince, les révolutions et leurs causes, et j'y trouve toujours du profit.

. . . .

» C'est dans l'histoire que j'ai découvert les règles d'un bon gouvernement et les causes des révolutions; je m'en fais un miroir pour y apercevoir mes défauts et m'appliquer à les corriger (1). »

Nous aurons l'occasion, dans la suite de ce mémoire, de citer d'autres exemples aussi caractéristiques et aussi remarquables.

IV

Relativement à l'antiquité de l'histoire chinoise, nous citerons une autorité qui ne saurait être suspecte, celle du Père Amyot, l'un des plus savants et des plus laborieux missionnaires français amenés en Orient par leur vocation évangélique, et entraînés, par suite de cette vocation, à des études patientes et fructueuses sur la littérature et la statistique de la Chine ancienne et moderne.

Le Père Amyot, dans ses *Mémoires sur les Chinois* (2), se prononce dans les termes les plus flatteurs et les plus élogieux sur les annales historiques des Chinois :

« Qui sont préférables aux monuments historiques de toutes les autres nations, parce qu'elles sont les plus dépouillées de fables, les plus anciennes, les plus suivies, les plus abondantes en faits.

» Que ces annales méritent toute notre confiance, parce qu'elles ont des époques démontrées par des observations astronomiques et appuyées sur des monuments contemporains ;

» Qu'elles aident les savants à remonter jusqu'aux premières notions de l'humanité ;

(1) Cantu, t. VIII, p. 435.
(2) T. II, p. 146.

» Que les tables chronologiques qui les accompagnent mentionnent la succession non interrompue d'une série d'empereurs qui ont régné pendant plus de 4,000 ans;

» Qu'elles sont l'ouvrage le plus authentique de tout l'univers, parce qu'elles ont été travaillées, revues et corrigées pendant l'espace de plus de *dix-huit siècles*, etc. »

Cet éloge est, comme on le voit, aussi large et aussi complet que possible. Il y a peut-être quelque exagération dans les conclusions du savant écrivain que nous venons de citer, mais ce n'est pas ici le lieu de discuter sur le degré plus ou moins sérieux de l'antiquité de l'histoire chinoise, sujet que j'ai d'ailleurs discuté séparément et avec assez de détails dans le premier volume de mon *Histoire universelle*. J'ai voulu seulement constater, par ce qui précède, l'origine reculée des annales ou de l'histoire de la Chine, ce que personne ne songe d'ailleurs à contester. En faisant même la part des légendes ou des traditions mythiques qui enveloppent les temps primitifs des Chinois, il est certain, en effet, que l'authenticité de leur histoire remonterait au moins au XIe siècle avant l'ère chrétienne, ce qui est déjà un fort joli petit noyau d'antiquité écrite et monumentale.

V

C'est donc avec toute la réserve possible que je mentionnerai l'existence du tribunal historique établi par l'empereur Hoang-Ti (vers l'an 2637 avant Jésus-Christ), dans la capitale de son empire, et composé par lui de membres inamovibles choisis parmi les lettrés les plus distingués, jouissant, comme les magistrats, de plusieurs priviléges, et dont l'impartialité était assurée par plusieurs précautions minutieuses contre l'influence et les séductions des monarques régnants.

Mais ce que nous pouvons affirmer avec certitude et autorité du moins, c'est que le tribunal historique attribué à l'initiative de l'empereur Hoang-Ti, était en pleine activité sous la dynastie des Chang, et qu'il fut réformé par l'empereur Wou-Wang, chef de la troisième dynastie (des Tchéou, 2111 avant Jésus-Christ), de la manière suivante (1) :

Le tribunal historique fut composé à l'avenir de sept historiographes à vie et inamovibles.

Le premier, appelé *taï-sse*, portait le titre de grand historien de l'em-

(1) Pauthier, *Histoire de la Chine*, p. 79.

pire, et était chargé de recueillir tous les faits concernant le gouvernement général de la Chine.

Le second, *chao-sse* ou petit historien, devait s'occuper de tout ce qui regardait les États feudataires.

Au troisième, *ioung-siang*, était dévolue l'observation des météores et la rédaction de tous les événements astronomiques.

Les phénomènes physiques et les calamités publiques étaient réservés au quatrième appelé *pao-tchang*.

L'intérieur de l'empire, les édits, les ordonnances et les sentences impériales constituaient l'apanage du *nei-sse* ou cinquième membre du tribunal historique.

A l'*ai-sse*, ou sixième historien, appartenait la classification des événements extérieurs, les dépêches de la cour et la traduction des livres étrangers.

Le septième historien, *yu-sse*, tenait enfin note de la biographie privée de l'empereur et de sa famille.

La création et l'existence de ce tribunal, divisé en sept districts ou départements, sont à la fois remarquables et intéressantes. C'était relever et honorer singulièrement la dignité de l'historien et de l'histoire que d'investir le premier d'une véritable mission administrative et officielle, que de faire de la seconde une magistrature publique, presque un sacerdoce.

Tout dans cette institution, dont nous dirons plus tard les modifications et les perfectionnements forcément amenés par l'expérience et l'usage, révèle une entente sérieuse de l'étendue et des développements historiques, et une telle organisation doit être signalée comme l'un des plus grands éloges à décerner à une nation assez intelligente pour en comprendre la portée, et aux souverains plus intelligents encore qui ne craignirent point d'en prendre le patronage ou l'initiative.

Nous ne connaissons, du reste, aucun fait de ce genre dans les annales d'aucune nation et d'aucun peuple, et à la Chine seule revient l'honneur très-ancien, comme on le voit, d'une initiative aussi utile et aussi progressive.

VI

On chercherait en vain, en effet, l'équivalent des titres et des fonctions de grand historien de l'empire et de membre du tribunal historique dans les titres et les fonctions des historiographes de France, d'Autriche, d'Es-

pagne et de Portugal, fonctions plutôt honorifiques que réelles, et accordées à la faveur plus souvent qu'au mérite. Dans la liste chronologique des historiographes de France à peine trouve-t-on quelques véritables historiens, André Duchesne, Pierre Dupuy, Mézeray, Daniel et Duclos. En revanche, on y voit figurer les noms de La Serre, Balzac, Costar, Boileau et Racine, simples littérateurs et poëtes. Qu'étaient les fonctions de Voltaire, à la fois historiographe de France et de Prusse, sinon celles d'un écrivain flatteur et courtisanesque?

Le grand historien de l'empire chinois était presque un ministre; ses priviléges étaient très-étendus et très-considérables. Il figura à côté du régent aux funérailles de l'empereur Tching-Vang (1078 avant Jésus-Christ) habillé de rouge et couvert d'un bonnet de chanvre, et ce fut lui qui fut chargé de remettre à Kang-Wang le testament écrit de l'empereur défunt. Il assistait le jour de l'an à la cérémonie du labourage royal et en rendait un compte exact et fidèle. Il se trouvait aux côtés de l'empereur à toutes les assemblées, à toutes les fêtes, à tous les sacrifices, le suivait dans toutes ses expéditions et dans tous ses voyages, l'accompagnait dans toutes ses résidences et le précédait à l'occasion de la visite aux tombeaux des ancêtres. Il instruisait les rois et parfois les réprimandait avec une sévérité juste et impartiale; son absence à la cour et sous les étendards était regardée comme une calamité publique. C'était la dignité la plus recherchée de l'empire; aussi parmi ceux qui l'obtinrent par leurs sérieuses études et leurs travaux réels, on peut signaler les historiens les plus éminents de la Chine, Sse-Ma-Than, Sse-Ma-Thsien (145 avant Jésus-Christ), Pan-Kou (90 de Jésus-Christ), Sse-Ma-Kouang (1060), Tching-King-Fou (1295 de Jésus-Christ), et Matouanlin (1325).

A l'exemple de l'empereur, les princes vassaux ou tributaires eurent aussi leurs historiens privés et privilégiés, chargés d'écrire leur histoire particulière, et dont les attributions et la position furent à peu près les mêmes que celles des historiographes des princes français de Condé et de Conti, agents subalternes et à gages de ces mêmes princes.

Quant aux autres membres du tribunal historique de l'empire, ils avaient aussi des avantages exceptionnels et honorables, et suppléaient le grand historien en cas de mort ou de maladie. L'an 984 avant Jésus-Christ l'empereur Mou-Wang se fit accompagner dans son voyage du monde par dix historiens, qui publièrent une relation étendue sur les contrées visitées, et recueillirent dans un char spécial les fleurs et les pierres précieuses qu'ils rencontrèrent sur leur route (1). Le même Mou-Wang créa en outre

(1) Pauthier, *Histoire de la Chine*, p. 99.

deux autres historiens privés qui se tenaient sans cesse à sa gauche et à sa droite, pour recueillir ses discours et ses actes, de concert avec le grand historien de l'empire. Nous voyons, en effet, que vers l'an 977 avant Jésus-Christ, Mou-Wang sans doute, par la mort du grand historien, ordonna à l'historien de *la gauche* d'écrire les mémoires de sa vie.

On peut attribuer aussi à la même époque le règlement des attributions des historiens et des modifications introduites en Chine pour assurer la rédaction impartiale de l'histoire.

Pendant le cours de chaque dynastie, en effet, chaque membre du tribunal historique devait inscrire sur des tablettes de bambou, avant l'invention du papier, puis sur des feuilles volantes, quand le papier eut été découvert, les faits, les actes et les événements principaux de la journée, dont il était le témoin indifférent et impassible, sans communiquer ses notes et ses observations à ses collègues; ceux-ci en faisaient chacun autant de son côté; l'ensemble de ces diverses rédactions quotidiennes était déposé dans un coffre scellé des sceaux de l'empire, par une ouverture pratiquée sur la partie supérieure du coffre.

Ce coffre restait intact pendant toute la durée de la race régnante; et ce n'était qu'après l'avénement d'une nouvelle dynastie que l'on mettait au jour les secrets mystères du précieux réservoir historique (1).

Les notes diverses étaient alors comparées, commentées, mises en ordre, et servaient de matériaux irrécusables pour la rédaction d'une histoire équitable et impartiale.

VII

La liberté de tout contrôle et de toute influence arbitraire fut donc pendant plusieurs siècles garantie aux historiens impériaux, et pendant de longues années, en effet, tous les souverains chinois se conformèrent scrupuleusement à cet usage traditionnel, adopté vers le IXe siècle avant l'ère chrétienne.

On raconte que l'empereur Taï-Tsung, cité plus haut, se fit néanmoins ouvrir par la violence la mystérieuse cassette, se plaignit au grand historien Tchou-Souï-Léang de la franchise apportée dans la rédaction des mémoires, où ses erreurs et ses faiblesses étaient minutieusement racontées, et s'oublia même jusqu'à le menacer (2).

(1) A. de Bellecombe, *Histoire générale*, t. I, p. 120.
(2) Fortia d'Urban, *Histoire de la Chine*, t. I.

« J'écris ces mémoires, répondit noblement Tchou-Souï-Léang, uniquement pour l'instruction de la postérité ; et les plaintes et les menaces que vous venez de m'adresser vont être également à l'instant consignées par écrit. — Va donc, dit l'empereur, après avoir réfléchi, écris ce que tu voudras, et je ferai en sorte qu'à partir d'aujourd'hui la postérité n'ait aucun reproche à me faire. »

Un fait à peu près semblable arriva aussi sous le règne de l'empereur Yng-Tsoung, de la dynastie mongole (1332 de l'ère chrétienne). Les savants du tribunal Konei-Tchang-Ko ayant demandé, en effet, qu'on leur communiquât les mémoires secrets devant servir de matériaux à l'histoire de la dynastie régnante, l'historien Ya-Bouga s'y opposa en déclarant que ces mémoires devaient rester secrets, et qu'il était impossible d'en donner communication.

VIII

Que l'existence de la cassette mystérieuse soit incertaine et peut-être apocryphe, il n'en est pas moins prouvé, par des exemples nombreux, que la plupart des historiens attachés au tribunal historique conservèrent et surent conserver, du vivant même des souverains, une attitude énergique et indépendante.

Sans doute plusieurs faiblirent et reculèrent devant la mission difficile qui leur était imposée ; mais l'on sait combien les hommes les plus éminents et les plus élevés sont accessibles aux souffrances et aux tortures physiques et transigent avec leur conscience en présence d'un glorieux mais douloureux martyre.

Ce n'est là, toutefois, qu'une supposition gratuite de notre part, car les annales chinoises ne signalent aucune apostasie de ce genre.

En revanche, elles contiennent plusieurs exemples opposés, que nous citerons à l'appui de notre assertion précédente.

L'an 781 avant Jésus-Christ, l'historien Pe ne craignit pas d'annoncer publiquement la chute de la dynastie des Tchéou, alors décriée pour sa dissolution, ses débauches et son ineptie.

Vers la même époque, les rédacteurs ou commentateurs du *Schouking* passèrent sous silence l'histoire des rois fainéants ou méprisables de la Chine, comme indignes d'occuper le souvenir des hommes et de la postérité. Sans doute, leur opposition fut loin d'être audacieuse et méritoire, mais le silence, dans certains cas, est encore une preuve de courage et d'é-

nergie. Cet incident, qui est mentionné dans l'histoire chinoise, se retrouve aussi dans les annales des rois de Kaschmyr.

Tso-Chi ou Tso-Khieou-Ming, membre du tribunal historique, sous les Tchéou, était si apprécié de ses contemporains, à cause de la franchise de son caractère, que le célèbre Khoung-Seu, son ami, n'estimait que ce qu'il approuvait (1).

Les historiographes du tyran Tchoung-Tsoung (705 de l'ère chrétienne) préférèrent la mort plutôt que de déguiser la vérité d'une action criminelle de ce monarque arbitraire et despote (2).

Le grand historien Han-Yu (803 de Jésus-Christ) se rendit également recommandable par l'élévation de ses idées et l'indépendance de ses actes et de sa conduite. Il exhorta l'empereur Hien-Soung à supprimer un marché établi par les eunuques de la cour dans l'enceinte même du palais impérial. Disgracié par les intrigues de ces derniers, et exilé avec le titre de gouverneur dans une ville de troisième ordre, il s'y comporta avec tant de sagesse, de justice et d'équité, que les pères le citaient à leurs fils comme un exemple à suivre et à imiter, et que le mot : « Puisses-tu ressembler à Han-Yu ! » devint un proverbe dans toute l'étendue du Céleste Empire. Placé depuis par l'empereur à la tête du collége impérial, il fit prospérer les lettres, encouragea les lettrés, osa s'élever presque seul contre le culte de Fo, condamna hautement cette doctrine, où les vertus réelles sont remplacées par de simples pratiques extérieures, et fit brûler publiquement un doigt du chef de cette religion, auquel la superstition publique attribuait le pouvoir des miracles. Envoyé plus tard par Men-Tsoung, en qualité de ministre de la guerre, pour apaiser des rébellions intérieures, il s'achemina vers les rebelles sans aucune escorte, les soumit par la persuasion de son irrésistible éloquence et obtint un succès complet sans faire tomber la tête d'un seul coupable (3).

L'illustre Sse-Ma-Kouang répondit un jour, en face de l'empereur Chin-Tsoung, à son collègue, le censeur Wanganschi, lequel, à l'occasion de grandes calamités publiques survenues en Chine, avait dégagé, par flatterie, l'empereur de toute responsabilité (4) :

(1) Bazin, *Histoire de la littérature chinoise*, p. 467, dans la Chine moderne.

(2) A. de Bellecombe, *Histoire générale*, t. I, p. 120.

(3) Cantu, *Histoire universelle*, t. VIII, p. 449 et 450.

(4) L'historien Sse-Ma-Kouang vivait dans le onzième siècle de l'ère chrétienne et joua un rôle dans sa patrie depuis l'an 1030 environ à l'an 1090. Ce fut sous le règne de l'empereur Chin-Tsoung qu'il composa un grand nombre de remontrances célèbres recueillies dans le Kou-Wen-Youan-Kian et traduites en partie par le Père du Halder, dans sa description de la Chine, t. II, p. 539.

« Malheureux les princes dans l'oreille desquels on insinue des maximes semblables! Si on leur enlève la crainte du ciel, quel frein restera-t-il pour empêcher leurs excès? Maîtres de tout, pouvant tout faire impunément, ils s'abandonneront sans remords à tous leurs caprices; il n'y aura plus moyen pour leurs serviteurs les plus affectionnés de les ramener au devoir (1). »

La remontrance du même historien à l'empereur Chin-Tsoung, au sujet d'autres calamités publiques, est un chef-d'œuvre de véritable éloquence et une preuve de la noble franchise et de la courageuse loyauté avec lesquelles il remplissait ses doubles fonctions de censeur et de grand historien de l'empire.

« Il y a dans les emplois des officiers tout à fait indignes, s'écrie-t-il dans cette remontrance, trop longue pour être citée en entier; des personnes sans mérite ni vertu; vous les connaissez, et n'ayant pas le courage de les éloigner, vous les laissez en place. Il ne manque pas dans l'empire de gens chez qui de grands talents s'associent à beaucoup de probité et de sagesse; vous le savez bien, et les reconnaissez pour tels; cependant vous ne vous en occupez pas. Un parti était dangereux et sujet à de grands inconvénients; on vous le démontra; vous en convîntes, et pourtant vous le laissâtes prendre.

. . . .

» Ceux dont vous vous servez connaissent votre faiblesse, et ils en profitent, ou plutôt ils en abusent. Leur caprice ou leur intérêt décide de tout... Est-ce ainsi que vous gouvernez l'empire? Est-ce répondre dignement à ce qu'on attendait de vous? »

Il ose attaquer l'empereur dans sa vie privée, et lui reproche son ingratitude envers sa mère et les princesses ses sœurs:

« Comment avez-vous jamais pu vous laisser persuader, sur des rapports mensongers préparés pour vous aigrir contre elle, que cette princesse n'a pas toujours eu pour vous des sentiments de bonne mère? Quand cela serait vrai en quelque partie, est-il permis à un fils de s'élever contre père et mère et de n'avoir pour eux de tendresse et de respect qu'à proportion de ce qu'il juge lui avoir été fait en bien ou en mal? Qui a jamais entendu de pareilles maximes?

. . . .

» Vous avez relégué cependant les princesses vos sœurs dans des appartements éloignés où vous ne paraissez presque jamais; vous avez

(1) Cantu, *Histoire universelle*, t. II, p. 325.

abandonné votre mère et ses filles à la discrétion, ou, pour mieux dire, à la négligence des plus bas employés.

» Remplissez donc envers l'impératrice les devoirs d'un bon fils; montrez de la bonté aux princesses vos sœurs; n'abandonnez pas à autrui l'autorité suprême qui n'appartient qu'à vous. Dans le choix des officiers, distinguez le vrai mérite; fermez désormais la porte aux flatteurs; éloignez ceux qui ont obtenu des emplois. Ouvrez un libre avis aux conseils, écoutez ceux qui vous seront donnés, suivez avec constance et courage ceux qui seront les plus salutaires. »

Il termine enfin en ces termes :

« Il ne faut pas vous contenter de paroles et dire que vous voulez dorénavant changer de conduite; il faut le montrer par vos actions; il faut prouver à l'avenir que vous savez agir avec fermeté et avec sincérité. Tien, si élevé qu'il soit, nous entend et nous juge; il connaît nos sentiments et nos pensées. C'est à Votre Majesté à apprécier la valeur de celle que j'ose vous soumettre aujourd'hui. »

L'allocution de Sse-Ma-Kouang est, comme on le voit, à l'abri de tout commentaire. Peut-être outre-passa-t-il un peu ses pouvoirs et ses attributions d'historien et de censeur en attaquant l'empereur dans sa vie privée et en s'immisçant dans ses querelles de famille, dont Chin-Tsoung ne devait assurément compte qu'à sa conscience et qu'à sa religion. Mais ses réprimandes au sujet de la mauvaise administration, ses récriminations contre des courtisans indignes, ses reproches contre les abus et les exactions des ministres, sont un véritable titre d'honneur pour sa réputation et pour sa mémoire.

IX

Nous venons de prouver par les exemples précédents comment la dignité de l'histoire était comprise par les souverains de l'Empire Céleste et par leurs historiens.

Nous allons ouvrir maintenant au hasard l'histoire de la Chine pour nous rendre compte de l'importance et de l'appréciation de l'histoire et des historiens dans les temps reculés et modernes. Nous savons déjà comment l'empereur Hoang-Ti et ses successeurs de la dynastie des Chang et des Tchéou appréciaient et entendaient les études et les travaux historiques.

L'utilité des annales et des chroniques était si bien admise et si généralement reconnue dans l'esprit du peuple comme dans celui des rois,

que Tsin-Chi-Hoang-Ti, le bourreau des lettrés et le grand destructeur des livres (210 avant Jésus-Christ), exempta, dit-on, de la destruction générale accomplie par ses ordres les livres d'histoire de la dynastie des Thsin, dont il était issu.

L'empereur Wou-Ti, des Liang (499 de l'ère chrétienne), fit ouvrir dans chaque ville des colléges pour y donner des leçons d'histoire. L'intelligente impératrice Wou-Heou, la reine Céleste (650 de Jésus-Christ), fut une historienne éminente, et composa, dit-on, plusieurs traités historiques qui ne nous sont pas parvenus.

Le chef de la dynastie des Soung, Tai-Tsou (960 de Jésus-Christ) aimait à s'entretenir familièrement avec les sages et les membres du tribunal historique sur l'histoire ancienne de la Chine.

Le tribunal historique et les historiens de l'empire, brutalement renversés par l'apparition des Tartares, reparurent bientôt avec un nouvel éclat sous l'impulsion et le patronage des empereurs Mongols, successeurs de Tchen-Guiz.

L'empereur tartare Hou-Pilie (le Koubilaï des Mongols) chargea les membres de l'Académie des Han-Lin du soin d'écrire l'histoire de la dynastie mongole (1265 de Jésus-Christ).

Jin-Tsoung (1312-1320) se distingua surtout de ses prédécesseurs comme protecteur des lettrés et des historiens. Il réorganisa le tribunal historique, qui n'avait pas été rétabli depuis la conquête, s'entoura des lettrés les plus illustres et les plus renommés, fit continuer l'histoire de sa dynastie, traduire et imprimer en *mongol* l'histoire des femmes célèbres, publiée par le Mongol Tehagan (le Pe-Yun des Chinois), l'histoire de tous les empereurs depuis la création de Pan-Kou, le premier homme, jusqu'à la conquête de la Chine par Tchenguiz en 1315, et se fit l'éditeur de l'histoire de Koubilaï (1321) et du Wen-hian-Thoung-Khao, vaste encyclopédie historique chinoise, composée par Matouanlin après vingt ans de travaux et d'études en cent volumes chinois (25 de nos volumes ordinaires).

Yesun-Temour (1324), l'instituteur des conférences publiques dans toute l'étendue de l'empire chinois, fit ouvrir ces conférences par la lecture de l'examen de l'histoire de Sse-Ma-Kouang, coutume qui existe encore de nos jours.

Yng-Tsoung (1332) fit publier la grande histoire de la Chine, ouvrage semi-religieux et semi-historique, et fit écrire en lettres d'or et en caractères origènes un livre boudhique sur la longévité de Boudha (1).

(1) Pauthier, *Histoire de la Chine*, p. 385.

On lui dut en outre la citation du nouveau tribunal de Kouéï-Tchan-Ko, pour expliquer les Kings ou livres historiques et continuer l'histoire mongole.

L'empereur Chun-Ti (1335 de J.-C.) chargea le collége des Han-Lin de composer une histoire de la Chine et celle des hommes célèbres et des femmes illustres. En recevant la dédicace de l'histoire des Soung et des Kings, il prononça un discours sur les avantages retirés par les princes en étudiant les actions des hommes et les annales du temps passé (1345). L'année suivante (1346), il astreignit les grands de la cour à faire journellement une explication fidèle des Kings ou des livres historiques.

L'apparition des Tartares en Chine fut donc suivie d'une véritable régénération historique et littéraire, et l'on peut dire, sans exagération, que la dynastie mongole fut la providence des historiens chinois.

La dynastie postérieure des Ming ne resta pas d'ailleurs en arrière de ces antécédents si louables et si dignes d'éloges. Le chef de cette dynastie, l'empereur Houng-Wan (1367 de J.-C.), fit choix de trois lettrés illustres, Licham-Pchang, Soung-Lien et Wang-Wei, pour écrire l'histoire des Mongols, leur adjoignit seize lettrés renommés pour les aider dans ce grand ouvrage, et envoya en outre des savants dans le nord de la Chine, recueillir les renseignements nécessaires sur la fin du règne de Chun-Ti.

On peut voir dans l'Almanach impérial de 1844 que les empereurs chinois ont suivi jusqu'à nos jours des exemples aussi illustres, et qu'ils n'ont pas démérité dans cette espèce de culte et de vénération pour les travaux historiques.

X

D'après cet almanach, imprimé à Pékin (1), le tribunal historique de l'empire se subdivise en deux parties principales :

1° Le bureau des historiographes de l'empire (Kouessé-Kouân), dont le président est un des hauts fonctionnaires ou Ta-Hio-Sé, portant pour signe distinctif la bannière à bordure bleue. Il est Mantchou d'origine et fait partie du conseil des ministres, composé de neuf Mantchoux et de six Chinois.

C'est lui qui remplace le grand historien de l'empire dont les fonctions paraissent avoir été supprimées.

A ce tribunal se rattachent plusieurs historiens mantchoux et chinois, en nombre indéterminé par l'Almanach impérial, mais qui doit être néan-

(1) Pauthier, *Chine*, *moderne*, p. 143, 154 et 273.



moins élevé et considérable, si l'on en juge par la nature et la variété de leurs attributions qui sont un véritable programme des plus complets et des plus étendus sur toutes les matières historiques.

Le Kouessé-Kouân comprend en effet quatre sections distinctes et entièrement séparées :

Les historiens de la première, appelée Penki, doivent s'appliquer exclusivement à l'histoire des souverains de la Chine.

Les historiens de la deuxième classe, connue sous le nom de Tchouan, ont dans leurs attributions : 1° les mémoires sur les ministres; 2° les actes de justice et de fidélité; 3° les mémoires sur la vie des hommes de lettres; 4° les recherches sur les historiens; 5° les études sur les compositions littéraires; 6° les traits remarquables littéraires; 6° les traits remarquables d'amitié et de piété filiale; 7° les notices sur les femmes célèbres par leurs vertus; 8° les relations sur les contrées étrangères; 9° les mémoires sur les princes et chefs indigènes; 10° la biographie des généraux attachés à la monarchie; 11° celle des généraux insurgés et rebelles, etc. Les faits naturels et physiques doivent se raconter avec tous les détails nécessaires par les historiens du Tchi (troisième section du bureau des historiographes de l'empire, qui s'occupent spécialement de la classification et de la rédaction des accidents ou événements terrestres ou célestes intéressant l'astronomie, les saisons, les rites, la procédure civile et criminelle, la guerre, la musique, les arts, les lettres, la géographie, les fleuves, les canaux, l'industrie, les costumes, les cérémonies, les mœurs, la stratégie, l'alimentation, l'agriculture, la statistique des fonctionnaires civils et leur avancement dans les emplois publics.

Aux historiens de la quatrième classe, le Psaô, est confié le soin des généalogies des ministres et de leurs familles, et de la composition de tableaux historiques et synchroniques, mentionnant avec soin les faveurs, les dignités et les titres accordés aux princes et aux chefs.

Tel est le vaste programme du bureau des historiographes de l'empire, qui embrasse, comme on peut facilement s'en rendre compte, l'étude de toutes les sciences, de tous les arts, de toutes les littératures, et est le résumé fidèle des modifications ou innovations politiques, morales, législatives, guerrières et maritimes. Nous observerons toutefois que les questions religieuses sont seules exceptées de cet ensemble presque universel, car l'appréciation et l'histoire des rites et des cérémonies publiques n'atteignent en aucune façon les dogmes ou les doctrines religieuses.

2° Le bureau des historiographes de la cour (Ki-Kiû Tchou-Kouân), composé de dix Mantchoux et de douze Chinois, comprend la rédaction des

mémoires privés de l'empereur et de sa famille ; quatre historiens sont quotidiennement de service auprès de sa personne, et l'accompagnent dans son palais d'été d'Youen Ming-Youen.

On peut enfin ajouter à ces deux subdivisions historiques le bureau des historiographes de l'observatoire impérial (Tchou-Pô), dont les fonctions ont une certaine analogie avec les historiens du Tchi, dont nous avons parlé quelques lignes plus haut.

XI

Les plus hautes dignités de la cour, les charges publiques les plus élevées ont été de tous les temps le partage des historiens chinois, à la tête desquels on pourrait placer les grands philosophes Lao-Tseu et Koung-Tseu lui-même, qui réduisit les Schou-King et composa plusieurs livres historiques, et dont les descendants ont été l'objet d'honneurs insignes et extraordinaires (1).

Ssema-Than et son fils Ssema-Thsian, le plus célèbre des historiens chinois, surnommé, d'après Abel Rémusat, le père de l'histoire et l'Hérodote de la Chine, qui avait conçu et accompli l'histoire de sa patrie d'après les vastes proportions sanctionnées depuis par les statuts impériaux, dont l'Almanach impérial, déjà cité, reproduit les principaux articles, furent honorés de l'estime toute particulière de l'empereur Wen-Ti, dont il furent les principaux ministres ou conseillers d'État (145 avant J.-C.)

Pan-Kou remplit sous l'empereur Ho-Ti (90 de l'ère chrétienne) les hautes fonctions de grand historien de l'empire et de premier ministre, et sa sœur, la lettrée Pan-Hoéï-Pan, dont le portrait figure dans la collection des Chinois célèbres, fut logée dans le palais impérial, et fut nommée maîtresse d'histoire de l'impératrice.

L'historien Han-Yu, cité plus haut, occupa sous l'empereur Te-Tsoung, dont il fut l'un des favoris, les charges élevées de gouverneur de province, de conseiller de cour, d'intendant du collége impérial, de censeur général, de ministre de la guerre et de grand historien de l'empire (803 de J.-C.).

Les grands historiens ou membres du tribunal historique, Tchou-Yéou (755 de J.-C.), Sse-Ma-Kouang, Liéou-Yu, Sou-Che, Tchou-Hi (XIe et XIIe siècles), Tching-King-Fou et Matouanlin, occupèrent tour à tour les

(1) A diverses reprises, en effet, les descendants de Koung-Tseu ont joui du titre de prince de l'empire, concédé à Koung-Tseu lui-même longtemps après sa mort, et ont été exonérés de tout impôt et de toute contribution.

mêmes dignités de censeurs de gouverneurs et de premiers ministres. Sur les treize Taï-Pe ou écrivains de premier ordre, acceptés et reconnus comme les chefs et les maîtres de la littérature chinoise, on compte enfin cinq historiens, Tso-Chi ou Tso-Khieou-Ming, Ssema-Thsian, Han-Yu, Ssema-Kouang et Sou-Che. C'est dire assez que l'histoire occupe le premier rang dans la littérature indigène et nationale.

XII

C'est ici que j'arrêterai cette rapide et courte analyse. Je crois que les faits que je viens de mentionner sont assez nombreux et assez explicites pour attester la suprématie et la valeur de l'histoire et des historiens chez les peuples habitants du Céleste Empire ; j'aurai pu en citer d'autres, sans doute, mais cette nomenclature ne serait qu'une répétition aride et superflue; j'espère que l'on pourra se contenter de cet appendice sommaire et authentique.

Il est toutefois une conséquence incidentelle qui découle naturellement des explications que je viens de donner et qui est trop grave et trop importante pour être passée sous silence ; c'est l'autorité de l'histoire sur l'esprit des souverains et des hauts fonctionnaires de la Chine. L'histoire est véritablement l'épouvantail des méchants princes et des mauvais rois; elle produit un effet bienfaisant et salutaire, indépendamment même de la religion dont elle est, dans certains cas, l'auxiliaire puissant et redouté. Quand le souvenir et la crainte de la colère du Tien sont impuissants à retenir les empereurs dans la carrière du crime et de la dissolution, l'influence de l'histoire et la peur des jugements des hommes suffisent seules souvent pour amener un changement honorable et un sincère repentir. Que dira l'histoire? que pensera de moi l'histoire?... comment l'histoire appréciera-t-elle mes actes et ma conduite ?... Ce sont là des pensées prédominantes et répressives, qui ont préoccupé constamment et sérieusement la plupart des monarques chinois, surtout les fondateurs de races et de dynasties, généralement les plus illustres et les plus remarquables d'entre eux. Je ne crois pas que l'histoire présente ailleurs des équivalents de ce genre aussi concluants, aussi complets et aussi décisifs.

Mon excursion sur le territoire chinois n'est après tout que le prélude de recherches semblables que je me propose de faire si cet échantillon intéresse, comme je me plais à le croire, mes honorables collègues de 'Institut historique de France, dans le domaine respectif et privé de toutes les nations et de tous les peuples.

XIII

Nous ne saurions trop insister en effet sur le mérite de l'histoire et des études historiques. Les conquérants les plus illustres des siècles passés et présents, César et Napoléon, ont écrit leurs mémoires ou leurs commentaires : si Alexandre n'a pas été historien, c'est qu'une mort imprévue et précoce ne lui en a pas laissé le temps. A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'empereur Napoléon III vient de mettre au jour la vie de César, fruit de ses patientes et laborieuses études. L'étude de l'histoire a grandi considérablement du reste depuis quelques années; elle s'occupe de tout et de toutes choses, et embrasse à la fois non-seulement les récits des guerres et des expéditions militaires, l'administration politique intérieure et extérieure, mais encore l'appréciation de la religion, des lois, des mœurs et des coutumes. Elle accompagne pas à pas l'industrie, l'agriculture et le commerce dans leurs inventions, dans leurs expériences et dans leurs développements; elle suit l'explorateur et le navigateur dans leurs voyages de découvertes à travers les parties inconnues de la terre; elle tient compte du progrès des sciences, des lettres et des arts, et fait le résumé de leurs révolutions et de leurs transformations progressives.

Un de nos savants illustres, M. de Quatrefages, s'écriait dernièrement devant un public d'élite, que l'on ne pouvait plus être savant sans être *géographe*. Cette pensée vraie et bien sentie peut s'appliquer également à l'*histoire*, nous dirons même au delà, sans sortir de la vérité. L'historien est à notre avis un mandataire privilégié qui se rapproche beaucoup de l'universalité des connaissances humaines, laquelle ne saurait appartenir qu'à Dieu seul ; mais s'il était permis à un homme d'être universel, ce serait évidemment l'historien, tel que nous le comprenons, qui pourrait prétendre à ce titre.

En dehors de la sphère des lettres, il existe des devoirs et des mandats supérieurs et hors ligne sans doute. Ainsi le prêtre, ce rédempteur de l'âme et de la conscience; le médecin, ce guérisseur des corps et de la matière; le juge et le magistrat, ces dispensateurs consciencieux et impartiaux des lois civiles et criminelles.

Mais dans les régions indépendantes de la littérature, il ne saurait y avoir de mission plus noble, plus belle et plus utile que la mission de l'historien, juge, lui aussi, des actions et de la conduite des monarques et des souverains, qui échappent à la vindicte répressive des lois et de la justice ordinaires, et dispensateur équitable de l'illustration, de la gloire et de la renommée !

Telle est du moins l'opinion privée que je professe hautement et avec fierté, et qui est appuyée sur la base infaillible de l'expérience du passé, de l'enseignement du présent, et de la conscience ou de la prescience de l'avenir.

A. DE BELLECOMBE,
membre de la 1re classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DISCOURS SUR LES TRADUCTIONS EN VERS
ET SUR CELLE DE CATULLE EN PARTICULIER.

Messieurs,

On vous a déjà transmis mes remercîments de l'insigne honneur que vous avez daigné me faire en m'admettant dans votre illustre compagnie, où quelques-uns sont décorés des palmes académiques, beaucoup sont des hommes célèbres, tous sont dignes de le devenir. Permettez-moi de vous renouveler ces remercîments d'une faveur que je dois, non à mes mérites complétement négatifs, mais au puissant patronage de l'un de mes parrains, votre vénérable président, à qui j'exprime ici ma profonde reconnaissance.

J'en exprime une non moins grande aux trois membres de la commission qui vous a proposé mon admission, et particulièrement à M. le conseiller de Saint-Albin, mon trop favorable et trop indulgent rapporteur.

Que mon autre parrain, le littérateur distingué qui administre votre Institut, veuille bien aussi recevoir le témoignage de ma vive gratitude pour son accueil parfaitement obligeant, quand j'ai osé frapper à votre porte et à la sienne.

C'est avec une grande émotion, et, disons le mot, une grande confusion, que j'ai franchi cette double porte. Que vais-je faire, me suis-je demandé, au milieu de ces savants historiens, moi qui ne suis qu'un humble poëte ? Ma pauvre et soufreteuse muse va se trouver bien égarée, bien humiliée, parmi ces vastes éruditions auxquelles elle ne pourra, l'ignorante, apporter le moindre tribut ! Pour prix de son ambitieuse étourderie, elle va brûler ses courtes ailes à cette lumière éclatante qu'elle a voulu contempler de trop près.

Mais votre séance publique s'est ouverte, et ma muse tremblante a été consolée et rassurée. A côté de l'imposante histoire, entre les sciences graves et méditatives, était assise au même rang d'honneur la gracieuse poésie, ayant des larmes touchantes pour le martyre et la mort d'un royal enfant (1); de fins sourires pour railler avec esprit les solliciteurs et un peu les sollicités (2); des regards pleins de charme et de séduction pour suivre dans la vapeur des lacs ou sur la flèche aiguë des roseaux, le vol capricieux de la *Cicindèle* azurée, moins légère dans sa course aérienne, moins élégante dans son corsage effilé, moins étincelante sous les riches couleurs de sa robe diaprée, que les vers magiques qu'elle sait inspirer à ses amants (3).

Et c'était pourtant sous la voûte où venait de retentir la sévère éloquence de la *Biographie du docteur Marc* (4) et du *Procès de Socrate* (5), que se faisaient entendre ces lyriques accents! Sûr désormais que la poésie était non-seulement tolérée, mais honorée et aimée chez vous, je me suis senti plus à l'aise; néanmoins, un scrupule me reste encore. Vos ravissants poëtes sont aussi d'érudits prosateurs; de chacun d'eux on peut dire : *miscuit utile dulci*, déposant au besoin la lyre pour rédiger de studieux mémoires, élaborer de savants rapports, versant ainsi au labeur commun un contingent que ma vue affaiblie, presque éteinte, me défend d'y fournir, du moins dans la proportion de mon zèle et de mes devoirs.

Ma perplexité recommencerait donc, si le *moi* humain n'avait pas toujours quelque ressource ingénieuse au service de sa vanité. Il me dit que mes vers sont consacrés à former une traduction, que traduire une langue c'est travailler à son histoire; que si cette langue est ancienne, son interprète est presque un antiquaire; et me voilà entraîné à me croire poëte, historien et savant, triple illusion que votre généreuse courtoisie se gardera bien de m'ôter.

Or, puisque ma traduction de Catulle est mon seul titre à votre honorable confraternité et à tant de charitable indulgence, laissez-moi vous en parler un instant.

(1) Louis XVII, poésie, par M. E. Breton, homme de lettres, etc.

(2) Le Solliciteur et l'Homme en place, anecdote en vers, par M. H. de Saint-Albin, conseiller à la Cour impériale de Paris.

(3) La *Cicindèle* (insecte coléoptère), poésie, par M. Dérisoud, avocat à la Cour impériale de Paris.

(4) Notice biographique sur le docteur Marc, médecin du roi Louis-Philippe, par M. Jubinal, député au Corps législatif.

(5) Le Procès de Socrate, par M. J. Barbier, président à la Cour impériale de Paris.

J'étais sorti du collége passionné pour les poëtes grecs et latins, dont j'aimais surtout à lire les traductions en vers français : j'avais plus ou moins retrouvé chez Rochefort, Saint-Victor, Saint-Ange, Daru, Delille et autres, les beautés d'Homère, d'Anacréon, d'Ovide, d'Horace, de Virgile, de tous leurs successeurs, de tous leurs devanciers; chaque poëte grec ou latin avait eu son poëte français pour lui faire les honneurs de notre Parnasse : Catulle seul n'avait été traduit, ou plutôt imité en vers français, que dans un petit nombre de ses pièces. Cette exclusion injuste dut me choquer d'autant plus vivement qu'il était devenu (préférence naturelle à l'âge que j'avais) mon auteur favori... « Eh bien ! m'écriai-je, c'est moi » qui serai son traducteur ! » et je me mis aussitôt à la tâche avec la fougue et l'enthousiame qui caractérisent la jeunesse. Enivré de mes essais (qui n'a admiré de bonne foi ses premières productions?) je me les déclamais à moi-même, je les montrais à tous, je les adressais à un ami d'enfance coquettement ornés d'un prologue printanier, je leur cherchais partout un juge compétent pour entendre sortir de sa bouche l'arrêt confirmatif de la haute opinion que j'avais, que je devais avoir de leur mérite.

Une merveilleuse traduction du poëme de la *Nature des choses*, en vers français, venait de paraître et faisait alors grand bruit dans le monde lettré. Son jeune auteur n'était pas encore de l'Académie (oh! non, s'il en eût été, je n'aurais pas eu tant d'audace), je vis en lui le juge que je cherchais, et, sans le connaître, j'osai lui porter mon manuscrit, enhardi par cette pensée que son poëte était le contemporain et l'ami du mien. Le Mécène que je venais de me choisir avait déjà cette aimable urbanité, cette grâce parfaite, cette exquise bonté que vous lui connaissez tous ; il m'accueillit comme Lucrèce eût accueilli Catulle. S'il ne me donna pas les éloges que ma juvénile présomption avait rêvé, sa critique bienveillante, ses encouragements flatteurs, ses sages conseils me tracèrent la voie que j'avais à suivre, et que j'ai suivie avec persévérance et courage, car à chaque faux pas je sentais sa main protectrice tendue pour me relever.

Maintenant, vous dirai-je comment, parce que mon modèle sacrifiant, non sans esprit de retour, la poésie au goût des voyages et des emplois publics, était parti pour la Bithynie à la suite d'un préteur : comment, dis-je, il me parut tout simple de partir moi-même pour les Antilles à la suite d'un procureur-général qui allait y organiser la justice? Comment trente années de magistrature militante et de pérégrinations lointaines, me firent oublier, ou du moins négliger mon charmant chevalier romain,

qui ne s'en fâcha pas ? Comment, lorsque ma vue épuisée me condamna avant l'heure aux loisirs de la retraite, je le retrouvai assis à mon foyer, où il m'attendait en souriant? Comment mon manuscrit, achevé et couronné d'un épilogue où grondent déjà mes précoces hivers, reparut devant celui qui en avait si paternellement accueilli les premières pages? Comment au faîte de la célébrité, déjà l'un des doyens de l'Académie française, il fit le même accueil aux dernières? Comment enfin, ayant donné pour frères à Lucrèce, Ovide et Milton, il daigna presque leur associer Catulle en acceptant que je le lui dédiasse, et qu'au front de mon livre, par la notice dont il le dota, son nom pût venir illuminer de son éclat l'obscurité du mien ?

Non, messieurs, je ne vous conterai pas cette longue histoire d'une œuvre qui, à peine éclose, est aussi vieille que son auteur. C'est assez, c'est trop vous parler d'elle et de moi; il est temps que je justifie, ne serait-ce que par quelques mots, l'ambition doctrinale de mon titre, à l'ombre de laquelle se sont glissées, peut-être un peu déloyalement, les confidences personnelles que j'éprouvais le besoin de vous faire en famille. Puissent-elles ne pas constituer à vos règles, à vos usages, une infraction que je regretterais profondément, et que je vous supplierais de me pardonner.

Quand ils émigrent en pays étrangers, pour y porter avec eux toutes leurs richesses, je crois que les poëtes, à quelque époque, à quelque nation qu'ils appartiennent, doivent être traduits en vers. Si exacte, si élégante que soit une traduction en prose, elle est impuissante à rendre la tournure et la physionomie de son modèle. La plus habile gravure n'est jamais la reproduction parfaite d'un tableau, il y manque au moins le coloris. Le rhythme et la mélodie des vers, que la prose ne peut rendre, sont le coloris de la poésie.

C'est donc à elle seule qu'il appartient de se traduire elle-même ; en se reproduisant ainsi, elle conservera toutes ses grâces natives, elle gardera son cachet et sa parenté. Elle fera mieux encore, elle ne voudra rien changer à sa forme première, elle usera du même moule. En imitant le mètre et la cambrure des vers qui en sont sortis, elle évitera de grossir ou d'amaigrir sa taille, de lui imposer des déviations qui la rendraient méconnaissable en l'enlaidissant. Le majestueux hexamètre se sentirait parodié par de sautillantes verseletes, lestes d'allure et petites de stature, les vers légers refuseraient de se laisser emprisonner dans le lourd alexandrin. Les uns et les autres, en consentant à revêtir un costume étranger, le veulent au moins à leur coupe et à leur mesure.

Ce système de fidélité même à la forme extérieure de la poésie transférée d'une langue dans une autre, a eu des fanatiques qui ont été jusqu'à tenter de traduire *vers par vers*. Fi de ces tours de force puérils, qui ne peuvent jamais être heureux! Celui qui écrit dans une langue doit toujours s'inspirer du génie qui lui est propre. Or, le génie des langues diffère essentiellement; aux unes, la concision, aux autres, la prolixité. Le latin, par exemple, exprime souvent en un seul mot ce que peut dire à peine une longue période française. Comment alors tailler les deux idiomes sur la même planimétrie? Ce serait faire de l'un le lit de Procuste de l'autre. Quelque place que puisse exiger la version française, ne lui refusez pas ses coudées franches, et dût-elle offrir une surface double de celle du texte latin, elle est dans son droit dès qu'elle s'est bornée à la traduire. Il ne faut rien amplifier, mais il faut tout rendre : pas un diamant, pas une perle de l'écrin étranger où l'on puise ne doit y rester enfoui, et s'y dérober au nouveau jour qui l'appelle.

Car la grande, la sainte mission du traducteur, même du traducteur en vers, est la scrupuleuse, la minutieuse fidélité à tout ce qui constitue son modèle, la ferme résolution de ne pas s'en laisser écarter par les difficultés de la copie. *Traduire* n'est pas *trahir*, quoi qu'en dise un malin proverbe, trop souvent justifié; c'est refléter, comme le pur cristal d'une glace, la laideur et la beauté, la grâce et la difformité; c'est agir comme la photographie qui saisit la ressemblance autant que le permet l'imperfection de l'instrument dont elle dispose.

Un cas, un seul, existe où l'infidélité est dans de certaines limites, non seulement autorisée, mais commandée au traducteur honnête; ce cas est la rencontre de la hideuse obscénité. Trop de poëtes classiques, surtout les anciens, surtout les Latins, à l'or pur ont mêlé le fumier. Juvénal, Horace, Virgile lui-même, et combien d'autres! portent de ces taches honteuses, innombrables dans Martial, trop nombreuses dans Catulle : si la vérité a ses lois, la décence a les siennes, plus impérieuses encore. Une plume chaste ne se trempe jamais dans la fange; quoi qu'elle écrive, elle se respecte et respecte ses lecteurs. Jeter un voile sur les images grossières et impudiques, tout en conservant l'idée et le sens; modifier la crudité des expressions par des mots purifiés, choisis, brillants au besoin, ce n'est plus trahir, mais servir son auteur, c'est imiter la piété du fils de Noé, couvrant avec respect de son manteau la nudité paternelle.

La poésie, plus indépendante dans ses allures que la prose, trouve plus facilement qu'elle des expédients fleuris, d'étincelantes périphrases pour franchir ces passages boueux sans y salir ses ailes. J'ai usé de ce procédé

envers Catulle. *Fidélité et bienséance*, telle est la double devise que j'ai arborée sur mon drapeau dans ma longue lutte avec ce redoutable et dangereux athlète. La victoire me restera-t-elle ? Juges du camp, vous en déciderez ; vous déciderez surtout si j'ai mérité (ce qui est ma suprême ambition) ce distique que l'un des plus illustres d'entre vous m'a fait l'insigne honneur de m'adresser.

Digne interprète de Catulle,
Tes chastes vers l'ont épuré.

BONNET-BELAIRE,
membre de la 2e classe.

Fascicolo conclusionale dell'opera circa S. Carlo Borromeo, pubblicata per cura del sacerdote ARISTIDE SALA, *già archivista arcivescovile di Milano*, etc., etc.

Supplément aux œuvres de saint Charles Borromée, publiées par les soins de l'abbé ARISTIDE SALA, ex-archiviste de l'archevêché de Milan, etc., etc.

J'éprouve un certain embarras à parler de ce *Fascicolo* de 200 pages in-4°, parce que c'est un volume supplémentaire à quatre grands volumes d'un ouvrage que je n'ai pas lu.

M. l'abbé Aristide Sala, ancien archiviste de l'archevêché de Milan, auteur de ce volume *conclusionale dell'opera circa S. Carlo Borromeo*, a consacré une partie de sa vie à étudier le saint archevêque Charles Borromée et à faire connaître au public les œuvres de ce grand homme. Je dis *grand homme*, car tout esprit sérieux qui, sans parti pris comme sans préjugé, a jeté un coup d'œil sur l'état politique et religieux de l'Europe en général et de l'Italie en particulier au XVIe siècle, ne trouvera pas mon expression exagérée.

Un bel exemplaire de cet ouvrage a été envoyé par l'auteur à l'*Institut historique*. M. l'abbé Darras, qui avait bien voulu se charger de nous le faire connaître, a lu, dans une de nos séances, un premier rapport qui lui valut les éloges de toute l'assemblée. On engagea beaucoup M. l'abbé Darras à ne pas trop tarder de nous faire connaître complétement les œuvres de saint Charles Borromée, en achevant le remarquable travail dont il venait de nous faire la lecture.

Mais notre honorable collègue avait entre les mains une œuvre d'une haute importance et de très-longue haleine : c'est une histoire ecclésiastique en vingt volumes. Il n'a donc pas eu le loisir de tenir sa promesse et le rapport que nous attendions de lui, a été confié à un autre de nos

collègues. Ne semble-t-il donc pas que le *Fascicolo conclusionale* doive être joint aux quatre volumes des œuvres de saint Charles Borromée? Et n'est-ce pas empiéter sur le travail du nouveau rapporteur que de rendre compte de ce cinquième volume qui en est le supplément, avant que l'on connaisse le compte-rendu complet des volumes qui l'ont précédé?

La lecture attentive de ce *Fascicolo conclusionale* a fait cesser mes hésitations. Il ne résume pas, ainsi que ce mot *conclusionale* me l'avait fait supposer d'abord, les quatre volumes; il n'en est qu'un supplément. Il contient des pièces, des documents, des notes sur des actes ou sujets divers qui se rapportent plus ou moins directement à saint Charles Borromée, mais qui ne font pas parties essentielles, intégrantes, de ses œuvres. On y trouve des notes dues à la plume de M. Aristide Sala, sur des lettres du saint archevêque qui sont dans les archives ou bibliothèques de Parme, de Florence, de Vérone, de Rome, de Turin, et dont l'auteur n'a eu connaissance que depuis la publication de son ouvrage. On y trouve aussi des extraits biographiques sur les personnages considérables contemporains de saint Charles, puisés aux sources les plus autorisées.

M. l'abbé Aristide Sala n'a pas borné là ses soins d'éditeur et d'auteur. Il a, en outre, enrichi son *Fascicolo conclusionale* de rectifications et d'additions, soit pour répondre aux observations qui lui ont été faites, soit pour rendre justice, en les insérant intégralement, à celles qui lui ont paru fondées sur des faits historiques, nous donnant de la sorte une preuve loyale de l'impartialité scrupuleuse qui a présidé à la publication de son important et consciencieux travail.

Le mérite qui distingue cet ouvrage a été vite apprécié en Italie. L'académie physico-médico-statistique de Milan, dans une de ses séances du mois d'août 1863, a voté, à l'unanimité, une médaille d'encouragement à l'auteur.

Je noterai simplement en passant, afin de ne pas empiéter sur le rapport que nous attendons, la table générale des matières contenues dans les quatre volumes, divisée en quatre parties (autant qu'il y a de volumes). Il me semble que l'auteur aurait pu considérer son travail comme accompli : non; il l'a *parachevé* en y ajoutant trois autres tables où les matières ne sont plus rangées par ordre de pages, mais par ordre alphabétique et par ordre chronologique; la troisième est une table, par ordre alphabétique, des sources et des auteurs où il a puisé des renseignements.

DEPOISIER,
membre de la 1re classe.



NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR GRESSET

Par M. de Pongerville.

Au nombre des ouvrages offerts à l'Institut historique figure une brochure due à la plume de notre honorable président, M. de Pongerville, et qui contient une notice sur Gresset, écrite pour la nouvelle *Biographie universelle* de Firmin Didot. En relisant avec un plaisir toujours croissant cette intéressante étude. Je songeais que Gresset, poëte et académicien, ne pouvait avoir de meilleur biographe qu'un autre poëte, membre comme lui de l'illustre compagnie, et appréciateur des plus compétents de tout ce qui touche au mérite littéraire.

L'existence de Gresset, qui naquit en 1709 et qui mourut à l'âge de soixante-huit ans, eut le rare privilége, au milieu du mouvement fiévreux des idées qui tourmenta le XVIII[e] siècle, de s'écouler calme et paisible, sans connaître les ardeurs de la lutte. Gresset eut cependant et de bonne heure l'éclat de la renommée : mais voué exclusivement au culte des lettres, il sut se défendre de la passion quelquefois généreuse, trop souvent téméraire, qui animait la plupart des écrivains de son époque. Ajoutons qu'à l'apogée même de ses succès, et dans la force de l'âge, il préféra une sorte de retraite aux bruits du monde, et voulut aller dans sa ville natale, Amiens, goûter en paix les joies de la famille.

Tout le monde connaît les deux principaux titres de gloire de Gresset : *Vert-Vert* et la comédie du *Méchant*. Sans arriver à l'admiration hyperbolique de Jean-Baptiste Rousseau, qui, dans son lyrisme, proclamait le Vert-Vert un chef-d'œuvre, un phénomène surpassant toutes les productions contemporaines, il est impossible de ne pas reconnaître dans ce petit poëme les qualités éminentes qui assurent le succès d'un ouvrage auprès de la postérité : une imagination féconde, un ingénieux esprit de composition, un enjouement tout français, et les grâces d'un style qui relève, par des ornements de bon goût, jusqu'aux plus frivoles détails. L'auteur avait vingt-quatre ans quand son poëme parut ; débuter ainsi, c'est se placer de plain-pied dans les premiers rangs, parmi la phalange des poëtes. La belle comédie que Gresset fit représenter quatorze ans plus tard sous le titre : *le Méchant*, mit le sceau à sa réputation et lui ouvrit les portes de l'Académie française, dont il devint le directeur. Pendant cette période de sa vie, il avait publié, indépendamment de ces deux œuvres capitales, diverses productions que M. de Pongerville apprécie, dans sa notice, avec cet esprit de critique impartiale qui le distingue. *Ma Chartreuse*, *le Carême impromptu*, *le Lutrin vivant*, sont des pièces qui ne déparent pas la cou-

ronne poétique de Gresset, mais qui n'ajoutent point à la gloire de l'auteur de *Vert-Vert* et du *Méchant*.

M. de Pongerville a très-finement dépeint les scrupules, et comme les tiraillements de conscience, que vers la fin de sa vie éprouva Gresset, ancien élève des jésuites, puis favori des muses, puis revenu aux sentiments de la piété sincère dont, à vrai dire, il ne s'était jamais dépouillé. Certaines épigrammes de Piron et de Voltaire lui reprochèrent durement ce qu'ils appelaient ses palinodies. Gresset supporta ces attaques sans se plaindre et continua, de la meilleure foi du monde, à faire l'examen de son passé littéraire. Il semble qu'il ne le trouva pas trop chargé de méfaits; car, s'il détruisit quelques-unes de ses œuvres, il est certain qu'il ne consomma pas entièrement le sacrifice; dans la dernière année de sa vie, il montrait encore avec une joie naïve un magnifique cabaret en porcelaine de Sèvres, dû à une haute munificence, en disant : *Voilà mon poëme, édition de Sèvres.* Sur chacune des pièces en effet se trouvait représentée l'une des scènes principales de Vert-Vert.

Gresset a pris sa place parmi nos poëtes célèbres, et M. de Pongerville a pu dire de lui avec raison : « De volumineux écrits procurent trop souvent » à la médiocrité féconde, à la bizarre affectation un triomphe sans » avenir ; Gresset, créateur d'un petit nombre d'ouvrages, ne resta poëte » que pendant un court intervalle, mais cet intervalle suffit pour rendre » son nom impérissable. »

J. Barbier,
Membre de la 2me classe.

CHRONIQUE

Voyages dans l'Afrique occidentale, de Liverpool à Fernando Po, par F. R. G. S. — 2 volumes (1).

Cet ouvrage représente l'Afrique occidentale, non comme étant une contrée désolée ou sauvage, mais possédant au contraire tous les germes de vie, et s'efforçant de parvenir, avec certaines différences, au rang des sociétés civilisées ; ces efforts agitent les nations comme les individus. Voici ce qu'il dit de Gorée :

En 1831, cette colonie était dans une misérable condition, maintenant elle est dans un bien meilleur état et d'une grande valeur. C'est un poste avancé de la colonie du Sénégal où les Français, suivant leur coutume,

(1) *Athenæum* de Londres, octobre 1863.

ont établi une force militaire imposante de 2,500 soldats européens et de 8,000 auxiliaires indigènes, avec une escadre de treize steamers pour en faciliter le transport; la plupart sont des canonnières de *Crimée*, très-commodes pour la navigation sur les rivières.

Leur objet principal est de donner la main à l'Algérie, de lier leurs possessions du nord de l'Afrique avec leurs futures conquêtes au sud dans le Sahara, éventuellement avec les terres riches en minéraux qui existent à l'est du Sénégal.

Cette colonie a déjà un territoire d'une étendue presque égale à celui de l'Algérie, avec une population *soumise* de 100,000 âmes. Gorée est jointe par un fil électrique avec Saint-Louis du Sénégal, chef-lieu de ces possessions, qui reçoit des navires malgré les difficultés de l'atterage provenant de la barre du fleuve. Le Sénégal sera, par la suite, la principale base de toutes les opérations qu'on pourra diriger, tant vers le Nord que vers l'Est... L'histoire des guerres des *Ashantès*, qui commença en 1807, est celle de toute cette côte africaine. Les deux principes ou *axiomes* de la police indigène consistent: le premier, à ne jamais admettre d'étrangers dans l'intérieur des terres pour le commerce, parce qu'il est dans l'intérêt des tribus maritimes d'en conserver le monopole. Elles vivent dans l'oisiveté et la paresse aux dépens des *hommes des bois* ou habitants de l'intérieur.

Pour cet objet, qu'ils mettent en première ligne, ils se battraient jusqu'au dernier *(they will fight to the last)*; c'est là le principal obstacle qui s'oppose à l'ouverture et l'exploration de cet obscur *(dark)* continent. Le second obstacle, c'est l'ambition des populations de l'intérieur qui veulent s'emparer d'un point d'appui sur la côte, où elles puissent vendre leurs produits au prix qu'elles y mettent. Voilà ce qui explique les guerres et les fréquentes invasions des *Ashantès* et du *Dahomey* contre les peuples maritimes qui sont démoralisés par leur vie indolente, leurs fréquentes communications avec les *blancs*, le manque d'habitude des armes, et par le climat délétère des basses régions, ce qui les met hors d'état de résister aux tribus plus guerrières et plus courageuses qui les attaquent.

Le docteur *Livingstone* prétend qu'aucune tribu africaine n'a jamais été détruite. Cette assertion est complétement fausse et le résultat de l'ignorance. J'affirme, au contraire, que depuis celle qui habite le *Kru*, contrée du Gabon, il n'y a pas de peuple anciennement établi sur le bord de la mer, en y comprenant même le Dahomey, qui n'ait été remplacé par ces nouveaux venus. Les premières tribus qui habitaient ces lieux déjà civilisés, notamment les *Mpongwe* et les vieux *Calabrs*, ont à peine subsisté

pendant la durée d'un siècle. Les pays frontières, en Afrique, même ceux d'autres États qui ont quelque solidité, sont continuellement en guerre.

ALIX.

Notre honorable collègue M. E. Mahon de Monaghan, consul de France à Eich, grand-duché de Luxembourg, vient d'être nommé, par S. M. l'Empereur, chevalier de la Légion d'honneur, et par S. M. le Roi de Hollande chevalier de l'ordre du Chêne; il a été reçu comme membre correspondant par les Académies de Metz et de Reims.

Notre honorable collègue, M. l'abbé Aristide Sala, professeur de littérature italienne à l'École royale de cavalerie à Pignerol (Italie), vient d'être nommé chanoine honoraire de l'église cathédrale de Cingoli, et membre honoraire de l'Athénée des sciences, lettres et arts de Bergame (royaume d'Italie).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Mémoires de la Société académique de Touraine*, tomes XV et XVI. Tours, 1864.

— *Alcuni scritti*, quelques écrits édits et inédits de M. Michel Serre, 4 cahiers. Milan, 1860-61.

— *Revue agricole de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, broch. Valenciennes, 1865.

— *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, séance générale du 16 juin, broch. in-4°. Paris, 1865.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.



MÉMOIRES

ÉTUDE SUR LA BRIE.

Tout le monde connaît la Brie pour la fertilité de son sol, pour la variété et la richesse de ses produits, et cependant une grande incertitude règne sur l'origine et la signification de son nom; quelques recherches à ce sujet ne seront donc pas sans intérêt.

Si l'on entre dans la France par les provinces de l'Est, après avoir descendu les pentes des Vosges et les collines moins élevées de la Lorraine, on se trouve dans les vastes plaines de la Champagne, originairement couvertes et lavées par les eaux, et dont le sol aride, crayeux et uniforme n'offre aucun abri. A l'extrémité de ces plaines, et comme dernier égout de leur sol desséché, on rencontre les marais de Saint-Goud et les bois qui environnent ces marais; encore quelques pas et franchissant une ligne qui serait tracée de la Marne à la Seine, un peu avant Château-Thierry et Sézanne, on se trouve dans la Brie, province limitée au nord par la rivière d'Ourcq et les confins de l'ancien Multien, au sud par la Seine, pays coupé de bois et de cultures, arrosé par de nombreux cours d'eau et dont nous ne sortirons qu'en franchissant le pont au-dessous de Charenton, au confluent de la Seine et de la Marne, presque sous les murs de Paris.

Le premier comte héréditaire de Champagne fut Robert de Vermandois, appartenant à une famille issue de Pépin, roi d'Italie, frère de Charlemagne. Robert, se disant héritier par sa tante Richilde du comté de Troyes, en chassa l'évêque en 958, ainsi que celui de Châlons; il fonda un État qui devait s'étendre sur les territoires qui avaient été ceux des *Tricasses* (Troyes), des *Catalauni* (Châlons), des *Remi* (Reims), et des *Lingons* (Lingres); il fallait à ces contrées réunies et d'origines diverses, un nom commun; elles portèrent celui qui convenait le mieux à l'aspect du sol; on corrigea la dureté du mot Campagne par une *h* euphonique, et de Campagne on fit Champagne, comme de *cantare* on a fait *chanter*. Cependant Châlons n'en fut pas la capitale, mais Troyes, résidence et fief de ses premiers comtes héréditaires.

Le comté de Champagne était formé. Herbert II, qui fut inhumé dans l'abbaye de Lagny, qu'il avait fait construire, laissa en mourant, en 943, son héritage, qui comprenait le comté de Provins, à son frère Robert, comte de Meaux; la réunion de ces différents titres forma, avec Château-

Thierry, qui était dans la maison de Vermandois, le comté de Brie, et ces diverses possessions étant tombées dans les mêmes mains, les comtes de Champagne conservèrent le titre de comte de Champagne et de Brie, jusqu'à la réunion de ces États à la couronne par le mariage de Philippe le Bel avec Jeanne de Navarre et le traité de 1328; les villes de Champagne et de Brie, Troyes, Châlons, Meaux, Provins, n'eurent plus que des comtes particuliers, sous-vassaux ou vicomtes.

Meaux, antérieurement nommé *Jatinum* ou *Fixituum* qui reçût sans doute sa dénomination de Meaux lorsque la Brie fut réunie au pays Multien, *pays Meldorum*, fut de droit la capitale de la Brie, les comtes de Champagne y eurent un palais qui est aujourd'hui le palais de justice. Mais ce ne fut pas sans rivalité, car Provins, que les Romains avaient tenue pour place importante, et qui possédait un magnifique château, fut la résidence la plus affectionnée des comtes de Champagne.

Pourquoi ce nom de Brie a-t-il prévalu sur le nom du pays Multien, et comment a-t-il en quelque sorte éclipsé celui du comté de Meaux en l'absorbant? Que signifie-t-il? d'où vient-il? quel est son sens étymologique? On en a demandé l'explication au sol, à ses produits, au costume de ses habitants.

Remarquons, avant d'entrer dans les détails, que Brie ou Brai, en latin *Bria, Briva, Briga, Bradeia, Braium, Bradeum* est une dénomination qu'on retrouve soit au commencement, soit à la fin de la composition d'une foule de noms de localités, villes ou provinces de tout pays. Je citerai Bray-sur-Seine, Bray-sur-Marne, Brienne, Brie-Comte-Robert, Briançon, Briare, Brioude, Brignoles, Brisgau, Bristol, la Bretagne *Britannia*, la Cambrie, la Northumbrie, Cambrai, Vaubray, Follembray; nous devons donc trouver un radical ou plusieurs avec signification commune.

Et d'abord quant au costume, car je ne m'arrête pas à l'opinion que la Brie entière devrait son nom à la ville de Brie-Comte-Robert, ce comté n'ayant été créé qu'en 1137, en faveur de Robert de Dreux qui le transmit dans sa succession; venons donc au costume. Je remarque que sous l'occupation romaine l'habillement commun à toutes les tribus gauloises (Gall, ou Gaels, Gallo-Kymris, Kymris-Belges) se composait presque universellement de la braie, de la tunique et de la saie; la braie, *bracca* ou *braya*, était une sorte de pantalon large, flottant à plis multipliés chez les races kymriques, étroit et collant chez les peuples d'origine gallique, descendant jusqu'à la cheville du pied où il était attaché. L'usage de la braie fut si général qu'il a fait dénommer la Gaule transalpine, Gaule à braie (*Gallia Braccata*), parce qu'elle avait conservé, sous la domination romaine, l'ancien

vêtement gaulois, tandis que la Gaule cisalpine fut appelée (*Gallia Togata*), Gaule portant toge. La braie serait l'étymologie du nom de la Brie; mais comment une parcelle de la Celtique aurait-elle seule porté le nom d'un costume qui était celui de la plus grande partie, sinon de la totalité, de la Gaule transalpine : c'est possible, mais peu probable.

Passons à l'étymologie tirée du sol, nous avons ici une transition naturelle, car *Braium*, *Brineum*, Brie ou Braie, en langue celtique, signifierait boue, terrain fangeux; et si l'on me demandait pourquoi le pantalon et le lange d'enfant, appelés l'un et l'autre *braie*, chez les Gaulois, se nommaient ainsi, je hasarderais de répondre, parce que ces vêtements sont plus exposés à la boue. Ce mot n'existe pas en latin, il paraît remonter directement par la filiation arienne à la racine *boumi*, qui, en caractères cunéiformes de l'antique Perse, berceau des émigrations vers l'Occident, signifie *terre*, de là dans le grec le mot Βουρβουλς, et dans le français, *boue*, *bourbier*, *bourbonnais*. Or, la Brie est un terrain humide et fangeux en comparaison de sa sœur la Champagne, et c'est là une des causes de sa fertilité.

Mais pourquoi Brie ou Bray, que l'on rencontre dans les noms de ville, surtout là où il se trouve un pont, aurait-il eu, en langue celtique, la signification de ville ou plutôt de pont? car *Brucke*, en tudesque *Bria*, *Briva*, *Brixia* en celte, signifiait pont. C'est à mon sens parce que ce mot rappelle dans ce cas moins la bâtisse, la construction d'une ville ou d'un pont, que la boue que l'on devait trouver dans des rues non aérées, non pavées, surtout au voisinage des ponts; cela expliquerait encore l'analogie du mot *bourg*, *bourgade;* quoi qu'il en soit, cette étymologie ainsi entendue ne conviendrait à la Brie que parce qu'on ne peut en sortir que par un pont, soit sur la Seine soit sur la Marne : mais que de provinces se trouvent dans des conditions à peu près analogues ?

La liste des étymologies possibles n'est pas épuisée.

Je ne vous dirai pas que *Briga* dans la base latinité signifiait *noise*, *querelle;* je craindrais que les habitants de la Brie, intelligents et vifs, en voulant se défendre contre une telle étymologie, n'en justifiassent l'application.

Je passe aux produits du sol. La Brie est un pays de blé par excellence; les Gaulois ou Celtes ont, dès la plus haute antiquité, cultivé les graines apportées de l'Orient; on dit même que c'est une esclave celte qui, vers 580 avant Jésus-Christ, enseigna aux Romains l'art de faire le pain levé, au lieu d'une pâte massive cuite sous la cendre; mais n'a-t-on pas voulu dire seulement que les Celtes, qui possédaient une variété d'orge à deux

rangs, appelée par Columelle *gauloise*, et qui, comme tous les peuples du Nord, étaient grands amateurs de bière, apprirent aux Romains à se servir, pour faire un pain plus léger, de la levûre de bière, au lieu de la pâte de millet mêlée au moût de raisin qu'ils employaient? Quoi qu'il en soit, les Gaulois cultivaient, en outre de l'orge, du seigle, de l'avoine, du froment, un petit blé rouge, qui n'était pas le froment proprement dit, mais une variété d'épeautre, donnant une farine très-appréciée des Romains eux-mêmes pour la fabrication d'un pain léger et agréable au goût, surtout lorsque l'amertume en était corrigée par un mélange de farine d'orge. Ce petit blé rouge se nommait *Brace;* était-ce lui ou le seigle, en grec ριζα, qui fut la racine des dénominations de la Brie, de la Bresse, de la Beauce, pays si propres à la culture des céréales? C'est possible, mais ce n'est encore qu'une conjecture.

Le blé n'est pas le seul produit important de la Brie. Je ne parle pas de son vin ; si ses habitants n'en avaient jamais bu d'autre, peut-être ne leur aurait-on jamais connu un caractère querelleur ; ni de ses meules qui ne s'exploitent que dans le canton de la Ferté-sous-Jouarre ; ni de ses nombreux troupeaux de moutons et de brebis, l'analogie entre Brie et brebis paraîtrait tout aussi hasardée qu'avec les noms Brabant ou Berry ; ni même de cet aliment que vous nommez tous gloire de la Brie, qui, sur les tables les plus humbles comme les plus opulentes, est l'entrée obligée d'un bon dessert : ceci est du ressort des dames, les messieurs le savourent et ne le discutent pas ; mais je vous dirai que la Brie est encore aujourd'hui en partie couverte de bois, entrecoupée de vallées et de plateaux en culture, qu'un de nos plus anciens historiens, Aymoin, l'appelait *Saltus Brigensis*, forêt de Brie. Or, dans la basse latinité, bois s'exprimait par les mots : *Brozia, Bruccia, Boschus*, dérivation peut-être du mot celtique *brau*, dont l'affinité conduit à branches des arbres, bras de l'homme, et par dérivation aux mots *brûler*, *brasier*, *brique ou terre cuite*, sans doute aussi au mot *bâtir*, à l'époque où de premières constructions étaient faites en bois, et en suivant cette généalogie un peu douteuse, comme plus d'une généalogie, auxquelles on le pardonne quand une famille s'en rend digne, nous arrivons au mot *abri*, soit que le mot vienne d'*arbre*, qui couvre et abrite, soit que l'*a* que l'on trouve complétif en langage celte, n'ait servi qu'à confirmer le radical. Serait-il donc si téméraire d'appliquer cette étymologie à une province couverte de bois, fermée à son entrée par des marais, et ceinte de toutes parts par de grands cours d'eau, défense naturelle du cœur de la France, que l'on n'a pas assez comprise, et qui eût pu sauver peut-être Paris d'une double invasion, si la ligne des hauteurs de la forêt

de Crécy aux bois de Mortfontaine, passant par Meaux et Dammartin, eût été fortifiée? on eût ainsi fermé à dix lieues à l'est de Paris, en profitant de la disposition d'un terrain formant comme un long rempart, l'accès de la capitale, et c'eût été alors qu'on eût pu dire que la Brie, en perdant son titre de province, avait néanmoins conservé son rôle d'abri naturel de la France, comme elle est une des mamelles les plus fécondes du lait qui la nourrit.

Je viens de vous exposer plusieurs opinions sur l'étymologie du nom de Brie, sans en affirmer aucune; l'érudition n'est pas toujours la science, ceci en est bien la preuve. Avoir la science, c'est savoir; être érudit c'est connaître les livres, les solutions qu'ils donnent, mais souvent aussi leurs incertitudes et leurs contradictions. J'en étais resté là de mon travail, quand on m'a pressé de faire un choix; désespérant d'y parvenir par la linguistique, j'ai eu l'idée de jeter les yeux sur les diverses tribus qui peuplèrent la Gaule à des époques antérieures à l'occupation romaine, et je me suis demandé si la Brie n'aurait pas été tout simplement une nationalité transformée : voici en quelques mots ce que j'ai trouvé à ce sujet.

Lorsque les Phocéens abordèrent les côtes de la Méditerranée et y fondèrent Marseille, 599 ans avant l'ère chrétienne, une des tribus des Ligures (les Romains donnèrent ce nom, qui signifie montagnards, à tous les peuples du midi des Gaules), une des principales tribus des Ligures était celle des Ségo-briens, habitant les environs de Toulouse; si vous décomposez leur nom, vous serez porté à penser qu'il exprimait une fusion de Briens, habitant de Brie, avec une autre tribu, celle des Ségusiens, peuple de la rive droite du Rhône, ayant donné son nom à la Saône (*Segoua*). Les Ségusiens sont bien connus. Qu'étaient les Briens ou Briards? d'où venaient-ils?

On a prétendu, non sans quelque vraisemblance, que les populations gauloises, que les Romains ont connues sous la qualification de liguriennes, étaient de la même race que les Ibères; que ces Ibères, sortis d'une province d'Asie voisine du Caucase, l'Ibérie, aujourd'hui Yméréthie, accompagnés ou peut-être précédés ou suivis des Arias de la Perse, qui auraient apporté dans la Gaule le druidisme, formèrent un grand peuple, lequel aurait occupé toute la Gaule jusqu'à l'époque sans doute où les Kymris, d'origine scythique, y firent irruption, de 1614 à 578 avant Jésus-Christ.

Lors de cette invasion des Kymris, nous voyons Bellovèse, chef gaulois, franchir les Alpes et conquérir sur les Étrusques les contrées italiennes, qui depuis portèrent le nom de Gaule cisalpine; son frère Sigovèse former

d'autres établissements en Germanie, et enfin des Celtes, peuple de race ibérienne, entrer en Espagne, et y fonder la Celtibérie.

Des émigrations durent aussi avoir lieu dans la direction du Nord, soit volontaires, soit forcées par la pression des invasions nouvelles plus encore que par la surabondance de population. On ne sait rien de l'Angleterre avant Jules César; mais nous voyons que le nord de l'Angleterre s'appelait Prydain, que les Romains ont traduit par *Britannia*, pays des Brytons, aujourd'hui appelés Bretons, et qui pourraient avoir été des émigrés de la Brie, comme nos Bretons français ne sont eux-mêmes que des Brytons anglais, refoulés par les Saxons ; nous trouvons en Angleterre le pays de Galles, comme en Espagne la Galice, comme en Orient la Galicie, contrées que l'on sait avoir toutes subi l'occupation gauloise ; nous y trouvons aussi le Cambrige, comme en France le Cambrésis, et l'on ne peut s'empêcher de remarquer que l'Ibérie d'Asie renfermait une tribu de Cambyseniens; enfin on sait que l'idiome irlandais est un dialecte du celtique, par le mélange de l'anglais, et que les pays où s'est le mieux conservé la langue primitive des Gaules, sont les pays de Galles et de la Basse-Bretagne.

Pendant que ce mouvement d'expansion de la population celtique (en prononçant ce mot j'observe qu'il n'implique aucune idée d'origine, qu'il paraît signifier vite, alerte comme un cheval, κελης, cheval, κελλω, κελλειν courir vite, et de τοι, toujours placé après les mots comme complément et confirmation du radical, car ce sont les Grecs qui appelaient les Gaulois Celtes), pendant, dis-je, que ce mouvement d'expansion au dehors avait lieu, que se passait-il à l'intérieur des Gaules ?

Le vide que les Kymris firent dans la Brie est attesté par plusieurs faits, dont nous citerons un seul :

Il est une tribu, celle des Morins, qu'il serait naturel de chercher dans la Brie, au-dessus des marais de Saint-Goud, entre les deux Morins; on la trouve au temps de César sur le littoral de la mer, entre Calais et Cassel; ne doit-on pas penser que c'est là un déplacement, suite du refoulement opéré par les Kymris, et ce qui semblerait le confirmer, c'est que la principale cité des Morins perd le nom de Geroriacum et prend celui de *Bononia*, aujourd'hui Boulogne-sur-Mer, sans doute imposé comme en Italie à Boulogne, par les Boï qui contigus par l'Auxerrois, suivant Valkenaer, au sud de la Brie, ont dû être alliés aux Morins. Je remarque aussi, sans y attacher autrement d'importance, que Provins, en latin *Provinum* ou *Pruvium*, fut appelé *Anatilorum*. On n'a pu s'expliquer cette dénomination, et on y a vu une rreur de copistes, cependant il exista en Provence, à l'embouchure du Rhône, un petit peuple nommé *Anatili;* l'explication se-

rait trouvée si ce peuple, avant d'avoir été refoulé jusqu'au littoral de la Méditerranée par le fait des invasions successives, avait habité à une époque quelconque le territoire du comté de Provins.

Reste cette partie de la Brie, de Château-Thierry à Crécy et de Crécy à Lagny, où nous ne trouvons aucune autre tribu que celle des Sénones, qui cependant, à une certaine époque, ne dut pas dépasser le cours de la Seine; de même que la tribu du Multien originairement ne dépassait pas le cours de la Marne; c'est donc ce territoire, entre la Marne et la Seine, la véritable Brie, dont je cherche les premiers habitants, et je crois les trouver dans ces Ibères, Ibériens, plus tard Briens, par une de ces contractions si fréquentes dans le langage usuel, qui, à une certaine époque, auraient occupé toute la Gaule; où donc les aurait-on rencontrés au Nord, s'ils n'avaient habité les rives de la Seine et de la Marne? C'était, objectera-t-on, une dénomination générale qui ne devait s'appliquer à aucune localité spéciale et que d'ailleurs la nouvelle invasion des Kymris aurait effacée. Dispersés oui, quand les Kymris, qui s'établirent en grand nombre entre le Rhin et la Seine, et dont le reste se fixa entre la Seine et la Loire, occupèrent cette partie centrale de la Gaule qui conserva le nom de Gaule celtique et dans laquelle se trouvent situées la Champagne et la Brie, mais effacés non, puisque les anciens auteurs, Tacite, César, Pline, Ptolémée, Strabon, nous montrent des *Brigiani* dans la vallée de Briançon, des *Brigantini* au midi des sources du Var; en dehors des Gaules dans la Rhétie septentrionale, à l'endroit où le Danube reçoit le Briggah et la Bregge, les *Latobrigi* à Brégenst et sur le lac de Constance; les *Brixantes* ou *Brigantii;* en Espagne, les Ibères eux-mêmes en Portugal, Bragance, *Brigantia;* en Angleterre les Brytons, les Cambriges, les *Brigantes*, dans les comtés d'Yorck, de Northumberland, de Durham et de Lancastre. Je suis donc autorisé à penser que la province qui nous occupe n'aurait elle-même porté le nom de Brie, que parce qu'elle aurait été dans les Gaules, bien avant l'invasion des Kymris, le cœur de cette nationalité ibérienne, qui réduite par l'invasion, épuisée par les émigrations successives, a été refoulée dans tous les sens, et notamment au Nord jusqu'au littoral de la mer, et même au delà; ce qui a fait dire à Florus, Juvénal et Atticus, que les Sénones, qui s'étaient apparemment fondus dans la race conquérante des Kymris, et qui furent l'âme de la confédération celtique, s'étendaient jusqu'à la mer, agrandissement qui n'aurait été que passager, puisque, au temps de César, la confédération de la Belgique occupait les bords de la Marne, et s'avançait même avec les Suessonnais jusqu'au cours du Petit Morin.

J'émets donc l'opinion, non assurément comme étant à l'abri de contro-

verses, mais comme méritant d'être prise en considération, à savoir que la Brie n'aurait porté ce nom que parce qu'elle aurait été le foyer, le cœur de la patrie adoptive des Ibères dans les Gaules; en sorte que quand les comtés de Champagne et de Brie ont été formés, ainsi que nous l'avons vu, on aurait seulement fait revivre pour la Brie des traditions anciennes; ressaisi un nom qui n'était pas oublié, et on l'aurait fait justement prévaloir sur celui du Multien, comté de Meaux, parce qu'il était l'écho heureusement réveillé d'une filiation qui dut être conservée d'autant plus religieusement que d'une part elle nous rappelle une de nos plus anciennes origines d'Orient, terre de la lumière, berceau de toute civilisation, et que, de l'autre, elle nous montre en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, une descendance légitime, une consanguinité qui doit resserrer, par la parenté, l'alliance si désirable entre des peuples voisins.

AD. CARRA DE VAUX,
membre de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

1° *Sull' attuale movimento scientifico in Italia por le sole scienze naturali. Notizie pel professore Oronzio Gabriele Costa.* — Notes sur le mouvement scientifique actuel en Italie, relativement aux sciences naturelles exclusivement, par le professeur Oronzio Gabriele Costa. Naples, 1862.

2° *Bulletino dell' associazione nazionale italiana di mutuo soccorso degli scienziati, litteratori ed artisti.*—Bulletin de la société nationale italienne de secours mutuels des savants, des littérateurs et des artistes. Livraisons IIe (31 mars), IIIe (26 mai), Ve (3 octobre 1863). Naples, 1863.

1° J'ai eu souvent l'occasion, en faisant le compte-rendu d'ouvrages italiens, d'observer avec un certain orgueil national combien on est au courant, de l'autre côté des Alpes, des publications littéraires et scientifiques qui sortent de nos presses françaises; mais je dois avouer aussi avec un certain sentiment d'amour-propre froissé, que nous sommes moins bien informés de ce côté-ci des Alpes de ce qui se publie en Italie où il s'est fait, principalement depuis quelques années, un mouvement intellectuel des plus prononcés et où les hommes qui cultivent soit la littérature soit la science par pur amour de la science, sont beaucoup plus nombreux que l'on ne croit. Je n'ai pas à rechercher ici pourquoi il en est ainsi: j'expose simplement un fait qui m'a frappé et qui, pour moi, ressort plus sensiblement encore de la lecture attentive que j'ai faite des deux brochures de M. Oronzio

Gabriele Costa. *Sull' attuale movimento scientifico in Italia*, et du *Bulletino dell' associazione nazionale italiana di mutuo soccorso degli scienziati, etc.*

L'auteur des deux brochures sur le *mouvement scientifique en Italie*, est un des plus savants et des plus infatigables pionniers de la science au delà des Alpes, qui s'est acquis des droits légitimes et inconstestés à l'attention publique par sa *Faune du royaume de Naples*, ouvrage dont le prospectus date de 1829. Cet ouvrage est encore en cours de publication. Cent treize livraisons étaient déjà parues en juillet 1861.

L'abbé Spalanzani, savant illustre mort vers la fin du siècle dernier, avait écrit, *Essere il gusto delle naturali scienze dormiglioso e languente in Italia*, c'est-à-dire qu'il n'y avait en Italie ni goût ni aptitude pour les sciences naturelles ; et tout récemment encore on avait osé avancer que le mouvement scientifique, en Italie, se concentrait près des Alpes, et que la Toscane exceptée, il allait diminuant à mesure que l'on avance vers le Midi, pour disparaître presque tout à fait là où la terre se perd dans la mer.

Je ne sais ce qu'on aurait pu répondre à l'assertion de l'abbé Spalanzani ; mais quant à cette dernière, qui est presque un défi injurieux jeté à l'esprit italien, qui apte à tous les arts et à la littérature semblerait n'avoir aucune aptitude pour les sciences, les congrès scientifiques de l'Italie, qui ont en général de si brillants échos dans le public savant et lettré, seraient une réponse victorieuse, si l'on pouvait considérer à la lettre comme savants tous les hommes instruits, sans exception, qui s'empressent de se rendre chaque année à ces solennités scientifiques.

M. Oronzio Gabriele Costa, justement piqué dans son amour-propre de patriote italien, au point de vue de la science, a entrepris de démontrer, par des faits, toute la différence qu'il y avait en faveur des sciences naturelles, entre le temps où écrivait l'illustre Spalanzani et l'époque où nous vivons. Il fait voir que si l'abbé Spalanzani avait des contemporains qui n'avaient ni goût ni aptitude pour les sciences naturelles, il n'en est plus de même aujourd'hui.

Pour établir victorieusement sa thèse, M. Costa ne va pas perdre son temps à glaner par ci par là les noms des savants qui ont pu briller en Italie pendant les soixante premières années du siècle. Non, c'eût été inutile ; mais il prend le mouvement tel qu'il le voit de ses propres yeux à partir de 1860. Il ne s'en est pas rapporté à d'autres qu'à lui-même pour former sa conviction. Il a parcouru les principales villes de l'Italie, il a vu les musées, les collections particulières, il s'est entretenu avec les naturalistes, ou, s'il n'a pu avoir avec eux des conversations directes, il a eu des

correspondances directes; il n'a donc négligé aucun moyen, il a saisi toutes les occasions pour avoir les ouvrages, opuscules, brochures qui ont été publiés en Italie sur quelques branches de l'histoire naturelle; il a même porté si loin la passion qui le dévorait pour être bien renseigné, qu'il a voulu connaître les copies manuscrites de quelques savants, qui, n'étant pas encore connus du public, étaient sur le point de l'être, tant il avait à cœur de démontrer la fausseté de l'assertion de ceux qui prétendent que le génie italien, apte à tous les genres d'étude qui ennoblissent l'esprit et qui élèvent une nation, n'a pas d'aptitude pour l'histoire naturelle.

Il est difficile, assurément, de rencontrer de nos jours un savant qui soit porté, par amour-propre patriotique, à mettre autant de zèle, autant d'ardeur, autant de persévérance, autant de conscience que l'a fait M. Costa, pour donner un démenti à une erreur ou à un préjugé témérairement répandu au préjudice de l'esprit national. Les actives investigations de M. Costa méritaient d'avoir un succès éclatant. Elles l'ont eu. Je suis heureux de le reconnaître et je le constate sans arrière-pensée.

Ce n'est pas un coup d'œil général que M. Costa jette sur le *mouvement scientifique* en Italie. Procéder ainsi, c'eût été laisser une marge trop large aux critiques négatives des détracteurs de sa belle et noble patrie ; mais voulant arracher à ces détracteurs ignorants tous les moyens de se défendre, il prend à part chaque branche de l'histoire naturelle, et il leur cite les hommes qui, dans chaque contrée ou dans chaque ville de l'Italie, en font une étude qui n'est pas purement contemplative, si je puis m'exprimer ainsi, car ils ont mis et ils mettent, par des publications scientifiques, le public au courant de leurs études ou de leurs découvertes

Je ne suivrai pas l'auteur dans tous les détails de la revue qu'il fait, ce compte-rendu ne le comporte pas; mais ce serait manquer, ce me semble, au devoir de rapporteur, si je ne mentionnais pas quelques noms, regrettant de ne pouvoir mentionner tous ceux que M. Costa se plaît, avec un juste orgueil, à faire connaître.

En *Minéralogie*, il cite M. Scacchi, à Naples, M. Sella, à Turin, et M. Biancoui, à Bologne.

La *Métallurgie* s'honore de MM. Capellini, Baldracco, Henri Grabon et de M. Oronzio Gabriele Costa lui-même.

La *Géologie* présente une phalange nombreuse à la tête de laquelle brille le comte Albert della Marmora, que la mort a enlevé à la science il n'y a pas longtemps encore. Viennent ensuite MM. Laurent Pareto, Pasini, Colligno, Savi, Sismonda, Curioni, Catullo, Zigno Achille, Ombroni, Guiscardi, Montagna, Scarabelli, Capellini, de Bossi qui se sont pour la

plupart fait connaître dans le monde savant par des ouvrages importants.

MM. Bertoloni, Moris, Gussone, Parlatore, Savi, Cassareto, de Gênes, Gasparrini, directeur du Jardin botanique de Naples, Parlatore, de Florence, Patrizzio Gennari, directeur du Musée de l'Université de Cagliari, et d'autres que l'on trouvera dans la brochure de M. Costa, ont publié soit en italien, soit en latin, des écrits qui ont rendu la *Botanique* presque populaire en Italie.

L'*Agronomie* et l'*Agriculture* citent MM. Gera, dans la Vénétie, Cuppari, en Toscane, Insigna, en Sicile, Galanti, dans les Romagnes, etc.

En *Zoologie*, on remarque une lacune : les *mammifères* n'ont pas un représentant. L'*ornithologie*, les *reptiles*, l'*ichthyologie* sont étudiés par MM. Apelle Dei, Jan, Achille Costa, fils de l'auteur de la brochure sur le *Mouvement scientifique en Italie*, Michel Lassona, de Gênes, Ghiliani, Canestrini, etc.

M. Orenzio Gabriele Costa remarque avec regret qu'un ouvrage dû à la plume d'un de ces savants, M. Jan, a été publié en français.

Chacune des espèces si nombreuses que fournit l'*entomologie* a été l'objet des études de quelque savant italien. MM. Rondoni, Bellardi, Bertoloni, Piccioli, Passerini, Tucchetti, le marquis Maximilien Spinola, Achille Costa, etc., etc., sont des noms chers à cette branche de l'histoire naturelle, qui compte de si nombreux représentants parmi les membres de la Société entomologique de France.

La *Paléontologie*, qui est une *branche* si importante de la science, a dû frapper tout d'abord le génie investigateur des Italiens. En effet, si l'on en croit M. Oronzio Gabriele Costa, *sebbene che sia una giovine scienza, è vero altresì ch' essa sorge sopra vecchi disegui e con vetustissimi elementi :* ELEMENTI E DISEGUI *ch' ebbero origine* ANCH' ESSI IN ITALIA

Je ne ferai pas une querelle à l'auteur à ce sujet : je n'aime pas à ergoter. Je lui exprimerai seulement le regret de n'avoir pas cité, lui patriote si fervent et si justement jaloux de revendiquer pour l'Italie tous les noms qui lui font honneur, les savants qui ont les premiers donné les *elementi e disegui* de la paléontologie. Bernard de Palissy, Leibnitz et Buffon passent en France pour avoir les premiers attiré l'attention sur les fossiles, et ensuite Warner, dans un livre publié à Leipzig en 1774, avait examiné de nouveau cette thèse, mais on attribue généralement à G. Cuvier l'honneur d'avoir établi les fondements de cette science dès 1812 dans *ses Recherches sur les ossements fossiles.*

C'était donc, ce me semble, un devoir tout patriotique pour M. Costa

de nommer les savants italiens à qui revient la part honorable de la découverte, et de nous donner les dates auxquelles on peut assigner les *elementi e disegui ch' abbero origine anch' essi in Italia*. En me permettant d'exprimer mes regrets, je ne mets pas un seul instant en doute la bonne foi de M. Costa, je veux dire seulement que nous sommes toujours heureux, de ce côté-ci des Alpes, de connaître les hommes qui ont apporté leur part de veilles, de fatigues, de génie pour élever à l'Italie les monuments de gloire qui attirent les yeux de nos contemporains.

MM. Stoppani, à Milan, Sismonda, à Turin, et à Naples M. Oronzio Gabriele Costa sont trois glorieux représentants de la *Paléontologie ;* mais ils ne sont pas les seuls : le Piémont nomme encore avec orgueil MM. Gastaldi, Michelotti et Bellardi; la Lombardie, MM. Belloti, Villa, Balsamo Crivelli; l'Italie centrale se glorifie de MM. Cotullo, Strozzi, Meneghin et Scarabelli, auxquels se joignent, sur le même rang, MM. Gastaldi, Michelotti, le marquis Carlo Strozzi, etc., etc.

L'*anatomie du corps humain* doit beaucoup aux travaux de MM. Calori, L. Juzani, A. Lamoigne, de Parme, de Pacini, à Florence, Charles Pane, etc.

M. Costa n'hésite pas à mettre à la tête de tous ceux qui s'occupent d'*anatomie comparée*, le professeur M. Emile Cornalia. M. M. Durandi, professeur d'*anatomie comparée* dans l'université de Pise, et MM. Calori, Sébastien Richiardi et Jean-Baptiste Ercolani ont prouvé par leurs travaux que cette partie de l'histoire naturelle occupe en Italie le rang qui lui est dû.

La seconde brochure de M. Oronzio Gabriele Costa sur le *mouvement scientifique en Italie*, peut être considérée comme la seconde partie de la thèse. « Tel est, dit-il en terminant sa première brochure, *l'état actuel* (1861) *du mouvement scientifique en Italie par rapport aux sciences naturelles. Mais quel en sera l'avenir*, ajoute-t-il ?

» La solution de ce problème dépend du ministre de l'instruction publique. Il peut accélérer le mouvement actuel par des encouragements, ou il peut le ralentir, même le faire retomber dans les tristes conditions où il était autrefois. Nous en suivrons la marche. »

Un ministre de l'instruction publique peut sans doute beaucoup pour l'enseignement; mais il ne faut pas oublier qu'en général l'enseignement dégagé d'entraves ou de réglementations doit plus encore à l'initiative privée. Dans la lecture attentive que j'ai faite des deux brochures de M. Costa, l'auteur ne m'a fait voir nulle part la main d'un ministre de l'instruction publique soutenant les hommes distingués qui, par leurs

études, font un si grand honneur aux sciences naturelles. Le mouvement, selon moi, ne dépend donc pas exclusivement du bon ou du mauvais vouloir d'un ministre pour la science, ainsi qu'il ressort du passage que je viens de citer. Des encouragements, il en faut sans doute; mais ils doivent, pour l'État, se borner à fournir aux pionniers de la science des bibliothèques et des musées ou des collections, et à les doter richement, magnifiquement. Ensuite laissez aller, laissez faire.

Je ne suivrai pas l'auteur pas à pas dans la seconde brochure qui, du reste, n'est pas achevée, car il promet comme appendice à la *revue qu'il* fait, un aperçu de l'état actuel des musées d'histoire naturelle en Italie et une esquisse sur les bibliothèques, « afin, dit-il, de mettre plus en relief les vérités que je n'ai fait qu'effleurer. »

Sa thèse n'est donc pas complétement achevée. Cependant, à nos yeux, il y a rassemblé une masse de preuves qui doivent fermer la bouche pour longtemps aux hommes qui, *même* nés en Italie, sont les moins empressés à se rendre à l'évidence des faits. Le mouvement scientifique est actif, il est *même* grand de l'autre côté des Alpes. Il n'est peut-être pas encore assez universel; mais l'élan est donné, et il l'est par des hommes généreux et dévoués aux progrès de la science. Laissez faire.

2° Nous venons de faire connaître le *mouvement scientifique actuel* en Italie. Le *Bulletino dell' associazione nazionale italiana di mutuo soccorso degli scienzati, litterati ed artisti*, nous donne une idée du mouvement intellectuel littéraire. Les trois numéros que j'ai sous les yeux (n^{os} du 31 mars, du 26 mai et du 3 octobre 1863), contiennent des comptes rendus et des analyses d'ouvrages italiens. Je ne dirai pas si ces comptes rendus sont faits très-fidèlement : je n'ai pas lu les ouvrages, mais je n'ai aucune raison de suspecter la capacité intellectuelle de ceux qui les ont signés. Le ton de sincérité qui y règne me donne, au contraire, une haute opinion de la bonne foi avec laquelle ils ont été rédigés. La critique est saine et pleine de sobriété. L'imagination qui prédomine trop souvent dans les écrits émanés de plumes italiennes, tient ici une place modeste et laisse à la raison le champ libre de porter ses jugements. Ce sont là des qualités qui, je le souhaite, se feront toujours remarquer dans le *Bulletino*, et qui lui vaudront un succès d'estime bien mérité aux yeux des esprits éclairés et impartiaux, dont le goût, au point de vue de la littérature, est généralement pris pour règle par l'opinion.

3° Je mentionnerai en dernier lieu, à propos du mouvement scientifique en Italie, une brochure format in-8°, de seize pages, que nous devons aussi à l'obligeance de M. O. G. Costa, imprimée à Bénévent,

en 1862. Elle contient : 1° les procès-verbaux des trois séances publiques que le Congrès scientifique *dell' Accademia degli Aspiranti Naturalisti di Napoli*, a tenues à Bénévent, au printemps de 1862 ; 2° le programme des travaux du Congrès et des excursions ou promenades scientifiques que les membres qui y ont pris part ont faites dans les environs de Bénévent pendant cette courte session d'une semaine ; 3° les discours qui y ont été prononcés.

Il n'est pas possible, faute d'espace, de faire ici l'analyse de chacun de ces discours. MM. O. G. Costa, directeur de l'Académie, Vincenzo Tenore, président du Congrès, Giuseppe Pasquale, Dr Ventura et F. S. Sorda, qui ont pris la parole dans chacune des séances. L'accueil sympathique que les orateurs ont rencontré dans l'assemblée nous fait croire que cette parole est tombée sur une bonne terre, et nous en augurons bien pour le réveil scientifique de la jeunesse studieuse de Bénévent.

Mais l'esprit humain est le même partout ; il n'est pas toujours constant dans ses résolutions, *Verba volant* : les savants italiens qui ont honoré le congrès de Bénévent de leur présence, l'ont compris. C'est pourquoi un des plus zélés investigateurs de l'histoire naturelle, M. O. Parenti, professeur, a fondé un prix dans le but de solliciter des travaux, d'encourager les jeunes savants qui voudront faire connaître au public le résultat de leurs études.

Mais les savants n'ont pas voulu se séparer sans laisser à la ville de Bénévent un souvenir permanent du bon accueil qu'elle leur a fait : ils ont fondé et installé une *Académie des aspirants naturalistes de Bénévent*, qui est en correspondance directe avec l'*Académie des aspirants naturalistes de Naples*, due à l'initiative du célèbre professeur M. O. G. Costa.

M. O. G. Costa, nommé directeur honoraire, à l'unanimité, de la nouvelle *académie*, lui a fait don de plusieurs ouvrages et de différents objets d'histoire naturelle : c'est un commencement de bibliothèque et un premier fond de musée qui auront, nous l'espérons, des imitateurs. Nous espérons aussi que le mouvement scientifique ne se ralentira pas, et que cette contrée de l'Italie, malgré les commotions terrestres qui portent l'épouvante parmi les populations, et les secousses politiques non moins désastreuses pour le calme que demande la science, comptera une génération de savants qui en fera la gloire, et pour laquelle les vœux de l'*Institut historique* de France sont acquis dès à présent.

Depoisier,
membre de la 1re classe.



RAPPORT FAIT A L'INSTITUT HISTORIQUE

sur quelques ouvrages italiens : *Notices sur Humboldt et Biot*, par madame Catherina Scarpellini ; l'*Apologetica di frate Savonarola*, par Vincento Mattii, et les *Assempri di fra Filippo da Siena*, par D.-R.-C. Carpellini.

Le simple sommaire de ce rapport annonce que je suis en retard pour le compte rendu de ces brochures, envoyées par nos correspondants d'Italie. Je pourrais dire même par nos correspondantes, car l'auteur des deux premières brochures est une dame italienne qui manie la plume comme madame de Staël et parle mathématiques et astronomie comme Hypatie ou Gaëtana Agnesi.

Cette dame porte d'ailleurs un nom bien connu des membres de l'Institut historique de France. C'est madame Catherina Scarpellini, nièce du directeur de l'Observatoire de Rome. Elle est en outre correspondante de l'Institut géologique de Vienne et pourrait l'être également de l'Académie dei Ricovrati de Padoue, si cette académie existait encore de nos jours. Sa *Notice sur Biot* et son *Panégyrique d'Alexandre de Humboldt*, ces deux vieillards octogénaires, que le monde et la science ont perdus depuis quelques années, nous donnent la mesure de son talent et de son style, qui ont à la fois la grâce de la femme et l'énergie masculine. Nous nous rappelons avoir vu Biot, peu de jours avant sa mort, à la bibliothèque de l'Institut, où il ne manquait jamais de faire une apparition presque quotidienne. C'était un vigoureux et beau vieillard, un vieux chêne encore debout et alerte ; mais sa voix était traînante et cassée, et il s'exprimait et parlait avec peine. Les lauriers des trois académies, les succès de soixante années commençaient à peser sur le savant illustre dont madame Scarpellini, dans une lettre adressée à M. de Angeliz, et insérée dans l'album de Roma, fait un éloge pompeux et justement mérité.

Quant à Humboldt, que nous n'avons jamais connu, malheureusement, c'était, comme le dit très-bien son aimable biographe, un homme à part et universel, un grand géomètre, un grand philosophe, un grand penseur, un grand écrivain et un voyageur qui avait tout vu et tout observé par lui-même. Il fut l'ami de l'abbé Félicien Scarpellini, l'oncle de notre correspondante, pendant son séjour à Rome, et donna peut-être des conseils à cette dernière pour ses études scientifiques et littéraires. Madame Scarpellini termine son remarquable panégyrique par le décret impérial du 9 mai 1859, portant l'érection d'une statue en l'honneur de cet homme

célèbre et vénéré à tant de titres ; mais nous ne savons pas encore quand ce décret sera exécuté.

Un homme supérieur aussi, mais à des titres différents, et à une époque plus reculée, ce fut, sans contredit, Jérôme Savonarola ; le sujet de la troisième brochure que nous avons sous les yeux, *l'Apologetica,* dont l'auteur ou plutôt le traducteur, est un jeune élève du lycée de Sienne, M. Vincent Mattii, déjà membre d'une société historique de sa ville natale, toute fraîchement fondée, au mois de septembre 1863, par le chevalier J.-C. Polidori. Tout le monde connaît l'éloquent prédicateur dominicain qui voulut réformer non-seulement les mœurs, mais encore les peuples, et faire de Florence, qui va devenir maintenant la capitale du royaume d'Italie, une sorte de royaume démocratique sous le patronage de Jésus-Christ. C'était là, assurément, un beau et magnifique rêve qui finit, comme on le sait, très-mal pour son auteur.

Un instant maître et podestat de Florence, Savonarola, après avoir dicté des lois à ses compatriotes, qui le regardèrent quelques jours comme un être divin et surnaturel, ne put toutefois exécuter et accomplir un miracle comme il avait promis de le faire. Il fut alors traîné de force sur le même bûcher qu'il n'avait osé volontairement affronter, et il y fut brûlé vif, contre son gré sans doute, quoiqu'il eût refusé dédaigneusement autrefois le chapeau de cardinal que lui offrait Alexandre VI, en répondant qu'il lui préférait un autre chapeau rouge, le chapeau de martyr ! Ennemi d'un pape et peut-être sa victime, Savonarola, dont la mémoire fut tour à tour insultée et réhabilitée, fut enfin presque béatifié plus de deux siècles après sa mort par le pape Benoît XIV, le tolérant Lambertini du XVIII[e] siècle !

Le jeune traducteur ne s'est pas toutefois attaqué dès ses débuts à l'homme politique ; il s'est inspiré à la fois de l'écrivain éminent et de l'apôtre croyant et exalté. Il a traduit du grand réformateur florentin l'un de ses opuscules les moins connus et les plus curieux, c'est-à-dire son *Traité sur la division des sciences et la raison de l'art politique*, écrit précédemment en latin et dédié par Savonarola à Ugolin Vérino, son ami, originaire aussi de Florence (1). Cette traduction, qui est suivie de quelques lettres explicatives de Joachim Turranus, général des Dominicains, et des

(1) L'opuscule de Savonarola est divisé en quatre livres. Le premier traite de la division de toutes les sciences qui découlent, selon l'auteur. seulement de la philosophie réaliste et de la philosophie rationnelle. Le second traite de l'ordre et de la dignité de chaque science en particulier. Le troisième démontre l'affinité et l'utilité de chaque science au catholicisme. Le quatrième, enfin, développe l'influence de la poésie sur les âmes chrétiennes.



magistrats siennois, sur le séjour de Savonarola à Sienne, et d'un extrait de la chronique contemporaine du couvent du Saint-Esprit, de la même ville, nous paraît consciencieuse et bien faite. Nous conseillons fortement au jeune traducteur qui promet de devenir un jour l'un des bons et intelligents écrivains de sa ville natale, de continuer courageusement ses fortes et vaillantes études, et, puisqu'il s'occupe si bien de Savonarola, de nous donner de préférence la traduction de plusieurs manuscrits de ce penseur exceptionnel et hors ligne, qui n'ont jamais été imprimés jusqu'ici. Il fera là, en effet, une bonne œuvre et une œuvre utile, et nous lui prédisons d'avance un succès complet et assuré.

Les habitants de Sienne nous semblent portés à cette heure vers les études mystiques ou rétrospectives. Un autre Siennois, M. D.-J.-C. Carpellini, nous annonce dans une préface pleine d'esprit et d'humour, qu'il a traduit aussi, sur un texte ancien et d'après un manuscrit autographe de la Librairie communale de Sienne, une légende ou plutôt un recueil de légendes des XIV[e] et XV[e] siècles, recueil dédié par l'éditeur à la nouvelle Société historique de Sienne, dont nous venons de proclamer la naissance. Les *Assempri* (Exemples) de frère Philippe de Sienne, dont M. Carpellini s'est fait l'interprète, sont un assortiment varié de plusieurs traditions plus ou moins naïves et plus ou moins sataniques, dignes de prendre place dans les bibliothèques rouges ou bleues, à côté de la *Vie de Tielulespiègle*, de *Jean-de-Paris* et de la *Démonologie de Bodin*.

Nous avons vainement cherché, dans les biographies universelles, quel pouvait être ce Philippe de Sienne, qui s'est tant occupé du diable et de ses faits et gestes privés. Nous sommes forcé de nous contenter des renseignements que nous fournit M. Carpellini dans sa préface, renseignements peu précis et peu authentiques en partie. D'après lui, ce frère Philippe, issu de la noble famille des Aganari, serait né vers l'an 1339. Il aurait pris l'habit des Augustins dans le couvent de Lecceto, en 1353; c'est-à-dire à l'âge de quatorze ans. Il fut prieur du même couvent en 1398, et mourut âgé de quatre-vingt-trois ans, en 1421. Cette dernière date est certaine. On voit que la vie de Philippe de Sienne fut simple et sans orages, quoique raisonnablement longue. Ce moine, ajoute le traducteur, était un écrivain infatigable, et toutes les cellules des autres moines, ses collègues, étaient pleines de ses compositions et de ses écrits. A l'âge de quatre-vingts ans il écrivait encore, et composait, composait sans cesse et sans relâche. Ce grand travailleur ne fut toutefois ni un homme illustre ni même un homme remarquable.

La traduction de M. Carpellini est une bonne fortune pour les bouquinistes et les bibliographes. Il y a là, en effet, soixante-deux chapitres, si nous comptons bien, qui, malgré la différence des sujets, sentent leur Boccace, leur Rabelais, ou leur Marguerite de Navarre, la question d'esprit étant pareillement aussi écartée.

Nous prenons au hasard le sommaire de quelques-uns de ces chapitres, dont la conclusion se termine presque toujours par un miracle accompli par l'intercession de la Vierge Marie ou de quelques saints renommés.

« II. Exemple d'une dame de Sienne qui fut possédée par le diable.

» IV. D'une bonne jeune fille qui ne voulant pas s'abandonner au diable vit dans une hostie consacrée le visage d'un enfant entouré de splendeur et d'éclat.

» V. D'un usurier qui fut vu de tous ses voisins comme le diable portait son âme.

» VI. D'un marchand qui fut vu étranglé par le diable.

» VII. D'un enfant qui en mourant vit un beau jardin et venir à lui un de ses voisins mort précédemment.

» XVI. D'un homme et d'une femme qui consentirent à donner leur enfant au diable pour les guérir d'une maladie produite par l'enchantement.

» XXIX. D'un homme qui avait frappé avec son poignard la figure de la Vierge Marie.

» XXXIX. D'un soldat qui avait reçu trois mille florins d'or du diable, qui prit son âme et son corps en échange.

» LIV. Comment Dieu punit un blasphémateur. »

Nous arrêterons là ces citations qui donneront une juste idée de ce que peuvent être les *Assempri* du frère Philippe. M. Carpellini, homme d'esprit et de mérite, a fait suivre ces légendes par un commentaire intéressant sur les anciennes locutions employées dans le texte original et passées aujourd'hui de mode. Nous ne croyons pas toutefois que son recueil soit tout à fait du domaine direct de l'Institut historique, mais nous le recommanderons fortement à M. Leroux de Lincy et à tous les amateurs de curiosités littéraires.

A. DE BELLECOMBE,
membre de la 1re classe.



NOTIZIE RELATIVE A FERRARA

par M. L. N. Cittadella

RAPPORT

Notre savant et infatigable collègue, M. Luigi Napoleone Cittadella, bibliothécaire de la ville de Ferrare, nous a envoyé un gros volume grand in-8°, intitulé : *Renseignements relatifs à Ferrare pour la plupart inédits, tirés des sources originales.*

Cet ouvrage, précieux à bien des titres, est une réunion de documents touchant à l'histoire et aux arts. Longtemps secrétaire de la commune et garde pendant dix-huit ans des archives de la ville de Ferrare avant d'en devenir bibliothécaire, notre collègue a pu se livrer à des investigations presque impossibles à tout autre, et c'est le fruit de ces nombreuses et patientes recherches qu'il vient de livrer au public. Ce n'est point une histoire proprement dite, mais une suite de pièces ou de notes authentiques rangées par ordre de matière, commentées et expliquées, et pouvant servir de sources de contrôle et de preuves aux véritables historiens soit de la politique, soit des arts. Telle est en effet la principale division de l'ouvrage dont la première partie contient tous les documents relatifs à l'histoire et à l'administration de la ville, tandis que la seconde est consacrée tout entière à l'industrie et aux beaux-arts. Les pièces citées sont intéressantes à la fois par leur contenu, et par les spécimens qu'elles nous offrent des formes de la langue parlée à Ferrare aux diverses époques du moyen âge. Une table des matières et une liste complète des articles cités facilitent les recherches. Je passerai sous silence beaucoup de notes précieuses, mais d'un intérêt trop local, et, suivant moi-même la marche de l'auteur, je vous présenterai seulement ici quelques faits isolés qui m'ont paru pouvoir piquer notre curiosité.

Disons d'abord quelques mots d'un usage que l'on chercherait en vain hors de l'Italie, celui du *carroccio*. Le *carroccio* était en guerre comme le palladium de l'armée ; on en attribue l'invention à Ariberto Antimiano da Canturio, archevêque de Milan, dont l'armée alla combattre et vaincre au delà des Alpes, en 1039, et son emploi dura jusqu'au xive siècle, où les changements introduits dans la manière de combattre en amenèrent l'abandon. C'était un grand char à quatre roues, tiré ordinairement par quatre bœufs ; au milieu s'élevait un mât soutenant une cloche et terminé par un globe doré surmonté d'une croix. Les étendards voltigeaient autour du mât : le char était couvert d'un grand tapis et les bœufs étaient richement drapés aux couleurs de la ville. Le *carroccio* de Ferrare portait le

nom de *Blancardo* ou *Biancardo*. La garde du *carroccio* était confiée aux troupes d'élite et aux plus braves chevaliers, sa perte était pour un peuple la dernière des hontes, comme sa prise était la plus belle des victoires. Les Siennois montrent encore avec orgueil dans leur cathédrale les deux mâts ou antennes du *carroccio*, qu'ils enlevèrent aux Florentins en 1260, à la bataille de Monte-Aperto.

Passons à un usage d'un tout autre ordre que nous trouvons mentionné dans le chapitre intitulé : *curiosités*. On sait qu'aujourd'hui encore dans toute l'Italie, la nuit de Noël est l'occasion de bombances pour lesquelles les gens du peuple sacrifieraient leur dernier *quattrino*. A Naples les grosses anguilles de lac, les *capitoni*, sont le plat fondamental de ces repas; la ville de Ferrare devait naturellement mettre à profit le voisinage des lagunes de Comarchio qui fait un si grand commerce de ses anguilles; mais ce qui est plus singulier, c'est la coutume qu'avait la municipalité de Ferrare, de faire aux frais de la ville une distribution de ces poissons aux divers fonctionnaires. Nous trouvons dans le recueil de M. Cittadella la note d'une distribution de ce genre faite en 1684; nous y voyons que chaque personnage recevait un nombre d'anguilles proportionné à son rang. Le *giudice de savj* en recevait soixante-quatre, chacun des *savj* trente-quatre, le secrétaire trente-deux, et ainsi de suite en descendant jusqu'au balayeur du palais de la commune, à qui deux anguilles seulement étaient octroyées. Je ne sais si vous serez de mon avis, mais j'eusse préféré la proportion renversée et j'eusse fait fond plutôt sur l'appétit du balayeur, que sur celui du président du conseil des sages.

Dans le paragraphe consacré aux lettres de change, introduites d'abord en Italie, nous trouvons le texte de l'une d'elles tirée au xv[e] siècle et nous nous étonnons, avec l'auteur, de la trouver formulée presque identiquement dans les termes usités aujourd'hui; en voici la traduction littérale :

1450, le 26 de septembre.

Payez par cette première de change, pendant tout le mois de février prochain, à Bandino da Meleto et C[e], soixante livres bolonaises, pour valeur d'autant reçue ici de Zilio di Turchi et C[e], et portez-les à mon compte.

A P. de Zohane Gudengio, à Ferrare I[re]. MALATESTA.

A Ferrare, encore dans les dernières années de l'autorité pontificale, le masque était prohibé en carnaval, à moins de permission spéciale de l'autorité; c'était la plus jeune patricienne mariée qui demandait cette permission au légat, qui en signe d'assentiment exposait le soir un masque à son balcon. Cet usage remontait à une époque très-reculée, et M. Citta-

della rapporte qu'en 1476, conformément à l'ancienne coutume, le duc Hercule Ier ouvrit le jour d'après l'Épiphanie le carnaval, qui chez nous ne commence qu'à la Purification, et qu'en 1537, on fit publier que le carnaval ne pourrait commencer avant qu'un masque fût appendu à la fenêtre du palais du podestat.

Le chapitre consacré à la famille d'Este contient un grand nombre de pièces, telles que testaments, actes de mariage et de baptême, etc., se rapportant aux membres de cette famille, et aux personnages qu'ils employèrent.

Un des chapitres les plus curieux est celui qui traite des supplices si variés au moyen âge. Nous y trouvons un certain Nicolas, de Plaisance, condamné pour viol a être *publiquement* privé de la qualité d'homme, *evirato*. En 1444, un frère et une sœur, convaincus d'inceste, promenés dans la ville revêtus d'une peau d'âne, puis l'un décapité, et l'autre fouettée et renfermée dans un couvent. On pend en 1464 un juge prévaricateur dans l'enceinte de la prison, par respect pour sa robe; le 12 avril 1522, un Juif qui, dit la chronique, *eut l'honneur qu'on lui fit construire un gibet neuf*; le 13 décembre 1534, un voleur de manteaux pris sur le fait la nuit précédente; le 19 août 1560, un ingénieur dont la négligence avait causé la rupture de l'une des digues du Pô.

Le 30 novembre 1507, Laura, femme de mauvaise vie, est condamnée à être jusqu'à sa mort recluse en une petite chambre sans issue, comme la *sachette* de Notre-Dame de Paris.

Le 16 novembre 1525, un blasphémateur est exposé pendant deux heures, la langue clouée par la main du bourreau. Le 11 avril 1537, un horrible assassin est écartelé à l'âge de vingt-trois ans.

Pour de moindres crimes, le coupable est exposé au pilori, *alla berlina*, ou promené par la ville coiffé d'une mitre de carton et monté sur un âne.

Enfin nous trouvons déjà à Ferrare, au xve siècle, la *mannaia*, cet instrument de supplice qui n'est nullement une invention du pauvre docteur Guillotin, et à laquelle un seul changement, celui de la forme du fer devenu triangulaire de carré qu'il était, fut dû au bon et malheureux prince qui devait en être la plus auguste victime. M. Cittadella cite un extrait d'un compte de la commune qui, en 1444, vota une somme pour construire le *Becco*, édifice pour couper le cou aux malfaiteurs. Nous avons vu nous-même, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Nuremberg, une fresque de 1521, représentant Manlius Torquatus faisant décapiter son fils par une véritable guillotine.

Si nous passons à un ordre d'idées moins triste, nous trouverons dans le chapitre intitulé : *Palais et habitations*, une foule de renseignements sur la manière de vivre des grands seigneurs et des bourgeois de Ferrare, sur leurs demeures, et sur les artistes qui les ont élevées ou décorées.

Plus loin, nous rencontrons la liste complète des podestats de Ferrare, depuis le comte Corrado di Bellanoce, nommé en 1162 par l'empereur Frédéric Barberousse, jusqu'à Attilio Ruggieri qui siégea en 1596; elle est suivie de celle des vice-seigneurs, *visdomini*, envoyés par les Vénitiens de 1383 à 1508.

Bien d'autres chapitres seraient dignes d'attirer votre attention, mais il faut pourtant vous parler aussi de la seconde partie du livre, celle qui traite des arts et manufactures, et des arts libéraux. Nous y verrons que la première imprimerie à Ferrare fut établie par un Français, André Beaufort, qui en récompense acquit le droit de bourgeoisie, et dont la première œuvre fut un *Martial*, dont l'impression fut terminée en juillet 1471.

Après avoir passé en revue les diverses industries qui fleurirent à Ferrare, M. Cittadella consacre un chapitre aux ingénieurs militaires et aux architectes; parmi ces derniers figure un certain Giovanni da Ferrara qui, en 1392, fut au nombre des artistes appelés à concourir à l'érection de la cathédrale de Milan.

Un chapitre renfermant des cartes et inventaires anciens de collections de peintures et autres objets d'art, peut être d'une grande utilité pour retrouver l'origine, suivre la trace et reconnaître l'authenticité de ceux de ces objets qui sont passés dans les collections modernes, et aussi pour constater l'existence aux temps passés de ceux qui depuis lors ont disparu.

M. Cittadella qui, comme César Cittadella, son ancêtre, comme Girolamo Barrufaldi, Luigi Caroli, Francesco Avventi, Francesco Barbi-Cinti, Michelangelo Gualandi, le marquis Giuseppe Campori et le comte Camillo Laderchi, a fait de l'histoire des peintres ferrarais une étude approfondie, ne pouvait manquer de leur donner ici une place importante; aussi, la liste déjà si nombreuse d'artistes connus est-elle par lui augmentée dans une énorme proportion, et grâce à lui, les noms de Giovannino Marescalchi, Bartolommeo Villanello, Paolo dai Coffani, Titolivio, Andrea di Gherardo, Sperindio, Giovanni Trullo et de cent autres, viennent prendre place à côté des noms illustres des Cosimo Tura, des Bastianino, des Dossi, des Garofalo et des Lorenzo Costa.

Je terminerai ici cet examen bien long déjà, quoique bien superficiel, de l'œuvre immense de notre collégue, en répétant que c'est une mine inépuisable de documents utiles, non-seulement aux Ferrarais, mais encore à tous ceux qui s'occupent de l'histoire politique, industrielle, commerciale et artistique de l'Italie au moyen âge. En un mot, les *Notizie di Ferrara* sont bien dignes de l'auteur de l'excellent *Guide de Ferrare*, des *Documenti riguardanti le belle arti in Ferrara*, des monographies de *S. Francisco* de Ferrare et de l'église de Bondeno, enfin de ces *Instructions au peintre chrétien*, qui devraient être dans les mains de tous les artistes auxquels elles feraient éviter tant de contre-sens, tant d'hérésies, tant d'anachronismes, que les progrès de la science historique rendent inadmissibles aujourd'hui, surtout lorsque ces taches ne sont point effacées par les éclatantes qualités des grands maîtres des XVe et XVIe siècles.

ERNEST BRETON,
membre de la 4e classe.

PRÉCIS DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN, 1862-1863

RAPPORT

Messieurs,

Vous avez bien voulu me charger de vous faire un rapport sur les travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1862-1863. Appelé pour la première fois à l'honneur de prendre la parole au milieu de vous, je solliciterai tout d'abord votre indulgence, qui m'est nécessaire à bien des titres.

La séance publique de l'Académie a été ouverte par la réception de M. Henri Frère. Le discours du récipiendaire est une étude sur l'historien Mézeray. Remarquable par l'indépendance de son esprit et la liberté qu'il apporte dans ses appréciations, Mézeray a su faire avancer la science historique au XVIIe siècle. Introduire le bon sens dans l'histoire, en écarter toutes les vieilles images et les existences conventionnelles ; rejeter les armures rouillées et les antiques appareils; avant d'accueillir un fait, consulter souvent la vérité, toujours la vraisemblance, tel est le caractère principal de son histoire de France, d'après son nouveau biographe.

Nommé historiographe de France, recevant des pensions d'Anne d'Autriche, du chancelier Séguier, du duc de Brunswick-Lunebourg et du mi-

nistre de Suède, Mézeray fut élu membre de l'Académie française, où il occupa le fauteuil de Voiture. Il devint le secrétaire perpétuel de cette illustre assemblée, en remplacement de Conrard.

Enclin à la réplique et à la raillerie, il ne pouvait laisser passer la Fronde sans s'y joindre ; la nature de ses principes et les sympathies de son caractère l'y entraînaient également, et parmi les pamphlets et les diatribes dirigés contre Mazarin, ce ne furent ni les moins méchants ni les moins bizarres que l'on attribua à Mézeray, accusé d'avoir caché son nom sous le pseudonyme de *Sandricour*.

Un privilége sans date, mais paraissant remonter à l'année 1653, nous montre Mézeray en voie de fonder, sous le titre de *Journal littéraire général*, une publication hebdomadaire destinée à faire connaître et à discuter les nouvelles découvertes dans les sciences, les lettres et les arts. C'était un avant-coureur du *Journal des Savants*, qui parut deux ans plus tard, créé par M. de Salle, et bientôt dirigé par l'abbé Gallois. Est-ce à dire, ainsi que plusieurs biographes l'ont prétendu, que le grand historien doit être considéré comme le père de cette puissance, en même temps si redoutée et si prônée, qui s'appelle *le Journalisme ?* Nous ne le pensons pas. La nature du *Journal littéraire*, pas plus que le but que se proposait son fondateur, ne permettent d'adopter cette idée.

Au XVIIe siècle, le cabaret ne manquait pas d'hôtes distingués : Boileau s'y rencontrait volontiers avec Chapelle, et sous ses ombrages frais Racine improvisait *les Plaideurs*. Corneille ne dédaignait pas les vignes de la butte Saint-Roch. Mézeray, comme ces poëtes illustres, se rendit au cabaret, d'abord pour le cabaret, puis il finit par se lier d'intérêt avec un brave homme du nom de Lefaucheur, qui vendait du vin à la Chapelle Saint-Denis, et dont il fit son légataire universel. Nous ne pouvons rappeler ici les anecdotes auxquelles a donné lieu le caractère de Mézeray ; qu'il nous soit permis cependant, en terminant, de citer ce trait, non de l'historien, mais de l'académicien, qui ne manquait jamais de mettre une boule noire à chaque élection nouvelle, quel que fût le candidat, afin, disait-il, de prouver à la postérité qu'il y avait liberté à l'Académie dans les élections. Le 11 mars 1658, comme la reine Christine visitait l'Académie et demandait à entendre la lecture d'un article du dictionnaire, Mézeray, secrétaire provisoire, choisit l'article *Jeu* et y intercala, à titre d'exemple, cette locution proverbiale : *Jeux de princes, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*. Une autre fois, pour expliquer le mot *comptable*, il avait mis : *Tout comptable est pendable* ; et, obligé par la Compagnie tout entière de supprimer cet arrêt peu juste dans sa généralité, il lutta toute

une séance et ne se consola de sa défaite qu'en mettant en marge : *Rayé, quoique véritable.*

M. le docteur Duclos, président de l'Académie de Rouen, dans sa réponse au discours de réception dont nous venons de donner une idée, a apprécié à un autre point de vue l'existence agitée de Mézeray, et développé cette idée, qui nous semble une grande vérité, que l'inégalité naturelle est une loi immuable et providentielle, de telle sorte qu'il n'y a pas au monde, suivant l'expression de M. Duruy, de pouvoir capable de faire un grand écrivain, quand la nature, l'éducation et les circonstances ne l'ont pas produit.

Après un rapport de M. Méreaux sur les médailles d'honneur décernées par l'Académie aux meilleurs travaux dus à des auteurs nés ou domiciliés en Normandie, rapport qui nous rappelle les noms du graveur Brevière, du sculpteur Le Harivel du Rocher, et du compositeur Dautresme, l'auteur du célèbre opéra : *Sous les charmilles ;* après ce rapport, disons-nous, la séance publique s'est terminée par la lecture d'une pièce de vers *sur l'hiver à la ville.*

L'auteur, M. Décore, n'est pas de l'avis du bon Socrate, qui trouvait assez grande sa maison, où l'on tournait à peine :

> Pourvu que de vrais amis,
> Telle qu'elle est, dit-il, elle pût être pleine.

M. Décore chante les vastes demeures :

> Heureux qui par ce temps de démolitions,
> Où l'on vit dans nos murs tomber tant de maisons,
> A su se conserver un logis assez vaste
> Pour pouvoir, aux grands jours qui veulent plus de faste,
> Réunir, pour solder ses dettes de tant l'an,
> Le ban de ses amis, avec l'arrière-ban !

Abordons maintenant les travaux des deux classes de l'Académie.

Les travaux de la classe des sciences se composent d'un rapport de M. Lévy sur la recherche de la nicotine dans le foie du fumeur, par M. Marin, étude pratique aujourd'hui assurément ; — d'un mémoire de M. le comte de la Tour du Pin sur les engrais ; — d'une étude de M. Harlé sur les mouvements géologiques qui ont produit une dislocation des couches de la craie dans la Seine-Inférieure, sorte d'esquisse de l'histoire géologique de ce département. — Notons enfin un très-long article, en forme de nomenclature, en réponse à un programme de questions posées par M. le ministre de l'instruction publique à toutes les sociétés savantes, article

consacré à la botanique, ou plutôt à la géographie botanique, science encore dans l'enfance, mais qui doit donner un jour des déductions utiles et des lois générales.

Parmi les travaux de la classe des belles-lettres, nous trouvons un rapport très-remarquable de M. Chassan sur l'histoire de Jeanne d'Albret, par M. Th. Muret.

Jeanne d'Albret est une physionomie historique curieuse à étudier; son instruction fut forte et sérieuse. Elle acquit la connaissance des langues classiques et des belles-lettres françaises. Éloquente à un haut degré, elle avait l'art de séduire les âmes et de s'emparer des esprits. Et en même temps, par un contraste bizarre, s'il faut en croire un vieil historien béarnais : « Elle était d'une humeur si joviale, que l'on ne pouvait s'ennuyer » auprès d'elle; éloquente entre les personnes de son siècle selon les erres » de la reine Marguerite, elle pouvait, par les moyens de ses discours, » charmer les ennuis et les passions de l'âme. » M. Muret n'a envisagé dans le caractère de la reine de Navarre que la partie sévère, celle qu'avait rembrunie son ardeur calviniste. Mais ce côté gai et aimable de la figure de cette princesse est avec raison remis en lumière par M. Chassan, parce qu'il la relie à Marguerite de Valois, sa mère, et à Henri IV, son fils, à qui elle a transmis cet art de plaire qu'elle tenait de Marguerite.

Mariée à l'âge de douze ans par François Ier au duc de Gueldre, elle vit son union annulée par le pape Paul III. Il était réservé à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, descendant de saint Louis, de s'unir à celle qui fut appelée *la Mignonne des rois*, à raison de la vive affection que lui portaient à l'envi Henri d'Albret, roi de Navarre, son père, et François Ier, son oncle. Le 13 décembre 1553, elle donna le jour à un fils qui fut Henri IV de France, et, selon la promesse qu'elle en avait faite au roi, son père, elle donna naissance à l'enfant royal en entonnant une chanson béarnaise. L'enfant ne jeta pas un cri. Son père frotta ses lèvres avec une gousse d'ail, introduisit dans sa bouche quelques gouttes de vin de Jurançon, et c'est ainsi que le Béarnais fit joyeusement son entrée dans la vie.

Le roi de Navarre ayant été tué au siége de Rouen, Jeanne retourna en Béarn, où elle régna seule, et se déclarant ouvertement la protectrice du parti huguenot, elle établit, par un édit de 1567, le calvinisme dans ses États. Il nous est impossible, quelque intéressante que soit cette étude, de suivre M. Chassan dans le récit des difficultés de toute sorte contre lesquelles elle eut à lutter, soit vis-à-vis de l'Espagne, soit à l'égard de la France. Disons seulement, avec l'un de ses biographes, qu'elle montra au

milieu de ces hostilités une âme toute virile qui n'était point sujette aux faiblesses et aux défauts des autres femmes.

Une *Ode au Printemps*, de M. Lerne, contient de gracieuses descriptions, des souhaits heureux et pleins de charme, des vœux qui, après le mérite du style et de la forme, ont pour nous, aujourd'hui, celui de l'à-propos :

Doux printemps, espoir de la terre,
Soyez propice à nos moissons ;
Du vieillard et du solitaire,
Du penseur à la tâche austère,
Poétisez les horizons.

L'*Exposition des chiens* et l'*Oranger*, par M. Decorde ; le *Square de Solférino, à Rouen*, de M. Clogensen, trois petits poëmes que je désirerais bien vous faire connaître, si les limites de ce rapport, déjà trop long, ne me le défendaient.

Nous terminerons, comme nous avons commencé, par un travail de M. Édouard Frère. Il est intitulé : *Notes sur Pierre Corneille, considéré à tort comme l'auteur du poëme : L'occasion perdue recouvrée.* L'immortel auteur de *Polyeucte*, le traducteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* a-t-il composé le poëme licencieux dont nous venons de donner le titre, une œuvre de l'école de l'Arétin, aussi immorale dans le fond que dans la forme, et dont le cynisme nous oblige à nous abstenir de toute citation?

M. Frère proteste énergiquement contre cette accusation. Il fait mieux que protester, il réfute victorieusement la fausse attribution faite à Pierre Corneille de *L'occasion perdue recouvrée*. Il démontre que Corneille est étranger à cette production infâme, que son auteur est M. de Contenac, poëte de cour et auteur de poésies galantes. M. Frère le dit avec une haute raison : si les illustres morts ne sont plus là pour se défendre et protester, leur génie et leur caractère sont là du moins pour les protéger contre ces tentatives de la spéculation, contre cette manie de vouloir tout publier sans examen sérieux et sans preuves.

A. Muray,
Membre de la 3e classe.

ANNUAIRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES

1865, in-8°. Paris, Derache.

Les travaux du congrès des sociétés savantes des provinces ont offert, dans la session de 1864, comme toujours, un intérêt sérieux et varié.

Les désastres causés par les inondations de 1856 sont encore présents à



toutes les mémoires. On a de M. Vicaire, directeur général des forêts, dont nous regrettons la perte récente, un mémoire plein de faits sur les reboisements destinés à prévenir des catastrophes nouvelles. 28,890 hectares dans les Alpes, les Pyrénées, les Cévennes, étaient replantés à la fin de 1863.

M. Cerval nous apprend que la production de la résine, qui figurait en 1863 au tableau de notre commerce extérieur pour 31,700,000 fr., est une des rares industries qui ont pu tirer un avantage momentané de la guerre des États-Unis. La barrique, qui se vendait 55 et 60 fr. en 1859, se vend 180 et 210 fr. Le produit net d'un hectare, qui était de 75 fr., est aujourd'hui de 300 fr.

Le traité de commerce avec l'Angleterre et la loi du 15 juin 1861, ces œuvres pacifiques, auraient été, s'il faut en croire M. du Chatellier, plus désastreuses que la guerre pour notre agriculture. Cette question, débattue entre MM. V. Borie, de la Londe du Tbris, Raudet, de Montreuil, etc., intéresse la fortune de plus de vingt millions de Français et le bien-être de tout le monde en France.

La question très-complexe des sucres de nos colonies, grevés de plus de 65 °/₀ de droits, est encore une fois soulevée par M. de Dion.

Un mémoire de M. Paté sur la classification des sols, un autre de M. Mosselmann sur certains engrais, un livre de M. de Lambertye sur le fraisier, une communication du docteur Caron sur un système de nourriture des enfants qu'il appelle puériculture, offrent des vues et des détails qui sont loin de manquer d'intérêt.

M. Mathieu de la Drôme, mort depuis, créateur d'une science nouvelle, expose, dans un long mémoire, sa théorie météorologique.

On regrette de ne pas trouver, dans le volume dont nous nous occupons, le discours de M. du Moncel, qui a présenté le résumé des progrès de l'électricité en 1863.

Un travail très complet de M. G. Cotteau, sur l'état des connaissances géologiques et paléontologiques en France, tire un vif attrait de l'exposé des débats sur l'ancienneté de l'espèce humaine et les découvertes récentes de M. Boucher de Perthes.

Les questions de l'intérêt le plus général se trouvent mêlées aux travaux d'intérêt purement national. M. Legoyt s'occupe du suicide, et trouve que le nombre des morts volontaires s'accroît plus rapidement que le chiffre proportionnel de la population. La France serait un des États les plus favorisés, n'était l'énorme contingent de Paris. La strangulation et la submersion sont, dit-il, les modes qui semblent généralement préférés.

La population considérée comme base de la puissance des États, les rapports entre la population et les subsistances, l'intervention du gouvernement en cette matière, la loi de Malthus, toujours débattue, offrent à M. Block, délégué de l'Académie de Berlin, le sujet d'une lecture, et à MM. Foucher de Careil, Raudot (notre honorable collègue), du Châtellier, etc., la matière d'une discussion approfondie.

L'enseignement professionnel, la décentralisation intellectuelle, le développement proportionnel de la moralité et de l'instruction sont traités à des points de vue divers par MM. Boulatignier, de Larvière, de Toulouse-Lautrec, d'Héricourt. On voit que certains sujets ont touché aux plus hautes questions, aux problèmes les plus discutés de l'économie sociale.

Quelques études, qui rentrent plus particulièrement dans l'ordre des travaux de l'Institut historique, sur la carte des Gaules, les monuments celtiques, les migrations qui ont modifié les usages et les mœurs de nos populations, se recommandent par les noms de MM. de Caumont, Al. Bertrand, de Kérawflech, Aug. Pécoul.

Nous ne pouvons omettre, en finissant, un long rapport de M. Challe sur l'ensemble des travaux des sociétés savantes pendant l'année 1863. Ce rapport contient une analyse succincte par M. Arm. Parrot, notre collègue, des publications de l'Institut historique. On y loue convenablement l'érudition, la science, le goût de collègues dont nous aimons à rencontrer partout les noms; mais, ce qu'on ne peut dire qu'ici, c'est l'aménité, la cordialité, la délicatesse qui les distinguent et qui unissent les membres de l'Institut historique dans la confraternité la plus aimable et la plus sûre.

E. MINORET.
Membre de la 1re classse.

ŒUVRES POÉTIQUES DE CHAMP-REPUS,

Gentilhomme bas normand;

Publiées et annotées par MARIGUES DE CHAMP-REPUS, capitaine d'état-major.

Au seul mot d'*Œuvres poétiques*, j'ai désiré être chargé du rapport de ce livre que nous a offert l'éditeur, notre savant collègue M. de Saint-Albin, qui a bien voulu me céder cette agréable besogne pour laquelle il avait été d'abord désigné.

C'est un joli volume in-12, imprimé, quant au texte, en caractères fondus sans doute exprès, tant ils imitent ceux des impressions du temps.

Le texte est précédé d'une préface et d'une notice sur l'auteur ; il est enrichi d'une quantité de notes grammaticales et pleines d'érudition : Notre capitaine d'état-major ne sait pas que la castramétation.

Je pourrais m'arrêter là. L'éditeur a satisfait dans son livre à tout ce qu'on peut espérer de savoir sur l'auteur et sur l'œuvre ; et il me faudrait répéter tout ce qu'il en a dit.

Qu'est-ce que *Jacques de Champ-Repus?* « On peut affirmer qu'il est inconnu des plus érudits. » Il vivait dans la deuxième moitié du XVIe siècle ; témoin les différentes pièces de vers qu'il adresse à des gens connus par leurs fonctions au Parlement de Bretagne, et notamment par son éclogue avec trente anagrammes à la troisième des Marguerites de Valois, première femme de Henri IV.

Sa principale œuvre est une tragédie d'*Ulysse*. Il n'existe en France qu'un exemplaire ; il se trouvait dans la bibliothèque de M. *de Soleinne*, vendue aux enchères il y a vingt ans. L'Éclogue vient de la bibliothèque *Cigougne*, achetée par le duc d'Aumale ; il en existe un deuxième exemplaire en Angleterre.

La tragédie avait été jouée à Rouen en 1600 et imprimée en 1603. L'éclogue n'a pas de date certaine; M. Marigues suppose que l'auteur l'aurait faite durant quelque voyage à Paris, où vivait la reine, dans les quinze premières années du siècle.

M. Marigues de Champ-Repus, s'il n'a pu découvrir l'individualité de l'auteur, a constaté l'existence de divers personnages qui ont porté ce nom; et le plus ancien avait passé la mer avec Guillaume de Normandie en 1066; d'autres sont mentionnés en 1150, en 1272, en 1350, en 1463, en 1598, enfin en 1666 lors de la vérification de la noblesse de Normandie.

Champ-Repus est une commune sise à la limite des deux arrondissements de Coutances et d'Avranches. On tire l'étymologie de son nom de *campus repulsus*, le champ de la défaite, où des Gaulois auraient été repoussés par les Romains, restés assez maîtres du champ de bataille pour lui imposer un nom ineffaçable.

Dire maintenant ce que c'est que cette poésie, l'éditeur, je le répète, l'a fait avec goût et érudition. C'est, pour le style, encore du Ronsard. Les vers, quant à la mesure, sont réguliers; les rimes masculines et féminines alternées, la césure observée ; mais les règles concernant l'hiatus : le prohibé, le prescrit, le toléré, ne paraissent point encore fixées. Du reste, la phrase est bien construite, les inversions n'y sont généralement pas forcées ; et surtout la poésie n'y manque pas. Je ferai au hasard une citation :

Pénélope demande à Laerte, son beau-père, ce que c'est que l'amour dont on dit tant de mal. Après quatre ou cinq réponses brèves à autant de questions qui ne le sont pas moins, sur l'origine, la puissance, la nature, la durée et la fin de l'amour, le vieux Laerte lui fait le récit de tous les amours par lesquels les dieux et les héros se sont dégradés; et par exemple :

Ce Thébain monstricide, hercule vertueux,
En bref s'acoüardit devenu amoureux
D'Omphale qui souvent le contraignit de tistre (tisser);
Et tourner le fuseau (ô changement sinistre):
Alcide fû-géant, après avoir dompté
Le monde spacieux, d'amour est surmonté,
Et jette sa massue aux deux pieds de sa dame,
Pour vestir les habits d'une impudique femme.

P. Masson,
membre de la 3e classe.

CHRONIQUE

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DE LA BASSE-SAXE.

RAPPORT.

Ce journal contient des mémoires très-curieux et très-variés dont les principaux sont : 1° une dissertation sur l'ancienne administration de la seigneurie de Woldenberg, appartenant à Mgr le prince-évêque de Woldenberg, par Miéri;

2° Des révélations sur la vie d'Otton Campe, abbé de Saint-Michel à Hildesheim, par Krantz;

3° La description d'une léproserie, bâtie en 1405, près Hamelu, et dont il ne reste plus que quelques ruines, par Müller;

4° Une dissertation sur la mystérieuse origine de l'évêque Odilo de Hilbesheim, qui date de 1173, ou selon d'autres 1473, par Wolger;

5° Les troubles au sujet des juifs, sous les règnes des ducs Julius et Henri-Julius de Brunswick, par Weiner;

6° Le procès fait aux paysans dans le cercle de Hildesheim, pour s'être révoltés, ayant eu à leur tête le chanoine Goffaux, pour obtenir l'abolition de contributions et de charges trop onéreuses, par Méisé;

7° La situation et les progrès du commerce et de l'industrie dans la ville de Lumbourg, depuis 1795 jusqu'à 1860, par Ringklib;

8° Les prodiges de valeur qu'a déployés le premier bataillon de ligne de la légion allemande, près Hameln, en 1805, par Omptéda;

9° La description des temples du culte réformé dans le comté de

Bentheim, par Mithoff, et celle des temples luthériens dans les duchés de Brèmen, de Werden et quelques autres districts, par Wogel;

10° Depuis la page 367, il n'y a plus que des mélanges d'un intérêt local. Le tout se termine par la nomenclature d'une partie des précieux et nombreux originaux et manuscrits que possède la bibliothèque de la Société historique de la Basse-Saxe, et dont beaucoup datent du moyen âge.

Ces documents sont la plupart écrits dans le langage du temps, c'est-à-dire en vieux allemand.

L'orthographe en est simple et fort peu recherchée et ne ressemble en rien à cette richesse et cette noblesse avec laquelle s'écrit aujourd'hui la langue allemande; car elle est extrêmement plate et me rappelle certains grammairiens qui, dans leur temps, voulaient mettre une main impie sur notre propre orthographe pour la simplifier, disaient-ils.

Je me permettrai une seconde réflexion, qui me pèse depuis longtemps, c'est que certains écrivains allemands ont pris la mauvaise allure d'écrire en caractères latins, ceux qui servent à écrire le français et généralement les langues qui, par leur dérivation, participent plus ou moins à la langue latine. Cela me paraît déplorable, et tout amateur de cette belle et noble langue se révoltera, à juste titre, de cette innovation. Laissons à chaque angue son originalité et tout ce qui lui est propre, et elle en plaira d'autant mieux. Du reste, les caractères gothiques ne sont pas disgracieux, puisque même aujourd'hui on les recherche partout, comme ce qu'il y a de plus beau et de plus riche en fait d'ornementation.

La communauté universelle que l'on appelle de tous ses vœux sur les diverses nations de l'Europe, même du globe, ne devrait certainement pas s'étendre jusqu'à user des mêmes lettres ou caractères pour écrire des langues qui sont entièrement différentes ou étrangères entre elles.

Houpert,
membre de la 3e classe.

A. RENZI, *Administrateur.*

Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.



MÉMOIRES

HISTOIRE DES CHANTEURS ET DES ARTISTES AMBULANTS

(*Lu à la séance publique du mois d'avril* 1865.)

LES ARTISTES AMBULANTS EN GRÈCE

I

Nous ne rencontrons jamais sur nos pas une de ces compagnies de musiciens et de chanteurs qui égayent nos places publiques, nos cités ouvrières et nos villages, sans éprouver une singulière émotion ; l'émotion que provoque la vue d'une des plus anciennes institutions du monde. Celle-ci eut, comme tant d'autres, ses jours de décadence, ses jours de prospérité, même ses jours de persécutions; mais elle se releva constamment, répara ses défaites, et ne cessa d'exercer sur la civilisation et sur les mœurs une influence qui mérite d'être attentivement examinée.

Que nos chanteurs des rues viennent de Paris avec leur orgue et leurs chansons populaires, qu'ils arrivent d'Italie avec leurs harpes, leurs violons, leurs chansons napolitaines et leurs fragments d'opéras; ils ne sont pas moins les descendants directs des rhapsodes grecs, des musiciens de l'antique Rome, et jusqu'à un certain point des bardes de la Gaule.

La Grèce eut pour premiers interprètes poétiques les rhapsodes contemporains d'Hésiode et d'Homère. Ces chanteurs inspirés, très-souvent aveugles, parcouraient le monde grec tout entier, en récitant aux sons de la lyre les fragments les plus nationaux de l'Iliade et de l'Odyssée. Déclamateurs publics de la plus noble des poésies; ils jouèrent un si grand rôle dans l'histoire qu'un des plus hardis logiciens de notre siècle, Vico, a voulu les confondre avec Homère lui-même, en prétendant qu'ils furent les auteurs de cette Iliade, de cet Odyssée, qu'ils récitaient sur la place publique et dans les maisons particulières (1).

Dès la plus haute antiquité les chanteurs homériques nous offrent un caractère plein d'intérêt et presque sacré : chaque roi, chaque héros a ses rhapsodes privilégiés; ils font partie de sa maison, de sa famille : il les envoie parcourir les villes voisines pour y chanter ses hauts faits person-

(1) Benjamin Constant, dans son *Histoire de la Religion*, a complétement partagé cette opinion.



nels en même temps que les gloires de la Grèce. Le héros doit-il s'absenter, il confie ses plus chers intérêts à leur surveillance.

Lorsque Agamemnon conduit les Grecs à la guerre de Troie, il laisse son rhapsode auprès de la reine, et ce n'est qu'après avoir tué ce gardien vigilant, qu'Égisthe parvient à conduire Clytemnestre au plus horrible des crimes (1).

Ce rôle poétique et respectable, qui puisait sa force et sa dignité aux plus nobles sources de l'inspiration nationale et religieuse, se conserva dans toute son intégrité pendant plusieurs siècles. Les rhapsodes furent longtemps les chantres officiels des belles actions des guerriers, les interprètes de la poésie épique et lyrique.

Lycurgue, en ordonnant de chanter des vers d'Homère aux grandes panathénées, augmenta l'importance de ces déclamateurs publics, car il les affiliait aux pontifes en leur faisant prendre part aux cérémonies du culte. Solon, à son tour, s'occupa de réglementer leur rôle public; il leur défendit de chanter des vers pris au hasard, et leur fit un devoir de se concerter entre eux, afin de dire sans interruption, des *rhapsodies* formant un tout complet et logique, conforme à la succession historique des événements.

Dans les maisons particulières les convives de noble race admettaient auprès d'eux les rhapsodes voyageurs. Chacun honorait ces représentants de la poésie, qui donnaient à toutes les distractions littéraires la consécration de leur autorité.

Il ne faut pas ignorer que, dès l'époque héroïque, on ne chantait dans les repas grecs que des hymnes religieux ou guerriers, chaque convive devait prendre part au chant à son tour. Les nobles grecs, bien différents à cet égard des patriciens romains, cultivaient la musique, dès la plus haute antiquité, avec l'ardeur et le goût délicat qu'ils appliquaient à toutes les choses d'art et de littérature (2). La musique exerçait, disait-on, une influence salutaire, non-seulement sur les facultés intellectuelles, mais encore sur les qualités physiques (3). Aussi chaque guerrier était-il capable de chanter

(1) Phemius jouait le même rôle dans le palais d'Ulysse; rudoyé, traité en esclave par les audacieux prétendants, il était contraint par eux à chanter pendant leurs festins. Ce poëte nous le montre interrompant sa déclamation pour sangloter, au souvenir de son maître, qu'aucun vaisseau ne ramène à Itaque.

Demodocus était le rhapsode du roi des Phéaciens, comme Phemius était celui de la cour d'Itaque. (Homère, *Odyssée*, chant I, 350-352.)

(2) Les héros et les rois devaient employer trois ans à se perfectionner dans le jeu de la lyre.

(3) De grands philosophes, Homère lui-même, considéraient la musique comme propre à dissiper le chagrin qui affaiblit le courage, à dompter les caractères, à adoucir les mœurs.



ses hauts faits et ses amours en s'accompagnant de l'instrument à cinq ou à sept cordes, soit dans les festins, soit dans les fêtes nuptiales. Les nobles grecs imitaient en cela le dieu de la poésie : Homère nous montre Apollon, désigné sous le nom de le *danseur* ορχηστης, jouant de la lyre pendant le banquet des dieux, tandis que les Muses chantent des chœurs (*Iliade*, 603). Bien que les rhapsodes fussent partout accueillis avec le plus vif empressement, leur présence n'était pas cependant indispensable pour ajouter aux festins l'attrait de la musique et de la poésie ; la culture générale de ces arts par la classe élevée, mettait les jeunes hommes et les vieillards en mesure d'égayer personnellement les festins et les jeux, et de répondre au goût du chant et de l'harmonie, si naturel à la race grecque (1).

Les rhapsodes libres et les rhapsodes attachés aux familles des héros avaient donc fréquemment des jours de loisir ; ils les employaient à parcourir les villes et les bourgs pour se mêler au peuple sur les places publiques, dans les jeux, dans les fêtes religieuses qui présidaient à tous les actes de la vie, à tous les travaux agricoles.

Cette ère des rhapsodes et des chantres homériques fut l'époque la plus brillante des artistes ambulants. Répandus dans la population ouvrière des grandes villes, dans celle des laboureurs et des bergers, les rhapsodes eurent la noble mission d'initier l'artisan et même l'esclave à la beauté des poésies d'Homère et d'Hésiode, aux perfectionnements de l'art du chant et de la musique instrumentale ; réunis par deux ou par trois, ils se distribuaient les rôles d'Achille et de Priam, d'Hector, d'Andromaque, et faisaient ainsi le premier essai de la poésie dramatique.

Qu'était-ce que Thespis, en effet, sinon un rhapsode populaire, un artiste ambulant, qui parcourait la Grèce avec ses compagnons pour jouer des fragments de scènes et de dialogues? Affublés de masques et de costumes spéciaux, afin de mieux représenter les personnages dont ils dramatisaient l'histoire, ces acteurs montaient sur des chars transformés en tréteaux portatifs, couraient de village en village et représentaient des épisodes de poëmes dialogués. Thespis dut avoir de nombreux imitateurs dans ce

(1) Les chants de table étaient exécutés de trois manières, en chœur par tous les convives à la fois, individuellement par chaque convive à son tour, et selon la place qu'il occupait, ou bien par ceux des convives qui possédaient une voix et des connaissances musicales capables de charmer les oreilles de l'assemblée. Les danses représentaient souvent des scènes héroïques et servaient de spectacle, soit pendant les repas, soit pendant les funérailles. (Homère, *passim*). La lyre était d'ailleurs le seul instrument connu dans l'âge héroïque ; la flûte ne fut apportée que plus tard en Grèce par les Orientaux. (Magnin, *Origine du théâtre*, p. 25).

genre d'exploitation de la curiosité publique; il vivait du temps de Solon, sage législateur qui appréciait l'importance sociale de la poésie. Nous avons dit avec quel soin il veillait à la conservation des saines traditions homériques (1).

Une circonstance particulière fait ressortir au-dessus de toutes les autres la dignité des rhapsodes et le rôle honorable et véritablement civilisateur qu'ils ont rempli dans l'antiquité, c'est qu'ils appartenaient tous à la classe des citoyens grecs.

Les peuples de l'Attique, toujours fidèles au respect et au perfectionnement de l'art, réservaient aux seuls hommes libres le privilége de jouer de la lyre, de chanter les poésies nationales, de monter sur les tréteaux. Cédant à l'impulsion d'un véritable enthousiasme, les jeunes gens nobles saisissaient avec empressement toutes les occasions de se livrer à la déclamation et au chant. Ceux que des revers ou des infirmités précoces, la cécité surtout, privaient de leur fortune, de leur position sociale, trouvaient de nobles consolations dans l'existence ambulante du rhapsode, et préparaient ainsi la voie aux chevaliers–troubadours du moyen âge. Ils gagnaient une vie honorable et partout honorée, en révélant à tous les rangs de la nation les beautés des poëmes et des chants nationaux.

Jaloux de ce privilége, ils interdirent pendant plusieurs siècles ces exercices littéraires et artistiques aux esclaves et aux étrangers; une loi d'Athènes excluait si rigoureusement ces deux classes de personnes des fêtes et des divertissements, qu'elle condamnait tous les infracteurs à mille dragmes d'amende (2). (Démosthènes, *de Republ. Athen.*, chap. I, pag. 13.)

Cette organisation privilégiée du corps des rhapsodes et des acteurs, leur recrutement parmi les seuls hommes libres (3), la réglementation de leur existence par la loi, exercèrent la plus heureuse influence sur la littérature et sur l'esprit grec... Les destinées de la poésie, des distractions popu-

(1) Antérieurement à Thespis et à la 61e olympiade, il existait des concours de rhapsodes dans lesquels des chanteurs modulaient des fragments d'Homère. Hérodote raconte que Clisthène, tyran de Sicyone, pendant sa guerre contre Argos, abolit ces concours de chant, parce que les poésies d'Homère plaçaient les Argiens au-dessus des autres Grecs. (Hérodote, liv. V, ch. LXVII, p. 404.)

Platon rangeait les rhapsodes parmi les ministres et les serviteurs des poëtes, à côté des comédiens et des choristes. (*De Republ.*, liv. II, p. 373.)

(2) Un certain Dédame, ayant voulu faire paraître cent danseurs étrangers sur la scène, dut payer cette amende avant de les présenter. (Plutarque, Phocion, liv. XXX.)

(3) Démosthène et Xénophon constatent que les personnes diffamées étaient indignes, tout comme les esclaves, de prendre part aux représentations scéniques et aux chœurs de chants. (Démosthène, *In mid.*, p. 612; Xénophon, *De republica Athen.* liv. I, p. 13.)

laires n'étaient pas abandonnées, dans la Grèce comme chez la plupart des autres peuples, à des baladins vulgaires et dégradés ; elles furent confiées à des hommes libres, d'un caractère honorable et véritablement inspiré. Faut-il être surpris si ce peuple nous offre, jusque dans les classes les plus humbles, une délicatesse de goût, une vivacité d'intelligence, que notre civilisation elle-même n'a pas égalée (1)?

On sait d'ailleurs que, malgré l'exemple donné par Apollon et les Muses, les Grecs, jusque bien avant dans la république, n'admettaient pas les femmes dans les festins; les hommes seuls prenaient part aux divertissements accompagnés de libations.

Les rhapsodes, scrupuleux observateurs de cette coutume des héros, ne se firent jamais accompagner de personnes du sexe, et cette exclusion ne contribua pas peu à la conservation de la dignité des chants et des jeux scéniques, pour des raisons que nous aurons occasion de faire connaître plus tard.

On dansait aussi dans les repas homériques, car la musique et la danse sont deux arts qui se marient naturellement dès la première enfance des peuples (2). Cet art mixte portait le nom de χορεία (Platon, *de Legib.*, l. II. — Suidas, voir χορεία); mais à cette époque les sexes n'étaient point mêlés : les hommes dansaient seuls entre eux (3); les femmes se livraient au même exercice, dans leurs appartements réservés (4). (*Athénée*, liv. XIV, p. 636).

(1) Plus tard, lorsque la création des chefs-d'œuvre d'Euripide et d'Eschyle, de Sophocle et d'Aristophane, quand l'organisation des grands théâtres d'Athènes et de Corinthe eurent éclipsé les essais dramatiques des rhapsodes, dans les grandes villes, les chanteurs ambulants ne continuèrent pas moins à parcourir avec succès les villages et les bourgs et à donner aux gens du peuple et aux paysans un aperçu des plus belles scènes, des plus beaux chants du théâtre grec. Ils conservèrent par conséquent la noble mission de répandre, dans les localités les plus isolées, les éléments de la littérature. Véritables représentants du goût, ils devenaient les instituteurs des basses classes, et contribuaient, plus que toute autre institution, à conserver le niveau intelligent et littéraire du peuple grec.

(2) De nos jours encore, les paysans de toutes les contrées de l'Europe, ceux de France principalement, dansent au bruit des chansons.

(3) Le saut *de basque*, et certaines danses guerrières du Béarn se dansent encore entre hommes seuls.

(4) Les Grecs, notamment Platon, partageaient les danses et les chansons dansées en deux classes : les danses sérieuses, exécutées par des corps bien faits, se livrant à des mouvements gracieux (ce fut incontestablement les premières, elles étaient l'apanage des rhapsodes qui suivaient en cela l'exemple du roi David), et les danses comiques, dans lesquelles des corps difformes exécutaient des mouvements et des contorsions ridicules. Ces danses naquirent plus tard, sous le règne des joueurs de flûte et des chanteurs satiriques.

II

Cependant la société grecque devait éprouver des modifications propres à réagir sur les rhapsodes primitifs, et à substituer à ces nobles agents littéraires et poétiques une classe toute différente de chanteurs et d'artistes ambulants. L'usage de la lyre, avons-nous dit, était l'apanage des guerriers, des hommes nobles et des rhapsodes; il ne fallait pas moins de trois ans d'études pour en connaître convenablement les ressources.

La flûte, réputée moins noble en sa qualité d'étrangère, car elle avait été apportée d'Orient, restait entre les mains des artisans (1). Il suffisait à ces artistes grossiers de posséder quelque instinct musical pour en tirer des sons agréables. Aussi les joueurs de flûte devinrent-ils fort nombreux; ils accouraient en foule aux sacrifices et aux fêtes nationales, aux festins, et même aux funérailles.

Toutes ces considérations contribuèrent à faire adopter la flûte par la grande majorité des Grecs de basse classe, par les esclaves, les affranchis, les étrangers qui, dès l'époque d'Aristophane, descendaient des montagnes, sortaient des lieux suspects du vieux forum, pour suivre les sacrificateurs et les jeunes mariés, égayer les fêtes populaires et obtenir quelques rémunération des spectateurs.

Voilà donc un instrument populaire qui se substitue à la lyre d'origine héroïque; voilà des chanteurs ambulants de très-basse extraction qui s'élèvent à côté des rhapsodes, et se préparent à les remplacer. Ils n'eurent pas de peine à leur faire une sérieuse concurrence; la vulgarité de leurs instincts, la vigueur de leurs satires, la liberté de leur langage et de leurs jeux devaient naturellement leur mériter la préférence (2) de la foule des rues et provoquer son enthousiame. Afin de mieux flatter les instincts grossiers des basses classes, ils imitaient la danse des animaux, les cris du

(1) Théocrite et Virgile ne placent jamais d'autre instrument dans leurs mains. L'usage de la lyre leur était évidemment interdit. Bien que la flûte fût considérée comme accompagnant la voix avec autant d'avantage que la lyre, son caractère rustique lui valut cependant d'être bannie de la république de Platon; le jeu de cet instrument imprimait, disait le législateur, un mouvement désagréable au corps, fatiguait les poumons et ne permettait pas d'ailleurs à l'exécutant de s'accompagner de la voix. Les patres béotiens excellaient dans la fabrication et dans le jeu de la flûte, à cause des roseaux qui croissaient dans leur pays.

(2) Eschyle, en créant tous les accessoires de la scène, habits, décorations, cothurnes, masques, porta un coup funeste aux rhapsodes ambulants qui couraient de ville en ville; ceux-ci, ne pouvant plus offrir au public un attrait égal à celui du théâtre durent transporter leurs tréteaux dans les bourgades reculées.



vautour, de la chouette, du hibou, la marche du renard, du lion, goût populaire qui conduisit le poëte athénien Magnès à représenter sur le théâtre *des grenouilles*, *des moucherons*, *des oiseaux*, et Aristophane lui-même à faire chanter des chœurs *de guêpes*, *de grenouilles* et *de volatiles*.

Si les danses nobles avaient été l'œuvre des rhapsodes, l'imitation des animaux fut naturellement celle des paysans et des bergers, qui vivaient parmi les quadrupèdes. Après avoir imité la brute, on voulut reproduire les ridicules, les difformités de l'homme; les danses *cordaces* furent inventées.

Ces innovations firent incontestablement la fortune des histrions ambulants. Pendant que la tragédie, la poésie grave, la danse noble se conservaient dans les grandes familles, les danses bouffonnes, les chants burlesques, l'imitation des cris et des mouvements des animaux, la danse de l'outre graissée (1) faisaient les divertissements des paysans, des esclaves et des ouvriers. (Aristophane, *Plutus*, v. 1139; Virgile, *Géorgiques*, c. II, v. 380.)

Ces jeux populaires furent un acheminement vers la comédie, comme les récits homériques avaient conduit à la tragédie. Aux fêtes des *couges* ou des *elves*, des acteurs, montés sur des chariots, et tout barbouillés de lie, lançaient des mots piquants et grivois aux spectateurs, et leur adressaient des épigrammes. Vers la 53e olympiade, un certain Susarion obtint un prix dans un village d'Icarie pour une bouffonnerie très-divertissante dont il était l'auteur. Dès ce moment la comédie fut inventée; mais elle resta l'apanage des artistes ambulants, montés sur des chariots et courant de ville en ville jusqu'à la 77e olympiade, époque où elle fut admise sur le théâtre d'Athènes, à côté de la tragédie. (Voir les marbres de Paros; — Aristote, *De Poet.*, chap. v, p. 3.)

En perdant le privilége de représenter les œuvres comiques sur leurs chariots, les artistes ambulants ne diminuèrent en rien leur influence populaire; leur nombre alla toujours croissant, au contraire, car ils se recrutaient sans cesse dans la classe inépuisable des étrangers. Dans le siècle d'Aristophane, les places publiques des grandes villes et des bourgs étaient encombrées de chanteurs et d'histrions de toute espèce. Cet auteur dramatique nous montre une jeune danseuse courant les rues sous la conduite d'une vieille femme, et accompagnée d'un joueur de flûte, probablement Persan comme elle, car il joue des airs de cette contrée. (Aristophane, *Thesmoph.*, v. 1172). Lucien constate le nombre immense de

(1) La danse de l'outre était ordinairement dansée par les paysans et les vignerons excités par le vin nouveau.

chanteurs et de baladins qui parcouraient la Grèce entière. (*De Saltat.*, par. 2). Ventriloques imitant le cri des animaux, funambules, joueurs de gobelets, chanteurs, magiciens, montreurs de marionnettes, improvisaseurs, conteurs de fables et narrateurs, rien ne manquait à l'innombrable corporation des exploiteurs de la curiosité populaire. (Magnin, *Orig. du théât.* p. 145-149 ; — Aristophane, *Plutus*, v. 177.)

III

Mais il ne pouvait suffire à ces industriels mercenaires de remplacer les rhapsodes auprès du peuple, ils voulurent aussi les remplacer dans les palais, et ils réussirent à pénétrer selon leurs désirs dans les familles aristocratiques, dans les banquets des hommes à la mode et des philosophes eux-mêmes. Plusieurs circonstances favorisèrent cette révolution artistique et morale.

A mesure que les mœurs se relâchaient, l'aristocratie cessa d'aimer exclusivement le chant des hymnes et des poëmes héroïques, elle voulut mêler durant les repas des sujets érotiques et malins aux chants sérieux. Anacréon fit concurrence à Homère, et Aristophane à Pindare. Or, tout en prenant goût à ce genre nouveau, les Grecs des hautes classes se respectaient encore assez pour ne pas compromettre leur dignité en cultivant personnellement la satire, la dérision comique, les chants des courtisanes. Afin de concilier les convenances aristocratiques avec le goût des convives pour les chants et les danses populaires, on prit l'habitude d'appeler dans les palais des histrions et des musiciens de bas étage, pour leur faire chanter les poésies légères que les patrons et les convives n'osaient pas interpréter eux-mêmes.

D'un autre côté, à mesure qu'on avançait dans la civilisation, l'art de la musique, de la déclamation et de la saltation se perfectionnait, les spectateurs devenaient plus exigeants ; des hommes, des femmes particulièrement favorisées de la nature, se livraient à l'étude de l'art et acquéraient un talent supérieur que la foule des amateurs ne pouvait atteindre. Bientôt les convives ne se sentirent plus capables de chanter chacun à son tour : peu d'entre eux se trouvèrent en état de lutter avec les artistes de profession, second motif qui portait les amphitryons, désireux de multiplier les plaisirs de leurs hôtes, à convoquer des musiciens à gage, plus particulièrement des jeunes filles, qui joignaient la beauté à l'art de jouer de la flûte ou de la lyre, au talent de danser et de mimer (1).

(1) Dans les banquets à frais communs, si fréquents dans la Grèce, on invitait des poëtes, des musiciens, des chanteurs de profession ; ils étaient exempts de payer l'écot,

Dès ce moment une révolution considérable s'opéra dans les habitudes grecques. — Les convives cessèrent à peu près de chanter eux-mêmes et se contentèrent de se mêler aux mouvements cadencés des danseuses. — Des hommes et des femmes mercenaires furent exclusivement chargés de les divertir pendant les repas. — Le sanctuaire des grandes familles se trouva ouvert aux artistes de bas étage, aux histrions ambulants, aux hétaïres qui fondaient leur réputation sur leur talent et leur beauté. L'art ne fut plus l'apanage des rhapsodes et des hommes libres, il devint un métier lucratif, abandonné aux esclaves, aux affranchis et aux étrangers.

Aussitôt que la culture des arts d'*amusement* cessa d'être le privilége des citoyens libres, le nombre des musiciens et des chanteurs mercenaires s'accrut sans mesure; l'intérieur des familles en fut inondé comme les places publiques. Innovation plus grave encore! les femmes, autrefois exclues de la compagnie des rhapsodes, furent admises avec empressement dans les rangs des chanteurs, et comme la femme honnête restait enfermée dans le gynécée, les femmes artistes ne purent être recrutées que parmi les esclaves et les étrangères, population dangereuse pour les mœurs, mais avidement accueillie comme de précieux auxiliaires par des artistes dégénérés, qui cherchaient avant tout à flatter les passions et les vanités de leurs auditeurs, afin de mieux exploiter leur générosité. Les chants voluptueux, les danses efféminées de l'Ionie se trouvèrent substitués à la musique, à la poésie, à la danse grave des temps antiques; les danseuses et les joueuses de flûte furent chargées de grossir la recette en parlant aux sens des auditeurs beaucoup plus qu'à leur esprit. La poésie céa le pas à la musique, celle-ci elle-même fut sacrifiée à la saltation; les artistes ambulants, successeurs dégénérés des rhapsodes, descendirent au rang de provocateurs, de bouffons et de saltimbanques, et ne songèrent qu'à exciter à tous les excès (1).

C'était à la fin du repas principalement que la salle à manger était envahie par la nuée des artistes et des histrions. Des acrobates dansaient la tête en bas et passaient dans des cerceaux; des femmes franchissaient des épées nues et lançaient des flammes par la bouche et les narines. Les jongleurs mêlaient leurs tours d'adresse aux contorsions lascives des dan-

et se libéraient en consacrant leur talent à la distraction des convives. Du temps d'Aristophane, des déclamateurs nommés *stichodes* allaient réciter des vers dans les grandes maisons et recevaient des vêtements en récompense.

(1) Lorsque Eryximaque veut engager les membres du fameux banquet de Platon à éviter la débauche, il propose de faire éloigner d'abord la joueuse de flûte et de l'envoyer faire de la musique, si elle veut, dans l'appartement des femmes.

seuses : leurs pas présentaient la plus grande variété. On distinguait principalement la *pocinus*, le *bancismus*, l'*iglis*, l'*eclaotisma* et le *bibasis*, ou danse dorienne. Plus tard, enfin, les almées de l'Orient envahirent la Grèce ; Xénophon peut nous raconter une scène de la dernière licence, qui fut jouée chez Callias pendant un repas.

L'histoire nous a transmis aussi le récit des mascarades et des orgies qui signalèrent les festins d'Alexandre. (Ephippe, *mort d'Alexandre et d'Éphestion dans Athénée,* liv. XII, p. 537.)

Voilà donc la classe des histrions et des chanteurs ambulants solidement organisée. Elle est nombreuse, nous la retrouvons dans tous les banquets, dans toutes les fêtes ; elle est variée, elle renferme des funambules et des mimes de toutes les catégories ; elle ne se recommande guère par ses mœurs, car elle se recrute parmi les étrangers, les esclaves et les femmes surveillées. Quelque dégénérée qu'elle soit cependant, elle exerce une action utile à côté d'une influence pernicieuse. Si elle n'est plus une école de mœurs et de nobles sentiments, elle favorise du moins la diffusion de l'esprit, de la gaieté, de la poésie légère dans les masses ; elle révèle aux habitants des carrefours et des villages l'aimable enjouement des poëtes anacréontiques, la satire pétillante d'Aristophane et de Ménandre. Elle donne à l'intelligence populaire cette souplesse, cette pénétration attique, précieux héritage dont l'Europe, la France surtout, hériteront un jour.

LES ARTISTES AMBULANTS EN ITALIE.

Quand les artistes ambulants eurent largement exploité la Grèce, cette terre classique de la poésie et de l'art, ils passèrent dans la Sicile et dans l'Italie méridionale ; mais comme les habitants de cette contrée n'avaient pas encore atteint le même degré de décadence morale, ils nous y apparaissent d'abord sous un aspect plus simple, plus respectable, plus primitif.

Qu'est-ce que le berger Lycidas, par exemple, celui que Théocrite rencontre loin de son troupeau lorsqu'il se rend aux fêtes thalysiennes ? C'est *le plus aimable des hommes, et le plus habile joueur de flûte de la Sicile*, un chanteur connu de tous, qui va montrer son talent de fête en fête. Dans le tableau que nous en a laissé le poëte, rien ne rappelle le baladin, on y reconnaît beaucoup mieux le rhapsode des premiers temps.

Quand les deux aimables commères, Gorgo et Praxinoë, assistent aux fêtes d'Adonis, elles percent péniblement la foule compacte qui obstrue les abords du palais de Ptolomée. Le premier personnage qu'elles y remar-

quent est une chanteuse ambulante, la célèbre *Argea*, qui arrive d'Argos, et dont le talent surpasse celui de Sperchis.

La vogue des musiciens et des déclamateurs atteignit toute sa vogue en Sicile, sous Denys de Syracuse. Ce prince entretenait dans son palais une foule de chanteurs et de musiciens appelés *dionysocoles*, c'est-à-dire *parasites de Denys*; il les envoyait célébrer la gloire de la Sicile et les hauts faits de leur maître, non-seulement dans toutes les villes de l'île, mais dans la Grèce, à Athènes et jusqu'à Olympie, à l'imitation des rhapsodes homériques. (Plutarque, *Dion*, chap. 7; — Diodore, liv. XV, chap. 6 et 7) (1)

Malheureusement pour Rome, les contemporains de Scipion et de Sylla ne reçurent pas les premières leçons d'art et de littérature grecque sous le règne des rhapsodes sérieux, des rhapsodes homériques; mais sous celui des chanteurs et des danseuses de la seconde catégorie; ce ne furent donc pas des exemples de goût sévère et d'enthousiasme lyrique qui leur arrivèrent du Péloponèse, mais des exemples de littérature légère, érotique et souvent licencieuse. Il faut constater tout d'abord une différence capitale dans l'exercice de la musique et de l'art scénique chez les Latins et chez les Grecs, différence qui eut l'influence la plus profonde sur la littérature et sur les mœurs.

Les Grecs de noble origine, avons-nous dit, épris d'un vif enthousiasme pour la poésie et tous les beaux-arts, en revendiquaient personnellement la culture, à l'exclusion des gens de basse extraction; à eux seuls, et aux rhapsodes attachés à leur personne, appartenaient le privilége de jouer de la lyre, de chanter les hymnes et des poëmes héroïques dans les festins, dans les céremonies religieuses, même sur les premiers théâtres; les esclaves et les étrangers étaient sévèrement exclus de ces représentations. En Italie, au contraire, les tréteaux de la place publique, le théâtre, l'amphithéâtre furent de tous les temps abandonnés aux esclaves, aux gladiateurs et aux étrangers, hommes méprisés et toujours mercenaires. Les citoyens ne prenaient aucune part à ces chants, à ces jeux, considérés comme déshonorants par un peuple exclusivement guerrier...

Dans les premiers siècles de Rome, les esclaves étaient autorisés à courir les rues, à se livrer au chant, à la danse, pour amuser le public; ils jouaient, notamment, les jeux *compitaux*, consacrés à honorer les dieux lares. (Varr., *de Legibus*, l. VI). Les esclaves employaient aussi le jour de

(1) Les mimes, inventés par Sophron, apparurent à la cour d'Hieron, vers la 75e olympiade. Nous verrons plus tard quelle fut l'influence qu'ils exercèrent. (Aristote, *Poëtique*, ch. III et V; Plutarque, *de f. Pudor*, p. 521.)

liberté qui leur était accordé une fois chaque année, à exécuter des tours d'adresse, à chanter, à danser sur les places publiques pour gagner quelque obole qui venait grossir leur pécule. Ces jeux conservèrent pendant plusieurs siècles toute leur vogue. Auguste, qui se préoccupait de distraire l'immense population de Rome, afin de la gouverner plus aisément, favorisa les jeux *compitaux*, et les fit célébrer deux fois par an. Il suffit de jeter les yeux sur la liste des premiers artistes ambulants à Rome, pour reconnaître qu'ils sortaient tous des rangs les plus infimes de la société : *les pêcheurs* et *les mariniers* célébraient leurs fêtes en se livrant dans les rues à des processions et à des jeux. Les *vulgares Veneris puellæ* elles-mêmes, celébraient la leur par des danses publiques, pendant les Florales et les Dionysies. Les musiciens célébraient leur fête des *quinquatries* en jouant des scènes populaires (Valère Maxime, liv. II, ch. v) (1).

Quant aux bateleurs, aux charlatans, aux acrobates et aux joueurs de marionnettes, si nombreux à Rome vers la fin de la république, ils sortaient tous des rangs des affranchis et surtout des étrangers. La Grèce, l'Asie, l'Égypte, beaucoup plus avancées dans l'art de la *jonglerie*, étaient chargées de fournir des jongleurs à tous les autres peuples. Nous savons notamment que des danseurs originaires de la Lydie, et appelés *ludiones*, introduits à Rome par les Étrusques, dansaient dans les rues, dans les maisons particulières, et jusque dans le palais d'Auguste. (Suétone, *Augustie*, chap. LXXIV.)

Il y eut un moment, toutefois, où l'on put croire que les chevaliers allaient prendre la poésie et les jeux scéniques sous leur protection et monter eux-mêmes sur le théâtre, à l'exemple des citoyens libres de la Grèce. Ce fut vers l'an 389, lorsqu'on fit l'essai des *Atellanes*, empruntées aux Étrusques. Ces pièces grossières, inventées par les paysans *osques*, n'avaient rien de grec, rien de sicilien. Elles furent jouées d'abord par de jeunes chevaliers, qui, enchantés de leurs succès, revendiquèrent pour eux et pour leurs descendants le privilége de les représenter, à l'exclusion des étrangers et des esclaves. Mais la faveur des *Atellanes* dura peu. L'introduction du théâtre grec les réduisit au rôle de simples bouffonneries populaires ; les chevaliers cessèrent alors de les jouer et même de les applaudir. Les esclaves et les affranchis s'en emparèrent et les transportèrent sur leurs tréteaux.

Le grand art lui-même, l'art scénique d'Athènes, fut apporté de Grèce

(1) Des musiciens, appelés *tibicines*, étaient jadis attachés au service des temples. Leur existence remontait à une haute antiquité, ils étaient déjà nombreux l'an 441 de Rome. (Ovide, *Fastes*, liv. VI, v. 692.)

en Italie par des esclaves et des affranchis. La première pièce traduite du grec fut représentée à Rome par Livius Andronicus, affranchi athénien, cent soixante ans après la mort de Sophocle ; et comme les comédies de l'école d'Aristophane étaient plus amusantes que les *Atellanes* des paysans osques, elles obtinrent rapidement un grand succès ; mais il fut toujours interdit aux citoyens romains de jouer ces pièces grecques, et le théâtre appartint exclusivement aux esclaves, aux affranchis et aux aventuriers ; ce qui explique le profond mépris qui frappait à Rome les acteurs, les déclamateurs, les danseurs et les musiciens.

Une foule de circonstances contribuèrent à confirmer les esclaves dans la possession exclusive de la musique, de la danse et des jeux publics.

Rome venait de conquérir tous les pays baignés par la Méditerranée. Elle recevait par conséquent, au retour de chaque expédition, une nuée d'esclaves de nations diverses plus civilisées, plus efféminées que la nation romaine. Ces esclaves possédaient presque tous des notions élémentaires de quelque art populaire, de quelque *jonglerie*. Leur éducation avait été l'œuvre des artistes ambulants de la Grèce ; de ces chanteurs, de ces danseuses, de ses joueuses de flûte, de ces prestidigitateurs qui encombraient les places publiques du temps d'Aristophane. Quelque imparfaites que fussent leurs connaissances musicales et chorégraphiques, elles étaient suffisantes pour captiver l'attention des Romains, alors complétement incultes ; ils se trouvaient juste à cette époque de civilisation en ébauche, où l'homme se laisse principalement fasciner par ce qui frappe ses sens. Les esclaves étrangers apprécièrent parfaitement la situation ; ils s'ingénièrent à plaire à leurs maîtres en montrant quelque talent agréable, afin d'obtenir, par ce moyen, la faveur d'être mis en liberté. Ils ne manquèrent pas de réussir ; l'histoire romaine fourmille d'affranchissements obtenus dans ces circonstances (1).

Le poëte Syrus, contemporain de César, fut le type de ces esclaves apportés d'Orient et affranchis par leurs maîtres, en récompense de leurs connaissances littéraires ou artistiques. Il arrivait de Syrie, comme son nom l'indique. Si son esprit naturel le classait parmi les poëtes, la bassesse de sa naissance et l'insuffisance de son éducation première le retenaient, en

(1) Quand un marchand d'esclaves offrait sa marchandise humaine sur les marchés publics, il n'oubliait jamais de vanter la voix de telle jeune fille, la souplesse funambulesque de tel jeune garçon, l'habileté de tel autre à jouer de la flûte, à danser avec grâce. Plaute introduit dans son *Stichius* un personnage qui revient d'Orient, il en rapporte des parfums, des tissus de pourpre, des tapis et des *musiciennes d'une grande beauté*... Horace cite un esclave qui mérite l'estime de son maître, *car il sait un peu de grec, chante agréablement, bien qu'il ne connaisse pas la musique, et peut égayer un repas*,

dépit de son intelligence, parmi les artistes ambulants dont nous venons de suivre les représentations à travers les rues et les villages de la Grèce; aussi le répertoire de son théâtre, écrit pour le peuple des halles, était-il d'une grossièreté que Sénèque a dû flétrir (1).

La corporation des chanteurs ambulants se recruta donc à Rome d'une manière exclusive parmi les esclaves et les aventuriers ; classe méprisée et justement méprisable, qui, dépourvue d'instruction littéraire sérieuse, souvent de sens moral, n'était guidée, dans le choix de ses chants, de ses récits, de ses simagrées et tours d'adresse, que par le désir de flatter les instincts grossiers d'un peuple de soldats incultes et violents. L'Italie fut privée, par conséquent, de l'action civilisatrice et poétique des rhapsodes, et tout d'abord exploitée par des chanteurs ambulants de la seconde catégorie.

Ces derniers, en s'adressant aux sens et aux instincts des masses, n'assurèrent que mieux la prospérité matérielle de leur métier. Ils purent, dès le début, développer leur exploitation sur une grande échelle, ils régnaient dans la rue, ils envahissaient les maisons particulières (2), ils montaient sur les théâtres, où ils faisaient une redoutable concurrence aux tragédies d'Ennius, aux comédies de Plaute et de Térence. Celles-ci obtenaient les applaudissements de quelques chevaliers, de quelques sénateurs : les *joculatores*, les *histrions* provoquaient les trépignements enthousiastes, les ovations tumultueuses de la foule.

Néanmoins nous devons reproduire encore l'observation que nous avons appliquée aux musiciens ambulants de la Grèce. Quelque grossiers que fussent leurs chants et leur déclamation comique, ils obtenaient ce résultat heureux de populariser chez une nation, qui ne connaissait que les chants *arvales*, les vers *Fescinennins* et les *Atellanes*, une poésie légère et gracieuse, apportée des rives de l'Eurotas, des colonnades du Propylée, et infiniment supérieure aux essais villageois des Osques et des Étrusques.

Vers la fin du principiat d'Auguste, les artistes ambulants eurent une bonne fortune qui favorisa singulièrement leurs succès. Deux acteurs, Bathylle d'Alexandrie, et Pylade de Cilicie, apportèrent à Rome l'art de

(1) Ce philosophe accuse Syrus de flatter les goûts de la canaille et de mêler les quolibets de ses ignobles personnages aux belles maximes des chevaliers et des rois.

(2) Tite-Live dit qu'on ajoute la musique et la danse à l'agrément des mets. (liv. XXXIX, ch. VI.) Les gens riches invitaient à leur table des parasites ridicules, des bouffons, des baladins pour égayer les repas. Metellus faisait dresser dans le triclinium un théâtre pour les histrions et les joueurs de marionnettes. Antoine marchait accompagné d'une foule d'acteurs, de bateleurs et de courtisanes. Les mêmes personnages figuraient aux funérailles des patriciens, notamment à celles de César.

la pantomime. En exprimant par le geste toutes les sensations et un grand nombre d'idées, les mimes avaient cet énorme avantage qu'ils s'adressaient seulement aux yeux, et qu'ils pouvaient par conséquent être compris de tous les spectateurs, quelles que fussent leur langue et leur origine (1).

Il était naturel qu'un art qui s'adressait aux yeux par les mouvements, voulût aussi parler à l'oreille par la musique ; les mimes étaient toujours accompagnés par un orchestre, composé de joueurs d'instruments et de chanteurs. Ils mêlaient à leurs gestes des danses très-expressives, telles que la *cordace*, danse comique ; la *lemmeline*, danse tragique ; la *sicinne*, danse satirique, et l'*italique*, réunion de toutes les trois.

Les pièces des mimes ne brillèrent jamais par leur moralité : nous savons ce que Sénèque pensait des compositions populaires de Syrus. On peut adresser des reproches bien plus graves à celles des successeurs de Bathylle et de Pylade. Ovide lui-même dénonce en termes très-vifs l'obscénité des plaisanteries et le scandale des aventures qui composent le principal intérêt de ces pièces ; mais le public applaudissait à ces scandales, payait largement ; les mimes n'en demandaient pas davantage.

Cet engouement du peuple romain pour la pantomime contribua puissamment à la prospérité des artistes ambulants. Sous le règne de la tragédie et de la comédie, les baladins ne pouvaient transporter qu'assez difficilement leurs tréteaux de village en village ; les troupes d'artistes devaient se composer d'un certain nombre d'acteurs, être accompagnées de musiciens, porter à leur suite une foule d'accessoires.

Avec la pantomime il suffit de deux, de trois personnages pour représenter une scène populaire, un incident ridicule, une ruse étrange ou scandaleuse. Un masque, un visage enfariné ou barbouillé de suie, un habit de mille couleurs, un nez crochu, une difformité physique, des gestes burlesques attiraient la foule, provoquaient les éclats de rire et la générositédes spectateurs. La simplicité de cette nouvelle exploitation de la curiosité publique, multiplia les artistes ambulants et les histrions dans toutes les parties de l'empire avec une effrayante rapidité. L'engouement public était tel que les familles les plus distinguées ne se contentaient

(1) On raconte qu'un Germain ayant assisté chez Mécène à la pantomime d'un baladin, pria son amphitryon de le lui céder, afin, disait-il, de lui faire traduire sa pensée à tous les peuples de son voisinage, dont la langue lui était inconnue ; les mimes portaient d'ailleurs le masque comme les acteurs de la comédie et de la tragédie, avec la seule différence que ce masque avait la bouche fermée, en signe de mutisme. Ils en changeaient à chaque rôle.



pas de les applaudir au théâtre ou dans la rue, elles les appelaient dans leurs palais et se disputaient le plaisir de posséder les plus renommés. Auguste lui-même les prit sous sa protection : il supprima une ancienne loi qui permettait de battre de verges les mimes et les histrions, preuve évidente que ces hommes appartenaient d'abord à la classe des esclaves pour laquelle ce châtiment ignominieux était réservé. Le public se passionnait à tel point pour le spectacle des mimes, qu'on se battait sur les gradins, quelquefois jusqu'à se donner la mort. Mais, par un brusque revirement d'opinion, les acteurs devenaient à leur tour les victimes de la mobilité de caractère méridional. Ils étaient sifflés, bafoués, chassés du théâtre, soumis à toutes sortes d'ignominies.

Le législateur essaya de mettre un terme à ces désordres : il fut interdit aux sénateurs d'entrer dans les maisons des mimes et aux chevaliers de les accompagner en public. On défendit aux histrions de se présenter dans les maisons particulières et de jouer ailleurs qu'au théâtre. Mais le désordre ne cessa de grandir, en dépit de la loi. Le nombre des mimes alla toujours croissant, et ne fut pas étranger aux progrès de la corruption romaine. Tibère dénonça les histrions en plein sénat, comme l'occasion de toutes sortes de tumulte dans les théâtres, et la cause de graves désordres dans les familles. C'étaient eux, disait-il, qui avaient introduit, au sein de la ville la plus civilisée de l'univers, les danses licencieuses inventées par les *Osques* dans leurs montagnes et leurs forêts. Le sénat fut frappé de ces accusations, il rendit un décret qui chassait les histrions de l'Italie.

C'était répandre sur les diverses provinces de l'empire la foule des artistes ambulants que l'Orient avait autrefois versés sur l'Italie. C'était pousser vers l'Espagne, vers la Gaule, un élément de corruption que ces deux provinces n'avaient pas connu jusqu'alors.

Encore Rome et l'Italie ne parvinrent-elles pas à s'en délivrer en les chassant vers les diverses parties du monde. Que peuvent les lois lorsque tous les citoyens sont résolus à les enfreindre ? Expulsés par le sénat, les histrions et les baladins furent individuellement rappelés par les habitants de Rome. Peu à peu, cette population audacieuse et nomade rentra sans bruit par toutes les portes de la cité éternelle. N'osant encore se présenter sur les théâtres, elle s'insinua dans les maisons particulières, à chaque fête nuptiale, à chaque festin, à chaque réunion de famille : la loi tomba en désuétude. Les histrions reprirent possession du théâtre, sur les débris de la tragédie et de la comédie, exécutées à mort par la dépravation du goût.

LES ARTISTES AMBULANTS DANS L'EUROPE CHRÉTIENNE

Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, dans quelque quartier d'une ville que nous pénétrions, sur quelque maison opulente que nous jetions les yeux, partout nous rencontrons le baladin, la chanteuse, la joueuse de flûte et la magicienne. C'est dans les fêtes, dans les repas des patriciens principalement, qu'ils montrent toute la variété de leur talent, toute l'habileté de leurs ressources.

Dans le Satyricon de Pétrone, un chanteur ambulant entre dans la salle à manger de Trimalchion, et après avoir battu des mains pour marquer la mesure, il entonne une chanson, et quelle chanson ! Le cynisme de cette poésie nous donne une idée de la licence des vers fescennins qui formaient le fond du répertoire des histrions (1). « Telle était l'agitation du baladin pendant cet exercice, que son front ruisselait de sueur, ajoute le satyrique; ses joues, dont le fard et le blanc remplissaient les rides, semblaient un vieux mur de plâtre qui fond à la pluie. » (Chap. XXIII.)

Voilà bien le type du *joculator*, du bouffon de bas étage, parmi lesquels se recruteront les fous des grands seigneurs et des rois du moyen âge. Rien de varié, d'original, comme la collection d'histrions burlesques réunis dans l'étrange maison de Trimalchion. Lorsqu'on emporte dans sa chaise le petit vieillard, ami de ce Mécène ridicule, un musicien se trouve là tout à propos pour courir à côté du convive, et lui jouer un petit air de flûte pendant toute la route. (Chap. XXVIII.) Au milieu du dîner, Trimalchion, mis en gaieté par le vin de Chypre, ambitionne l'honneur de figurer parmi les baladins : « Il essaye de contrefaire les gestes du bouffon Syrus, en levant les bras au-dessus de sa tête. »

A la fin du repas, la salle à manger subit une véritable invasion de chanteurs, de danseuses, de baladins de toutes les catégories. L'un porte une échelle dans les barreaux de laquelle grimpe, joue, se tord un enfant qui ne cesse de chanter pendant cet exercice. Il passe à travers des cercles enflammés, et soutient une cruche avec les dents. Trimalchion professe d'ailleurs des goûts littéraires et artistiques aussi distingués que ceux qui caractériseront plus tard M. Jourdain. Il n'apprécie que les voltigeurs et les combats de cailles : *petauristarios* et *coturnices*. Un jour il achète une troupe de comédiens pour leur faire représenter des Atellanes; son chef d'or-

(1) Les vers fescennins étaient à la poésie latine ce que les vers des complaintes sont à la poésie française. Leur mesure était informe, ils se faisaient remarquer par la grossièreté des allusions et le cynisme des pensées.



chestre reçoit ordre de ne jouer que des airs latins. (Chap. LIII.) A la fin de la soirée, Trimalchion, voulant procurer un divertissement suprême à ses convives, fait entrer des joueurs de cor (1). (Ch. LXXVIII.)

Néanmoins, malgré la profonde décadence de l'art et de la poésie, il se passait, au milieu de la corruption la plus profonde, un fait qui mérite de fixer l'attention. Bien que les rhapsodes eussent été dépouillés de leur privilége vers l'époque d'Aristophane, par les satyriques et par les bouffons, les poésies d'Homère n'avaient jamais cessé complétement d'être chantées. Une classe particulière d'artistes ambulants continuaient la mission des rhapsodes, et sous le nom d'*homéristes*, allaient dans les grandes familles réciter des fragments de l'Iliade et de l'Odyssée. Ces hommes étaient probablement peu nombreux, nous les entendons citer bien rarement dans l'histoire ; ils ont cependant l'honneur d'être tournés en ridicule par Trimalchion, qui en exhibe la caricature dans l'exposition universelle d'artistes ambulants qu'il fait passer devant ses convives.

« Une troupe de comédiens entre en faisant retentir les boucliers du choc des lances, dit Pétrone. Trimalchion s'assied sur un carreau pour les écouter; mais à peine les *homéristes* ont-ils commencé à déclamer des vers grecs, selon leur coutume, que, par un nouveau caprice, Trimalchion se met à lire à haute voix dans un livre latin. » Puis, faisant faire silence, il donne, à sa façon, une traduction du chant des *homéristes* : « Diomède et Ganymède étaient deux frères, dit-il, Hélène était leur sœur; Agamemnon l'enleva et lui substitua une biche pour être immolée à Diane. Ainsi Homère, dans ce poëme, nous raconte les combats des Troyens et des Parentins. Agamemnon fut vainqueur et donna sa fille Iphigénie en mariage à Achille : cette union fut cause qu'Ajax perdit la raison, comme on va vous l'expliquer tout à l'heure. »

L'explication fut étrange, et tout à fait dans le goût de cet excentrique personnage. Tout à coup, les *homéristes* jettent un grand cri, et l'on voit entrer des valets qui apportent sur un plat immense un veau bouilli, coiffé d'un casque. Ajax vient à la suite des valets, agite son épée à la manière d'un furieux, et frappant le veau à coups redoublés, il le découpe, prend successivement chaque morceau de la pointe de son épée, et les distribue aux convives. (Chap. LX.)

Les artistes ambulants n'étaient pas moins nombreux aux fêtes nuptiales que dans les festins. Ausonne signale le moment « où les chants sacrés résonnent, où les danseurs frappent la terre en cadence, où les dé-

(1) Encore un goût semblable à celui du bourgeois gentilhomme, qui prenait tant de plaisir à entendre la trompette marine.

clamateurs récitent des vers, où *le Chantre de la Thrace*, vêtu d'une longue robe, fait parler en nombre harmonieux les sept voix de la lyre, où la flûte produit sa double mélodie. » (t. II, *Centon nuptial*.)

L'Orient a toujours le privilége de fournir la majeure partie des jongleurs et des magiciennes. Quand Sidoine Apollinaire raconte la mort de Lampridius, étranglé par ses esclaves, il ajoute que *des magiciennes d'Afrique* lui avaient annoncé qu'il mourrait de mort violente (livre VIII, lettre x). Quand le même Gallo-Romain se rend à Rome, à l'époque du mariage de Ricimer, il trouve la ville inondée d'histrions, « devant les bouffonneries desquels, dit-il, la population oublie toutes les affaires sérieuses. » Là se trouvaient sans doute les types bouffons les plus populaires, les *Bucco*, les *Pappus*, les *Casnar*, et surtout cet insolent *Maccus*, remarquable par sa laideur, par ses difformités, et qui devint le *pulchinella* italien, après avoir été sans doute le *pulchri nulla* dans la basse latinité, comme nous dirions aujourd'hui le *vaurien*, le *propre à rien*, le *pas grand' chose*.

Les parvenus, les enrichis de l'école de Trimalchion n'étaient pas seuls à estimer les histrions, à les acheter un grand prix. Les rois barbares les considéraient comme les chefs-d'œuvre de la civilisation romaine. Théodoric, roi d'Italie, ayant voulu faire à Clovis un présent digne d'un roi, lui envoya un célèbre joueur de lyre italien.

Quand le clergé chrétien entreprit la grande mission de propager le christianisme parmi les Gallo-Romains et parmi les barbares, il se trouva donc en présence de la classe innombrable, en tout lieu répandue et très-redoutable, des artistes ambulants. Ce n'était pas une puissance à dédaigner pour les évêques et les confesseurs que cette corporation passionnément aimée du public, et depuis longtemps installée dans les tavernes et dans les palais, dans les villes et dans les bourgades. Elle célébrait hardiment les délices du vice, de la gastronomie et de la volupté, à côté des églises où le prêtre prêchait la chasteté et la tempérance; elle représentait les personnages de l'ancien Olympe, déifiait Vénus, Flore, Bacchus, les satyres, toute la bande érotique du paganisme, à côté du sanctuaire où l'on offrait à l'adoration des hommes le Dieu mort sur la croix, le Dieu qui avait sanctifié la résignation, la douleur, l'agonie. Le clergé célébrait ses pieux mystères dans les basiliques; les baladins chantaient au dehors, jusque sous les porches, les prouesses lascives des anciens dieux, au milieu de paysans ignorants, qui, sous le nom de *pagani*, païens, opposaient encore une résistance sérieuse aux idées nouvelles.

Nous ne manquons pas de témoignages qui établissent cette lutte du

clergé contre les artistes ambulants. A la fin de l'empire, on ne jouait plus sur les théâtres des grandes villes que des farces, des bouffonneries, dont le cynisme formait tout le mérite. Les évêques contemporains les désignent sous le nom de *discours scéniques, paroles théâtrales, fables de courtisanes en langue scénique*. Salvien assure qu'on peut se faire une idée du caractère criminel de ces compositions en disant qu'elles interdisent toute explication à leur égard. (De Gubernatione Dei, l. VI, ch. II.) Saint Césaire d'Arles, plus sévère encore, les qualifie *de chants d'amour diaboliques, chants obscènes chantés par des hommes et des femmes de la campagne* (saint Césaire, *Homélies*); aussi un concile d'Arles finit-il par défendre aux chrétiens de fréquenter les assemblées où l'on *chantait d'impudiques chansons d'amour*, *où l'on se livrait à des danses obscènes*. Le caractère des pièces de théâtre mimées, les mœurs licencieuses des histrions qui les interprétaient, justifiaient donc complétement les condamnations portées par la primitive Église contre la danse, la musique profane, contre le théâtre et les acteurs.

L'organisation des artistes ambulants était d'autant plus forte dans les premiers siècles de l'Église, leur influence d'autant plus redoutable, qu'ils étaient les seuls artistes, les seuls instituteurs, les seuls orateurs des basses classes... Le théâtre littéraire était mort sous l'invasion toujours croissante des horribles jeux du cirque et des naumachies; les baladins, montés sur leurs tréteaux, offraient seuls les échos affaiblis de l'art scénique et poétique des grands siècles.

Les chrétiens, mis en lutte avec eux, ne purent songer à anéantir une corporation innombrable et aimée du public; ils jugèrent plus utile et plus aisé de la gagner à leur cause et de la transformer. Ils voulurent faire servir son influence populaire, ses talents variés, à favoriser le succès de ce christianisme qu'elle avait jusqu'alors combattu. L'entreprise était difficile; les chrétiens néanmoins ne désespérèrent pas du succès. Les baladins, il faut le reconnaître, n'avaient jamais professé un corps de doctrine bien arrêté; leur but suprême fut toujours le gain facilement obtenu et procurant une existence agréable. Plus attachés au résultat pécuniaire qu'au triomphe du paganisme, ils étaient disposés à modifier leur art et leur style, si la générosité des spectateurs encouragerait leur changement de front. Chanteurs lyriques et épiques sous le règne des héros grecs, nous les avons vus devenir chanteurs satyriques, danseurs licencieux dès que les Grecs, plus civilisés, prirent plaisir aux chants voluptueux et comiques. L'ère chrétienne ayant ramené l'esprit humain aux idées graves, sérieuses de l'âge héroïque, et ayant enrichi

ces idées des principes sublimes de l'Évangile, les artistes ambulants devaient aisément consentir à monter leur art au diapason de ces pensées nouvelles.

Il se créa donc, de bonne heure, un certain nombre d'artistes qui voulurent se ménager l'occasion d'entrer dans les familles honnêtes, dans les familles chrétiennes, en chantant des pièces de vers religieux et chastes, en jouant des scènes, en faisant des jongleries auxquelles la pudeur n'avait rien à reprendre.

Lorsque Sidoine décrit la villa d'*Avaticum*, il dit qu'on n'y voit aucune peinture obscène, aucune de ces honteuses nudités, qui, tout en faisant admirer l'art, déshonorent l'artiste. On n'y voit pas non plus d'histrions, dans un costume et sous un masque ridicule, imiter Philistro par leur fard et la bigarrure de leur couleur : on n'y aperçoit point de lutteur tâchant par diverses attitudes de vaincre son adversaire et d'éviter ses coups. De nos jours, ajoute-t-il, si « *les luttes offrent des postures indécentes, la chaste baguette des gymnasiarques les supprime sur-le-champ.* » (Livre II, lettre 2.)

On voit par ce passage que des compagnies d'artistes, de lutteurs, continuaient à donner des représentations dans les familles les plus sévères, et que le chef de la troupe avait soin d'éviter toute pose, toute action, à plus forte raison tout chant de nature à blesser les yeux ou les oreilles des spectateurs.

Cette première amélioration obtenue, les chrétiens en poursuivirent une autre : ils entreprirent de substituer aux esclaves et aux aventuriers, qui avaient dégradé l'art et la poésie populaire, des chanteurs honnêtes et de naissance libre, de véritables rhapsodes capables de rendre à la littérature et à la musique l'élévation et la gravité qu'elles avaient eues chez les premiers Grecs ; ils organisèrent des acteurs, des déclamateurs élevés dans l'enceinte des cloîtres et des basiliques, et les chargèrent de jouer des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, à la place des pantomimes et des *Atellanes* impudiques. Ces nouveaux théâtres de mystères, opposés aux tréteaux des bouffons, se dressèrent sur les places publiques, sous le porche des églises, quelquefois même dans les sanctuaires. Le bœuf et l'âne de Bethléem, l'étoile des mages, les instruments de la Passion faisaient partie des accessoires décoratifs; les anges jouant de la lyre et de la viole, de la harpe et de la flûte composaient les orchestres; les vierges et les catéchumènes remplaçaient les courtisanes de l'ancien répertoire.

L'histoire nous a conservé de précieux fragments du théâtre chrétien

de cette époque. Dès le IIIe siècle, on jouait un drame sur *la vie de Moïse et d'Ézéchiel;* dans le IVe on vit paraître *le Christ souffrant*, attribué à saint Jean Chrysostome. Isidore de Séville écrivit une pièce dialoguée, intitulée : *Conflictus vitiorum et virtutum.* Grégoire de Tours nous apprend qu'en 587, près de deux cents religieuses chantèrent une scène dialoguée aux funérailles de sainte Radegonde. (*De Gloria confessorum*, ch. VI.) Dans les pays méridionaux les processions étaient alors, et sont restées jusqu'à nos jours, de véritables spectacles religieux, ornés de tableaux vivants, qui représentent les scènes de la Passion, les personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Sous le règne des Carlovingiens, on jouait des pièces sacrées, principalement aux fêtes de l'Épiphanie et des rois, parmi lesquelles la *Fête de l'Ane* et la *Fête des Fous* prirent naissance. En résumé, toutes les recherches faites dans ces derniers temps sur l'origine du drame moderne, prouvent que les églises furent, dès les premiers siècles, le théâtre de chants et de scènes dialoguées, représentées soit par des prêtres, soit par des laïques, et que le clergé mit toute son habileté à frapper les yeux et les oreilles des spectateurs par des jeux scéniques et chorégraphiques, afin d'attirer la foule à lui, et de l'arracher aux séductions des baladins et des histrions issus de la décadence romaine.

De nouvelles confréries d'artistes, non plus esclaves comme ceux que Trimalchion *achetait*, mais de naissance honnête et libre, élevés parmi les enfants de chœur et les clercs, allaient de ville en ville, de fête en fête, de pèlerinage en pèlerinage, donner des représentations de ces mystères édifiants.

Bientôt l'Europe chrétienne fut couverte d'artistes chrétiens comme elle avait été jadis encombrée de baladins grossiers et licencieux... Le mouvement rénovateur, une fois commencé, poursuivit rapidement son cours et obtint les résultats les plus salutaires. Ce ne furent pas les clercs, les moines et les enfants de chœur seulement qui relevèrent les destinées de l'art, en mêlant la représentation des mystères aux cérémonies du culte, l'aristocratie laïque reprit la direction de la littérature, de la musique et de la poésie profane, enlevée aux rhapsodes par les aventuriers du temps d'Aristophane, et que les patriciens romains n'avaient jamais daigné revendiquer; elle leur rendit la dignité, la moralité qu'elles avaient perdues.

Un homme joua un rôle très-important dans les destinées nouvelles de l'art du chant et de la déclamation. Venantius Fortunatus, esprit fin et délicat, intelligence d'élite, bien qu'un peu gâtée par le mauvais goût de

son siècle, entreprit de parcourir le monde gallo-romain comme les rhapsodes avaient exploré le monde grec. Accueilli avec empressement dans les palais des rois barbares, dans les monastères et dans les évêchés, il jeta sur l'Europe moderne, à son berceau, le dernier reflet de la littérature latine. Imitateur maladroit, mais bien intentionné, de Virgile et d'Horace, de Tibulle et de Properce, il légua ses habitudes de poëte ambulant, sa galanterie honnête aux châtelains troubadours du moyen âge, qui allaient jeter sur la musique, sur la poésie, sur l'art scénique, un éclat qui devait rayonner dans l'Europe chrétienne tout entière.

Toutefois, il faut savoir le reconnaître, les poëtes chrétiens, clercs et grands seigneurs ne parvinrent pas à supprimer complétement la corporation païenne des baladins, des bouffons épicuriens, des chanteurs obcènes, des danseuses décolletées. Ces descendants directs des histrions et des *joculatores*, proscrits un instant par Tibère, continuèrerent à jouer un rôle considérable à côté des trouvères et des troubadours d'un ordre plus élevé. Leur lutte constitue certainement un des spectacles les plus intéressants du moyen âge.

Arrivé au terme de ces recherches trop rapides, nous sera-t-il permis de tirer des conclusions sérieuses des péripéties d'un élément social futile en apparence, dont la législation et l'histoire n'ont daigné s'occuper que bien rarement, mais qui n'en a pas moins joué un rôle considérable, et dont les gouvernements auraient dû se préoccuper davantage?

Les artistes ambulants exerçant sur les masses une action que l'on ne peut méconnaître, n'eût-il pas été sage de réglementer leur existence, de surveiller leur répertoire et leurs représentations ?

Les Romains, au lieu de laisser agir les chanteurs et les baladins d'après les caprices de la mode et sous la seule impulsion de leur intérêt, n'auraient-ils pas dû encourager en eux la culture de la musique et de la poésie honnête, comme l'avaient fait les Grecs du temps de Lycurgue et de Solon? N'auraient-ils pas dû proscrire l'usage des chants grossiers et licencieux, des pantomimes dangereuses?... Nous ne doutons pas, quant à nous, que la multiplicité des chanteurs ambulants n'amène à la longue des résultats très-importants dans le goût littéraire et musical, dans l'éducation et dans les mœurs du peuple. Élément civilisateur très-actif lorsqu'il est bien dirigé, il peut devenir un élément de dissolution redoutable quand il se développe à l'aventure, sans ordre et sans frein. La primitive Église le comprit, et elle parvint à transformer la corporation des histrions romains en une confrérie chrétienne, qui prêtait un concours énergique à la prédication et aux cérémonies chrétiennes... Elle jus-

tifia par ce moyen le sens éternellement vrai de la fable de La Fontaine :

Le monarque prudent et sage
De ses moindres sujets sait tirer quelque usage ;
Il connaît leurs divers talents.
Il n'est rien d'inutile aux personnes de sens.

CÉNAC-MONCAUT.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. CHARLES HENEADGE ELSLEY,

Magistrat (*recorder*) d'York (Angleterre).

L'Institut historique vient de faire une perte cruelle en la personne de M. Elsley, membre correspondant de la 4e classe à Mill-Mount-York, Angleterre.

M. Charles Heneadge Elsley était né en 1792, d'une ancienne famille du comté d'York. Son père était ministre de l'église anglicane et auteur d'un ouvrage très-remarquable de théologie.

M. Ch. Elsley fit ses études à l'université de Cambridge, dans le collége de la Trinité (*Trinity-House*), où il prit ses grades en 1813 et 1816.

De l'Université, il se rendit à Londres, au Temple, ancienne hôtellerie (*Inn*) pour les avocats et les gens de loi, où il commença sa carrière de *barrister* (avocat plaidant). Il fut appelé successivement à remplir les fonctions de *recorder*, à Richmond, à Scarboroug et à York, et tint en outre pendant plusieurs années la charge honorable, mais onéreuse, de *county-court-judge* pour une partie du comté d'York.

M. Elsley, pendant les dernières années de sa vie, a souvent habité la France, qu'il affectionnait particulièrement. Il fut nommé membre correspondant de l'Institut historique de France le 26 février 1858. Une *Notice historique et archéologique sur la ville d'York*, insérée dans l'*Investigateur* de la même année, lui mérita l'une des médailles décernées par notre Société, distinction à laquelle il attacha le plus grand prix. Dans la séance du 30 mars 1860, il commença la lecture d'un autre mémoire très-important, qui a paru également dans l'*Investigateur*, en juin 1860 et décembre 1861, intitulé : *Notice historico-archéologique sur l'Université de Cambridge*.

M. Ch. Elsley est mort subitement, le 3 août 1865, dans sa soixante-treizième année.

E. B.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LES VOIX AMIES,

Poésies PAR F. FERTIAULT ET JULIE FERTIAULT.

Rien de plus intéressant qu'un livre écrit pour l'enfance et la jeunesse... Mais quelle tâche délicate, et que de mérites divers réclame une pareille œuvre ! Le volume que nous avons sous les yeux nous paraît devoir répondre à l'attente même des gens difficiles, et nous ne craignons pas d'affirmer que les morceaux qu'il renferme présentent les qualités les plus essentielles à ce genre de pièces, c'est-à-dire un enseignement moral irréprochable, et une grande pureté de pensées et de langage.

Enfance, *Jeunesse*, *Raison,* telles sont les trois divisions sous lesquelles viennent se classer les poésies composées par M. F. Fertiault et madame J. Fertiault. Écrites sous l'inspiration du cœur, elles échappent à toute analyse, et il nous suffira d'en signaler le caractère.

Les deux époux ont connu les joies ineffables qu'apporte dans la famille la présence d'un enfant chéri, et ensuite les douleurs d'une éternelle séparation, douleurs cruelles que le sentiment chrétien peut seul adoucir... L'amour du père, l'amour de la mère s'est reporté sur l'enfance et sur la jeunesse, et, dans les chants pleins de tendresse et de mélancolie qu'ils adressent à ces deux âges, ils semblent, par une heureuse illusion du cœur, s'entretenir encore avec l'objet perdu de leur affection. A leur insu peut-être, c'est son souvenir qui remplit le livre. Si l'un d'eux vous raconte l'histoire d'une mouche, il vous dira :

Ma demeure était gaie et nous étions heureux,
Car l'amour d'un enfant, sous sa candide flamme,
Venait remplir ma vie et réchauffer mon âme.
. . . .
Il était à cet âge où la simple innocence
Laisse parler son cœur, n'ayant point connaissance
De ces livres savants que pour l'homme plus mûr
Écrivirent Geoffroy, Bonnet ou Réaumur.

Quelques-uns des titres suffiront pour indiquer à quel genre appartiennent ces compositions légères, où la leçon se rencontre toujours à côté d'une action simple et vraie. Ainsi, *la Prière de l'Enfant*, *le Printemps de l'Aïeul*, *les Œufs de Pâques*, *le Nid détruit*, *l'École buissonnière* sont des pièces gracieuses qu'on aimera à faire lire, et mieux encore à faire apprendre aux enfants, et que les parents eux-mêmes parcourront toujours avec plaisir.

Le morceau intitulé *la Jeune Fille* nous a paru également d'une facture charmante, et l'on peut en juger par le quatrain qui le termine :

O fleurs vivantes des familles
Comme est la fleur pour l'horizon,
Soyez toutes, ô jeunes filles,
Un parfum pour votre maison.

Nous avons encore remarqué, parmi bien d'autres, car le recueil n'en compte pas moins de quatre-vingts, une poésie sur la violette où nous lisons les stances suivantes :

Plus timide, la violette
Dérobe aux regards son trésor :
Vers Dieu, du fond de sa retraite,
Son chaste arome prend l'essor.
Ensevelie en son mystère,
Elle parfume nos chemins
Et ne sort de son sanctuaire
Que pour être utile aux humains.
N'est-elle pas comme la vierge
Qui, du cloître aspirant au ciel,
Garde, sous le voile de serge,
Une âme humble, pure et sans fiel?

Les deux auteurs si étroitement unis par l'esprit et par le cœur, si bien inspirés d'ordinaire par la muse du foyer et par la poésie de la famille, nous ont paru moins heureux peut-être en abordant l'apologue ; non pas qu'on ne rencontre, dans chacune des dix ou douze fables par eux soumises au public, une intention morale très-nettement indiquée, quelquefois même traduite dans une formule satisfaisante ; mais les vraies conditions du genre, la naïveté dans la finesse, l'intérêt de l'action, la vivacité du dialogue, il est si rare d'y atteindre ! L'apologue, ce bel art, a dit l'inimitable La Fontaine :

. . . .

C'est proprement un charme : il rend l'âme attentive
Ou plutôt il la rend captive,
Nous attachant à des récits
Qui mènent à son gré les cœurs et les esprits.

Il ne suffit donc pas d'une *moralité* dans la fable : il y faut surtout le récit, *le conte*, destiné à faire passer *le précepte ;* et cette partie si importante, ce qu'on peut appeler avec raison l'élément dramatique de l'apologue, laisse à désirer dans la plupart des morceaux de cette nature que nous trouvons à la fin du recueil. Mais pourquoi cette sévérité hors de saison ? Telles qu'elles sont, les *Voix Amies* constituent un délicieux petit volume, rempli de beaux et bons vers, et offrant très-réellement à l'âme

de la jeunesse ce que certains prospectus se contentent de promettre au corps, à savoir : *une nourriture saine et abondante.*

J. Barbier,
membre de la 2e classe.

NOUVEAUX CHANTS PROSAIQUES,

Par M. E. De Rattier de Susvalon.

Messieurs, vous avez bien voulu me charger de faire le rapport des *Nouveaux chants prosaïques* de M. E. Rattier de Susvalon. Le titre annonce clairement le but de l'auteur : chanter en prose, et forcer la phrase qui rampe à s'élever dans les hautes régions de l'idéal. En effet, les périodes de ce livre se déroulent tantôt majestueuses, tantôt coquettes, exhalant un parfum poétique. On trouve dans ces pages des fleurs, des oiseaux, du soleil, comme aussi des nuits étoilées et des nuits sombres : souvent cette prose chante sur le ton mélancolique de Gœthe, et tous les genres, depuis l'humble élégie jusqu'au lyrisme ambitieux, se succèdent tour à tour dans ce volume. Les nouveaux chants prosaïques s'ouvrent par une élégie consolante : Les oiseaux des morts ! pauvres chanteurs suspendus au-dessus de la fenêtre où paraissait souvent le maître de la maison maintenant endormi. Tout est triste au logis, et cependant ces oiseaux « répètent de plus belle leurs roulades. » Le poëte, ancien ami du mort, les approuve et les imite : il chante l'espérance, la résurrection, le paradis « où la vie se refera plus radieuse; puis il dit bonjour aux oiseaux du mort et passe à un autre chant.

En avançant, je trouve de charmantes pièces : d'abord, l'*Été de la Saint-Martin*, — les derniers beaux jours de l'année, — les derniers beaux jours de la vieillesse ; ensuite, « *Les cheveux qu'on vend*, — chant plein de grâce et de tristesse. — Les pauvres filles rustiques vendent « leurs toisons brunes ou blondes » qui deviendront des couronnes sur le front des grandes dames. Qu'importe ! « O mes Bretonnes, ô mes Galloises, un an encore, deux années au plus et vos épis seront plus pressés que jamais. » N'oublions pas le chapitre intitulé : *Ce qu'on pense quand on se noie ;* on assiste plein d'effroi à cette affreuse agonie, au combat de la volonté et de la nature, jusqu'à ce que le cœur du mourant ait cessé de battre et de souffrir et que le fleuve ait dit son dernier mot sur le suicidé. Cependant je n'aime guère la fin de cette pièce : « Oh ! chantons dans l'agonie, chantons sous les baisers de la mort, chantons, aimons avec ce rossignol, ce bulbul

et ces étoiles, etc. » C'est frais, gracieux, mais ce n'est pas vrai : l'instant qui précède la dernière minute du noyé n'est pas propice au chant et à l'amour, et je ne puis qu'entendre le râle étouffé par l'eau ; je ne puis comprendre qu'*une âme terrifiée.*

Citons encore : *Ce que baise le fleuve, Les ossements peuvent sourire,* et nous aurons terminé.

L'auteur me permettra-t-il cependant de lui donner mon avis sur le genre qu'il a adopté ? — Pourquoi ne revêt-il pas ses pensées et ses sentiments de la forme ordinaire à la poésie, du vers qui leur irait si bien (1) ?

Un grand maître en prose et en poésie, Alfred de Musset, a traité la question que je pose à M. de Susvalon et je finirai par ces paroles tirées des œuvres de notre regretté poëte (2) :

« La prose n'a pas de rhythme déterminé, et sans le rhythme la mélodie n'existe pas. Que dirait-on d'un homme qui, ayant une affaire pressée, s'imposerait l'obligation de ne marcher dans les rues qu'en faisant des pas de bourrée comme un danseur ? C'est à peu près là ce que fait le prosateur qui cadence ses mots ; car lui aussi a une affaire pressée, c'est de dire ce qu'il pense et non autre chose. Le poëte, au contraire, a pour premières lois le rhythme et la mesure : le rhythme est sur ses lèvres, la mesure dans sa gorge ; sans eux il est muet. »

Ch.-J. Dérisoud,
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 OCTOBRE 1865.

La séance est ouverte à 9 heures et demie ; M. Ernest Breton, vice-président adjoint de l'Institut historique, occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée la correspondance suivante.

L'Institut historique vient de faire une perte douloureuse en la personne de M. le docteur Bachez, membre des plus anciens fondateurs, il avait été plusieurs fois vice-président de la Société et de ses congrès.

M. Charles Elsley, par sa lettre du 14 août, vient apprendre à l'Institut historique la perte de son père, et notre regretable collègue, M. Charles

(1) M. de Susvalon est le rédacteur en chef de l'*Etincelle de Bordeaux*.
(2) Alfred de Musset, *Œuvres posthumes*, p. 139.

Heneadge Elsley, recorder de la ville d'York (Angleterre), décédé quelques jours après qu'il s'était présenté au bureau, pour se rappeler au souvenir de ses collègues.

M. Frout de Fontpertuis, chef de division de la préfecture de la Haute-Loire, demande à faire partie de l'Institut historique, sous les auspices de MM. Primand et Renzi; il a fait suivre sa demande de plusieurs ouvrages imprimés.

M. le baron Papion du Château, traducteur des satires de Juvénal en vers français, demande à faire partie de l'Institut historique sous les auspices de MM. de Pongerville, notre honoré président, et Renzi; il a fait précéder sa demande par son ouvrage et par d'autres pièces en vers.

M. Ferdinand de Luca, notre honorable collègue à Naples, propose comme membre correspondant M. Louis Greco, secrétaire perpétuel de l'Académie Cosentine à Cosenza (royaume d'Italie).

M. Baltet remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre honoraire.

M. le comte Sugana, de Florence, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant, et il lui offre trois ouvrages intitulés : les Bains de Pise, les Mémoires sur le Dante et sur la famille Sugana.

Son Excellence M. le marquis de Chasseloup-Laubat, Ministre de la marine et des colonies, envoie à l'Institut historique un exemplaire broché (2 vol. in-4°) du Code annamite, traduit du texte chinois par M. Aubaret, et publié par son département. (M. Barbier est nommé rapporteur.)

M. le docteur Bourdin offre à l'Institut historique une brochure qui a pour titre *le Progrès*.

L'Académie Stanislas a envoyé à notre Société un volume de ses Mémoires.

Notre honorable collègue M. l'abbé Vincent, offre à l'Institut historique deux monographies, dont l'une sur Royme et l'autre sur la Roche de Glun, célèbre par le siége qu'on y fit sous le règne de Louis XIV.

M. l'abbé Bernardi, notre honoré collègue à Pignerol, annonce l'envoi d'un ouvrage par lequel il revendique, pour l'Italie, l'invention des caractères mobiles pour l'imprimerie d'ensemble.

Notre honorable collègue M. le commandeur Poletti, à Rome, offre à l'Institut historique sa 2me dissertation, lue à l'Académie archéologique, sur les peuples et les arts primitifs de l'Italie. *Delle gentie delle arti primitive dell' Italia* (vol. in-4°).

Notre honorable collègue M. Cantu offre à la Société un ouvrage (br, in-4°) qui a pour titre : *L'Europa nel secole di Dante,* l'Europe au siècle de Dante.

M. Latino Coelho, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Lisbonne, accuse réception de l'*Investigateur.*

Notre honorable collègue M. le chevalier Tola, président à la cour royale de Gênes, annonce l'envoi d'un mémoire historique sur des faits qui intéressent la France et l'Italie.

Notre honoré collègue M. l'abbé Chapia, curé de Vittel, fait des observations sur les publications de l'*Investigateur.*

M. Quételet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, envoie à l'Institut historique deux gros volumes du Bulletin des travaux de cette savante compagnie et son Annuaire de 1865.

M. Emile Elsley envoie une notice biographique sur notre regretté collègue M. Elsley, magistrat à York (Angleterre).

On lit la liste des livres offerts à la Société pendant les vacances ; des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le comte Reinhard, président honoraire de l'Institut historique, écrit du département de l'Aisne une lettre à l'administrateur, par laquelle il exprime des regrets de ne pouvoir assister à la séance de l'assemblée générale ; il se rappelle au souvenir de ses honorables collègues. M. Barbier, vice-président de notre Société, regrette de ne pouvoir assister à la même séance. M. le Président nomme ensuite deux commissions pour examiner les titres des trois candidats. Elles se composent de MM. Minoret, de Berty et Martin de Moussy, rapporteur, pour les candidats Frout de Fontpertuis, chef de section à la préfecture de la Haute-Loire, et de M. Greco, secrétaire perpétuel de l'Académie cofentine (Royaume d'Italie) et de MM Minoret, de Moussy et Bonnet-Belair, rapporteur, pour M. le baron Papion du Château. M. Martin de Moussy a offert à la Société une carte géographique du bassin de la Plata (Amérique). M. de Berty est prié d'en rendre compte.

Notre honorable collègue M. le comte Vimercati, de Bergame, offre à l'Institut historique un mémoire sur la découverte d'une urne sépulcrale ancienne. M. Breton est prié d'en donner lecture en français dans la prochaine séance.

M. le secrétaire général de l'Institut Smithsonien, de Washington, envoie à l'Institut historique plusieurs volumes, parmi lesquels le 14e vol. in-4e des Mémoires scientifiques de cette savante compagnie. M. Allix est prié d'en rendre compte.

M. de Berty est appelé à la tribune pour lire son rapport sur le compte rendu de l'administration de la justice civile, commerciale et criminelle en France; après cette lecture intéressante le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. l'abbé Badiche lit ensuite un rapport sur l'histoire de Luzarches, par M. Hahn; après quelques observations adressées au rapporteur, par MM. de Moussy, Renzi et Breton, le rapport est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Vol. grand in-8. Troyes, 1864.

— *Le Tyrtée du Moyen âge, ou Histoire de Bertrand de Born, vicomte d'Autofort*, par M. Laurens. Vol. in-8. Paris, 1863.

— *Histoire des comtes Sugana de Treviso*. Broch. in-4°. Florence, 1865.

— *L'Europe et le siècle de Dante*. Broch. in-4, par M. Cantu.

— *Bulletin de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*. Tomes IV et V, in-4. Saint-Pétersbourg, 1865.

— *Études sur les Enfants assistés*, par Ad. Frout de Fontpertuis, Vol. in-8. Le Puy, 1860.

— *Contarini Fleming*, par Disraeli, traduit par Ad. Frout de Fontpertuis. Vol. in-8. Le Puy, 1863.

— *De l'organisation générale des bureaux de Préfecture*, par M. Frout de Fontpertuis. Vol. in-8. Le Puy, 1856.

— *Considérations sur la propriété communale et les biens dits communaux*, par M. Frout de Fontpertuis. Broch. in-8. Le Puy, 1856.

— *Étude de littérature étrangère*, par M. Adalbert Frout de Fontpertuis. Broch. in-8. Le Puy, 1856.

— *Étude critique sur les moyens de combattre la misère*. (Extrait du *Congrès scientifique de France*), par M. Frout de Fontpertuis. Broch. in-8.

— *Un nouveau mot sur l'organisation des bureaux de préfecture*, par M. Frout de Fontpertuis. Broch. in-12. Le Puy, 1863.

— *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*. Tome 28. Paris, 1865.

— *Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*. Tomes XVIII et XIX, 1864 et 1865. Bruxelles, 1865.

— *Mémoires de l'Académie de Stanislas de* 1864. Vol in-8. Nancy, 1865.

— *Revista trimestral* (revue trimestrielle de l'Institut historico-géographique et ethnographique du Brésil. Tome XXVII in-8. Rio de Janeiro, 1865.

— *Mémoires de la Société d'émulation de Montbeliard*, 2e série, 3 cahiers in-8.

— *Bulletin de la Société de Géographie*, in-8. Octobre 1865.

— *Sur la navigation du pôle boréal*, mémoire de M. F. de Luca. Broch. Naples, 1865.

— *De l'inutilité des études faites sur un endroit de la mer sans faire attention à la perturbation produite par des phénomènes qu'on a dû remarquer.* Broch. par M. F. de Luca. Naples, 1865.

— *Analyse nouvelle sur la Brutea Pandasia*, par M. le professeur L.-M. Greco. Broch. in-8. Cosenza, 1864.

— *Revue artistique et littéraire*. Plusieurs livraisons in-8, par M. Louis Auvray. Paris, 1865.

— *Association philotechnique du Progrès*, par M. le docteur Bourdin. Broch. Paris, 1865.

— *Bulletin de la Société française de photographie*. Plusieurs livraisons. Paris, 1865.

— *Revue agricole et industrielle de la Société de Valenciennes*. Plusieurs livraisons. Valenciennes, 1865.

— *L'Invention*, journal de la propriété industrielle, par Dessons-Gardissal. In-8. Paris, 1865.

— *I Bagni di Pisa*, les bains de Pise, instructions de M. le Dr Torri. Broch. in-18. Pise, 1863.

— *Revue savoisienne*, par la Société florimontane d'Annecy. 1865.

— *Notice historique sur Roynac* (*Drôme*), par M. l'abbé Vincent. In-18. Valence, 1865.

— *L'Institut*, journal universel des Sciences et des sociétés savantes en France et à l'étranger, par M. Arnoult. Paris, 1865.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

MÉMOIRES

BIOGRAPHIE DES FAMILLES CONSULAIRES ROMAINES.

FAMILLE ÆMILIA

S'il faut en croire Plutarque (1), la famille Æmilia, dont le nom s'écrit aussi Aimilia, serait une des cinq qui descendraient de Numa Pompilius, second roi de Rome. Il donne en effet à ce roi quatre fils et une fille. Les fils sont *Pomponius*, dont il fait sortir la famille Pomponia; *Pinus*, tige de la famille Pinaria; *Calpus*, dont il fait descendre la famille Calpurnia, et *Mamercus*, ainsi nommé en l'honneur d'un fils de Pythagore, mais dont le véritable nom serait *Æmilius*, nom qui exprimait la grâce et la douceur du langage.

Mamercus paraît être un nom d'origine sabine. *Mamers* était chez les Sabins le nom du dieu que les Romains appelaient *Mars* ou *Mavors*.

Quant à la fille qui se nommait Pompilia, elle épousa Marcius, seigneur sabin, ancêtre du roi Ancus Marcius, dont la famille Marcia revendiquait l'honneur de descendre.

En laissant de côté tout ce que cette filiation peut avoir d'imaginaire, il n'en est pas moins constant que la famille Æmilia était non-seulement une des plus anciennes, mais encore une des plus renommées parmi les familles patriciennes de Rome, et qu'il en est peu qui puissent lui être comparées, soit sous le rapport de l'ancienneté, qui constituait le patriciat, soit sous le rapport des services rendus à la république dans les hautes fonctions qui devinrent en quelque sorte son patrimoine. Tous les genres d'illustration se réunissent dans cette famille qui eut l'insigne honneur d'être chargée de la tutelle d'un roi. Sous les empereurs, elle conserva le crédit et l'influence que son nom, ses services et surtout ses richesses lui avaient acquis.

On compte dans cette famille plusieurs branches bien distinctes, qui se reconnaissent aux surnoms de *Mamercinus*, dont les *Privernas* font partie, *Papus*, *Barbula*, *Paulus*, *Lepidus*, *Numida*, *Regillus*, *Scaurus* et *Buca*. Je mentionnerai seulement pour ordre la branche des *Livianus*. On trouve encore des membres de cette famille ayant porté les surnoms de *Labeo*, *Bassus* et *Severus*. Dans cette nomenclature je suivrai l'ordre dans lequel chaque branche a commencé à paraître.

(1) *Vie de Numa*, t. II, p. 161-231. — *Vie d'Æmilius*, t. V, p. 8.



Branche des Mamercinus.

1. La première et principale branche est celle qui porta le surnom de *Mamercinus*. Son chef, Lucius Æmilius Mamercinus, fils de Mamercus Mam. F., était, en 270-484, consul avec Cæso ou Kæso Fabius Vibulanus. Ce fut sous leur consulat qu'eut lieu la dédicace du temple de Castor et Pollux, voté douze ans auparavant par le dictateur Aulus Postumius Albus Regillensis, à l'occasion de la bataille livrée près du lac Régille, en 258-496 (1).

Nommé consul une seconde fois en 276-478 avec Caïus Servilius Structus Ahala, il eut à faire la guerre contre les Veïens, qu'il força dans leur camp. La paix qu'il avait accordée aux vaincus n'ayant pas reçu l'approbation du sénat, qui n'avait pas été consulté dans cette circonstance, il s'éleva entre ce corps et le consul une discussion assez vive dont le résultat fut de faire refuser au consul l'honneur du triomphe par lui sollicité. Æmilius, piqué de ce refus insultant, licencia immédiatement son armée au lieu d'aller au secours de son collègue Servilius, trop faible pour résister aux Volsques, et qui périt dans cette campagne (2).

Un troisième consulat lui fut néanmoins accordé en 281-473 avec Vopiscus Julius Julus, et fut signalé par des violences auxquelles donna lieu le refus des consuls de reconnaître et d'admettre le droit d'appel au peuple de la part d'un officier que les consuls voulaient faire battre de verges parce qu'il refusait de s'enrôler comme soldat (3). Lucius Æmilius Mamercinus laissa deux fils : Tiberius, qui suit, et Marcus, dont l'histoire ne parle pas, mais que d'autres documents indiquent suffisamment comme ayant été fils de Lucius.

2. Tiberius Æmilius Mamercinus, fils de Lucius, qui précède, n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il fut, en 284-470, nommé consul avec Lucius Valerius Publicola Potitus II. L'accusation portée par les tribuns du peuple Duilius et Sicinius contre Appius Claudius Sabinus Regillensis, à l'occasion de l'assassinat du tribun Genucius, fut l'événement le plus remarquable de cette année, féconde en querelles sur la place publique (4).

Un second consulat qu'il obtint en 287-467 avec Quintus Fabius Vibulanus fut marqué par l'établissement de la colonie d'Antium. Cette con-

(1) Tite-Live, lib. 2, n° 42. — *Art de vérifier les dates*, IV, p. 237. — Maquer, *Annales rom.*, an 269.

(2) Tite-Live, lib. 2, n° 49. — *Art de vérifier les dates*, IV, 241. — Maquer, *Ann. rom.*, an 275.

(3) Tite-Live, lib. 2, n°s 54, 55. — *Art de vérifier les dates*, IV, 246.

(4) Tite-Live, lib. 2, n° 61. — *Art de vérifier les dates*, IV, 248. — Maquer, *Ann. rom.*

cession faite au peuple rétablit momentanément la bonne harmonie entre les plébéiens et les patriciens. Les exploits du consul Æmilius se bornèrent à ravager les terres des Sabins qui avaient pris les armes contre la république (1).

3. En 317-437, alors que le tribunat militaire avait été substitué au consulat, on voit un Mamercus Æmilius Mamercinus investi de cette nouvelle magistrature, ayant pour collègues deux autres patriciens, Lucius Quinctius Cincinnatus et Lucius Julius Julus (2). Ce Mamercus Æmilius était fils de Marcus ou Mamercus (M. F.), que l'on présume avoir été frère de Lucius, dont il a été parlé au n° 1er. Il suffit de rapprocher les dates pour s'assurer que Mamercus ne peut être le frère de ce Lucius. Il ne pourrait tout au plus être que son fils.

L'assassinat des ambassadeurs romains par les Fidénates donna lieu à la guerre contre ce peuple et fut conduite l'année suivante, 318-436, par le même Mamercus Æmilius Mamercinus, investi alors de la dictature. La victoire qu'il remporta sur les Fidénates lui fit décerner le triomphe. Ce fut à cette bataille qu'Aulus Cornelius Cossus tua Tolumnius, roi des Fidénates, et rapporta ses armes, qu'il consacra dans le temple de Jupiter (3).

Quatre ans après, 321-434, sous le consulat de Caïus Julius Julus III, et de Lucius Virginius Tricostus II, il fut nommé dictateur une seconde fois dans l'appréhension d'un mouvement en Étrurie. Mais les projets des Étrusques ne s'étant pas réalisés, le dictateur employa le temps de sa magistrature temporaire à réformer l'administration civile et fit rendre une loi qui réduisait à dix-huit mois seulement l'exercice de la censure, dont la durée primitive était de cinq années. Cette loi valut au dictateur les acclamations de tout le peuple, mais elle lui attira le ressentiment des censeurs Caïus Furius et Marcus Geganius, qui étaient alors en exercice. Æmilius eut à peine abdiqué la dictature que les censeurs lui firent un crime d'avoir avili, en la diminuant, la dignité de leur magistrature, et, en conséquence, ils le firent entrer dans une tribu moins honorable que celle dont il faisait partie, le privèrent du droit de suffrage dans les comices est portèrent à huit fois la valeur de son revenu le cens qu'ils lui imposèrent. Æmilius supporta avec constance ce mauvais procédé des

(1) Tite-Live, lib. 3, n° 1. — *Art de vérifier les dates*, IV, 250. — Maquer, *Ann. rom.*, an 283-286.

(2) Tite-Live, lib, 4, n° 16. — *Art de vérifier les dates*, IV, 271. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 267-272.

(3) Tite-Live, lib. 4, n° 17. — *Art de vérifier les dates*, IV, 271-272. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 267-272.



censeurs et se tint honoré de la cause qui lui avait attiré cet affront. Il fut bien dédommagé de cette basse vengeance par l'affection que lui témoigna le peuple, et lorsque, en 329-426, les Fidénates renouvelèrent la guerre, il fut élevé une troisième fois à la dictature et reçut une seconde fois l'honneur du triomphe sur ce peuple dont il avait pris le camp et mis la ville au pillage (1).

4. Manius Æmilius Mamercinus, Mam. F. M. N., fils du dictateur qui précède, réunit sur sa tête l'honneur du consulat et du tribunat militaire.

En 345-409, il fut consul avec Caïus Valerius Potitus Volusus, alors que les troubles intérieurs causés par le tribun du peuple Mœnius, à l'occasion de la loi agraire, rendaient difficiles les levées d'hommes ordonnées par les consuls pour aller combattre les Eques et les Volsques qui, déjà, s'étaient emparés du fort de Carventum (2).

Cinq ans plus tard, en 350-404, il était un des six tribuns militaires, ayant pour collègues Titus Quinctius Capitolinus Barbatus, Caïus Julius Julus, Aulus Manlius Vulso Capitolinus, Quintus Quinctius Capitolinus, et Lucius Furius Medullinus II. Ce fut cette année que commença le siége de Veïes (3).

Deux ans après, en 352-402, il était tribun militaire pour la seconde fois, avec Lucius Valerius Potitus III, Appius Claudius Crassinus, Marcus Furius Fusus, Lucius Julius Julus et Marcus Quinctilius Varus, tous patriciens (4).

Enfin, une troisième fois, en 354-400, il était tribun militaire avec Lucius Valerius Potitus IV, Lucius Julius Julus II, Marcus Furius Camillus, Cneus Cornelius Cossus II et Kœso Fabius Ambustus (5).

Manius Æmilius Mamercinus laissa trois fils : Caïus, Manius et Lucius.

5. Caïus Æmilius Mamercinus, Man. F., était tribun militaire en 361-393 avec Marcus Furius Camillus III, Lucius Furius Medullinus IV, Lucius Valerius Publicola Potitus, Spurius Postumius Albinus Regillensis

(1) Tite-Live, lib. 4, nos 23-24-31. — *Art de vérifier les dates*, IV, 274-278. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 275-287.

(2) Tite-Live, lib. 4, no 53. — *Art de vérifier les dates*, IV, 290. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 341.

(3) Tite-Live, lib. 4, no 61. — *Art de vérifier les dates*, IV, 295. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 355.

(4) Tite-Live, lib. 46, no 1. — *Art de vérifier les dates*, IV, 296. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 358.

(5) Tite-Live, lib. 5, no 10. — *Art de vérifier les dates*, IV, 298. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 380.

et Publius Cornelius Scipio II. Rome était alors en guerre avec les Falisques. Camille était chargé de la conduite de cette guerre, et la soumission des Falisques fut due à la loyauté et à la générosité dont usa ce général en renvoyant aux habitants de Falėries leurs enfants que le maître d'école était venu lui livrer. Caïus Æmilius Mamercinus fit en outre la guerre contre les Eques et remporta sur eux quelques avantages (1).

Il fut une seconde fois tribun militaire en 364-390, avec Lucius Lucrecius Flavus, Servius Sulpicius Camerinus, Manius Æmilius Mamercinus, Lucius Furius Medullinus VII, et Agrippa Furius Medullinus Fusus. Caïus Æmilius fut chargé, avec Lucius Lucrecius, de faire la guerre contre les Volsiniens, qui furent vaincus et demandèrent la paix. Cette année vit l'irruption des Gaulois en Italie (2).

6. Manius Æmilius Mamercinus, Man'. F., fut tribun militaire en 364-390, avec son frère Caïus Æmilius, dont il vient d'être parlé, et qui l'était alors pour la seconde fois. Ce fut cette année que les Gaulois prirent et brûlèrent Rome (3).

7. Lucius Æmilius Mamercinus, Man'. F., fournit une longue carrière. On le voit, en 366-388, tribun militaire avec Lucius Valerius Potitus Publicola II, Caïus Virginius Tricostus, Publius Cornelius Cossus, Aulus Manlius Capitolinus et Lucius Postumius Albinus Regillensis. C'était après la prise de Rome par les Gaulois, et Marcus Furius Camillus était pour la troisième fois investi de la dictature. Lucius Æmilius Mamercinus fut chargé de commander sous ses ordres un des corps d'armée qui opéraient en Toscane. Ce fut cette année, qu'en déblayant les ruines du temple de Mars, les pontifes romains prétendirent avoir retrouvé intact, sous un monceau de cendres, le *lituus*, ou bâton augural dont s'était servi Romulus. Ce fut encore cette année que le droit de bourgeoisie romaine fut accordé aux Veïens, aux Câpenates et aux Falisques, qui étaient demeurés fidèles pendant la guerre des Gaulois (4).

Un second tribunat militaire lui fut déféré en 368–386, avec Lucius Papirius Cursor, Caïus Sergius Fidenas, Lucius Menenius Lanatus, Lu-

(1) Tite-Live, lib. 5, nos 26-28. — *Art de vérifier les dates*, IV, 307. — Rollin, *Hist rom.*, II, 419.

(2) Tite-Live, lib. 5, no 32. — *Art de vérifier les dates*, IV, 310. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 432.

(3) Tite-Live, lib. 5, no 32. — *Art de vérifier les dates*, IV, 311. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 432.

(4) Tite-Live, lib. 6, no 1. — *Art de vérifier les dates*, IV, 318-320. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 505. — Plutarque, *Vie de Camille*, III, no 42.

cius Cornelius Cossus et Lucius Valerius Publicola III. Ce fut cette année que le Capitole fut rebâti, qu'on fit la dédicace du temple de Mars, voté pendant la guerre des Gaulois, et qu'on ajouta aux vingt tribus alors existantes quatre tribus nouvelles, dans lesquelles on classa les citoyens nouveaux qui avaient obtenu, en 366-388, le droit de bourgeoisie (1).

Lors d'un troisième tribunat militaire auquel il fut élu en 372-382, il eut pour collègues Lucius Valerius Publicola IV, Aulus Manlius Capitolinus III, Servius Sulpicius Rufus III, Lucius Lucrecius Triciptinus IV et Marcus Trebonius Crispus Flavus. La révolte des colons de Circèi et de Velitri Soctunus par les Lanuviens, jusqu'alors demeurés fidèles, exigeait alors une prompte répression qu'il fallut néanmoins ajourner jusqu'à l'année suivante, en raison de la peste et de la famine, qui ne permettaient pas de mettre une armée en campagne. Ce ne fut donc qu'en 373-381 qu'on put réprimer la révolte de Velitri; Lucius Æmilius Mamercinus était alors tribun militaire pour la quatrième fois, et avait pour collègue Spurius Papirius Crassus, Lucius Papirius Crassus, Servius Cornelius Maluginensis IV, Quintus Servilius Priscus Fidenas, et Caïus Sulpicius Pœtinus. La révolte des colons de Circéï et de Velitri amena la guerre avec les Prenestins et les Volsques, qui leur avaient fourni un secours (2).

Six années plus tard, en 378-376, il était pour la cinquième fois tribun militaire, ayant pour collègues Servius Sulpicius Pœtinus ou Prœtextatus II, Publius Valerius Potitus Publicola IV, Lucius Quinctius Cincinnatus II, Caïus Veturius Crassus Cicurinus et Caïus Quinctius Cincinnatus. Lucius Æmilius eut avec Valerius la conduite de l'armée contre les Volsques, qui furent vaincus dans deux combats successifs. Cette année eut lieu, non sans une vive résistance des patriciens, l'admission des plébéiens à la dignité consulaire qui, jusqu'alors, leur avait été refusée. La jalouse ambition d'une fille de Fabius Ambustus occasionna dans le gouvernement de la république cette importante modification que les tribuns du peuple sollicitaient en vain depuis bien des années (3). Lorsque j'en serai à la famille Fabia, j'expliquerai en détail toutes les circonstances de cet événement, qui se rattache plus spécialement à l'histoire de cette famille.

(1) Tite-Live, lib. 6, nº 5. — *Art de vérifier les dates,* IV, 321. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 506.

(2) Tite-Live, lib. 6, nºs 21-22. — *Art de vérifier les dates,* IV, 325-326. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 548.

(3) Tite-Live, lib. 6, nº 22. — *Art de vérifier les dates,* IV, 329. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 565.

En 386-368, on voit encore Lucius Æmilius Mamercinus choisi pour maître de la cavalerie par Marcus Furius Camillus, dictateur alors pour la quatrième fois; il n'était pas rare, dans la république romaine, de voir ce qu'on appelait un *homme consulaire*, remplir les fonctions de maître de la cavalerie ou lieutenant du dictateur. Ce magistrat suprême avait toujours soin, surtout dans les circonstances difficiles, de s'adjoindre un homme d'expérience sur lequel il pût compter comme sur lui-même (1).

Lucius Æmilius Mamercinus fut en outre honoré deux fois du consulat, une première fois en 388-366, avec Lucius Sextius Sextinus Laterensis, l'un des auteurs de la loi qui fit participer les plébéiens à la dignité consulaire; une seconde fois en 391-363, avec Cneus Genucius Aventinensis (2).

Il laissa deux fils : l'un du même prénom que lui, l'autre du prénom de Tiberius.

8. Lucius Æmilius Mamercinus, surnommé depuis *Privernas*, fils de Lucius et petit-fils de Manius, L. F. Man'N, et chef du rameau de ce nom, suivit honorablement la carrière que son père lui avait tracée. Choisi deux fois pour être maître de la cavalerie, une première fois en 402-352, par le dictateur Caïus Julius Julus, sous le consulat de Publius Valerius Potitus Publicola et de Caïus Marcius Rutilus II; la seconde fois, en 412-342, par le dictateur Marcus Valerius Corvus, sous le consulat de Caïus Marcius Rutilus IV et de Quintus Servilius Ahala, Lucius Æmilius ne pouvait manquer d'être bientôt élevé lui-même à la dignité consulaire. Aussi le voit-on dès l'année suivante, 413-341, consul avec Caïus Plautius Hypsœus II. Il eut la conduite de la guerre contre les Samnites, qui ne trouvèrent d'autre moyen d'arrêter les armes du consul que de faire promptement leur soumission et d'envoyer à Rome des ambassadeurs pour obtenir, avec leur pardon, le rétablissement de leur ancienne alliance. Ces ambassadeurs s'étaient d'abord adressés au consul; mais celui-ci se rappelant ce qui était arrivé au chef de sa famille, Lucius Æmilius Mamercinus, consul en 276-478, ne voulut rien prendre sur lui et les renvoya prudemment au sénat (3).

Lucius Æmilius, nommé consul une seconde fois en 425-329, avec Caïus

(1) Tite-Live, lib. 6, n° 38. — *Art de vérifier les dates*, IV, 340. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 595.

(2) Tite-Live, lib. 7, n° 1. — *Art de vérifier les dates*, IV, 343-345. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 595; III, 2.

(3) Tite-Live, lib. 7, n°s 22-39; lib. 8, n°s 1-2-3. — *Art de vérifier les dates*, IV, 355-363. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 98.



Plautius Decianus, s'empara de *Privernes*, assiégée depuis l'année précédente, obtint le triomphe et prit, à cette occasion, le surnom de *Privernas.* Précédemment et en 419-355, sous le consulat de Marcus Valerius Corvus IV et de Marcus Atilius Regulus, il avait été investi de la dictature pour tenir les comices consulaires (1).

La même dignité lui fut conférée une seconde fois, en 438-316, sous le consulat de Spurius Nautius Rutilus et de Marcus Popilius Lœnas; il alla prendre le commandement de l'armée et fit le siége de Saticula, qui s'était révoltée. Les Samnites vinrent au secours de cette ville, leur alliée, mais ils furent battus, et pour faire diversion ils allèrent assiéger Plistia, ville alliée des Romains (2).

9. Tiberius Æmilius Mamercinus, frère de Lucius, avait débuté dans les affaires de la république, en 402-352, sous le consulat de Publius Valerius Potitus Publicola et de Caïus Marcius Rutilus, et donné une haute opinion de sa capacité à l'occasion de la question des dettes, objet incessant des réclamations du peuple et de ses tribuns. Tiberius Æmilius fut alors l'un des quinquevirs ou commissaires chargés d'aviser à l'acquittement des dettes dont le peuple était grevé, et d'établir à cet effet une banque alimentée par le trésor public. L'opération était difficile et délicate, car elle était de la nature de celles où, quelque soin qu'on apporte, on est sûr de mécontenter l'une des parties, et souvent toutes les deux; il eut pour collègue dans cette mission Caïus Duilius, Publius Decius Mus, Marcus Papirius et Quintus Publilius; les quinquevirs usèrent de si grands ménagements pour concilier les intérêts des débiteurs et ceux des emprunteurs, tantôt en tirant du trésor les sommes nécessaires pour libérer les débiteurs sans ressources, tantôt, et à l'égard de ceux qui manquaient plus de bonne volonté que de moyens, en faisant une estimation équitable de leurs biens et en les adjugeant à leurs créanciers; tantôt enfin, en faisant aux débiteurs solvables des avances garanties par leurs biens, qu'ils acquittèrent la majeure partie des dettes à la satisfaction générale de tous les intéressés (3).

En 413-341, ce même Tiberius Æmilius était préteur à Rome, sous le consulat de son frère Lucius Æmilius Mamercinus Privernas et de Plau-

(1) Tite-Live, lib. 8, nº 21. — *Art de vérifier les dates*, IV, 379. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 141.

(2) Tite-Live, lib. 8, nº 16; lib. 9, nº 21. — *Art de vérifier les dates*, IV, 393.— Rollin, *Hist. rom.*, III, 241.

(3) Tite-Live, lib. 7, nº 21.— *Art de vérifier les dates*, IV, 355.— Rollin, *Hist. rom.*, III, 42.



tius Hypsœus. Ce fut à lui que les députés samnites s'adressèrent, et il leur répondit, après avoir consulté le sénat, qu'il n'avait pas tenu au peuple romain que l'alliance des Samnites ne fût religieusement observée; mais que du moment qu'ils se repentaient d'avoir follement commencé la guerre, le sénat leur pardonnait et consentait à renouer avec eux l'ancienne alliance (1).

Deux ans plus tard, en 415-339, il était consul avec Quintus Publilius Philo, et chargé de la guerre contre les Latins révoltés. Tiberius Æmilius parvint non-seulement à les contenir, mais encore à les repousser du territoire de la république; mais il abandonna maladroitement le siége de Pedum pour venir à Rome solliciter, comme son collègue Publilius, l'honneur du triomphe. Le sénat, en accordant le triomphe à Publilius, qui avait rempli toute sa mission, le refusa à Æmilius, non-seulement pour avoir abandonné le siége par lui commencé, mais encore parce qu'il n'avait pas terminé la guerre ni même la campagne. Æmilius, irrité de ce refus, ne cessa dès ce moment d'accuser les sénateurs de partialité, les discrédita dans l'esprit du peuple et se conduisit, pendant le reste de son consulat, comme le faisaient d'habitude les tribuns du peuple les plus factieux (2).

Branche des Papus.

Le surnom de *Papus* vient-il de papula, bourgeon, bouton, ou de la graine légère du chardon, que Festus appelle papus? La question a peu d'intérêt par elle-même et ne doit occuper que ceux qui ont la prétention de tout expliquer. La branche des Papus ne compte parmi les consulaires que trois de ses membres, et encore ne paraissent-ils qu'à de longs intervalles.

10. Marcus Æmilius Papus, fils de Quintus, M. F, fut nommé dictateur en 433-321, après l'affront que subit l'armée romaine dans les défilés de Caudium, où les consuls Spurius Postumius Regillensis et Titus Veturius Calvinus s'étaient laissés enfermer par les Samnites. Les Romains se trouvèrent dans la dure nécessité de passer sous le joug ou sous les fourches, et la magistrature d'Æmilius Papus eut moins pour objet de réparer cette grande humiliation que de tenir les comices consulaires,

(1) Tite-Live, lib. 8, nº 2.— *Art de vérifier les dates*, IV, 363. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 99.
(2) Tite-Live, lib. 8, nº 12.— *Art de vérifier les dates*, IV, 367.—Rollin, *Hist. rom.*, III, 135.

encore fut-il impossible d'y procéder, tant était grand le découragement. Il fallut recourir aux interrois (1).

11. Ce n'est plus qu'en 472-282 qu'on voit paraître un fils de ce dictateur, qui laissa plus de renom que son père. Quintus Æmilius Papus fut nommé consul, en 472-282, avec Caïus Fabricius Luscinus, et chargé de faire la guerre en Étrurie pendant que son collègue marchait contre les Lucaniens, les Brutiens et les Samnites. Ce fut cette année que, pour venger l'insulte faite aux ambassadeurs romains, la guerre fut déclarée aux Tarentins et conduite, l'année suivante, par un autre membre de la famille Æmilia, Quintus Æmilius Barbula (2).

En 474-280, sous le consulat de Publius Valerius Lœvinus et de Tiberius Coruncanius, Quintus Æmilius Papus fut envoyé avec Publius Cornelius Dolabella et Caïus Fabricius Luscinus, en ambassade auprès de Pyrrhus, roi d'Épire, pour traiter du rachat des prisonniers (3).

Deux ans après, en 476-278, on retrouve Quintus Æmilius Papus, consul une seconde fois avec le même Caïus Fabricius Luscinus, et, par un hasard singulier, chargé de faire la guerre aux mêmes ennemis. Enfin, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'ils furent encore censeurs ensemble en 479-275, sous le consulat de Marcus Curius Dentatus II et Lucius Cornelius Lentulus, et fermèrent le trente-troisième lustre. Cette censure fut célèbre par le zèle que les deux magistrats qui en étaient chargés apportèrent au maintien des mœurs antiques qui tendaient déjà à se relâcher. Ils rayèrent du nombre des sénateurs Publius Cornelius Rufinus, qui avait été deux fois consul et honoré de la dictature. Le motif de cette radiation fut que Cornelius Rufinus possédait en vaisselle d'argent un peu plus de dix livres pesant, ce qui était regardé comme un luxe dangereux, dans un temps où la frugalité et la simplicité étaient encore en honneur (4).

12. A un demi-siècle d'intervalle, Lucius Æmilius Papus, descendant de ce censeur, était consul avec Caïus Atilius Regulus, et obtenait le triomphe sur les Gaulois transalpins, qu'il avait attaqués dans leur marche

(1) Tite-Live, lib. 9, nº 7. — *Art de vérifier les dates*, IV, 388. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 200.

(2) Tite-Live, lib. 12, nº 5. — *Art de vérifier les dates*, IV, 432. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 423.

(3) Tite-Live, lib. 13, nº 14. — *Art de vérifier les dates*, IV, 435. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 457.

(4) Tite-Live, lib. 13, nº 44 ; lib. 14, nº 33. — *Art de vérifier les dates*, IV, 437-440. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 484-502.



sur Rome, et complétement défaits à la bataille de Télamon, en Étrurie, réparant ainsi pour les armes romaines l'échec que venait d'éprouver le préteur Cæcilius de la part de ces mêmes Gaulois (1).

Censeur en 534-220, avec Caïus Flaminius, sous le consulat de Lucius Valerius Philo et de Caïus Lutatius Catulus, Lucius Æmilius Papus participa à la construction du grand cirque et de la voie dite Flaminienne, ouvrages auxquels son collègue seul attacha son nom (2).

En 538-216, après le désastre de Cannes, le sénat manquant d'argent pour continuer la guerre, il fut rendu, sur la proposition du tribun du peuple Minucius, une loi qui établissait trois caissiers pour recevoir l'argent que les citoyens étaient invités à prêter à la république. Lucius Æmilius Papus fut un de ces trois caissiers; les deux autres furent Marcus Atilius Regulus, qui avait été deux fois honoré du consulat, et le tribun du peuple Lucius Scribonius Libo (3).

13. Son fils, Lucius Æmilius Papus, fut préteur en Sicile en 549-105, sous le consulat de Publius Cornelius Scipio et de Publius Licinius Crassus. Il mourut étant décemvir des sacrifices, en 582-172 (4).

14. On trouve également dans cette branche de la famille Æmilia, Marcus Æmilius Papus, qui mourut en 545-229, et paraît avoir été le frère de Lucius Æmilius Papus, qui précède (5).

Branche des Barbula.

On compte trois consuls dans cette branche, dont le chef dut son surnom à la petite barbe ou moustache qu'il portait.

15. Quintus Æmilius Barbula, fils de Quintus et petit-fils de Lucius, Q. F. L. N., fut deux fois consul avec Caïus Junius Bubulcus Brutus. Lors du premier consulat, qui eut lieu en 437-317, il fut chargé de la guerre contre les Lucaniens, et s'empara de Nerulum (6); lors du second, en 443-311, ce fut en Étrurie qu'il porta les armes romaines, et la bataille qu'il remporta devant Sutrium, assiégée par les Étrusques, lui valut l'honneur du triomphe (7).

(1) Tite-Live, lib. 20, nos 35, 36, 37, 42, 44.—*Art de vérifier les dates*, IV, 485, 486. — Rollin, *Hist. rom.*, IV, 296, 298, 309.

(2) Tite-Live, lib. 20, no 54.—*Art de vérifier les dates*, IV, 493.—Rollin, *Hist. rom.*, IV, 329.

(3) Tite-Live, lib. 23, no 21.

(4) Tite-Live, lib. 28, no 38, liv. 42, no 28.

(5) Tite-Live, lib. 27, no 6.

(6) Tite-Live, lib. 9, no 20.—*Art de vérifier les dates*, IV, 392.—Rollin, *Hist. rom.*, III, 240

(7) Tite-Live, lib. 9, nos 30, 32. — *Art de vérifier les dates*, IV, 398.— Rollin, *Hist. rom.*, III, 251, 255.

16. Son fils, Lucius Æmilius Barbula, Q. F. Q. N., fut consul avec Quintus Marcius Philippus, en 473-281, et chargé de faire la guerre aux Tarentins qui, l'année précédente, avaient grossièrement insulté les ambassadeurs romains. Æmilius dévasta leur territoire, gagna sur eux une bataille et les força à se renfermer dans leurs murailles, malgré les secours nombreux qu'envoya d'abord et leur amena ensuite Pyrrhus, roi d'Épire. Le proconsulat qui lui fut accordé l'année suivante lui donna occasion de contenir la Lucanie et les pays limitrophes, tout en surveillant de près les démarches de Pyrrhus, et lui procura le triomphe sur les Tarentins, les Samnites et les Salentins (1).

17. Il faut franchir ensuite toute une génération avant de trouver le troisième consulaire de cette famille, Marcus Æmilius Barbula, fils de Lucius et petit-fils de Quintus, L. F. Q. N., qui fut consul en 524-220, avec Marcus Junius Pera, et chargé de faire la guerre aux Gaulois cisalpins, descendants de ces Gaulois qui, après avoir pris et brûlé Rome en 365-389, sous la conduite de Brennus, s'étaient établis dans cette partie de l'Italie que nous appelons aujourd'hui Lombardie (2). Il résulte des médailles que ce Marcus Æmilius Barbula aurait exercé l'édilité curule avec Caïus Servilius.

Branche des Paulus.

La branche des Paulus est celle qui jeta le plus d'illustration sur la famille Æmilia, et cependant elle n'a produit que cinq consuls; mais du nombre était celui qui vainquit Persée et soumit la Macédoine à l'empire romain.

18. C'est en 452-302, que commence à figurer le chef de cette branche, Marcus Æmilius Paulus, fils et petit-fils de Lucius, L. F. L. N, qu'on voit à cette date consul avec Marcus Livius Denter. L'insurrection des Eques, qui ne voulaient pas souffrir l'établissement de la colonie de Carséoles, fut promptement apaisée par Caius Junius Bubulcus Brutus nommé dictateur à cette occasion ; mais le consul Æmilius fut choisi pour maître de la cavalerie par Quintus Fabius Maximus Rullianus, nommé cette même année dictateur pour réprimer une nouvelle insurrection qui se manifesta chez les Marses et qui fut plus sérieuse que celle des Eques. Entre ces deux expéditions, le consul Æmilius eut à repousser les Grecs lacédémoniens qui, sous la conduite de Cléonyme, étaient venus faire une descente sur la côte

(1) Tite-Live, lib. 12, nos 10-16-20; lib. 13, no 14. — *Art de vérifier les dates*, IV, 433-435. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 428.

(2) *Art de vérifier les dates*, IV, 482. — Rollin, *Hist. rom.*, IV, 268.

des Salentins, et s'étaient emparés de Thurium. Æmilius Paulus, après avoir repris cette ville, obligea Cléonyme à se rembarquer (1).

19. Un second Marcus Æmilius Paulus, fils de Marcus et petit-fils de Lucius, M. F. L. N, qui doit être probablement fils de celui dont je viens de parler, fut consul avec Servius Fulvius Pœtinus Nobilior, en 499-255, année malheureuse pour les armes romaines en Afrique. Le proconsul Marcus Atilius Regulus y fut vaincu et fait prisonnier par les Carthaginois, commandés par le Lacédémonien Xantippe. Le consul Æmilius Paulus balança ce désastre par le succès du combat naval livré au promontoire d'Hermée, où les Carthaginois perdirent quinze mille hommes et cent trente-quatre gros vaisseaux. Dans un autre combat sur terre près de Clupée, où s'étaient réfugiés les débris de l'armée de Regulus, les Carthaginois perdirent encore neuf mille hommes. Ces deux victoires successives du consul Æmilius lui firent décerner l'année suivante l'honneur du triomphe, et il fut élevé à cette occasion une colonne rostrale (2).

20. Son fils, Lucius Æmilius Paulus, M. F. M. N, fut édile curule avec Caïus Terrentius Varro, fils d'Aulus, ainsi que l'attestent les médailles, mais on ignore l'époque précise de cette magistrature. Il fut ensuite honoré deux fois du consulat : la première en 535-219, avec Marcus Livius Salinator. Les deux consuls furent chargés de faire la guerre à Démétrius de Pharos et aux Illyriens révoltés. Ils eurent bientôt pacifié cette contrée après s'être emparés des villes principales Dmale et Pharosi. Démétrius vaincu se réfugia auprès de Philippe, roi de Macédoine. Dans cette campagne, les exploits du consul Æmilius Paulus effacèrent à ce qu'il paraît ceux de son collègue, car le triomphe ne fut accordé qu'à Æmilius, mais l'un et l'autre consul furent à leur sortie de charge, en 536-218, accusés d'avoir détourné à leur profit une partie du butin, et de n'avoir pas fait du surplus une égale répartition entre les soldats. Cette accusation avait pour but spécial d'atteindre Livius Salinator qui n'était point aimé et qui fut seul condamné (3). Æmilius, quoique absous, conserva longtemps un vif ressentiment de l'outrage qui lui avait été fait et qui entachait sa réputation. Il faut bien que cette accusation n'ait eu aucun fondement réel et n'ait été qu'un prétexte pour exercer une vengeance populaire, ce qui

(1) Tite-Live, lib. 10, nos 1 et 3. — *Art de vérifier les dates,* IV, 409. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 288.

(2) Tite-Live, lib. 18, nos 11, 33, 34, 38. — Eutrope, lib. 11. — *Art de vérifier les dates,* IV, 460-462. — Rollin, *Hist. rom.*, IV, 113, 133.

(3) Tite-Live, lib. 20, nos 55-61. — *Art de vérifier les dates,* IV, 493. — Rollin, *Hist. rom.*, IV, 330-335.

n'était pas rare à Rome, car cette même année, 536-218, Marcus Livius Salinator et Lucius Æmilius Paulus reçurent une marque d'estime de la part du sénat qui les envoya en ambassade, avec Quintus Fabius Maximus Verrucosus, l'un des principaux personnages de la république, Caïus Licinius et Quintus Baëbius Tamphilus, pour aller demander au sénat de Carthage si c'était par son ordre qu'Annibal faisait le siége de Sagonte, ville alliée des Romains, et dans ce cas de déclarer la guerre aux Carthaginois (1).

Pendant le consulat de l'an 535-249 le sénat ordonna la destruction de tous les oratoires et temples consacrés à des divinités étrangères, notamment à Isis et à Osiris. La superstition avait alors jeté de si profondes racines dans l'esprit des Romains qu'il ne se trouva aucun ouvrier qui osât exécuter les ordres du sénat dans la crainte de commettre un sacrilége. Il fallut que le consul Æmilius donnât l'exemple ; et, mettant bas la robe consulaire, il prit une hache et commença à démolir les monuments du culte égyptien (2).

Lucius Æmilius Paulus fut consul une seconde fois en 538-216 et eut pour collègue Caïus Terentius Varro, dont la témérité et l'inexpérience furent si fatales à la république. Dans les circonstances où Rome se trouvait alors, en présence d'Annibal vainqueur à la Trébia et à Trasimènes, le sénat avait jeté les yeux sur Æmilius Paulus, homme froid et prudent, pour modérer la fougue impétueuse de Varron, nommé consul par la faction turbulente qui obéissait aux impulsions du tribun du peuple Baëbius Herennius. Æmilius ne s'était point mis sur les rangs, et ce n'était que par nécessité que, cédant aux sollicitations du sénat, il avait accepté la dignité consulaire. Il semblait pressentir l'issue funeste de cette campagne, car aux recommandations que lui faisait le vieux Fabius, homme d'expérience, d'éviter avec soin tout engagement général avec Annibal, et de chercher moins à rencontrer l'ennemi qu'à l'affamer et à le harceler, le consul répondait tristement qu'avec un collègue du caractère de Terentius Varro, il n'aurait jamais sur lui assez d'autorité pour lui faire accepter ces conseils de prudence, et que jamais il ne pourrait empêcher son présomptueux collègue d'en venir aux mains dès qu'il serait en présence d'Annibal. Æmilius n'avait que trop raison, et la bataille de Cannes, livrée contre son avis et malgré toutes ses représentations, justifia pleinement l'opinion qu'il avait de son collègue. Après avoir rempli tous les

(1) Tite-Live, lib. 21, n° 18. — *Art de vérifier des dates,* IV, 494. — Rollin, *Hist. rom.*, IV, 388.

(2) Valère Maxime, lib. 1, ch. v, n° 5. — Rollin, *Hist. rom.*, IV, 336.

devoirs d'un consul, Lucius Æmilius Paulus combattit comme un soldat et resta mort sur le champ de bataille.

Il laissa deux enfants : une fille nommée Æmilia, qui fut mariée à Publius Cornelius Scipio, surnommé l'Africain, et un fils, qui fut connu sous le nom de Paul Émile.

21. Lucius Æmilius Paulus, L. F. M. N., débuta par être triumvir pour l'établissement de la colonie de Crotone, en 560-195, sous le consulat de Publius Cornelius Scipio Africanus II et de Tiberius Sempronius Longus ; il eut pour collègues Cneus Octavius et Caïus Plætorius (1). Il fut ensuite édile curule en 562-193, sous le consulat de Lucius Quinctius Flamininus et de Cneus Domitius Ahænobarbus. Il avait pour collègue dans l'édilité Marcus Æmilius Lepidus, son parent ; pendant leur magistrature ils firent orner de boucliers dorés les voûtes du temple de Jupiter et bâtir deux nouveaux portiques. Æmilius Paulus fut cette même année associé au collége des augures et s'adonna avec une application extraordinaire à l'étude des rites et des cérémonies de la religion (2).

Nommé préteur en 563-192, sous le consulat de Publius Cornelius Scipio Nasica, et de Manius Acilius Glabrio, il eut encore pour collègue dans ces fonctions son parent Marcus Æmilius Lepidus. La Lusitanie lui échut en partage; il y resta plusieurs années, et répara bientôt par des victoires les échecs qu'il avait éprouvés à son début, et mérita l'honneur du triomphe en 565-190. Cette même année il fut l'un des dix commissaires envoyés par le sénat à Antiochus, roi de Syrie, pour régler les conditions de la paix sollicitée par ce prince (3).

D'un caractère froid et sérieux, Æmilius Paulus, qui ne savait pas se plier aux caprices de la multitude, ni prendre ces manières insinuantes à l'aide desquelles on se concilie souvent sa bienveillance, éprouva plusieurs refus avant d'arriver à la dignité consulaire. Son premier consulat n'eut lieu qu'en 572-182 et lui donna pour collègue Cneus Baëbius Tamphilus ; chargé de faire la guerre aux Liguriens, Æmilius, quoiqu'il eût des forces bien inférieures aux leurs, les battit en plusieurs rencontres, rendit inutile et sans résultat par l'énergie et l'habilité de sa défense la surprise de son camp, que les Liguriens avaient tenté pendant

(1) Tite-Live, lib. 34, n° 45.

(2) Tite-Live, lib. 35, n° 10. — *Art de vérifier des dates*, V, 58. — Rollin, *Hist. rom.*, VII, 307. — Plutarque, *Vie d'Æmilius*, V, n° 3.

(3) Tite-Live, lib. 35, n° 24; lib. 6-37, n°s 46-58-37-55-58. — Rollin, *Hist. rom.*, VII, 315. — Plutarque, *Vie d'Æmilius*, V, n° 4.



la nuit, et reçut enfin leur soumission l'année suivante pendant le proconsulat qui lui fut accordé pour terminer cette guerre. Le triomphe fut le prix de cette brillante campagne (1).

Le second consulat est celui qui mit le sceau à la haute réputation dont jouissait déjà Lucius Æmilius Paulus. Depuis quatre ans les Romains faisaient la guerre contre Persée, roi de Macédoine, et malgré tous leurs efforts, trois consuls envoyés successivement n'avaient pu la terminer. Cette gloire lui était réservée. Nommé consul en 586-168, avec Caïus Licinius Crassus, la Macédoine lui échut en partage. Les mesures qu'il prit aussitôt firent juger de la vigueur et de l'habilité avec laquelle il devait conduire cette guerre; non-seulement il envoya des commissaires inspecter minutieusement l'armée et la flotte, s'assurer de la quantité des vivres qui était disponible et de celle qui serait nécessaire pour l'armée nouvelle qu'il devait conduire; mais encore il se fit rendre un compte exact de la position des deux armées, des forces de l'ennemi, des ressources que présentait le pays, des alliés sur lesquels on pouvait compter. Ce ne fut qu'après avoir été bien renseigné sur tous ces points et avoir réuni tous les approvisionnements dont il avait besoin, qu'il entra en campagne (2).

Mais ce fut surtout dans la conduite de cette guerre de Macédoine que Lucius Æmilius Paulus se montra grand capitaine, et la discipline qu'il introduisit dans l'armée contribua puissamment au succès de l'expédition. Jusqu'à lui, les généraux romains étaient dans l'usage de tenir toute la journée l'armée entière sous les armes lorsqu'on était en présence de l'ennemi, afin d'être toujours prêt à repousser une attaque; il en résultait que les hommes et les chevaux, épuisés par la fatigue et souvent par la chaleur, se trouvaient hors d'état de résister longtemps à la brusque attaque d'un ennemi qui savait choisir le moment favorable, et souvent le moindre détachement de gens frais, familiers avec le pays, suffisait pour mettre en désordre une armée fatiguée par les veilles. Le consul Æmilius substitua à cette méthode vicieuse l'établissement de grands corps de garde avancés qui, relevés au bout d'un certain temps, permettaient au gros de l'armée de prendre du repos en toute securité, et de se trouver ainsi en état de résister toujours et avec avantage à une attaque générale, si subite qu'elle pût être. La nuit, les sentinelles veillaient sans bouclier,

(1) Tite-Live, lib. 39, nº 56 ; lib. 40, nº 34. — *Art de vérifier les dates*, V, 78-80. — Rollin, *Hist. rom.*, VII, 479-487-491.

(2) Tite-Live, lib. 44, nºs 17-39-41. — Velleius Paterculus, lib. 1, ch. 10. — *Art de vérifier les dates*, V, 100-106. — Rollin, *Hist. rom.*, VIII, 109-174.

afin qu'elles fussent plus attentives au soin de leur conservation, et de plus elles eurent ordre d'avertir immédiatement si l'ennemi faisait quelque mouvement, et de se replier à mesure qu'il approchait. Le mot d'ordre se donna à voix basse par le tribun légionnaire et se transmettait silencieusement et sans tumulte par les centurions à toute l'armée. Ce fut avec ces éléments de succès qu'Æmilius Paulus s'était préparé à combattre. La sanglante bataille de Pydna décida du sort de la Macédoine. Persée, vaincu et fugitif, fut bientôt obligé de se rendre prisonnier. La nouvelle de cette victoire transmise promptement à Rome y répandit une joie universelle. Valère Maxime rapporte qu'avant qu'elle fût arrivée officiellement elle avait été annoncée plusieurs jours auparavant par Publius Vatinius, préfet de Réate, qui s'en allant de nuit à Rome avait vu Castor et Pollux montés sur des chevaux blancs et couverts de sueur, qui lui annoncèrent que le jour précédent Paul Émile avait vaincu Persée. Vatinius ayant fait part de cet événement fut traité de visionnaire; mais peu de jours après les lettres du consul vinrent confirmer l'exactitude de son récit (1).

Le roi Persée orna, en 587-167, le triomphe de Lucius Æmilius Paulus. Ce triomphe, que des envieux osèrent lui contester, dura trois jours entiers et fut le plus magnifique qui eût encore été vu à Rome. Æmilius avait apporté de Macédoine tant de richesses qui furent déposées au trésor public, que jusqu'en l'année 711-43, il ne fut pas nécessaire de recourir pour la solde des troupes à l'impôt spécial établi à cet effet en 349-405, sous le tribunat militaire de Publius Cornelius Rutilus Cossus, Lucius Valerius Politus II, Cneus Cornelius Cossus, et Numerius Fabius Ambussus. La Macédoine fut réduite en province romaine en 610-145 (2).

Les fonctions de censeur complétèrent en 590-164 la série des magistratures qui illustrèrent et qu'illustra à son tour Lucius Æmilius Paulus. Il eut pour collègue Quintus Marcius Philippus qui, comme lui, avait fait la guerre en Macédoine contre le roi Persée. Ils procédèrent ensemble au cinquante-troisième lustre, et le dénombrement des citoyens s'éleva à 337-452 (3).

Lucius Æmilius Paulus mourut en 594-160, sous le consulat de Lucius Anicius Gallus et de Marcus Cornelius Cethegus. Ses funérailles se firent

(1) Tite-Live, lib. 45, n° 1. — Valère Maxime, lib. 1, ch. 10, n° 1.

(2) Tite-Live, lib. 45, n° 39. — *Art de vérifier les dates*, V, 106. — Rollin, *Hist rom.*, VIII, 205. — Plutarque, *Vie d'Æmilius*, V, 41.

(3) Tite-Live, lib. 46, n°s 16 et 17. — *Art de vérifier les dates*, V, 108. — Rollin, *Hist. rom.*, VIII, 270. — Plutarque, *Vie d'Æmilius*, V, 93.

avec une pompe digne du mérite et du caractère d'un citoyen aussi recommandable. Le sénat entier y assista et fut suivi de toute la population, qui interrompit ses travaux pour rendre ce dernier hommage à un homme de bien. Les ambassadeurs de Macédoine, qui étaient alors à Rome, demandèrent comme une faveur qu'il leur fût permis de porter son lit funèbre, marque d'estime personnelle d'autant plus honorable et extraordinaire qu'elle partait de ceux-là même que Paul Émile avait vaincus, et qui témoignait ainsi de la vénération qu'il inspirait aux ennemis de la république. Æmilius Paulus, qui avait tant enrichi le trésor public, laissa à peine assez de fortune pour payer la dot qu'il avait reçue de sa femme (1). Il avait épousé en premières noces Papiria, fille de Caïus Papirius Maso, homme consulaire, et laissa d'elle deux fils et trois filles. L'aîné des fils entra par adoption dans la famille Fabia, et c'est celui qui est connu dans l'histoire sous le nom de Quintus Fabius Maximus Æmilianus. Le plus jeune fut adopté par la famille Cornelia, de la branche des Scipions ; il est connu sous le nom de Publius Cornelius Scipio Africanus Æmilianus. L'un et l'autre ont dignement soutenu l'honneur de leurs familles primitive et adoptive. Des trois filles, Æmilia, l'aînée, fut mariée à Quintus Ælius Tubero, l'un des hommes les plus vertueux de son temps, dit Plutarque, et celui des Romains qui supporta la pauvreté avec le plus de grandeur d'âme et de dignité (2) ; Tertia fut mariée à Marcus Porcius Cato Licinianus, fils de Caton l'Ancien, dit le Censeur. On ne sait ce que devint la seconde fille. Deux autres fils, qu'il eut d'un second mariage, moururent jeunes en 587-167, l'année même du triomphe de leur père, l'un, âgé de douze ans, trois jours avant la cérémonie du triomphe ; l'autre, âgé de quatorze ans, quelques jours après (3).

Les deux Æmilius Paulus qu'on rencontre en 704 et 754, appartiennent à la branche des *Lepidus* qui suit.

Branche des Lepidus.

De toutes les branches de la famille Æmilia, c'est dans celle des Lepidus qu'il peut exister le plus de confusion en raison du grand nombre d'individus du prénom de Marcus qu'on rencontre dans l'histoire à des époques souvent contemporaines et avec des fonctions si analogues, qu'il est pres-

(1) Tite-Live, lib. 46, nos 40-42. — *Art de vérifier les dates,* V, 112. — Rollin, *Hist. rom.,* V, 276. — Valère Maxime, lib. 11, ch. 10. — Plutarque, *Vie d'Æmilius,* V, no 43.

(2) Plutarque, *Vie d'Æmilius,* V, 15. — Rollin, *Hist. rom.*, VIII, 279.

(3) Velleius Paterculus, lib. 1, ch. 11. — Tite-Live, lib. 46, no 43.

que impossible d'établir entre eux une filiation exacte. Ce n'est donc qu'à l'aide de l'appréciation des dates qu'on peut suivre les différents membres de cette branche, dans laquelle on compte douze consulats, de l'an 469-285 à l'an 733-21 inclusivement.

22. D'après son étymologie, le surnom de *Lepidus* semblerait avoir été donné au chef de cette branche en raison des agréments de la figure ou de ceux du caractère ; l'histoire n'apprend rien de personnel sur le premier Marcus Æmilius Lepidus, sinon qu'il fut consul en 469-285 avec Caïus Claudius Canina (1). De qui descendait-il? on l'ignore.

23. En 522-232, on trouve un second Marcus Æmilius Lepidus, fils et petit-fils de Marcus, M. F. M. N., consul avec Marcus Publicius Malleolus; les deux consuls ne marquèrent leur administration que par la perte qu'ils éprouvèrent en Corse de tout le butin qu'ils avaient fait dans une expédition en Sardaigne (2).

Il se présenta une seconde fois pour le consulat en 538-216, mais on lui préféra Lucius Æmilius Paulus, son parent; il mourut en 539-215, laissant trois fils : Lucius, Marcus et Quintus, qui firent célébrer pendant trois jours des jeux funèbres en son honneur, et donnèrent à cette occasion le spectacle de vingt-deux paires de gladiateurs (3).

24. Il est difficile de dire si Marcus Æmilius, qui fut préteur en Sicile en 536-218, sous le consulat de Publius Cornelius Scipio et de Tiberius Sempronius Longus, est le même que celui qui précède, et si même il appartenait à la branche des Lepidus (4).

25. Un autre Marcus Æmilius fut préteur à Rome en 537-217, sous le consulat de Cneus Servilius Geminus et de M. Atilius Regulus II, et fut chargé par le sénat du soin d'exécuter les prescriptions des pontifes relatives à différentes cérémonies religieuses, notamment celle du Lectisternium et du Primtema sacré ou *Ver sacrum* (5).

26. L'histoire ne dit rien de Lucius Æmilius Lepidus ni de Quintus Æmilius Lepidus, tous deux fils de Marcus dont il est parlé au nº 22 ; tout ce qu'on sait, c'est qu'un Marcus Æmilius Lepidus, qu'on trouve édile curule en 562-193, sous le consulat de Lucius Quinctius Flamininus et

(1) Tite-Live, lib. 11, nº 29. — *Art de vérifier les dates*, IV, 430. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 418.

(2) Tite-Live, lib. 22, nº 35. — *Art de vérifier les dates*, IV, 480. — Rollin, *Hist. rom.*, IV, 265.

(3) Tite-Live, lib. 23, nº 30.

(4) Tite-Live, lib. 21, nºs 49-52.

(5) Tite-Live, lib. 22, nº 9.



de Cneus Domitius Ahænobarbus était fils de Quintus que l'on peut supposer avoir été l'un des fils de ce Marcus (1).

Il est probable que Marcus Æmilius Lepidus, édile en 562-193, est le même que Marcus Æmilius Lepidus qui fut préteur en Sicile, l'année suivante 563-192, sous le consulat de Manius Acilius Glabrio et de Publius Cornelius Scipio Nasica (2). — On conjecture, d'après les médailles, qu'il eut un frère du prénom de Lucius, qui était également désigné comme fils de Marcus et petit-fils de Quintus M. F. Q. N.

27. Marcus Æmilius Lepidus, troisième fils de Marcus, était édile curule en 540-214, sous le consulat de Quintus Fabius Maximus Verrucosus IV et de Marcus Claudius Marcellus III. Il eut pour collègues dans l'édilité Publius Sempronius Tuditanus et Cneus Fulvius *Centumalus* (3).

L'année suivante il fut préteur sous le consulat de Quintus Fabius Maximus et de Tiberius Sempronius Gracchus II. Il eut la charge de rendre la justice aux étrangers (4).

Il entra dans le sacerdoce en 544-210, sous le consulat de Marcus Valerius Lœvinus et de Marcus Claudius Marcellus IV, et fut nommé *décemvir sacrorum*, ou prêtre chargé de consulter les livres sacrés, à la place de Marcus Æmilius Numida qui venait de mourir (5).

En 553-201, sous le consulat de Publius Cornelius Lentulus et de Publius Ælius Pœtus, il fut envoyé, avec Caïus Claudius Nero et Publius Sempronius Tuditanus, auprès de Ptolémée, roi d'Égypte, pour annoncer à ce prince la défaite d'Annibal et des Carthaginois et lui témoigner la satisfaction du sénat de ce que, dans ces graves circonstances, il s'était montré l'allié fidèle du peuple romain (6).

L'année suivante, 554-200, sous le consulat de Publius Sulpicius Galba Maximus II, et de Caïus Aurelius Cotta, il se rendit, en quittant Alexandrie, auprès de Philippe, roi de Macédoine, pour lui demander par quel motif il faisait la guerre à Attalus et aux Rhodiens, alliés du peuple romain. La réponse hautaine du roi à l'envoyé romain détermina le sénat à déclarer la guerre (7).

En 564-191, il était tribun des soldats sous les ordres de Lucius Corne-

(1) Tite-Live, lib. 35, nº 10.
(2) Tite-Live, lib. 36, nº 2.
(3) Tite-Live, lib. 24, nº 43.
(4) Tite-Live, lib. 24, nº 44.
(5) Tite-Live, lib. 26, nº 24.
(6) Tite-Live, lib. 31, nº 2.
(7) Tite-Live, lib. 31, nº 17.

lius Scipio dans la guerre d'Antiochus, et chargé de la garde du camp pendant que le proconsul romain livrait bataille au roi de Syrie. Mais au lieu de rester simple spectateur du combat et de se renfermer dans le rôle passif qui lui avait été assigné, il amena à propos les deux mille hommes qu'il commandait, et cette réserve arrivant au moment où Antiochus, après avoir enfoncé l'aile droite des Romains, se croyait déjà sûr de la victoire, changea subitement la face du combat et contribua puissamment à la défaite du roi de Syrie (1).

La jalousie de Marcus Fulvius Nobilior l'empêcha de recevoir immédiatement le consulat, et ce ne fut qu'en 567-188 qu'il parvint à cette dignité dans laquelle il eut pour collègue Caïus Flaminius. Les deux consuls firent la guerre en Ligurie et Marcus Æmilius s'y distingua plus particulièrement. Ce fut lui qui, après avoir vaincu et désarmé le Liguriens, pacifia toute la contrée et fit continuer jusqu'à Rimini la voie dite Flaminienne; il était pontife alors, dignité qu'il avait obtenue en 556-198. Il avait fait vœu, s'il était vainqueur des Liguriens, d'élever deux temples, l'un à Diane, l'autre à Junon reine (2).

Élevé au grand pontificat en 574-181, sous le consulat d'Aulus Postumius Albinus et de Caïus Calpurnius Piso, à la place de Caïus Servilius Geminus, Marcus Æmilius Lepidus semblait avoir épuisé toutes les dignités à l'exception de la censure. Cette magistrature ne se fit pas attendre et il en fut honoré l'année suivante 575-180, sous le consulat de Lucius Manlius Acidinus Fulvianus et de Quintus Fulvius Flaccus, et eut pour collègue Marcus Fulvius Nobilior, son ennemi déclaré, aux intrigues duquel il devait d'avoir échoué deux fois dans la candidature du consulat. Æmilius donna un bel exemple de modération en se réconciliant publiquement et sincèrement avec Fulvius, dans l'intérêt de la magistrature qu'il était appelé à exercer avec lui. Cette même année il fut nommé prince du sénat (3).

Appelé à un second consulat en 579-176, avec Publius Mucius Scævola, ce fut encore en Ligurie qu'Æmilius Lepidus eut à faire la guerre; mais cette fois, pour éviter de nouvelles insurrections de la part de ce peuple turbulent, il eut recours à un moyen énergique; après avoir vaincu et désarmé les Liguriens, il les fit tous transporter et disséminer dans d'autres

(1) Tite-Live, lib. 37, no 43.

(2) Tite-Live, lib. 32, no 7; lib. 39, no 2; lib. 38, nos 42, 43. — *Art de vérifier les dates*, V, 72.

(3) Tite-Live, lib. 40, no 42; lib. 41, no 2. — *Art de vérifier les dates*, V, 84. — Rollin, *Hist. rom.*, VII, 506.

contrées de l'Italie. Marcus Æmilius reçut le triomphe au retour de cette expédition (1).

Marcus Æmilius Lepidus mourut en 602-152, sous le consulat de Marcus Claudius Marcellus III, et de Lucius Valerius Flaccius. Il fut remplacé dans le grand pontificat par Publius Cornelius Scipio Nasica. Toutes les dignités de la république lui avaient été déférées, et il eut en outre l'insigne honneur d'être chargé de la tutelle du jeune Ptolémée Épiphane, fils de Ptolémée Philopator, roi d'Égypte, qui en mourant laissa au peuple romain la tutelle de son successeur (2).

Il est à présumer que Marcus Æmilius Lepidus laissa d'autres fils que Marcus qui suit.

28. Marcus Æmilius Lepidus, fils de celui qui précède, fut en 571-184, sous le consulat de Quintus Fabius Labio et de Marcus Claudius Marcellus, triumvir avec Titus Æbutius Carus et Lucius Quinctius Crispinus, pour installer les colonies de Parme et de Modène, et faire le partage des terres concédées au nouveaux colons (3).

En 581-174, sous le consulat de Lucius Postumius Albinus et de Marcus Popilius Lænas, il fut l'un des décemvirs ou commissaires chargés de partager entre les alliés latins le territoire des Liguriens conquis par la république et dont son père Marcus Æmilius Lepidus avait transporté les habitants en 579-176. Les autres décemvirs étaient Caïus Cassius, Publius Cornelius Cethegus, Quintus et Lucius Apuleïus, Marcus Cæcilius, Caïus Salonius et Caïus Munacius (4).

Trois ans plus tard, en 584-171, sous le consulat d'Aulus Hostilius Mancinus et d'Aulus Atilius Serranus, il fut chargé, avec Caïus Lœlius, d'accompagner en Gaule les députés que Cincibulus, roi des Gaulois transalpins, avait envoyés à Rome pour se plaindre des déprédations et des actes d'hostilité commis par le proconsul Caïus Cassius Longinus. Ces deux envoyés romains étaient chargés en outre de présents pour le roi gaulois (5).

Ce même Marcus Æmilius Lepidus, M. F. M. N., était consul en 596-158 avec Caïus Popilius Lœnas II (6).

29. Un autre Marcus Æmilius Lepidus, dont la filiation n'est pas établie,

(1) Tite-Live, lib. 41, nº 22, 32. — *Art de vérifier les dates*, V, 89. — Rollin, *Hist. rom.*, VII, 481.

(2) Tite-Live, lib. 48, nºˢ 9 et 10. — *Art de vérifier les dates*, V, 119. — Rollin, *Hist. rom.*, VIII, 502.

(3) Tite-Live, lib. 39, nº 55.

(4) Tite-Live, lib. 42, nº 4.

(5) Tite-Live, lib. 43, nº 7.

(6) Tite-Live, lib. 47, nº 3. — *Art de vérifier les dates*, V, 113.

et que Sigonius désigne sous le surnom de *Porcina*, était préteur à Rome en 611-144, sous le consulat d'Appius Claudius Pulcher et de Quintus Cœcilius Macedonicus (1).

Nommé consul en 617-138 avec Caïus Hostilius Mancinus, le sénat l'envoya dans cours de l'année remplacer en Espagne son collègue rappelé à Rome pour rendre compte de sa conduite, après le traité qu'il avait souscrit devant Numance. Æmilius, dépassant les instructions qu'il avait reçues, saisit un prétexte pour commettre des hostilités sur le territoire des Vaccéens et se prépara à faire le siége de Pallantia. Vainement le sénat lui fit intimer par deux envoyés l'ordre de laisser les Vaccéens en paix; le consul ne tint nul compte des ordres du sénat et continua le siége de Pallantia, mais il n'y fut pas plus heureux que son collègue Mancinus ne l'avait été devant Numance, et l'année suivante il se trouva dans la nécessité de lever le siége honteusement; il choisit le moment de la nuit pour s'éloigner, mais il ne put le faire si secrètement que les Pallantins n'en eussent connaissance et ne se missent immédiatement à sa poursuite. L'armée consulaire battant en retraite éprouva des pertes considérables et eût pu être entièrement détruite si l'ennemi eût mis dans sa poursuite plus de persistance et d'activité. De retour à Rome Æmilius, au sortir de charge, fut accusé et condamné à une amende considérable (2).

30. Un neuvième Marcus Æmilius Lepidus, fils et petit-fils de Marcus, M. F. M. N., faisait partie du collége des augures; il fut consul en 628-127 avec Lucius Æmilius Orestes. Son consulat n'offre de remarquable que la célébration des jeux séculaires. C'est ce même Marcus Æmilius Lepidus que les censeurs Cneus Servilius Cœpio et Lucius Cassius Longinus Ravilla firent citer à leur tribunal en 629-126, sous le consulat de Marcus Plautius Hypsœus et de Marcus Fulvius Flaccus, parce qu'il payait six mille sesterces pour le loyer de sa maison. A ce propos, Velleïus Paterculus fait cette réflexion qu'aujourd'hui c'est à peine si l'on voudrait reconnaître pour sénateur un homme qui se logerait à un prix si modique (3). Il est vrai de dire qu'entre l'an 629-126 et l'époque à laquelle vivait Velleïus Paterculus, 783-32 de l'ère chrétienne, il y a un intervalle de cent cinquante-quatre années, et que les mœurs romaines s'étaient singulièrement modifiées dans cette période. Six mille sesterces représenteraient

(1) Tite-Live, lib. 53, nº 7.

(2) Tite-live, lib. 55, nºs 11, 12, 17. — *Art de vérifier les dates*, V, 135. — Rollin, *Hist. rom.*, VIII, 450, 454.

(3) Tite-Live, lib. 60, nº 22. — *Art de vérifier les dates*, V, 145, 165. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 156. — Velleïus Paterculus, lib. II, chap. 9.

actuellement 1,200 fr. de notre monnaie, en calculant le denier romain au prix de 80 centimes.

31. Après ce Marcus Æmilius en paraît un autre du même nom qui fait peu d'honneur à la famille Æmilia. Homme sans talents et sans moralité, mais non sans ambition, il avait exercé la préture en Sicile et ses concussions lui avait attiré, au sortir de charge, une accusation très-légitime et trop bien fondée à ce qu'il paraît, mais dont il parvint à paralyser l'effet par l'influence qu'il avait sur la populace. Tous les moyens qui pouvaient contribuer à l'augmentation de sa fortune lui convenaient; aussi ne se fit-il aucun scrupule de flatter le dictateur Lucius Cornelius Sylla et profita de ses bonnes grâces pour s'enrichir aux dépens des proscrits, ce qui lui permit d'acheter plutôt que d'obtenir le consulat en 676-79. Sylla l'avait bien jugé en le regardant comme le plus mauvais des hommes. Une fois au pouvoir Marcus Æmilius comprit qu'il était de son intérêt qu'on ne revint pas sur l'accusation dont il avait été l'objet et qui n'était pas encore purgée : il s'étudia alors à créer à la république assez d'embarras présents pour qu'on ne songeât point à revenir sur le passé. Dans ce but, il entreprit de faire annuler toutes les lois de Sylla et se déclara le protecteur du parti de Marius dont il avait cependant recueilli les dépouilles. Tous les gens de bien, pour éviter de nouveaux bouleversements toujours préjudiciables à la république, se réunirent à Quintus Lutatius Catulus, collègue d'Æmilius dans le consulat, et s'opposèrent avec lui aux projets de ce factieux. Il fallut recourir aux armes. Æmilius Lepidus, déclaré ennemi public par le sénat, poursuivi et vaincu par Catulus, n'eut d'autre ressource que de se réfugier en Sardaigne avec les débris de son armée. Il y mourut l'année suivante, 677-78, de chagrin, dit-on, de savoir sa femme Apuleïa infidèle (1).

32. Dans l'ordre chronologique se présente un Marcus ou plutôt Manius Æmilius Lepidus qui, au rapport de Valère Maxime, se fit remarquer de bonne heure par une action d'éclat. N'ayant alors que quinze ans, il assistait à une bataille dans laquelle il tua de sa main un ennemi et sauva la vie à un citoyen. Le sénat crut devoir récompenser le courage de ce jeune homme en lui faisant élever une statue ornée d'un cœur d'argent (2). Les médailles ont conservé la mémoire de cet événement.

Ce Marcus ou Manius Æmilius Lepidus fut consul en 688-67, avec

(1) Tite-Live, lib. 90, nos 1, 9, 10, 11, 12, 15, 16. — *Art de vérifier les dates*, V, 386. — Rollin, *Hist. rom.*, X, 349, 350, 365, 368. — Eutrope, liv. V.

(2) Valère Maxime, lib. 3, ch. Ier, no 1.



Lucius Volcatius Tullus. La guerre de Mithridate, dont Pompée fut chargé en exécution de la loi présentée par le tribun du peuple Manilius, loi qui souleva à Rome tant d'opposition, fut le grand événement de ce consulat. C'est à cet Æmilius qu'on attribue la reconstruction en pierre de l'ancien pont de bois appelé Sublicius (1).

33. Marcus Æmilius Lepidus, qui joua un grand mais triste rôle dans les affaires de la république, est indiqué par les médailles contemporaines comme fils de Marcus et petit-fils de Quintus, M. F. Q. N. Mais duquel des trois Marcus qui précèdent, descendait-il? ne serait-ce pas du Marcus ou plutôt Manius qui précède, lequel aurait pu être fils d'un Quintus resté inconnu ?

Celui dont il s'agit actuellement avait été interroi en 702-52, et exerçait la préture à Rome en 705-50, lorsque Caïus Julius Cæsar s'en servit pour se faire nommer dictateur contre toutes les règles. En reconnaissance de ce service, Cæsar se l'adjoignit comme consul en 708-47-46, l'année de la réforme du calendrier, mais le seul et vrai consul était Cæsar, qui le fit son maître de la cavalerie ou plutôt son aide de camp pendant sa troisième dictature en 709-45. Après la mort de Cæsar, Marcus Æmilius Lepidus, élevé d'abord au grand pontificat, se trouva mêlé à toutes les intrigues politiques de cette époque et fit, en 711-43, partie de ce trop fameux et sanglant triumvirat formé par Marcus Antonius et la jeune Octavien, association monstrueuse où chacun donna pour gage la tête de ses parents et de ses amis, et que condamnèrent ceux-là même qui en profitèrent, pour me servir de l'expression énergique de Tacite (2).

Marcus Æmilius Lepidus fut une seconde fois consul en 712-42 avec Lucius Munacius Plancus ; mais alors le consulat n'était déjà plus qu'un titre apparent sans pouvoir réel. Toute l'autorité résidait de fait dans la main d'Octavien Cæsar qui, dans la personne de Plancus, avait donné un surveillant plutôt qu'un collègue à Lepidus dont il avait de justes raisons de se défier. Octavien jugea toutefois utile à ses desseins de conserver au pouvoir un homme qui, tout suspect qu'il était, ne lui causait en réalité aucun ombrage sérieux, et l'associa au second triumvirat en 717-37 ; mais par mesure de précaution il l'éloigna de Rome, et lui donna l'Afrique pour département : exil honorable qui l'empêchait de former des cabales

(1) Tite-Live, lib. 100, nº 1. — *Art de vérifier les dates*, V, 389. — Rollin, *Hist. rom.*, XI, 256.

(2) Tite-Live, lib. 107, nº 23 ; 110, nºs 6, 7, 38 ; 113, nº 56 ; 116, nº 19 ; 117, nº 3 ; 120, nº 19. — *Art de vérifier les dates*, V, 395-396-397. — Tacite, *Annales*, lib. 1, nº 10. — Rollin, *Hist. rom.*, XIII, 497.



au centre de l'empire. La conduite équivoque de Lépidus dans la querelle qui s'éleva entre Marc-Antoine et Octavien porta ce dernier à priver son faible collègue de la part nominale qu'il lui avait donnée dans le triumvirat; et Marcus Æmilius Lepidus, jouet d'Octavien tout autant que de Marc Antoine, se trouva réduit aux seuls honneurs du grand pontificat dont il jouit jusqu'à sa mort en 741-13 (1).

34. De Junia, sœur de Marcus Junius Brutus, Marcus Æmilius Lepidus dont il vient d'être parlé, eut un fils qui porta les mêmes prénom et surnom. Ce jeune Marcus Æmilius Lepidus, plus recommandable par sa bonne mine et par sa naissance que par sa conduite, forma le projet d'assassiner Octavien, à son retour à Rome, en 724-30; mais observé de près par Mécène, alors préfet de la ville, il fut bientôt arrêté, et paya de son sang la témérité d'un projet mal conçu (2).

35. Le triumvir Marcus Æmilius Lepidus avait un frère du prénom de Lucius qui porta en outre le surnom de Paulus, ce qui le fait confondre avec les Æmilius Paulus. Ce Lucius Æmilius Paulus Lepidus, fils de Marcus, M. F., avait été, en 695-60. questeur en Macédoine sous le consulat de Marcus Calpurnius Bibulus et de Caïus Julius Cæsar, et impliqué, sur la dénonciation d'un certain Vettius, dans une prétendue conspiration contre Pompée. L'accusation tomba d'elle-même devant le fait constant et bien établi de la présence de Lucius Æmilius en Macédoine, à l'époque même où le dénonciateur complaisant le faisait conspirer à Rome. Cette petite machination, à laquelle Cæsar n'était pas étranger, semblait devoir éloigner de lui celui qui avait failli en être la victime; cependant elle n'empêcha pas ce même Æmilius, consul en 704-51, avec Caïus Claudius Marcellus, de vendre son silence à Cæsar lorsque celui-ci mettait en jeu tous les efforts de sa politique pour empêcher le sénat de prononcer son rappel, sans prononcer également celui de Pompée auquel il était question de conserver le commandement. Cæsar paya très-largement ce service, et l'on porte au chiffre de soixante-quinze millions de sesterces (*sestuagiès quinquiès sestercium*), somme équivalente à quatre millions cinq cent mille francs de notre monnaie, ce que le consul Æmilius, reçut de Cæsar dans cette occasion; et comme s'il eût voulu perpétuer le souvenir de sa vénalité, Æmilius employa cette somme à élever la basilique qui porte son nom (3).

(3) Tite-Live, lib. 124, no 125; lib. 128, no 47; lib. 130, no 69, 70. — *Art de vérifier les dates*, V, 398-400. — Rollin, *Hist. rom.*, XV, 155, 390, 426. — Velleïus Paterculus, lib. 11, ch. 43.

(2) Tite-Live, lib. 133, no 72. — Rollin, *Hist. rom.*, XVI, 151. — Velleïus Paterculus, lib. 11, ch. 46.

(3) Tite-Live, lib. 109, no 2.

En 711-43, lors de la formation du triumvirat entre Marcus Antonius, Caïus Octavianus et Marcus Æmilius Lepidus, et ce dernier donna comme gage de la monstrueuse alliance la tête de son frère Lucius, celui-ci fut en conséquence porté sur la liste des proscrits; mais il trouva moyen de s'échapper, et l'influence de son frère ne lui fut pas inutile. On le retrouve censeur en 732-22, avec Lucius Munacius Plancus, sous le consulat de Marcus Claudius Marcellus Æserninus II et de Lucius Arruntius (1).

36. Son fils, Marcus Æmilius Lepidus Paulus, L. F. M. N., fut consul en 720-34, et substitué avec Caïus Memmius aux consuls titulaires Marcus Antonius II et Lucius Scribonius Libo. Ces deux consuls célébrèrent des jeux en l'honneur de Vénus, et Æmilius fit achever à ses frais le portique appelé Paulien (2).

37. Quintus Æmilius Lepidus, qui semble avoir été le frère du Paulus qui précède, fut consul en 733-21 avec Marcus Lollius Paulinus. Ce fut sous ce consulat que Lucius Fabricius fit construire le pont qui porte ce nom (3).

38. Ce n'est plus ensuite que sous les empereurs qu'on trouve un dernier Marcus Æmilius Lepidus, consul une première fois en 759-6 de l'ère chrétienne, avec Lucius Arruntius, et une seconde fois en 764-11, avec Titus Statilius Taurus (4).

Branche des Regillus.

La branche des Regillus n'est pas nombreuse et ne compte que trois noms. Le surnom de Regillus fait supposer que cette branche était originaire de la ville de Regilles.

38 *bis*. Marcus Æmilius Regillus était *flamen quirinalis* ou prêtre de Jupiter, lorsqu'il se présenta aux comices consulaires en 539-215, en même temps que Titus Otacilius, neveu de Quintus Fabius Verrucosus. On doit inférer de cette candidature, que Marcus Æmilius Regillus avait exercé antérieurement quelqu'une des magistratures inférieures, soit la préture, soit tout au moins l'édilité. Il eût été probablement nommé consul sans l'opposition que fit le vieux Fabius à l'élection de son neveu. Déjà une tribu toute entière avait donné ses suffrages en faveur des deux candidats, lorsque Fabius, qui présidait l'assemblée, fit faire silence et adressa au peuple une allocution, dans laquelle rappelant toute l'importance que devait avoir le choix des deux consuls qu'il s'agissait d'opposer à Annibal, et s'expri-

(1) Tite-Live, lib. 120, nº 19; 136, nº 8.
(2) Tite-Live, lib. 131, nº 49. — *Art de vérifier les dates*, V, 404.
(3) Tite-Live, lib. 136, nºˢ 19-21. — *Art de vérifier les dates*, V, 404.
(4) *Art de vérifier les dates*, 2ᵉ partie, IV, 134. — Crevier, *Hist. des Emp.*, I, 422.

mant particulièrement sur le peu de mérite d'Otacilius, il fit comprendre que dans les circonstances difficiles où se trouvait la république, on ne devait choisir comme consuls ni l'un ni l'autre des candidats. « Quand la mer est calme, dit-il, il n'y a pas de pilote qui ne puisse conduire le vaisseau ; mais lorsqu'il s'est élevé une tempête furieuse, lorsque le navire est devenu le jouet des vents, c'est alors qu'il faut placer au gouvernail celui qui a plus d'expérience et d'habileté. Nous ne naviguons pas sur une mer tranquille : plus d'un orage a déjà été sur le point de nous submerger ; c'est pourquoi nous ne saurions prendre trop de précautions pour choisir un homme capable qui nous conduise au port. Ce n'est qu'avec peine que je vous rappelle ici les souvenirs de Trasimène et de Cannes : mais pour éviter de pareils malheurs il est bon de se mettre quelquefois ces exemples devant les yeux. Crieur, ajouta-t-il, faites revenir la centurie Ania et qu'elle recommence à donner ses suffrages ».

L'autorité de ces paroles produisit son effet et changea complétement les dispositions du peuple dont le choix tomba sur Fabius lui-même et sur Marcus Claudius Marcellus (1).

Marcus Æmilius Regillus mourut en 549-205, sous le consulat de Publius Cornelius Scipio et de Publius Licinius Crassus Dives. Il était alors *flamen martialis* ou prêtre de Mars (2).

39. Son fils Lucius Æmilius Regillus était préteur en 564-191, sous le consulat de Lucius Cornelius Scipio et de Caïus Lælius. Il commandait la flotte romaine au combat naval de Myonnèse où il défit complétement la flotte d'Antiochus, roi de Syrie. Cette victoire lui valut, en 565-190, l'honneur du triomphe (3).

40. Un frère de Lucius, ayant le prénom de Marcus, faisait partie de l'expédition contre Antiochus, et mourut à Samos au commencement de la campagne en 564-191 (4).

Branche des Numida.

41. On ne trouve avec ce surnom d'autre individu que Marcus Æmilius Numida, *decemvir sacrorum*, ou prêtre chargé de la garde des livres sacrés, qui mourut en 544-210, sous le consulat de Marcus Valerius Lævinus et de Marcus Claudius Marcellus IV. Il fut remplacé dans ces

(1) Tite-Live, lib. 24, nos 7 et 8. — Rollin, *Hist. rom.*, V, 300.
(2) Tite-Live, lib. 29, no 11.
(3) Tite-Live, lib. 36, no 45, et lib. 37, nos 2, 14, 17, 19, 47.
(4) Tite-Live, lib. 37, no 22.

fonctions par son parent, Marcus Æmilius Lepidus, dont il a été parlé au nº 27 (1).

Branche des Scaurus.

Le surnom de *Scaurus*, qui se traduit en français par *Piedbot*, fut donné au chef de cette branche en raison d'une difformité de cette nature. Ce chef des Scaurus avait laissé sa branche dans un tel état de pauvreté, qu'elle était réduite à faire le commerce du charbon.

42. Le premier membre de cette branche dont l'histoire fasse mention, est Lucius Æmilius Scaurus qui, en 564-190, sous le consulat de Lucius Cornelius Scipio et de Caïus Lœlius, lors de la guerre d'Antiochus, servait sous les ordres du préteur Lucius Æmilius Regillus, et fut envoyé par cet officier avec trente vaisseaux pour garder l'Hellespont (2).

43. On voit ensuite Marcus Æmilius Scaurus, fils de Marcus et petit-fils de Marcus, M. F. M. N., qui fit ses premières armes en 630-135, sous Lucius Aurelius Orestes, proconsul en Sardaigne, et dut à ses talents la haute position qu'il occupa par la suite.

Édile curule en 631-124, sous le consulat de Quintus Cæcilius Metellus et de Titus Quinctius Flamininus, il apporta un soin tout particulier à la police de la ville, et dans les jeux qu'il fallut donner, il eut le bon esprit de ne pas afficher une magnificence que la modicité de sa fortune ne comportait pas; les fonctions de l'édilité curule lui avaient donné entrée dans le sénat; il s'y fit remarquer par une élocution facile et un jugement sain. Son opinion entraîna le sénat à prendre, en 633-123, une mesure vigoureuse contre Caïus Sempronius Gracchus et ses partisans qui troublaient la paix publique, et détermina cette compagnie à prononcer la formule sacramentelle qui donnait aux magistrats le pouvoir d'agir extraordinairement, *uti Lucius Opimius consul rempublicam defenderet* (3).

La préture qu'il exerça en 634-121, sous le consulat de Publius Manilius et de Caïus Papirius Carbo (4), devait le conduire tout naturellement à la dignité consulaire. Il se présenta comme condidat en 638-116, mais Quintus Fabius Maximus Eburnus lui fut préféré, et ce ne fut que l'année suivante, 639-116, qu'il fut nommé consul avec Marcus Cœcilius Metellus, fils de Metellus Macedonicus (5). Le succès de sa candidature laissa néan-

(1) Tite-Live, lib. 26, nº 23.
(2) Tite-Live, lib. 37, nº 31.
(3) Tite-Live, lib. 61, nº 20. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 161.
(4) *Art de vérifier les dates*, V, 274.
(5) Tite-Live, lib. 62, nº 24, 26. — *Art de vérifier les dates*, V, 320.



moins sur la mémoire de Marcus Æmilius Scaurus une tache dont il ne s'est jamais bien lavé. Il fut à cette occasion accusé de brigue par Publius Rutilius Rufus, le plus honnête homme qu'il y eût à Rome, et qui avait été son concurrent. Scaurus fut absous, il est vrai, mais moins en raison de ce que l'accusation n'était pas fondée qu'en raison de ce qu'elle partait d'un compétiteur qui semblait avoir voulu se venger de sa défaite (1).

Pendant son consulat il eut à faire la guerre aux Liguriens et aux Carniotes dont il triompha. Ce fut lui qui fit établir des chemins depuis Rome jusqu'au pied des Alpes, et creuser entre Parme et Plaisance des canaux pour assainir la Gaule Cispadane. C'est à des travaux de cette nature qu'il occupait ses soldats lorsqu'il n'avait pas d'ennemis à combattre; et il avait introduit dans son armée une discipline si exacte qu'on rapporte que dans une marche, Scaurus ayant établi son camp à proximité d'un verger, pas un fruit ne fut dérobé au propriétaire. Rollin même va plus loin : il rapporte, d'après Frontin, que c'était dans l'enceinte même du camp qu'était placé un arbre chargé de fruits qui fut scrupuleusement respecté par les soldats de Scaurus (2).

Il avait une si haute opinion de la dignité consulaire et du respect qui lui était dû, que non-seulement il ordonna à ses licteurs de déchirer la robe et de briser la chaise curule du préteur Publius Decius Mus, mais encore il interdit ce magistrat de ses fonctions parce qu'il ne s'était pas levé à son passage (3).

Ce fut aussi pendant son consulat que les censeurs Lucius Cæcilius Metellus et Cneus Domitius Ahænobarbus le nommèrent prince du sénat, au lieu et place de Quintus Cæcilius Metellus Macedonicus qui venait de mourir (4). Ce titre ne conférait aucun pouvoir effectif, mais il donnait une grande considération parce qu'il annonçait une prééminence de mérite et de vertus. Malheureusement Scaurus ne possédait pas toutes les vertus qu'on lui supposait, et il tint une conduite qui contrastait avec les nobles sentiments dont il faisait parade. Tout en affectant les dehors d'une sévère probité, sa réputation eut beaucoup à souffrir de la commission qu'il reçut, en 642-113, d'aller en Afrique demander compte à Jugurtha de sa

(1) Tite-Live, lib. 66, nº 16. — *Art de vérifier les dates*, V, 321. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 160.

(2) Tite-Live, lib. 62, nºs 51, 52, 53. — *Art de vérifier les dates*, V, 329, 330. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 162.

(3) Tite-Live, lib. 62, nº 26. — *Art de vérifier les dates*, V, 322. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 162.

(4) Tite-Tive, lib. 62, nº 28.

désobéissance aux ordres du peuple romain. Du caractère dont était Scaurus, et d'après le récit de Salluste, il est évident que le prince du sénat ne fut point à l'épreuve des présents du prince numide qui, suivant Florus, triompha de la vertu romaine en la personne de Scaurus (1).

Censeur en 645-110, avec Marcus Livius Drusus, Marcus Æmilius Scaurus aurait dû, suivant l'usage, abdiquer sa magistrature lorsque son collègue fut enlevé par la mort; il n'en fut rien, et il fallut qu'un tribun du peuple le menaçât de le faire conduire en prison pour l'obliger à se démettre. Il attacha son nom à la voie dite Æmilienne qu'il fit paver entièrement et fit réparer plutôt que reconstruire le pont Milvius (2).

Un second consulat lui fut accordé accidentellement en 647-108. Il fut appelé dans le cours de cette année à remplacer le consul Lucius Cassius Longinus, tué dans un combat contre les Liguriens (3).

En 663-92, sous le consulat de Lucius Marcius Philippus et de Sextus Julius Cæsar, Scaurus se trouva impliqué dans l'accusation portée contre plusieurs sénateurs auxquels on reprochait d'avoir favorisé la guerre dite sociale. Il repoussa cette accusation par la fermeté et la dignité d'une seule réponse. Le tribun du peuple Quintus Varius s'était porté son accusateur, et, après avoir longtemps déclamé contre lui, l'avait sommé de répondre. Scaurus, après avoir écouté patiemment la déclamation du tribun, se borna à ce peu de mots : « Romains, Quintus Varius, Espagnol de naissance, accuse Marcus Scaurus, prince du sénat, d'avoir soulevé les alliés; Marcus Scaurus, prince du sénat, le dénie. Il n'y a aucun témoin : auquel des deux ajouterez-vous le plus de foi ? » Le tribun, déconcerté, garda le silence, et l'accusation n'alla pas plus loin (4).

Marcus Æmilius Scaurus mourut en 668-87, sous le consulat de Lucius Cornelius Cinna II et de Caïus Marius VII.

44. Marcus Æmilius Scaurus, son fils, servait, en 653-112, dans l'armée du proconsul Quintus Lutatius Catulus, contre les Cimbres. La frayeur que causa aux Romains cette nuée de barbares fut si grande que l'armée entière tourna le dos, et ne se crut en sûreté que lorsque son général eut mis le Pô entre elle et l'ennemi. Le jeune Scaurus, de retour à Rome, fut traité de lâche par son père, qui lui défendit de paraître à l'avenir devant lui. Ce malheureux jeune homme, préférant la mort à la honte de se voir

(1) Tite-Live, lib. 64, n°s 20, 21. — Salluste, *Bell. Jugurth.*, n°s 15, 19. — Rollin, *Hist. rom.*, IX,220.

(2) Tite-Live, lib. 65, n° 21. — *Art de vérifier les dates*, V, 338.

(3) *Art de vérifier les dates*, V, 344.

(4) Tite-Live, lib. 71, n° 42. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 549.



chassé de la maison paternelle, se perça de son épée. L'*Art de vérifier les dates* porte à la date de 639-116 la mort du jeune Scaurus (1).

45. Le troisième Marcus Æmilius Scaurus est plus connu par ses profusions et son avidité que par ses exploits. Questeur de Pompée en 691-64, il exerça sur ce général une influence dont il profita pour se livrer impunément à des exactions de toute espèce. Lors de la guerre contre les Arabes Nabatéens, en 693-62, il se constitua juge du différend entre Hircan et Aristobule, fils du roi Aretas, et fit pencher la balance du côté d'Aristobule, qui avait appuyé ses raisons d'un cadeau de 300 talents, environ 900,000 francs de notre monnaie (2). Il ne faut donc pas s'étonner si, pendant son édilité, en 696-59, sous le consulat de Lucius CalpurniusPiso Cœsoninus et d'Aulus Gabinius, Scaurus fut en état de donner ces jeux magnifiques, qui surpassèrent en somptuosité tout ce qui avait été vu jusqu'alors. Indépendamment des combats d'animaux qu'il donna dans le cirque, et dans lesquels il fit paraître cinquante panthères, il donna des combats d'athlètes, chose inconnue à Rome. Mais ce qui surpassa toutes ces magnificences, ce fut le théâtre qu'il fit construire pour cette solennité et qui était assez vaste pour contenir quatre-vingt mille spectateurs. Pline, qui nous a conservé le détail de ce somptueux édifice, rapporte que l'étage inférieur était en marbre, celui du milieu en verre, et celui du dessus en bois doré. Trois cent soixante colonnes du plus beau marbre et trois mille statues de bronze servaient à la décoration de ce théâtre, indépendamment d'une infinité de tableaux. Tout ce qui servait à l'habillement des acteurs était en toile d'or; et c'était pour un mois seulement qu'on avait élevé cette merveille ! (3)

Le gouvernement ou la préture de Sardaigne, que la faveur lui fit obtenir en 699-56, sous le consulat de Cneus Pompeius Magnus II et de Marcus Licinius Crassus II, fut pour Scaurus une occasion de se livrer à de nouvelles déprédations pour satisfaire ses prodigalités, et il pilla sans miséricorde les malheureux Sardiotes. Aussi, dès qu'il fut sorti de charge, en 700-55, il fut l'objet d'une accusation de concussion, et Valerius Triarius, son accusateur, lui porta ce singulier défi : « La loi me permet de faire entendre contre vous cent vingt témoins; je consens à ce que vous soyez absous si vous pouvez produire un pareil nombre d'habitants auxquels vous n'ayez rien enlevé. » L'accusation était malheureusement si bien fondée,

(1) Tite-Live, lib. 68, n° 50. — *Art de vérifier les dates*, V, 354.

(2) Tite-Live, lib. 103, n° 54. — Rollin, *Hist. rom.*, XI, 330, 341 ; XII, 69.

(3) Tite-Live, lib. 104, n° 42. — Pline , *Hist.* lib. XXXVI, ch. 15. — Rollin, *Hist. rom.*, XII, 217.

que Scaurus se trouva dans l'impossibilité de profiter d'une offre si avantageuse ; néanmoins il fut absous, et de soixante-huit juges, huit seulement furent d'avis de la condamnation, et c'était Caton, alors préteur, qui présidait. Mais, avec tous les moyens de corruption que Scaurus avait à sa disposition, son acquittement n'a rien d'étonnant, surtout quant on sait qu'aux bassesses qu'il employait il faut ajouter l'influence de Pompée et d'autres personnes encore moins honorables. Scaurus venait d'épouser Mucia, femme de Pompée, que celui-ci venait de répudier en raison de son inconduite notoire (1).

Scaurus n'eut pas honte, malgré cela, de se présenter, en 701-54, pour le consulat, et d'employer ses moyens habituels pour appuyer sa candidature ; mais, cette fois, ses largesses illicites demeurèrent infructueuses et n'eurent d'autre résultat que de provoquer contre lui une accusation de brigue. Pompée, dont il s'était aliéné la faveur, lui fut contraire dans cette circonstance ; aussi fut-il condamné, malgré les clameurs de la populace qu'il avait ameutée (2).

Branche des Livianus.

Cette branche aurait dû rigoureusement venir après celle des Lepidus ; mais je n'ai cru devoir en parler que dans son ordre chronologique qui la place après la branche des Scaurus.

46. Mamercus Æmilius Lepidus Livianus, qui fut consul en 677-78, avec Decimus Junius Brutus, n'appartenait pas à la famille Æmilia, mais à la famille Livia, de la branche des Drusus, et n'était entré que par adoption dans la famille Æmilia, branche des Lepidus, et est indiqué comme fils de Mamercus et petit-fils de Marcus, Mam. F. M. N. Il était très-riche, mais il n'aimait pas à faire de la dépense, et, pour s'épargner celle qu'entraînait l'édilité par les jeux qu'on était dans l'obligation de donner, il ne s'était pas présenté pour cette magistrature. Le peuple s'en souvint lorsqu'il demanda le consulat, et le fit échouer dans sa candidature. Ce ne fut qu'à grand'peine qu'il parvint à la dignité consulaire qu'il partagea, en 677-78, avec Decimus Junius Brutus (3).

Branche des Buca.

La dernière branche de la famille Æmilia est celle qui porta le surnom

(1) Tite-Live, lib. 106, n° 7. — Valère Maxime, lib. VIII, ch. 1. — Rollin, *Hist. rom.*, XIII, 129.
(2) Tite-Live, lib. 107, n° 46. — Rollin, *Hist. rom.*, XIII, 183.
(3) Tite-Live, lib. 90, n° 14.

de Buca ou Bucca, surnom qui semble dénoter une origine locale. Il y avait en effet au pays des *Frentani*, sur le littoral de l'Adriatique, une ville portant le nom de *Buca*. Cette branche ne se montra que dans les derniers temps de la république, et ne compte qu'un seul individu.

47. Lucius Æmilius Buca vivait sous Caïus Julius Cæsar, et fut l'un des monétaires de ce dictateur, ainsi que l'attestent un grand nombre de médailles de cette époque qui l'indiquent comme fils de Quintus, Q. F.

Les médailles apprennent encore qu'il y eut des Æmilius avec les surnoms de Labeo, Bassus et Severus.

48. Marcus Æmilius Labeo fut duumvir colonial à Corinthe, avec Caïus Tiberius, beau-fils de l'empereur Auguste. Ce surnom de *Labeo*, qui correspond en français au mot *lippu*, ou qui a de grosses lèvres, est commun à plusieurs familles romaines.

49. Lucius Æmilius Bassus fut également duumvir à Corinthe, sous le règne d'Auguste. Le duumvirat, dans les colonies, correspondait, quant aux fonctions, au consulat romain.

50. Marcus Æmilius Severus fut duumvir à Illica, colonie militaire en Espagne, avec Marcus Cœlius Proculus, sous le règne de Tibère.

On trouve également, dans les médailles, la preuve de l'existence :

51. De Caïus Æmilius Metœcus, quatuorvir à Clunium, ville de l'Espagne tarragonaise, sous le règne de Tibère.

52. De Quintus Æmilius, duumvir colonial à Calahorra, avec Caïus Postumius Miles, sous le règne d'Auguste.

53. De Marcus Æmilius qui fut, à la même époque, duumvir à Carthagène avec Titus Fusius.

BERRY,
Membre de la 1re classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

AMÉRIQUE LATINE.

ANNALES HISTORIQUES DE LA RÉVOLUTION,

Par M. CARLOS CALVO.

M. Carlos Calvo a déjà publié six volumes de son ouvrage, dont il a été fait mention dans l'une des précédentes séances de l'Institut historique. Cette partie comprend la première période de l'histoire de l'Amérique, celle du régime colonial, et contient les principaux traités, conventions, capitulations et autres actes diplomatiques relatifs à cette époque.



Aujourd'hui, cet infatigable écrivain présente trois volumes de la seconde période, à partir de l'année 1810, où fut proclamée l'indépendance des peuples de l'Amérique latine, jusqu'à la reconnaissance de ces républiques comme États indépendants. M. Calvo a donné à cette seconde partie de son œuvre le titre d'*Annales de la Révolution*.

Il faudrait une étude de plusieurs pages pour analyser le travail du publiciste argentin et apprécier les nombreux documents qu'il a recueillis; et l'on nous a engagé à présenter quelques lignes à peine.

Ce qu'il y a de plus important dans la seconde partie de l'ouvrage de M. Calvo, c'est la démonstration que fait l'auteur des progrès surprenants réalisés par les républiques de l'Amérique latine, depuis qu'elles se sont constituées en nations indépendantes, et cela malgré les luttes politiques constantes qui ont ensanglanté leur sol, luttes naturelles dans l'enfance des peuples, et qu'explique facilement le passage d'un régime de compression et d'obscurantisme à celui de la république, qui, suivant l'expression de Sismondi, exige un état de civilisation très-avancé, beaucoup de lumières et de grandes vertus. Les citoyens de ces républiques ont des vertus et des lumières, mais il manque là quelque chose qui ne s'improvise pas, et qui est une condition essentielle de l'ordre et de la liberté, comme l'a démontré M. Chevalier, — les conditions matérielles, les voies de communication, et surtout la population, pour donner l'impulsion au développement des immenses richesses dont la Providence a d'une main prodigue doté ces vastes pays.

M. Calvo a compulsé les documents les plus précieux et recueilli les données statistiques les plus complètes; aussi lui a-t-il été facile, dans son Introduction, de réfuter les injustes assertions de l'éminent M. Thiers, dans la séance du Corps législatif du 26 janvier 1864.

M. Calvo a démontré que les républiques de l'Amérique latine ont vu leur population s'accroître, de 1810 à 1864, de 14 à 24 millions d'âmes (nous croyons qu'il faudrait dire de 11 à 24 millions). Leur commerce général était, en 1810, de 340 millions de francs; en 1864 il atteint le chiffre de 1,310 millions. Suivant l'honorable M. Rouher, le commerce entre la France et les États de l'Amérique latine absorbe aujourd'hui les trois cinquièmes de tout le commerce maritime du puissant empire français.

M. Calvo mérite les plus grands éloges pour la persévérance avec laquelle il a réuni les documents les plus importants pour l'histoire des pays latino-américains, les classant scientifiquement, et illustrant la collection par des appréciations qui révèlent l'historien, le publiciste et le diplomate



L'ouvrage de M. Calvo est un service rendu à la fois au continent américain, auquel il consacre sa plume de patriote, et à l'Europe, à laquelle il fait connaître la véritable situation de ces républiques du nouveau monde, si maltraitées parmi nous.

Pour démontrer combien ces républiques ont progressé, il suffira de savoir que chez les nations de l'Amérique latine (ainsi que nous l'avons fait voir dans notre ouvrage sur la littérature américaine), la liberté de réunion, de pétition, d'association, la tolérance des cultes, la liberté de la presse, sont garanties; — dans la plupart de ces États, la navigation fluviale est illimitée pour tous les navires du monde; dans presque tous, la peine de mort est abolie pour les délits politiques, dans quelques-uns même elle est abolie d'une façon absolue. Un sage système de décentralisation administrative régit ces républiques, bien qu'il soit exagéré dans quelques-unes d'elles, où il arrive à l'établissement du système fédératif le plus absurde. Le gouvernement gouverne peu, et la voie la plus large est laissée à l'initiative individuelle; les impôts sont très-légers, les tarifs de douane ont un caractère fiscal et non un caractère de protection; aucun droit ne pèse sur l'introduction des livres, des journaux, des imprimés, ni sur rien de ce qui peut contribuer à répandre les lumières.

Enfin, qu'il nous soit permis de reproduire ici, pour mettre mieux en évidence les progrès que font les républiques latino-américaines, les données que nous avons publiées dans l'*Économiste français,* à la date du 13 octobre 1864.

« En Espagne, nation de 16 millions d'habitants, d'après le recensement de 1860, de 14 millions suivant d'autres données, il y a une école sur 149 habitants. Dans la république la moins favorisée de l'Amérique latine, il existe une école sur 110 habitants, et dans chacune de ces républiques, l'instruction primaire est obligatoire et gratuite; mais à côté des écoles officielles, chaque citoyen a toute liberté pour établir des écoles particulières.

» En Espagne, la relation entre le nombre des élèves et celui des habitants est de 1 élève pour 100 habitants. Dans les républiques du nouveau monde, cette relation est de 1 élève pour 70 habitants.

» En Espagne, le 65 0/0 de la population ne sait ni lire ni écrire. Dans les États de l'Amérique latine, cette proportion est de beaucoup moins considérable.

» En 1810, point de départ de l'indépendance des républiques américaines, la population de l'Espagne dépassait 12 millions d'habitants; celle des colonies qu'elle avait en Amérique n'arrivait pas à 11 millions.

» Aujourd'hui, en admettant les données qui portent le chiffre le plus élevé, l'Espagne compte 16 millions d'âmes. Les républiques de l'Amérique latine, en ne tenant compte que des documents qui leur assignent le moins d'habitants, en comptent 24 millions, répartis comme suit :

	HABITANTS
Mexique	8.000.000
République de l'Amérique du Centre	2.000.000
Etats-Unis de Colombie (Nouvelle Grenade)	2.750.000
Vénézuéla	1.250.000
Équateur	1.000.000
Pérou	2.750.000
Bolivie	1.500.000
Chili	1.750.000
République argentine	1.250.000
Uruguay	250.000
Paraguay	1.500.000
TOTAL	24.000.000

» Les exportations de l'Espagne, dans une année très-heureuse, 1860, s'élevèrent à 64,910,000 piastres. Les anciennes colonies de l'Espagne, aujourd'hui républiques indépendantes, dont le commerce était nul en 1810, font maintenant un commerce extérieur deux fois et demi plus grand que celui de leur ancienne métropole. Ce commerce se traduit par les chiffres suivants :

	PIASTRES
Mexique	25.000.000
Amérique du Centre	7.500.000
Colombie (Nouvelle Grenade)	12.500.000
Vénézuéla	12.500.000
Équateur	4.000.000
Pérou	35.000.000
Bolivie	4.000.000
Chili	22.000.000
Confédération argentine	25.000.000
Uruguay	7.500.000
Paraguay	1.500.000
TOTAL	156.500.000

» Le commerce de la France avec les colonies espagnoles était nul en 1810. Le commerce de la France avec les républiques indépendantes de l'Amérique latine arrive actuellement au chiffre de 750 millions de francs. »

J.-M. TORRES-CAICEDO
Membre de la 2e classe.



EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE NOVEMBRE 1865.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 7 décembre à huit heures et demie. M. E. Breton, vice-président adjoint de l'Institut historique, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Plusieurs ouvrages ont été offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans le bulletin du journal.

*** La deuxième classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le président donne lecture du rapport de M. Bonnet-Belair, rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres de M. le baron Papion du Château, candidat présenté à la classe par MM. de Pongerville et Renzi. Ce rapport étant favorable, le candidat est admis par la classe, au scrutin secret, comme membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

*** La troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. de Berty donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. Frout de Fontpertuis, chef de section à la préfecture de la Haute-Loire, candidat présenté à la classe par MM. Primard et Renzi. Le rapport de la commission étant favorable, la classe passe au scrutin secret, et M. Frout de Fontpertuis est admis comme membre correspondant de la troisième classe, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Minoret donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. Greco, secrétaire perpétuel de l'académie cosentine, candidat présenté par MM. Ferdinand de Luca et Renzi. Sur l'avis favorable de la commission, M. Greco est admis par le scrutin secret membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

MM. Jumelin et Renzi proposent à la classe M. Bodinier, artiste peintre d'histoire, membre correspondant de l'Institut (académie des Beaux-Arts). M. le président nomme une commission pour examiner les titres du

candidat; elle se compose de MM. Minoret, Barbier, et Breton, rapporteur.

M. Minoret est appelé à la tribune pour lire un rapport sur un ouvrage de M. Ferdinand de Luca, intitulé : *Intorno alla navigazione al Polo boreale.*

Ce rapport est renvoyé au comité du journal. M. Breton donne lecture d'une notice biographique sur notre regretté collègue M. Elsley, magistrat à York (Angleterre), et de la traduction d'un mémoire de notre honorable collègue M. le comte Vimereati Lozzi, de Bergame, sur la découverte d'une urne sépulcrale. Ces deux lectures ont été renvoyées au comité du journal. M. Barbier lit un rapport sur un ouvrage de poésies, par M. Fertiault et Mme Julie Fertiault, intitulé : *Les Voix amies.* Après cette lecture, MM. Breton, de Berty, Minoret et Masson adressent quelques observations à M. Barbier. Le rapport est renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1865

*** La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Barbier, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. Renzi communique à l'assemblée une lettre de notre honorable président M. de Pongerville, de l'Académie française, par laquelle il regrette de ne pouvoir présider cette séance, étant retenu chez lui *par des motifs de santé.*

Lettre de notre honorable collègue M. le chevalier Dentoni, de Parme, par laquelle il envoie son portrait photographié. M. Breton annonce à à l'assemblée que M. Damiano Muoni, notre honoré collègue de Milan, a été nommé par le roi d'Italie chevalier de l'ordre royal des Saints-Maurice-et-Lazare. On donne lecture de la liste des livres offerts à la société; des remercîments sont votés aux donateurs. La quatrième classe est invitée par M. le président à se constituer. M. Breton, au nom de la commission, donne lecture du rapport sur la candidature de M. Bodinier, artiste peintre d'histoire, membre correspondant de l'académie des Beaux-Arts (Institut). Ce rapport étant favorable, on passe au scrutin secret, et M. Bodinier est admis comme membre correspondant de la quatrième classe.

Trois autres candidats ont été admis par les classes dans la séance précédente. M. Greco, secrétaire perpétuel de l'académie cosentine d'Italie, à

la première classe; M. le baron Papion du Château, de Tours, à la seconde classe; et M. Frout de Fontpertuis, chef de division à la préfecture de la Haute-Loire, à la troisième classe. M. le président invite l'assemblée à vouloir bien approuver ces quatre admissions. L'assemblée passe tour à tour au scrutin secret, et ces quatre candidats sont proclamés membres correspondants de l'Institut historique.

Un volume intitulé *Les Deux Paganismes*, par M. Loudéas, est offert à l'Institut historique. M. de Berty est nommé rapporteur.

M. Barbier donne lecture d'une notice biographique sur notre regretté collègue M. Paul Royer-Collard, professeur à la Faculté de Droit. Cette intéressante notice a été renvoyée au comité du journal.

M. Barbier lit ensuite un rapport très-remarquable sur l'histoire de Jules César, par S. M. l'empereur Napoléon III. Ce travail a été renvoyé, par le scrutin secret, à l'unanimité, au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE

Dans sa séance générale du 24 novembre, l'Institut historique a reçu au nombre de ses membres correspondants de la 4e classe, M. Bodinier, peintre d'histoire, habitant Angers.

M. Guillaume Bodinier, né dans cette ville, est élève de Pierre Guérin. Il a passé en Italie une grande partie de sa vie; aussi n'a-t-il presque traité dans ses tableaux que des sujets italiens. Il a exposé pour la première fois. en 1827, une *Famille des environs de Gaëte*, une *Demande en mariage*, avec costumes d'Albano, des pèlerins, des brigands et des têtes d'étude. Depuis cette époque il a été représenté à presque tous les salons, jusqu'en 1857, par des œuvres justement appréciées, dont les principales sont un paysage des environs de Rome, 1834; des joueurs de luth, États-Romains, 1835; l'*Angelus* dans la campagne de Rome, des femmes de Sorrente et de Procida, et le *Repos à la fontaine*, 1837; une femme pleurant son mari assassiné par des brigands, 1846; des bergers au bord du Teverone, 1853; enfin un repos de voyageurs et de bergers, et une halte de pèlerins, 1857.

Des médailles d'or de première classe ont été décernées à M. Bodinier en 1828 et 1846, et il a été décoré en 1849. Il est membre correspondant de l'Institut, classe des Beaux-Arts. E. B.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Ce, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

HISTOIRE DE JULES CÉSAR

par S. M. NAPOLÉON III

Les premières lignes que Bossuet adresse à son illustre élève, le dauphin, en écrivant son immortel *Discours sur l'histoire universelle*, sont les suivantes : « Quand l'histoire serait inutile aux autres hommes, il faudrait » la faire lire aux princes. Il n'y a pas de meilleur moyen de leur découvrir ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils. Les histoires ne sont composées » que des actions qui les occupent, et tout semble y être fait pour leur » usage. Si l'expérience leur est nécessaire pour acquérir cette prudence » qui fait bien régner, il n'est rien de plus utile à leur instruction que de » joindre aux exemples des siècles passés les expériences qu'ils font tous » les jours. »

Un souverain doit donc lire l'histoire. Sans doute, on ne s'est point avisé jusqu'ici d'exiger qu'il sût l'écrire ; mais s'il s'en rencontre un qui joigne au mérite du grand politique et du profond penseur le talent de l'écrivain brillant et nerveux, et qui livre à l'appréciation du public une œuvre historique importante, personne, j'imagine, ne pourra s'en plaindre, et ce fait ne devra exciter qu'une heureuse émotion dans la république des lettres.

Ce qui est certain, c'est que l'apparition du tome Ier de l'histoire de Jules César a été saluée comme un événement par tout le public, j'entends celui (et il est nombreux) qui prend goût aux choses sérieuses et à l'étude de l'histoire. On a parcouru avec empressement ces pages soumises, avec une noble confiance, au jugement et à la critique du lecteur. Je viens de les relire et je n'éprouve qu'un regret, c'est de n'avoir pas sous les yeux la suite de cette intéressante biographie autour de laquelle gravitent les principaux événements de la société romaine.

En attendant que les volumes qui doivent suivre viennent donner satisfaction à la légitime impatience du public, j'ai essayé de rendre compte à l'Institut historique qui, à tant de titres, s'est préoccupé de cette publi-

cation, du tome Ier sorti de la plume de l'illustre historien. Je le ferai avec la liberté d'appréciation qui a présidé à l'examen de précédents travaux dus au même auteur, et qu'à coup sûr il attend et réclame de ceux qui le lisent.

Le premier sentiment qui frappe l'esprit quand on étudie cet ouvrage, c'est un véritable étonnement en songeant à ce qu'il a coûté de soins, de recherches, d'instants dérobés aux travaux et aux préoccupations les plus graves. C'est, en effet, une histoire romaine tout entière qui vient d'être écrite, avec cette sage concision qui sait négliger les détails, sans rien enlever aux nécessaires proportions de l'ensemble. Ce rapide tableau révèle la connaissance la plus profonde des auteurs anciens, toujours cités à propos, et condense, pour ainsi dire, toutes les données éparses qui se rencontrent dans leurs œuvres.

Le volume se divise en deux parties bien distinctes : d'abord, les temps de Rome antérieurs à César, puis l'histoire de Jules César, pendant la première partie de sa vie et jusqu'à l'exil de Cicéron, l'an 695 de Rome.

Quant au but que s'est proposé l'auteur, il l'a fort nettement déterminé lui-même dans une courte préface : « Ce but, dit-il, est de prouver que lorsque la Providence suscite des hommes tels que César, Charlemagne, Napoléon, c'est pour tracer aux peuples la voie qu'ils doivent suivre, marquer du sceau de leur génie une ère nouvelle, et accomplir en quelques années le travail de plusieurs siècles. Heureux les peuples qui les comprennent et les suivent! malheur à ceux qui les méconnaissent et les combattent ! »

On verra, par la rapide analyse qui va suivre, si l'auteur n'est pas constamment resté fidèle à l'idée dominante qui a inspiré son livre et dont la grandeur ne saurait être méconnue par ceux-là mêmes qui se placent, en étudiant la vie de César, à un point de vue différent.

§ 1er. — La première partie comprend six chapitres. Dans le premier est exposé l'état de Rome sous les rois ; les origines de la société romaine, l'organisation sociale, l'organisation politique, l'intervention de la religion employée comme moyen de civilisation et de gouvernement y sont développées à grands traits. L'auteur y constate que les rois ont été les véritables fondateurs des institutions romaines, et il résume ainsi les résultats obtenus par la royauté : « Rome, arrivée au IIIe siècle de son existence (244 ans), se trouve constituée par les rois avec tous les germes de grandeur qui se développeront dans la suite. L'homme a créé les institutions : nous verrons maintenant comment les institutions vont former les hommes. »

Le deuxième chapitre est consacré à l'établissement de la république

consulaire. Il est inauguré par une appréciation philosophique de cette première transformation du gouvernement romain, et nous nous reprocherions de n'en point donner ici une reproduction textuelle :

« Les rois sont expulsés de Rome. Ils disparaissent parce que leur mission est accomplie. Il existe, on le dirait, dans l'ordre moral ainsi que dans l'ordre physique, une loi suprême qui assigne aux institutions, comme à certains êtres, une limite fatale, marquée par le terme de leur utilité. Tant que ce terme providentiel n'est pas arrivé, rien d'opposé ne prévaut : les complots, les révoltes, tout échoue contre la force irrésistible qui maintient ce qu'on voudrait renverser ; mais si, au contraire, un état de choses, inébranlable en apparence, cesse d'être utile aux progrès de l'humanité, alors ni l'empire des traditions, ni le courage, ni le souvenir d'un passé glorieux ne peuvent retarder d'un jour la chute décidée par le destin. »

Ainsi en fut-il des rois de Rome.

« Une fois le moment venu où ils cessent d'être indispensables, le plus simple accident les précipite. Un homme abuse d'une femme, le trône s'écroule, et, en tombant, il se partage en deux : les consuls succèdent à toutes les prérogatives des rois. Rien n'est changé dans la république, si ce n'est qu'au lieu d'un chef électif à vie, il y aura désormais deux chefs élus pour un an. Cette transformation est évidemment l'œuvre de l'aristocratie ; les sénateurs veulent gouverner eux-mêmes, et, par ces élections annuelles, chacun espère prendre à son tour sa part de la souveraine puissance. Voilà le calcul étroit de l'homme et son mobile mesquin. Voyons à quelle impulsion supérieure il obéissait sans le savoir. »

Les institutions de la république naissante sont expliquées avec une grande netteté, et l'auteur en montre le jeu pendant près de deux siècles, en faisant remarquer qu'elles étaient merveilleusement propres à former des hommes capables de remplir avec éclat toutes les fonctions publiques, mais sans dissimuler les germes de dissolution que ces institutions renfermaient dans leur sein. Le plus délétère de tous était l'antagonisme permanent entre les deux ordres de citoyens. Si la prépondérance des patriciens reposait sur une supériorité légitime, c'était à la condition qu'ils resteraient, par leurs vertus, dignes d'exercer l'autorité et qu'ils n'en abuseraient pas pour opprimer le peuple : car, dit l'auteur, et cette pensée prend sous sa plume une valeur qui n'a pas besoin d'être signalée, « *le pouvoir absolu, qu'il appartienne à un homme ou à une classe d'individus, finit toujours par être également dangereux à celui qui l'exerce.* » Aussi, dès que l'aristocratie commença à dégénérer et à se corrompre au sein de la richesse, les causes de perturbation augmentèrent d'intensité, et les di-

visions intérieures eussent peut-être précipité beaucoup plus tôt la république vers sa ruine, si elles n'avaient trouvé un remède dans les guerres extérieures, que le sénat entretenait ou faisait naître, autant dans des vues de sage politique que par esprit de conquête.

Ce sont ces guerres, dont le résultat fut la soumission de l'Italie, après une lutte de soixante-douze années, qui remplissent le troisième chapitre.

L'Italie soumise, Rome songea à conquérir le monde ; il lui fallut environ un siècle et demi pour réaliser cette œuvre gigantesque. Avant d'aborder ces grands récits militaires qui commencent par les guerres puniques, l'auteur, dans le chapitre IVe, trace un tableau plein d'intérêt et de grandeur, dans lequel il dépeint la prospérité, à cette époque, du bassin de la Méditerranée, « de cette mer autour de laquelle se sont déroulés successivement tous les grands drames de l'histoire ancienne. » Il passe en revue, sous vingt-deux paragraphes distincts, l'Afrique septentrionale, l'Espagne, la Gaule méridionale, l'Épire, la Grèce, la Macédoine, l'Asie Mineure, la Syrie, l'Égypte, la Sardaigne, la Corse, la Sicile, et il nous montre l'état de chacune de ces contrées, sous le rapport de la culture, de la civilisation, des arts et des ressources militaires. Rien de plus attachant que ces pages, pleines d'érudition, écrites avec une sorte d'enthousiasme et de verve poétiques, et qui se terminent ainsi : « Cette description succincte du littoral de la Méditerranée, deux ou trois cents ans avant notre ère, fait assez ressortir l'état de prospérité des différents peuples qui l'habitaient. Le souvenir d'une telle grandeur inspire un vœu bien naturel, c'est que désormais la jalousie des grandes puissances n'empêche plus l'Orient de secouer la poussière de vingt siècles et de renaître à la vie et à la civilisation ! »

Les guerres puniques, de Macédoine et d'Asie forment la matière du cinquième chapitre. En abordant le récit de cette lutte fameuse entre Rome et Carthage, lutte dont les trois grandes phases remplirent plus d'un siècle, l'historien compare la situation des deux États qui se trouvent en présence. La supériorité de Carthage, au commencement de la guerre, paraît évidente : il faudra notamment aux Romains des prodiges de constance et de patriotisme pour se créer une marine militaire qui leur manque absolument, et pour se mesurer avec une puissance maritime alors de premier ordre ; néanmoins, les conditions propres aux deux cités, leurs institutions et leurs mœurs respectives permettent de deviner à qui restera définitivement la victoire. Ce parallèle est traité avec une vigueur de style peu commune et se résume dans les lignes suivantes :

« La ville de Romulus était alors dans toute la vigueur de la jeunesse,

tandis que Carthage était arrivée à ce degré de corruption où les États ne sont capables de supporter ni les abus qui les énervent, ni le remède qui les régénérerait.

» A Rome donc appartenait l'avenir. D'un côté, un peuple de soldats contenu par la discipline, la religion, la pureté des mœurs, animé de l'amour de la patrie, entouré d'alliés dévoués; de l'autre, un peuple de marchands avec des mœurs dissolues, des mercenaires indociles et des sujets mécontents. »

La première guerre punique dura vingt-trois ans : ses incidents les plus saillants furent les batailles navales dans lesquelles Rome eut l'honneur de l'emporter sur sa rivale, jusque-là maîtresse des mers; elle eut pour résultat l'obligation pour les Carthaginois de céder tous leurs établissements en Sicile et de payer une indemnité de deux mille deux cents talents, que l'on peut évaluer à treize millions de francs.

L'apparition sur la scène du héros carthaginois inaugure la seconde guerre punique. Annibal la fait éclater en 536, par la prise de Sagonte, au mépris d'un traité conclu dix années auparavant pour protéger les Sagontins que les Romains avaient déclarés leurs alliés. Les événements militaires qui, pendant une période de seize années, signalèrent cette guerre si fameuse sont racontés en quelques pages pleines de substance : on y reconnaît la compétence toute spéciale de l'écrivain, en même temps homme de guerre. Il ne peut laisser passer le reproche si souvent adressé à Annibal de n'avoir point marché droit sur Rome, après la bataille de Cannes; il tient à cœur de venger le grand capitaine de cette injuste critique et il démontre que tenter l'attaque de Rome eût été de la part d'Annibal une imprudence, alors que sa force principale résidait dans sa magnifique cavalerie numide, inutile dans un siége. Il nous montre en même temps les Romains admirables surtout dans l'adversité, refusant le rachat des prisonniers faits par l'ennemi, et redoublant d'énergie et de courage, sans que personne songe à demander la paix, alors que la république semble à deux doigts de sa perte. Enfin la bataille de Zama, gagnée par Cornélius Scipion, en 552, força une seconde fois Carthage d'accepter les conditions de sa rivale.

Au milieu du récit des faits, l'historien de César se souvient du but vers lequel il marche. Déjà les événements qui se déroulent préparent de loin la transformation que devra subir la société romaine, et, même au sein de ses prospérités, Rome souffre du vice de ses institutions et se voit contrainte de les plier aux nécessités du moment. Ces réflexions doivent être reproduites et ne sauraient être suppléées par une sèche analyse :

« C'est surtout pendant la lutte contre Annibal qu'apparurent les incon-

vénients de la dualité et du renouvellement annuel des pouvoirs consulaires; mais cette cause incessante de faiblesse était compensée par le patriotisme...

» Quant au changement incessant des chefs militaires, la force des choses obligea de déroger à cette coutume..... Les tribuns signalaient le désavantage de mutations si fréquentes... — Ainsi les guerres continuelles tendaient à introduire la stabilité des pouvoirs militaires et la permanence des armées.

» Les institutions romaines, tout en paraissant rester les mêmes, se transformaient insensiblement. Les assemblées politiques, les lois des douze tables, les classes établies par Servius Tullius, l'annualité des fonctions, le service militaire, le tribunat, l'édilité, tout semblait subsister comme par le passé, et, en réalité, tout avait été changé par la force des choses; néan moins, c'était un avantage des mœurs romaines que cette apparence d'immobilité au milieu d'une société en progrès. Observateurs religieux de la tradition et des anciennes coutumes, les Romains ne paraissaient pas détruire ce qu'ils remplaçaient; ils appliquaient les anciennes formes aux nouveaux principes, et introduisaient ainsi des innovations sans secousse et sans affaiblir le prestige des institutions consacrées par le temps. »

Après les guerres contre Philippe III, roi de Macédoine, contre Antiochus, contre Persée, nous touchons à la troisième guerre punique, c'est-à-dire à une époque où la politique de Rome va profondément se modifier. Jusque-là, elle paraît n'avoir cédé, en faisant la guerre, qu'à des nécessités légitimes ou même à des inspirations généreuses. Elle a usé de la victoire avec modération, laissé aux rois vaincus tout l'éclat du trône, aux nations leurs lois et leurs libertés.

« Comment donc (se demande l'illustre historien de César) tant de grandeur dans les vues, tant de magnanimité dans le succès, tant de prudence dans la conduite, semblent-elles se démentir à dater de la période de vingt-deux ans qui sépare la guerre contre Persée de la troisième guerre punique? C'est qu'une fortune excessive éblouit les nations comme les rois. Lorsque les Romains en vinrent à penser que rien ne leur résisterait plus, parce que rien jusque-là ne leur avait résisté, ils se crurent tout permis. Ils ne firent plus la guerre pour protéger leurs alliés, défendre leurs frontières ou briser les coalitions, mais pour écraser les faibles, et exploiter les nations à leur profit...

» Tant qu'il ne s'était agi que de former des hommes destinés à un rôle modeste sur un théâtre restreint, rien de plus favorable que l'élection annuelle des consuls et des préteurs, système qui, au bout d'un certain laps

de temps, faisait participer aux premières fonctions un grand nombre des principaux citoyens de la noblesse patricienne et plébéienne. Des pouvoirs ainsi exercés sous les yeux de leurs concitoyens, plutôt par honneur que par intérêt, leur imposaient le devoir de s'en rendre dignes. Mais lorsque, conduisant leurs légions dans les contrées les plus reculées, les généraux, loin de tout contrôle et investis d'un pouvoir absolu, s'enrichirent des dépouilles des vaincus, on ne rechercha les dignités que pour faire fortune pendant leur courte durée. La réélection fréquente des magistrats, en multipliant les candidatures, multiplia les ambitieux, qui ne reculèrent devant aucun moyen de parvenir...

» Le remède à ce débordement de passions déréglées eût été, d'une part, de modérer l'ardeur des conquêtes ; de l'autre, de diminuer le nombre des aspirants au pouvoir, en lui donnant plus de durée. *Mais alors le peuple seul, guidé par son instinct, sentait le besoin de remédier au vice de l'institution, en conservant l'autorité à ceux qui avaient sa confiance.* »

Carthage fut de nouveau attaquée, vaincue, détruite.

« Alors seulement Rome se sentit libre de toute crainte et maîtresse du » monde. Néanmoins, la destruction de Carthage fut un crime que Caïus » Gracchus, Jules César et Auguste cherchèrent à réparer (1). »

Le système d'asservissement de tous les peuples, auquel Rome se montrera désormais fidèle, fut couronné par la réduction en provinces romaines de la Grèce, de la Macédoine, de Numance et de Pergame. Partout, ses farouches proconsuls étendent leurs violences et leurs rapines. Grande par ses conquêtes, la cité qui domine le monde n'en n'est pas moins rongée au cœur par cette lèpre de toutes les démocraties, la haine et la guerre du pauvre contre le riche. Le peuple souffre, pendant que les grandes familles se corrompent dans le luxe, et Nabis, tyran de Sparte, peut dire avec raison à un consul romain : « Chez vous, la puissance est pour le » petit nombre, la dépendance est le partage de la multitude (2). » Ces souffrances, ce malaise continu de la classe la plus nombreuse font entrevoir des révolutions certaines. Cette situation, l'auteur la résume ainsi :

« Les mâles vertus d'une aristocratie intelligente avaient jusqu'alors maintenu la république dans un état de concorde et de grandeur ; ses vices allaient bientôt l'ébranler jusque dans ses fondements.

» Nous venons de signaler les principaux événements d'une période de cent trente-trois ans, pendant laquelle Rome déploya une énergie qu'au-

(1) *Hist. de César*, t. Ier, p. 218.
(2) *Hist. de César*, t. Ier, p. 223.

cune nation n'a jamais égalée. De tous les côtés, et presque en même temps, elle a franchi ses limites naturelles...

» La Méditerranée est devenue un lac romain. La république cherche en vain autour d'elle un adversaire digne de ses armes. Mais si au dehors aucun danger sérieux ne semble plus la menacer, au dedans il existe de grands intérêts non satisfaits et des peuples mécontents. »

Pendant près de quatre siècles, la république romaine a offert de grands exemples de vertu et de patriotisme. Le spectacle va bien changer; nous entrons dans la phase sanglante des discordes et des guerres civiles. Le sixième chapitre contient le récit de ces tristes événements, sous les Gracques, Marius et Sylla, et il nous montre, d'après Salluste, l'état de cette société où le titre de bon citoyen, si recherché naguère, appartiendra désormais au plus corrompu et au plus audacieux.

« Tant que Carthage exista, semblable à un homme qui s'observe en présence d'un concurrent dangereux, Rome se montra jalouse de maintenir la pureté et la sagesse de ses anciens principes; mais Carthage abattue, la Grèce subjuguée, les rois d'Asie vaincus, on vit la république, délivrée désormais de tout frein salutaire, s'abandonner aux excès d'une puissance sans limites...

» Deux fait caractéristiques, éloignés de cent soixante-neuf ans l'un de l'autre, attestent la différence des mœurs aux deux époques. Cinéas, envoyé par Pyrrhus à Rome, avec de riches présents, pour obtenir la paix, ne trouve personne à corrompre (474). Frappé de la majesté et du patriotisme des sénateurs, il compare le sénat à une assemblée de rois. Jugurtha, au contraire, venant à Rome plaider sa cause (643), y épuise promptement ses ressources à acheter toutes les consciences, et, plein de mépris pour cette grande cité, il s'écrie en partant : « Ville vénale, et qui périrait » bientôt, si elle trouvait un acheteur ! (1) »

Les souffrances du peuple demandaient un remède. Deux frères, deux tribuns célèbres, Tibérius et Caïus Gracchus essayèrent successivement de donner satisfaction à ces besoins, et tous deux, on le sait, succombèrent à la peine. Depuis longtemps, Licinius Stolon avait demandé qu'on retirât à la noblesse une partie des terres du domaine public dont elle s'était injustement emparée, et que l'on distribuât ces terres aux citoyens romains. Cette mesure fut reprise par les Gracques, et soumise au peuple qui l'adopta avec empressement; mais elle ne reçut point d'exécution et périt avec ses deux intrépides défenseurs. L'aristocratie avait défendu ses

(1) *Hist. de César*, p. 227 et 229.

biens avec une implacable opiniâtreté. Par l'ordre du sénat, Scipion Nasica avait fait massacrer Tibérius Gracchus et ses principaux partisans; dix ans plus tard, le consul Opimius, à la tête d'un corps d'archers, avait attaqué à l'improviste Caïus, deux fois tribun, et l'avait réduit à la nécessité de se donner la mort. La cause populaire était vaincue, mais non pas morte, et les meurtriers des Gracques étaient odieux à la population. Il est (dit l'auteur) des questions qu'il faut résoudre et qu'on ne supprime pas.

« Il est curieux de voir deux hommes (Scipion Nasica et le consul Opimius) terminer leur vie sur la terre étrangère, en butte à la haine et au mépris de leurs concitoyens. La raison en est cependant naturelle; ils combattirent, par les armes, des idées que les armes ne pouvaient anéantir. Lorsque, au milieu de la prospérité générale, surgissent des utopies dangereuses, sans racines dans le pays, le plus simple emploi de la force les fait disparaître; mais, au contraire, lorsqu'une société, profondément travaillée par des besoins réels et impérieux, exige des réformes, le succès de la répression la plus violente n'est que momentané : les idées comprimées reparaissent sans cesse, et, comme l'hydre de la fable, pour une tête abattue, cent autres renaissent. »

La guerre contre Jugurtha, et surtout la guerre des alliés, dite guerre *sociale*, qui mit en feu l'Italie, firent briller les talents militaires de Marius et de Sylla, et développèrent l'ambition et la rivalité de ces deux hommes qui semblaient nés pour se haïr. D'une naissance obscure, mais grand capitaine et vieilli dans les camps, Marius avait embrassé avec fureur la cause du peuple et ne cherchait qu'à humilier le parti des grands. Sylla, par sa naissance, était désigné comme le chef de ce dernier parti. Personne n'ignore quelles cruautés furent commises, quels flots de sang coulèrent dans toute l'Italie, pendant les phases diverses de la lutte entre ces deux hommes, tour à tour maîtres de Rome par la surprise ou par la force. Sylla, après sa sanglante dictature, redevint simple citoyen par une abdication volontaire qui n'est pas l'acte le moins extraordinaire de tous ceux qui remplirent sa vie.

« Ses funérailles, lisons-nous dans l'histoire de César, furent d'une magnificence inouïe; on porta son corps au Champ-de-Mars où jusqu'alors les rois seuls avaient été inhumés. Il laissait l'Italie domptée, mais non soumise; les grands au pouvoir, mais sans autorité morale; ses partisans enrichis, mais tremblant pour leurs richesses; les nombreuses victimes de la tyrannie terrassées, mais frémissantes sous l'oppression; enfin, Rome avertie qu'elle est désormais sans défense contre l'audace d'un soldat heureux. »

Ici se termine la première partie du volume. Nous touchons à la vie même de César. Voici comment l'auteur l'introduit en scène :

« L'histoire des cinquante dernières années, et surtout la dictature de Sylla, montrent jusqu'à l'évidence que l'Italie demandait un maître. Partout les institutions fléchissaient devant le pouvoir d'un seul, soutenu non-seulement par ses propres partisans, mais encore par la foule indécise qui, fatiguée de l'action et de la réaction de tant de partis opposés, aspirait à l'ordre et au repos. Si la conduite de Sylla eût été modérée, ce qu'on nomma l'empire eût probablement commencé avec lui ; mais son pouvoir fut si cruel et si partial, qu'après sa mort on oublia les abus de la liberté pour ne se souvenir que des abus de la tyrannie. Plus l'esprit démocratique avait pris d'extension, et plus les anciennes institutions perdaient de leur prestige. En effet, comme la démocratie, confiante et passionnée, croit toujours ses intérêts mieux représentés par un seul que par un corps politique, elle était sans cesse disposée à remettre son avenir à celui qui s'élevait par son mérite au-dessus des autres. Les Gracques, Marius et Sylla avaient tour à tour disposé à leur gré des destinées de la république, foulé impunément aux pieds les anciennes institutions et les anciennes coutumes ; mais leur règne fut éphémère, car ils ne représentaient que des factions. Au lieu d'embrasser dans leur ensemble les vœux et les intérêts de toute la péninsule italique, ils favorisaient exclusivement telle ou telle classe de la société. Les uns voulaient avant tout assurer le bien-être des prolétaires de Rome, ou l'émancipation des Italiotes, ou la prépondérance des chevaliers ; les autres, les priviléges de l'aristocratie. Ils échouèrent.

» Pour fonder un ordre de choses durable, il fallait un homme qui, s'élevant au-dessus des passions vulgaires, réunît en lui les qualités essentielles et les idées justes de chacun de ses devanciers, et évitât leurs défauts comme leurs erreurs. A la grandeur d'âme et à l'amour du peuple de certains tribuns, il fallait joindre le génie militaire des grands généraux et le sentiment profond du dictateur pour l'ordre et la hiérarchie.

» L'homme capable d'une si haute mission existait déjà ; mais peut-être, malgré son nom, serait-il resté long-temps encore inconnu, si l'œil pénétrant de Sylla ne l'eût découvert au milieu de la foule, et, par la persécution, désigné à l'attention publique : cet homme était César. »

§ 2. — Cinq chapitres terminent le volume dont nous avons entrepris l'analyse et sont consacrés au récit de la première partie de la vie de César.

Il avait dix-huit ans lorsque, en 672, Sylla s'empara de la dictature. Son historien, d'accord en cela avec tous ses devanciers, rappelle qu'il possédait au plus haut degré les qualités naturelles, développées par une édu-

cation brillante, dont il avait puisé les premiers éléments auprès de sa mère Aurélia, femme d'un caractère élevé et de mœurs sévères. Le portrait de César se résume ainsi : « On trouvait en lui deux natures rarement réunies dans la même personne. Il joignait la délicatesse aristocratique du corps au tempérament nerveux de l'homme de guerre, les grâces de l'esprit à la profondeur des pensées, l'amour du luxe et des arts à la passion de la vie militaire dans toute sa simplicité et sa rudesse; en un mot, il alliait l'élégance des formes, qui séduit, à l'énergie du caractère, qui commande. »

Dès l'âge de quatorze ans, il avait été nommé, par l'influence de Marius, allié à sa famille, prêtre de Jupiter, *flamen Dialis*. A dix-sept ans, une année après la mort de son père, il avait épousé Cornélia, dont il eut Julie, qui devint plus tard la femme de Pompée. Ce mariage servit de prétexte aux persécutions de Sylla ; Cornélia était en effet la fille de Cornélius Cinna, ancien collègue de Marius ; César se trouvait, par cette alliance, engagé dans la cause populaire, et Sylla présageait que ce jeune homme, déjà signalé à l'attention publique par l'éclat de sa naissance et par son rare mérite, pourrait devenir le représentant de cette cause. César eut le courage de résister au dictateur tout puissant, qui voulait le contraindre à répudier Cornélia. Il fut obligé de fuir et de se cacher aux environs de Rome. Des intercessions puissantes désarmèrent, non sans peine, le ressentiment de Sylla. Il dit en pardonnant : « Vous le voulez, mais sachez que celui dont vous demandez la grâce causera un jour la perte du parti des grands, car, croyez-moi, il y a dans ce jeune homme plusieurs Marius. »

« Sylla, ajoute l'auteur, avait deviné juste; plusieurs Marius, en effet, se rencontraient dans César : Marius grand capitaine, mais avec un plus vaste génie militaire; Marius, ennemi de l'oligarchie, mais sans passions haineuses et sans cruauté; Marius enfin, non plus l'homme d'une faction, mais l'homme de son siècle. »

Tant que Sylla vécut, César s'éloigna de Rome. Il passa en Asie et concourut, sous les ordres du préteur Minucius Thermus, à la prise de Mitylène, occupée par les troupes de Mithridate. Dès ce moment, et en faisant ses premières armes, il montra cette brillante valeur qui n'est pas la moindre qualité d'un grand capitaine. Il eut le bonheur, dans l'un des combats de ce siége, de sauver la vie à un soldat romain, et il reçut du général une couronne civique. En 676, il apprit la mort de Sylla et revint à Rome. Il y fit remarquer son éloquence et son courage en soutenant des accusations publiques contre deux hommes puissants, deux créatures de Sylla, dont le parti dominait encore la cité, Dolabella et Antonius Hy-

brida, auxquels il reprochait des exactions et des rapines. Il suffit de dire qu'il soutint la lutte avec avantage contre le célèbre orateur Hortensius, pour faire juger le talent qu'il déploya dans ces causes importantes.

Toutefois, voulant se tenir à l'écart des troubles qui agitaient l'Italie, et dans lesquels il n'eût pu sans doute prendre parti sans compromettre le succès de ses vues futures, César résolut de se rendre à Rhodes pour y perfectionner ses études. C'est pendant la traversée qu'il fut capturé par des pirates, parmi lesquels, au rapport de Plutarque, il sembla, jusqu'au moment de son rachat, moins un prisonnier qu'un prince entouré de ses gardes.

Ses amis ne l'oubliaient pas et, l'an 680, ils le firent nommer pontife en remplacement de son oncle Aurélius Cotta. Cette dignité le rappela à Rome, et il y était à peine arrivé qu'il fut élu tribun militaire.

Cependant, au moment où Crassus et Pompée, réconciliés, arrivèrent au consulat (684), la démoralisation publique avait fait d'effrayants progrès, aussi bien dans les armées que dans les fonctions civiles. « Tout » était frappé de décadence. La force brutale donnait le pouvoir, et la » corruption les magistratures. L'empire n'appartenait plus au sénat, mais » aux commandants des armées; les armées n'appartenaient plus à la ré» publique, mais aux chefs qui les conduisaient à la victoire. De nom» breux éléments de dissolution travaillaient la société : la vénalité des » juges, le trafic des élections, l'arbitraire du sénat, la tyrannie de la ri» chesse, qui opprimait le pauvre par l'usure et bravait la loi par l'impu» nité (1). »

A partir de ce temps, le peuple romain semble s'être habitué à considérer la concentration des pouvoirs dans une seule main comme l'unique moyen de salut. Pompée était alors l'homme du moment : il fut comblé d'honneurs et de puissance. Il était réputé le premier homme de guerre de son temps. Dès l'âge de vingt-trois ans, il avait reçu de Sylla le titre d'*imperator* et le nom de Grand. Le sort l'avait sans cesse favorisé. « Le vulgaire (dit l'auteur), qui salue le bonheur à l'égal du génie, entourait alors le vainqueur de l'Espagne de ses hommages, et lui-même, d'un esprit médiocre et vaniteux, rapportait à son seul mérite les faveurs de la fortune. Recherchant le pouvoir pour s'en parer plutôt que pour s'en servir, il le convoitait, non dans l'espoir de faire triompher une cause ou un principe, mais afin d'en jouir paisiblement en ménageant les différents partis. Ainsi, tandis que pour César la puissance était un moyen, pour lui elle

(1) *Hist. de César*, t. 1er, p. 318.

n'était qu'un but. Honnête, mais indécis, il était, sans le savoir, l'instrument de ceux qui le flattaient. Ses manières prévenantes, les apparences du désintéressement qui déguisaient son ambition, éloignaient de lui tout soupçon d'aspirer au pouvoir suprême. Général habile dans les temps ordinaires, il fut grand tant que les événements ne furent pas plus grands que lui. »

Quoi qu'il en soit, César, dont l'heure n'était pas encore venue, prêta son concours à Pompée et le seconda dans l'accomplissement de toutes ses vues. César lui-même voyait, d'ailleurs, s'accroître de jour en jour son crédit et sa popularité. Il fut élevé à la questure en 686 et nommé édile curule en 689.

Cependant l'orage s'amoncelait contre le sénat. La décadence de ce célèbre corps politique était évidente, et toutes les mesures utiles, loin de partir de son initiative, étaient proposées le plus souvent par des hommes obscurs, quelquefois décriés devant l'opinion publique. A la vérité, des réformes étaient nécessaires. Mais, sous prétexte de corriger les abus, une foule d'ambitieux s'agitaient et mettaient en avant les plus téméraires innovations. On vit alors, cédant à un excès tout contraire, les personnages les plus considérables, tels que Catulus, Hortensius et Caton, opposer la plus vive résistance à tout changement, et considérer toute réforme comme une utopie et presque comme un sacrilége.

. . . « Et cependant, dit l'historien de César, la cause soutenue par de tels hommes était condamnée à périr comme toute chose qui a fait son temps. Malgré leurs vertus, ils n'étaient qu'un obstacle de plus à la marche régulière de la civilisation, parce qu'il leur manquait les qualités les plus essentielles dans les temps de révolution, la juste appréciation des besoins du moment et des problèmes de l'avenir. Au lieu de chercher ce qu'on pouvait sauver du naufrage de l'ancien régime venant se briser contre un écueil redoutable, la corruption des mœurs politiques, ils se refusaient à admettre que les institutions auxquelles la république avait dû sa grandeur amenassent alors sa décadence. Effrayés de toute innovation, ils confondaient dans le même anathème les entreprises séditieuses de quelques tribuns et les justes réclamations des peuples. Mais leur influence était si considérable, et des idées consacrées par le temps ont un tel empire sur les esprits, qu'ils eussent encore empêché le triomphe de la cause populaire, si César, en se mettant à sa tête, ne lui eût donné un nouvel éclat et une force irrésistible. Un parti, comme une armée, ne peut vaincre qu'avec un chef digne de les commander, et tous ceux qui, depuis les Gracques, avaient arboré l'étendard des réformes, l'avaient

souillé dans le sang et compromis dans les émeutes. César le releva et le purifia. Pour constituer son parti il recourut quelquefois, il est vrai, à des agents peu estimables; le meilleur architecte ne peut bâtir qu'avec les matériaux qu'il a sous la main; mais sa constante préoccupation fut de s'associer les hommes les plus recommandables, et il n'épargna aucun effort pour s'adjoindre tour à tour Pompée, Crassus, Cicéron, Servilius Cœpion, Q. Fufius Calenus, Serv. Sulpicius et tant d'autres.

» Dans les moments de transition, lorsque le vieux système est à bout et que le nouveau n'est point assis, la plus grande difficulté ne consiste pas à vaincre les obstacles qui s'opposent à l'avénement d'un régime appelé par les vœux du pays, mais à l'établir solidement en le fondant sur le concours d'hommes honorables, pénétrés des idées nouvelles et fermes dans leurs principes. »

Nous voici parvenu au consulat de Cicéron et à la fameuse conjuration de Catilina (691). Quelle fut l'attitude de César au milieu de ces graves événements? Son historien a étudié ce point avec un soin tout particulier, et nous sentons nous-même le besoin d'autant plus vif de nous arrêter quelques instants sur cette étude, qu'ici nous devons, à quelques égards, nous séparer de l'auteur dans l'appréciation qu'il fait de la conjuration et de la conduite de César.

Chacun sait que César fut soupçonné d'avoir eu quelques intelligences avec Catilina et son parti. Cette accusation de ses contemporains s'explique, suivant son illustre historiographe, par la pusillanimité des uns et la rancune des autres; mais il est facile de se convaincre que César n'était point un conspirateur. Cependant, ajoute-t-il, il est clair que, tout en méprisant la plupart des auteurs du complot, il n'était pas sans sympathie pour une cause qui se rapprochait de la sienne par des instincts et des ennemis communs. D'ailleurs, Catilina lui-même a été noirci par les exagérations de Cicéron, et c'est à l'aide de ces exagérations oratoires que les dispositions du peuple, d'abord favorables à la révolte, se tournèrent contre elle.

Qu'il nous soit permis de faire nos réserves, en ce qui touche ce point de vue historique. Nous ne pouvons nous empêcher de blâmer le grand César d'avoir eu pour Catilina et pour ses complices de la sympathie et de la complaisance. A nos yeux, la cause de César, la vraie cause populaire, si admirablement définie dans les pages que nous avons citées plus haut, ne pouvait que se compromettre au contact d'un parti composé d'hommes pervers et n'ayant rien à perdre, ni fortune, ni honneur, comme ceux dont Catilina s'était entouré. Il nous semble que Cicéron, dans un tableau

resté célèbre, auquel on peut certainement reprocher de l'emphase, n'a pas eu, du moins, le tort de calomnier ces hommes, quand il a montré dans les familiers de Catilina les gens tarés, les débauchés, les empoisonneurs et les assassins. Nous n'en voulons d'autre preuve que le discours prononcé par César lui-même au sein du sénat, et dans lequel nous lisons les phrases suivantes : « ... Je pense, pères conscrits, que toutes les tortures n'égaleront jamais les forfaits des conjurés... — S'il se trouve une peine égale à ces forfaits, j'approuverai la mesure nouvelle ; si, au contraire, la grandeur du crime surpasse tout ce qu'on peut imaginer, il faut, je le pense, s'en tenir à ce qui a été prévu par les lois... » — Et plus loin encore : « L'avis de Silanus me paraît, je ne dis pas cruel (*car peut-on être cruel envers de pareils hommes ?*), mais contraire à l'esprit de notre gouvernement (1). » La conclusion de César fut qu'il fallait seulement prononcer contre les conjurés la condamnation à un emprisonnement rigoureux et sûr, et la confiscation de leurs biens, et non porter contre eux la peine capitale, au mépris de la loi Porcia, qui ne permettait pas de condamner à mort un citoyen romain sans le concours du peuple. Était-ce bien le cas de s'arrêter à un scrupule de légalité ? N'y avait-il pas lieu, au contraire, au nom de la loi suprême du salut public, d'étouffer, en le frappant dans ses chefs, un complot qui menaçait de rallier à lui la plus mauvaise portion de la multitude ? Je n'examinerai pas cette question. Mais je constate qu'aux yeux de César lui-même, les bandes de Catilina s'étaient recrutées de tous ceux qui inspiraient aux citoyens honnêtes un mépris légitime. Je suis donc persuadé, avec l'auteur, que la noblesse des sentiments de César l'avait préservé de tout contact personnel, de toute affiliation avec les conjurés ; telle fut, en effet, de tout temps, la conviction de Cicéron lui-même, et il défendit César contre toutes les attaques qu'on essaya de lui adresser à ce sujet.

Un regret reste pourtant dans mon esprit. Il me semble qu'en ces conjonctures César, chef de la cause populaire, céda trop facilement au double désir de faire contre le sénat un acte éclatant d'opposition, et de ménager cette partie de la foule dans laquelle les vœux de Catilina pouvaient trouver des échos. En un mot, une autre attitude m'eût paru plus digne de lui ; j'eusse aimé le voir séparer nettement sa cause de celle des conjurés, et ne laisser à personne le droit de le soupçonner de sympathie ou de complaisance.

Pendant que ces événements s'accomplissaient à Rome, Pompée termi-

(1) *Hist. de César*, p. 365 et suiv.

nait la guerre d'Asie. Vainqueur de Mithridate, il annonça son retour dans sa patrie, et il s'y fit précéder par son lieutenant, Calpurnianus Pison, pour lequel il demandait le consulat en même temps qu'il réclamait pour lui-même un triomphe justement mérité. Le sénat n'avait rien à lui refuser. Le souvenir de Sylla pesait sur tous les esprits : on craignait que Pompée ne marchât sur Rome à la tête de son armée victorieuse et n'y rentrât en maître. Il n'en fut rien. Débarqué à Brindes, il congédia ses troupes et arriva à Rome sans autre escorte que celle des citoyens qui s'étaient portés à sa rencontre.

Malgré les splendeurs de son triomphe, Pompée ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était devenu un objet d'envie pour les nobles et pour le sénat. Blessé de ces injustices, il se rapprocha de César, et les événements qui grandissaient la fortune de celui-ci précipitèrent leur cours. L'auteur signale, dans un passage remarquable, comment tout semblait concourir alors à l'accroissement de la valeur personnelle et de la puissance de César.

« Chose digne de remarque ! lorsque le destin pousse une société vers un but, tout y concourt fatalement, autant les attaques et les espérances de ceux qui désirent un changement, que la crainte et la résistance de ceux qui voudraient tout arrêter. Après la mort de Sylla, César seul tenta avec persévérance de relever le drapeau de Marius. Dès lors, rien de plus naturel que ses actions et ses discours eussent la même tendance ; mais ce qui doit fixer l'attention, c'est de voir les partisans de la résistance et du système de Sylla, les adversaires de toute innovation, amener à leur insu les événements qui aplanissent à César la voie au pouvoir suprême (1). »

Pompée rétablit le tribunat... Par nature comme par ses antécédents, il penchait du côté de l'aristocratie ; la jalousie des nobles le rejette dans le parti populaire et dans les bras de César.

Le sénat... abaisse les barrières qui interdisaient aux hommes nouveaux l'accès du consulat et y fait arriver Cicéron ; il se montre ingrat envers Pompée qui rentre victorieux, et, loin de lui tenir compte de sa modération, il repousse toutes ses demandes, apprenant ainsi aux généraux à venir qu'il importait à leur intérêt de ne pas congédier leur armée aux portes de Rome.

Cicéron, qui veut maintenir l'ancien état de choses, vient le saper par sa parole en signalant la vénalité du sénat, la corruption des mœurs, le trafic des emplois et les exactions sous lesquelles gémissent les provinces.

(1) *Hist. de César*, p. 399.

Caton lui-même, qui déclarait ne vouloir aucune espèce d'innovations, les rendait plus indispensables par sa propre résistance, par sa ténacité systématique à tout conserver, qui ne faisait que mieux ressortir les côtés défectueux de l'édifice.

« Rien n'arrêtait donc le cours des événements ; le parti de la résistance les précipitait plus que tout autre. Évidemment on marchait vers une révolution ; or, une révolution, c'est un fleuve qui renverse et inonde. César voulait lui creuser un lit ; Pompée, assis fièrement au gouvernail, croyait commander aux flots qui l'entraînaient ; Cicéron, toujours irrésolu, tantôt se laissait aller au courant, tantôt croyait pouvoir le remonter sur une barque fragile. Caton, inébranlable comme un roc, se flattait de résister à lui seul au cours irrésistible qui emportait la vieille société romaine (1). »

L'an 693, César partit pour l'Espagne en qualité de propréteur. Ses succès militaires et la sagesse de son administration furent loués par tout le monde. Il revint à Rome en 694 et sollicita tout à la fois le triomphe et le consulat. Le sénat se montra peu disposé à accorder cette double distinction au même homme. « César, obligé d'opter entre une vaine céré- » monie et le pouvoir, n'hésita pas. » C'est vers le consulat qu'il dirigea tous ses efforts, et il fut nommé consul à l'unanimité. Le voilà donc parvenu, à quarante et un ans, à la première magistrature de la république. Lorsqu'il la briguait il avait voulu s'assurer à l'avance, pour tout le temps qu'il exercerait son autorité consulaire, le concours des deux hommes politiques les plus importants après lui, Pompée et Crassus. Le secret de l'alliance qu'on a nommée *le premier triumvirat* n'apparut au grand jour que pendant le consulat de César ; mais alors cette alliance se manifesta clairement par l'accord de ces trois hommes d'État dans toutes les résolutions politiques. L'auteur détermine le caractère du pacte que César proposa à Crassus et à Pompée.

« La situation de la république devait apparaître ainsi à la vaste pensée de César : La domination romaine, étendue sur le monde comme un corps immense, le tient enserré de ses bras nerveux ; et, tandis que ses membres sont pleins de vie et de force, le cœur se décompose par la corruption ; sans un remède héroïque, la contagion se répandra bientôt du centre aux extrémités, et la mission de Rome restera inachevée !... — Or, sans renverser des institutions qui ont donné à la république cinq siècles de gloire, on peut, par l'union intime des citoyens les plus recommandables, établir

(1) *Hist. de César*, p. 401.



dans l'État une autorité morale qui domine les passions, modère les lois, donne plus de fixité au pouvoir, dirige les élections, maintienne dans le devoir les mandataires du peuple romain et conjure les deux plus sérieux dangers du moment : l'égoïsme des grands et l'effervescence de la foule. Voilà ce que leur union peut réaliser; leur désunion, au contraire, ne fera qu'encourager la funeste conduite de ces hommes qui compromettent également l'avenir, les uns par leur résistance, les autres par leur emportement.

» Ces considérations devaient être facilement comprises de Pompée et de Crassus, acteurs dans de si grands événements, témoins de tant de sang répandu dans les guerres civiles, de tant d'idées généreuses, tantôt triomphantes, tantôt abattues. Ils acceptèrent l'offre de César. »

Bientôt l'union de Pompée et de César se resserra plus étroitement encore. Le premier épousa Julie, fille de César, jeune femme de vingt-trois ans, aussi distinguée par sa beauté que par les qualités de son esprit.

Le consulat de César fut marqué par des lois importantes, qu'il proposa à la sanction du peuple, et notamment par une *loi agraire*, qui réalisait enfin ce qu'il y avait de véritablement pratique dans cette mesure populaire, depuis si longtemps réclamée par les tribuns, et repoussée avec tant d'opiniâtreté par le sénat. Cette fois encore il montra une résistance dont toute la constance et toute l'habileté de César purent seules triompher. Le résultat de cette mesure politique fut que vingt mille pères de famille ayant plus de trois enfants furent établis dans la Campanie et mis en possession des terres qui leur furent distribuées sur l'*ager publicus*, en sorte qu'environ cent mille personnes, occupées à l'agriculture, vinrent repeupler d'hommes libres une grande partie du territoire et délivrer Rome d'une populace incommode et avilie.

César désirait par-dessus tout obtenir un commandement à la hauteur de son génie militaire, et qui le mît à même de reculer les frontières de la république. Ses vœux furent réalisés en 695, au moment même où allait expirer le consulat de César et de son collègue Bibulus, qui avait essayé vainement de le traverser dans tous ses projets en lui opposant la force d'inertie.

César se prépara à partir pour les Gaules, dont le commandement lui était remis; mais, avant de le faire, il prit toutes ses précautions pour que son action se fît encore sentir à Rome après son absence, et que, de loin comme de près, il présidât aux destinées de la république. Il est à regretter que son départ ait été signalé par l'exil de Cicéron. Clodius, ennemi du grand orateur, homme sans mœurs et sans frein, abusant du crédit



que lui donnait alors l'appui qu'il avait prêté aux triumvirs, fit voter, pendant que César était encore aux portes de Rome à la tête de son armée, une loi portant des peines sévères contre ceux qui auraient condamné à mort, sans les entendre, des citoyens romains. Cette disposition était évidemment dirigée contre Cicéron, et destinée à lui faire payer l'énergie de sa conduite lors de la révolte de Catilina. Celui qui, pour cette conduite même, avait été, quatre ans auparavant, proclamé *le Père de la patrie*, fut forcé de prendre le chemin de l'exil et de se retirer à Thessalonique, en Macédoine. Il est vrai que *les destins et les flots sont changeants*, surtout dans une république; et, l'année suivante, les vœux de toute l'Italie devaient le rappeler en triomphe dans cette Rome qu'il avait sauvée.

Là s'arrête le premier volume. Le héros part, et, pendant une période de dix années, il va se couvrir de gloire dans les champs de la Gaule, de la Germanie et de la Grande-Bretagne. Nous attendrons impatiemment la relation de ces hauts faits militaires, dont les glorieuses annales ont été écrites par César lui-même, et les pages qui termineront le récit de cette grande existence.

Il en est peu qui aient été aussi diversement appréciées, et cela devait être, parce qu'il est difficile, quand il s'agit de juger César, de se dégager de la passion politique. Les uns n'ont voulu voir en lui qu'un ambitieux qui, dès sa jeunesse, avait médité la ruine de la république et l'usurpation du pouvoir suprême; les autres un grand capitaine, constamment servi par la fortune. On connaît le jugement qu'a porté de lui Montesquieu : « On parle beaucoup, dit-il, de la fortune de César; mais cet homme extraordinaire avait tant de grandes qualités sans pas un défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été bien difficile que, quelque armée qu'il eût commandée, il n'eût été vainqueur, et qu'en quelque république qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée. » Nous ajouterons que l'état de la république romaine, depuis de longues années et surtout depuis les sanglantes discordes de Marius et de Sylla, appelait nécessairement l'établissement du pouvoir monarchique. « Les choses s'y disposaient tellement par elles-mêmes, a dit Bossuet, que Polybe, qui a vécu dans le temps le plus florissant de la république, a prévu, par la seule disposition des affaires, que l'état de Rome à la longue reviendrait à la monarchie (1). » César a donc trouvé la société romaine disposée à subir une autorité qu'il a exercée, tout le monde est obligé de le reconnaître, avec une douceur et une clémence auxquelles les précédentes dictatures n'avaient point ha-

(1) *Polybe*, lib. VI, cap. I, et seq. — Cap. XXXXI, et seq.

bitué les Romains. Cette clémence de César, que l'histoire nous montre, comme pour la mettre plus en relief, entre les odieuses rigueurs de Sylla et les cruautés d'Octave, sera l'éternel honneur de sa mémoire. César eût-il mieux servi les intérêts de Rome en lui rendant la liberté, que réclamait Brutus? Il est permis d'en douter. Il nous semble que, poëte et philosophe, Voltaire a fait parler *la vérité vraie* par la bouche de César, quand il lui a prêté ces paroles :

..... Rome demande un maître.
Tu vois nos citoyens plus puissants que des rois.
Nos mœurs changent, Brutus ; il faut changer nos lois.
La liberté n'est plus que le droit de se nuire :
Rome, qui détruit tout, semble enfin se détruire ;
Ce colosse effrayant, dont le monde est foulé,
En pressant l'univers lui-même est ébranlé :
Il penche vers sa chute, et contre la tempête
Il demande mon bras pour soutenir sa tête.

Il est certain que l'œuvre de César lui a longtemps survécu : n'est-ce pas la meilleure preuve qu'elle était grande et nécessaire?

César a eu toutes les gloires. Une dernière lui était réservée, celle de trouver, au bout de dix-neuf siècles, un historien dévoué et convaincu dans la personne d'un souverain, habile comme lui à manier la plume et l'épée.

Nous avons présenté une analyse, assurément bien incomplète, de la première partie de cette remarquable histoire. S'il nous a paru que parfois l'historien juge trop favorablement son héros, nous n'avons pu nous en étonner, en songeant qu'il envisage l'imposante figure de César à travers sa propre grandeur de sentiments et d'idées, qui brille partout comme l'inspiration de son livre. Rien n'est plus juste, selon nous, que les réflexions qui le terminent. L'auteur s'élève ainsi contre les écrivains qui n'ont voulu voir dans César qu'un ambitieux vulgaire, préparant son succès de longue main et, par des moyens perfides, transformant en instruments de ses projets tous les hommes qui l'ont entouré : « Si César, dit-il, recherche le consulat, comme tous les membres de la noblesse romaine, c'est, dit-on, parce que déjà il entrevoit la dictature, le trône même. Pareille interprétation vient de cette faute, trop commune, de ne pas apprécier les faits en eux-mêmes, mais d'après le caractère que les événements postérieurs leur ont prêté. Étrange inconséquence, que de supposer à la fois aux hommes supérieurs et des mobiles mesquins et des prévoyances surhumaines!... Non, en partant pour la Gaule, César ne pouvait penser à ré-

gner sur Rome, pas plus que le général Bonaparte, en partant pour l'Italie, en 1796, ne pouvait rêver l'empire. Était-il possible à César de prévoir que, pendant un séjour de dix ans dans les Gaules, il y enchaînerait toujours la fortune, et que, au bout de ce long espace de temps, les esprits, à Rome, seraient encore favorables à ses projets? Pouvait-il deviner que la mort de sa fille briserait les liens qui l'attachaient à Pompée? que Crassus, au lieu de revenir triomphant de l'Orient, serait vaincu et tué par les Parthes? que le meurtre de Clodius bouleverserait toute l'Italie? enfin que l'anarchie, qu'il avait voulu étouffer par le triumvirat, serait la cause de son élévation?... — Ne cherchons pas sans cesse de petites passions dans de grandes âmes. Le succès des hommes supérieurs, et c'est une pensée consolante, tient plutôt à l'élévation de leurs sentiments qu'aux spéculations de l'égoïsme et de la ruse; ce succès dépend bien plus de leur habileté à profiter des circonstances que de cette présomption assez aveugle pour se croire capable de faire naître les événements, qui sont dans la main de Dieu seul. Certes, César avait foi dans sa destinée et confiance dans son génie; mais la foi est un instinct, non un calcul, et le génie pressent l'avenir sans en deviner la marche mystérieuse. »

J. Barbier,
Président à la Cour impériale de Paris, membre de la 2e classe.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES.

La Société académique des Hautes-Pyrénées a tenu, le mardi 8 novembre, à Tarbes, sa séance solennelle sous la présidence de M. Achille Jubinal, son fondateur. L'assemblée était nombreuse, et la Société a dû être sensible au bienveillant empressement avec lequel tant de personnes considérables sont venues lui donner un témoignage de l'intérêt qu'elles portent à son existence et à ses travaux. Parmi les notabilités qui honoraient de leur présence la solennité, on remarquait M. le vicomte de La Garde, maire de Tarbes, M. Adnet, procureur impérial, M. Latour de Brie, juge au tribunal civil, M. de Lafforest, inspecteur d'académie, M. Gousset, proviseur du lycée, etc.

En ouvrant la séance, l'honorable M. Jubinal a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Lorsque je viens ici annuellement présider une de vos séances, je me sens toujours, à mon entrée dans cette salle, pris d'une légitime fierté. En me voyant, comme aujourd'hui, entouré de tant d'hommes distingués,

l'honneur de notre département, et dont l'esprit répond aux diverses spécialités de la science et des arts, je me dis qu'il est bien loin de nous le temps où un injuste ami de la statistique teignait notre beau pays de la couleur la plus sombre. A cette heure, la clarté du soleil a remplacé pour nous l'obscurité, et les statisticiens les plus sévères, en présence de notre *Société académique*, de nos Sociétés d'agriculture, de nos Sociétés philharmoniques, de nos Orphéons, de nos Écoles des beaux-arts, de nos *Musées* si remarquables déjà, de la *Société Ramond* qui va naître... si elle n'est déjà née... ne sauraient maintenir le moindre considérant de leurs anciens arrêts.

Il faut bien le reconnaître, en effet, messieurs, le progrès marche autour de nous. Aveugle qui ne le voit pas. Tandis que d'un côté, comme Franklin, ce Platon d'un autre hémisphère, NOUS AVONS ARRACHÉ LA FOUDRE AU CIEL et l'avons soumise à nos caprices, — de l'autre, selon la parole du moine Bacon qui devinait en quelque sorte la vapeur au XIII[e] siècle, *nous faisons courir des chars de feu sur la terre avec la vélocité de celui d'Élie.* Pour nous, les secrets de Dieu s'entr'ouvrent; les entrailles du globe n'ont plus rien qui nous soit caché, et, sous l'azur infini du ciel dont d'ingénieuses inventions nous rapprochent sans cesse davantage, nous découvrons la loi des mondes. N'est-ce pas là, messieurs, le cas de s'écrier avec l'orateur chrétien : « O petitesse de l'homme! ô grandeur de l'esprit humain! »

Si de ces hauts sommets qui constituent l'aspiration éternelle de l'humanité nous descendons vers nos humbles sphères et examinons nos efforts de chaque jour, que voyons-nous? — Partout l'activité, le travail, le désir de bien faire et de perfectionner. L'histoire, l'archéologie, les arts industriels n'ont-ils pas marché, sous nos yeux, à pas de géants! quel bien n'est pas résulté du travail de ces modestes sociétés scientifiques, qui sont en France au nombre de trois cents et plus? Et pour nous en tenir spécialement à la nôtre, que de monographies, de recherches, d'essais excellents et exquis ne renferme pas notre dernier volume? MM. Dupouey, de Bességuier, Batsère, Cazabonne, Septavaux, Deville, Frossard, Duffourc, Soubies y ont abordé tous les sujets, tous les genres, les creusant, les épuisant, les traitant en maîtres.

Aussi, messieurs, suis-je très-rassuré contre les mauvais présages. On nous dit (et voilà déjà plusieurs années) que notre société *va mourir*. N'en croyez rien. — Pourquoi disparaîtrait-elle? — Est-ce parce que quelques nuages, que nous aurions tous préféré ne pas voir à son horizon, ont assombri son ciel jusque-là tranquille et pur..... Mais, messieurs, nous sommes cent cinquante membres résidants, cent quarante-sept membres

correspondants, et je ne pense pas que ce bataillon de travailleurs puisse disparaître d'un coup de baguette. Nous ne sommes pas un individu. Nous sommes un corps ; nous formons une collectivité ; nous nous appelons légion. Si ce n'est pas un brevet d'immortalité, c'en est un, à coup sûr, de résistance et de durée.

Messieurs, en toutes choses le progrès est lent et l'abondance de la productivité n'est pas la même partout, sans qu'on puisse dire pour cela que ses principes et ses éléments n'existent pas. Lorsque, il y a déjà plus de dix ans, j'essayai de fonder, avec votre assentiment, — je dirai même avec votre applaudissement, — la *Société académique des Hautes-Pyrénées*, qu'y avait-il, en fait d'établissements scientifiques ou d'institutions savantes dans notre département? — *Il n'y avait rien.* — La Société d'agriculture de Bagnères n'existait pas; elle ne compte encore que trois ou quatre années d'existence. Vos orphéons n'existaient pas non plus. L'école de chant de Tarbes était à naître. L'école de sculpture de Bagnères où, vous le savez, la marbrerie est plus qu'un commerce, car elle a attiré l'attention impériale et reçu du souverain de magnifiques commandes qui, dressées en une splendide colonnade, iront au péristile de l'Opéra, ce temple mondain des arts, proclamer la richesse et la fécondité de nos montagnes, — notre école de sculpture, dis-je, n'avait point encore vu le jour. Il en était de même des deux *Musées* que possède aujourd'hui notre département. Sur vos deux bibliothèques publiques, une était encore à fonder... Enfin, la Société Ramond, dont je vous parlais en commençant, est née seulement d'hier.

Vous le voyez donc bien, messieurs, rien n'existait, en ce qui concerne les intérêts intellectuels, dans notre département. Eh bien! vous avez tout créé. Votre coopération est partout ; elle y est par l'exemple, elle y est par vos démarches et par votre protection morale. N'est-ce point à la *Société académique des Hautes-Pyrénées* qu'est due l'élévation de la statue de Larrey, cet héroïque Hippocrate des camps, ce véritable Esculape de nos soldats? La ville de Tarbes ne lui doit-elle pas non plus de nombreuses additions à son musée, telles que son médailler, ses collections archéologiques, sa galerie d'histoire naturelle? — C'étaient là des compléments indispensables pour ainsi dire de votre galerie de tableaux et de sculpture. Ils ne se sont point fait attendre. Les auriez-vous eus aussitôt si la Société académique ne se fût trouvée là, recueillant de toutes parts, soit par elle-même, soit comme dons de ses sociétaires, le souvenir en bronze des âges les plus reculés, et surtout de l'époque romaine; les débris sculptés, soit en bois, soit en pierre, des églises et des manoirs du moyen âge?

Compterons-nous en outre pour rien les encouragements donnés par vous à l'agriculture? Et vos nombreux mémoires imprimés et distribués, contenant sur les méthodes de culture, sur les meilleurs instruments aratoires et leur emploi le plus fructueux, des conseils pratiques, ont-ils donc été inutiles?

Enfin, messieurs, ces éloges publics, ces notices biographiques, telles que celle de notre brave compatriote le général Maransin, qui nous font attendre le marbre ou l'airain avec plus de patience, — ne sont-ce pas là de sérieux enseignements qui relèvent le cœur des générations, leur apprennent le patriotisme en leur en désignant du doigt les modèles, et qui leur montrent qu'au-dessus de toutes les divisions politiques, de tous les avantages personnels, il faut savoir, comme le rude soldat dont je viens de citer le nom, placer son pays, c'est-à-dire la France, cet *alma parens* des grands hommes et des nobles caractères.

Je pourrais continuer ce tableau, messieurs, et montrer sous bien d'autres points de vue l'utilité, l'indispensabilité de notre compagnie; mais je m'arrête. Cela m'entraînerait trop loin. Que nos adversaires, s'il en est, que les indifférents (plaignons-les, messieurs), — le sachent bien : notre *Société académique* vivra. Elle vivra parce qu'elle a vécu, parce qu'elle veut vivre, parce qu'elle est honorable, intelligente, active, et qu'elle se sent utile.

Est-ce à dire pour cela, messieurs, qu'elle n'ait rien à améliorer dans son agencement intérieur, dans ses règlements, dans sa discipline? Je suis loin de le penser; mais ce sont là des réformes qui peuvent et doivent s'accomplir sans secousses. Laissez-moi, à ce sujet, messieurs, vous indiquer tout de suite un perfectionnement possible, et qui, je l'espère, si l'idée en était favorablement accueillie par vous, imprimerait par sa réalisation une vitalité toute nouvelle à notre compagnie. Les comices agricoles, les concours régionaux, vous ne l'ignorez pas, messieurs, par l'exemple même de notre département, sont aujourd'hui, et avec raison, *fort à la mode*. Pourquoi ne suivrions-nous pas leurs errements? Ils se tiennent tous les ans, vous le savez, dans des villes différentes, échauffant et éclairant de leur lumière des centres de population nouveaux. La pensée m'est venue, et je vous la propose, que nous pourrions, nous aussi, nous faire dans nos contrées les *missi dominici* de l'intelligence, comme on disait sous Charlemagne, et tenir une fois par an, en séance solennelle, tantôt ici, tantôt là, les assises de la science et de l'art. Je n'ai pas besoin de vous développer les avantages de cette mesure et pour les populations et pour notre société. Ces avantages, vous les voyez d'ici. C'est un rappro-

chement annuel ; c'est un resserrement de tous nos membres appartenant aux localités désignées par la Société pour chaque séance solennelle, autour de notre drapeau ; c'est un mouvement enfin, — mouvement de curiosité d'abord, d'intérêt et de progrès ensuite, — dans des populations éloignées du centre, dans ces humbles foules qui ne se peuvent déplacer, et que ne vient que trop rarement irradier un rayon de ce soleil intellectuel qui éclaire les capitales.

Dans cette voie, messieurs, nous rencontrerons pour appui, non-seulement l'autorité centrale, qui ne nous a jamais fait défaut, mais aussi l'autorité municipale, heureuse, comme nous, de cette communion des enfants d'une même province. La protection gouvernementale ne nous manquera pas non plus, j'en ai l'espérance. M. le ministre de l'instruction publique, qui, tous les ans, accorde ses encouragements à vos travaux, nous les augmentera, et l'Empereur lui-même, — ce souverain si éminemment français par le cœur, car il vient d'accomplir, avec son auguste et digne compagne, un acte de courage devant lequel l'Europe entière s'est inclinée, — l'Empereur lui-même, sollicité par moi, daignera, j'en ai la conviction, s'associer, par le don d'une médaille en or que nous décernerons comme récompense de quelque bon travail, à notre tentative de décentralisation, en même temps que de fraternisation des esprits.

Voilà, messieurs, tout ce que je voulais vous dire, et l'avenir, — un avenir heureux et prospère, — vous prouvera, j'en suis certain, que j'avais raison.

Ce discours a été accueilli par les plus vifs applaudissements. Après avoir entendu cet éloquent et véridique exposé des services que la Société académique a rendus, il n'est personne qui n'ait compris combien elle est utile par le rôle qu'elle remplit et par l'influence qu'elle exerce ; il n'est personne qui n'ait partagé la confiance de l'honorable président dans l'avenir d'une institution que le gouvernement protége, et dont tous les esprits intelligents et dévoués au progrès social doivent désirer et favoriser le développement.

La séance a continué par des lectures en prose et en vers faites par M. Balsère, secrétaire général de la Société, et par MM. Soubies, de Rességuier, Ch. Duponcy, E. Frossard et Ebbons-Duffaure. Elles ont présenté un intérêt varié et captivé l'attention de l'assemblée.

M. le président a ensuite fait connaître les dons récemment envoyés à la Société, soit par des membres résidants, soit par des membres correspondants.

R.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU MOIS DE DÉCEMBRE 1865.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 7 décembre 1865, à 9 heures du soir; M. de Montaigu, vice-président de la première classe occupe le fauteuil; M. Folliet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté; lettre de notre honorable collègue, M. Gauthier-la-Chapelle, par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance.

Notre honorable collègue, M. le comte Jean Melzi d'Éril, de Milan, offre à l'Institut historique deux volumes in-8°, intitulés : *Francesco Melzi d'Éril, duc de Lodi, Mémorial, Documents et Lettres inédites de Napoléon Ier et de Beauharnais*. M. Breton est nommé rapporteur.

Nos nouveaux et honorables collègues, MM. Greco, secrétaire perpétuel de l'Académie cosentine (royaume d'Italie); le baron Papion du Château, chevalier de la Légion d'honneur, et Bodinier, artiste peintre d'histoire, chevalier de la Légion d'honneur, membre correspondant de l'Académie des beaux arts (Institut), remercient l'Institut historique de les avoir admis comme membres correspondants.

Nos honorables collègues, MM. Greco, Damiano Muoni de Milan, et le chevalier Deutoni de Parme, envoient leurs portraits photographiés.

M. le Président invite la première classe à procéder au renouvellement de son bureau pour l'année 1866. Le scrutin est ouvert. Sortent de l'urne les noms suivants : MM. de Montaigu, *président ;* Cenac-Moncaut, *vice-président;* de Bellecombe, *vice président-adjoint*; Folliet, *secrétaire;* Minoret, *secrétaire-adjoint.*

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. On passe au scrutin secret pour le renouvellement du bureau de la classe. Sortent de l'urne les noms suivants : MM. Alix, *président;* Patin, de l'Académie française, *vice-président;* Bonnet-Belair, *vice président-adjoint*; Dérisoud et Denis, *secrétaire* et *secrétaire-adjoint.*

La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. Les membres de cette classe procèdent au renouvellement de son bureau. Sortent de l'urne les noms suivants: MM. Masson,

président; Martin de Moussy, *vice-président*; Carra de Vaux, *vice-président adjoint*; Joret-Desclosières et de Champeaux, *secrétaire* et *secrétaire-adjoint*.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. On procède à l'élection des membres du bureau de la classe, pour 1866. Sont élus : MM. le marquis de Montlaur, *président*; Rossignol, *vice-président*; Marignes de Champ-Repus, *vice-président adjoint*. Jamelin et Marcellin sont confirmés dans leurs fonctions, le premier de *secrétaire*, le second de *secrétaire-adjoint*.

La composition des quatre bureaux est soumise à l'approbation de l'assemblée générale. L'ordre du jour appelle M. de Bellecombe à la tribune pour donner lecture de son mémoire sur l'histoire du Mexique; après cette lecture quelques observations sont adressées à l'auteur. La continuation de la lecture de ce mémoire est renvoyée à la prochaine séance.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1865.

*** La séance est ouverte à neuf heures du soir; M. de Pongerville, de l'Académie française, président, occupe le fauteuil. M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

Notre honorable collègue, M. l'abbé Ducis, professeur de rhétorique et d'histoire, envoie son portrait photographié; M. Folliet, secrétaire de la première classe s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance. M. Vavasseur, avocat à la cour impériale de Paris, demande à faire partie de l'Institut historique (troisième classe) sous les auspices de MM. Joret-Desclosières et Renzi; il joint à sa demande des titres imprimés aux termes de nos statuts; M. le président nomme une commission pour examiner les titres du candidat; elle se compose de MM. Gauthier-la-Chapelle, de Berty et Camoin de Vence, rapporteur. M. de Vertu, propriétaire et maire de Brécy, exprime ses regrets d'être obligé de se séparer de ses honorables collègues, et il ajoute qu'il ne prendra plus à l'avenir le titre de membre correspondant de l'Institut historique. M. l'administrateur est chargé de demander à M. de Vertu le retour du diplôme aux termes de nos statuts.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du grand bureau de l'Institut

historique pour l'année 1866. M. Jubinal, secrétaire général prend la plume.

Sur la proposition de plusieurs membres, M. de Pongerville, de l'Académi française, président, est proclamé à l'unanimité président honoraire de l'Institut historique. M. de Pongerville exprime à l'assemblée sa reconnaissance pour ce témoignage d'estime et d'affection qu'on lui porte ; il déclare ensuite que le scrutin est ouvert. Sortent de l'urne les noms suivants : M. Barbier, président à la Cour impériale de Paris, *président de l'Institut historique ;* Ernest Breton, *vice-président ;* Patin, de l'Académie française, *vice-président adjoint ;* Jubinal, député au corps législatif, *secrétaire général ;* Gauthier-la-Chapelle, *secrétaire général adjoint.*

Le bureau, pour 1866, se trouve composé ainsi : MM. le comte Reinhard, ancien ministre plénipotentiaire, et de Pongerville, de l'Académie française, *présidents honoraires :* Barbier, *président ;* E. Breton et Patin, *vice-présidents ;* Jubinal, *secrétaire général ;* A. Renzi, *administrateur ;* Gauthier-la-Chapelle, *secrétaire général adjoint.*

M. Nigon de Berty est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'*Histoire du Barreau* de Paris, par M. Gaudry. Après cette lecture intéressante le rapport est renvoyé au comité du Journal par acclamation.

M. Joret-Desclosières a lu ensuite une partie sur l'histoire diplomatique de la guerre d'Orient, par M. Tanc ; la fin de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. Tanc a lu à la fin une Notice sur la Guyane. Cette intéressante lecture a été renvoyée, par le scrutin secret, au comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE

1° *Transunto delle instrusioni impartite nella regia Scuola militare di cavalleria in Pinerolo, nell'anno scolastico.* 1861-62.

Résumé des leçons qui ont été données à l'École royale militaire de cavalerie de Pignerol, dans l'année scolaire 1861-62.

2° *Le regie scuole militare e normale di cavallaria e le instruzioni religiose e litterarie in esse impartite, durante l'anno scolastico,* 1862-63, del prof. canonico ARISTIDE SALA.

Les Écoles royales militaire et normale de cavalerie, et les instructions religieuses et les leçons de littérature qui y ont été faites pendant l'année scolaire 1862-63, par le chanoine ARISTIDE SALA, professeur.

Il suffit de lire les titres de ces deux opuscules pour en voir l'objet. Je

me dispense donc d'en faire l'analyse. Mais l'auteur a dû avoir un but tout particulier en livrant à l'impression *les instructions religieuses et les leçons de littérature* qu'il a faites à l'école royale de cavalerie de Pignerol, car je vois par ces mots : *Fuori di commercio*, mis à la fin de l'un d'eux, qu'ils n'ont pas été mis sous presse pour le public. Ils ne doivent donc être connus que par un nombre très-restreint de lecteurs. Et je me figure que ces lecteurs *choisis* doivent être, non pas seulement des hommes instruits, mais des hommes compétents en fait d'instruction et d'éducation, l'auteur ambitionne non pas précisément leur suffrage, mais leurs lumières. En mettant sous leurs yeux la manière dont il a développé le programme qui lui a été donné, en mettant ce public *privé* au courant de la méthode qu'il a suivie, en lui exposant comment il s'est conformé au plan général des études, l'auteur désire savoir s'il y a de meilleurs moyens pour mieux faire, si son *faire* ne soulève pas quelques objections sérieuses, s'il ne sollicite pas des améliorations, des perfectionnements. C'est une initiative louable qui devrait avoir des imitateurs. Car il ne suffit pas de publier les programmes d'instruction publique ; il faudrait aussi que l'on fit voir au public comment ils ont été remplis. C'est ce qu'a fait notre savant collègue M. l'abbé Aristide Sala. Il a mis sous presse les programmes et la *manière* dont il les a remplis, puis il a dit aux amis désintéressés de l'instruction et de l'éducation publique : *Fuori di commercio*; lisez, et faites-moi des observations, car je n'ai en vue que le perfectionnement de mon enseignement.

DEPOISIER,
membre de la 1re classe.

Notre honorable collègue, M. Muoni Damiano, de Milan, vient d'être nommé chevalier de l'ordre royal des saints Maurice et Lazare par Sa Majesté le roi d'Italie.

Le bureau du Comité d'archéologie américaine, dont nous avons inséré une circulaire dans notre précédent numéro, est composé comme il suit pour l'année 1866 :

Présidents honoraires : A. de Bellecombe, Alphonse Castaing.
Président annuel : docteur Martin le Mouny.
Vice-président : Torrès-Caïcedo, ancien chargé d'affaires du Venezuela.
Secrétaire : Richard Cortambert, de la Société de géographie.
Secrétaire-adjoint : Auguste Guimard, voyageur en Patagonie. R.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE Ve TOME

DE LA IVe SÉRIE.

Livraisons 362 à 373. — Janvier à Décembre 1865.

LIVRAISONS. MÉMOIRES. PAGES.

INSTITUT HISTORIQUE

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CORRESPONDANCE.

PROCÈS-VERBAUX.

NÉCROLOGIE.

CHRONIQUE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ERRATA DE L'INVESTIGATEUR.

A. RENZI,
Administrateur.

Achille JUBINAL,
Secrétaire général.

IMPRIMERIE ... TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

EXTRAIT DES STATUTS.

ADMISSION DES CANDIDATS.

Pour être admis à faire partie de l'Institut historique, il faut être auteur d'une œuvre imprimée rentrant dans la spécialité de l'une des quatre Classes. Un rapport sur l'œuvre présentée et sur les conditions d'admission du membre donne lieu à un vote au scrutin, qui décide de son admission. Le postulant, en adressant sa demande au Président, doit indiquer ses nom et prénoms, âge, lieu de naissance, qualités et domicile, ainsi que la Classe à laquelle il désire appartenir. La demande d'admission doit être appuyée et signée par deux membres résidants ou correspondants de l'Institut historique.

—

L'Institut historique correspond avec les Sociétés savantes françaises et étrangères.

Il publie le recueil de ses travaux.

Tous les membres, français ou étrangers, payent 20 fr. de cotisation par an, ou *une cotisation à vie de 400 fr.* Ils versent, en outre, la première année, le prix de leur diplôme, qui est de 20 fr. L'année, pour tous les membres, commence le 1er janvier qui précède leur admission.

Titres d'admission. (*Voyez la page intérieure.*)

Les sommes offertes à l'Institut historique en dehors de la cotisation, par des membres ou par des personnes étrangères à la Société, sont acceptées à titre de don par le Conseil; les noms des donateurs sont publiés, s'ils ne s'y opposent pas.

Les membres de l'INSTITUT HISTORIQUE, français et étrangers, reçoivent gratuitement le journal.

Ce journal (L'INVESTIGATEUR) paraît une fois par mois.

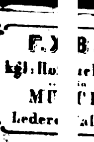
Le prix d'abonnement par an est, pour	Paris,	20 fr.
	les départements et l'étranger,	25

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Le prix de la collection entière, devenue très-rare, contenant 22 tomes ou 11 volumes grand in-8° des 1re et 2me séries, de 1834 à 1850.	350
Plus, dix tomes de la 3me série, ou 5 volumes, de 1851 à 1860.	200
Plus, les tomes Ier, IIe, IIIe, IVe et V de la 4e série, années 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865, ou deux volumes et 1 tome	100
Total de la collection des 36 tomes, ou 18 volumes.	650 fr.

Imprimerie L. TOINON ET Cie, à Saint-Germain.




Ledere



